

HISTOIRE DE L'ORDRE

ROYAL ET MILITAIRE

DE SAINT-LOUIS

Paris — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

HISTOIRE DE L'ORDRE

ROYAL ET MILITAIRE

DE SAINT-LOUIS

DEPUIS SON INSTITUTION EN 1693 JUSQU'EN 1830;

PAR ALEX. MAZAS

Ancien officier d'état-major.

TERMINÉE

PAR THÉODORE ANNE

Ancien garde du corps du Roi, compagnie de Noailles.

DEUXIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

> Ludovicus Magnus instituit 1693.
> Bellicæ virtutis præmium.
> (*Devise de l'Ordre.*)

> Jamais Louis XIV n'aurait pu soutenir avec avantage la lutte contre l'Europe coalisée, lors de la guerre de la Succession, s'il n'avait eu à sa disposition la monnaie de la croix de Saint-Louis.
> (NAPOLÉON, *Discussion dans le conseil d'État de l'institution de la Légion d'honneur.*)

TOME PREMIER.

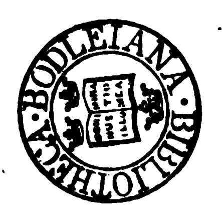
PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie | E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Libraires-éditeurs, rue Jacob, 56. | Palais-Royal, galerie d'Orléans, 13.

1860

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie


BODLEIANA · BIBLIOTHECA ·

AVANT-PROPOS.

Jusqu'au jour où Louis XIV, ce roi qui eut en lui le germe de toutes les grandeurs et l'initiative de toutes les pensées généreuses, créa l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, la noblesse française avait prodigué son sang et ses biens pour la défense de l'État avec une abnégation surhumaine et un dévouement héroïque restés sans récompense.

La France n'avait que deux Ordres, l'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI en 1469, et celui du Saint-Esprit, fondé par Henri III en 1578-1579.

L'Ordre de Saint-Michel était tombé en discrédit, à ce point que Henri III, pour le relever, ordonna que les chevaliers du Saint-Esprit recevraient, la veille de leur nomination, s'ils ne l'avaient déjà, cet Ordre plus ancien. C'est par suite de cette mesure que les personnages honorés de cette double distinction prenaient le titre de chevaliers des Ordres du Roi.

Les prélats auxquels le Roi accordait le cordon bleu (il ne pouvait y en avoir que neuf au plus) étaient seuls exceptés de cette disposition. Ils ne recevaient que l'Ordre du Saint-Esprit, et prenaient le titre de commandeurs de cet ordre, mais non celui de chevaliers des ordres du Roi.

Nous rappelons ces dispositions, pour mettre fin à une erreur qui existe encore aujourd'hui. Quelques personnes pensant que l'Ordre de Saint-Louis était confondu dans le titre de chevaliers des Ordres, s'imaginent, à tort, que les prélats faisaient partie d'une institution exclusivement militaire.

L'Ordre de Saint-Louis, malgré son illustration et sa grandeur, est resté sans historien jusqu'au jour où un ancien et brave militaire,

M. Alexandre Mazas, eut l'heureuse idée de combler cette lacune inexplicable.

On ne peut, en effet, considérer comme histoire proprement dite l'œuvre publiée par d'Aspect en 1780. Cet historiographe de l'Ordre ne donne, pour l'armée de terre, que les promotions de 1693 à 1700, et une nomenclature incomplète des chevaliers nommés de 1701 à 1715. Pour l'armée de mer, les promotions s'arrêtent en 1703.

Les registres de l'Ordre étaient fort mal tenus à l'origine. D'Aspect constate que « dès 1701 commença à régner la confusion, et que, quoiqu'on tînt toujours un état des officiers nommés chevaliers de Saint-Louis, il était impossible d'assigner l'époque, non seulement de leur réception, mais même de leur nomination. »

Voilà l'aveu que faisait, il y a quatre-vingts ans, un homme qui avait sous la main tous les documents qu'il pouvait désirer. Le temps a marché, et il a accru encore les difficultés.

En 1785, il parut un volume in-4° intitulé : *Mémoires historiques, concernant l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.* C'est une chronologie des commandeurs et grands-croix, nommés de 1693 à 1784. L'auteur déclare « qu'il a donné à son ouvrage le titre de *Mémoires historiques,* parce que l'institution de l'ordre de Saint-Louis est trop moderne, et l'existence de ses membres trop récente, pour occuper dès à présent l'attention de l'histoire ». En tout cas, l'Ordre avait la sanction du sang, qui vaut bien celle des siècles. Évidemment, en faisant cette réserve, l'écrivain inconnu, dont nous parlons, voulait flatter les Ordres plus anciens, aux dépens de celui qui les primait tous, du moins par les sacrifices que les titulaires avaient faits pour le conquérir (1).

M. Mazas eut donc une noble et grande pensée, quand il résolut d'exhumer l'ordre de Saint-Louis, et de le sortir de l'oubli. C'était une tâche glorieuse, pour un brave officier, qui avait dignement servi son pays, et qui est mort comme il avait vécu, royaliste et chrétien.

Il avait tout ce qu'il fallait pour mener son œuvre à bien : amour de l'étude, courage, talent, patience, rien ne lui manquait. Dieu n'a pas permis que ce travail, qui faisait sa consolation et qui était une de ses

(1) Nous devons ajouter au nombre des documents publiés sur l'Ordre une brochure très-intéressante, que fit paraître, en 1833, M. le général duc de Reggio, à qui la plume est aussi familière que l'épée.

gloires, fût terminé par lui. Lors de l'accident fatal qui l'a emporté, il était arrivé à l'année 1744, et il allait commencer la narration de l'année 1745, immortalisée par la bataille de Fontenoy.

M. Mazas avait publié son livre sous les auspices des souscripteurs qu'il avait recueillis par suite de l'appel que le journal *l'Union* avait fait à ses lecteurs, et la première édition, circonscrite dans ce cercle, n'a jamais été mise dans le commerce de la librairie.

Pendant que nous achevions un travail entrepris par nous avec un sentiment de douleur et de regret, quand nous mesurions notre infériorité à la supériorité de M. Mazas, mais aussi avec un sentiment d'admiration, quand nous pensions aux grands services rendus au Roi et à la France par cette vieille noblesse tant calomniée, de nombreuses demandes de souscription nous ont été adressées. Nous ne pouvions les accueillir, parce que le tirage borné des premières livraisons ne nous permettait pas de donner le commencement de l'œuvre. Nous dûmes annoncer, que si, après l'achèvement de la première édition, nous pouvions recueillir assez de souscripteurs pour couvrir les frais matériels d'une seconde édition, nous la publierions avec empressement.

Le journal *l'Union*, pour lequel nous ne saurions avoir trop de reconnaissance, voulut bien continuer à cette œuvre l'appui qu'il lui avait prêté dès l'origine. Sans doute, admirateur et partisan de notre vieille gloire, lié par ses énergiques et inébranlables convictions à tout ce que l'ancienne monarchie a fait de grand et de monumental, défenseur perpétuel et infatigable d'un temps que les passions révolutionnaires voudraient étouffer, ne séparant rien quand on voudrait tout séparer, et confondant ensemble toutes les gloires à quelque époque qu'elles appartiennent, sans doute, disons-nous, le journal *l'Union* devait ce concours à une œuvre nationale. Mais nous serions bien ingrat si nous ne constations pas, avec un sentiment de profonde gratitude, qu'il s'est souvenu encore de l'amitié qu'il portait à M. Mazas, et qu'il y a joint un sentiment de bienveillance pour nous, bienveillance à laquelle il nous a habitué depuis longtemps.

Le nombre des souscripteurs a dépassé le chiffre que nous avions demandé, et nous avons été honoré de la souscription de M. le comte de Chambord. Cet auguste prince a daigné continuer à la seconde édition l'intérêt qu'il avait accordé à la première. L'Ordre royal et militaire de Saint-Louis est pour lui un patrimoine de famille.

Créée par Louis XIV, cette croix a été portée par tous les princes de son sang, et la transmission n'a jamais été interrompue. C'est un grand, c'est un immense honneur pour nous, de pouvoir placer à la tête de nos souscripteurs l'auguste nom du chef de la maison de Bourbon. Si les événements ont éloigné M. le comte de Chambord du pays qui l'a vu naître, il n'est étranger à rien de ce qui se passe en France, il y vit toujours par la pensée, et il est le chef de cette antique race dont les enfants, au nombre de trente-deux, tombaient sur les champs de bataille pour l'honneur de la France, avant que les Français, à leur tour, mourussent pour les Bourbons. Nous ne pouvions souhaiter une plus grande récompense de la part de l'auguste prince, dont il nous a été donné de garder l'enfance, auquel nous avons sacrifié l'ambition de l'âge mûr, et conservé respectueusement la fidélité de notre vieillesse.

Notre travail a été long, mais on se rendra compte de ce qu'il a eu de difficile et de laborieux, après les explications que nous devons à nos souscripteurs.

Ce qu'il nous fallait avant tout, c'était la permission de consulter les archives de la guerre et de la marine.

Nous avons sollicité cette autorisation, nous avons été assez heureux pour l'obtenir, et nous devons remercier publiquement ici LL. EE. M. le maréchal Vaillant, alors ministre de la guerre, et M. l'amiral Hamelin, ministre de la marine, de la bienveillance avec laquelle ils ont accueilli notre demande. Toutes les facilités nous ont été accordées; dans les deux ministères, nous avons trouvé l'accueil le plus obligeant, le plus cordial. Le même appui nous a été continué sous l'administration actuelle de S. E. M. le maréchal Randon, et c'est un devoir pour nous de parler de notre gratitude.

La première édition a été terminée par nous avec les éléments que nous avions sous la main. Il était important qu'elle parût promptement, les souscripteurs ne sachant si l'ouvrage serait continué ou s'il resterait inachevé.

Nous avions, à ce moment, peu de latitude pour notre travail. M. Mazas avait dépassé les promesses de son prospectus. Il s'était engagé à faire huit livraisons. La bataille de Fontenoy devait être comprise dans la quatrième. Sa part est complétée par la sixième livraison, et la journée de Fontenoy n'en fait point partie. Nous avons été obligé d'a-

jouter deux livraisons aux livraisons promises, et de comprendre dans quatre livraisons tout ce qui part de 1745 pour aboutir à 1830.

Quand il s'est agi de la seconde édition, nous nous sommes trouvé en face d'une lacune très-considérable. Il existe aux archives de la guerre un registre qui comprend les trois premières promotions en 1693, 1694 et 1695; ensuite les registres ne recommencent qu'en 1746; il n'existe donc pas de registres de l'Ordre pendant cinquante et un ans.

Il y a bien un registre intitulé : 1719, et qui contient des mentions jusqu'en 1748; mais ce registre est un registre du sceau. Il renferme seulement l'énoncé des provisions que des chevaliers de Saint-Louis faisaient enregistrer et la nomenclature des pensions accordées sur l'Ordre. Or peu de chevaliers réclamaient des brevets réguliers; la plupart se contentaient de la lettre qui leur annonçait leur nomination et du certificat de réception délivré par le parrain. Cette dernière pièce était essentielle; car on n'était pas chevalier de Saint-Louis après avoir été nommé par le Roi, on ne l'était que par la réception.

Il fallait donc arriver à constater le titre pendant la lacune qui existe dans les registres de l'Ordre. C'est alors qu'on voulut bien nous communiquer les registres-matricules de l'époque, intitulés : *Rang des capitaines d'infanterie et de cavalerie.*

Ces registres sont établis par périodes; le premier est intitulé : 1689 à 1720, mais pour nous, et après mûr examen, il ne commence qu'à la réorganisation de l'armée en 1715; le second a pour titre : 1718 à 1724; le troisième : 1724 à 1731; le quatrième : 1730 à 1734; le cinquième : 1734 à 1748; le sixième : 1748 à 1763.

Ces registres, moins celui de 1718 à 1724, contiennent une courte analyse des services de chaque officier. Ensuite chaque corps a ses registres particuliers, divisés en trois périodes : 1763 à 1776, 1776 à 1788, 1788 à 1793.

Ces registres sont exclusivement consacrés à l'infanterie, et à l'artillerie divisée alors en bataillons, excepté cependant le registre de 1718 à 1724, qui comprend aussi la cavalerie. Mais avant cette époque, il n'y a point de renseignements en ce qui concerne cette dernière arme, et il y a ensuite à cet égard une nouvelle lacune de 1724 à 1731; alors commence un registre qui va de 1731 à 1763, époque à laquelle s'établit la même régularité que pour l'infanterie.

C'est dans ces registres que nous avons puisé les renseignements qui nous étaient nécessaires; ce sont eux qui nous ont permis, ainsi qu'on le verra à la fin du premier volume et au commencement du second, de retrouver un bon nombre de chevaliers de Saint-Louis, sur la trace desquels nous avions été mis. Nos recherches n'ont pas toujours été heureuses, mais ce n'est pas notre faute. Nous ne pouvons faire dire aux registres que ce qu'ils disent, et quand l'indication que l'on nous avait donnée était erronée, les recherches ne pouvaient avoir lieu avec succès.

Il existe aux archives de la guerre, pour la cavalerie, des registres-contrôles divisés aussi par périodes. Ils ne contiennent que des noms et offrent cela de curieux que les croix de Saint-Louis ne sont point indiquées pour les capitaines, mais qu'elles le sont pour les lieutenants.

On trouve aussi des registres pour l'artillerie, indépendamment de la classification de cette arme faite dans les registres que nous avons cités plus haut et qui s'échelonne jusqu'en 1763. Ces registres, qui vont jusqu'en 1789, contiennent la mention détaillée des services, des campagnes et des blessures des officiers qui y sont dénommés. Ils sont plus explicites que les autres; ils donnent, en outre, quand cela avait été produit, la filiation des familles et le nombre d'officiers du même nom qui ont été ou qui sont au service du Roi.

Quant aux registres de l'Ordre, ils sont ainsi classés: 1693 à 1695; 1719; 1746 à 1757; 1757 à 1762; 1762 à 1781; 1781 à 1792; suivent: un registre des pensions existantes en 1788 : les registres de l'émigration, celui des chevaliers reçus à cette époque par M. le prince de Condé; ceux de la Restauration, de 1814 à 1830; trois registres des pensions accordées sur la dotation de l'Ordre pendant la même période; la chronologie imprimée des dignitaires de 1693 à 1784, le registre des dignitaires de 1814 à 1830, et le registre des dignitaires ou chevaliers étrangers, nommés également de 1814 à 1830.

A la marine, on trouve une liste manuscrite des chevaliers nommés de 1693 à 1754, mais, pour la consulter avec fruit, il faut être mis sur la trace des titulaires; des registres intitulés : 1° *Alphabet Laffilard*, résumant la marine depuis les temps reculés jusqu'à Louis XV; 2° un registre alphabétique in-fol. intitulé : 1749, qui comprend tous les officiers servant à cette époque; 3° un grand nombre d'autres registres égale-

ment in-folio, et dans lesquels on ne peut se reconnaître qu'à l'aide d'une table incomplète; ils ont pour titre : *Registres des mouvements*, et donnent les services jusqu'en 1782; 4° des registres, intitulés : *mouvements*, où les officiers sont classés par catégories de grades, et qui donnent les variations dans le service; 5° un registre intitulé : *Liste générale*, 1770, qui contient la nomenclature abrégée des services, et va jusqu'en 1786; 6° deux registres intitulés : *Liste générale*, 1787, qui résument les avancements jusqu'en 1792, et même, pour quelques émigrés, font connaître leurs services postérieurs; 7° des listes manuscrites, incomplètes, des promotions, et enfin : 8° le *Registre de l'Ordre*, de 1814 à 1830.

La difficulté est très-grande quelquefois pour retrouver les anciens officiers, parce qu'ils servaient sous des noms de terre.

Tels sont les documents que nous avons consultés, et qui expliquent la lenteur d'un travail qui demandait tant de recherches. Il n'est pas un nom que nous n'ayons écrit cinq ou six fois avant de le livrer à l'impression, et nous avons dû encore consulter les dossiers des pensions anciennes pour nous guider dans ce dédale.

Tous ces volumes, tous ces dossiers sont conservés et classés dans un ordre régulier. Les lacunes sont l'œuvre du temps, de nos discordes, et ne proviennent pas du fait de l'administration actuelle.

Nous avons encore consulté : pour la marine nouvelle, la *Biographie maritime de M. Hennequin*, chef de bureau au ministère de la marine, 3 vol. grand in-8; et pour la guerre, les *États militaires* qui vont de 1758 à 1793; ils sont incomplets en ce sens que, de 1758 à 1765, ils ne contiennent que les noms des chefs de corps et officiers supérieurs; en 1766, apparaissent les capitaines; en 1776, les lieutenants; et en 1777, les sous-lieutenants. Nous nous sommes aussi inspiré d'ouvrages particuliers, dont nous avons indiqué la source.

Nous avons reproduit les noms tels que les donnent les différents registres que nous avons consultés. Souvent ils sont écrits d'une façon dans un registre, et d'une façon différente dans un autre. Nous avons dû respecter ces diverses manières en plaçant les deux versions en regard.

Quant aux titres nobiliaires, les registres en faisaient bon marché. Ces titres étaient si connus alors et si bien établis, que la mention paraissait inutile. Les officiers, sauf une imperceptible minorité, étant tous nobles, on négligeait même de leur donner la particule à laquelle

ils avaient droit. Cela était poussé si loin, que M. le duc de Luynes, par exemple, dont la dignité est incontestable, se trouve porté sur le registre de l'Ordre, en 1779, avec cette simple mention : « D'Albert de Luynes. »

Nous avons indiqué les sources auxquelles nous avons puisé, afin de donner à nos notes un caractère, non officiel, mais authentique, qui mettra les familles sur la trace des registres qu'elles peuvent invoquer, et leur permettra d'obtenir de S. E. M. le ministre de la guerre, ou de S. E. M. le ministre de la marine, une constatation légale des services de leurs ancêtres.

Dans un temps où les titres sont soumis à une sorte de révision légale, nous devons ajouter que si les anciens registres ne les donnent pas aux officiers, non chefs de corps, en revanche les *états militaires* les contiennent assez généralement, surtout sous le règne de Louis XVI.

Nos recherches, avant 1763, ont été souvent difficiles. A cette époque, les régiments étaient désignés sous les noms de leurs colonels, mais les colonels changeaient à d'assez courtes distances, et nous aurions été fort embarrassé pour nous retrouver au milieu de cette confusion, si nous n'avions eu, ou plutôt si l'on ne nous avait obligeamment indiqué un volume in-folio intitulé : *État du militaire*, qui donne les noms de tous les colonels jusqu'en 1773; et cependant, quoique dressé avec soin par Roussel, il n'est pas complet, car certains régiments, levés sous Louis XIV, puis incorporés dans d'autres, n'y sont pas portés.

Jusqu'en 1763, les registres-matricules ne font pas mention des blessures des officiers, et même la mort sur le champ de bataille n'est pas indiquée; on se bornait à mettre : *Mort en*. . . Mort, c'est très-bien, mais avait-on succombé sous le poids de la maladie, sous celui de l'âge, ou sous le feu de l'ennemi, voilà ce qu'il eût été interressant de connaître; sous ce rapport, les registres de l'artillerie et de la marine sont plus exacts.

Ainsi, d'Assas excepté, aucun des officiers du régiment d'Auvergne, qui périrent glorieusement le 16 octobre 1760, n'est porté comme mort à Closterçamp. La gloire seule de d'Assas a obtenu une mention exceptionnelle, mais cette exception est postérieure au fait, et l'écriture est celle de l'employé qui, à dater de 1763, inscrivait les notes d'inspection.

On remarque même sur les registres de l'Ordre une singulière cou-

tume. Bon nombre de chevaliers de Saint-Louis, faits à Lawfeld, sont rayés avec cette note : A été reçu par le Roi. Plus tard, on trouve l'indication de chevaliers également reçus par Louis XV ; mais ils ne font pas corps avec les autres titulaires ; ils ne sont portés ni à leur lettre alphabétique, ni à la date de leur réception ; ils figurent, en appendice, à la fin du registre, au milieu des pages restées en blanc, et seulement comme *memento*.

Les registres de l'Ordre contiennent encore d'autres lacunes regrettables, et nous avons retrouvé parfois dans les matricules des corps des chevaliers de Saint-Louis que, sans ces recherches, nous n'aurions pu constater.

Ce que nous avons remarqué aussi, et ce que nous devons signaler, c'est qu'à la fin du règne de Louis XV, parmi les qualités que l'on se plaisait à rencontrer chez nos officiers, la première que l'on faisait ressortir dans les notes d'inspection, était celle qui se rattachait aux bonnes mœurs. On semblait heureux de pouvoir dire que la vie passée sous les drapeaux ne ressemblait pas à celle passée à Versailles.

Notre travail a pris plus de développement que nous ne le pensions d'abord ; c'est le mauvais côté des œuvres qui sont imprimées avant d'être complétement terminées. L'ouvrage devait former deux volumes, il en formera trois. Les deux premiers que nous livrons aujourd'hui au public contiennent la partie qui finit avec la Révolution ; le troisième volume, qui sera publié dans trois mois, contiendra la partie qui concerne l'émigration, et la période de 1814 à 1830. Il sera terminé par la liste des souscripteurs, et une table alphabétique qui permettra de retrouver facilement les personnages cités dans le cours de l'ouvrage.

Sans doute l'histoire que nous publions n'est pas complète, en ce sens qu'elle ne contient pas les noms de tous les chevaliers promus de 1693 à 1830. Un pareil travail serait impossible, il faudrait vingt ou trente volumes, et l'État pourrait seul faire les frais d'un ouvrage dont le prix ne serait pas à la portée de tout le monde. Nous dirons plus, l'État, quand même il le voudrait, ne pourrait donner la liste complète des chevaliers de Saint-Louis, parce que les éléments lui manquent.

Du 1er mars 1791 au 23 septembre 1792, car la dernière décoration a été donnée le surlendemain de la proclamation de la République, le ministère de la guerre, seul, a distribué quatre mille croix de Saint-Louis ; il en a été donné, pendant l'émigration, quatre mille soixante-

huit, outre douze dignités de grand's-croix et quarante de commandeurs. De 1814 à 1830, le nombre s'est élevé à quatorze mille pour la guerre, et à deux mille trois cent-treize pour la marine.

Ainsi, en trente-neuf ans, on a fait plus de vingt-quatre mille chevaliers de Saint-Louis. Il faut remarquer que, pendant vingt-deux ans, l'Ordre n'a pas existé en France, ce qui réduit à dix-sept le nombre des années. La lacune a été comblée par les promotions faites à l'armée de Condé, et en 1814 par l'empressement avec lequel les officiers de nos armées nationales réclamaient cette récompense de leurs services. On peut dire que la croix de Saint-Louis a payé les dettes contractées par le Roi envers ses serviteurs, comme elle a payé le sang versé pour la France, jusqu'au jour de la réunion.

Nous devons ajouter que, dans le cours de nos recherches, nous n'avons pas rencontré une seule infraction faite aux lois constitutives de l'Ordre, et que si des officiers, en petit nombre, ont obtenu cette glorieuse distinction avant le temps voulu, la promotion était justifiée par leurs services exceptionnels.

Nous ne connaissons pas de promotion plus touchante que celle de 1694. Dès l'origine, Louis XIV rattachait la gloire du passé à l'éclat du présent; presque tous les titulaires avaient été glorieusement mutilés, et leur nomination honorait l'ordre dans lequel ils étaient appelés à entrer. Enfin le respect que l'on portait à la croix de Saint-Louis était tel, que les peines les plus sévères (voir le I[er] volume, p. 412 à 415), atteignaient ceux qui osaient la porter sans l'avoir reçue.

D'ordinaire, une seconde édition est, sauf quelques additions, une reproduction de la première; celle-ci est pour ainsi dire une œuvre nouvelle. Elle contient au moins six fois autant de matières qu'en contenait l'œuvre commencée par M. Mazas. En outre, elle renferme des notes et états de services qui, nous l'espérons, paraîtront importants aux familles qu'ils concernent.

Nous avons respecté religieusement le travail de M. Mazas; c'était notre premier devoir; nous avons seulement substitué aux listes des trois premières promotions indiquées par lui, celles des registres déposés aux archives du ministère de la guerre, et qui ont un caractère irrécusable. Nous l'avons fait pour donner à cette partie de l'ouvrage une consécration encore plus solennelle.

Nous avons scrupuleusement reproduit le texte des regitres dans les

notes relatives aux services des officiers, sauf un changement nécessité par le temps, car la langue a changé; elle s'est modifiée, et la reproduction textuelle à cet égard eût été inintelligible pour le lecteur. En temps de guerre, sous Louis XV, on faisait appel à l'énergie de la nation, on augmentait la force des régiments en créant de nouvelles compagnies, et, lorsque la paix était faite, on revenait à l'état normal en réformant les plus jeunes officiers de chaque grade. Ces officiers, momentanément mis à l'écart, rentraient dans leurs corps au fur et à mesure des vacances. Mais au moment du retour, le registre, au lieu du mot : *Replacé tel jour*, contient cet autre mot : *Remplacé*. Il s'ensuit que l'on croirait qu'il s'agit de la substitution d'un officier à un autre, tandis qu'au contraire on constate la rentrée d'un officier réformé, dans le cadre d'activité.

Signe distinctif de services réels, la croix de Saint-Louis avait cet avantage que, placée sur la poitrine d'un officier, elle était à la fois le témoignage vivant de sa bravoure et des années qu'il avait données à l'État. En parcourant ces annales, où tout ce que le cœur humain renferme de courage, de dévouement et de vertu est inscrit à chaque page, on est profondément touché de la conduite digne et vraiment grande de la noblesse française. Elle servait pour l'honneur, et ce sentiment elle le portait au plus haut degré. La croix de Saint-Louis, et quatre cents ou six cents livres de pension, voilà quel était, en général, le prix qu'elle retirait de trente ans dépensés au service du Roi.

C'est elle qui a fait la France ce qu'elle est aujourd'hui, c'est le sang de la noblesse qui nous a donné nos frontières actuelles, ces frontières respectées par l'étranger aux jours de nos revers. Elle a été encore grande et dévouée, lorsque l'esprit révolutionnaire s'est déchaîné sur nous, et soit qu'elle fût groupée en petites fractions à l'armée de Condé, soit qu'elle conduisît au combat nos héroïques Vendéens, son dernier effort a été digne de son passé.

L'esprit de parti et l'esprit de dénigrement ont cherché à calomnier un temps de grandeur, et leurs efforts se sont portés sur la guerre de 1757 à 1763. Cette guerre, attentivement étudiée, a eu ses péripéties de gloire et de revers, et à tout prendre, elle a été moins malheureuse qu'on ne l'a dit. On l'a personnifiée dans le désastre de Rosbach, et le malheur de cette journée a pesé sur le prince de Soubise. Nous avons retrouvé des documents qui établissent qu'il était opposé à cette ba-

taille, qu'elle a été livrée contre son gré, et nous ne serions arrivé qu'à éclaircir ce point de l'histoire, que nous croirions avoir fait un acte honorable.

Notre travail a été long, difficile; il a duré trois ans, nous ne nous en plaignons pas. Nous sommes profondément dévoué à la cause du passé, et s'il sort de ce livre quelque bien, s'il contribue à restituer à nos vieilles annales leur véritable physionomie, nous ne regretterons ni les fatigues que nous avons subies, ni les longues veillées que nous avons acceptées pour arriver à cette preuve que, si grande que soit notre gloire nouvelle, et nul ne l'admire plus que nous, la gloire de la vieille France peut être mise en parallèle, sans que le passé fléchisse devant le présent.

THÉODORE ANNE.

INTRODUCTION.

Règne de Louis XIV, considéré au point de vue militaire. Période contenue entre la paix des Pyrénées et le traité de Riswyck (1697).

La mort du cardinal Mazarin avait mis Louis XIV en situation de régner par lui-même à l'âge de vingt-trois ans. Ce jeune prince montra, dès le premier moment, la ferme résolution d'étendre la sphère du pouvoir royal et de s'affranchir des embarras contre lesquels le gouvernement de son père avait eu à lutter constamment. Les obstacles les plus puissants étaient, d'une part, les parlements, et, de l'autre, la noblesse. Celle-ci paraissait d'autant plus redoutable qu'elle ne cessait de rendre des services signalés; elle était l'âme de l'armée, elle en formait la partie vitale, et, d'après la constitution militaire du dix-septième siècle, l'élément féodal l'emportait sur l'élément royal. Mais, ce qui faisait sa principale force à l'époque dont nous parlons, c'est qu'en dépit de la composition vicieuse de l'armée les Français avaient gagné, depuis le commencement de ce règne, les éclatantes victoires de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingen, des Dunes, etc., etc., sous Condé, Turenne et Gassion. Cette longue suite de brillants avantages remportés sur les vieilles phalanges espagnoles avaient contraint Philippe IV à signer la paix des P[illegible];

ces résultats ne pouvaient être mis en doute. La noblesse avait le droit de revendiquer la gloire que tant de triomphes procuraient au pays; elle composait, nous le répétons, la partie énergique de l'armée; son sang ruisselait sur chaque champ de bataille. A Nordlingen, vingt et quelques gentilshommes du nom de Menou se trouvèrent mêlés aux combattants ; plusieurs d'entre eux furent tués, et pas un seul ne se retira de la lutte sans avoir reçu plusieurs blessures.

Mais cette noblesse si valeureuse, si prodigue de sa vie, se montrait incommode par sa fougueuse indocilité; elle refusait constamment de se soumettre au joug de la discipline. Louis XIV rendait hommage au dévouement des nobles ; mais, suivant lui, on pourrait dans la suite remporter des victoires encore plus décisives en introduisant dans l'armée des réformes salutaires; il voulait enfin que l'élément royal y absorbât l'élément féodal. Richelieu avait soumis la noblesse par des supplices; Louis XIV se promit de la soumettre par de la gloire. Ce prince possédait au plus haut degré le sentiment de la dignité nationale; tous ses efforts tendaient à élever la France au-dessus des autres puissances de l'Europe; il ne doutait pas d'y parvenir au moyen d'une armée établie sur de nouvelles bases, en la mettant entièrement dans la main du souverain.

La première amélioration obtenue par les Valois dans la constitution militaire avait été la création d'une armée permanente; mais l'exécution ne répondit pas à la grandeur de la pensée. La paix des Pyrénées ayant été conclue, le roi voulut que le nombre des troupes qui se trouvaient sur pied fût considérablement diminué, autant par mesure d'économie que par précaution : on désirait se ménager la faculté d'accomplir les réformes projetées. En conséquence, les corps francs furent licenciés, et l'armée se vit réduite à cent vingt-cinq mille hommes.

Louis XIV était trop inexpérimenté par son âge pour in-

diquer lui-même les modifications susceptibles d'être introduites dans les diverses parties de l'état militaire; il agit sous l'inspiration de Turenne. Cet homme illustre avait assigné à l'infanterie la part du succès qui lui est propre; le grand capitaine n'hésitait pas à accorder une préférence exclusive à l'infanterie; on doit le regarder comme le véritable créateur de cette arme. Condé donnait, au contraire, la préférence à la cavalerie; le vainqueur de Rocroy appuyait son opinion sur les traditions du passé. Dans le moyen âge, la principale force des armées résidait dans la cavalerie, composée en entier de nobles, lesquels, par un préjugé chevaleresque, croyaient déroger à leur état en combattant à pied.

Turenne fit armer la moitié de l'infanterie avec des mousquetons; la pique resta en usage pour l'autre moitié. On donna aux fantassins la baïonnette, inventée depuis à peu près vingt ans. A son origine, la baïonnette tenait à un manche de bois qui s'introduisait dans le canon du mousqueton; elle ne tarda pas à recevoir des améliorations qui la rendirent une arme redoutable.

La noblesse se trouvait, par force majeure, en possession du mode de recrutement. Les gentilshommes, tous propriétaires fonciers, levaient sur leurs terres des recrues et en composaient une troupe qu'ils amenaient au roi; on leur donnait une indemnité pour l'entretien de ces soldats. Cette indemnité n'était pas payée avec une exactitude parfaite; le propriétaire de fief devait y suppléer. Le nombre des recrues amenées par un gentilhomme était proportionné à l'étendue de ses domaines, et l'importance du fief était en rapport avec la naissance du possesseur; de sorte que le commandement revenait de droit à l'antiquité de la race, et non pas au mérite réel.

On comprend les inconvénients qui devaient résulter d'un pareil système. L'institution des grades fut le premier coup que le pouvoir royal porta au mode de commandement dérivant du principe féodal. L'infanterie fut partagée en régiments,

en bataillons et en compagnies. On multiplia les grades, dans le but d'occuper et de récompenser les nobles. On leur laissa bien le commandement, mais ils furent astreints aux règles de la discipline, et la naissance cessa d'être, en principe, un droit exclusif.

Ces changements, que nous n'indiquons que très-succinctement, en faisaient présager d'autres. Nous les verrons se développer à la suite de chaque grande guerre.

La mort de Philippe IV, roi d'Espagne, arrivée en 1667, devint l'occasion de nouvelles hostilités. Il fallut revendiquer les armes à la main les droits que la reine Marie-Thérèse avait sur la Flandre et la Franche-Comté. Louis XIV ouvrit en personne la campagne, avec l'intention de prendre possession de ces deux provinces. L'armée était forte de quatre-vingt mille hommes. Les régiments d'infanterie se composaient de deux bataillons; les compagnies ne présentaient qu'un effectif de quarante hommes.

Les rapides succès remportés par le roi de France alarmèrent le gouvernement des Provinces-Unies. La Hollande fit alliance avec l'Espagne et entraîna dans la coalition l'empereur d'Allemagne. Louis XIV dirigea en personne cette guerre, ayant sous lui le prince de Condé, les maréchaux de Turenne, de Créqui, et d'autres capitaines expérimentés. Les triomphes les plus éclatants se succédèrent avec rapidité. Louis XIV porta la terreur de ses armes au delà du Rhin ; les nobles de France passèrent le fleuve et s'enfoncèrent dans cette Germanie d'où leurs ancêtres étaient sortis pour faire excursion dans la Gaule et y fonder une monarchie.

Les coalisés, vaincus sur tous les points, se virent contraints de demander la paix ; le magnanime vainqueur la leur accorda; elle fut signée à Nimègue, en 1679. La perte de Turenne, tué d'un coup de canon en 1675, diminua la joie que devaient inspirer tant de brillants succès.

La gloire de la France avait atteint son apogée durant la

période contenue entre la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, et la paix de Nimègue. De notables améliorations s'étaient effectuées dans l'état militaire pendant ces douze années. Une des plus considérables fut l'augmentation de la maison du roi ; elle ne se composait, au commencement de ce règne, que des quatre compagnies des gardes du corps, qui présentaient un ensemble de six cents cavaliers; ils furent portés, en 1674, à seize cents, tous de condition noble; on leur adjoignit un régiment de gardes-françaises, fort de quatre mille hommes, et deux bataillons de grenadiers, de six cents hommes chacun.

Les gardes-françaises furent habillées uniformément; cette innovation ne tarda pas à s'étendre à toute l'infanterie. Cette maison du roi, composée de huit mille soldats d'élite, se couvrit de gloire dans la campagne de 1675, surtout à la prise de Valenciennes. Louis XIV la mena au feu avec l'intrépidité d'un petit-fils de Henri IV.

Louvois avait déployé le plus grand génie dans les préparatifs qu'exigeait la conduite de cette guerre. Ce ministre, dont personne ne mettait en doute les services, en condamnant néanmoins la dureté de son caractère, s'abandonna à d'heureuses inspirations dans l'intérêt du roi son maître; il créa les corps spéciaux d'artillerie et de génie.

Plusieurs anciens régiments d'infanterie portaient le nom d'une province; celui de Navarre jouissait de beaucoup de réputation; il se recrutait au moyen des populations belliqueuses des Basques et des Béarnais. Cette méthode de désigner un régiment par le nom d'une province s'étendit à tous les corps de l'armée.

Dans les troupes à cheval, le corps prenait le nom du colonel. Vers 1674, les commandements des régiments, des compagnies, des sections, devinrent en quelque façon des charges que les titulaires achetaient et revendaient. M. de Guitaut levait un régiment en Bourgogne; M. de Montesson

en levait un dans le Maine ; M. de Damas en levait un dans le Bourbonnais; M. des Cars en levait un dans le Limousin, etc., etc. Chacun de ces gentilshommes tenait son régiment au complet au moyen de recrues provenant des levées de milices faites dans les campagnes de leur province, et, comme ces recrues ne suffisaient ordinairement pas, le colonel y suppléait par l'acquisi on d'enrôlés. Ces enrôlés provenaient de soldats congédiés pour diverses causes; le colonel les équipait, les entretenait et les nourrissait; l'État fournissait les armes. La solde étant payée d'une manière très-irrégulière, le colonel devait combler le déficit de ses deniers.

On comprend que le commandement d'un corps quelconque devait entraîner des dépenses considérables, et la tenue plus ou moins brillante d'un régiment dépendait de la fortune dont jouissait le titulaire. Pour ce motif, les grands seigneurs pouvaient seuls être propriétaires d'un régiment de cavalerie; l'achat des chevaux et leur harnachement exigeaient de fortes avances. Les colonels diminuèrent leur fardeau en vendant à un capitaine le droit de former une compagnie. Un colonel ou un capitaine, abandonnant le service pour cause de blessures ou d'infirmités, cherchait, en vendant son régiment ou sa compagnie, à s'indemniser des dépenses que lui avait occasionnées l'entretien de ses soldats. Ainsi le chevalier de Sévigné acheta une compagnie de cavalerie 96,000 livres; nous en voyons la preuve dans les lettres de sa mère. L'entretien de cette compagnie coûtait à M. de Sévigné une somme considérable; et cette expression, que l'on voit souvent répétée : « *Il a dépensé toute sa fortune au service du roi*, » se trouvait parfaitement juste.

On avait mis le sceau aux diverses améliorations introduites dans l'état militaire par la fondation de l'hôtel des Invalides (1671), destiné à recueillir les soldats mutilés au service de la France. La pensée d'une institution aussi ma-

gnanime était uniquement due à Louis XIV; la bonté, chez ce monarque, s'alliait à la grandeur. La fondation de l'hôtel des Invalides rendit son nom populaire, non-seulement parmi les soldats, mais encore dans toutes les classes de la nation.

Les réformes opérées par Louvois dans l'état militaire tendaient toutes à élever le pouvoir royal au-dessus de l'élément féodal, et à restreindre celui-ci dans des bornes étroites, de manière à ce que l'armée fût dans la dépendance directe du roi; mais tous ses efforts ne modifièrent que très-faiblement le système de recrutement, et la noblesse conserva sous ce rapport une influence incontestable.

Cependant la prospérité dont jouissait notre pays inspirait une jalousie manifeste aux autres États de l'Europe. En dépit du mystère qui enveloppait depuis quelques années les résolutions des puissances étrangères, Louis XIV découvrit que l'empereur, le roi d'Espagne, la Hollande, l'électeur de Brandebourg concertaient une troisième ligue dans l'intention de lui arracher ses conquêtes. Guillaume de Nassau, le principal moteur de cette coalition, exagérait l'ambition de Louis XIV afin de mieux déguiser la sienne. Ce prince ne négligea aucun moyen pour assurer le succès de l'entreprise; des libelles scandaleux, imprimés à la Haye, se répandirent dans toute la chrétienté : leur but était de décrier la France et de désaffectionner les sujets du roi.

Sur ces entrefaites, la mort de la reine Marie-Thérèse, arrivée en juillet 1683, devint la cause d'une rupture immédiate avec la cour d'Espagne; cette princesse l'avait empêchée jusqu'alors par ses sollicitations. Les ministres du roi d'Espagne refusaient obstinément d'exécuter en entier les conditions stipulées dans le traité de Nimègue; sur leur refus réitéré, Louis XIV rouvrit les hostilités par le siége de Courtray; le maréchal d'Humières se rendit maître de cette place à la fin de 1683. L'année suivante, le maréchal de Créqui contraignit la forte place de Luxembourg à capituler, après

vingt-quatre jours de tranchée ouverte (4 juin 1684). L'arme du génie et l'arme d'artillerie, créées depuis dix ans, trouvèrent dans ces deux siéges l'occasion de montrer les grands progrès qu'elles avaient faits. Une trêve signée à Ratisbonne avec l'Espagne et l'Empire termina cette guerre. La France y gagna la possession de Luxembourg; mais les hommes clairvoyants prévirent de bonne heure que cette paix ne serait pas de longue durée. La mort inopinée du roi d'Angleterre (Charles II) vint compliquer les difficultés.

Une puissante ligue fut projetée à la fin de 1686 entre la Hollande, l'Empire, l'Espagne, Venise, et plusieurs princes secondaires de l'Allemagne; elle fut conclue définitivement à Augsbourg au mois de février 1687; on parvint à y faire entrer l'électeur de Bavière et le duc de Savoie, que des liens de parenté unissaient à la maison de Bourbon.

Les puissances coalisées contre la France ne purent prendre au dépourvu Louis XIV. Ce monarque avait employé les trois années d'incertitude qui s'étaient écoulées depuis la trêve de Ratisbonne à introduire de nouvelles améliorations dans la constitution de l'armée. La majeure partie des troupes furent tenues sur le pied de guerre au moyen de camps de manœuvres placés entre Paris et les frontières du nord et de l'est; ces camps, innovation due au génie de Turenne et de Vauban, avancèrent considérablement l'instruction de l'officier et celle du soldat. A cette époque, le tir des armes à feu laissait beaucoup à désirer; les exercices continuels que l'on faisait durant l'été et durant l'automne amenèrent des progrès très-sensibles. On doit rapporter à cette époque la transformation que subit le mousquet à rouet, lequel avait remplacé l'arquebuse. Le rouet fut abandonné; on lui substitua la batterie et le silex; l'arme nouvelle prit alors le nom de *fusil*, du nom de *focus*, feu. C'était un grand pas fait vers le perfectionnement de l'arme. Louis XIV assistait aux manœuvres que la maison militaire du roi exécutait au camp de

Maintenon. Les polygones servirent à augmenter l'instruction de l'artillerie. Les exercices à feu eurent pour résultat de faire opérer une nouvelle suppression de piques parmi l'infanterie, laquelle fut amenée à diminuer sa profondeur pour présenter un front plus étendu : l'ordonnance fut réduite à quatre rangs.

Louvois, impitoyable dans les réformes, fit licencier les compagnies de cavalerie qui suivaient en qualité d'escorte les princes, les maréchaux, les lieutenants généraux ; ces cavaliers, affranchis de la discipline, causaient des désordres qui donnaient un mauvais exemple; ils furent incorporés dans les régiments de gendarmerie, de grosse cavalerie et de dragons. Ces derniers, institués par le maréchal de Brissac dans les guerres du Piémont, sous le règne de Henri II, faisaient l'office de troupes légères; ils s'étaient multipliés outre mesure. Au moment où la paix de Nimègue fut conclue, on comptait douze régiments de dragons à dix compagnies de trente hommes; en 1686, le nombre s'en éleva à quarante. M. de Lauzun conserva jusqu'à sa disgrâce la charge de colonel général des dragons. Le reste des troupes à cheval se composait de soixante régiments de grosse cavalerie, à douze compagnies de quarante hommes, armés d'un mousqueton et du sabre; le ceinturon avait remplacé depuis peu de temps le baudrier.

La plupart des volontaires de la noblesse servaient dans la grosse cavalerie ou dans les dragons. Une école de cadets, fondée en 1680, devait préparer les jeunes gentilshommes au métier des armes. La maison du roi, formant un effectif de dix mille soldats d'élite, était devenue un objet d'émulation pour le reste de l'armée. M. de Boufflers, lieutenant général, commandait en chef la maison du roi.

Le royaume se trouvait menacé sur toutes les frontières, en raison de la multiplicité de ses ennemis; trois cent cinquante mille hommes, distribués en différentes armes, sui-

vant la nouvelle constitution militaire, se dirigèrent vers les points les plus vulnérables, afin de s'opposer à l'invasion du territoire. Une flotte montée par cent mille marins protégeait les côtes de l'Ouest et celles du Midi.

Depuis l'établissement de la dynastie des Capets sur le trône de France, aucun de nos rois, pas même Philippe-Auguste, n'avait vu sous ses ordres une armée régulière aussi nombreuse. La mort venait de ravir aux regrets de la nation deux capitaines, le prince de Condé et le maréchal de Créqui ; la gloire de les remplacer fut réservée aux maréchaux de Luxembourg, de Bellefonds et d'Humières. M. de Boufflers conquit le bâton peu de temps après. Tourville fut mis à la tête des flottes après la mort de Duquesne, qui venait de succomber à une douloureuse maladie.

Louis XIV, commandant à la nation la plus martiale de l'Europe, ne devait pas être d'humeur à rester sur la défensive en présence des souverains qui l'avaient provoqué. En effet, il prit l'initiative, et à sa voix les divisions françaises se répandirent comme un torrent le long des rives du Rhin. Le Dauphin, l'héritier de la couronne, reçut la mission d'enlever Philisbourg, une des plus fortes place de la chrétienté ; Philisbourg fut emporté à la fin de 1688.

Le roi confia sa principale armée au maréchal de Luxembourg, en dépit de la résistance de Louvois, dont la haine implacable poursuivait depuis si longtemps le noble guerrier; le maréchal de Luxembourg, le neveu et l'élève du grand Condé, se vengea des cruelles persécutions dont il avait été l'objet en remportant de nouveaux triomphes; en lui brillait le génie de la guerre. Ce général, qui marchait à la tête de quarante mille hommes, franchit la Sambre à la vue du prince de Waldeck , sous les ordres duquel se trouvaient réunis cinquante mille Espagnols ou Hollandais. Les Français se portèrent avec hardiesse vers les alliés et les battirent complétement le 1er juillet 1690. Cette victoire, décisive par

ses résultats, fut due à une manœuvre très-habile que Luxembourg fit exécuter à sa cavalerie, à la faveur d'un léger rideau de collines qui déroba ce mouvement à l'ennemi. Cette cavalerie, composée en majeure partie de gentilshommes volontaires, fut conduite par M. de Gournai; elle écrasa le flanc droit des alliés pendant que le prince de Waldeck était occupé à repousser une première attaque à l'extrémité opposée de sa ligne. L'infanterie hollandaise défendit le terrain d'une manière héroïque; elle périt les armes à la main plutôt que d'accepter le quartier que les vainqueurs lui offraient.

Une semaine après le gain de la bataille de Fleurus, l'amiral Tourville, secondé par M. de Château-Renaud, défit complétement sur les côtes de Normandie la flotte anglo-hollandaise. Au mois d'août, le lieutenant général Catinat battit auprès de Staffarde le duc de Savoie, qui s'était jeté dans la coalition au mépris des liens de parenté qui l'unissaient à la famille de Louis XIV (1). Catinat fit la conquête de la Savoie et d'une partie du Piémont, à la suite de brillants avantages remportés avec autant de bravoure que de célérité.

L'invasion de la Catalogne par le duc de Noailles et la prise de plusieurs places de cette province limitrophe de nos frontières couronnèrent les succès obtenus par les armes françaises dans le courant de l'année 1690.

Tandis qu'une série d'expéditions militaires se développaient sur le continent durant les années 1689 et 1690, des événements politiques de la plus haute importance s'accomplissaient en Angleterre. Guillaume de Nassau, petit-fils de Charles Ier, avait épousé Marie, fille de son oncle le duc d'York, dans un moment où tout faisait croire que le frère de Charles II n'aurait pas d'autre enfant. Le prince d'Orange

(1) Le prince Eugène, qui avait quitté la cour de France sur le refus que lui fit Louvois du commandement d'un régiment, se trouvait dans l'armée du duc de Savoie, son oncle

se flattait que cette union lui procurerait l'honneur de monter sur le trône d'Angleterre; mais le second mariage de Jacques II et la naissance d'un fils renversèrent ces ambitieux projets. Guillaume de Nassau, ne pouvant renoncer à ses espérances, profita des fautes commises par son beau-père pour fomenter des troubles qui amenèrent la révolution de 1688 et l'expulsion du chef de la maison de Stuart.

Jacques II, chassé de Londres, franchit la Manche et vint chercher un asile à la cour de France. Louis XIV forma le généreux dessein de rétablir sur le trône de la Grande-Bretagne un prince petit-fils, comme lui, de Henri IV. Tous ses efforts échouèrent dans cette entreprise, et les diverses tentatives que le roi de France fit dans ce but augmentèrent le courroux de Guillaume de Nassau. Ce prince, disposant des forces de la Hollande, s'empressa de repasser le détroit lorsqu'il vit son autorité, ou plutôt celle de sa femme, établie solidement en Angleterre. Guillaume brûlait de venger les défaites que son lieutenant Waldeck venait d'essuyer dans la Flandre. En conséquence, il réunit auprès de Gand les nouvelles divisions fournies par les Provinces-Unies, et avec son activité accoutumée il mit sur pied une armée qui présentait encore un effectif de soixante mille hommes. Il se proposait de mettre la Belgique à l'abri d'une seconde invasion, ne doutant pas que des embarras intérieurs empêcheraient le roi de France de tenter des conquêtes au delà de la Sambre; il se trompa dans ses calculs.

Louis XIV ouvrit en personne la campagne par le siége de Mons; le maréchal de la Feuillade, les lieutenants généraux Boufflers et Vauban lui servaient de premiers lieutenants; son fils, son frère, son neveu et une foule d'officiers de distinction l'accompagnaient. Le maréchal de Luxembourg protégeait le siége avec cinquante mille hommes. Le prince de Berghes, qui défendait la place, fut contraint de capituler le 9 avril. Guillaume III fit des démonstrations réitérées pour

attaquer les lignes françaises; mais il fut toujours contenu par le maréchal de Luxembourg; cet habile général le contraignit à se retirer à la suite de plusieurs actions meurtrières.

Les opérations militaires se poursuivirent avec activité sur les divers théâtres de la guerre durant le cours de l'année 1691. Catinat battit dans tous les engagements les troupes du duc de Savoie. Le maréchal de Noailles, secondé par la flotte française, aux ordres du maréchal d'Estrées, poursuivait le cours de ses conquêtes en Catalogne. De nombreuses divisions sillonnèrent le Palatinat et les pays qui bordaient la rive gauche du Rhin. Guillaume III, rappelé en Angleterre par les difficultés qui environnent une usurpation récente, remit une seconde fois le commandement de l'armée hollandaise au prince de Waldeck. Ce général, intimidé par le voisinage du maréchal de Luxembourg, chercha un moyen de se mettre à l'abri de ses coups. Les Français s'étaient concentrés sous les murs de Tournay et semblaient décidés à s'établir pour longtemps dans cette position; Waldeck voulut profiter de cette inaction passagère pour abandonner son camp de Leuze et se rapprocher de Bruxelles, bien résolu à éviter une rencontre d'importance; il fit marcher son infanterie en trois colonnes, en laissant à toute sa cavalerie le soin de couvrir son mouvement rétrograde. Le maréchal de Luxembourg, dont la vigilance était rarement en défaut, fut bientôt instruit des intentions de son adversaire. S'étant mis à la tête de la cavalerie de la maison du roi, il se porta rapidement sur Leuze, et, le 18 septembre, il attaqua avec impétuosité un ennemi trois fois plus nombreux; vingt-huit escadrons français en battirent soixante-quinze espagnols ou allemands. Ce combat à l'arme blanche fut très-meurtrier; il prouva d'une manière incontestable la supériorité de notre cavalerie sur celle des étrangers. Feuquières, le meilleur écrivain militaire de cette époque, se montre rempli d'admiration pour les talents et la

valeur déployés en cette circonstance par le maréchal de Luxembourg.

L'Angleterre avait gardé une exacte neutralité lors de la conclusion de la ligue d'Augsbourg. Les princes de la maison de Stuart avaient agi à l'égard de la France dans un sens pacifique, en considération des liens de parenté qui les unissaient à la famille des Bourbons. Guillaume de Nassau, ayant renversé son beau-père, entraîna la Grande-Bretagne dans une politique tout opposée, en dépit de la résistance d'une partie du parlement. Par suite de ces nouvelles dispositions, plusieurs divisions de troupes anglaises, ayant franchi le détroit, allèrent débarquer à Rotterdam, et vinrent opérer leur jonction avec les troupes hollandaises et espagnoles qui agissaient dans la Flandre. Louis XIV résolut de conduire en personne cette guerre, afin de montrer qu'il ne se laissait point arrêter en voyant s'accroître le nombre de ses ennemis. Le monarque fit commencer sous ses yeux, le 5 mai 1692, le siége de Namur, l'un des boulevards de la coalition; Vauban fut chargé de conduire les travaux pendant que Cohorn, son émule de gloire, dirigeait la défense de cette place. Vauban, s'exposant comme un simple officier, fut renversé par un biscaïen au milieu de la tranchée; son premier élève dans l'art des fortifications, le brigadier Damas-Cormaillon, fut également atteint d'un coup de mousquet et mourut des suites de ses blessures.

Pendant que le maréchal de Luxembourg protégeait, à la tête de quatre-vingt mille hommes, les opérations du siége, et qu'il rendait inutiles toutes les tentatives du prince d'Orange, des événements considérables se passaient en mer, dans le voisinage des côtes de Normandie. Louis XIV avait conçu le projet, plus généreux que sage, d'employer une partie de sa puissance à rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre. Une première expédition dirigée contre l'Irlande avait échoué; cet échec ne fit point abandonner ce dessein. Il fut décidé dans

les conseils du roi que les vaisseaux composant l'escadre de l'Océan se réuniraient à la hauteur de Dieppe et se dirigeraient ensuite sur les côtes méridionales de l'Angleterre, afin d'y opérer une descente. L'amiral Tourville fut chargé de conduire l'entreprise ; il en était digne autant par ses talents que par son intrépidité. L'amiral français put s'assurer bientôt qu'on aurait à surmonter des difficultés immenses. Toute la marine de la Grande-Bretagne, concentrée sur un même point, faisait des préparatifs pour barrer le passage. En cette occurrence, Tourville, comptant sous ses ordres à peine quarante vaisseaux contre quatre-vingt-seize anglais ou hollandais, jugea convenable d'attendre l'arrivée du vice-amiral d'Estrées, qui lui amenait du port de Toulon une division navale de vingt-quatre vaisseaux. Cette jonction étant effectuée, la flotte française se serait trouvée en situation de pouvoir tenter le sort des armes. Tourville manœuvrait en vue de l'ennemi en attendant l'arrivée de d'Estrées, lorsqu'il reçut injonction de la part du ministre de la marine Ponchartrain de se porter contre l'armée navale des alliés et de forcer la ligne, afin d'arriver à l'île de Wight. L'amiral, étonné de recevoir de pareils ordres, écrivit pour représenter les suites fatales que pouvait avoir une bataille donnée contre toutes les règles ; il différa d'obtempérer aux instructions en exposant la situation des choses. Un second message, écrit tout entier de la main du roi, lui parvint deux jours après ; ce message renfermait l'ordre d'attaquer à l'instant même, *fort* ou *faible*.

Tourville n'hésita point à sacrifier sa réputation aux volontés de son maître, et sur-le-champ il fit les apprêts du combat ; il partagea sa flotte en trois divisions : le marquis d'Amfreville en commandait une, le contre-amiral Gaburet l'autre ; Tourville prit le corps de bataille. Ces trois divisions réunies présentaient un effectif de quarante-quatre vaisseaux de diverses grandeurs, portant trois mille cent quatorze canons et vingt mille hommes d'équipage. L'armée navale des alliés,

aux ordres des amiraux lord Russel, Asbby et Allemonde, se composait de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux armés de sept mille bouches à feu et portant quarante et un mille hommes d'équipage.

L'amiral français attaqua l'ennemi avec vigueur, le 28 mai 1692, malgré la disproportion de ses forces; la lutte fut des plus terribles et se prolongea pendant douze heures. Néanmoins, des accidents de mer dispersèrent la flotte française. Son commandant se retira sans avoir perdu un seul bâtiment; il parvint à faire rentrer deux divisions dans Saint-Malo et Cherbourg; quant à la sienne, composée de douze vaisseaux, elle fut obligée de s'échouer à la côte près de la Hogue. Ces bâtiments, du nombre desquels se trouvait *le Soleil royal*, de 110 canons, que montait Tourville, devinrent la proie des flammes.

Une sorte de mystère couvrit pendant longtemps la véritable cause du revers de la Hogue, de ce revers qui fit perdre à la marine française la prépondérance qu'elle avait su conserver depuis le commencement d'un règne aussi glorieux. Voici les explications que plusieurs historiens, soit français, soit anglais, donnent au sujet de cet événement. Jacques II, n'étant que duc d'York, avait commandé pendant plusieurs années les flottes de la Grande-Bretagne en qualité d'amiral; il remporta des avantages très-brillants sur les Hollandais et sur les Portugais; son nom devint très-populaire parmi les marins de sa nation. Jacques II, décidé à réparer son échec de la Boyne en opérant une descente sur les côtes de Southampton, parvint à nouer des intelligences avec les officiers les plus influents de la marine anglaise. Trente capitaines de vaisseau prirent envers lui des engagements formels; ils devaient, au moment d'une action générale, se retirer, et battre en retraite en laissant la flotte hollandaise seule aux prises avec celle des Français. La réussite d'un pareil projet dépendait de la manière dont le secret serait gardé; c'est

pour ce motif que l'on ne mit dans la confidence ni Pontchartrain (1) ni Tourville. Mais la correspondance de Jacques II avec les principaux conjurés fut interceptée au moment où la flotte appareillait. Les ministres de Guillaume III, redoublant de vigueur, parvinrent, sous un prétexte plausible, à rappeler de leur bord les capitaines de vaisseau compromis dans la conjuration ; ils les firent remplacer à l'instant même par d'autres officiers d'un dévouement bien connu. Ceci s'exécuta sans que les équipages fussent instruits de la moindre chose. Le combat ayant commencé, aucune de ces défections sur lesquelles Jacques II et Louis XIV comptaient ne se produisit ; et l'amiral français, ayant engagé la lutte avec une noble confiance contre des forces doubles, ne put obtenir le succès que le roi croyait assuré.

La prise de Namur, dont la reddition eut lieu le 5 juin, fut un faible dédommagement du désastre de la Hogue (2). Louis XIV rentra à Paris après cette conquête, qui mit le sceau à la réputation de Vauban. Le maréchal de Luxembourg continua les opérations en y déployant sa merveilleuse activité; il poursuivit Guillaume III, qui se retirait lentement vers les frontières des Provinces-Unies. Le prince d'Orange employait l'astuce aussi bien à la guerre qu'en politique; ayant gagné les espions du maréchal, il lui fit donner un faux avis, qui tendait à faire croire que le chef de l'armée hollandaise avait redoublé de célérité pour échapper aux Français; sur ce rapport, le maréchal de Luxembourg, jaloux de procurer à ses troupes un repos qu'elles réclamaient depuis longtemps, envoya sa cavalerie dans des cantonnements assez éloignés et resta seul avec l'infanterie dans le village de Steinkerque. Guillaume III, certain de la réussite de son

(1) Pontchartrain avait succédé, comme ministre de la marine, à Seignelay, mort à la fin de 1690.

(2) Louis XIV éleva peu de temps après Tourville à la dignité de maréchal de France.

stratagème, revint précipitamment sur ses pas en traversant des défilés jugés impraticables; il attaqua à l'improviste le duc de Luxembourg (3 août 1692). Celui-ci déploya une dextérité admirable pour remédier à cette audacieuse surprise. Quatre princes du sang et une foule de gentilshommes soutinrent le premier choc. Le général français, privé de ses cinquante escadrons, chargea lui-même plusieurs fois à la tête de sa garde; il vit tomber à ses pieds son fils, qui le défendait vaillamment. Enfin, après des efforts surnaturels, Luxembourg défit complétement Guillaume, lui tua dix mille hommes, en prit quinze cents et demeura maître du champ de bataille. L'honneur de la journée resta tout entier à l'infanterie, qui se servait pour la première fois de la baïonnette à douille (1).

Cette victoire différait des précédentes par sa singularité; elle fut célébrée dans Paris et dans les provinces de la manière la plus empressée. Les jeunes élégants portaient alors des cravates de dentelle, dont l'arrangement exigeait assez de temps. Les princes et les officiers, obligés de s'habiller à la hâte, passèrent négligemment ces cravates autour du cou sans les nouer; les femmes en firent sur ce modèle : on les appela des *Steinkerque*. Les habits, les coiffures, les meubles, tout fut bientôt à la *Steinkerque ;* c'était dans le génie de la nation.

C'est à la suite de la bataille de Steinkerque que Louis XIV, désirant récompenser les services que les officiers de tous grades rendaient depuis si longtemps dans ses armées, résolut d'instituer l'ordre militaire dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire.

A. Mazas.

(1) *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, par Quincy, in-4°, tome II.

HISTOIRE
DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE
DE
SAINT-LOUIS.

PREMIÈRE PARTIE.
DE 1693 A 1744.

CHAPITRE PREMIER.

Les réformes opérées par Louvois indisposent la noblesse de France. — Motifs qui déterminent Louis XIV à fonder l'ordre de Saint-Louis. — Opinion du maréchal de Luxembourg à ce sujet. — Boileau et Racine travaillent à la composition de la devise.

Louis XIV fut le premier artisan des merveilles qui illustrèrent son règne. Le Ciel, prodigue envers lui de ses faveurs, plaça sous sa main les éléments propres à élever l'édifice de sa grandeur; mais il fallait encore savoir les disposer et les mettre en œuvre : c'est ce que Louis XIV sut faire de la manière la plus judicieuse en montrant une aptitude infinie à discerner le mérite. Ce que l'on n'a pas assez admiré, c'est qu'il fit ses principaux choix dans le feu de la jeunesse, à un âge où la raison n'a pas eu le temps d'être mûrie par l'expé-

rience. Ce fut à vingt-quatre ans que ce prince prit pour mandataires de ses volontés dans le gouvernement de l'État deux hommes éminents; il les garda toute leur vie, il s'en servit jusqu'à leur dernier soupir, les ayant usés au service de l'État, comme un habile statuaire use son ciseau en travaillant le bloc de marbre duquel doit sortir un chef-d'œuvre. Ces deux hommes éminents furent Colbert et Louvois. Le premier, laborieux, infatigable, imprima à l'administration intérieure du royaume un ordre, une vigueur dont on ne connaissait point d'exemple. Le commerce, la marine, les lettres, les arts, les sciences prirent par sa volonté un essor admirable; rien de ce qui pouvait être utile ne fut négligé. Les finances, administrées avec autant de sagesse que d'habileté, permirent au monarque de se livrer à son goût pour les améliorations et la magnificence.

Louvois, doué d'un mérite bien différent, sut préparer des conquêtes en ménageant à son maître les moyens de les conserver; il fut le créateur d'un véritable état militaire, dont la France manquait avant son ministère. Les institutions les plus sages devinrent son ouvrage; il eut pour arriver à de pareils résultats à lutter contre des résistances formidables, à réprimer les exigences les plus injustes et à détruire les prétentions les plus ridicules. On ne doit pas être étonné de voir les courtisans lui porter une haine violente.

Les gentilshommes montraient en présence de l'ennemi une bravoure à toute épreuve, prodiguant leur vie avec une témérité héroïque; mais l'indocilité de leur caractère reparaissait dès que l'action était finie; ils faisaient même parade d'indiscipline et abandonnaient, pour se livrer au plaisir, le soin des compagnies placées sous leurs ordres. Nous rapporterons un seul fait qui prouvera comment la plupart des capitaines, tous de bonne maison, entendaient à cette époque le service militaire. Cette anecdote est consignée dans une lettre de madame de Sévigné (année 1689). « M. de Louvois dit

l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : « Monsieur, votre « compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, je ne le « savois pas. — Il faut le savoir. L'avez-vous vue? — Non, « Monsieur. — Il faudroit l'avoir vue, Monsieur. — Mon- « sieur (1), j'y donnerai ordre. — Il faudroit l'avoir donné. « Il faut prendre un parti, Monsieur : ou se déclarer courti- « san, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier. »

Il est incontestable que Louvois rendit des services signalés, mais il les fit payer cher; guidé par son ambition, il provoqua des ruptures et entreprit des guerres qu'on aurait pu éviter; il le fit dans l'unique but de se rendre indispensable. La dureté de ses procédés à l'égard des princes possesseurs des États secondaires de l'Allemagne et de ceux de l'Italie occasionna le déchaînement de toute l'Europe contre le roi de France. C'est en haine de Louvois et pour se venger de ses affronts que la ligue d'Augsbourg fut conclue : le duc de Savoie le déclara hautement en se rangeant parmi les alliés.

Si les souverains étrangers se voyaient en butte aux injustices du ministre tout-puissant, que ne devaient pas redouter les personnes placées sous sa dépendance immédiate? Il est certain que le ministre ombrageux travaillait à faire perdre à Turenne les bonnes grâces du roi son maître, au moment où ce grand homme tombait frappé du coup mortel sur le champ de bataille.

Le maréchal de Luxembourg subit pendant dix années une atroce persécution pour avoir dédaigné d'être le flatteur d'un pouvoir despotique.

Louis XIV, jaloux de reconnaître les services rendus à différents titres par Tourville, Boufflers, Vauban, Catinat, voulait les en récompenser en leur donnant le bâton de maréchal; le ministre s'y opposa, sans craindre de recourir à la

(1) Les gentilshommes de la cour refusèrent constamment de donner du *Monseigneur* à Louvois, qui s'en montrait assez mortifié.

calomnie. L'exercice prolongé d'une autorité absolue finit par aveugler Louvois, dont la présomption ne connut plus de bornes; les brutalités de son caractère lassèrent enfin le monarque qui les avait longtemps supportées; elles allumèrent son courroux, et l'orgueilleux Aman fut chassé de sa présence.

Un homme d'une humeur aussi irascible que l'était Louvois ne pouvait survivre à sa disgrâce; elle le tua. Sa mort fut très-naturelle; néanmoins des écrivains n'ont pas craint de l'attribuer au poison; le plus simple examen prouve la fausseté de cette assertion.

Louvois mourut le 16 juillet 1691. Louis XIV, désirant montrer de la fixité dans les principes de son gouvernement, nomma secrétaire d'État au département de la guerre Barbezieux, troisième fils du ministre disgrâcié, comme il avait désigné Seignelay, le fils de Colbert, pour succéder à son père dans le ministère de la marine. Le roi ne laissa à Barbezieux aucune influence politique; il restreignit ses fonctions à l'administration matérielle, c'est-à-dire à l'entretien des troupes et des places fortes.

Au moment où Louvois descendait dans la tombe, une nouvelle phase s'ouvrait pour Louis XIV : l'astre ne brillait plus des mêmes feux; des guerres consécutives avaient épuisé les ressources du royaume. La victoire n'avait cessé de se montrer fidèle au drapeau de la France, aucune défaite n'avait terni l'éclat des triomphes passés; mais il fallait redoubler d'efforts pour arrêter sur les frontières les flots d'ennemis qui cherchaient à les franchir. L'armée était certainement mieux organisée, mieux équipée et plus instruite qu'après la paix de Nimègue; mais elle manquait d'élan. Les règlements militaires reposaient sur des bases plus solides, la discipline était mieux observée; mais l'obéissance passive semblait avoir étouffé cette ardeur martiale qui animait les Français du temps de Condé et de Turenne. La bouillante noblesse, sous l'impulsion

de laquelle la masse des soldats marchait au combat, se montrait rebutée par les réformes qu'un ministre despote avait opérées impitoyablement dans l'intérêt de l'État.

A force de vouloir comprimer l'élément féodal, on en était venu à neutraliser son action. Les opérations de la guerre ayant pris des proportions inconnues avant ce règne (1), la matière noble s'était épuisée en quelque façon dans des actions meurtrières sans cesse répétées. Louvois crut y pourvoir au moyen d'anoblissements fréquents; cette mesure, fort habile en elle-même, devint impuissante et froissa l'orgueil des grands feudataires, dans la maison desquels la noblesse secondaire faisait l'apprentissage de la vie guerrière. Le gentilhomme mécontent rentrait dans son manoir, celui qui ne l'avait point encore quitté refusait d'en sortir. Il fallait recourir à des moyens énergiques pour remédier à un inconvénient aussi grave.

Louvois avait su gagner l'estime du roi par la sincérité de son dévouement et par une activité qui aplanissait toutes les difficultés. C'est ainsi que ce ministre était parvenu, nonobstant la rudesse de ses manières, à prendre sur l'esprit de son maître un ascendant irrésistible. Le trépas inattendu du secrétaire d'État fit changer la face des affaires; le roi, affranchi d'un joug qu'il avait supporté par un motif très-louable, s'abandonna sans réserve à la bienveillance naturelle de son caractère; il se plut, dès ce moment, à honorer de sa confiance des hommes que Louvois avait toujours tenus à l'écart. Louis XIV combla de faveurs le maréchal de Luxembourg et le plaça à la tête de son état militaire; il éleva à la dignité de maréchal de France Tourville, Boufflers et Catinat. Ce dernier, dont les vertus égalaient les talents, recevait par la volonté du souverain une tardive réparation des in-

(1) Madame de Sévigné écrivait à sa fille en 1689 : « Jamais le roi de France « ne s'est vu trois cent mille hommes sur pied; il n'y avoit que les rois de Perse. « Tout est nouveau, tout est miraculeux en

justices dont un ministre vindicatif l'avait accablé pendant si longtemps.

Vauban avait été compris dans la promotion de maréchaux faite en 1693. Cet homme incomparable insista pour que son nom fût retranché de la liste, en disant que les obligations de cour attachées à la dignité à laquelle le roi daignait l'élever l'empêcheraient d'être aussi utile qu'il l'avait été jusqu'alors dans son emploi de directeur des fortifications.

La noblesse témoignait, disons-nous, à l'époque dont il est ici question, un véritable mécontentement; l'intérêt de la couronne, autant que l'équité, exigeaient que l'on cherchât un moyen propre à l'apaiser. La multiplication des grades, dont on avait usé largement, ne pouvait pas être regardée comme une récompense : le ministre délivrait à un gentilhomme, au nom du roi, un brevet de colonel, de capitaine, d'enseigne; mais le titulaire de ces grades se voyait obligé, pour s'acquitter de ses fonctions, de dépenser la majeure partie de sa fortune à rembourser le prix qu'avait coûté son régiment, sa compagnie ou son guidon. Il fallait que le métier des armes eût un attrait bien puissant, qu'il fût environné d'une sorte de prestige, pour que le gentilhomme français ne se laissât point arrêter par la crainte de se ruiner. Louvois, auquel on ne peut refuser une merveilleuse pénétration, l'avait bien compris; il indemnisa un certain nombre d'officiers en leur donnant des dotations prises sur l'ordre de Saint-Lazare, dont lui-même avait la grande maîtrise. Cet ordre fut institué, au moyen âge, dans le but de secourir les lépreux, dont le nombre était très-considérable. Durant trois siècles, des personnes pieuses firent des fondations pour soulager ces infortunés. Les chevaliers de Saint-Lazare se consacraient à soigner les lépreux, comme les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem faisaient vœu de secourir en Orient les croisés tombés malades à la suite de leurs fatigues. Enfin la lèpre cessa d'affliger les villes et les campagnes. Le motif qui avait déterminé la créa-

tion de l'ordre de Saint-Lazare n'exista plus; mais les biens que possédait cette confrérie restèrent en entier : on les réunit aux domaines appartenant aux hôpitaux.

Tant que vécut Louvois, aucune réclamation ne s'éleva touchant l'emploi qu'il avait fait d'une portion de ces biens pour doter quelques officiers ruinés ou mutilés au service de l'État.

Dès que le ministre tout-puissant eut cessé de vivre, les administrateurs des hôpitaux de Paris présentèrent au roi, par la voix de M. d'Aguesseau, leur président (1), des supplications tendant à lui demander que les biens formant les commanderies de l'ordre de Saint-Lazare ne fussent plus distraits de leur véritable destination; on alla même jusqu'à exiger que les officiers nantis de dotations provenant de ces commanderies fussent tenus de les restituer comme faisant partie du patrimoine des pauvres. Ces réclamations, empreintes d'un esprit de justice, alarmèrent la conscience de Louis XIV; des scrupules s'élevèrent dans son âme, et les anciennes commanderies de l'ordre de Saint-Lazare furent irrévocablement réunies aux biens des hôpitaux de Paris et des villes de France. Ainsi disparurent les ressources qui fournissaient naguère à Louvois des moyens d'indemniser de leurs sacrifices un certain nombre d'officiers.

La restitution des biens appartenant aux commanderies de Saint-Lazare amena invinciblement le roi à chercher un expédient capable de le mettre en situation de retenir dans sa main la noblesse par l'attrait des récompenses.

Louis XIV, qui exerçait le pouvoir absolu dans toute sa plénitude, loin de n'agir que d'après ses propres inspirations, comme l'avaient fait d'autres princes, mit au contraire un soin infini à recourir aux lumières des hommes spéciaux. Le

(1) D'Aguesseau, nommé chancelier de France au commencement du règne suivant, était, à l'époque dont nous parlons, procureur général au parlement de Paris.

monarque recueillit les opinions des généraux qui méritaient le plus sa confiance par l'éclat de leurs services.

Vauban fut d'avis d'instituer un nouvel ordre de chevalerie dont les titulaires seraient rétribués, en faisant observer que l'hôtel des Invalides ne devait pas être regardé comme un asile assuré pour les anciens officiers privés de fortune, attendu que l'établissement fondé en 1671 ne pouvait recueillir qu'un nombre fort restreint de militaires. Le maréchal Catinat appuya l'opinion de son émule de gloire (1).

Le maréchal de Luxembourg, chef d'une des branches de la maison de Montmorenci, se trouvait placé par l'illustration de sa race dans une sphère plus élevée que celle des autres généraux ; considérant la question au point de vue héroïque, il insista sur la nécessité d'instituer des récompenses honorifiques capables de réveiller parmi la noblesse l'ardeur guerrière qui semblait prête à s'éteindre. Le maréchal de Luxembourg s'appuyait sur des considérations politiques.

Henri III avait institué l'ordre du Saint-Esprit dans l'intention de détourner les grands du royaume d'embrasser le protestantisme et de ramener ceux d'entre eux qui avaient abandonné la religion catholique. Le royal fondateur mit plusieurs conditions à l'admission des nouveaux chevaliers : il fallait qu'ils fournissent les preuves d'une naissance très-ancienne, et en même temps qu'ils fissent profession de foi catholique. Henri III atteignit le but qu'il s'était proposé ; les défections religieuses cessèrent parmi les grands, et l'ordre du Saint-Esprit se vit placé sur la même ligne que ceux de la Jarre-

(1) D'Aguesseau, demandant, en sa qualité d'administrateur des hôpitaux, la restitution des biens des maîtrises de Saint-Lazare, comme nous venons de le voir, objecta que l'on pouvait indemniser les officiers menacés d'être privés de leur dotation en créant un ordre militaire dont les chevaliers seraient rétribués aux frais de l'État. Cette particularité est rapportée par l'historiographe d'Aspect. Il conclut que le mérite de l'institution de l'ordre de Saint-Louis doit être attribué à cet illustre magistrat ; nous ne partageons nullement cette opinion.

tière et de la Toison d'or. Pour ce motif, les rois de France s'en montraient avares et lui assignèrent des limites fort étroites. Le nombre des chevaliers ne devait pas dépasser *cent;* ils étaient choisis parmi les dignitaires de l'État; par conséquent, très-peu d'hommes pouvaient prétendre à l'honneur d'y être admis. D'ailleurs, l'obligation de fournir des preuves d'extraction antique entraînait quelquefois après elle de graves difficultés. Les maréchaux Fabert et Catinat refusèrent de prendre rang parmi les chevaliers du Saint-Esprit, pour n'être pas contraints de répudier leurs aïeux.

En cette situation, on pouvait procéder par analogie et fonder sur des bases très-larges un ordre purement militaire, pour l'obtention duquel les preuves de valeur remplaceraient les preuves de naissance. Telle fut la pensée du maréchal de Luxembourg (1); l'éclat de la victoire de Fleurus, qu'il venait de remporter l'année précédente, devait donner du poids à ses paroles.

Dès ce moment, Louis XIV suffisamment éclairé résolut d'instituer un nouvel ordre de chevalerie. C'était un genre de gloire auquel un monarque tel que lui devait se montrer sensible. Cette création, destinée à récompenser des services

(1) Notre opinion ne peut malheureusement pas s'appuyer sur des preuves matérielles. Avant 1789, la maison de Montmorenci possédait dans ses archives des documents historiques extrêmement précieux; ils ont disparu dans la Révolution. Parmi ces manuscrits figuraient des notes de la main du maréchal de Luxembourg; on les conservait précieusement au château de Chantilly. Elles furent communiquées, par ordre du prince de Condé, à MM. Guibert et Kéralio, écrivains militaires du dernier siècle. Le maréchal de Vioménil obtint également la permission de les parcourir; il y trouva la preuve manifeste que l'institution d'un ordre purement militaire occupait les loisirs forcés du duc de Luxembourg durant sa détention à la Bastille.

Nous avons recueilli ce fait de la bouche même du maréchal de Vioménil. M. le duc Matthieu de Montmorenci nous a dit, en 1819, en témoignant sa joie d'avoir été nommé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, qu'une tradition accréditée dans sa famille attribuait au maréchal de Luxembourg le mérite d'avoir fourni à Louis XIV la pensée de l'institution de cet ordr

rendus sur le champ de bataille, allait devenir le complément des belles institutions qu'on devait au génie de *Louis le Grand.*

Les idées qui dominaient alors la société commandaient que l'on plaçât le nouvel ordre sous les auspices de la religion. Ce fut une très-belle conception que celle de choisir dans les propres ancêtres du monarque régnant un *saint* dans la vie duquel se fussent confondus les actes de piété avec des traits de valeur. L'histoire de Louis IX présentait l'heureux assemblage des exploits du héros et des vertus qui devaient lui mériter d'être rangé parmi les *bienheureux*. Enfin le nom du patron était le même que celui du fondateur. Ceci devait imprimer à la nouvelle décoration un caractère national que n'avaient point les autres ordres de l'Europe.

Louis XIV, menacé par une puissante ligue que des revers successifs ne semblaient nullement rebuter, sentait le besoin de ne rien épargner pour exalter les sentiments de l'armée; il commença par créer, le 27 mars 1693, sept maréchaux de France, qui furent MM. de Choiseul, de Villeroi, de Joyeuse, de Boufflers, de Tourville, de Noailles et Catinat. Le jour même où cette nomination occupait toutes les imaginations dans les salons de Versailles, le roi annonça comme très-prochaine l'institution d'un ordre militaire. En effet un édit de création fut rendu le 5 avril, et enregistré en parlement le 10 du même mois. Le considérant est empreint d'un air de grandeur que l'on remarque dans les divers actes de ce règne mémorable.

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, « à tous présents et à venir, salut.

« Les officiers de nos troupes se sont signalés par tant « d'actions considérables de valeur et de courage, dans les « conquêtes dont il a plu à Dieu de bénir la justice de nos « armes, que, les récompenses ordinaires ne suffisant pas à « notre affection et à la reconnoissance que nous avons de

« leurs services, nous avons cru devoir chercher de nouveaux « moyens pour récompenser leur zèle et leur fidélité.

« C'est dans cette vue que nous nous sommes proposé d'é-« tablir un nouvel ordre purement militaire, auquel, outre « les marques d'honneur extérieures qui y sont attachées, « nous assurerons, en faveur de ceux qui y seront admis, « des revenus et des pensions qui augmenteront à proportion « qu'ils s'en rendront dignes par leur conduite.

« Nous avons résolu qu'il ne sera reçu dans cet ordre que « des officiers encore de nos troupes, et que la vertu, le mé-« rite et les services rendus avec distinction dans nos ar-« mées seront les seuls titres pour y entrer. Nous apporterons « même dans la suite une application particulière à aug-« menter les avantages de cet ordre, en sorte que nous au-« rons la satisfaction d'être toujours en état de faire des « grâces aux officiers, et que, de leur côté, voyant des récom-« penses assurées à la valeur, ils se porteront de jour en jour « avec une nouvelle ardeur à tâcher de les mériter par leurs « actions.

« *A ces causes*, de l'avis de notre conseil, et de notre cer-« taine science, pleine puissance et autorité royale, nous « avons créé, institué et érigé, par ces présentes, un ordre « militaire sous le nom de *Saint-Louis*, et sous la forme, « statuts, ordonnances et règlements qui ensuivent. »

L'article Ier contenait les dispositions d'après lesquelles le roi se déclarait grand maître de l'ordre.

L'article II était conçu en ces termes :

« L'ordre de Saint-Louis sera composé de nous et de nos « successeurs, en qualité de grands maîtres, de notre très-« cher fils le Dauphin, et, sous les rois nos successeurs, du « Dauphin ou du prince qui sera héritier présomptif de la « couronne; de huit grands-croix, de vingt-quatre comman-« deurs, du nombre de chevaliers que nous jugerons à propos « d'y admettre.

« Art. III. Ceux qui composeront ledit ordre de Saint-« Louis porteront une croix d'or, sur laquelle il y aura l'i-« mage de saint Louis, avec cette différence que les grands-« croix la porteront attachée à un large ruban couleur de feu « qu'ils mettront en écharpe, et auront encore une croix en « broderie d'or sur le justaucorps et sur le manteau. Les « commandeurs porteront seulement le ruban en écharpe, « avec la croix qui y sera attachée. Les simples chevaliers ne « pourront porter le ruban en écharpe, mais seulement la « croix d'or attachée sur la poitrine avec un petit ruban cou-« leur de feu.

« Art. IV. Notre intention étant d'honorer le plus qu'il « nous est possible ledit ordre, nous déclarons que nous, « notre cher fils le Dauphin, les rois nos successeurs, et tous « ceux, les Dauphins ou héritiers présomptifs de la couronne, « porteront la croix dudit ordre de Saint-Louis avec la croix « du Saint-Esprit.

« Art. V. Nous entendons aussi décorer dudit ordre de « Saint-Louis les maréchaux de France, comme principaux « officiers de nos armées de terre ; l'amiral de France, comme « principal officier de la marine, et le général de nos galères, « comme principal officier des galères, et ceux qui leur suc-« céderont dans lesdites charges. »

En vertu de cette disposition, la dignité de maréchal de France donnait le droit d'être chevalier de Saint-Louis, mais elle n'accordait pas aux titulaires la faculté d'être admis de prime abord dans les deux degrés supérieurs. Nous montrerons, dans le cours de cet ouvrage, l'exemple de plusieurs maréchaux qui descendirent au tombeau sans avoir été grands-croix de Saint-Louis.

L'article VI rendait le nouvel ordre compatible avec ceux qui existaient déjà.

L'article VII disait que les grands-croix seraient pris parmi les commandeurs, et que les commandeurs seraient pris par-

mi les chevaliers, de manière à ce que personne ne pût franchir un degré.

Les articles VIII, X et X réglaient les préséances entre les chevaliers du Saint-Esprit et les grands-croix de Saint-Louis.

Le texte de l'article XI était formulé en ces termes : « Nous « voulons qu'aucun ne puisse être pourvu d'une place de « chevalier dans l'ordre de Saint-Louis s'il ne fait profession « de la religion catholique, apostolique et romaine, et s'il n'a « servi sur terre ou sur mer, en qualité d'officier, pendant « dix années (1). »

On voit que le fondateur exigeait de la manière la plus formelle des preuves d'orthodoxie; mais aucune disposition ne prescrivait la moindre preuve en fait de naissance, comme Henri III l'avait exigé en instituant l'ordre du Saint-Esprit. Les opinions s'étaient à cet égard singulièrement modifiées depuis un siècle et demi.

Des écrivains ont prétendu que Louis XIV, en ordonnant de n'admettre dans l'ordre de Saint-Louis que des officiers,

(1) L'article XIV imposait aux chevaliers l'obligation de prêter le serment suivant, omis dans la première édition, et que nous rétablissons d'après le vœu de nos souscripteurs :

« Vous jurez et promettez Dieu le créateur, sur la foi que vous tenez, que vous vivrez et mourrez dans sa religion catholique, apostolique et romaine ; que vous serez fidèle au roi, et ne vous départirez jamais de l'obéissance qui lui est due, et à ceux qui commandent sous ses ordres ; que vous garderez, défendrez et soutiendrez de tout votre pouvoir son honneur, son autorité, ses droits, et ceux de sa couronne envers et contre tous ; que vous ne quitterez jamais son service pour entrer à celui d'aucun prince étranger sans sa permission et l'agrément par écrit de Sa Majesté ; que vous lui révèlerez tout ce qui viendra à votre connoissance contre sa personne et son État, et garderez exactement les statuts et règlements de l'Ordre de Saint-Louis, auquel Sa Majesté vous a agrégé et honoré d'une place de.... en icelui, et que vous vous comporterez en tout comme un bon, sage, vertueux et vaillant chevalier est obligé de le faire. Ainsi vous le jurez et promettez. »

La forme de ce serment n'a pas changé de 1693 à 1830.

(Note du continuateur.)

avait eu l'intention d'empêcher l'introduction des militaires non nobles. A l'époque dont nous parlons, l'armée comptait dans ses rangs une foule d'officiers de tous grades sortis de la bourgeoisie; ceci ne peut être mis en doute. Voici comment on peut expliquer l'exclusion du simple soldat.

Le recrutement se faisait dans le dix-septième siècle par des moyens qui laissaient fort à désirer sous le rapport de l'honneur; l'enrôlement volontaire, qui en formait la base, entraînait avec lui des inconvénients graves. On ramassait les enrôlés sur le pavé des grandes villes, à l'aide de moyens souvent odieux; la plupart appartenaient moins à l'État qu'aux chefs de corps, qui les achetaient, par l'entremise d'agents subalternes, comme une vile marchandise. Il arrivait fréquemment que les hommes incorporés de cette façon dans un régiment avaient à se reprocher des précédents fâcheux. Les habitudes de leur vie manquaient de dignité; il fallait recourir à des châtiments terribles pour les soumettre au joug de la discipline. On ne peut établir aucune comparaison entre les soldats du temps de Louis XIV et ceux de nos jours.

Depuis 1789 la conscription imposée à tous les Français, sans aucune distinction, introduisit de notables améliorations dans le mode observé jusqu'à ce jour pour la levée des hommes. Le jeune citoyen, obligé de quitter ses foyers pour se conformer à la loi, ne craint pas que l'on fasse des recherches dans sa vie passée. En définitive, les motifs que nous venons d'exposer prouvent assez que le soldat ou le sous-officier du dix-septième siècle n'avait pas assez de moralité pour qu'on pût se hasarder à lui accorder des récompenses honorifiques. Cependant, du milieu de ces militaires, produits d'un régime dont les traditions sont à jamais effacées, sortaient assez souvent des hommes qui savaient se faire jour par une conduite exemplaire èt par une valeur éprouvée. Ils devenaient officiers, et offraient ainsi des garanties suffisantes pour satisfaire aux exigences de leur nouvelle position. On pouvait

donc sans crainte les admettre dans un ordre de chevalerie; c'est ce que l'on fit, et nous en fournirons plus tard de nombreux exemples.

La soldatesque du dix-septième et du dix-huitième siècle était par sa nature fort difficile à conduire; les rois n'avaient trouvé pour y parvenir qu'un seul moyen : c'était de multiplier outre mesure les grades; aussi, du temps de Turenne et de Luxembourg, on comptait, pour commander mille hommes, cinq fois plus d'officiers qu'il n'en faut aujourd'hui pour diriger le même nombre. Dans les familles nobles on façonnait dès le bas âge les enfants au métier des armes; presque tous les gentilhommes embrassaient de préférence une carrière pour laquelle ils semblaient être nés; ils y entraient de très-bonne heure en qualité d'officiers, attendu qu'ils remplissaient certaines conditions exigées; leur fortune les mettait d'ailleurs en situation de subvenir aux dépenses que leur emploi rendait indispensables. La nécessité où l'on se trouvait de multiplier les grades pour contenir la masse des soldats faisait que la noblesse devenait en réalité l'âme de l'armée et son principal élément.

Ces considérations amenèrent Louis XIV à instituer l'ordre de Saint-Louis. Son intérêt lui commandait de rechercher le moyen de récompenser les services rendus par les officiers sous l'impulsion desquels les armées françaises avaient illustré son règne en remportant des victoires signalées et en faisant de solides conquêtes.

Le choix d'une devise devenait une chose essentielle; sa composition se trouvait naturellement du ressort de l'*Acacadémie des Inscriptions* fondée par Colbert, et que l'on appelait la *petite Académie*. Racine et Boileau y avaient été admis en qualité d'historiographes du roi; on les avait déjà chargés de rédiger les inscriptions placées au bas des tableaux de bataille peints par le Brun. La légende demandée pour l'ordre projeté fut composée par les érudits forr

Académie. On regardait la concision comme le principal mé rite de ces sortes d'ouvrages; trois mots suffirent à celle-ci « *Bellicæ virtutis præmium.* » Boileau paraît en avoir été l principal auteur. Racine différa cette fois d'opinion avec so confrère; il aurait voulu que la légende ne renfermât que ce deux mots : « *Ordo militaris.* » « Chercherons-nous toujour de l'esprit, disait-il, dans les choses qui en demandent l moins (1)? » On doit convenir cependant que la rédaction d Boileau expliquait beaucoup mieux le motif pour lequel le mo narque instituait le nouvel ordre de chevalerie.

CHAPITRE II.

Inauguration de l'ordre de Saint-Louis, faite à Versailles, par Louis XIV, le 8 m 1693. — Le roi reçoit chevaliers les princes de sa famille et plusieurs maré chaux. — Nomination des premiers grands-croix, commandeurs et chevalier

La question d'établir un ordre militaire avait été agitée de puis longtemps dans les conseils du roi. Il est probable qu Louvois se montra opposé à ce projet, puisque l'exécution e fut irrévocablement arrêtée aussitôt que le puissant ministr eut cessé de vivre. On ne chercha point à garder le secret sur le intentions que le roi avait à cet égard. La nouvelle de la création d'un ordre militaire devint en peu de temps le sujet des entre tiens de toute la cour et produisit une vive sensation dans l'ar mée. Les généraux, les colonels, les capitaines, vétérans de Condé, de Turenne, de Créqui, accueillirent avec enthousiasme l'annonce d'une pareille création, puisqu'ils y trouvaient la cer titude d'obtenir, par une distinction des plus honorables, le prix de leurs anciens services. Les officiers plus jeunes y

(1) Lettre de Racine à Boileau, datée du Quesnoy, 30 mai 1693.

voyaient l'espérance de conquérir par leur bravoure une récompense qui attesterait à tous les yeux leur mérite. Les esprits devaient être d'autant plus préoccupés à ce sujet que la guerre se poursuivait de la manière la plus terrible sur les diverses frontières du royaume, et que les hostilités n'avaient jamais été poussées avec autant d'acharnement. L'attente était donc universelle dans les rangs de l'armée. On pouvait d'avance prédire les plus brillantes destinées à un ordre qui allait avoir pour fondateur le plus puissant potentat de la chrétienté, un prince dont toutes les entreprises étaient marquées au coin de la grandeur, un souverain dont les volontés réglaient depuis un demi-siècle les intérêts de l'Europe entière.

Louis XIV avait annoncé qu'il ferait l'inauguration de l'ordre de Saint-Louis au commencement de mai 1693. Le monarque français entrait alors dans la cinquante-cinquième année de son âge et dans la cinquantième de son règne; il était veuf de la reine Marie-Thérèse depuis dix ans et habitait le château de Versailles depuis onze années.

Le roi avait choisi le mois de mai comme un anniversaire qui lui rappelait de glorieux souvenirs. A pareil mois de l'année précédente il avait formé en personne le siége de Namur, ayant sous lui le maréchal de Luxembourg, Boufflers et Vauban; cette place, jugée inexpugnable, s'était vue contrainte de céder à la force de ses armes.

Le 8 mai 1693, Louis XIV réunit, à deux heures après midi, dans le cabinet où se tenait ordinairement le conseil des ministres, son fils le Dauphin, le duc d'Orléans son frère, le duc de Chartres son neveu, le prince de Conti et le maréchal de Bellefonds. Ces personnages illustres se mirent à genoux; ils écoutèrent dans cette attitude la lecture du serment, qui fut faite par Barbezieux, secrétaire au département de la guerre; ce serment exprimait la promesse de rester fidèle au roi et à la religion catholique. Cette lecture terminée,

le roi, debout et la tête couverte, tira son épée, les en frappa sur les deux épaules, puis leur donna l'accolade, en disant : — « *Par saint Louis, je vous fais chevaliers.* » Il remit à chacun d'eux une croix émaillée de blanc, à quatre branches. Le médaillon portait l'image de saint Louis, en cuirasse et revêtu du manteau royal. Le revers présentait une épée nue, la pointe passée dans une couronne de laurier. D'un côté le médaillon était bordé de la devise, écrite en lettres d'or : « *Bellicæ virtutis præmium;* » de l'autre côté l'inscription portait : « *Ludovicus Magnus* (1) *instituit* 1693. »

Cette croix émaillée, insigne du nouvel ordre, devait être fixée sur la poitrine au moyen d'un ruban écarlate, dont la teinte éclatante pouvait être regardée comme un emblème ; elle représentait aux yeux de tous la couleur du sang au prix duquel l'officier pouvait obtenir cette distinction.

Le marquis de Bellefonds, tenu longtemps en disgrâce par

(1) L'institution de l'ordre de Saint-Louis eut un grand retentissement en pays étranger. Le prince d'Orange saisissait la moindre occasion de montrer la haine implacable qu'il nourrissait contre Louis XIV ; les gazettes de Hollande lui servaient d'organes ; celle de Leyde ne manqua pas de critiquer amèrement la nouvelle fondation ; elle trouva un sujet de blâme dans l'inscription qui ornait le revers du médaillon : le mot *Magnus* choquait le pamphlétaire ; il relevait cette expression en disant qu'un prince ne pouvait, sans imprudence, permettre qu'on le décorât de son vivant du titre de *Grand*.

(*Note de M. Mazas.*)

Nous croyons devoir, à la demande de nos souscripteurs, donner une description plus entière de la croix de Saint-Louis, cette croix illustre et honorée ne comptant plus que des titulaires décimés chaque jour par la mort, et ayant suivi dans la tourmente de 1830 l'auguste famille qui l'avait fait revivre en 1814.

La croix de Saint-Louis est émaillée de blanc, cantonnée de fleurs de lis d'or, chargée d'un côté d'un Saint-Louis cuirassé d'or et couvert de son manteau royal, tenant de sa droite une couronne de laurier, et de la gauche la couronne d'épines et les clous, en champ de gueules, entouré d'une bordure d'azur, avec ces lettres d'or : *Ludovicus Magnus instituit* 1693.

Et de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche aussi en champ de gueules et bordé comme l'autre d'azur, avec ces lettres d'or : *Bellicæ virtutis præmium.*

(*Note du continuateur.*)

Louvois, fut le seul maréchal présent à cette première réception. Les autres maréchaux exerçaient des commandements sur les divers points des frontières du royaume; ils n'avaient pu être convoqués pour assister à l'inauguration de l'ordre de Saint-Louis; mais il entrait dans la politique du roi que ces premiers dignitaires de l'armée fussent reçus avant que l'on procédât à la nomination projetée, dans laquelle devaient être compris un certain nombre d'officiers de toutes les armes. En conséquence ils y furent admis séparément, à mesure que des circonstances majeures les ramenèrent à Versailles.

Le prince de Condé et son fils, le duc de Bourbon, furent reçus chevaliers de Saint-Louis par le roi, le 11 mai, en même temps que les maréchaux de Duras et de Villeroi.

On avait eu coutume, depuis le commencement de ce règne, témoin de si grandes choses, de traiter les affaires avec mesure et sans précipitation. Le roi avait demandé au ministre secrétaire d'État de la guerre et à celui de la marine un travail particulier dans lequel devaient être présentés les services des officiers jugés dignes d'obtenir cette distinction. Il ne s'agissait point ici de distribuer des récompenses pécuniaires : le mode en était réglé depuis longtemps, et tous les jours on en accordait pour des services dont chaque intéressé produisait les titres. La récompense dont il était question reposait sur une base bien différente, le sentiment de l'honneur, mobile si puissant chez les Français.

Les dispositions du nouvel ordre de chevalerie voulaient que les éminents services rendus par un officier fussent payés par la faculté d'arborer une décoration, signe distinctif de la valeur, décoration que portaient comme lui le roi, les princes de sa famille et les maréchaux de France. La considération et le respect que cette croix de Saint-Louis allait lui attirer de la part de ses compatriotes, au sein des villes aussi bien que dans les camps, devait être à ses yeux une récompense plus précieuse que le bénéfice d'une dotation.

Louis XIV, persuadé que son institution serait appréciée sous ce point de vue par une nation intelligente, ordonna que l'on mît le soin le plus minutieux à l'examen des titres. Ce prince ne s'en rapporta point aux mémoires de propositions présentés par les deux ministres; il prit pour guides les généraux qui avaient exercé des commandements importants; il consulta le maréchal de Luxembourg, dont l'expérience en cette matière devait faire loi. Il en référa pareillement au duc de Duras, doyen des maréchaux de France, dont la probité antique servait de garantie contre la brigue et la faveur.

Chaque action mémorable dut être constatée par des pièces authentiques, chaque fait d'armes devait être attesté par des témoins oculaires. Des traits de bravoure ne rachetaient point les écarts d'une vie licencieuse. Un général, un colonel, un capitaine devait présenter dans sa carrière militaire une réunion d'intrépidité, de patriotisme et de moralité.

On conçoit la difficulté que devait entraîner un triage fait parmi cette immense quantité d'officiers, dont un certain nombre avaient combattu à Rocroy et à Fribourg sous le grand Condé. Les gentilshommes, familiarisés dès le bas âge au cliquetis des armes, avaient pu assister à une infinité d'actions mémorables avant même d'atteindre la vieillesse. On voit en 1650 le chevalier de Cavoie, devenu l'ami de Racine, chevaucher à l'âge de douze ans comme guidon parmi les gendarmes du prince de Conti, et déployer une extrême vigueur dans la dernière campagne du maréchal de Luxembourg, en 1694.

Le retard apporté dans le choix définitif des chevaliers de Saint-Louis provenait encore d'une cause très-légitime. Une affreuse disette affligeait alors le royaume; cette calamité dura trois années consécutives. Louis XIV, fortement préoccupé des malheurs qui accablaient les populations, redoublait d'efforts pour y porter de prompts remèdes. D'après ses ordres, les flottes de Brest et de Toulon furent employées

durant ces trois années à escorter les convois de blé achetés par les soins du roi en pays étranger. C'est en remplissant plusieurs missions de ce genre que Jean Bart illustra son nom par des traits d'une audace inouïe; cet intrépide marin ramena dans les ports de France de nombreux chargements de blé enlevés aux Anglais et aux Hollandais.

On savait que le roi, malgré les vives inquiétudes conçues au sujet de la fâcheuse situation des provinces, poursuivait sans relâche l'achèvement de son œuvre favorite. Les particularités que l'on racontait touchant le choix des officiers admis dans les divers degrés de la nouvelle corporation de chevalerie intéressaient fort la noblesse et entretenaient parmi ses membres une impatience indicible.

L'inauguration du nouvel ordre de chevalerie avait été faite le 8 mai par le roi, dans ses appartements de Versailles; l'existence de l'ordre était donc réelle : la réception des princes de la famille royale et de plusieurs maréchaux l'avait consacrée d'une manière évidente; mais la cour ignorait encore les dernières dispositions renfermées dans l'édit de création et le nom des officiers des armées de terre et de mer choisis pour être compris dans cette première nomination. Voici ce que les ministres de la guerre et de la marine firent connaître sans restriction, le 12 mai 1693, à Versailles et à Paris.

Le roi affectait à l'ordre militaire de Saint-Louis une dotation de *trois cent mille livres*, prise sur les revenus de la couronne; cette dotation était répartie de la manière suivante : 48,000 livres pour les huit grands-croix, dont la pension fut fixée à 6,000 livres chacun.

Sur les vingt-quatre commandeurs, les huit premiers, par rang de nomination, recevaient chacun une pension de 4,000 livres.

Les seize autres commandeurs recevaient chacun une pension de 3,000 livres.

Les vingt-quatre premiers chevaliers recevaient chacun une pension de 2,000 livres.

Les vingt-quatre chevaliers suivants en recevaient une de de 1,500 livres.

Les quarante-huit chevaliers suivants recevaient une pension de 1,000 livres.

Les trente-deux chevaliers suivants recevaient une pension de 800 livres.

Ainsi, près de cent soixante officiers généraux et autres, divisés en sept catégories, absorbaient sur la dotation allouée par le roi *deux cent quatre-vingt-cinq mille six cents livres*. Les sommes restantes furent consacrées à payer les officiers de l'ordre et à acheter les croix et insignes remis à chaque grand-croix, commandeur et chevalier.

Les huit grand'croix furent données à MM. de Montchevreuil, de Bruc de la Rablière, de Rivarolles, de Vauban, de la Feuillée, de Rosen, de Polastron, de Château-Renault; ce dernier, vice-amiral, obtint la grand'croix destinée à la marine.

Les maréchaux de France ne pouvaient naturellement pas concourir pour avoir la grand'croix; il devenait régulier qu'ils fissent partie d'un ordre purement militaire : on arrêta en principe qu'un maréchal était de droit chevalier de Saint-Louis.

Le comte de Montchevreuil, lieutenant général, qui commence la liste des huit grands-croix, jouissait de la réputation d'un général de première ligne. Il avait fait l'apprentissage de la guerre sous Condé, et mérita à Senef les éloges du grand capitaine. Montchevreuil conquit l'estime de Louis XIV par la bravoure avec laquelle il se conduisit sous les yeux du monarque à la prise de Valenciennes. Ce général passa en 1690 dans l'armée du duc de Luxembourg, qu'il ne quitta plus, et contribua puissamment au gain des différentes victoires remportées par ce maréchal. Le marquis de Montchevreuil, son

frère, avec lequel on le confond souvent, fut gouverneur du duc du Maine.

Le marquis de Bruc de la Rablière, lieutenant général, était issu d'une des plus anciennes maisons de la Bretagne. Ses ancêtres avaient suivi Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre; ils suivirent également Philippe-Auguste en Palestine, et saint Louis dans ses deux croisades de 1250 et 1270. Ce général fut un des Bayards du dix-septième siècle; il servit de la manière la plus brillante sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Les traits de bravoure qui remplirent sa carrière militaire paraîtraient incroyables sans l'attestation des écrivains militaires, ses contemporains. Le maréchal de Créqui, son neveu, fut aussi son élève dans l'art de la guerre. Le roi, en donnant au marquis de Bruc la grand'croix de Saint-Louis, quoiqu'il fût retiré du service actif, voulut faire une exception en faveur du vétéran de l'armée française.

Le marquis de Rivarolles, maréchal de camp, seigneur piémontais, entré au service de la France sous la minorité de Louis XIV, acquit une grande réputation de bravoure par des traits d'une audace inouïe; un coup de canon lui enleva une jambe au siége de Puycerda, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à servir activement.

Vauban, dont il suffit de prononcer le nom.

Le comte de la Feuillée avait débuté dans les grades les plus infimes pour arriver à celui de lieutenant général; ses talents, autant que son courage, lui valurent l'estime du duc de Créqui; ce maréchal ne voulut jamais s'en séparer. Après la mort de ce chef illustre, le comte de la Feuillée continua la guerre sous le maréchal de Luxembourg. Le roi fit choix de ce général pour le placer auprès du Dauphin lorsque ce prince prit le commandement de l'armée d'Allemagne.

Le marquis de Rosen, d'origine saxonne, entré au service de France, devint en peu de temps un des meilleurs officiers

de cavalerie légère de l'armée. Turenne et Créqui l'employèrent souvent en qualité de chef de partisans. Ses talents, ses services, sa valeur le firent élever, en 1665, au grade de lieutenant général.

Le comte de Polastron, maréchal de camp, fut longtemps colonel du régiment du Roi. Ce corps tenait la tête de l'infanterie française et ne fut jamais commandé que par des officiers de la plus haute distinction. C'est dans l'exercice de cet emploi que le comte de Polastron acquit l'estime de Louis XIV; il assista à quinze siéges avec le régiment du Roi. Il ne le quitta que pour devenir un des Mentors du Dauphin, quand ce prince partit pour l'armée.

Les vingt-quatre croix de commandeurs furent données aux officiers dont les noms suivent (1) :

Le comte d'Avejean, lieutenant général (2), gouverneur de Nancy, un des vétérans des armées françaises, modèle de toutes les vertus guerrières. 4,000 livres de pension.

De Laubanie, lieutenant général (3), fut un des officiers de l'école de Turenne; il se fit remarquer autant par son intrépidité que par un caractère chevaleresque, qui lui gagna l'estime des personnages les plus considérables de cette époque. 4,000 livres de pension.

De Chamlay, maréchal général des logis de la cavalerie, avait joui de la faveur de Louvois jusqu'à la mort de ce mi-

(1) On trouve aux archives du ministère de la guerre un registre manuscrit des premières nominations, en 1693, 1694 et 1695. Le respectable et si regretté M. Mazas n'a pu le consulter, et nous avons copié les sept cents noms qu'il renferme, afin de donner à ce travail une sanction irrécusable. M. Mazas, faute de documents meilleurs, a opéré d'après d'Aspect, qui n'est pas toujours exact. Les erreurs que nous signalerons appartiennent donc à l'historiographe de l'ordre de Saint-Louis, et non au littérateur distingué et consciencieux qui avait si bien commencé la tâche qu'il aurait dû achever.

(2 et 3) Le registre dit : maréchal de camp, pour ces deux officiers généraux.

(*Notes du continuateur.*)

nistre, qui l'employa dans les missions les plus délicates auprès des diverses armées (1).

Le marquis des Alleurs, après avoir été major des gardes-françaises (2), remplit des missions diplomatiques auprès de plusieurs cours étrangères. 3,000 livres de pension.

Le comte de la Grange, brigadier de cavalerie, servit avec éclat sous Turenne, Créqui et Luxembourg. 4,000 livres de pension.

Le chevalier de Massot, mestre de camp de dragons, s'attira l'estime du maréchal de Luxembourg par la fermeté de son caractère, et c'est sur la recommandation du vainqueur de Fleurus qu'il fut compris parmi les commandeurs du nouvel ordre de chevalerie. 4,000 livres de pension.

Le comte de Vatteville, lieutenant général, le Nestor de l'armée française; il comptait cinquante-quatre ans de service actif. Le poids de l'âge et une multitude de blessures ne purent modérer son ardeur guerrière. 4,000 livres de pension.

Le marquis de Saint-Silvestre, lieutenant général, acquit par ses exploits une réputation très-méritée dans l'armée du duc de Noailles et du maréchal Catinat. Ce fut grâce aux attestations de ce dernier qu'il fut compris au nombre des

(1) Le registre de 1693, 1694, 1695, ne porte point cet officier comme commandeur, mais comme grand'croix.

Voici la mention : « Le sieur de Chamlay, grand'croix, maréchal des logis des camps et armées de Sa Majesté, à 6,000 liv., a fait le serment, et a été reçu par le roi le 11 mai 1693. *Nota*. N'a été reçu que le 11 octobre 1683. » Il y a ici une erreur de l'employé, qui a écrit 1683 pour 1693, erreur confirmée par cette autre observation. « Le roi lui a donné la place de grand'croix qu'avait le comte de Montchevreuil, tué à Nerwinde. » Mais rien ne dit que M. de Chamlay ait été d'abord commandeur; cependant il est porté comme tel dans un volume in-4° imprimé en 1785, et contenant la chronologie des grands-croix et commandeurs depuis a fondation de l'ordre jusqu'à cette époque.

(2) Il était capitaine aux gardes, d'après le registre.

(*Notes du continuateur*.)

commandeurs de l'ordre de Saint-Louis. 4,000 livres de pension.

De Castellas, brigadier, gouverneur de Longwy, servit longtemps sous Turenne, qui honorait la vigueur de son caractère; il s'était fait une réputation par son héroïque défense de Haguenau, dont Montécuculli fut contraint de lever le siége (1).

Le comte de Montesquiou, brigadier, servit très-activement sous le maréchal de Créqui et sous le maréchal de Noailles, dont il seconda d'une manière merveilleuse les opérations en Catalogne; il devint par ses hardis coups de main la terreur des Espagnols. Les attestations glorieuses de M. de Noailles lui valurent la grâce d'être compris parmi les commandeurs. 3,000 livres de pension (2).

Le comte de Casteja, gouverneur de Toul; il avait été un des héros de la journée de Senef; sa belle conduite au combat de Turkheim lui valut des éloges de Turenne, qui ne les prodiguait pas. Le roi, ayant remarqué sa bravoure au siége de Mons, le nomma de son propre gré commandeur de l'ordre. 3,000 livres de pension.

De Bellegarde, brigadier de cavalerie (3), fut un des officiers les plus estimés du maréchal de Luxembourg; c'est sur la demande du généralissime de l'armée de Flandre que M. de Bellegarde fut nommé commandeur. 3,000 livres de pension.

Le marquis de Fourille, mestre de camp (4), servit très-

(1) Le registre de 1693 n'indique point le chiffre de sa pension.

(2) Le registre de 1693 dit : « De Preschacq, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur général d'infanterie. » D'Aspect dit aussi de Prechac, mais il ajoute Daniel de Montesquiou, et lui donne la qualité de lieutenant général ; nous rectifions d'après le document officiel.

(3) Le registre dit maréchal de camp, ci-devant mestre de camp d'un régiment de cavalerie.

(4) Capitaine aux gardes-françaises, brigadier d'infanterie, d'après le registre.

(*Notes du continuateur.*)

activement durant vingt-cinq ans, sous les généraux les plus célèbres, qui l'employèrent toujours comme officier d'avant-garde. M. de Fourille savait, par son caractère entreprenant, inspirer aux soldats une confiance aveugle. 3,000 livres de pension.

Le comte de Lomont (1), gouverneur de Dunkerque, débuta par être aide de camp de Turenne; sa bravoure le fit nommer, à la fin de la campagne de 1675, colonel du régiment de Ponthieu. Le grade de brigadier devint ensuite le prix des services rendus par lui dans la seconde campagne de Flandre. M. de Lomont passait pour un des officiers généraux les plus distingués de cette époque. 3,000 livres de pension.

Des Bordes, neveu du maréchal de Noailles, inspecteur général d'infanterie (2), contribua puissamment aux progrès que fit cette arme dans la tactique. M. des Bordes fut successivement gouverneur d'Haguenau, de Landau et de Philisbourg; la manière brillante dont il défendit cette dernière place en 1689, en contraignant l'armée allemande à lever le siége à la suite d'une action des plus rudes, lui acquit une grande réputation. 3,000 livres de pension.

De Besons, lieutenant général (3). Sa prodigieuse activité ne lui permit pas de rester un instant inoccupé; dans les courts intervalles de paix dont jouit la France, M. de Besons alla servir la république de Venise, et même l'empereur d'Allemagne, contre les Ottomans. Jamais officier général n'eut une vie mieux remplie de faits d'armes éclatants; il serait trop long de les citer. On sait qu'il devint maréchal. 3,000 livres de pension.

(1) Le comte de Laumont, dit le registre, brigadier d'infanterie, commandant pour le service de S. M. à Namur.

(2) Le registre porte : maréchal de camp, gouverneur de Philisbourg.

(3) Le registre ne lui donne que le grade de maréchal de camp.

(*Notes du continuateur.*)

De Barbon, commandant de la citadelle de Verdun (1). 3,000 livres de pension.

De la Fouchardière, brigadier des gardes du corps (2). 3,000 livres de pension.

De la Caze, lieutenant des gardes du corps, gouverneur de Cognac (3). 3,000 livres de pension.

De Guillerville, maréchal de camp, gouverneur de Bouillon (4). 3,000 livres de pension.

LISTE DES OFFICIERS
DES ARMÉES DE TERRE COMPRIS DANS LA PREMIÈRE NOMINATION
DE CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS, FAITE LE 8 MAI 1693 (5).

Chevaliers avec 2,000 livres de pension :

De Bercourt, mestre de camp de cavalerie (6). De Bellecroix-d'Argenteau, ci-devant colonel de cavalerie. Bolh, mestre de camp d'un régiment royal allemand et brigadier de cavalerie. Du Bourg, maréchal de camp, maréchal des logis de la cavalerie (7). De Chevilly, commandant pour le service de Sa Majesté à Ypres et brigadier de dragons. De Cadrieux,

(1) Le registre dit : Darbon.

(2) Le registre dit : ci-devant exempt des gardes du corps.

(3) Ci-devant enseigne des gardes du corps, d'après le registre.

(4) M. Mazas a porté, par erreur (1re édition), au nombre des commandeurs à la création de l'ordre, M. Regnier, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement du Brouage. D'Aspect le cite comme tel, d'après *le Mercure de France*, mais cet officier ne fut que chevalier, avec 1,500 livres de pension, d'après le registre. En revanche, il faut porter parmi les commandeurs de 1693, avec 3,000 livres de pension, M. Dalou, mestre de camp commandant le régiment de cavalerie de Villeroy, brigadier de cavalerie. D'Aspect dit d'Alou.

(5) Nous reproduisons cette liste d'après le registre officiel dont nous avons parlé plus haut.

(6) Il y a Brécourt dans la premièr [illegible] nous rétablissons l'orthographe du registre.

(*Notes du continuateur.*)

(7) M. le comte du [illegible] règne de Louis XV.

[illegible] de *M. Mazas*.)

ci-devant capitaine du régiment de cavalerie d'Auger. De Crespy, ci-devant major du régiment d'infanterie du Roi. Darbouville, ci-devant lieutenant au régiment des gardes-françaises (1). Daugecourt, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie de la Reine. De Laforest, ci-devant lieutenant-colonel du régiment de dragons colonel général. Du Fort, ci-devant lieutenant-colonel des dragons de Catinat. De Lahaye, gouverneur de Sainte-Hippolyte. De Lussan, ci-devant capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Machet, capitaine-lieutenant de la compagnie générale des Suisses (régiment des gardes suisses). Du Puis-Vauban, brigadier, capitaine d'infanterie. De Rigauville, sous-lieutenant de la 2e compagnie des mousquetaires, brigadier d'infanterie. De Romainville, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, brigadier. Le chevalier de Refuge, ci-devant capitaine aux gardes-françaises (2). De Vienne, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie d'Anjou. De Valkier, ci-devant capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Vivans. De Villemandor, commandant pour Sa Majesté au fort de Keel (Kehl).

Chevaliers avec 1,500 livres de pension :

Saint-Aluaire, ci-devant lieutenant aux gardes-françaises. De Boulogne, ci-devant capitaine de cavalerie. De Bressy, capitaine au régiment des fusiliers (3). Cornelius, ci-devant lieutenant-colonel du régiment de cavalerie du Dauphin (4).

(1) Dans la première édition M. Mazas a porté le marquis d'Herbouville, colonel du régiment de Vexin. Le colonel du régiment de Vexin, en 1693, était le comte d'Hautefort (Roussel, Tableau des Régiments). D'Aspect cite aussi le marquis d'Herbouville, colonel, mais d'un régiment de milice de son nom. Nous avons copié le registre, auquel foi doit être ajoutée. Roussel ne cite de colonels d'Herbouville qu'un comte de ce nom, colonel, de 1652 à 1666, du régiment créé Beaumont en 1615 et devenu d'Artois en 1673.

(2) D'Aspect dit : de Reffuges (Pomponne, marquis), lieutenant général, 1692, et M. Mazas a dit (1re édition) : le marquis de Pomponne, brigadier de dragons.

(3) D'Aspect dit de Bressey ; nous respectons l'orthographe du registre.

(4) D'Aspect dit Cornelins, et M. Mazas (1re édition) Corneliens.

(*Notes du continuateur.*)

De Barbon, commandant de la citadelle de Verdun (1). 3,000 livres de pension.

De la Fouchardière, brigadier des gardes du corps (2). 3,000 livres de pension.

De la Caze, lieutenant des gardes du corps, gouverneur de Cognac (3). 3,000 livres de pension.

De Guillerville, maréchal de camp, gouverneur de Bouillon (4). 3,000 livres de pension.

LISTE DES OFFICIERS
DES ARMÉES DE TERRE COMPRIS DANS LA PREMIÈRE NOMINATION
DE CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS, FAITE LE 8 MAI 1693 (5).

Chevaliers avec 2,000 livres de pension :

De Bercourt, mestre de camp de cavalerie (6). De Bellecroix-d'Argenteau, ci-devant colonel de cavalerie. Bolh, mestre de camp d'un régiment royal allemand et brigadier de cavalerie. Du Bourg, maréchal de camp, maréchal des logis de la cavalerie (7). De Chevilly, commandant pour le service de Sa Majesté à Ypres et brigadier de dragons. De Cadrieux,

(1) Le registre dit : Darbon.

(2) Le registre dit : ci-devant exempt des gardes du corps.

(3) Ci-devant enseigne des gardes du corps, d'après le registre.

(4) M. Mazas a porté, par erreur (1re édition), au nombre des commandeurs à la création de l'ordre, M. Regnier, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement du Brouage. D'Aspect le cite comme tel, d'après *le Mercure de France*, mais cet officier ne fut que chevalier, avec 1,500 livres de pension, d'après le registre.

En revanche, il faut porter parmi les commandeurs de 1693, avec 3,000 livres de pension, M. Dalou, mestre de camp commandant le régiment de cavalerie de Villeroy, brigadier de cavalerie. D'Aspect dit d'Alou.

(5) Nous reproduisons cette liste d'après le registre officiel dont nous avons parlé plus haut.

(6) Il y a Brécourt dans la première édition ; nous rétablissons l'orthographe du registre.

(*Notes du continuateur.*)

(7) M. le comte du Bourg fut nommé maréchal sous le règne de Louis XV.

(*Note de M. Mazas.*)

royal des Invalides. Boursonne, ci-devant enseigne aux gardes-françaises. Du Bocq, brigadier d'infanterie, capitaine au régiment de Piémont (1). De Bony, ci-devant capitaine au régiment de Lyonnais. Cantan, commandant pour Sa Majesté au fort de Strasbourg. De Clezieux, sous-brigadier à la première compagnie des mousquetaires. Canault, ci-devant capitaine au régiment de Champagne. De Cayla, capitaine au régiment de Picardie. De la Chauvinière, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie du Roi (2). De Chevigny, commandant pour le roi à Nancy. De la Contardière, aide-major au régiment de Dauphiné, et présentement à Entravaux (Provence). Dargous, ci-devant aide-major au régiment d'Auvergne, à présent major de la citadelle de Tournay. D'Houy, capitaine au régiment de la marine. De la Fitte, ci-devant capitaine au régiment de Piémont. Ferrand d'Escossay, commissaire provincial d'artillerie. Sainte-Ferre, enseigne aux gardes-françaises. De Gensac, commandant pour le service de Sa Majesté à Valence, et ci-devant capitaine au régiment de Navarre. Garand, ingénieur. De la Grandmaison, capitaine au régiment de Picardie. De Louze, commandant au fort de l'Écluse, près Genève. Des Lurcy, ci-devant capitaine au régiment de Navarre et présentement lieutenant de roi à Nice. De Ligny, capitaine au régiment de Piémont. De Lapara de Fieux, brigadier d'infanterie, ingénieur. De Montigny, lieutenant-colonel du régiment des fusiliers. De la Motte-Marsé, capitaine au régiment de Navarre. De la Motte, lieutenant en la citadelle de Lille. Mollé, lieutenant de roi en la ville de Calais (3). Moiron, major de la ville de Lille. De Nonant, ci-devant lieutenant aux gardes-françaises. De Neuville, capitaine au régiment de cavalerie de Cayeux. De la Pradelle de

(1) De Bosc, selon d'Aspect, et du Bosc, dans la première édition ; mais le registre a une autorité officielle.

(2) D'Aspect et M. Mazas (1re édition) ont écrit de la Chaumière.

(3) D'Aspect dit : le chevalier de Molé (Eustache), et la première édition, Molai.

(*Notes du continuateur.*)

Lyrac, capitaine au régiment de Piémont. Rey, capitaine au régiment d'infanterie du Dauphin. Des Regards, ci-devant capitaine au régiment de la marine (1). De Ricoux, ci-devant capitaine au régiment de Bourbon (2). Du Sossié, capitaine-lieutenant de la compagnie du mestre de camp, au régiment de cavalerie de Presle (3). Des Tailleurs, capitaine au régiment d'infanterie de Bourgogne. De Valcroissant, gouverneur du fort de l'Escarpe. De Villaformiu, capitaine au régiment Royal-Roussillon (4).

Chevaliers avec 800 livres de pension :

De Borelly, ci-devant lieutenant de dragons au régiment de Pinsonel, à présent Gobert. Blondelot, ci-devant lieutenant au régiment de Servon. De Bars, commandant pour le service de Sa Majesté, au fort de Traarback. Blin Seignelay, ci-devant lieutenant au régiment de cavalerie du chevalier Duc. De Bezombes, capitaine commandant un bataillon au régiment de Navarre. De Cordais, ci-devant maréchal des logis de la compagnie des gendarmes de Bourgogne (5). De la Combe, ci-devant capitaine au régiment de la marine. De la Caille, ci-devant capitaine au régiment de cavalerie de Saint-Aignan. De Champey, capitaine au régiment de dragons de Gévaudan. Danjou, ci-devant capitaine de cavalerie. Dedais, ci-devant mousquetaire, deuxième compagnie. De Guigneville, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie du Roi, major de la citadelle de l'île de Ré. Du Gué, ci-devant mousquetaire dans la compagnie du Roi (6). De Gonzolles (7). Grégoire, capitaine au

(1) De Regard, première édition.

(2) De Ricousse, première édition.

(3) De Sossié, première édition.

(4) De Villaformio, première édition.

(5) M. Mazas a écrit de Corday, dans la première édition.

(6) Le registre ne dit pas le numéro de la compagnie ; d'Aspect ne l'indique pas non plus.

(7) Le registre ne dit pas quel était le grade de cet officier. D'Aspect ajoute à son nom, capitaine de cavalerie.

(*Notes du continuateur.*)

régiment d'Humières. Duhaget, capitaine au régiment d'infanterie royal. De Létoille, ci-devant lieutenant au régiment de cavalerie d'Orléans. De Launay, capitaine au régiment de Picardie. De Montenol, aide-major du fort Saint-Jean, à Marseille. De Marillac, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie du Dauphin (1). De Neuville, lieutenant au régiment de cavalerie de Langallerie. Planque, ci-devant mousquetaire (2). De la Pierre, ci-devant lieutenant d'une compagnie de dragons. De la Roche, ci-devant lieutenant au régiment de cavalerie de Tilladet, à présent Souvré. De Senneville, major du régiment de dragons d'Asfeld (3).

Depuis le commencement de ce règne la marine avait rendu les services les plus éclatants. Colbert parvint à la mettre sur un pied tellement redoutable qu'elle finit par conquérir la prééminence des mers sur les flottes britanniques. Les revers essuyés par notre marine à l'occasion des tentatives faites pour rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre affaiblirent considérablement nos flottes; cependant elles surent se maintenir d'une manière honorable contre les efforts réunis de la marine de la Grande-Bretagne, de la Hollande et de l'Espagne. Les exploits des officiers commandant les vaisseaux de la France avaient formé, durant quarante années,

(1) De Martillac, selon d'Aspect.

(2) Lieutenant-colonel du régiment de Rouergue, selon d'Aspect, et colonel du même régiment dans la première édition, où le nom est écrit de la Planque; mais c'est une erreur.

(3) En rapprochant ces quatre listes de chevaliers pensionnés de la nomenclature donnée par M. Mazas dans la première édition, on comprendra de quelle importance est pour l'histoire de l'ordre, la nouvelle classification officielle, qui nous a permis de rétablir dix-neuf noms, que M. Mazas n'avait pu citer, faute de documents. Cet honorable écrivain a terminé sa liste de 1693 par le nom de M. de la Barre, capitaine aux gardes-françaises : c'est une erreur; M. de la Barre n'a été compris que dans la seconde promotion, et on le trouvera plus loin à la date de 1694. — M. Mazas cite encore le marquis de Villette, capitaine aux gardes-françaises, comme étant chevalier de 1693; il n'est pas sur le registre, mais on trouvera en 1695 un M. de la Vaisse (Pierre de Villette).

(*Notes du continuateur.*)

l'heureux pendant des brillants avantages remportés par les armées de terre. Voici quelle fut la part que l'on fit à la marine dans la répartition des croix de Saint-Louis, lors de la création de cet ordre. On aurait pu la faire plus grande sans blesser l'équité.

Le vice-amiral Château-Renaud, l'une des gloires de la marine, fut décoré de la grand'croix de Saint-Louis; émule de Tourville, il ne tarda pas d'être honoré, comme ce dernier, du bâton de maréchal de France.

Le chef d'escadre Pannetier reçut, en récompense de ses glorieux services, la croix de commandeur, avec 4,000 livres de pension. Compagnon fidèle de Tourville, il partagea tous ses travaux, et à la bataille de la Hogue, où la flotte française attaqua celle des alliés trois fois plus forte par son artillerie, Pannetier, commandant la division d'arrière-garde, combattit durant cinq heures contre vingt-cinq vaisseaux ennemis, et se retira de la lutte sans avoir perdu un seul de ses bâtiments et en couvrant la retraite de son amiral.

La seconde croix de commandeur, avec 3,000 livres de pension, fut donnée au chef d'escadre d'Amblimont, qui s'était rendu célèbre par un exploit digne d'être rapporté. L'amiral Ruyter vint attaquer en 1690 la Martinique avec la flotte batave, ne doutant pas d'enlever cette colonie à la France et de la réunir aux possessions hollandaises. D'Amblimont, chargé de la défense de l'île, battit l'amiral, lui tua douze cents hommes et le contraignit pour jamais à renoncer à son entreprise.

Le comte de Luc, capitaine des galères, reçut la troisième croix de commandeur, avec 3,000 livres de pension. Duquesne, ayant su apprécier l'audace et la bravoure de de Luc, en fit son second dans ses expéditions contre les Barbaresques de Tunis et d'Alger. Le capitaine des galères, exerçant le commandement le plus difficile, partagea la gloire de son amiral, qui dans ses rapports ne cessa de rendre

un juste témoignage aux éminents services de cet officier.

Quinze croix de Saint-Louis furent distribuées parmi les chefs d'escadre et les capitaines de vaisseau des flottes agissant en Amérique, sur les côtes de l'Inde, sur la Méditerranée et sur les côtes de l'Océan pour la défense des provinces de l'Ouest.

Chevaliers avec 2,000 livres de pension :

De Cogolin, du Magnon et marquis de la Porte (1), chefs d'escadre.

Chevaliers avec 1,500 livres de pension :

Le Motheux, de Pontis (2), le chevalier de Saujon, capitaines de vaisseau.

Chevaliers avec 1,000 livres de pension :

Le chevalier des Augiers, de Beaussier, de la Treille, capitaines de vaisseau; Sicart, capitaine de frégate, lieutenant de port à Toulon ; de Pérussis, lieutenant de vaisseau.

Chevaliers avec 800 livres de pension :

De Fricambault, de Grand-Fontaine, de la Peaudière, capitaines de vaisseau (3).

Il faut ajouter à cette liste le nom de M. de Septèmes, capitaine de vaisseau, que d'Aspect cite parmi les chevaliers à 1,000 livres. Sur le registre il n'y a pas de chiffre de pension après le nom de cet officier. Ce doit être un oubli, car tous les chevaliers de 1693 étaient pensionnés, et M. de Septèmes est placé entre M. de Salerne (armée de terre), qui a 1,500 livres, et M. Sicart, qui en a 1,000.

(1) M. Mazas a dit de Vezins, et d'Aspect dit marquis de la Porte de Vesins.

(2) Il s'appelait le baron de Pointis, mais nous avons dû reproduire l'orthographe du registre.

(3) D'Aspect ajoute, à la liste des chevaliers à 800 livres de pension, le nom de M. de l'Isle, capitaine de vaisseau, et M. Mazas l'a donné d'après cet auteur. Le registre ne renferme que les trois noms cités par nous, à la date du 8 mai 1693. Un de l'Isle, également capitaine de vaisseau, est compris par d'Aspect et par M. Mazas dans la promotion de 1694. Il est porté à cette date, mais nous devions signaler le silence du document officiel en 1693.

(*Notes du continuateur.*)

Les soldats de marine montés sur les vaisseaux du roi ne pouvaient être assimilés à ceux qui servaient dans les armées de terre. Le matelot, né au sein d'une famille laborieuse, avait fait l'apprentissage de son métier en supportant de rudes labeurs; il s'était exercé sous le toit paternel aux pratiques des vertus privées, et le souvenir des joies du foyer domestique l'aidait à supporter l'horreur de son isolement au milieu des flots. Rien de semblable ne se rencontrait dans les sentiments qui dominaient chez les soldats d'infanterie et de cavalerie, dont l'engagement volontaire avait été payé à prix d'argent, souvent au milieu d'une orgie. Ainsi ce grenadier ou ce dragon, embauché, suivant l'expression consacrée, devenait la propriété d'un colonel, d'un capitaine, qui avait acheté sa personne par l'entremise d'agents préposés à ce honteux trafic. Le marin français n'appartenait qu'à l'Etat; dès ses premiers ans on l'inscrivait sur des contrôles; il se trouvait enchaîné par des obligations en vertu desquelles il devait partir à une simple réquisition. Placé dans ces conditions, le matelot méritait une récompense en dédommagement des cruelles épreuves qui remplissaient son existence. Le grand Colbert, considérant la marine comme l'égide du commerce, récompensa les matelots au moyen de primes pécuniaires. L'institution de la croix de Saint-Louis fit comprendre que les matelots pouvaient aspirer, eux aussi, au bonheur d'être distingués par des marques extérieures qui témoigneraient de leur bravoure et de leur constance dans de pénibles travaux. Le défaut d'instruction première devait naturellement établir une différence entre eux et les officiers de la marine royale.

M. de Pontchartrain proposa au roi, en le voyant décidé à fonder l'ordre de Saint-Louis, d'instituer en faveur des pilotes et des matelots une récompense qui consisterait en une médaille d'argent accompagnée d'une rétribution annuelle. Louis XIV adopta cette pensée avec le plus généreux empressement. En conséquence, des médailles furent frappées à cet

effet à l'hôtel des Monnaies ; le marin devait la porter sur sa poitrine, suspendue à un ruban bleu foncé. Cette médaille représentait le roi assis sur la poupe d'un vaisseau, et un pilote s'avançant respectueusement pour recevoir cette marque d'honneur. Les mots de la légende étaient : *Virtuti nauticæ præmia data.* — L'exergue portait : *anno* 1693.

Nos lecteurs seront étonnés de ne pas voir figurer dans cette liste le nom de Jean Bart, qui est encore aujourd'hui un objet d'admiration parmi nos marins. Ce n'est point omission de notre part : Jean Bart remportait les brillants avantages qui ont fondé sa réputation dans le moment où l'on procédait à la nomination des chevaliers de Saint-Louis. Le monarque, juste appréciateur du mérite et sachant le récompenser avec discernement, créa l'année suivante Jean Bart chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, et l'anoblit par lettres patentes.

Le roi, jaloux d'environner d'un certain éclat l'ordre nouvellement institué, voulut que l'on suivît pour les réceptions l'usage observé à l'égard des chevaliers du Saint-Esprit, et, en sa qualité de grand maître, il se réserva le soin de recevoir lui-même tous les chevaliers admis dans la corporation; aucun d'eux ne pouvait arborer les marques extérieures de l'ordre avant que cette formalité eût été remplie. La solennité qui devait accompagner sa réception rehaussait aux yeux de l'officier le prix de la récompense qu'il venait d'obtenir des mains du souverain, source de toutes les grâces.

Les officiers généraux de terre et de mer, et les officiers de différents grades admis dans les trois degrés de l'ordre de Saint-Louis, se trouvaient tous, à l'exception de quelques-uns, dispersés dans les armées qui opéraient en Allemagne, en Flandre, en Espagne et en Piémont. Les chefs d'escadre et les capitaines de vaisseau servaient dans les flottes de l'Océan ou de la Méditerranée; les uns et les autres, retenus à leur poste, puisque les hostilités se poursuivaient avec vivacité ne

pouvaient venir à Versailles pour obtenir l'honneur d'être armés chevaliers par le roi; le plus grand nombre ne fut reçu qu'au bout d'une année.

Les ministres de la guerre et de la marine jugèrent prudent de laisser en réserve *douze* croix de Saint-Louis, afin de remédier aux oublis involontaires et pour répondre aux réclamations. Les événements justifièrent plus tard cette précaution.

CHAPITRE III.

Distribution des croix de Saint-Louis, faite par le roi, au camp de Gembloux. — Ouverture de la campagne de 1693. — Bataille de Nerwinde. — Nouveaux détails sur cette glorieuse journée.

La justice et les convenances demandaient que le maréchal de Luxembourg fût présent à l'inauguration d'un ordre dont il pouvait sans présomption se regarder comme le second fondateur ; on l'avait fort bien compris, et le roi l'invita à venir assister à la cérémonie, fixée au 8 mai. Le duc de Luxembourg, commandant en chef l'armée de Flandre, se trouvait alors occupé à suivre les mouvements du prince d'Orange. Le généralissime des alliés ayant exécuté une marche rétrograde pour rentrer dans l'intérieur des Pays-Bas, le maréchal jugea qu'il pourrait sans inconvénients quitter ses quartiers et partir pour Versailles; il ne put y arriver que quelques jours après la cérémonie. Le roi le reçut chevalier de Saint-Louis le 14 mai, en présence de tout ce que la cour avait de plus considérable.

La situation où se trouvaient les affaires politiques rendait d'ailleurs indispensable la présence du maréchal à Versailles.

Louis XIV annonçait l'intention bien arrêtée de frapper un coup décisif pour ruiner la ligue des princes coalisés contre la France; il sentait la nécessité de se concerter avec le maréchal de Luxembourg, afin de régler les opérations de la campagne prochaine.

Louis XIV se montrait profondément affligé des maux causés par une affreuse disette ; ses entrailles de roi s'émurent aux récits des infortunes dont les provinces éprouvaient les tristes effets. La cessation des hostilités devenait le moyen le plus sûr pour y remédier. Dans les précédentes guerres, Louis XIV n'avait jamais fait difficulté d'accorder, après chacun de ses triomphes, la paix, que les vaincus lui demandaient avec humilité; maintenant ce prince, dont les armes n'avaient cessé d'être victorieuses, faisait des avances en vue du repos de ses peuples : il demandait à son tour la paix, en offrant aux alliés des conditions avantageuses. Les coalisés ne tenaient nul compte d'une si noble modération; ils sacrifiaient les intérêts de l'humanité au seul désir d'abaisser l'orgueil d'un monarque dont ils avaient si souvent subi la loi.

Le roi se voyait donc obligé de recourir à la force des armes, non pour agrandir son empire, mais uniquement pour conquérir une paix nécessaire au bonheur du pays.

On faisait depuis quatre mois des apprêts immenses pour assurer le succès de la prochaine campagne : douze régiments d'infanterie nouvellement créés se trouvèrent au complet avec une promptitude admirable; un amas considérable de munitions de tout genre fut réuni dans les places fortes de l'Artois et du Brabant. Toutes les troupes des garnisons de l'intérieur et des environs de Paris se dirigèrent vers les frontières du Nord et prirent leurs cantonnements dans les pays arrosés par la Meuse et la Moselle. Le roi fit une promotion de vingt-huit lieutenants généraux, de vingt-six maréchaux de camp, de vingt-sept brigadiers de cavalerie et de trente-sept brigadiers d'infanterie.

Louis XIV avait annoncé depuis longtemps qu'il ouvrirait en personne cette campagne, et ne se laissait pas arrêter par les douleurs qu'il éprouvait à de certains intervalles depuis la périlleuse opération pratiquée par le chirurgien Félix. Le Dauphin et tous les princes de la famille royale devaient l'accompagner; chacun d'eux était destiné à exercer quelque commandement. Le monarque quitta Versailles le 15 mai 1693, et se rendit à Chantilly, où le prince de Condé et le duc de Bourbon devaient l'attendre. Le roi reçut dans cette résidence chevalier de Saint-Louis le maréchal d'Humières, grand maître de l'artillerie. Les divers corps composant la maison militaire du souverain se trouvaient échelonnés de Chantilly jusqu'à Compiègne, et se réunirent en cet endroit sous les ordres du maréchal de Villeroi.

Louis XIV, ayant séjourné à Cambrai, porta son quartier général le 25 au Quesnoy. Une indisposition assez grave le retint une semaine dans cette ville; il la quitta le 2 juin, et entra dans le Brabant par Aubour, afin de passer la revue de tous les corps qui devaient se concentrer à Gembloux.

Parmi les personnes de la cour qui faisaient partie de la maison du souverain figurait Racine, qui, en sa qualité d'historiographe, se croyait obligé de voir par ses yeux les grands événements dont la Flandre allait être une seconde fois le théâtre. Le divin poëte avait promis à Boileau, son collaborateur, de lui raconter les incidents remarquables dans des lettres datées des lieux mêmes, comme il l'avait fait durant les précédentes campagnes, lettres dont le recueil est demeuré incomplet, de même que la correspondance de madame de Sévigné, autres mémoires du grand règne.

Les forces réunies dans la Flandre se partageaient en trois armées ; celle du maréchal de Luxembourg, celle du maréchal de Boufflers, et celle du roi, composée de la maison militaire et de plusieurs corps d'élite; le maréchal de Villeroi commandait ces dernières divisions. Toutes ces troupes furent rassem-

blées dans une plaine voisine de Gembloux, où le roi devait les passer en revue. Racine, écrivant à son ami, lui raconte d'une manière pittoresque cette revue du 9 juin; il lui dit que l'armée était partagée en deux grandes fractions, et qu'il lui a fallu deux heures entières pour longer à cheval chacune de ces lignes d'un bout à l'autre. Il estime à cent vingt mille hommes les divisions réunies sur le terrain.

Louis XIV parcourut le front des deux lignes, escorté du Dauphin, son fils; du duc de Chartres, son neveu; du prince de Condé, du duc de Bourbon, du prince de Conti, des maréchaux de Luxembourg, de Boufflers, de Joyeuse et de Villeroi. Ces illustres personnages portaient tous, avec le collier des ordres, la croix de Saint-Louis. Cette décoration, d'une couleur tranchante, se détachait d'une manière très-visible sur l'habit des princes. Cette nouveauté produisit une vive sensation parmi les officiers. Le roi reçut chevaliers, sous la tente qu'on lui avait préparée au centre de la première ligne, les lieutenants généraux Vauban, de Rosen, de Montchevreuil, de la Feuillée et de Polastron; il leur remit de ses mains les insignes de grands-croix de Saint-Louis.

Le cordon de commandeur fut donné le même jour aux généraux de Chamlay (1), de Vatteville, de la Grange, de Massot, de Casteja, de Fourille, de Bellegarde, de Laumont, de Besons (2).

Des brigadiers et des colonels, des capitaines, au nombre de quarante environ, reçurent la croix de chevalier; nous citerons parmi eux MM. Dubourg, de Chevilly, de Refuge,

(1) Nous devons prier ici le lecteur de se reporter aux observations faites page 43.

(*Note du continuateur.*)

(2) Les autres officiers généraux nommés commandeurs de l'ordre de Saint-Louis servaient ou en Allemagne sous le maréchal de Lorges, ou en Espagne sous le maréchal de Noailles, ou en Piémont sous le maréchal Catinat. Les uns et les autres furent reçus plus tard, lorsque la cessation des hostilités leur permit de venir à Versailles.

(*Note de M. Mazas.*)

de Lussan, d'Augecourt, de la Trousse, de la Fitte, Dargous, de la Motte-Marsé, d'Herbouville (1), de Boulogne, de Bony, de Nonant, de Montigny, de la Pradelle, de Val-Croissant, de la Grand-Maison, du Bocq, de Cordais, de Neuville, de Senneville, de Borelly, de Planque, de Bezombes.

Cette réception se fit avec la plus grande solennité (2). On comprend combien le cœur d'un brigadier, d'un colonel, d'un major, d'un capitaine, devait battre en recevant l'accolade d'un roi tel que Louis XIV.

Ces décorations répandues parmi les régiments de l'armée de Flandre excitèrent dans les rangs un véritable enthousiasme ; le plus simple officier se crut appelé à l'honneur de la porter, puisque des traits de bravoure devaient suffire pour la mériter. Cette seule pensée était bien capable d'exalter des hommes aussi inflammables que les Français. Ainsi cette nouvelle campagne des Pays-Bas allait s'ouvrir sous les brûlantes inspirations de la croix de Saint-Louis.

La dislocation de l'armée s'effectua dans la soirée de cette grande journée du 9 juin. Le Dauphin se dirigea, avec un corps de vingt-cinq mille hommes, vers le Rhin. Ce prince était chargé de conduire ce renfort au delà du fleuve, afin de rejoindre le maréchal de Lorges et d'opérer en commun contre le duc de Bade, généralissime des troupes impériales.

Le maréchal de Boufflers se jeta sur la gauche, afin d'éclairer avec un corps de vingt mille hommes les deux rives de la Meuse et de menacer la ville de Liége. M. le marquis d'Harcourt, ayant avec lui pour maréchal de camp M. de Locmaria, fut détaché avec une division de six mille chevaux. Les talents et la valeur déployés par le marquis d'Harcourt

(1) Nous avons fait remarquer précédemment l'erreur attachée à ce nom. Le titulaire était M. Darbouville, ancien lieutenant aux gardes françaises.

(*Note du continuateur.*)

(2) Saint-Simon dit que le roi ne négligeait rien pour faire valoir l'ordre de Saint-Louis qu'il venait d'instituer.

(*Note de M. Mazas.*)

dans la dernière campagne venaient de lui mériter une juste récompense, celle d'être élevé au grade de lieutenant général. Sa mission consistait maintenant à se porter sur la Moselle de manière à franchir cette rivière pour passer en Allemagne, ou bien pour se rabattre dans la Flandre si quelque incident de la guerrre l'exigeait.

Le maréchal de Luxembourg demeura à la tête de la principale armée, forte de soixante mille hommes. Les maréchaux de Joyeuse et de Villeroi lui servaient de lieutenants. Le roi manifesta l'intention d'appuyer les opérations de cette armée avec sa maison militaire, qui devait remplir l'office de réserve. Ces arrangements ne tardèrent pas à recevoir des modifications importantes.

L'exercice du cheval augmenta les souffrances que Louis XIV ressentait habituellement. Les revues que ce prince avait passées durant plusieurs jours de suite empirèrent son état d'une manière alarmante ; un repos complet parut indispensable aux gens de l'art. En cette situation, la présence du monarque parmi ses troupes devenait une sorte d'embarras ; son départ fut donc décidé, au grand regret du maréchal de Luxembourg. Le roi se rendit d'abord à Namur, où il établit sa résidence; il en partit au bout d'une semaine et reprit ensuite le chemin de Versailles. La maison militaire du roi resta tout entière à l'armée, sous le commandement particulier du maréchal de Villeroi.

Le plan de campagne concerté entre le roi, le duc de Luxembourg et les autres maréchaux indiquait comme but principal la conquête de Bruxelles, capitale des Pays-Bas espagnols. D'un autre côté, on devait s'emparer de la ville de Liége, afin de punir le cardinal de Furstenberg, prince évêque de cette ville, d'avoir pris parti contre la France.

Guillaume de Nassau venait d'être reconnu roi d'Angleterre par tous les souverains de la chréti[illegible] [illegible]eul avait protesté, en se déclarant o[illegible]

intérêts de la maison des Stuarts. Le prince d'Orange, impénétrable dans ses desseins, savait deviner ceux des autres; il saisit sur-le-champ la pensée du maréchal de Luxembourg, et, dès le 15 juin, il vint se poster près de l'abbaye de Park, non loin de Louvain, et s'établit dans une position qui le mettait à l'abri de toute espèce d'attaque. Grâce à ce mouvement exécuté avec habileté, le prince d'Orange couvrait Bruxelles d'une manière admirable, et en même temps il se trouvait à portée de secourir Liége si cette place courait risque d'être attaquée par les Français.

L'armée des coalisés, forte de soixante mille hommes, présentait une réunion d'éléments bien divers. Son infanterie se composait de divisions espagnoles, anglaises et hollandaises. Ces dernières, mieux équipées et plus instruites que les autres, ne le cédaient à aucune troupe de l'Europe en bravoure et en solidité. Lord Ormond commandait le contingent des soldats anglais. La cavalerie, composée en entier d'Allemands, de Brandebourgeois, de Bavarois, marchait sous la conduite du comte de Wirtemberg, du prince de Vaudemont et d'Ernest-Auguste, duc de Bavière, frère de la dernière Dauphine.

Parmi ces phalanges étrangères se trouvait mêlé un régiment formé avec des réfugiés français qui, s'étant expatriés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, étaient venus chercher un asile en Hollande. Le comte de Ruvigny commandait ce corps. Au reste, on distinguait dans les rangs de l'armée française d'autres réfugiés, des Anglais catholiques qui, restés fidèles à la cause de Jacques II, avaient suivi ce prince en exil. Ainsi on voyait des deux côtés des officiers de la même nation marchant sous des bannières différentes et prêts à tirer l'épée pour des intérêts opposés à ceux de leur première patrie : triste effet des discordes civiles!

Le maréchal de Luxembourg envoya reconnaître par des officiers expérimentés la position que venait d'occuper le prince d'Orange; les rapports qu'on lui fit à ce sujet lui dé-

montrèrent l'impossibilité de forcer l'ennemi dans ce poste avantageux. Ses manœuvres n'eurent désormais pour but que d'engager son rusé adversaire à quitter l'abbaye de Park. On apprit au commencement du mois de juillet que le comte de Tilly venait de s'établir auprès de Tongres avec un camp volant de dix mille hommes, destiné à relier l'armée avec la garnison de Liége. Le maréchal de Luxembourg résolut de l'enlever et se chargea de ce coup hardi. Le duc de Chartres et les autres princes demandèrent à partager les périls de cette expédition. Le général français se mit à la tête de quatre-vingts escadrons, marcha rapidement sur le point indiqué et surprit le comte de Tilly. Celui-ci se battit bravement, mais ses troupes ne purent résister à l'impétuosité de la maison du roi : ce corps de dix mille hommes fut détruit ou dispersé. Deux régiments wallons avaient opposé une résistance qui rendit l'engagement très-meurtrier; on y perdit plusieurs officiers de distinction, notamment le comte de Vertillac, gouverneur de Mons. Un grand nombre de gentilshommes y furent blessés, entre autres MM. de Pradel, de Montfort, de Damas-Thianges, colonel du régiment de Vivonne, officier des plus estimés.

La défaite du comte de Tilly commençait les opérations d'une manière brillante; le début prouvait que le maréchal de Luxembourg allait conserver l'ascendant qu'il avait pris sur le prince d'Orange dans les campagnes précédentes. L'armée française se rapprocha de Huy, ville apanagère de l'évêque de Liége. Le maréchal de Villeroi reçut ordre de former le siége de cette place pendant que le duc de Luxembourg resterait en observation. Huy, attaqué dans toutes les règles, fut obligé de capituler le 23 juillet. Le maréchal de Luxembourg, se voyant maître de cette ville, envoya le lieutenant général Rubantel à Liége, pour inviter le cardinal de Furstenberg à déclarer sa neutralité d'une manière catégorique; l'évêque déclina cette proposition. A

de Luxembourg ordonna au maréchal de Boufflers de se rapprocher de Liége par la rive gauche de la Meuse, tandis que lui-même irait la menacer par la rive droite. Cette ville opulente se montrait fort dévouée aux intérêts de la coalition; elle renfermait d'immenses magasins pourvus abondamment de munitions de tout genre; sa citadelle passait pour un boulevard inexpugnable; l'ingénieur Cohorn, rendu à la liberté depuis la prise de Namur, s'était chargé de la défense. Le cardinal de Furstenberg, environné de périls, conjura Guillaume III de sortir de son inaction, afin d'empêcher sa ville apanagère de tomber au pouvoir des Français. Le généralissime de l'armée alliée, pressé par le danger que courait le cardinal, détacha un corps de vingt mille hommes, en le destinant à aller renforcer la garnison de Liége; en même temps il fit un mouvement en avant et franchit la Ghette, avec l'intention de suivre les Français dans leur marche sur Liége et de les attaquer s'il se présentait une circonstance favorable.

Le prince d'Orange venait de commettre deux fautes : la première, d'avoir partagé ses forces en se privant d'un corps de vingt mille hommes; la seconde, d'avoir abandonné une position dans laquelle il pouvait braver tous les efforts de son adversaire. Luxembourg était trop habile pour ne pas en profiter. En effet, instruit des démarches de Guillaume de Nassau, le maréchal prit la résolution de renoncer à ses projets sur Liége, de faire une marche rétrograde pour aller surprendre les alliés dans leur nouvelle position, afin de les y écraser sous le poids de ses forces. La destruction de cette principale armée aurait pour conséquence de lui livrer les Pays-Bas espagnols, et la prise de Bruxelles et de Liége devait être le fruit de sa victoire. La réussite d'un projet aussi audacieux dépendait de la rapidité que l'on mettrait dans son exécution.

Le duc de Luxembourg agissait depuis trois semaines dans

le but d'inspirer au prince d'Orange des inquiétudes au sujet de Liége et de lui donner le change sur ses véritables intentions. Le maréchal de Villeroi et les autres généraux, trompés comme tout le monde, s'imaginaient que tous les efforts de l'armée française tendaient à s'emparer de la capitale des États du cardinal de Furstenberg. Le maréchal de Joyeuse, détaché à trois lieues en arrière, partageait la même conviction. Un seul officier avait reçu les confidences de Luxembourg : c'était le comte de Puységur, maréchal des logis, grade correspondant à celui de chef d'état-major de notre temps.

Dans la matinée du 28 juillet, les commandants des différents corps reçurent l'ordre de changer de direction. Le maréchal de Luxembourg abandonna ses quartiers, placés à Hellie, et se mit en mouvement à la tête de quatre-vingts escadrons; l'armée devait le suivre sur sept colonnes. Le corps du maréchal de Joyeuse, rappelé des bords de la Meuse, devait former l'arrière-garde. Dès ce moment, le dessein du général en chef fut dévoilé à tous les yeux : sur l'avis que le prince d'Orange avait divisé ses forces, en conservant auprès de lui quarante mille hommes au plus, le maréchal de Luxembourg, qui disposait de cinquante mille combattants, voulait profiter de sa superiorité numérique pour aller fondre sur son rival et lui faire éprouver un revers dont les conséquences devaient être décisives pour le sort de la campagne.

Le maréchal de Luxembourg, conduisant la tête de sa cavalerie, marchait rapidement; il craignait que Guillaume de Nassau, instruit de son départ, n'abandonnât sa position en se hâtant de repasser la Ghette. Il avait à parcourir un trajet de huit lieues; il ne put, malgré sa diligence, arriver en vue de l'ennemi que vers les quatre heures du soir. Le général français acquit la certitude que l'armée alliée se trouvait encore en deçà de la rivière; il en éprouva une vive satisfaction; prenant sur-le-champ l'offensive, il engagea une

escarmouche pour se rendre maître du village de Sainte-Gertrude, et s'empara de ce poste important après une action dans laquelle fut grièvement blessé le comte de Pracontal. Cet officier avait acquis beaucoup de renommée dans les guerres précédentes. Le duc de Luxembourg dut renoncer à poursuivre son attaque, car son infanterie n'avait pu le suivre; le passage de la Jar, dont les eaux avaient été grossies par un violent orage, retarda la marche des troupes et principalement de l'artillerie. Cette infanterie, commandée par le prince de Conti, n'arriva au village de Sainte-Gertrude qu'à huit heures du soir, et la division du maréchal de Joyeuse, qui avait eu à faire trois lieues de plus que les autres corps, ne put opérer sa jonction qu'à minuit.

La rivière de la Ghette, coulant de l'ouest à l'est, reçoit auprès de la petite ville de Loo le ruisseau de Landen, dont la direction est du sud au nord. Le prince d'Orange occupait l'espace contenu entre ces deux cours d'eau, ayant devant lui le village de Nerwinde et celui de Romdorff. Il fallait pour l'aborder passer entre ces deux villages, éloignés de trois kilomètres l'un de l'autre. Dans cet espace se trouvaient disséminés plusieurs fermes et vergers entourés de murs (1).

La prudence voulait que le prince d'Orange, en voyant arriver l'avant-garde de l'armée française, se hâtât de repasser la Ghette, pour mettre entre lui et ses adversaires une rivière qui devenait un obstacle sérieux, en raison de son encaissement. Le commandant en chef des alliés, jugeant sa position avantageuse, résolut de ne point la quitter et de ne négliger aucun moyen pour la rendre encore plus redoutable. En conséquence il employa une portion de son infanterie à élever des palissades au moyen desquelles il relia les deux villages et les vergers qui se trouvaient entre eux, de manière à former une ceinture qui ne laissât libre aucun intervalle.

(1) Ces lieux ont complétement changé d'aspect.

Un fossé de quatre pieds fut creusé en avant des retranchements. Ces travaux, entrepris dans une nuit d'été, furent achevés avec une promptitude qui tenait de la magie. Cent pièces de canon garnissaient le front des villages et les petites redoutes élevées de distance en distance.

Dans cette situation, l'armée des alliés se trouvait enfermée dans un triangle dessiné par la Ghette, par le ruisseau de Landen, coulant dans un profond ravin, et par une ligne de palissades.

Le prince d'Orange partagea ses forces en deux fractions. La première, de vingt-cinq mille hommes, était adossée à la Ghette et disposée sur une ligne oblique qui s'appuyait par sa droite à la rivière. La cavalerie, formée tout entière de troupes allemandes, en tenait la gauche. Cette cavalerie, démesurément éloignée, ne pouvait que très-difficilement unir ses efforts à ceux de l'infanterie. La seconde fraction, composée en entier de fantassins anglais, quinze mille hommes environ, espagnols et hollandais, fut chargée de défendre les villages de Nerwinde et de Romdorff, ainsi que la ligne de retranchements qui les reliait. Quatre ponts jetés sur la Ghette devaient faciliter la retraite des alliés, dans le cas où les événements tourneraient à leur désavantage. Guillaume de Nassau attendit de pied ferme que l'ennemi vînt l'attaquer dans sa position, ne doutant pas que la fougue française ne finît par s'user en cherchant à forcer les obstacles qui couvraient son front de bataille.

Lorsque le jour parut (29 juillet), les généraux français, ayant examiné la position de l'ennemi, furent unanimes pour déclarer qu'on ne pouvait sans témérité essayer de rompre cette ceinture de fortifications élevée comme par enchantement. Le maréchal de Luxembourg se montra inébranlable dans la résolution d'enlever tous ces obstacles ; il puisait sa confiance dans les dispositions que faisaient paraître les troupes. En effet, les régiments, surmontant l'extrême lassitude

causée par une marche forcée, témoignaient une joie infinie en voyant approcher le moment de livrer une bataille après laquelle ils aspiraient depuis plus d'un mois. Nous avons dit qu'en raison des vices inhérents au mode de recrutement usité au dix-septième siècle les soldats de cette époque manquaient de moralité; nous ajouterons qu'ils n'en brillaient pas moins par les qualités dont les soldats de nos jours présentent l'heureux assemblage, bravoure, audace et patience pour supporter la fatigue et les privations de tous genres. Les officiers, de leur côté, témoignaient une ardeur inexprimable de voir commencer la lutte : l'espérance de conquérir la croix de Saint-Louis remplissait leur cœur d'une noble émulation.

L'armée française, rangée sur deux lignes, embrassait en entier le front de la position des alliés. Le maréchal de Villeroi tenait la droite avec les troupes composant la maison du roi; le village de Landen lui servait de point d'appui. Au nombre de ses généraux figuraient Crequi et Feuquières; le dernier, homme de capacité et de résolution, commandait spécialement la cavalerie. Le centre, adossé au village de Sainte-Gertrude, avait pour chef supérieur le prince de Conti. L'aile gauche touchait par son extrémité à la Ghette. Le maréchal de Joyeuse commandait les troupes postées en cet endroit. L'armée française fit un mouvement en avant dans un ordre parfait, en se montrant résolue d'attaquer la position de l'ennemi par des efforts tentés sur toute la ligne.

Le front des alliés était assis sur une légère éminence, ce qui donnait à leur artillerie un grand avantage; le feu plongeant des pièces devait produire de terribles effets à travers les lignes françaises. Le prince d'Orange, jaloux de profiter d'un pareil avantage, fit commencer le feu avant six heures du matin. Une canonnade très-vive s'engagea; elle causa des pertes considérables dans l'armée du maréchal de Luxembourg : le duc d'Uzès fut tué au début de l'action; un boulet vint frapper le cheval du maréchal de Villeroi.

Les règles de la tactique indiquaient clairement le parti que l'on devait prendre : c'était de forcer les retranchements et de passer entre les deux villages pour attaquer la seconde ligne des alliés; mais cette manœuvre devenait impossible, attendu que les feux croisés de l'artillerie de Nerwinde et de Romdorff écraseraient le flanc des colonnes qui tenteraient de s'engager dans le défilé. Le maréchal de Luxembourg, prompt dans ses décisions, prit la détermination d'emporter le village de Nerwinde, qu'il regardait comme la clef de la position. Ce village, plus considérable que celui de Romdorff, se présentait en saillie. Trois généraux furent chargés de cette attaque : Rubantel devait forcer le flanc droit, et le maréchal de Villeroi devait appuyer son mouvement en faisant une tentative au-dessus de Romdorff. Montchevreuil reçut la mission de percer le flanc gauche, et le maréchal de Joyeuse fut chargé de le seconder en cherchant à tourner le village; entreprise difficile, attendu que Nerwinde était fermé de ce côté par de fortes haies derrière lesquelles l'ennemi avait placé des chevaux de frise, et l'extrémité de la droite des alliés touchait à cette ligne de haies. Enfin le soin de forcer la tête du village fut confié à Berwick. Ce général, fils naturel du roi Jacques II, était âgé de vingt-cinq ans; il faisait la guerre dès sa plus tendre jeunesse. Ses qualités éminentes montraient déjà ce qu'il devait être un jour. Rubantel pénétra le premier dans Nerwinde et y soutint une lutte opiniâtre contre la division espagnole; le maréchal de Villeroi, qui aurait dû faire une démonstration analogue, resta dans l'inaction. La moitié des troupes qui garnissaient les retranchements de Romdorff, profitant de cette faute, se portèrent rapidement sur Nerwinde et chassèrent Rubantel du quartier dont il s'était emparé. Montchevreuil, chargé de forcer le passage par la gauche, rencontra une résistance inattendue. Cet homme intrépide reçut dans la poitrine plusieurs balles au moment où il arrachait de ses mains une palissade pour frayer une

ouverture à sa division. Le maréchal de Joyeuse, qui appuyait ce mouvement, fut blessé à la cuisse et dut se retirer du combat. La privation de ces deux chefs paralysa les efforts des troupes, qui battirent en retraite pour reprendre leur ancienne position. Berwick, plus heureux que les deux autres généraux, emporta la tête de Nerwinde et s'enfonça dans le village en franchissant les abatis d'arbres qui barraient les rues, persuadé que les attaques pratiquées sur les deux flancs par Rubantel et Montchevreuil devaient réussir. Berwick, rempli de confiance, dépassa le village et s'engagea dans la plaine; mais aussitôt sa division fut assaillie de tous les côtés, et il se vit obligé de céder aux efforts d'un ennemi très-supérieur en nombre. Berwick, entouré par des centaines d'assaillants, fut saisi à bras le corps par un colonel anglais. Cet officier se trouvait être son oncle, le chevalier de Churchil, frère de sa mère. Gràce à cette rencontre, Berwick fut garanti de la fureur des soldats; son vainqueur le conduisit au prince d'Orange, qui se tenait en avant de sa réserve. Churchil lui présenta son prisonnier en le désignant par son nom. Le sort des armes mettait le fils de Jacques II en présence du plus cruel ennemi de sa famille. Ces deux hommes, qu'une haine puissante devait tenir éloignés, se saluèrent de la manière la plus civile, sans prononcer une seule parole (1).

Le maréchal de Luxembourg, jaloux de réparer ce premier échec, conduisit en personne une seconde attaque contre Nerwinde. Il pénétra dans le village; mais il ne put s'y maintenir et en fut délogé après un combat des plus rudes. Les divisions françaises, contraintes d'abandonner ce poste, allèrent reprendre leur rang de bataille. L'action durait depuis six heures; il était midi, et l'artillerie qui garnissait les

(1) La plupart des historiens disent que des apostrophes très-vives s'échangèrent entre le prince d'Orange et Berwick ; ce dernier dément le fait dans ses Mémoires, qui portent un caractère de vérité qu'il n'est pas permis de mettre en doute.

retranchements et les redoutes n'avait pas interrompu un seul instant ses terribles décharges. Le prince d'Orange courait à cheval du village de Nerwinde à celui de Romdorff, et s'arrêtait quelquefois pour regarder du haut des palissades les effets que le feu de ses pièces produisait dans les rangs de l'armée française. A l'aspect de l'attitude ferme et menaçante que montraient les soldats de Luxembourg sous une pluie de boulets, le flegmatique Guillaume de Nassau ne put s'empêcher de témoigner une admiration mêlée de dépit. Il s'écria : « Oh! l'insolente nation! »

Les généraux les plus expérimentés par leur âge conseillèrent au maréchal de Luxembourg de renoncer au dessein de forcer la position des alliés et de faire ses apprêts pour reprendre la direction de la Meuse. Le généralissime des coalisés, trop heureux de voir terminer la lutte de cette manière, n'oserait, sans aucun doute, troubler la retraite des Français. Le maréchal de Luxembourg, repoussant cet avis, se montra plus décidé que jamais à continuer l'action; le duc de Bourbon soutint cette opinion avec chaleur.

Le village de Nerwinde était devenu le foyer de la résistance ; on décida de tenter contre ce boulevard une troisième attaque. Luxembourg se hâta d'aller prendre à la droite l'infanterie de la maison du roi, les gardes-françaises et les régiments de grenadiers : le maréchal de Villeroi devait agir à la tête de ces troupes d'élite. Crequi resta à la droite avec le reste de l'infanterie, que Feuquières devait soutenir en lui prêtant l'appui de toute la cavalerie, composée de vingt escadrons de dragons, des gardes du corps, des gendarmes et des mousquetaires. Le duc de Chartres et le prince de Conti vinrent se mettre chacun à la tête d'un escadron de carabiniers, ne doutant pas qu'il y aurait de la gloire à acquérir de ce côté. Le maréchal de Joyeuse, ayant fait bander sa blessure, était revenu prendre le commandement de l'aile gauche. Le maréchal de Luxembourg conduisit en personne

cette nouvelle attaque, ayant à côté de lui ses deux fils. Le mouvement s'exécuta avec une telle énergie que le village de Nerwinde fut emporté. Le régiment des gardes-françaises, commandé par le comte de Caraman, renversa tous les obstacles et rendit inutiles les tentatives faites par Guillaume de Nassau, qui était accouru pour soutenir le duc d'Ormond, colonel des fusiliers du contingent anglais. Ce colonel, après s'être battu vaillamment, eut le sort de Berwick. Le prince d'Orange, craignant de tomber également entre les mains des Français, s'élança hors du village pour aller rejoindre sa réserve. Un major, que plusieurs gentilshommes venaient de faire prisonnier, leur montra le généralissime des alliés qui fuyait à toute bride : « Tenez, leur dit-il, voilà celui qu'il fal-« lait prendre, et non pas moi. »

Le régiment formé des protestants français réfugiés faisait partie des divisions placées dans Nerwinde; les hommes qui le composaient périrent presque tous; leur colonel, Ruvigny, fut blessé et pris : les officiers de Luxembourg, l'ayant reconnu, lui ménagèrent les moyens de s'échapper et de se soustraire ainsi au terrible châtiment qui l'attendait.

L'artillerie mise au service de l'armée de Flandre se trouvait bien moins considérable que celle des alliés, mais la justesse de son tir suppléait au défaut du nombre et au désavantage de sa position; son feu bien dirigé parvint à éteindre celui des batteries qui garnissaient le front du village de Romdorff. Le maréchal de Luxembourg, attentif aux moindres événements, ne tarda pas d'être instruit de celui-ci et voulut profiter d'une circonstance aussi favorable; il dépêcha Puységur au centre de ses lignes, afin d'y porter l'ordre de marcher sur les retranchements et de les forcer du côté le plus rapproché de Romdorff. Vatteville commandait sur ce point; ce Nestor des généraux conservait sous les glaces de l'âge toute la vigueur de la jeunesse. L'attaque se fit sur deux colonnes : Vatteville conduisait la première, et Surville,

ancien colonel du régiment du Roi, conduisait la seconde. L'un et l'autre furent blessés en abordant les palissades avec une grande hardiesse (1); leurs soldats, brisant cet obstacle, se répandirent comme un torrent le long des retranchements et firent un carnage affreux de tous ceux qui les défendaient.

La conquête de Nerwinde et la prise des retranchements du centre ne décidaient point encore du sort de la journée. Les divisions espagnoles, placées à l'extrême droite de l'armée des alliés, venaient de repousser très-vivement le maréchal de Joyeuse, qui avait percé la ligne des haies. Le prince d'Orange, disposant d'une réserve de quinze mille hommes de troupes fraîches, qui n'avaient pas brûlé une amorce, s'avança dans le plus bel ordre au milieu de la plaine, se promettant d'écraser les Français lorsqu'ils déboucheraient de Nerwinde pour se déployer sur un nouveau terrain; mais un autre incident vint renverser ses espérances.

Le lieutenant général Feuquières, commandant la cavalerie de la droite, ne se trouvant plus subordonné aux ordres de Villeroi après le départ de ce maréchal, ne craignit pas de s'abandonner à ses propres inspirations. Il combina un mouvement offensif, de concert avec le lieutenant général de Crequi; ce dernier tenait l'extrême droite, ayant sous ses ordres le reste de l'infanterie, composée du régiment du Roi et de la brigade du Soissonnais. Feuquières, laissant son collègue aux prises avec la division des grenadiers hollandais, fit marcher tous ses escadrons à travers un large ravin, et pénétra dans la plaine en longeant le ruisseau de Landen. Personne n'aurait jugé ce chemin praticable pour de la cavalerie. Les mousquetaires formaient tête de colonne; les escadrons français vinrent se former en ligne après avoir défilé sous le feu des légions bataves. Feuquières, ayant réta-

(1) Puységur, écrivant à Barbezieux, ministre de la guerre, au sujet de cette bataille, disait dans un passage de sa lettre: « Le bonhomme Vatteville a fait merveilles. »

bli l'ordre parmi ses régiments, s'avança audacieusement à la vue de toute la réserve des alliés et attaqua en flanc la cavalerie allemande, qui appuyait l'aile gauche sous les ordres de l'électeur de Bavière. Un engagement terrible commença sur ce point. Le duc de Chartres, emporté par son ardeur martiale, s'enfonça au milieu des escadrons hanovriens et ne rejoignit ses carabiniers qu'au bout d'une heure, alors que ses gentilshommes le croyaient mort ou prisonnier. Le prince de Conti, menant à la charge un escadron de mousquetaires, reçut un coup de sabre sur la tête; il fit sauter la cervelle de l'officier qui l'avait frappé. Feuquières, poursuivant ses avantages, rompit successivement les trois lignes allemandes. Les cavaliers de l'électeur de Bavière, chargés impétueusement par les Français, furent poussés jusque dans la rivière de la Ghette, et quantité d'entre eux se noyèrent dans les flots ; d'autres vinrent se rejeter sur l'infanterie de l'aile gauche des alliés et causèrent dans ses rangs un grand désordre.

Dans le moment où Feuquières, le duc de Chartres et le prince de Conti achevaient la défaite de la cavalerie allemande, un incident assez semblable se passait à l'autre extrémité de la scène.

Le marquis d'Harcourt avait eu la mission, au début de la campagne, d'éclairer avec un corps de cavalerie les provinces voisines de la basse Meuse. Le maréchal de Luxembourg, jugeant que l'appui de cette division lui devenait indispensable, avait dépêché de son camp d'Hellie plusieurs officiers au marquis d'Harcourt pour lui ordonner de percer à travers le pays, afin de se rallier à l'armée principale. Ces officiers furent tous pris par les hussards de Brandebourg qui battaient la campagne. D'Harcourt, guidé par l'instinct de la guerre, devina les intentions de son général ; il marcha un jour et une nuit sans savoir la véritable direction que sa troupe devait suivre. Enfin d'Harcourt entendit la canonnade

dans la matinée du 29 juillet; ces détonations lui révélèrent l'état des choses; il pressa sa marche et arriva à deux heures après midi sur le théâtre où se poursuivait la lutte. Il se présenta au moment où le maréchal de Joyeuse, poussé par les divisions espagnoles, perdait du terrain et laissait à découvert le village de Nerwinde, d'où Luxembourg était menacé d'être chassé une troisième fois. L'arrivée des deux mille chevaux commandés par le marquis d'Harcourt fit changer la face des affaires et rétablit l'équilibre. Le maréchal de Joyeuse, favorisé par les charges répétées de ces escadrons, reprit l'offensive et rejeta à son tour dans la plaine les phalanges espagnoles. L'issue de l'action n'était plus douteuse, grâce au coup de vigueur frappé par le lieutenant général d'Harcourt, et le prince d'Orange n'avait plus qu'à éviter une défaite humiliante. Le généralissime des alliés s'empressa d'envoyer à ses lieutenants l'ordre de battre en retraite en franchissant la Ghette sur les quatre ponts jetés sur cette rivière; lui-même exécuta son mouvement dans l'ordre le plus parfait. A quatre heures, la victoire la plus complète avait couronné les héroïques efforts que les Français venaient de faire pour acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance du roi et de la patrie.

Le maréchal de Luxembourg fit camper ses troupes en deçà de la Ghette, sur le terrain même où venait d'avoir lieu ce terrible engagement, jugeant qu'il était prudent de ne pas troubler la retraite des alliés. Ceux-ci, serrés de près, ne purent faire passer les ponts ni à leur artillerie ni à leurs bagages; tout ce matériel tomba au pouvoir des vainqueurs. Les coalisés perdirent dix mille hommes tués, outre huit mille prisonniers ou blessés; les Français eurent à regretter huit mille des leurs, tués ou mis hors de combat.

Artagnan de Montesquiou, major général des gardes-françaises, partit le soir même pour aller porter à Versailles la nouvelle de cette victoire. Trois jours après, le maréchal dé-

pêcha en courrier le brigadier Albergotti, en le chargeant de remettre au roi les détails de l'action. Albergotti mit une telle diligence à remplir sa mission qu'il tomba de lassitude en entrant dans le cabinet du conseil.

Le rapport du maréchal faisait connaître une particularité digne d'être consignée. On n'avait eu à enregistrer dans aucune autre bataille précédente autant de morts et de blessés que dans la journée du 29 juillet 1693; les gentilshommes y prodiguèrent leur vie avec une incouciance chevaleresque. Il paraît évident qu'un autre mobile que celui du courage les faisait agir : ils bravèrent tous la mort dans l'espérance de mériter l'honneur de porter la croix de Saint-Louis.

Parmi les officiers qui succombèrent glorieusement, nous citerons, comme les plus considérables : le duc d'Uzès, Montchevreuil; lord Lucan, capitaine des gardes du roi Jacques II; Lignery, lieutenant des gardes du corps; le prince Paul de Lorraine; les colonels de Gassion, de Montfort, de Gabriac, de Chanvalon, de Montrevel, de Beaupré, de Chastenay, de Saint-Marc (des dragons de la Reine), de la Roche-Bretel, de Champigny, de Praslin, de Beauregard; de Marolles, aide-major du régiment du Roi; Civrac, capitaine aux gardes-françaises; de Léde, major des carabiniers; de la Chapelle, colonel du régiment de Bourbon; de Beaupré, de Bolen.

Parmi les officiers blessés, les plus remarquables furent : le maréchal de Joyeuse, le prince de Conti, le duc de la Roche-Guyon, le duc de Montmorency, le comte de Lux, son frère; les généraux de Ximenès, de Bournonville, de Vatteville, d'Artagnan, de Surville, de Cossé; les colonels et officiers supérieurs de Marin, lieutenant aux gardes du corps; de Pracontal, de Rochefort, de Sillery, de Tracy, de Grandpré, de Fourille, d'Orgemont, de Bouville, de Saint-Paul; d'Audifret, aide-major des gardes-françaises; d'Imecourt, de Briçonnet, de Saint-Gilles, de Tinière, de Pluvaux, de Silly, de la Tasse, d'Entragues, d'Urlac, du Fay de la Tour-Mau-

bourg, de Mirepoix-Lévis, lieutenant des mousquetaires; de la Barre, capitaine aux gardes françaises; du Barail, capitaine au régiment du Roi; le Febvre, capitaine au Royal-Roussillon; Asfeld, colonel de dragons.

Le hasard voulut que les plus grands écrivains militaires du règne de Louis XIV combattissent à Nerwinde : ce furent Puységur, Berwick (1), Quincy et Feuquières. Ce dernier, qui pouvait à bon droit revendiquer une large part dans la gloire du succès, parle de sa conduite en cette occasion avec une modestie fort remarquable chez un homme de son caractère. Le duc de Saint-Simon, âgé de vingt-quatre ans, se trouvait également à cette action; il servait, en qualité de capitaine, dans le Royal-Roussillon. Saint-Simon, plus courtisan que militaire, a fait dans ses Mémoires une relation incohérente de cette bataille; il mêle à son récit des détails d'une trivialité incompatible avec la sévérité de l'histoire.

Racine, étant rentré à Versailles avec le roi, n'avait pas pu se trouver à la bataille de Nerwinde; mais, en sa qualité d'historiographe, il tenait extrêmement à connaître les principaux incidents de cette fameuse journée. Plusieurs officiers généraux lui fournirent des renseignements dignes d'être recueillis par un tel historien; le document le plus précieux fut la relation qu'il écrivit lui-même sous la dictée de M. Albergotti (2). Voici les expressions dont Racine se sert en parlant du commandant en chef de l'armée française : « M. de « Luxembourg étoit, dit-on, quelque chose de plus qu'hu- « main, volant partout, et même s'opiniâtrant à continuer « les attaques dans le temps que les braves étoient rebutés;

(1) Le lieutenant général Berwick fut échangé au bout de quelques jours contre lord Ormond, commandant les troupes anglaises de l'armée des alliés.

(2) Le lieutenant général Albergotti, ancien colonel du Royal-Italien, vint en France très-jeune en qualité de page du cardinal Mazarin; il servit de la manière la plus brillante sous Turenne et les généraux les plus marquants du règne de Louis XIV.

« menant en personne les bataillons et les escadrons à la « charge (1). »

Les deux fils du maréchal marchèrent constamment à ses côtés et partagèrent tous ses dangers. Engagés avec leur père dans le village de Nerwinde, où la lutte était des plus terribles, ils se jetèrent devant lui pour protéger sa personne contre une fusillade partie de plusieurs maisons crénelées. L'un et l'autre furent grièvement frappés en remplissant un devoir aussi touchant. Le plus jeune de ces Montmorency reçut à la jambe un coup de feu. Cette blessure fut si grave qu'elle le contraignit à quitter le service, à son grand regret.

Le duc de Bourbon déploya une valeur qui le fit reconnaître au milieu des combattants pour le petit-fils du grand Condé.

Les blessés de l'ennemi reçurent de la part des vainqueurs les soins les plus empressés. Le comte de Solms, général hollandais, atteint d'un coup de baïonnette, dit au chevalier de Rozel, occupé à bander ses plaies : « Quelle nation est « la vôtre ! Vous vous battez comme des lions, et vous « traitez les vaincus comme s'ils étoient de vos meilleurs « amis (2). »

(1) Lettre de Racine à Boileau, 6 août 1693.

(2) Lettre de Racine, 6 août 1693.

Nota. — Une erreur échappée au continuateur, chapitre III, page 51, doit être rectifiée.

Il cite, ligne 5, *M. de Marilac*, ci-devant capitaine au régiment du Dauphin, parmi les chevaliers à 800 livres de pension ; il faut lire : *de Martillac.*

Dès lors le renvoi ligne 6 et la note, ligne 23, même page, doivent être considérés comme non avenus.

(*Note de M. Th. Anne.*)

CHAPITRE IV.

Louis XIV renvoie à la fin de la campagne la distribution des croix de Saint-Louis méritées par les officiers qui avaient combattu à Nerwinde. — Prise de Charleroi. — Le maréchal de Luxembourg revient à Paris. — Bataille de la Marsaille, livrée par le maréchal Catinat. — Nomination des chevaliers de Saint-Louis faite en janvier 1694, dans les armées de terre et de mer.

La nouvelle de la victoire remportée à Nerwinde par le maréchal de Luxembourg avait causé dans Paris la plus vive sensation; elle ne tarda pas à se communiquer au sein des provinces. Les Français de toutes les classes, s'associant à la pensée de leur souverain, comprenaient que la paix tant désirée ne pouvait être obtenue que par des succès répétés. La défaite des coalisés sur les bords de la Ghette fut célébrée avec un enthousiasme inexprimable. Le maréchal de Luxembourg, joyeux du nouveau triomphe qui venait de mettre le sceau à sa réputation, avait joint au rapport contenant les détails de la bataille un mémoire de propositions renfermant la demande des récompenses pour les militaires de tous grades, compagnons de ses nobles travaux. On comptait par centaines les officiers sortis de la lutte avec des blessures plus ou moins dangereuses; tous adressaient au maréchal les supplications les plus pressantes pour obtenir la croix de Saint-Louis; tous manifestaient l'intention de renoncer à un avancement légitime pour recevoir cette décoration, dont la vue seule remplissait leur cœur d'une ardeur indicible. Le duc de Luxembourg transmit au roi les désirs de ces valeureux guerriers, qui invoquaient dans leur supplique les dispositions renfermées dans l'édit de création de l'ordre de Saint-Louis, lesquelles promettaient la croix pour des coups d'éclat, des traits de valeur et des blessures plus ou moins graves.

Louis XIV ressentait un bonheur infini en voyant l'empressement que l'on mettait à réclamer une décoration nouvellement instituée, ouvrage de sa haute politique. Il avait bien jugé du caractère français, et cette première épreuve lui faisait espérer les immenses avantages que l'on pouvait retirer de cette création. Le roi répondit au maréchal dans les termes les plus flatteurs, en le remerciant des nouveaux services qu'il venait de rendre à la couronne; il combla d'éloges les officiers qui avaient combattu dans la grande journée de Nerwinde, en se montrant fort disposé à leur accorder les récompenses que méritaient tant de vaillance et tant de dévouement. Le roi nommait aux vacances des grades, pour que le service de l'armée n'en souffrît point; mais il renvoyait à la fin de la campagne la remise des croix de Saint-Louis demandées par le maréchal dans son mémoire de propositions. En même temps le monarque ordonnait à ses généraux de poursuivre les hostilités avec une activité soutenue, afin de contraindre les alliés à déposer les armes pour faire une paix qui mît un terme aux malheurs qui affligeaient l'humanité.

Le maréchal de Luxembourg, qui partageait à cet égard tous les sentiments du roi son maître, reprit les opérations sans laisser à ses troupes le temps de goûter le repos qu'un autre chef moins actif leur aurait accordé. Les avis se partageaient au quartier général sur le parti que l'on avait à prendre pour profiter des rudes coups que l'on venait de porter à Guillaume de Nassau, en le contraignant à battre en retraite dans l'intérieur des Pays-Bas : les uns voulaient que l'on marchât sur Bruxelles sans perdre un seul instant; les autres désiraient que l'on mît à exécution les projets déjà formés contre Liége, ce boulevard de la coalition, qui renfermait un amas de munitions de tous genres, et principalement une manufacture d'armes, la plus considérable de l'Europe.

Le maréchal de Luxembourg ne se montra point disposé à

embrasser l'une ou l'autre de ces déterminations, dont il ne contestait pas d'ailleurs les avantages. Ce général nourrissait depuis longtemps un dessein que le comte de Puységur et Vauban lui-même approuvaient hautement. Les coalisés tenaient extrêmement à la possession de Charleroi, place forte de première ligne, qui menaçait sans cesse les frontières du royaume. Les Français avaient conquis cette ville en 1667; elle leur était restée onze années, durant lesquelles le roi la fit fortifier. Vauban y déploya toutes les ressources de son génie. Charleroi fut rendu à l'Espagne lors de la paix de Nimègue. Le duc de Luxembourg regardait comme un inconvénient très-grave de laisser derrière lui une forteresse de cette importance; il conçut le dessein de s'en rendre maître avant de songer à pousser ses conquêtes dans l'intérieur de la Flandre espagnole. Cette décision fut critiquée par beaucoup de monde; mais les généraux consommés rendirent hommage aux vues élevées du maréchal, qui ne se laissa point arrêter par des observations malveillantes parties de Versailles.

Le siége de Charleroi fut décidé. Vauban se vit chargé de conduire les opérations contre une place si bien fortifiée par ses soins; il allait donc combattre pour ainsi dire contre lui-même. Le brigadier de Vigny dirigeait l'artillerie de gros calibre, le maréchal de Villeroi commandait les troupes destinées à faire l'investissement de la place, et Luxembourg se chargea de couvrir les opérations à la tête de la principale armée.

Les travaux du siége commencèrent le 10 septembre et furent poussés avec une vigueur extraordinaire. A cette nouvelle, Guillaume de Nassau et l'électeur de Bavière, qui avaient été longtemps dans l'incertitude sur les véritables intentions de leur habile adversaire, se montrèrent fort alarmés. La promptitude qu'ils mirent à rassembler toutes leurs forces pour empêcher Charleroi de tomber au pouvoir des Français

justifiait les sages prévisions du maréchal de Luxembourg. La ville, pourvue d'excellentes fortifications, d'une nombreuse artillerie, et défendue par une garnison de cinq mille hommes, opposa la résistance la plus opiniâtre durant un mois entier, au bout duquel le gouverneur, le marquis del Castillo, demanda à capituler (12 octobre 1693). On lui accorda tous les honneurs de la guerre. Sa défense avait été très-belle; les deux tiers de la garnison avaient succombé, soit dans les sorties, soit sur les remparts. Le maréchal de Luxembourg déjoua par ses savantes manœuvres toutes les tentatives que firent le prince d'Orange et l'électeur de Bavière pour secourir la place.

L'armée française n'obtint ce nouvel avantage qu'au prix de sacrifices très-regrettables : deux mille cinq cents hommes furent tués ou mis hors de combat. Une foule d'officiers de mérite y périrent ou reçurent des blessures graves; nous citerons parmi les premiers le jeune comte de Broglie, de Marigny, de Chaune, de Rochefort, les ingénieurs de Boulé, Barbarie, Paul, Butet et Tour. Parmi les blessés nous citerons le duc de Charost, le duc de Roquelaure, le marquis de Crequi, de Minville, de Bacqueville, d'Aquin; de Pluvaux, colonel du régiment de Chartres; de Vigny, commandant l'artillerie; de Ravignan, capitaine de dragons.

Le prince de Conti déploya dans ce siége autant de courage qu'à la bataille de Nerwinde. Les généraux qui secondèrent le mieux le maréchal de Villeroi furent MM. de Rubautel, de Vatteville, de Pracontal, de Ximenès, de Surville, d'Hautefort, d'Elbeuf, de Boisseleau. Ce dernier fut nommé gouverneur de la place tombée au pouvoir des armes françaises.

La conquête de Charleroi termina en quelque façon la campagne de Flandre. Guillaume de Nassau et l'électeur de Bavière, désespérés de la chute de ce boulevard, craignant d'engager une action générale contre l'armée française, se déterminèrent à battre en retraite, franchirent l'Escaut et al-

lèrent prendre position sur les bords de la Dyle, afin de couvrir Bruxelles. Il n'entrait pas dans les plans du maréchal de Luxembourg de les suivre dans leur mouvement rétrograde; il fit prendre à ses troupes des quartiers d'hiver sur les terres des puissances coalisées, et lui-même se rendit à Versailles. Louis XIV lui fit l'accueil que méritaient ses éminents services; il voulut qu'un *Te Deum* fût chanté dans l'église métropolitaines de Paris en actions de grâces pour les triomphes remportés récemment dans la Belgique. Les drapeaux enlevés les années précédentes à Fleurus, à Leuze, à Steinkerque, étaient suspendus encore aux piliers de Notre-Dame; on y ajouta les étendards pris à Nerwinde sur les troupes espagnoles, impériales et hollandaises, de sorte que toute la basilique était garnie de ces glorieux trophées. Le peuple de Paris encombrait le parvis et la grande porte de l'église, à tel point qu'on ne pouvait y pénétrer. Le maréchal de Luxembourg, suivi d'un nombreux cortége d'officiers, vint pour assister au *Te Deum*. Il éprouva une certaine difficulté pour arriver jusqu'au portail. Le prince de Conti, écartant la foule devant le vainqueur, s'écriait à diverses reprises : « *Laissez passer* « *le tapissier de Notre-Dame!* »

Le Dauphin et le maréchal de Lorges continuaient les opérations militaires au delà du Rhin. Le grand-duc de Bade, commandant les troupes impériales, ne put arrêter le torrent. Les nations germaniques voyaient avec effroi tomber les places fortes au pouvoir d'un vainqueur irrité. Les drapeaux de la France flottèrent bientôt sur les bords du Danube : les généraux de Louis XIV sortaient victorieux de tous les engagements.

En Catalogne, le maréchal de Noailles poursuivait ses conquêtes; il venait d'investir Barcelone, capitale de la province. Tout faisait espérer que cette ville opulente, la seconde de la monarchie espagnole, ne tarderait point à tomber au pouvoir des Français.

Des événements encore plus importants se passaient en Piémont. Victor-Amédée II, duc de Savoie, se montrait dévoré d'une ambition que la fortune se plut à favoriser. Ce prince, âgé de vingt-huit ans, déployait des talents et une activité que ses adversaires ne pouvaient s'empêcher d'admirer. Il avait épousé la fille de *Monsieur*, frère de Louis XIV. Cette alliance, que la cour de France avait vue avec une extrême joie, trompa les calculs de tous les hommes d'État. Victor-Amédée s'unit aux puissances coalisées contre le roi son oncle; des divisions espagnoles venues du Milanais ne tardèrent pas à se joindre aux siennes, munies d'une nombreuse artillerie. Le jeune prince, fier de commander à des forces considérables, commença subitement les hostilités contre les troupes françaises qui occupaient le Montferrat. Cette première tentative ne lui réussit point, et Victor-Amédée débuta dans la carrière militaire par une défaite : Catinat le battit complétement auprès de Stafarde. Le vainqueur resta paisible possesseur de tout le pays de Casal, de Pignerol, ainsi que de la majeure partie de la Savoie.

Des dispositions arrêtées par le ministre Louvois, à Versailles, loin du théâtre de la guerre, vinrent entraver les sages mesures prises par Catinat et arrêtèrent subitement ses progrès. Il lui fut ordonné d'envoyer dix mille hommes de troupes à l'armée d'Allemagne et deux divisions au delà des Pyrénées, afin de mettre le maréchal de Noailles en situation d'achever la conquête de la Catalogne. Catinat, affaibli par l'envoi de ces deux détachements, se soutint pendant plusieurs mois en Piémont sans perdre une lieue de terrain, suppléant au défaut de ses moyens par sa prodigieuse activité. L'amour excessif que les soldats portaient à leur général devint pour lui un auxiliaire puissant; néanmoins sa position finit par être des plus périlleuses. Victor-Amédée, ayant reçu des renforts considérables, conduits par les généraux de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Espagne, contraignit Catinat à évacuer la Savoie pour

ne songer qu'à défendre l'entrée du Dauphiné. Les alliés, enhardis par ce mouvement rétrograde, résolurent de faire irruption sur le territoire de la France. Victor-Amédée, ardent à poursuivre ses projets de conquête, pénétra dans le haut Dauphiné et y fit de rapides progrès; il s'empara d'Embrun, malgré la vive résistance que lui opposa une garnison composée de trois mille hommes, commandée par M. de Larré. Ce général obtint tous les honneurs de la guerre. Gap, dépourvu de fortifications, tomba au pouvoir des troupes combinées; cette ville fut ruinée de fond en comble. Les soldats allemands, unis aux barbets et aux Vaudois, ravagèrent impitoyablement le pays. Ces farouches étrangers livraient les campagnes à la désolation ; ils se flattaient déjà de se rendre maîtres de toute la province; mais leurs efforts vinrent échouer contre le courage et le patriotisme d'une femme, mademoiselle Philis de la Tour-du-Pin de la Charce, dont le père, officier très-estimé du maréchal de Turenne, était mort la même année que ce grand capitaine. Philis de la Tour-du-Pin, instruite de l'approche des soldats de la coalition (juillet 1692), réunit les vassaux et les paysans dépendant des fiefs appartenant à sa famille dans le pays de Nyons; elle marcha à leur tête et mit en fuite les bandes de pillards qui devançaient l'armée principale; elle prit les mesures les plus énergiques pour arrêter la marche de l'ennemi, fit rompre les ponts, obstrua les gorges des vallées par des abatis d'arbres, rendit impraticables les défilés. Philis, constamment à cheval, croisa maintes fois le fer avec les officiers du duc de Savoie; maintes fois elle renversa à coups de pistolet les chefs les plus intrépides des barbets. Les paysans, électrisés par l'exemple de la noble demoiselle, descendirent en foule des montagnes et vinrent se ranger sous ses ordres. Les Impériaux et les Piémontais, assaillis de toute part, furent obligés de battre en retraite et de renoncer au projet qu'ils avaient formé de s'emparer de Nyons et de pénétrer dans la plaine. Le général de Larré, gouverneur du Capençois, adres-

sant au ministre de la guerre un rapport sur les événements qui se passaient dans le haut Dauphiné, fit connaître les éminents services rendus en cette circonstance par mademoiselle de la Tour-du-Pin de la Charce. De son côté le maréchal de Catinat déclara que, sans la puissante diversion opérée par mademoiselle Philis, il n'aurait pu se maintenir dans le bas Dauphiné.

Louis XIV, qui savait mettre un grand discernement dans ses récompenses, fit expédier à mademoiselle de la Tour-du-Pin le brevet de la pension de deux mille francs attribuée à un colonel. Une autre disposition voulait que l'on déposât le portrait et l'écusson de l'héroïne dans le trésor de Saint-Denis; les armes dont elle s'était si vaillamment servie devaient y être rangées parmi l'épée de du Guesclin, la bannière de Jeanne d'Arc et le casque de Bayard (1).

Les troupes piémontaises essayèrent d'envahir la vallée de Barcelonnette; M. de Vins, lieutenant de M. de Grignan, commandant en Provence, les battit complétement. Leur général, le marquis de Parelle, fut blessé mortellement. En définitive, le duc de Savoie se vit contraint de repasser les monts, après avoir perdu six mille hommes tués ou mis hors de combat, laissant pour trophées de son passage en Dauphiné soixante villes, bourgs, villages ou châteaux ruinés ou incendiés.

Le roi, justement alarmé des entreprises faites par le duc de Savoie sur les terres de France, ordonna aux gouverneurs des provinces centrales d'envoyer en toute hâte les troupes disponibles au maréchal de Catinat, qui continuait à déployer une habileté merveilleuse pour parer aux difficultés de sa position. La mésintelligence qui s'éleva parmi les alliés et une maladie subite de Victor-Amédée vinrent favoriser ces des-

(1) Mademoiselle Philis de la Tour-du-Pin de la Charce refusa constamment de se marier; elle mourut en 1703 et fut enterrée dans l'église du prieuré de Nyons. On s'occupe maintenant d'élever en son honneur un monument dans la chapelle réservée jadis aux membres de sa famille.

seins. Le maréchal de Lorges reçut l'ordre d'envoyer en Savoie trente bataillons et d'y joindre surtout les vingt escadrons composant la gendarmerie. Catinat n'avait à sa disposition que fort peu de cavalerie, ce qui l'empêchait de s'engager dans les pays de plaine. Ayant reçu une partie de ces renforts, ce général consommé reprit l'offensive et envahit une seconde fois la vallée de Chambéri, poussa jusqu'au mont Cenis, franchit la chaîne des montagnes, et arriva à Suze, dont la garnison française avait su résister à toutes les attaques. La campagne se rouvrit de la manière la plus vigoureuse au delà des Alpes, dans l'été de 1693, comme elle se poursuivait dans la Flandre, en Allemagne et en Catalogne.

Victor-Amédée conçut un violent chagrin en voyant une seconde fois les Français à l'entrée du Piémont; il redoubla d'instances auprès de l'empereur et du roi d'Espagne, afin d'obtenir un convoi de troupes assez considérable pour expulser hors de ses États un ennemi aussi entreprenant que Catinat. On se rendit à ses prières Le prince Eugène, son parent, entré au service de Léopold, venait d'être élevé à la dignité de feld-maréchal; il arriva au mois de septembre dans les environs de Turin, à la tête de deux divisions de soldats allemands. En même temps le marquis de Léganez, gouverneur du Milanais, franchit le Tessin avec dix mille hommes de troupes espagnoles. La réunion de ces forces permettait au duc de Savoie de reprendre à son tour l'offensive. Les généraux alliés arrêtèrent un plan de campagne d'après lequel on devait commencer par enlever aux Français les places fortes qu'ils occupaient encore dans les Alpes, Montmélian, Casal, Pignerol, Suze. A la suite de la réduction de ces citadelles, on devait sans hésiter envahir de nouveau le Dauphiné, s'emparer de Grenoble et pousser jusqu'à Lyon. La possession de cette florissante cité, la seconde ville du royaume de France, allait être le prix d'une longue série d'exploits. D'un revers de son épée Catinat renversa tous ces brillants projets.

Victor-Amédée, fier des cinquante mille hommes qui marchaient sous son commandement, poursuivit les hostilités avec une confiance qui ne fut pas de longue durée ; ses lieutenants essuyèrent des échecs successifs et perdirent en détail l'élite de leurs soldats. Le duc de Savoie conçut le dessein de reprendre sa revanche par une entreprise capable de relever sa fortune d'une manière éclatante. Il se proposa d'assiéger la forte place de Pignerol, cédée à la France depuis un demi-siècle par le duc de Mantoue. Vauban n'avait rien épargné pour augmenter les fortifications de ce boulevard célèbre dans les annales de l'Italie. Le comte de Tessé, gouverneur de Pignerol, apprit avec une sorte de joie la résolution que les généraux alliés annonçaient de former le siége de la place confiée à sa garde ; il songeait à la gloire que devait lui procurer une pareille défense, ne doutant pas que le maréchal de Catinat ne redoublât d'efforts pour empêcher la chute d'une place que l'on regardait comme la sentinelle avancée dans les Alpes de la puissance de Louis XIV.

Les travaux du siége commencèrent le 15 septembre 1693 ; on y déploya une vigueur extraordinaire. L'approche de l'artillerie présentait des difficultés inouïes, en raison de la situation des lieux. Le bombardement, qui dura plusieurs jours consécutifs, ne produisit aucun effet ; cependant les troupes piémontaises s'emparèrent du fort Sainte-Brigitte, bâti sur un mamelon qui dominait la citadelle. Le maréchal fit preuve d'une activité surprenante pour faire échouer l'entreprise des assiégeants ; il parvint à faire entrer dans Pignerol un renfort de cinq bataillons. Chaque jour il expédiait un courrier pour presser la marche des détachements dont on lui avait annoncé l'arrivée. Il reçut dans la dernière semaine de septembre dix mille hommes d'infanterie ; mais il ne pouvait disposer que de douze escadrons au plus. Des avis certains lui faisaient espérer que d'autre cavalerie ne tarderait pas à le joindre ; elle se composait de deux brigades, l'une

de dragons et l'autre de gendarmes, lesquelles, détachées de l'armée d'Allemagne, avaient repassé le Rhin sur le pont de Strasbourg. Après avoir traversé l'Alsace et la Franche-Comté, elles franchirent le Rhône à Lyon, d'où elles gagnèrent la Savoie. Enfin ces deux brigades arrivèrent, après un trajet des plus difficiles, à Suze, le 1er octobre; elles marchaient sous la conduite du comte de la Rochefoucauld, du baron de Flamanville, du comte de Rians, du marquis de la Messellière, de la Chassagne, des chevaliers de Ségur et d'Espinac. Ces divers escadrons étaient commandés par des officiers d'un mérite reconnu.

L'arrivée de cette cavalerie tant désirée mit le maréchal en situation de frapper de ces coups hardis qui avaient fondé sa fortune militaire; personne ne doutait que son esprit fertile en ressources ne lui suggérât un expédient capable de déconcerter tous les plans des alliés. Catinat, formé à l'école de Turenne, s'étudiait à imiter ce héros dans sa manière de traiter le soldat; il mettait un soin infini à assurer son bien-être, à lui épargner des fatigues inutiles. Ses manières remplies de bonhomie (1) lui gagnaient tous les cœurs; chacun lui portait le dévouement personnel que les chefs d'armée savent rarement inspirer. Dans un siècle où l'on parlait beaucoup de sortilége, où les grands seigneurs étaient accusés de s'occuper de magie, les simples soldats, crédules comme le peuple dont ils sortaient, s'imaginaient que le maréchal employait des moyens surnaturels pour surmonter les difficultés que lui suscitaient les généraux ennemis (2). De leur côté, les officiers

(1) Le lendemain de la victoire de Stafarde, on le surprit jouant une partie de quilles, à la tête du camp, avec de jeunes cadets du régiment de Grancey. Le colonel de ce régiment ayant dit qu'il était extraordinaire de voir un général d'armée jouer aux quilles après une bataille gagnée : « Vous vous trompez, reprit Catinat; cela ne serait étonnant que s'il l'avait perdue. »

(2) Les soldats de Catinat l'avaient surnommé le *Père la Pensée*, à cause de son air méditatif.

plus instruits montraient une confiance aveugle en ses immenses talents.

Le maréchal de Catinat, prompt dans ses résolutions, renonça subitement à l'idée de troubler les alliés dans leurs opérations du siége de Pignerol ; il s'arrêta à un projet qui semblait être au premier aspect le comble de la folie, celui de marcher incontinent sur la capitale du Piémont, afin d'opérer une puissante diversion. Turin, dépourvu de fortifications, devait aisément tomber au pouvoir des Français; aucun obstacle ne pouvait s'opposer à leur marche, puisque le trajet des quinze lieues de Suze à cette ville se fait à travers une plaine extrêmement unie. Catinat savait que tous les gens du pays observaient ses moindres mouvements et qu'ils servaient d'espions au duc de Savoie ; il annonça hautement son dessein, et le mit à exécution le lendemain de l'arrivée de la cavalerie venue d'Allemagne. Il s'ébranla dès le point du jour du 2 octobre et prit la direction de Turin sur quatre colonnes, en se faisant éclairer par cinq cents dragons ou chevau-légers.

Victor-Amédée fut instruit au bout de quelques heures de la détermination prise par l'audacieux général français. Ce prince, très-alarmé des dangers qui menaçaient sa capitale, abandonna le siége de Pignerol en laissant devant cette place deux divisions destinées à garder les tranchées et l'artillerie de gros calibre. Il commettait en débutant une faute capitale celle de diviser ses forces. Le duc de Savoie marcha toute la nuit et le jour suivant, sans donner un moment de repos à ses troupes ; il arriva dans la soirée du 3 octobre à l'abbaye de la Marsaille, et se trouvait ainsi à la hauteur de l'armée française, qui s'était arrêtée à la suite d'une marche assez rude. Une distance d'une lieue et demie séparait les deux camps.

Victor-Amédée, le prince Eugène, les généraux allemands et espagnols se félicitaient d'avoir redoublé de vitesse pour atteindre le maréchal Catinat; les uns et les autres ne dou-

taient pas de décider de la querelle dans un seul engagement, et, suivant leur présomption, pas un soldat français ne devait repasser les monts.

Un général ordinaire, placé dans la situation où s'était mis volontairement Catinat, n'aurait pas hésité à faire ses dispositions pour éviter d'en venir aux mains contre un ennemi supérieur en forces. Le commandant de l'armée française agit différemment ; il exécuta un changement de front, en prenant pour pivot son aile gauche. Ce mouvement s'accomplit avec une grande hardiesse ; il suffit pour ébranler la résolution des chefs alliés, lesquels se trouvaient en présence d'un adversaire qui pouvait se mesurer contre eux sans trop de désavantage, en raison du nombre de ses soldats. En effet, Catinat se présentait avec vingt-huit mille hommes d'excellentes troupes ; le duc de Savoie en comptait trente-cinq mille. Il aurait pu en réunir quarante mille, sans la faute d'avoir laissé deux brigades devant Pignerol, faute que ce prince avait commise contre l'avis des généraux allemands. Ce ne fut pas la seule ; ses agents vinrent répandre parmi les officiers des avant-postes français des billets dans lesquels on annonçait qu'on ne ferait aucun quartier aux soldats du maréchal, en punition des ravages qu'ils avaient exercés le long de la route, depuis leur départ de Suze. En effet, les dragons, animés par le souvenir des horreurs commises récemment dans le Dauphiné par les barbets et les carabiniers piémontais, s'étaient livrés à des représailles qu'il avait été impossible d'empêcher. On eut soin de faire circuler dans tous les rangs les menaces exprimées d'une manière aussi imprudente ; elles ne servirent qu'à inspirer aux Français une indignation dont les effets furent terribles.

Nous avons vu Guillaume de Nassau commander en Flandre une armée composée d'éléments divers. Victor-Amédée voyait sous ses ordres une réunion de soldats appartenant à plusieurs nations, Italiens, Allemands, Espagnols et Anglais ;

et, pour que la similitude fût plus parfaite, une légion de protestants français était venue se réunir aux ennemis de la France; ils avaient pour chef le duc Charles de Schomberg, neveu du maréchal de Schomberg, qui avait fait une si grande figure à la cour de Louis XIV et dans ses armées (1).

Les alliés avaient déployé leurs divisions dans un vallon situé au bas des dernières pentes des Alpes; ce vallon, d'un agréable aspect, de forme circulaire, s'ouvrait sur une étendue de quinze cents toises. L'une des extrémités de cette ligne aboutissait à un bois très-fourré d'arbres verts et de chênes; à l'autre bout s'élevait l'abbaye de Marsaille avec ses nombreuses dépendances; le centre se trouvait obstrué par un cordon d'un triple rang de haies de six cents toises d'étendue. Plusieurs sentiers tracés dans ces broussailles servaient de passage aux troupeaux qui allaient chercher leur pâture dans cette riche plaine. Aucun obstacle n'empêchait d'arriver librement d'un côté à l'abbaye, de l'autre aux taillis; le centre de la ligne était seul embarrassé par cet amas de haies. La petite rivière de Chisole bordait le vallon et coulait derrière l'abbaye de la Marsaille. Les alliés, campés d'abord d'une manière avantageuse au delà de la Chisole, avaient franchi cette rivière le 3 septembre pour prendre leur ordre de bataille dans le vallon.

En face de l'abbaye de la Marsaille s'élevait une montagne appelée Piosasque, couronnée par les restes d'un vieux château; de cette hauteur, l'on dominait d'un côté la grande route de Turin, de l'autre le chemin de Pignerol, le vallon et les pays environnants. Les alliés, appréciant l'importance de ce poste, voulurent l'occuper après avoir franchi la rivière; mais le maréchal de Catinat, guidé par les mêmes motifs, sut

(1) Le maréchal de Schomberg, l'un des lieutenants du grand Condé, se couvrit de gloire à Senef. Poursuivi par la haine de Louvois, il s'expatria à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il passa au service de Guillaume III, et fut tué en Irlande à la bataille de Boyne : un officier jacobite lui brûla la cervelle à bout portant.

les prévenir. La division formant son extrême droite, sous la conduite du duc de Vendôme (1), engagea une vive escarmouche avec les troupes piémontaises et resta en possession de la montagne de Piosasque, ainsi que du village dont les maisons éparpillées garnissaient le pied de cette hauteur.

La possession de Piosasque fut regardée par les généraux français comme un avantage qui en faisait présager de plus considérables. Une foule d'accidents de terrain augmentaient les difficultés; le maréchal de Catinat parvint à les surmonter, et rangea son armée dans un ordre qui attestait ses connaissances militaires. Il concentra la majeure partie de ses forces au pied de la montagne, faisant face ainsi à la gauche de l'ennemi, laquelle s'appuyait à l'abbaye de la Marsaille. On avait lieu de croire que les plus grands coups seraient portés de ce côté. Le gros de l'infanterie, formé sur trois lignes, devait pénétrer dans le vallon par les sentiers pratiqués au travers des haies, et aborder le centre des alliés, que commandait en personne Victor-Amédée. L'aile gauche, dont le chef supérieur était le marquis de Vins, débordait le bois auquel venait s'appuyer la droite des alliés. L'artillerie ne se composait que de trente pièces, sous la direction de M. de Gray ; elle se trouvait disseminée sur divers points; mais une batterie de douze pièces avait été établie sur une éminence, en avant du village de Piosasque. La cavalerie, dragons et chevau-légers, avait été également partagée entre les diverses fractions de l'armée. La gendarmerie, composée de douze escadrons, resta seule réunie sous le commandement du général de la Rochefoucauld, comte de Roucy. Cette réserve, sur laquelle le maréchal fondait les plus grandes espérances, devait, sans attendre d'autres instructions, se porter rapide-

(1) Le duc de Vendôme avait fait constamment la guerre dans l'armée de Flandre; mais, des susceptibilités d'amour-propre l'ayant brouillé avec le maréchal de Luxembourg, il demanda au roi la permission d'aller servir en Piémont sous les ordres du maréchal de Catinat,

ment sur le point où la ligne des Français paraîtrait fléchir sous les efforts des alliés.

Depuis cinq années que Catinat faisait la guerre dans le Piémont, ce général s'était vu dans la nécessité d'employer des expédients singuliers pour suppléer au défaut du nombre de soldats; maintes fois il mit en usage des ruses qui lui réussirent constamment; aussi l'avait-on surnommé l'*homme aux stratagèmes*. Il ne dédaignait pas de recourir aux déguisements; on le vit se transformer en moine, en paysan, en colporteur, pour pouvoir mieux examiner de ses yeux la situation des choses. Il mit en pratique, dans la soirée du 3 septembre, une de ces ruses qui lui étaient familières. Les généraux alliés savaient que l'armée du maréchal avait été renforcée par des détachements arrivés de France à plusieurs jours de distance les uns des autres; mais ils n'étaient point fixés sur l'importance de ces renforts. Catinat choisit parmi ces troupes des sous-officiers assez dévoués pour consentir à jouer le rôle périlleux de déserteurs. Ces militaires se présentèrent isolément sur divers points de la ligne des coalisés; on les recueillit comme des transfuges, et, avant de les faire passer aux bagages, suivant l'usage, on leur fit subir un interrogatoire. Ils furent tous d'accord pour évaluer la force des régiments d'infanterie française comme étant au grand complet, tandis que le maréchal de Lorges n'avait détaché de l'armée d'Allemagne qu'un seul bataillon de ces corps, qui portaient tous le nom d'une province. C'étaient Auvergne, Bretagne, Médoc, Touraine, Nivernais, Flandre, Beauce, etc., etc. Le nombre des escadrons fut également augmenté dans les mêmes proportions par ces déserteurs simulés. En définitive, les renseignements fournis par ces sous-officiers, qui montraient l'effectif de l'armée française double à peu près de ce qu'il était réellement, jetèrent de l'incertitude dans l'esprit de Victor-Amédée et des généraux allemands, espagnols, italiens, lesquels se montraient déjà

fort divisés d'opinions sur le parti que l'on avait à prendre pour arrêter les entreprises de Catinat. Toute la nuit se passa chez les alliés en discussions inutiles; on entendait dans leur camp des mouvements extraordinaires, occasionnés par les changements effectués dans leurs premières dispositions.

Aucune agitation ne régnait dans le camp français; le maréchal de Catinat, soigneux du repos de ses soldats, les engageait à se livrer au sommeil pendant que lui-même et ses généraux prenaient leurs dernières dispositions pour le combat. En achevant de parler de ces préliminaires, nous dirons que Catinat avait introduit depuis peu de temps dans les troupes placées sous ses ordres un changement qu'il devient important de signaler : ce général avait fait supprimer dans les régiments d'infanterie les piques; tous les fantassins étaient armés du mousquet et de la baïonnette.

L'éloignement des lieux avait empêché les officiers de l'armée du Piémont d'assister à la grande revue de Gembloux, dans laquelle, six mois auparavant, Louis XIV avait fait une première distribution des croix de Saint-Louis. Catinat lui-même, chevalier de droit en sa qualité de maréchal, ne pouvait arborer les insignes de la décoration, attendu qu'une des dispositions de l'édit en refusait la faculté au titulaire s'il n'avait pas été reçu par le roi, grand maître de l'ordre. Le duc de Vendôme, récemment arrivé de Versailles, était le seul général de l'armée d'Italie qui portât la croix (1), ayant été armé chevalier par le souverain en même temps que plusieurs princes de la famille royale. Les officiers placés sous les ordres de Catinat n'en montraient pas moins le désir le plus ardent d'obtenir cette distinction; ils brûlaient de saisir l'occasion de se signaler pour s'en rendre dignes.

Catinat, doué d'un esprit des plus subtils, devina qu'il se

(1) C'est une erreur, le registre dit : « 1694, *M. de Vendosme* a fait le serment et a été reçu par le roi le 7 février. »

(*Note du continuateur*.)

passait quelque chose d'extraordinaire chez les alliés, que leurs chefs avaient apporté des modifications dans leurs projets, et qu'ils renonçaient au dessein de venir l'attaquer, dans la crainte de le trouver beaucoup plus fort qu'ils ne se l'imaginaient en premier lieu. Rempli de cette idée, Catinat rassembla autour de lui ses généraux pour leur donner ses dernières instructions ; on distinguait parmi eux, après le duc de Vendôme, MM. de Vins, de Bachevilliers, de la Hoguette, de Varennes, de la Rochefoucauld, d'Usson, de Lafarre, lieutenants généraux ; MM. de Cambout, de Valence, de Sarsfield, de Saint-Maurice, de Bauduman, de Belnau, de Grammont, maréchaux de camp. M. de Clérembault, brigadier de cavalerie, remplissait en Piémont le même office de chef d'état-major que Puységur remplissait en Flandre auprès du duc de Luxembourg ; l'estime que lui portait Catinat était la meilleure preuve du mérite de cet officier.

Dès que les premières clartés du jour eurent permis de distinguer les objets dans la matinée du 4 octobre, M. de Gray, commandant la batterie de douze pièces de canon placée en avant de l'aile droite, fit commencer le feu. Cette canonnade, prélude obligé de ces sortes de fêtes, produisit le plus grand désordre parmi les divisions des alliés postées autour de l'abbaye de la Marsaille. Les autres batteries, disséminées au centre et à l'aile gauche, répondirent à ce premier appel en foudroyant les lignes des ennemis qui leur étaient opposées. Il n'entrait pas dans les projets de Catinat de s'en tenir longtemps au jeu de son artillerie. Au bout d'une heure, et suivant les instructions données par lui à ses lieutenants dans la soirée précédente, tous les corps s'ébranlèrent à la fois et marchèrent à l'ennemi avec une résolution et un ensemble admirables. Le duc de Vendôme, plus rapproché des alliés, les attaqua le premier au-dessous du village de Piosasque et enleva leur position après une lutte des plus terribles. Le maréchal, menant l'infanterie du centre, passa à travers cette muraille de

haies qui couvrait le front des alliés; il engagea la lutte contre les troupes italiennes et espagnoles en les faisant aborder à la baïonnette, ayant défendu aux officiers de faire tirer. Les deux premières lignes furent rapidement enfoncées. On rencontra plus de résistance dans la troisième ligne; elle était composée de protestants sortis de leur pays après la révocation de l'édit de Nantes ; à la bravoure avec laquelle ils se comportaient, on les reconnut pour des Français. Il fallut les exterminer, aucun d'eux ne voulant se rendre. Plusieurs gentilshommes, notamment Montbrun, Louvigny, Lascases, se firent tuer au milieu de leurs coreligionnaires en combattant vaillamment. Le duc Charles de Schomberg, qui commandait ces calvinistes, fut entouré de tous côtés et percé de coups de baïonnette; les officiers de Catinat l'arrachèrent avec peine des mains des assaillants. Victor-Amédée, commandant la réserve, accourut avec de nouvelles divisions pour empêcher l'entière déroute des troupes du centre; mais il ne put arrêter le torrent. Le cheval du prince fut tué, et lui-même ne dut son salut qu'au dévouement de sa fidèle brigade de Savoie, qui, redoublant d'efforts, l'enleva au milieu des combattants. Cette réserve, poussée par l'infanterie du maréchal, exécuta son mouvement de retraite en gravissant les pentes des Alpes sous la protection d'une division de cavalerie.

La fortune s'était déclarée dès les premiers moments en faveur des Français à la droite et au centre de leurs lignes, mais il n'en fut pas de même à l'aile gauche. M. de Vins, s'étant porté en avant pour attaquer la droite des alliés, formée du contingent allemand commandé par le prince Eugène, se vit arrêté en avant du bois et assailli avec une vigueur qui trompa son attente. Le combat devint très-rude de ce côté, et les Français, attaqués par des forces supérieures, furent obligés de plier en exécutant un mouvement rétrograde. M. de Vins, contraint de céder le terrain, parvint cependant à maintenir l'ordre parmi ses brigades. Dans

ce moment critique M. de la Rochefoucauld, commandant la réserve de la gendarmerie, placé de manière à pouvoir juger de la situation des choses, se mit en mouvement à la tête des vingt escadrons formés en colonne serrée par divisions. Ce général pénètre à son tour dans le vallon, en essuyant le feu de dix pièces de canon qui battaient le chemin par où les Français devaient déboucher sur le bois de sapins : rien ne put arrêter sa marche; il passa audacieusement devant les lignes de l'infanterie italienne, qui fit pleuvoir dans ses rangs une grêle de balles. Arrivé sur un terrain propice aux manœuvres de la cavalerie, la Rochefoucauld fait déployer sa colonne, déjà affaiblie par les pertes qu'elle venait d'essuyer dans ce court trajet. Les escadrons formés en ligne s'avancent pour prendre en flanc les troupes allemandes, occupées à presser la défaite de l'aile gauche des Français; rien ne peut résister à l'impulsion de cette cavalerie; la gendarmerie, armée pesamment, écrase sous les pieds de ses chevaux les soldats tudesques. Le prince Eugène, surpris au milieu des siens au moment où il se croyait assuré d'un brillant succès, se voit tout à coup entouré par ces cavaliers; il est obligé de combattre pour sa sûreté personnelle, et reçoit à l'épaule un coup de sabre. Ses officiers se précipitent, l'environnent pour le mettre hors de danger. Le feld-maréchal et le gros de l'infanterie allemande, poussés par les charges répétées de la gendarmerie française, sont obligés de battre en retraite vers le bois, qui devient pour eux un asile favorable, puisque la cavalerie ne peut les y poursuivre. En effet, plusieurs escadrons des gendarmes, emportés par l'ardeur du combat, s'engagent à travers ce taillis et y trouvent leur perte. La Rochefoucauld s'efforce d'arrêter la seconde brigade, qui veut suivre la première dans le bois; sa voix parvient à empêcher un désastre. Rentré dans le vallon avec le reste de ses escadrons, cet intrépide général achève de balayer le terrain que les divisions de M. de Vins avaient été

obligées d'abandonner. Grâce à la puissante diversion opérée par cette brave gendarmerie, les régiments composant l'aile gauche de l'armée française rentrèrent dans leur position, pénétrèrent à leur tour dans le bois, et chassèrent devant eux les Allemands, qui furent obligés de suivre le mouvement de retraite effectué déjà par le duc de Savoie.

Une division de soldats espagnols, commandée par le marquis de Pimentel, traversait le champ de bataille en très-bon ordre, essayant de gagner le chemin de Pignerol, afin de s'y joindre aux troupes piémontaises qui avaient pris cette direction. La Messelière, sous-lieutenant de chevau-légers, devenu commandant par suite de la mort de son capitaine, se précipita sur les Espagnols, qui le reçurent en croisant la baïonnette; mais la Messelière finit par enfoncer ces bataillons à la suite de plusieurs charges vigoureuses dans lesquelles le marquis de Pimentel tomba percé de coups. La destruction de cette division espagnole fut le dernier incident de cette glorieuse journée, durant laquelle les Français se battirent avec un acharnement inexprimable ; les soldats étaient exaspérés par les folles menaces de Victor-Amédée, les officiers étaient stimulés par le désir de gagner la croix de Saint-Louis.

Le maréchal de Catinat, après avoir achevé la défaite des troupes coalisées formant le centre, ayant culbuté ensuite les premières lignes de la réserve, conduite par le duc de Savoie, laissa à ses lieutenants le soin de pousser le reste des brigades de ce prince jusqu'à l'entrée des Alpes ; il alla joindre le duc de Vendôme, afin de l'aider à accabler l'aile gauche des alliés devant l'abbaye de la Marsaille. Ce résultat ne se fit pas longtemps attendre; les autres généraux accoururent également de divers points, ivres de joie et fort empressés de présenter des félicitations bien méritées à leur général, dont le génie et les savantes combinaisons venaient de procurer aux armes du roi ce nouveau triomphe. La promptitude que Catinat mit à commencer son attaque, la vivacité avec laquelle

furent exécutés les principaux mouvements, avaient déconcerté les alliés, qui se virent devancés dans leurs projets agressifs contre l'armée française. Il fallait autant de constance que d'habileté pour conduire une pareille entreprise.

La bataille donnée, le 4 octobre 1693, dans le vallon de la Marsaille, différait de celles qu'on avait livrées depuis le commencement de cette guerre par la rapidité avec laquelle les coups furent portés. A Nerwinde, l'engagement avait duré douze heures ; ici, la lutte, commencée à sept heures du matin, fut terminée avant midi. Elle n'en fut pas moins meurtrière; les alliés y perdirent neuf mille hommes tués ; ils emmenèrent dans leur retraite plus de six mille blessés ; les dragons et les chevau-légers, lancés à leur poursuite sur le chemin de Pignerol, ramenèrent deux mille prisonniers.

Parmi les officiers de marque des alliés qui succombèrent dans cette journée, l'historien des guerres du dix-septième siècle cite, après le général de Pimentel, les comtes de la Suze, de Chalais, Palavicini, de Melzi, de Melgar, de Solera, fils du vice-roi de Naples, etc., etc. Le prince de Commercy se trouvait au nombre des prisonniers blessés ; le duc Charles de Schomberg, atteint de plusieurs coups de baïonnette, mourut des suites de ses blessures au bout de quelques jours.

La perte des Français s'éleva à trois mille hommes ; le nombre des officiers tués ou blessés fut considérable ; parmi les premiers on doit citer : le lieutenant général de la Hoguette; de Montmorenci-Fosseuse, maréchal de camp; de Montbas, brigadier de cavalerie; de Beauvau, major du régiment de Bretagne; Druy, major du régiment du Roi ; Maxuel, brigadier des dragons anglais ; Wacop, colonel des dragons de la Reine d'Angleterre ; d'Anglure, colonel du régiment de cavalerie Chabriant ; du Quenoy, capitaine des grenadiers de Quercy; de Béthomas, capitaine des gendarmes anglais. Parmi les officiers blessés nous citerons : le marquis de Vins, lieutenant général ; le grand prieur, frère du duc de Vendôme ; de Bachevilliers, lieutenant général ; de Varennes, maréchal de

camp; de Médavi, idem; de Villepion, idem; de Gramont, brigadier de dragons; de Belsunce, brigadier de chevau-légers; de Kercado, colonel du régiment de Bretagne; le prince de Robecq, colonel du régiment de Beauce; de Bélabre, colonel du régiment de marine; de Courchant, colonel du régiment de Vermandois; de Sainte-Livière, colonel des dragons de Condé; de Guerchy, colonel du régiment de Touraine; de la Bretonnière, lieutenant-colonel du régiment du Perche; de Vibraye, colonel du régiment de Boulonnois; le marquis de Simiane (1), cornette des chevau-légers Dauphin; d'Hocquincourt, colonel des dragons de Penthièvre.

Le corps de gendarmerie avait déployé autant de valeur que de dévouement pour sauver l'aile gauche d'une ruine complète; il dut éprouver des pertes cruelles dans l'accomplissement de ce noble devoir. Son intrépide commandant, François de la Rochefoucauld, comte de Roucy, fut atteint vers la fin du combat d'un coup de pistolet au côté droit; M. de Flamanville, qui lui succéda dans la conduite des escadrons, fut également atteint d'un coup de feu. MM. de Ségur, major des gendarmes d'Anjou, eut une jambe enlevée par un boulet; de Virieu, capitaine, fut blessé grièvement; d'Espinac, capitaine, reçut trois blessures sans cesser de commander son escadron; de Rivière, guidon des gendarmes de la Reine, fut frappé à la tête et eut son cheval tué; Dobré, lieutenant des chevau-légers, fut tué au milieu de la première charge; de Meré eut le même sort. MM. de Pinacé, de la Martignière, d'Estaing, de Mauny, de Thoiras, de Chaulieu, d'Illiers, de Kéroüart, de Sassenage, de Villeré, de Valsemé, lieutenants ou cornettes des gendarmes, furent tous blessés grièvement.

(1) Le marquis de Simiane épousa l'année suivante Pauline de Grignan, petite-fille de madame de Sévigné.

Les vainqueurs ramassèrent, dans le vallon, dans le taillis et sur le chemin de Pignerol, un nombre de mousquets suffisant pour armer seize mille hommes.

Le brigadier de cavalerie de Clérambault fut dépêché en France pour porter à Versailles les détails de la bataille que l'on venait de livrer auprès de l'abbaye de la Marsaille. Cette mission était déjà une récompense de la belle conduite tenue par cet officier durant l'action; Louis XIV y ajouta le brevet de maréchal de camp.

La nouvelle des événements considérables se répand toujours avec une rapidité dont il est difficile de se rendre compte; dans la soirée du 4 octobre, le marquis de Tessé, gouverneur de Pignerol, fut instruit de la victoire remportée par Catinat. Sans perdre un seul instant, ce général se mit à la tête d'une partie de sa garnison, fit une sortie vigoureuse, ruina les travaux des assiégeants et s'empara de la moitié de l'artillerie de gros calibre. Les deux divisions piémontaises se virent obligées d'abandonner les lignes des tranchées et les abords de la place, pour éviter une défaite humiliante. Ainsi fut effectuée la levée du siége de Pignerol, le véritable résultat auquel aspirait le maréchal de Catinat en livrant bataille aux coalisés.

Les alliés avaient formé le blocus de Casal en même temps que le siége de Pignerol, en se proposant d'enlever aux Français toutes les places qu'ils occupaient au delà des Alpes; le marquis de Crenai, gouverneur de Casal, secondé par le comte d'Orgemont, neveu de Catinat, sortit de la place et fondit sur les trois divisions occupées à former le blocus, les mit en fuite et resta maître des pays environnants.

Catinat, jaloux de profiter de tous les avantages que devait lui procurer le gain de cette victoire, poursuivit sa marche vers Turin en longeant le fleuve du Pô. La terreur régnait au sein de la capitale du Piémont. Victor-Amédée avait rassemblé les débris de son armée à Montcalier et s'y était forti-

fié. La mésintelligence se faisait remarquer parmi les chefs des alliés ; les généraux espagnols Caprara et Leganez prétendaient que le prince Eugène et les barons allemands avaient ruiné les affaires de la coalition par leur présomptueuse impatience de combattre. De son côté le feld-maréchal, affaibli par les souffrances que lui causait sa blessure, indisposé par les airs de hauteur des généraux castillans, quitta l'Italie et se fit conduire à Vienne.

La riche plaine du Piémont, qui s'étend depuis Turin jusqu'à Suze, était couverte des partis français, qui mettaient les bourgs et les villages à contribution. La duchesse de Savoie, fille de *Monsieur*, adressa au maréchal de Catinat plusieurs lettres pour le supplier de faire cesser les horreurs de la guerre ; cette princesse laissait apercevoir le vif désir d'un arrangement pacifique. Catinat, modèle de vertus antiques, sacrifiant sa propre réputation au bien de l'humanité, n'accéléra point la marche de ses troupes, renonçant, par esprit de modération, à la gloire que la prise de Turin pouvait lui procurer. Il laissa passer librement les courriers que la duchesse de Savoie envoyait à Paris auprès de son père pour implorer son intervention. Le général français, désireux néanmoins d'assurer la position de son armée en Piémont, fit les apprêts du siége de Coni ; la prise de cette place devait couronner tous les avantages remportés durant cette campagne ; des ordres du roi vinrent renverser les plans formés par le maréchal pour occuper cette partie de la haute Italie pendant la mauvaise saison. Louis XIV, ébranlé par les supplications de la duchesse sa nièce, voulut compromettre Victor-Amédée aux yeux des puissances coalisées, en ménageant ses États de la manière la moins équivoque. Catinat reçut l'ordre de renoncer au siége de Coni, de ravitailler Pignerol, Casal et Suze, de renforcer les garnisons de ces places et de repasser les Alpes, pour faire prendre à ses troupes des quartiers d'hiver dans la Savoie et dans le Dauphiné. Le maréchal, se conformant aux intentions

du roi, déploya son habileté accoutumée dans les dispositions militaires qu'exigeaient les nouvelles mesures arrêtées dans les conseils du monarque. Catinat précipita son mouvement rétrogarde vers la France, afin de ne pas se laisser surprendre par les neiges au milieu des Alpes. Ses colonnes franchirent le mont Cenis et débouchèrent dans la Savoie le 20 novembre; elles portaient avec elles les trophées de la victoire de la Marsaille; c'étaient les drapeaux, les étendards et les timbales enlevés aux troupes de l'empereur, du roi d'Espagne et de Victor-Amédée. On avait renvoyé sur parole les officiers prisonniers; les soldats furent également mis en liberté, le général français les regardant comme un embarras durant une longue marche.

Le maréchal de Catinat, ayant disséminé ses divisions dans la Savoie et le Dauphiné, prit la route de Paris, après avoir inspecté les travaux de fortifications de Grenoble; il se vit contraint de s'arrêter dans la ville de Lyon pour un motif des plus agréables. Les habitants de cette florissante cité n'ignoraient point les projets d'invasion que les alliés méditaient au début de cette campagne, qui venait de tourner à leur confusion. Les Lyonnais savaient que leur ville et leurs riches établissements devaient être la proie des étrangers; ils avaient suivi pendant six mois, avec une inquiétude bien naturelle, tous les incidents de cette guerre, et la victoire remportée le 4 octobre leur avait causé une joie inexprimable. Dans aucun lieu de la France ce triomphe n'avait été mieux célébré. A la nouvelle que le maréchal de Catinat devait passer par Lyon pour se rendre à Versailles, les magistrats résolurent d'aller lui offrir, de la part des Lyonnais, le tribut de leur reconnaissance. Les chefs de la cité reçurent le maréchal à la porte qui se trouvait placée au milieu du pont de la Guillotière, honneur réservé aux princes de la famille royale; ils le complimentèrent et le conduisirent ensuite, à travers les flots d'habitants, à l'hôtel de ville, dont la construction venait

d'être achevée. Les notables étaient réunis dans la grande salle; parmi eux se trouvaient les principaux fabricants d'étoffes riches ; ceux-ci supplièrent le vainqueur de la Marsaille d'accepter en présent une pièce de brocart d'or fabriquée à son intention; elle devait servir à lui faire un habit de cour. Catinat quitta Lyon (1) vers les derniers jours de décembre; il arriva au commencement de l'année 1694 à Versailles, où l'attendait une autre réception capable de le récompenser de ses travaux. Il est vrai que la victoire de la Marsaille avait donné un nouveau lustre à sa réputation. Louis XIV lui fit un accueil des plus empressés, en présence d'une foule de courtisans; la plupart d'entre eux se montraient jaloux d'un héros dont la modestie rehaussait le mérite. Le roi s'entretint longtemps avec le maréchal en lui adressant des questions fort détaillées touchant ses opérations en Piémont; s'interrompant tout à coup, il dit à Catinat : « C'est assez parler de mes affaires; comment vont « les vôtres? — Fort bien, Sire, répondit le maréchal, grâce « aux bontés de Votre Majesté. » La manière dont Louis XIV agit en cette occasion envers Catinat prouve suffisamment que, si ce prince s'étudiait à conserver au milieu de sa cour les manières imposantes du puissant monarque, il savait, lorsque les circonstances se présentaient, retrouver la cordiale aménité d'Henri IV, son aïeul.

Le dimanche suivant, au sortir de la messe, le roi reçut chevalier de Saint-Louis le maréchal de Catinat. Le vainqueur de la Marsaille tressaillit d'une manière visible quand le souverain lui donna l'accolade. Cette cérémonie se fit dans le

(1) Lyon, ainsi que les principales villes du royaume, conservait dans des tableaux le souvenir des entrées des personnages illustres. Celle que fit à Lyon en 1693 le maréchal de Catinat figurait dans cette collection de portraits peints par des artistes du pays; on les gardait à l'hôtel de ville. Tous ces tableaux, fort curieux au point de vue historique, disparurent, comme tant d'autres choses précieuses, lors du siége que cette malheureuse ville soutint en 1793.

plus grand appareil; la nouvelle s'en répandit bientôt dans le monde militaire; elle fit espérer aux officiers des armées qui venaient de se signaler dans la Catalogne, en Flandre, en Allemagne et en Italie, que le moment approchait où ils recevraient à leur tour la récompense à laquelle ils aspiraient depuis longtemps, celle d'être créés par le roi chevaliers de Saint-Louis.

CHAPITRE V.

Nominations faites dans l'ordre de Saint-Louis en février 1694.

La force des circonstances apporte maintes fois des modifications dans les institutions les plus sages et les mieux combinées, sans que l'on puisse accuser de faiblesse le prince qui les a fondées; c'est ainsi que Louis XIV se vit amené invinciblement à introduire des changements notables dans son édit relatif à la croix de Saint-Louis, dont la création ne datait pas encore d'une année. Cet édit limitait à un nombre assez restreint les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Un des articles disait que l'on ferait des nominations dans l'ordre au fur et à mesure des vacances. Un autre article annonçait qu'un officier pouvait par des coups d'éclat acquérir des droits à cette distinction, quel que fût son âge et son peu d'ancienneté dans le métier des armes. Cette disposition, commentée sous toutes les faces par une bouillante jeunesse, avait enfanté des prodiges de valeur dans la campagne qui venait de se terminer. D'un autre côté, Louis XIV avait annoncé l'intention d'accorder les récompenses méritées

quand la rigueur de la saison aurait forcé les généraux de ses armées à interrompre leurs opérations. Enfin le ministre de la guerre n'avait laissé de libres que douze nominations de chevaliers de Saint-Louis, dans les cent vingt-huit créés par l'édit du mois d'avril 1693. Ce nombre, ajouté à quelques vacances provenant du décès de plusieurs titulaires, était naturellement insuffisant pour répondre aux demandes formulées par les divers maréchaux dans leurs mémoires de propositions. Un prince fourbe comme Louis XI, ou léger comme Henri III, aurait pu éluder ses promesses; mais Louis XIV, chez qui l'esprit de justice s'alliait à la fermeté de caractère, ne pouvait agir de même : il avait fondé son ordre dans l'unique but de ranimer parmi la noblesse un sentiment de chevalerie qui semblait prêt à s'éteindre; on avait dignement répondu à son appel, et les traits de vaillance qui s'étaient produits dans les grandes journées de Nerwinde et de la Marsaille en étaient une preuve suffisante. Cependant la dignité de la couronne exigeait que l'on n'apportât point à l'œuvre du souverain des modifications trop sensibles. Voici à quelle détermination on s'arrêta pour concilier tous les intérêts.

Aucun changement ne fut introduit dans la situation des dignitaires de l'ordre ; le nombre des grands-croix et celui des commandeurs resta le même, leur pension ne fut point réduite; on ne toucha pas non plus à celle des simples chevaliers, mais le nombre de ces derniers fut augmenté d'une manière indéterminée. Ils ne devaient être admis à la pension qu'au fur et à mesure des vacances; par conséquent les nominations, moins les douze réservées par le ministre de la guerre, allaient être gratuites pour le moment. Cette disposition n'affaiblit en rien l'ardeur que tous les officiers montraient à obtenir cette distinction honorifique; le roi en acquit bientôt une preuve certaine.

La ville de Versailles, dès la fin de janvier, fourmillait d'of-

ficiers accourus des bords du Danube, de la Flandre, de l'Espagne ou du Piémont; la grande galerie du château, aujourd'hui solitaire, était en ce moment encombrée de généraux, de colonels, de majors, de capitaines ; la plupart de ces militaires, blessés, ayant le bras en écharpe, la tête bandée, faisaient parade des faveurs de Bellone, suivant l'expression d'un poëte. Racine, dans sa correspondance, dit que c'était un spectacle curieux de voir ces gentilshommes animés, remplis d'agitation, se félicitant entre eux de leur bonne fortune, c'est-à-dire des coups d'épée et des coups de mousquet qu'ils avaient reçus au milieu des combats.

Louis XIV ne fit aucune difficulté de remplir ses promesses à l'égard d'officiers qui venaient de prodiguer leur vie dans l'intérêt de sa gloire. Ce prince mit dans la distribution des récompenses une mesure qui devait en relever le prix ; il s'était fait à cet égard un système dont aucune considération ne put jamais le faire écarter : la même personne ne devait pas recevoir deux grâces à la fois. Le monarque avait à sa disposition, comme moyens de récompense, les pensions, les grades, les gouvernements (1) et les croix de Saint-Louis. Il arriva que les officiers venus à Versailles, comme nous venons de le dire, se montraient unanimes pour préférer cette décoration à toutes les autres récompenses, sans considérer que celle-ci allait être gratuite; mais des officiers français devaient regarder comme inappréciable le bonheur de porter le signe distinctif de la vaillance. Cet empressement à l'obtenir engagea le roi à mettre encore plus de parcimonie dans sa distribution. Un travail fut établi dans les bureaux de la guerre d'après les mémoires de propositions envoyés par les maréchaux commandant les

(1) Les villes fortifiées étaient alors en très-grand nombre ; elles avaient toutes une garnison plus ou moins nombreuse ; ceci exigeait la présence d'un gouverneur, qui recevait des habitants une indemnité proportionnée à la population. Il jouissait aussi de priviléges assez importants. L'emploi de gouverneur se donnait en récompense de services rendus à la guerre.

armées en Flandre, en Allemagne, en Piémont et en Catalogne.

Les demandes faites par les généraux dépassaient le nombre des croix que le roi se proposait de donner. On porta un soin infini à l'examen des titres, et un nouveau triage devint indispensable. Le travail revisé fut soumis à l'approbation du roi, et au bout d'une semaine Louis XIV signa la seconde promotion des chevaliers de Saint-Louis; elle est conservée aux archives de la guerre et datée du 6 et du 8 février 1694 (1). Ce qui touchait le plus l'officier appelé à prendre rang dans le nouvel ordre de chevalerie, c'était de recevoir des mains du souverain l'auguste consécration, véritable baptême d'honneur. Quel souvenir pour un gentilhomme français!

Pendant toute la durée du mois de février, Louis XIV reçut tous les jours, au sortir du conseil, un certain nombre de chevaliers. La grand'croix de Saint-Louis restée libre par la mort du brave Montchevreuil, tué sur les palissades de Nerwinde, fut donnée à M. de Chamlai, lieutenant général, qui joignait aux talents militaires de vastes connaissances en politique et en diplomatie. M. de Chamlai avait puissamment contribué aux succès que le Dauphin venait d'obtenir dans la campagne d'Allemagne.

La croix de commandeur laissée libre par la promotion de M. de Chamlai fut donnée au comte Dupuy-Vauban. M. de

(1) Le document conservé dans les archives de la guerre se borne à une simple nomenclature de noms propres; il a fallu nous livrer à des recherches biographiques et recourir aux renseignements fournis par les familles pour rétablir le classement raisonné que nous présentons ici.

(*Note de M. Mazas.*)

Le registre déposé aux archives de la guerre ne contient qu'une seule et même promotion en 1694, celle du 1er février, et, après les détails donnés par M. Mazas sur quelques-uns des chevaliers promus, nous substituerons à la liste de la première édition celle du registre, afin de conserver à cet ouvrage le caractère d'authenticité qu'il doit avoir. L'écriture et l'orthographe de ce registre sont celles de l'époque, et nous avons copié scrupuleusement chaque mention.

(*Note du continuateur.*)

Castellas, brigadier d'infanterie, commandeur de Saint-Louis, mourut à la fin de l'année 1693; il fut remplacé comme dignitaire de l'ordre par M. de Saint-Martin, maréchal de camp, gouverneur des Invalides.

Nous présentons ici les nominations de chevaliers en les distribuant par armée, et nous ferons mention en premier lieu des officiers de différents grades qui furent les principaux auteurs de la glorieuse journée de Nerwinde.

Le lieutenant général Feuquières, l'un des meilleurs tacticiens de cette époque, encourut la disgrâce de tous les maréchaux sous les ordres desquels il avait servi. Il ne cessait de fronder tout ce que faisaient ses supérieurs; ses déclamations avaient suscité plusieurs fois des désordres graves parmi les corps d'armée où il était employé. On ne pouvait mettre en doute cependant les services qu'il avait rendus en diverses circonstances, et sa place était marquée d'avance parmi les dignitaires de l'ordre de chevalerie institué en 1693. L'absence de son nom sur la liste des élus causa un véritable étonnement. C'était une disgrâce à laquelle Feuquières parut très-sensible; ceci ne l'empêcha pas de se conduire d'une manière héroïque à la bataille de Nerwinde. Nous avons vu comment il contribua au succès de cette journée, en exécutant des charges brillantes à la tête des mousquetaires, des gardes du corps et des chevau-légers. Le duc de Luxembourg, celui qu'il avait le plus mécontenté par ses diatribes, se plut à lui rendre justice en cette occasion; le roi, sur le rapport du maréchal, nomma le lieutenant général Feuquières chevalier de Saint-Louis.

Le marquis d'Harcourt avait exécuté contre l'aile droite des alliés, dans cette même journée de Nerwinde, des charges de cavalerie analogues à celles que Feuquières dirigea contre leur aile gauche. M. d'Harcourt venait d'être nommé lieutenant général au moment où parut l'édit de création de la croix de Saint-Louis : pour ce motif il ne fut point compris dans la première promotion; mais la manière vigoureuse dont il s'é-

tait conduit, en frappant un des coups décisifs (1) contre l'infanterie espagnole, méritait une nouvelle récompense : on le nomma chevalier de Saint-Louis (2).

Le maréchal de camp d'Espinay Saint-Luc, marquis de Ligneris, descendait d'un des barons conquérants de l'Angleterre avec le duc Guillaume de Normandie. Il jouissait de la réputation d'un des meilleurs officiers généraux de cavalerie ; il faisait la guerre depuis trente-six ans. Il avait figuré dans les principales actions livrées par Turenne, Crequi et Luxembourg. Il sut, à la bataille de Steinkerque, arrêter avec quelques compagnies de chevau-légers la première surprise des troupes hollandaises. A Nerwinde, d'Espinay Saint-Luc commandait cette cavalerie de la maison du roi dont la fière attitude avait surpris le prince d'Orange, qui ne s'étonnait pas facilement. Le maréchal de Luxembourg ayant ordonné de faire une démonstration contre le centre de l'ennemi, le commandant de la cavalerie fit déployer les escadrons des gardes du corps et s'avança vers les retranchements dans un ordre parfait, sous une pluie de boulets. Un obus lui brisa la cuisse. Quelques instants après, un second projectile perça le poitrail de son cheval. D'Espinay Saint-Luc, renversé, gisant à terre, excitait encore ses gardes en poussant le cri français : *En avant! en avant!*

Le maréchal de Luxembourg plaça en tête de son rapport le nom du marquis de Ligneris, en demandant pour lui la croix de Saint-Louis; mais ce général ne put jouir d'une récompense si bien méritée ; il succomba aux suites de sa nouvelle blessure. Le roi perdit ainsi un de ses serviteurs les

(1) Le marquis d'Harcourt fut élevé en 1700 à la dignité de duc et pair ; les lettres d'érection indiquent parmi les motifs déterminants la grande part que M. d'Harcourt avait eue au gain de la bataille de Nerwinde. On sait le rôle immense qu'il joua lors de la succession au trône d'Espagne, après la mort de Charles II

(*Note de M. Mazas.*)

(2) Le registre dit : « Harcourt, lieutenant général, estropié de la hanche. »

(*Note du continuateur.*)

plus dévoués, et l'armée un des braves qui faisaient son orgueil.

Le comte de Puységur, chef d'état-major du duc de Luxembourg et le confident de ses secrètes intentions dans ses opérations militaires. Il fut blessé en portant les ordres du maréchal, ce qui ne l'empêcha pas de continuer son service (1).

Le comte de Surville fut atteint grièvement en enlevant d'une manière vigoureuse la redoute qui défendait le village de Romdorff; il n'en resta pas moins à la tête de sa brigade jusqu'à la fin de l'action (2).

Le comte de Coigny avait emporté le village de Romdorff, défendu par les bataillons hollandais; la vigueur que ce lieutenant général déploya dans cette attaque lui valut les éloges du maréchal de Luxembourg.

Le comte de Tracy, brigadier, exempt d'une des compagnies gardes du corps (3), conduisait la seconde colonne de cavalerie qui manœuvrait parallèlement à celle que menait le lieutenant général Feuquières. Tracy jouissait déjà de beaucoup de renommée comme officier de cavalerie; il l'augmenta à Nerwinde en précipitant la défaite de l'ennemi. On le nomma, en récompense de sa belle conduite, maréchal de camp.

Le maréchal de Luxembourg attaquant pour la troisième fois le village de Nerwinde fit aborder les retranchements par le premier bataillon des gardes-françaises. Le brigadier comte de Caraman menait au feu cette troupe d'élite. Il força les palissades et se trouva en présence des grenadiers anglais, commandés par le duc d'Ormond. Caraman livra combat à ces formidables adversaires; la lutte fut des plus terribles;

(1) Lieutenant-colonel d'infanterie, dit le registre.

(2) M. de Surville ne fut chevalier qu'en 1695.

(3) Estropié d'un bras et d'une jambe, telle est la mention glorieuse faite sur le registre de l'ordre.

(*Notes du continuateur.*)

les Anglais, culbutés à la baïonnette, se virent contraints de céder le terrain, et leur chef d'Ormond rendit son épée au brigadier Caraman (1).

Le comte de Montesson, lieutenant des gardes du corps, compagnie de Villeroy, jouissait de la réputation d'un des officiers les plus distingués de la maison du souverain; il commandait la seconde section de la colonne aux ordres du comte de Tracy, et contribua puissamment à la déroute de la cavalerie allemande en taillant en pièces plusieurs de ses escadrons. Nous le verrons plus tard conquérir sur un autre champ de bataille le grade de lieutenant général.

Le marquis de Balivières, lieutenant des gardes du corps; il jouissait d'une grande réputation de valeur; il la soutint en secondant Feuquières dans ses charges contre la cavalerie allemande, qui fut renversée sur la réserve des alliés.

Le brigadier de Gasquet, ancien colonel du régiment de Champagne, commandait en second la colonne que le lieutenant général de Vateville conduisait pour enlever les retranchements couvrant le front du village de Nerwinde.

Le comte d'Avignon, enseigne des gardes du corps, compagnie de Duras, s'était signalé aux combats de Leuze et de Steinkerque, où il reçut plusieurs blessures. Il fut atteint également d'un coup de feu à Nerwinde et se jeta au milieu de la mêlée pour faire prisonnier un général hanovrien.

Le comte de Vaillac, enseigne des gardes du corps (2), faisait partie de la colonne aux ordres de M. de Tracy, et mérita par sa belle conduite d'être cité par son général.

Le comte de Saillant, capitaine aux gardes-françaises, força un des premiers les palissades derrière lesquelles se dé-

(1) Le comte de Caraman, brigadier des armées du roi, au moment où se livra la bataille de Nerwinde, était le troisième fils de Paul Riquet, baron de Bonrepos, le célèbre fondateur du canal du Midi.

(*Note de M. Mazas.*)

(2) Le registre dit : mestre de camp.

(*Note du continuateur.*)

fendait la valeureuse infanterie hollandaise. M. de Saillant fut blessé à la tête et au bras en frayant le chemin à ses grenadiers.

Le marquis de Damas-Thianges, colonel du régiment de Vivonne, blessé au début de la campagne, ayant persisté à rester à la tête de son corps, se couvrit de gloire à l'attaque des retranchements de Nerwinde, où ses grenadiers entrèrent les premiers, lorsque le maréchal de Luxembourg resta maître du village, après la troisième attaque.

Le marquis de Cadrieu, colonel des fusiliers de la maison du roi, seconda dignement M. de Coigny dans son attaque de la redoute de Romdorff (1).

Le comte d'Hautefort, lieutenant des grenadiers des gardes-françaises, blessé en conduisant sa compagnie à l'escalade de la redoute élevée par les Hollandais sur la gauche de leur position.

. Le major du Jaillet était officier d'ordonnance du maréchal de Luxembourg, qui estimait ses talents et sa valeur (2).

Le comte d'Artagnan de Montesquiou, major des gardes-françaises. Nous avons dit qu'il fut dépêché le premier à Versailles pour y porter la nouvelle de la victoire remportée le 29 juillet sur les bords de la Ghette.

Le comte Albergotti, colonel de Royal-Italien, suivit de quelques jours d'Artagnan à Versailles, étant chargé de remettre au roi les détails de la glorieuse journée de Nerwinde (3).

(1) Le registre dit simplement : de Toulouse, pour indiquer le corps dans lequel il servait ; mais, dans le *Tableau historique et chronologique des Régiments*, par Russel, 1 vol. in-f°, publié en 1775, on trouve le comte de Cadrieux, colonel du régiment de Toulouse de 1688 à 1695 ; il y avait des fusiliers, mais pas de la maison du roi.

(2) Le registre ajoute : estropié d'un bras.

(3) Il ne fut colonel de Royal-Italien qu'en 1705. (Voir Roussel, déjà cité.) Le registre de l'ordre ne parle pas de son grade.

(*Notes du continuateur.*)

Le brigadier de Monceau-Traversonne, un des meilleurs officiers d'infanterie de l'armée de Flandre, commandait la première brigade de la colonne aux ordres du lieutenant général de Vateville ; il emporta les retranchements qui défendaient le centre de la ligne des alliés.

Le marquis de Villemur, capitaine-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi. Il la commandait à Nerwinde lorsqu'elle faisait partie de la colonne conduite à la charge par M. de Tracy. M. de Villemur fut un des officiers qui portèrent les plus rudes coups à la cavalerie des Allemands.

De Boissy, capitaine au régiment de Champagne, se distingua à la tête de sa compagnie de manière à être remarqué du maréchal de Luxembourg, qui le cita avec éloge dans son rapport.

De Boham, lieutenant-colonel du régiment du Maine, fut un des officiers les plus actifs et les plus valeureux de l'armée de Flandre; il seconda de la manière la plus heureuse M. de Coigny dans son attaque du village de Romdorff (1).

Le comte de Zurlauben, de la maison de Châtillon, l'un des officiers les plus actifs de son temps, combattait depuis vingt années consécutives dans les diverses armées, où il s'était attiré l'estime de tous les maréchaux par sa bravoure et sa rare intelligence. Il commandait à Nerwinde le régiment de son nom, qui formait l'extrême gauche de la ligne française. Le maréchal de Joyeuse, conduisant cette division à l'attaque des palissades qui touchaient le marais, fut blessé grièvement ; l'aile gauche, privée de son chef supérieur, attaquée par les vieilles bandes espagnoles, aurait essuyé une défaite sans la fermeté du colonel Zurlauben, qui fut également atteint d'un coup de feu en défendant de la manière la plus énergique le poste important confié à sa garde. Ses bel-

(1) Le registre porte : estropié d'une jambe.

(*Note du continuateur.*)

les dispositions empêchèrent que l'armée française ne fût débordée. Zurlauben y perdit la moitié de son régiment.

Le marquis de Villaines, lieutenant des gardes du corps, commandait une section de cette cavalerie et prit part aux charges répétées, exécutées sous les ordres du lieutenant général Feuquières.

Dumont, capitaine au régiment de Vexin, pénétra un des premiers avec sa compagnie dans le village de Nerwinde, attaqué pour la troisième fois par le maréchal ; il sut se maintenir contre des flots d'assaillants qui ne purent jamais le déloger des maisons dont ses soldats s'étaient emparés (1).

Le marquis de Saint-Viance, lieutenant des gardes du corps, vieilli sous le harnais, jouissait parmi les troupes de la maison du roi d'une grande réputation d'intrépidité. Il se surpassa en dirigeant plusieurs escadrons dans les charges fournies par la colonne de Tracy contre les cuirassiers allemands. Il reçut dans cet engagement plusieurs blessures graves qui le mirent hors d'état de pouvoir continuer un service actif.

Le comte de Serignan, lieutenant des gardes du corps, suivit la même ligne que le précédent ; leur histoire est semblable. Ils reçurent la même récompense, ayant déployé le même courage.

De Roux, capitaine du régiment de Champagne, un des vétérans de l'armée de Turenne. Son régiment, formant la tête de la colonne conduite par le lieutenant général Montchevreuil, fut écrasé au début de l'action en abordant les retranchements qui couvraient la gauche du village de Nerwinde. La fermeté déployée par le capitaine Roux sauva la moitié de son régiment.

Le marquis de Janson, sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, dans laquelle ses parents servaient depuis longtemps; il acquit comme eux beaucoup de réputa-

(1) Estropié d'un pied, dit le registre.

(*Note du continuateur.*)

tion. Il conduisait un escadron dans la colonne de Feuquières, et mérita d'être cité dans le rapport de son général, qui ne se montrait pas prodigue d'éloges.

Le siége de Charleroi, entrepris après la victoire de Nerwinde, se termina, le 12 octobre 1693, par la conquête de cette place. Une expédition de cette importance devait donner lieu à la distribution de nombreuses récompenses. Le comte de Mesgrigny, marchait parmi les ingénieurs militaires, après Vauban, par son ancienneté et par ses talents ; on l'avait chargé en 1689 de construire la citadelle de Tournai; il sut faire de ce poste un des boulevards les plus redoutables de la Flandre. Le roi voulut visiter des travaux élevés avec une promptitude merveilleuse et nomma Mesgrigny gouverneur de cette citadelle. On eut recours à l'habileté de cet ingénieur dès que le siége de Charleroi fut résolu ; M. de Mesgrigny y déploya la supériorité qui avait fondé sa renommée par l'investissement de Mons; il fut compris un des premiers dans la promotion des chevaliers de Saint-Louis du 1er février 1694.

Le lieutenant général Guiscard, gouverneur de Namur, avait commandé une des divisions chargées d'enlever les travaux avancés de Charleroi; cette opération fut exécutée avec autant de valeur que de promptitude. M. de Guiscard prit rang dans l'ordre de Saint-Louis, ainsi que M. de Boisseleau, brigadier d'infanterie. Nous avons dit que ce dernier fut nommé gouverneur de Charleroi.

Le comte de Vigny, colonel des bombardiers, blessé dans la tranchée, fut élevé au grade de maréchal de camp, ainsi que les brigadiers de Locmaria, Pracontal, et le marquis de Pluveaux, colonel du régiment de Chartres.

Le maréchal de Catinat, arrivant à Versailles chargé des lauriers de la Marsaille, ne demanda aucune grâce pour lui-même; mais il insista auprès du monarque afin d'obtenir des récompenses en faveur des généraux et des officiers qui avaient concouru à ce triomphe. Le comte de la Rochefoucauld,

maréchal de camp, commandait, comme nous l'avons dit, cette vaillante gendarmerie qui avait frappé le coup décisif; son nom fut placé par le maréchal en tête du mémoire de propositions de la croix de Saint-Louis. Le comte de la Rochefoucauld reçut en même temps le gouvernement de Bapaume; ses blessures et ses longs services lui méritaient une récompense extraordinaire (1).

Le marquis de Bachevilliers commandait la cavalerie de l'aile droite, sous les ordres du duc de Vendôme; il fut également blessé en culbutant les divisions italiennes qui défendaient les abords de l'abbaye de la Marsaille. Le maréchal de Catinat lui adressa des éloges, le soir de la journée du 4 octobre, devant le front des troupes.

Le fameux régiment d'Auvergne formait la tête de la colonne avec laquelle le duc de Vendôme emporta l'abbaye de la Marsaille, que défendait l'élite des troupes espagnoles. Le marquis de Nicolaï, colonel de ce régiment (2), et le comte de Sailly, lieutenant-colonel, se firent distinguer par leur intrépidité et par leur sang-froid en présence d'un danger qui s'accroissait à tout moment par l'arrivée des renforts accourus au secours du marquis de Leganez. Nicolaï et de Sailly, blessés tous deux, reçurent la croix de Saint-Louis (3).

Le chevalier de la Fare, l'aîné des trois frères qui se signalèrent par leur valeur dans les guerres de Louis XIV, servait

(1) Le registre porte : le comte de Roussy. D'Aspect dit qu'il se nommait François de la Rochefoucauld de Roye, comte de Roucy.

(*Note du continuateur.*)

(2) Un régiment ne se composait à cette époque que de deux bataillons : le colonel commandait le premier, et le lieutenant-colonel commandait le second. Le grade de chef de bataillon, tel qu'il est aujourd'hui, n'existait point encore.

(*Note de M. Mazas*)

(3) Le registre dit : Presle, brigadier d'infanterie; on trouve dans d'Aspect et dans M. de Quincy qu'il s'appelait de Nicolaï, marquis de Presle.

Le nom de M. de Sailly est inscrit avec cette mention : brigadier d'infanterie. Il y a même deux chevaliers de ce nom; l'autre était colonel de dragons.

(*Note du continuateur.*)

en qualité de maréchal de camp sous les ordres du duc de Vendôme ; il concourut au succès que l'aile droite remporta d'une manière si rapide en écrasant la gauche de l'ennemi en avant de l'abbaye de la Marsaille.

Le marquis de la Messelière, sous-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne, se trouvant à la tête de son escadron, après que le marquis de Mésières (Eugène-Marie de Béthisy), capitaine-lieutenant, eût eu le bras cassé et un coup de mousquet à la hanche, attaqua avec impétuosité une légion espagnole commandée par le marquis de Pimentel, qui battait en retraite dans un bel ordre pour gagner les premières pentes des Alpes. La Messelière eut la gloire de terminer l'action en détruisant cette division et en s'emparant de l'artillerie qui protégeait sa marche.

Le brigadier de la Chassagne commandait la colonne d'infanterie à la tête de laquelle le maréchal de Catinat attaqua le centre de l'ennemi ; la Chassagne perça les deux premières lignes et aborda ensuite la réserve, formée de protestants français. Il fallut toute son intrépidité pour vaincre de pareils ennemis.

Le marquis de Flamanville, brigadier des gendarmes écossais, avait été cité pour sa valeur à la bataille de Senef, où il servait comme capitaine au régiment de cavalerie de Varennes. Sous-lieutenant des gendarmes écossais en 1676, il était, à la Marsaille, capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons, et il prit le commandement de la gendarmerie lorsque le comte de la Rochefoucauld se vit contraint d'abandonner le combat à cause de la gravité de sa blessure. Flamanville fondit sur les troupes allemandes, que le prince Eugène poussait contre l'aile gauche de l'armée française. Cette vigoureuse attaque dégagea le lieutenant général de Vins et empêcha un désastre. Flamanville, s'étant enfoncé au milieu des troupes de l'empire, fut blessé, et continua cependant à conduire ses escadrons jusqu'à la lisière du

bois dans lequel l'infanterie des alliés courut chercher un refuge.

Le marquis de Ségur, capitaine des chevau-légers d'Anjou, commandait un escadron dans la division du comte de la Rochefoucauld; il eut une jambe emportée par un boulet, à la suite de plusieurs charges exécutées contre les brigades de l'empire. Nous le verrons plus tard continuer son service malgré sa terrible blessure, et devenir un des dignitaires de l'ordre de Saint-Louis.

Guerchy, colonel du régiment de Thiérache, et Grésigny, lieutenant-colonel du régiment de Crussol (1), furent criblés de balles en soutenant l'attaque des troupes allemandes commandées par le prince Eugène ; on les crut morts l'un et l'autre; ils survécurent à leurs blessures. Le dévouement de ces deux chefs de corps avait su empêcher une déroute à l'aile gauche, que des forces considérables enveloppaient de toute part.

Le brigadier Villepion de Cornuel (2), l'un des commandants de cette vaillante gendarmerie, fut également blessé en donnant aux siens l'exemple d'une bravoure héroïque; sa présence d'esprit sauva d'une ruine complète plusieurs escadrons qui s'étaient engagés dans le bois en poursuivant l'infanterie allemande.

Beaujeu et d'Espinac, capitaines dans les gendarmes, percèrent les rangs des cavaliers tudesques et arrivèrent jusqu'au prince Eugène, qu'ils assaillirent à coups de sabre. Une foule d'officiers se précipitèrent pour dégager le feld-maréchal ; les deux intrépides capitaines français, attaqués à leur tour, ne sortirent de cette lutte que criblés de blessures.

(1) Le registre porte : M. de Grésigny, major, a perdu la voix; et le grade de M. de Guerchy n'est point spécifié.

(2) Le registre dit : Villepion, sans désignation de grade. D'Aspect dit : de Villepion (Charles-Léon de Cornuel).

(*Notes du continuateur*.)

Le commandant d'artillerie de Gray, dont la coopération avait été si profitable au duc de Vendôme, qui avait commencé l'action à l'aile droite, reçut en récompense de l'avancement ; on l'éleva au grade de maréchal de camp (1).

Le marquis de Clérambault, chef d'état-major du maréchal de Catinat, rendit des services signalés dans la journée de la Marsaille, autant par son intrépidité que par son intelligence; le général en chef le chargea d'aller porter à Versailles la nouvelle de la victoire ; le roi le nomma maréchal de camp.

Le marquis de Vibraye, colonel du régiment du Boulonnois, commandait la troisième colonne qui attaqua le centre de l'ennemi ; il rompit les deux lignes et concourut à la défaite définitive de la réserve que le duc de Savoie conduisait en personne au secours des alliés. M. de Vibraye fut promu au grade de maréchal de camp; comme M. de Clérambault, il prit rang un peu plus tard dans l'ordre de Saint-Louis (2).

Le maréchal de Lorges, neveu de Turenne, avait fait sous ce grand homme l'apprentissage de la guerre; le roi lui confia le commandement de l'armée du Rhin. Ce général rejeta au delà du fleuve les troupes badoises qui, l'ayant franchi, avaient fait excursion dans l'Alsace. Le maréchal de Lorges, suivant les instructions qu'il avait reçues, passa le Rhin au mois d'avril 1693, dans la double intention d'éloigner les hos-

(1) Le registre des croix de 1694 dit : de Creil, lieutenant d'artillerie ; et d'Aspect: de Cray, lieutenant général d'artillerie. L'abréviation du registre existe pour quelques autres officiers de la même arme. Il fut maréchal de camp en 1702, et nous croyons devoir rappeler que le grade de lieutenant général d'artillerie n'était pas l'équivalent de celui de lieutenant général des armées du roi.

(*Note du continuateur.*)

(2) Il n'entre pas dans le plan de ce travail de donner la biographie entière des officiers dont il est ici question, puisque leur nom reparaîtra plusieurs fois dans le courant de cet ouvrage.

(*Note de M. Mazas.*)

tilités du territoire français et d'opérer une diversion en Allemagne, afin d'empêcher les princes de l'empire d'envoyer de nouveaux contingents à l'armée de Flandre, commandée par Guillaume de Nassau. Le maréchal de Lorges remplit habilement sa mission; mais on n'avait pu placer sous ses ordres que des forces insuffisantes; il parvint néanmoins à se maintenir sur la rive droite et à s'emparer de la ville d'Heidelberg. Le maréchal de Choiseul le rejoignit à la fin de mai avec une grosse division, ce qui mit l'armée française en position de prendre l'offensive en se dirigeant vers la forêt Noire.

Louis XIV, voulant donner à ce plan de campagne tout le développement dont il était susceptible, détacha du camp de Gembloux, comme nous l'avons dit, le Dauphin son fils avec vingt mille hommes de différentes armes. Le prince français passa le Rhin le 16 juillet auprès de Philisbourg. La réunion de toutes ces troupes, qui s'élevaient à soixante-dix bataillons et à deux cents escadrons, permit au maréchal de Lorges d'étendre ses opérations. Les électeurs de Bavière, de Saxe, de Hanovre, les grands-ducs de Bade, de Hesse et de Wurtemberg, voyant leurs États gravement menacés par l'irruption des Français, se trouvèrent dans l'impossibilité d'envoyer de nouveaux renforts au prince d'Orange, ce qui trompa les calculs du généralissime de la coalition. Le roi atteignit ainsi le but qu'il s'était proposé.

Le Dauphin, commandant en chef les forces chargées d'opérer en Allemagne une puissante diversion, avait pour lieutenants les maréchaux de Lorges et de Choiseul; les divisions et les brigades marchaient sous la conduite d'officiers expérimentés, MM. de Lafeuillée, de Chamilly, de Villars, de Révol, d'Huxelles, de la Bretèche, de Mélac, de la Ferté, de Barbesières, du Bourg, d'Alègre, de Vaubecourt, de Saint-Frémont.

L'armée du Dauphin exerça une action non équivoque sur la marche des événements, sans remporter néanmoins des victoires aussi éclatantes que celles de Nerwinde et de la Marsaille;

sa présence sur le sol germanique maintint la haute opinion que l'Europe entière montrait à l'égard de la nation française. Cette armée, disons-nous, sans avoir remporté des avantages mémorables, eut à soutenir des engagements très-vifs qui se renouvelaient sans cess;e les plus meurtriers furent ceux d'Altenheim et de Pfortzhein, dans lesquels le grand-duc de Bade et le duc de Wurtemberg furent complétement battus. On prit une infinité de petites places sur la rive droite du Rhin et sur les bords du Necker, telles que Heidelberg, Hailbron, Wingemberg, Eppenhein, Veinheim, Darmstadt. On ne se rendit maître de ces villes qu'à la suite de siéges très-meurtriers, durant lesquels les officiers français eurent à déployer leur vaillance accoutumée; une foule d'entre eux périrent sur les brèches ou en combattant les troupes des garnisons, qui faisaient journellement des sorties.

La rigueur de la saison se faisant sentir d'une manière plus terrible en Allemagne que dans la Flandre, les généraux se virent contraints de suspendre les opérations militaires. Le Dauphin quitta l'armée et repassa le Rhin à la fin d'octobre. Le maréchal de Lorges, ayant pris ses dispositions pour mettre les troupes en quartiers d'hiver, franchit le fleuve au mois de janvier 1694 et vint présenter ses respects au roi à Versailles, en apportant le mémoire de propositions relatif aux récompenses que le général demandait pour les officiers qui avaient combattu sous ses ordres durant cette campagne.

Les officiers de l'armée du Rhin montraient autant de désir d'obtenir la croix de Saint-Louis que ceux de l'armée de Flandre. Ce genre tout nouveau de récompense avait été mis en première ligne par le maréchal de Lorges; son mémoire de propositions s'ouvrait par le nom du marquis de Villars. Ce général, au sortir des pages, à l'âge de seize ans, marqua chacun de ses pas dans la carrière des armes par un trait de valeur. En butte, comme son père, à la haine des ministres, Villars sut conquérir l'estime du souverain par l'éclat de ses

services; il ne fut pas compris dans la première promotion du mois de mai 1693, parce que le roi venait de le nommer lieutenant général. Le marquis de Villars fit en cette qualité la campagne d'Allemagne, dont il assura le succès autant par ses talents que par sa bravoure. La Providence, qui l'avait destiné à être le sauveur de la France, sut garantir ses jours au milieu des dangers que le guerrier se plaisait à braver avec une témérité chevaleresque.

Du Guesclin et Clisson avaient acquis dans le moyen âge une juste réputation par la hardiesse de leurs entreprises ; le marquis de la Bretèche, sorti comme ces guerriers des bruyères de Bretagne, se rendit célèbre par des traits de valeur des plus extraordinaires; nous n'en citerons qu'un seul.

La Bretèche, commandant une brigade de douze cents hommes de différentes armes, surprit dans la nuit du 4 mai 1678 la ville de Loos, défendue par une forte garnison. Cette entreprise présentait d'immenses difficultés, en raison de la situation des lieux : il fallait franchir une ceinture de marais provenant de la rivière de la Ghette pour aborder les retranchements. Les Français, guidés par ce chef intrépide, forcèrent tous les obstacles, tuèrent les soldats des postes avancés, et se mirent à escalader les remparts à travers une fusillade des mieux nourries. La Bretèche, arrivé un des premiers dans la citadelle, fit prisonnier de sa main le gouverneur. Cet exploit incomparable, exécuté dans des circonstances trop longues à détailler, fixa un instant l'attention de toute l'Europe. Louis XIV, jaloux de perpétuer le souvenir d'un événement si honorable pour la nation française, ordonna de frapper une médaille à l'occasion de la surprise de Loos (1).

La Bretèche, créé maréchal de camp à la suite de cette expédition, eut une jambe emportée par un boulet dans la se-

(1) Cette médaille, en argent, représentée dans le recueil des pièces imprimées, tient sa place par rang chronologique dans le grand médaillier de France.

(*Note de M. Mazas.*)

conde campagne de Flandre, ce qui ne l'empêcha pas de servir activement. Le roi l'avait élevé au grade de lieutenant général en 1690 (1).

Le marquis d'Huxelles, lieutenant général, tour à tour militaire, administrateur et diplomate; il exerça pendant des années consécutives la charge de premier inspecteur général d'infanterie; on lui fut redevable de sages réformes. Nous le verrons élevé à la dignité de maréchal de France au commencement du dix-huitième siècle.

Amédée de Broglie, comte de Revel, lieutenant général, faisait la guerre de la manière la plus active depuis trente-six ans; le roi l'avait placé auprès du Dauphin, avec M. de la Feuillée, comme conseiller intime.

Le marquis de Saint-Frémond passait à juste titre pour un des plus hardis partisans de son temps; il avait fait ses premières armes dans les mousquetaires, école d'où sortirent tant d'habiles officiers. Saint-Frémond fit constamment la guerre au delà du Rhin. Rien n'égalait son activité; jamais il ne quitta les troupes confiées à ses soins, et Dangeau fait remarquer qu'il ne parut un instant à Versailles que pour être reçu par le roi chevalier de Saint-Louis.

Le comte de Vaubecourt, maréchal de camp, fut le Bayard de l'armée d'Allemagne; il se chargea souvent de diriger les coups les plus hardis; il enleva de la manière la plus audacieuse le fort de Wingemberg, à la vue de deux divisions que commandait le duc de Bade. Vaubecourt ne sortit jamais d'aucune action sans être blessé (2).

Le comte de la Châtre, brigadier de l'infanterie. On le citait comme un excellent manœuvrier. A la bataille de Fleurus, la Châtre, commandant six bataillons, tenait l'extrémité

(1) Le registre porte : La Bretèche, lieutenant général, une jambe coupée.

(2) Estropié d'un pied, dit le registre de l'ordre.

(*Notes du continuateur*.)

de la ligne française, qui s'appuyait à une éminence ; il résista pendant plusieurs heures aux attaques consécutives des troupes wallonnes, qui cherchaient à déborder l'aile gauche. Sa brigade faisait partie des vingt mille hommes envoyés avec le Dauphin au delà du Rhin pour renforcer l'armée d'Allemagne. Le comte de la Châtre y soutint sa réputation, et prit part aux engagements les plus meurtriers de cette campagne.

Le comte de la Ferté, neveu du maréchal de ce nom, colonel du régiment des Vaisseaux (1), se distingua à la prise de Heidelberg en emportant d'assaut les ouvrages avancés à la tête de la première colonne. Il fit briller sa bravoure en traversant le Necker, avec son régiment, sous le feu d'une batterie de dix pièces de canon placée sur la rive opposée ; il s'empara de plusieurs de ces canons et prépara ainsi le passage de l'armée.

Le brigadier de Magnac, filleul du cardinal Mazarin, qui avait attiré sa famille en France. Il avait été élevé comme menin de Louis XIV, et sut justifier la faveur que lui accorda son maître par la valeur qui le fit estimer de tous les généraux. Sa modestie égalait ses brillantes qualités.

Le marquis de Talaru, brigadier d'infanterie, mérita les éloges du Dauphin et du maréchal de Lorges par la conduite qu'il tint au combat de Steinback. Talaru, commandant six bataillons, résista pendant plusieurs heures aux charges répétées de quatre mille cuirassiers et hussards allemands, et sortit victorieux de cette action meurtrière (2).

Le chevalier de Pointis, capitaine au régiment royal d'artillerie, rendit des services si multipliés dans son arme, durant

(1) Le registre dit : du régiment Royal-Infanterie, sans désigner le grade.

(2) Le registre de 1694 dit : de Charmazel, du régiment de Picardie; et nous trouvons dans d'Aspect : le marquis de Chalmazel (Hubert-François de Talaru), brigadier, lieutenant-colonel du régiment de Picardie.

(*Notes du continuateur.*)

cette campagne d'Allemagne, que le maréchal de Lorges fit en sa faveur une mention particulière.

Le duc de Noailles fut un des hommes que Louis XIV aima le plus. Nommé capitaine des gardes du corps à vingt-cinq ans, il commanda les quatre compagnies réunies dans la campagne de la Franche-Comté, durant laquelle il déploya autant de talents que de bravoure. Envoyé en Languedoc en qualité de gouverneur, le duc de Noailles s'illustra par l'habileté avec laquelle il administra cette vaste province, qui renfermait tant d'éléments de discorde; sa modération et sa fermeté épargnèrent au pays des maux infinis. Sur ces entrefaites eut lieu la ligue d'Augsbourg (1689). Charles II, confiné à l'Escurial et n'écoutant que la voix de ministres infidèles, se déclara contre la France. En même temps la Catalogne, peuplée d'habitants sans cesse disposés à la révolte, se mit en pleine insurrection, en annonçant la volonté bien arrêtée de se soustraire à l'obéissance des rois d'Espagne. Louis XIV, usant de représailles, ne fit aucune difficulté de profiter des embarras d'un prince qui, sans y être engagé par l'intérêt de ses peuples, méconnaissait les anciens traités et rompait brusquement les liens de parenté. Le duc de Noailles, élevé à la dignité de maréchal, reçut l'ordre d'envahir la Catalogne et de ne rien négliger pour occuper les nombreuses forteresses qui garnissaient cette riche contrée. Le général français commença cette expédition, ayant pour lieutenants généraux MM. de Chasseron, de Saint-Silvestre, de Quinson et de Coigny; pour maréchaux de camp, MM. de Montesquiou, de Longueval, de Genlis et de Reynac. Il fit le siége de Campredon et celui de Roses; ces deux places furent obligées de capituler. Nous parlerons dans le chapitre suivant des campagnes que le maréchal de Noailles conduisit en Catalogne avec une supériorité bien capable d'augmenter sa réputation.

La promotion du 1er février 1694 comprenait, outre les personnages déjà cités, les officiers dont les noms suivent,

et qui sont inscrits, comme les premiers, sur le registre déposé aux archives du ministère de la guerre :

Altermath, major du régiment des gardes-suisses; d'Artagnan, des mousquetaires; Alfonce, lieutenant de roi à Dinan; des Aubières, des mousquetaires; des Aydes d'Asfeld, d'Aligny; Busca, Brissack, Buzanwald, lieutenants généraux; Bailleul, brigadier d'infanterie; Barsun, enseigne des gardes du corps; Bassabas, major de la citadelle de Valenciennes; Bartillac, lieutenant général; Bolen, lieutenant-colonel, un bras coupé; Boutet de Franconville, capitaine d'infanterie, estropié d'une jambe; Bertin, capitaine de grenadiers, estropié; Bernard, capitaine de dragons, le bras coupé; Belvèze, lieutenant-colonel de cavalerie, sert depuis quarante-cinq ans; Broyard, de la gendarmerie; Bruis, du régiment de Navarre; Bethou, gouverneur de Condé; Boissemont; du Breuil, de l'artillerie; la Barre, capitaine aux gardes-françaises; la Bérange, sous-lieutenant des gendarmes de Bourgogne; du Bourdet, enseigne des gardes du corps; le comte du Bourg, maréchal de camp (1); la Badie, du régiment de Guische; du Bois des Perches, du régiment du Dauphin; Botlmont de Robcek; la Bessière, mestre de camp; de Coigny, lieutenant général; Chazeron, lieutenant des gardes du corps; Chevilly et Cahieux, brigadiers; Colombet, écuyer du roi, ci-devant major du régiment de Normandie, a servi quarante-huit ans; du Coudray, lieutenant de roi en la citadelle de Casal; Cléry, lieutenant de cavalerie, estropié d'un bras; Chambonnas (2); Capon, maréchal des logis des chevau-légers du roi, a presque perdu la voix; Curly, des mousquetaires; Courlandon, mestre de camp; Castelas, du régiment de la marine; Chamonseau,

(1) Le comte du Bourg, chevalier en 1693, s'appelait Léonor-Marie du Maine, et celui-ci Emmanuel, selon d'Aspect, qui lui donne le titre de marquis.

(2) D'Aspect dit : de Chambonas, capitaine des gardes de M. le duc du Maine.

(*Notes de M. Mazas.*)

à Strasbourg (1); Charmont, ingénieur; Caliny, ingénieur; Chevigny, de la gendarmerie; Cœur de Chesne, du régiment de Normandie; Creuzel, des mousquetaires; Chartrais, du régiment de Piémont; la Caze, capitaine d'infanterie, la cuisse coupée; de Combes, des mousquetaires; de Combes, ingénieur; D'Harlus, brigadier de cavalerie; Dusson, maréchal de camp; Druy, brigadier de cavalerie; Deche, commandant un bataillon du régiment d'Alsace; Dosmont, aide-major au régiment du Roi, a une cuisse coupée (2); Daubarède, maréchal de camp, a reçu plusieurs blessures considérables; Despars, major du régiment des Vaisseaux; Didier, major de Clermont, estropié d'un bras; Doncourt, lieutenant de cavalerie, estropié; Davignon, capitaine d'infanterie, estropié d'un bras; le chevalier d'Artagnan, sous-lieutenant aux gardes-françaises; Daudigné du Hallé (3); Darennes, major général de l'armée d'Italie; Dachy, mestre de camp; Darsy, du régiment de Picardie; Davollé, des gendarmes (4); Daudigné, de l'artillerie; des Essarts, capitaine de cavalerie, estropié d'un bras et d'une jambe; Ferrand, major général en Roussillon; Filley, ingénieur et capitaine d'infanterie; Faronville, major du régiment de cavalerie de Berry, a la cuisse coupée; Flamand du Coudray, commissaire d'artillerie, estropié d'un bras; Feuillage, capitaine, a eu de grandes blessures; Fenouil, de Guische (sans doute du régiment de

(1) D'Aspect dit : Chamausseau, commandant au fort du Rhin de Strasbourg.

(2) D'Aspect dit : de Dosmon, aide-major du régiment..., et ajoute : « Cet officier avait sûrement fait quelque belle action, puisqu'il était chevalier de Saint-Louis, étant si peu avancé dans le service. » S'il eût connu la liste que nous reproduisons, il se serait épargné des frais d'imagination.

(3) D'Aspect dit : d'Audigné (Jean du Hallay), lieutenant d'artillerie, mais il faut faire observer que dans la même liste se trouve un autre Daudigné, appartenant à l'artillerie. Le registre ne désigne pas le grade du premier de ces officiers.

(4) Maréchal des logis des gendarmes de la garde, dit d'Aspect.

(*Notes du continuateur.*)

Guische) (1); la Forest, commissaire provincial d'artillerie; des Fontaines, maréchal des logis des gendarmes du roi, a servi cinquante ans; du Fahonet, du régiment de Bretagne; le chevalier de Gassion, maréchal de camp; le marquis de Gramont, brigadier; Greder, brigadier, estropié de ses blessures; Gauville, lieutenant de cavalerie, estropié d'une jambe; de Ganges, colonel de dragons; Gargas, des bombardiers; des Gleberts, des mousquetaires; Harmissan, capitaine d'infanterie, un bras coupé; Hessy, brigadier; Humermont, du régiment de Souvré; Jarzay, un bras coupé (2); Jussay (3); Imecourt, gouverneur de Montmédy, a servi cinquante ans; Longuerue, enseigne des gardes du corps; Lestrade, lieutenant des gardes du corps; Lignon, mestre de camp; Larray, lieutenant général, estropié d'une main; la Lande, colonel de dragons, estropié d'une jambe; Lomont, colonel, estropié; Lescossois, commandant à la citadelle de Dunkerque, estropié d'une main; Lascaris, gouverneur du fort des Bains, une jambe coupée; Lançon; Ligondès, mestre de camp; Landais du Repaire, du régiment d'Orléans; Larbouterie, du régiment d'Asfeld (4); Longueval; de Lée, colonel d'infanterie; de Lisle du Vigier, mestre de camp de cavalerie, estropié d'une jambe; de Lisle, du régiment de Normandie; Maupertuis, lieutenant général; Montalan, lieutenant-colonel d'infanterie, très-vieil officier; Millon, lieutenant-colonel d'infanterie; Mesières, capitaine-lieutenant des gendarmes anglais; Mainville, mestre de camp de cavalerie; Maurepart, commissaire d'artillerie, perclus de la moitié du corps par des blessures; le chevalier du Mesnil, mestre de camp

(1) D'Aspect dit : capitaine de cavalerie au régiment de Coesquen.

(2) Le marquis de Jarzé, ci-devant colonel d'infanterie, dit d'Aspect. Colonel du régiment de Vexin (1re édition).

(3) De Lussay, capitaine aux gardes françaises (1re édition).

(4) L'Arboulerie, lieutenant-colonel des dragons d'Asfeld, d'après d'Aspect, et de Labouillerie, lieutenant-colonel des dragons d'Hautefort (1re édition).

(Notes du continuateur.)

de cavalerie; Marin, des gardes du corps, a servi trente-six ans, estropié d'une jambe (1); Mirmont, capitaine des grenadiers au régiment de Navarre, les deux yeux crevés; Moroux, un bras coupé; Marigny, commissaire d'artillerie, estropié d'un bras et d'une jambe; Monclart, capitaine de cavalerie, estropié d'une main; Mornay de Pontehou, capitaine de cavalerie, un coup dans le visage; Montigny, capitaine de dragons, estropié; Marandes-Varennes, commissaire d'artillerie, la jambe coupée; Marinier, capitaine de dragons, estropié d'un bras; Marsin, maréchal de camp, estropié de la main; Mortagne, de la gendarmerie, estropié de la main; Melun, lieutenant aux gardes-françaises; Montgommery; Mauroy, mestre de camp; Montisson, lieutenant de roi à Mézières; Marguessart du régiment d'Autefort; Massourin, du régiment de Navarre; Masselière, du régiment des Vaisseaux (2); Manières, du régiment de Vivans; Montozet, de la gendarmerie; Mirepoix, des mousquetaires (3); la Motte, lieutenant des gardes du corps; la Mothe, maréchal de camp; du Moulin, lieutenant aux gardes-françaises, estropié d'une cuisse; du Ménil-Grandpré, lieutenant-colonel de cavalerie, estropié d'une main; de Mianne (4); la Motte, de Maubeuge (5).

A la page qui contient ces derniers noms se trouve attaché un certificat, délivré à Besançon, le 13 février 1718, par M. le comte de Grammont (Ferdinand), lieutenant général des armées du roi, commandant au comté de Bourgogne, attes-

(1) De Marins (Louis), lieutenant des gardes du corps, brigadier de cavalerie, dit d'Aspect. Il s'appelait de Marin, marquis de Mouilleron, d'après les notes communiquées par la famille.

(2) De la Maselière, capitaine au régiment des Vaisseaux, d'après d'Aspect.

(3) Le marquis de Mirepoix (Jean-Baptiste Gaston de Lévis), sous-lieutenant des mousquetaires, dit d'Aspect.

(4) Exempt des gardes du corps, dit d'Aspect.

(5) Lieutenant de roi à Maubeuge, d'après d'Aspect.

(*Notes du continuateur*.)

tant que M. le comte de Marmier a été reçu chevalier de Saint-Louis en 1694.

Nonan, lieutenant général; Nanclas, capitaine d'infanterie, estropié; Narbonne, mestre de camp de cavalerie; Norion, major de cavalerie, estropié; Niert, du régiment de Tiérache; Neuville, du régiment de Cayeux; de Noyers, commissaire d'artillerie, un bras coupé; Philipes, lieutenant des gardes du corps; Philipeaux, brigadier de cavalerie; Poton de Xaintrailles, lieutenant de roi à Saint-Omer; Pracontal, maréchal de camp; Pelleport, brigadier, hors d'état de servir par ses blessures; Pontbrian, capitaine de cavalerie, une jambe coupée; Pollet, capitaine d'infanterie, le bras coupé; Palliers, capitaine au régiment du Roi, estropié d'un bras; Puyguyon; Pensy, major du régiment de la Sarre; Paulet, du régiment de Piémont; la Pouenchère, gouverneur de Philippeville; le chevalier de Pujol, capitaine de carabiniers, estropié de la main droite; du Pas, colonel de milice, a servi soixante ans; du Pont, du régiment de Navarre; du Puis Mondragon, ingénieur; du Plessis, du régiment de cavalerie d'Orléans; du Pont, du régiment de Piémont; de Pujol, mestre de camp de cavalerie; de Pargade, capitaine et aide-major au régiment de Bugey; Pellissier; le comte de Poictiers, colonel d'un régiment de dragons; Paret, du régiment de Thianges; Quinson, maréchal de camp; Reynold, brigadier d'infanterie; Romery, brigadier de cavalerie; Renneville, brigadier de cavalerie; Rassay, lieutenant-colonel de cavalerie; Renack, lieutenant de roi de Charleroy, estropié d'un bras; Rey, capitaine d'infanterie, une jambe coupée; Raousset, major du régiment de Navarre, estropié; Romainville; Refuge, gouverneur de Charlemont; Resigny, maréchal de camp; Rousselot (l'aîné), ingénieur; Roussereau, enseigne aux gardes-françaises; Rassent (1); Ratouin, du régiment de Brie; Renac,

(1) Le marquis de Rassent, brigadier de cavalerie (1re édition); d'Aspect dit

du régiment d'Alsace; la Rochelonchamp, lieutenant-colonel de cavalerie; le chevalier du Rozel, mestre de camp; des Roziers, aide-major du fort près d'Huningue, estropié; du Repaire, gouverneur de Bitche; des Roches d'Orange, a servi cinquante ans (1); Saint-Hilaire, lieutenant d'artillerie (2) et brigadier; Saint-Martin, ci-devant commandant au château de Dinan; Sebeville, maréchal de camp; Scheladet, mestre de camp de cavalerie; Sailly, colonel de dragons, estropié; le chevalier de Seraucourt, aide-major des gardes du corps; Servon, maréchal de camp, sert depuis quarante-cinq ans; Saint-Martin, gouverneur des Invalides, a servi plus de cinquante ans; Sandricourt, gouverneur de Nismes, estropié; Serizi, mestre de camp de cavalerie, estropié d'une jambe; Sanguin, colonel de cavalerie, estropié; Saint-Amant, ingénieur, estropié au pied; Saint-André Maruais, gouverneur de Vienne, un bras coupé; Sarigny, capitaine de dragons, estropié; Salandre, major du régiment de Toulouse, a servi quarante-cinq ans; Seignan, capitaine, estropié d'une jambe; Sousternon (3); Saint-Georges, des mousquetaires (4); Sebeville, de la gendarmerie; Siffredy, de Strasbourg (5); Saint-Mauris, briga-

qu'il commandait avec distinction un régiment de cavalerie à Leuze, à Steinkerque et à Nerwinde, et qu'il fut plus tard maréchal de camp et lieutenant général.

(1) D'Aspect dit qu'il fut maréchal des logis de l'armée, brigadier, gouverneur des Invalides, et commandeur. Il était né à Cherbourg, en 1618, et mourut en 1705, à l'âge de quatre-vingt-sept ans (commandeur sous Louis XIV).

(2) Il y a ici erreur de l'employé; il était lieutenant général d'artillerie, grade qu'il ne faut pas confondre avec celui de lieutenant général des armées du roi, qu'il n'obtint qu'en 1704.

(3) Antoine d'Aix de la Chaise, comte de Souternon, dit d'Aspect, obtint, en 1691, l'agrément d'un régiment de cavalerie de son nom. Il était neveu du Père de la Chaise, confesseur du roi. Il mourut lieutenant général.

(4) Cornette de la première compagnie (d'Aspect).

(5) Lieutenant de roi de la citadelle (d'Aspect).

(*Notes du continuateur.*)

dier; Sorlan, du régiment Colonel-Général; Saint-Mauris, du régiment de carabiniers; Saint-Mauris, du régiment d'infanterie Royal; de Sienne, enseigne des gardes du corps; de Surbeck, colonel d'infanterie; de Serres de Courselles (1); de Salles, des carabiniers; Toulonzac, capitaine d'infanterie, estropié; Trebon, des mousquetaires (2); Theveneau de La Garde, des bombardiers; Tallard, lieutenant général; Tricault, major du régiment de Lyonnais; la Taste, lieutenant des gardes du corps; le chevalier de la Tour du Fesq, capitaine d'infanterie, estropié d'un genou; du Thiel, maréchal des logis des chevau-légers de la garde; le comte de Tessé.

On lit à la lettre V du registre : « M. de Vandosme a fait le serment et a été reçu par le roi le 7 février 1694. » C'est le duc de Vendôme.

Vandeuil, maréchal de camp; Vieuxbourg, colonel d'infanterie; le chevalier de Vertilly, major de la gendarmerie; Vains, lieutenant général; Villeuille, lieutenant-colonel du régiment de Limosin; Vuaguener, brigadier d'infanterie (3); Vigny, lieutenant d'artillerie et brigadier (4); Violaine, brigadier d'infanterie; Verpel, ingénieur; Vervins, brigadier d'infanterie; Ubersan, colonel de cavalerie, estropié d'une jambe; Villedieu, lieutenant des grenadiers, estropié; Valker, capitaine de cavalerie, la main estropiée d'un coup de canon; Vaucieux, colonel d'infanterie, un bras coupé; Valavoir, du régiment Colonel-Général; Vignancour, du régiment du Perche; de Vienne, mestre de camp; Verdussan, du régiment du Dauphin; Vaudrey (1); la Vierue, maréchal de camp; de Vesle,

(1) Lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Lévis (d'Aspect).

(2) Enseigne, première compagnie (1re édition).

(3) Colonel du régiment suisse de Salis (1re édition). D'Aspect dit qu'il était lieutenant-colonel du régiment des gardes suisses à Nerwinde, et qu'il devint colonel de ce corps d'élite au commencement des guerres de la Succession; il écrit : Wagner.

(4) Il fut maréchal de camp en 1702.

(*Notes du continuateur*.)

des carabiniers; de Zidis, lieutenant-colonel des dragons d'Asfeld.

Les mémoires de propositions présentés par les commandants des divers corps d'armée ne contenaient que le nom d'officiers en activité de service; ces généraux ne pouvaient s'occuper des militaires retirés dans leurs foyers par suite de blessures ou d'infirmités : l'esprit de justice qui animait Louis XIV suppléa au défaut des propositions. Le roi nomma de son propre mouvement chevaliers de Saint-Louis plusieurs vétérans de ses armées. La plupart vivaient au fond des provinces, oubliés de la cour, où ils ne paraissaient plus à cause de leur âge. Le plus remarquable d'entre ces anciens officiers était le marquis de Visé, dont l'histoire paraîtrait incroyable si des preuves authentiques n'en certifiaient les moindres circonstances. Cornette au régiment de Menneville à l'âge de dix-huit ans, M. de Visé parut au feu pour la première fois à la bataille de Rocroy, et y fut blessé. Il ne cessa de faire la guerre durant cinquante-deux ans, et ne prit jamais part à aucune action sans être *touché*. Être criblé de blessures pouvait passer pour une expression hyperbolique; elle ne l'était pas à l'égard de Visé. Il avait eu une jambe cassée par un boulet, une main emportée par un éclat d'obus et un œil crevé d'une balle. Un coup d'épée lui perça la langue au point de l'empêcher d'articuler les mots. Sa poitrine ressemblait littéralement à une cible contre laquelle des soldats se sont exercés. Durant sa longue carrière, il avait eu vingt chevaux tués sous lui. Ne pouvant plus agir, M. de Visé se retira du service comme lieutenant des gardes du corps. Il

(1) Il était capitaine de grenadiers au siége de Coni, en 1691, et, dans une sortie que fit l'ennemi, il le repoussa avec sa compagnie jusqu'au delà du pont-levis ; il fut fait prisonnier, après avoir reçu trente-trois blessures, sans reculer d'un pas. Le roi lui donna le régiment de Braque en 1694, avec la croix de Saint-Louis, et le comte de Vaudrey mourut lieutenant général.

(*Note du continuateur.*)

résidait dans un domaine situé à l'extrémité de la Bourgogne (1). Louis XIV envoya à ce Nestor des officiers généraux de cavalerie la croix de Saint-Louis en l'accompagnant d'un billet de sa main, faveur que ce prince accordait rarement. Nous ignorons si le noble vieillard put arriver à Versailles pour y recevoir l'accolade de son roi (2).

La marine s'était signalée durant la campagne de 1693 ; le revers essuyé à la Hogue n'avait pu diminuer l'éclat de sa renommée. Elle avait eu sa part, comme nous l'avons vu, dans la première distribution des croix de Saint-Louis. Voici les noms des officiers généraux et autres de la marine qui furent compris dans la promotion du 1er février 1694 :

Le marquis de Nesmond, lieutenant général, avait déployé de bonne heure des talents fort remarquables ; devenu chef d'escadre, il se couvrit de gloire au combat de Bevesières, où il défit complétement la flotte hollandaise. Lieutenant de Tourville dans la fatale journée de la Hogue, il sut tenir en échec la division batave, et l'empêcha de combiner ses efforts avec ceux de la flotte anglaise, en diminuant ainsi la grandeur du désastre.

De Gabaret, lieutenant général, avait montré une rare capacité en servant sous les ordres de l'amiral Duquesne et du duc de Vivonne. Commandant l'arrière-garde à la Hogue, il dégagea son amiral, qui luttait depuis huit heures contre des forces triples, et protégea sa retraite vers les côtes de France.

(1) Jean Donneau de Visé, fondateur du *Mercure galant*, mort en 1710, était le cousin germain et le beau-frère de l'officier des gardes du corps, qui avait épousé la sœur de Jean. Gilles Donneau de Visé, qui servit quatre de nos rois, Charles IX, Henri III, qu'il suivit en Pologne, Henri IV et Louis XIII, eut deux fils, Charles et Antoine. Charles fut le père de Gaspard, le lieutenant des gardes du corps. Antoine eut quatre enfants, deux garçons et deux filles, parmi lesquels Jean, qui fonda le *Mercure galant*, et Madeleine, qui épousa Gaspard.

(2) Le registre porte : de Vizé, lieutenant des gardes du corps, un œil crevé, a fait le serment, et a été reçu par le roi le 16 février 1694.

(*Notes du continuateur.*)

Le marquis de Villette (1), lieutenant général, avait déployé dans toutes les circonstances la plus brillante valeur; il se surpassa à la bataille de la Hogue en couvrant constamment l'amiral de Tourville et en l'empêchant d'être pris ou coulé à fond par les quatre vaisseaux qui l'attaquaient à la fois.

L'ordre militaire de Saint-Louis comptait à peine une année d'existence au moment où le roi faisait les nominations du mois de février, et déjà cette institution fixait l'attention publique et prenait une telle consistance que l'on fit courir des listes à Paris et à Versailles, avant que les ministres de la guerre et de la marine eussent fait connaître les choix définitifs. *Le Mercure galant* et *la Gazette de France*, les seuls organes de la publicité, reproduisirent ces listes, dans lesquelles on vit figurer le nom d'officiers qui ne se trouvaient point au nombre des élus. Les deux journaux se laissèrent tromper par des personnes intéressées : la nomenclature qu'ils offraient à la curiosité de leurs lecteurs présentait un amalgame de grades confondus.

On fut très-surpris de ne pas voir inscrit sur la liste officielle produite par les ministres le nom d'officiers qui jouissaient d'une grande réputation de valeur ; on citait principalement M. d'Infreville, chef d'escadre, dont les exploits dans les mers des Indes et d'Amérique avaient été célébrés en France aussi bien qu'à l'étranger. Voici le motif de cette omission. Louis XIV avait déclaré, nous en ignorons le motif, que l'ordre de Saint-Louis serait incompatible avec celui de Malte; le chef d'escadre d'Infreville et une infinité d'autres officiers appartenaient à cette dernière corporation de chevalerie. Nous verrons disparaître, dans le règne suivant, une exclusion contre laquelle les commandants d'armée ne cessaient de protester de la manière la plus énergique.

(1) Le marquis de Villette-Mursay, dit le registre.

(*Note du continuateur.*)

Furent encore nommés chevaliers de Saint-Louis, le 1er février 1694 (1); de Saint-Abre, lieutenant de vaisseau (2); de Beaujeu, de Beaulieu, Bidault, le marquis de Blenac, Bart (3), capitaines de vaisseau; de Boisjolly, lieutenant de vaisseau; de Bombelles, major de galère; de la Caffinière, du Chalard, Colbert de Saint-Mar, de Coulombe, le comte de Chavigny, le marquis de Chaumoran, capitaines de vaisseau (4); de Chaulnes, capitaine ingénieur; le chevalier de Calières, gouverneur de Montréal, en Canada (5); Daligre Saint-Lié, Desnos-Champmeslin (6), des Francs, capitaines de vaisseau; Deforville, capitaine

(1) Le registre de 1693, 1694, 1695, est commun aux officiers des armées de terre et de mer, et nous avons détaché les marins de la liste générale pour ne pas intervertir l'ordre du travail de M. Mazas. Dans la première édition on trouve le nom de M. de Chaulnes, capitaine instructeur, qui ne figure pas sur la liste officielle, et l'on ne trouve pas les noms de MM. de Noyelles et de Pontacq-Beautirant, que nous rétablissons ici d'après le registre. Nous avons rétabli également plus haut, parmi les chefs d'escadre, M. de Viviers, omis dans la première édition.

(2) Il s'appelait de la Cropte de Saint-Abre.

(3) Citant un registre où les noms sont inscrits par ordre alphabétique, nous n'avons pu réserver le nom de Jean Bart pour le dernier, mais nous devons rétablir ici ce que M. Mazas ajoute, dans la première édition, au nom de l'un des plus illustres marins du grand siècle : « Bart, dont les audacieux coups de main jetèrent la terreur dans les ports d'Angleterre et de la Hollande. Les nombreuses prises faites par cet intrépide marin ramenèrent l'abondance dans les provinces de Normandie, de Bretagne et du Poitou, au sein desquelles régnait une affreuse disette. L'apparition à Versailles du capitaine de vaisseau Jean Bart, aux rudes allures du matelot, fut un véritable événement pour les courtisans; le roi lui fit un accueil proportionné à ses éminents services, et le reçut chevalier de Saint-Louis en même temps que les officiers généraux de l'armée navale. »

(4) M. Mazas (1re édition) et d'Aspect disent de Château-Morand, mais M. de Chateaumourant (orthographe du registre) figure dans la promotion du 2 novembre 1693. Il s'agit donc d'un autre officier.

(5) Le nom de M. de Calières est suivi, sur le registre, d'une note ainsi conçue : « Le roi lui a envoyé un brevet portant permission de porter la croix de Saint-Louis jusqu'à son retour en France, que le roi le recevra. »

(6) Cet officier, dit le registre, fut reçu à Brest, au mois d'août 1694, par le maréchal de Tourville, qui en avait l'ordre du roi.

(*Notes du continuateur.*)

des galères; Gombault, capitaine des galiotes; Degranges, lieutenant de vaisseau; le comte de la Galissonnière, de la Harteloire (1), capitaines de vaisseau; Herpin (2), capitaine du port à Brest; de la Jonquière, capitaine instructeur (3); de Lisle, capitaine de vaisseau; de Laurière, capitaine de galère; de Montbault, capitaine de vaisseau; de la Motte-Chabanne, lieutenant de vaisseau; de Noyelles, capitaine de frégate légère; de Perrinet, capitaine de vaisseau; le chevalier de Pontacq-Beautirant (4); le chevalier de Rosmadec, le marquis de Rouvray, Renau, le chevalier de Ressons, le chevalier de Rochalart, capitaines de vaisseau; le chevalier de Roanez, capitaine de galère; le comte de Sebeville, de Seguigné (5), de Sartous, capitaines de vaisseau; de Sorel, capitaine instructeur; le chevalier de Villepassan, sous-lieutenant de galère.

(1,2) Ces deux officiers, dit le registre, furent reçus à Brest, au mois d'avril 1694, par le maréchal de Tourville, qui en avait l'ordre du roi.

(3) M. Mazas et d'Aspect disent qu'il était, ainsi que M. de Sorel, capitaine instructeur des troupes de la marine.

(4) Il était, dit d'Aspect, capitaine de frégates légères.

(5) M. Mazas (1re édition) et d'Aspect écrivent de Sévigné.

(Notes du continuateur.)

CHAPITRE VI.

Décorations de l'ordre de Saint-Louis saluées avec enthousiasme dans l'armée de Catalogne. — Prétentions élevées au sujet de la croix de Saint-Louis par les lieutenants généraux chevaliers du Saint-Esprit. — Expédition du maréchal de Noailles au delà des Pyrénées ; passage du Ter ; prise de Girone. — Perte de plusieurs chevaliers de Saint-Louis. — Campagne de Flandre. — Mort du maréchal de Luxembourg. — Promotions faites dans l'ordre de Saint-Louis en 1695. — Paix de Riswick. — Promotion faite en 1697.

Les réceptions des chevaliers de Saint-Louis, commencées par le roi le 8 février, se continuèrent jusqu'au milieu du mois de mars. La solennité observée par le souverain dans ces sortes de cérémonies entretenait dans les esprits une vive émotion. Les engagements exprimés par le fondateur dans son édit de création se trouvaient largement remplis. Les officiers qui s'étaient distingués dans la dernière campagne recevaient la récompense promise; ceci n'était point une illusion; ce qui venait de se faire pour les uns allait nécessairement se reproduire pour d'autres. Cette pensée devait enflammer tous les cœurs et les remplir d'une noble émulation. Telles étaient les dispositions de la plupart des gentilshommes, lorsque des symptômes alarmants firent craindre la reprise des hostilités.

Louis XIV désirait ardemment procurer à ses peuples un repos qui leur paraissait si nécessaire: l'intempérie des saisons continuait à ruiner l'agriculture; les calamités de tout genre affligeaient les populations réduites aux abois. Le roi avait conçu l'espérance de ne plus recommencer la guerre après une campagne durant laquelle les armes françaises n'avaient cessé d'être victorieuses ; le monarque, disons-nous, s'attendait à voir les confédérés lui demander une paix que lui-même aurait accordée avec empressement : ses espé-

rances furent trompées. Guillaume de Nassau, ardent dans sa haine, fit de très-bonne heure des préparatifs pour rentrer dans la lice, sans se laisser arrêter par le souvenir de ses récentes défaites. On pouvait comparer le prince d'Orange au cyclope Antée dont parle la Fable : le géant, renversé par Hercule, se relevait plus terrible dès qu'il touchait la terre qui lui avait donné l'être.

On avait remarqué dans les dernières guerres que les gentilshommes avaient besoin d'être stimulés pour se rendre à leur poste. La discipline militaire n'exerçait point alors un empire aussi absolu que de nos jours; le souverain avait besoin de recourir aux exhortations pour décider les nobles à s'arracher de leur manoir : il est vrai que la majeure partie d'entre eux faisaient la guerre à leurs dépens. On dut être surpris de la facilité avec laquelle les officiers quittèrent Versailles et les provinces pour se rendre en Flandre, en Catalogne et sur les bords du Rhin. Saint-Simon et Dangeau font remarquer cet empressement et s'en étonnent; ils n'en disent pas la véritable cause. L'un et l'autre, courtisans assidus, avaient vu avec une sorte de dépit l'institution d'un ordre auquel ils ne pouvaient prétendre; ils ne veulent point avouer que les officiers, en déployant en cette circonstance un zèle inusité, se laissaient entraîner par l'espérance de conquérir une distinction exclusivement réservée à la vaillance. Grâce à cette activité, on se vit en situation de déjouer les entreprises de Guillaume de Nassau : le chef de la coalition se proposait de surprendre les Français en devançant le moment où l'on avait coutume de recommencer les opérations.

Le roi, comprenant à de certains signes que ses intentions pacifiques seraient méconnues, résolut d'employer les moyens les plus énergiques afin de terrasser de nouveau les ennemis de la France. Ce qui se passait prouvait que c'était le moyen le plus efficace pour les contraindre à traiter de la paix. Le duc de Savoie se montrait fort refroidi depuis le revers de la

Marsaille. Le maréchal de Catinat, qui joignait aux talents du général l'habileté du diplomate, s'était empressé de rejoindre ses troupes cantonnées à l'entrée du Piémont, et mit un zèle extrême à continuer les négociations entamées à la suite de sa victoire. Le maréchal sut décider Victor-Amédée à garder une sorte de neutralité. Ayant obtenu de ce prince des assurances non équivoques, il se hâta de renvoyer en Catalogne la division que le duc de Noailles lui avait prêtée l'année précédente. Cette division, aux ordres du marquis de Saint-Silvestre, exécuta sa marche au milieu de l'hiver à travers un pays hérissé de difficultés. Le maréchal de Noailles, ayant reçu ce renfort, ne perdit pas un seul instant pour continuer une campagne commencée sous de si brillants auspices. Nous avons vu qu'il s'était rendu maître de Campredon et de Roses; le duc de Noailles reprit ses opérations avec une promptitude merveilleuse.

L'amiral de Tourville, nommé commandant de la flotte de Toulon, avait reçu l'ordre de se porter dans le golfe de Roses, afin de seconder l'armée française dans la conquête de la Catalogne. L'amiral Château-Renaud, commandant les escadres de l'Océan, reçut pareillement l'ordre de quitter Brest et les côtes méridionales de l'Espagne, dans l'intention d'opérer une utile diversion.

Le duc de Noailles rassembla vers la fin de mars 1694 ses divisions dans les plaines du Roussillon; ses forces réunies présentaient un effectif de vingt mille hommes d'infanterie et de six mille chevaux. Le maréchal avait pour lieutenants généraux MM. de Chaseron, de Saint-Silvestre, de Coigny, de Quinson; pour maréchaux de camp, MM. de Longueval, de Reignac, de Montesquiou, de Genlis. Sur ces huit généraux, MM. de Saint-Silvestre et de Montesquiou étaient commandeurs de Saint-Louis; MM. de Coigny, de Quinson, de Reignac, étaient chevaliers, ainsi que le brigadier Druy, et le maréchal de camp du Bourg. Quelques autres officiers

de cette armée faisaient aussi partie de l'ordre. On sera étonné de ne pas voir mentionné le comte de Chaseron, le plus ancien lieutenant général; en voici le motif : M. de Chaseron, personnage considérable autant par sa naissance que par ses services, avait reçu depuis plusieurs années le collier des ordres, ce qui le plaçait dans une situation particulière à l'égard de ses collègues, en raison des priviléges dont jouissaient les chevaliers du Saint-Esprit. Louis XIV, ayant institué son ordre militaire, déclara que les maréchaux de France seraient de droit chevaliers de Saint-Louis; ceux des lieutenants généraux qui figuraient parmi les chevaliers du Saint-Esprit, tels que MM. de Grignan, de Chaseron, de Durfort, de Saint-Aignan, de Montal, de Beuvron, etc., demandèrent qu'en leur qualité de chevaliers des ordres ils fussent traités, au sujet de la croix de Saint-Louis, sur le même pied que les maréchaux de France. Le roi repoussa cette prétention; elle aurait entraîné certains inconvénients trop longs à détailler. On offrit à ces anciens lieutenants généraux de les placer en tête d'une promotion, sans que ceci dût être regardé comme un droit acquis pour les autres chevaliers du Saint-Esprit. MM. de Grignan, de Chaseron, de Durfort, et la plupart des généraux de cette catégorie, préférèrent s'abstenir d'entrer dans l'ordre de Saint-Louis à cette condition (1).

L'apparition de la croix de Saint-Louis à l'armée de Catalogne y produisit le même effet qu'on avait remarqué parmi les divisions des armées de Flandre, du Rhin et d'Italie. Les soldats s'associèrent à l'enthousiasme que témoignaient les officiers; ils agissaient avec désintéressement, puisque les statuts

(1) Ces explications sont indispensables pour faire excuser l'omission d'un assez grand nombre de notabilités militaires de ce règne, omission que nos lecteurs auront sans doute remarquée dans les nominations faites déjà dans l'ordre de Saint-Louis.

(*Note de M. Mazas.*)

— M. de Chaseron est compris plus loin dans la promotion de 1695.

(*Note du continuateur.*)

du nouvel ordre les excluaient de cette distinction ; mais le dévouement aux chefs était un des traits qui distinguaient le mieux le caractère du soldat français.

Le maréchal de Noailles commença sur-le-champ les opérations et les poussa avec une grande vivacité ; il envahit une seconde fois la Catalogne (avril), en chassant devant lui les détachements de troupes espagnoles qui défendaient les vallées et l'entrée des gorges. Le duc d'Escalona, vice-roi de la province, venait de concentrer toutes les forces dont il pouvait disposer au delà de la rivière du Ter, afin de couvrir la ville de Girone, la seconde de la Catalogne. Escalona ne doutait pas que les Français, maîtres déjà de Roses, ne voulussent tenter la conquête de Girone ; c'était en réalité le but auquel tendaient les efforts du duc de Noailles.

A la suite de vives escarmouches qui remplirent une partie du mois de mai, les Français arrivèrent sur la rive droite du Ter ; ils trouvèrent les Espagnols fortement retranchés sur la rive opposée. Escalona avait rassemblé sur ce point quinze mille hommes et quatre mille chevaux. Il ne devait rien négliger pour défendre cette position : le sort de la campagne en dépendait. De formidables batteries couvraient les différents gués ; le passage de la rivière du Ter, large de six cents pieds, présentait d'immenses difficultés. Le maréchal manœuvra les 25 et 26 mai, afin de donner le change à ses ennemis ; il fit des démonstrations pour forcer le passage en aval ; ses mouvements inquiétèrent le duc d'Escalona, qui se hâta de modifier ses dispositions de défense. Le maréchal de Noailles parvint à tromper la vigilance du vice-roi de Catalogne, et, par une marche de nuit des plus promptes, il se rabattit sur le gué de Torella, situé en amont, et, dès le 27 au matin, il commença à opérer le passage sur ce point (1).

(1) *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, par Quincy, in-4°, t. III. — *Chronologie militaire* de Pinard, in-4°, t. III.

L'armée manquant d'équipages de pont, l'opération devait s'effectuer de la même manière que s'était exécuté le passage du Rhin en 1672.

Le lieutenant général de Chaseron, s'étant placé à la tête des carabiniers, que commandait le brigadier de Courcelles, s'élança le premier dans la rivière sous le feu d'une batterie. Cette vaillante troupe aborda la rive opposée et livra combat à la cavalerie espagnole, qui cherchait à modérer sa marche. Les cavaliers ennemis ne purent résister aux charges vigoureuses que le général de Chaseron conduisait en personne; le chevalier de Courcelles fit prisonnier au milieu de la mêlée le commandant des gardes wallonnes.

La brigade d'Alsace suivait les carabiniers de Courcelles; le maréchal de camp de Reignac, qui la commandait, attaqua avec une grande résolution les retranchements du haut desquels l'infanterie espagnole faisait un feu terrible de mousqueterie. Le maréchal de Noailles, menant la tête de la division de Quinson, passa le gué à la suite de la brigade d'Alsace, et vint se déployer à sa droite, en prenant à revers les brigades napolitaines qui formaient la seconde ligne de l'ennemi; ces troupes italiennes furent culbutées et poursuivies chaudement par la brigade de dragons que dirigeait le comte de Coigny. Le duc d'Escalona, s'étant mépris sur les véritables intentions des Français, n'essaya point de leur disputer plus longtemps le passage du gué de Torella, et, par un mouvement rapide, il alla prendre position derrière un ruisseau très-encaissé, qui venait se jeter dans le Ter. Le général espagnol ne doutait pas que ce nouvel obstacle n'arrêtât invinciblement la marche des assaillants; ses calculs furent encore trompés. Les quatre divisions françaises franchirent à la fois le ruisseau avec un ensemble admirable; elles abordèrent vigoureusement les lignes espagnoles et les enfoncèrent pour la seconde fois. Cette nouvelle action se termina par la déroute complète des troupes du vice-roi. La cavalerie

espagnole, formant la réserve, essaya un instant de couvrir la retraite du duc d'Escalona ; elle fut taillée en pièces, et le reste de ses escadrons alla porter dans Girone la nouvelle de cette défaite.

Le vice-roi de Catalogne essuya une perte de cinq mille hommes, dont la moitié furent faits prisonniers. Un butin immense tomba au pouvoir des Français, qui perdirent dans ce combat cinq cents grenadiers, carabiniers ou dragons. Le passage du Ter, exécuté en présence d'une armée fortement retranchée sur la rive opposée, fut regardé à juste titre comme un des faits d'armes les plus glorieux. Les officiers avaient su imprimer aux soldats un élan irrésistible.

Le maréchal de Noailles, jaloux de retirer de ce premier succès tous les avantages qu'on avait lieu d'en espérer, se hâta de faire investir Palamos. La place fut enlevée le 10 juin ; le brigadier de Nanglas, conduisant la colonne qui effectua la première attaque, mérita les applaudissements de toute l'armée et fut blessé en franchissant un parapet. La prise de Palamos allait être le prélude d'une conquête plus importante, celle de Girone. En effet, le maréchal, ayant fait embarquer dans le port de Roses ses nombreux prisonniers pour les diriger sur la France, reprit la campagne en annonçant l'intention de tourner les efforts de ses armes contre Barcelone. Le bruit s'en accrédita si bien que le duc d'Escalona se hâta d'aller se renfermer dans cette capitale avec les débris de ses divisions. Le maréchal de Noailles, voulant l'entretenir dans son erreur, dirigea une partie de sa grosse artillerie, accompagnée de la brigade de Genlis, sur la route de Barcelone. En même temps lui-même se porta rapidement sur Girone et investit complétement cette ville ; les apprêts du siége se firent dans toutes les règles. La garnison se composait de cinq mille hommes ; elle fit plusieurs sorties que les Français repoussèrent en tuant beaucoup de monde. Le gouverneur don Copula se vit contraint, au bout de cinq jours de tran-

chée ouverte, de demander à parlementer pour échapper aux terribles conséquences d'une prise d'assaut. La place de Girone, qui se vantait de n'avoir jamais été conquise, se rendit le 29 juin, et le drapeau du roi de France flotta sur ses formidables remparts.

La vigueur et les talents que le maréchal de Noailles déploya dans cette seconde expédition de Catalogne lui acquirent la réputation d'un des meilleurs généraux de ce règne, qui produisit de si grands capitaines. L'armée placée sous son commandement mérita les éloges qu'on lui prodigua en France et dans le reste de l'Europe; elle perdit dans les divers engagements d'excellents officiers, dont quelques-uns venaient d'obtenir la croix de Saint-Louis. Nous citerons parmi eux le brigadier Druy et le maréchal de camp du Bourg.

Louis XIV accorda au duc de Noailles une récompense appropriée à la nature de ses services : il le nomma vice-roi de Catalogne, titre qui indiquait d'une manière significative la résolution de garder cette conquête.

La nouvelle de la prise de Girone, résultat prévu du passage du Ter, parvint à l'armée de Flandre le 12 juillet; elle y fut célébrée par des salves d'artillerie. Cette canonnade fit tressaillir les soldats et les officiers, qui aspiraient depuis longtemps à voir engager une bataille contre le prince d'Orange. Celui-ci, loin d'être intimidé, résolut au contraire de réparer par un coup hardi les échecs que la coalition venait d'essuyer au delà des Pyrénées.

Guillaume de Nassau disposait de toutes les forces d'Angleterre, en sa qualité de roi de la Grande-Bretagne ; il ordonna à ses amiraux de concentrer les divisions navales dans la Manche, en leur prescrivant de profiter de l'absence de la flotte française, qui s'était enfoncée dans les mers d'Espagne afin de seconder les opérations du duc de Noailles. Les amiraux anglais remplirent d'une manière parfaite les intentions de leur souverain; ils ne cessèrent durant trois mois

d'insulter nos côtes et d'y porter le ravage. Ils tournèrent leurs efforts contre Brest, bombarbèrent cette ville et firent leurs dispositions pour s'en rendre maîtres. Vauban, accouru des bords de la Meuse, se jeta dans la place, et sut par ses vigoureuses dispositions déjouer les projets de l'ennemi. Les amiraux anglais, repoussés de Brest, fondirent sur la Normandie ; ils attaquèrent le Havre et ruinèrent une partie de cette ville. Le maréchal de Choiseul, le lieutenant général de Beuvron et le chevalier de Lorraine, commandant les milices du pays, accoururent sur les côtes et repoussèrent avec succès les divers débarquements que les insulaires avaient effectués. Dieppe fut un instant occupé par eux. Contraints d'abandonner cette ville, les Anglais la livrèrent aux flammes. Le port de Fécamp, où se trouvait placé un chantier de construction pour les navires marchands, fut également attaqué; une division de troupes britanniques s'en empara, et s'y établit avec l'intention de faire irruption dans la province. Le maréchal de Choiseul et le marquis de Beuvron arrivèrent à la tête de forces imposantes; ils livrèrent combat aux Anglais et rentrèrent en possession de Fécamp. L'action fut des plus rudes; l'ennemi perdit beaucoup de monde; on lui prit de l'artillerie et plusieurs drapeaux. Un de ces étendards fut enlevé par le comte de Ghaisne (1), un des officiers du lieutenant général de Beuvron; on le lui laissa en récompense de sa belle conduite.

L'incendie des villes maritimes de la Normandie n'était que le prélude d'une expédition plus importante. Après avoir attiré l'attention du gouvernement français sur la défense de cette riche province, les amiraux anglais devaient concentrer tous leurs vaisseaux au delà de Douvres, opérer leur réunion avec l'escadre hollandaise, et fondre ensuite sur Dunkerque,

(1) Ce comte de Ghaisne fut le grand-père du comte de Ghaisne de Bourmont, maréchal de France, le conquérant d'Alger.

(*Note de M. Mazas.*)

afin d'enlever pour toujours la possession de ce port aux rois de France. Guillaume de Nassau avait combiné ses mouvements avec ceux des vaisseaux anglais et hollandais. A cet effet il devait franchir l'Escaut et pratiquer une trouée à travers la Flandre, pour venir par terre attaquer Dunkerque, pendant que la flotte des coalisés le bombarderait par mer.

Guillaume III, ayant reçu des princes de l'empire de nouveaux contingents, disposait de quatre-vingt mille hommes; il manœuvra, pendant deux mois, dans le but apparent de se borner à couvrir la ville de Liége, dont le maréchal de Luxembourg voulait à tout prix faire la conquête. La cour de France lui faisait un crime de n'avoir point enlevé cette opulente cité après la victoire de Nerwinde; il s'en était suivi une sorte de disgrâce, et Louis XIV nomma le Dauphin, son fils, commandant supérieur de l'armée de Flandre. Le duc de Luxembourg devait lui servir de premier lieutenant; les maréchaux de Villeroi et de Boufflers, placés chacun à la tête d'un corps séparé, étaient chargés de combiner leurs mouvements avec ceux du Dauphin. Les hostilités se poursuivirent trois mois entiers sans qu'on livrât une bataille importante. Les Français restèrent maîtres du cours de la Sambre et d'une partie de celui de la Meuse, en menaçant constamment la ville de Liége. De son côté le prince d'Orange faisait lentement ses préparatifs pour exécuter son plan favori, sur lequel il gardait le plus profond secret; mais ses intentions ne purent échapper à la pénétration du maréchal de Luxembourg. Le généralissime de la coalition, après avoir manœuvré longtemps autour de Liége, concentra avec rapidité ses divisions et les lança vers l'Escaut, en se proposant de franchir cette rivière au pont de l'Espiers, pendant que la principale armée française agissait sur les bords de la Sambre, dans le but de tenir en échec l'armée des alliés. Suivant ses calculs, le Dauphin et le maréchal de Luxembourg ne devraient jamais arriver assez promptement pour s'oppose

de l'Escaut. Une fois ce passage effectué, rien ne pouvait l'empêcher de fondre sur Dunkerque. L'exécution ne répondit pas à la grandeur du projet, et Guillaume de Nassau avait à lutter contre un général qui se distinguait par une activité sans égale. Le prince d'Orange se trouvait placé avec la totalité de ses forces à dix-huit lieues du pont d'Espiers ; sa lenteur méthodique doubla la distance : il mit quatre journées à parcourir un trajet qu'il aurait pu faire en quarante-huit heures. De son côté, le maréchal de Luxembourg, campé avec le gros de l'armée à Vignamont, non loin de la Sambre, éclaira le Dauphin sur les véritables intentions du commandant en chef de la coalition, et, sans perdre un seul instant, il leva ses quartiers et se mit en marche en prenant sa direction vers le pont d'Espiers. Il parcourut ainsi, en quatre jours, quarante-deux lieues, franchissant des rivières, des ruisseaux et des torrents, coupant les chaussées, traversant rapidement les villes et les bourgs, sans laisser en arrière ni un seul homme ni un seul canon. Le maréchal atteignit l'Escaut, avec ses neuf colonnes, deux heures avant que la première brigade de l'armée des alliés parût sur la rive opposée. Guillaume de Nassau ne put déguiser son étonnement en se voyant prévenu par un rival qui avait si souvent déjoué ses projets. Son armée se trouvait d'un tiers plus considérable que celle du Dauphin; il n'osa cependant point tenter une action générale pour forcer le passage : la fière attitude des cinquante mille Français, rangés dans le plus bel ordre, lui imposa. Au bout de quelques heures, Guillaume de Nassau fit ses dispositions pour reprendre le chemin des Pays-Bas, abandonnant sans retour le projet de percer jusqu'à Dunkerque.

Le maréchal de Luxembourg fit passer le pont d'Espiers à une partie de sa cavalerie, afin d'inquiéter les alliés dans leur retraite : cette cavalerie livra plusieurs escarmouches ; et en sortit victorieuse. Ainsi, grâce aux savantes manœuvres

du maréchal de Luxembourg, le nord du royaume fut sauvé d'une invasion imminente; sa marche de Vignamont fut regardée à juste titre comme un chef-d'œuvre de stratégie. Le prince d'Orange, étourdi par l'insuccès de son entreprise, se montra disposé à demeurer sur la défensive sans essayer de réparer cet échec. La campagne de 1694 se termina plus tôt qu'on ne l'aurait imaginé.

L'année 1695 s'ouvrit par un événement des plus malheureux : le maréchal de Luxembourg termina sa glorieuse carrière dans les premiers jours du mois de janvier. Sa faible complexion n'avait pu résister aux fatigues excessives de la campagne précédente; le délabrement de ses forces l'avait condamné dès le mois d'octobre à une retraite absolue; les gens de l'art ne purent arrêter les progrès du mal. A la nouvelle du danger que courait le maréchal, Louis XIV témoigna les plus vives alarmes; il semblait prévoir que le trépas du duc de Luxembourg marquerait le terme des succès remportés durant son règne. Bourdaloue vint assister *le tapissier de Notre-Dame* à ses derniers moments ; il lui prodigua les consolations de la religion, en l'aidant à quitter sans regret une vie à laquelle l'attachait peut-être trop le souvenir de tant de triomphes. Le héros exprima sa résignation par des paroles empreintes d'une humilité toute chrétienne. Bourdaloue se plut à les répéter, parce qu'elles renfermaient une leçon capable de toucher les cœurs dans une cour au sein de laquelle s'agitaient d'orgueilleuses passions.

Le maréchal de Luxembourg jouissait en Europe de la réputation du meilleur général de son temps, ce qui n'empêcha pas le duc de Saint-Simon, dont les Mémoires ont acquis une fâcheuse célébrité, de chercher à obscurcir une si belle renommée par d'ignobles calomnies. La nation, appréciant les services que le vainqueur de Nerwinde avait rendus au pays, témoigna sa reconnaissance par des regrets universels. L'armée montra une affliction des plus sincères : les officiers

exprimaient, en termes non équivoques, leur gratitude, en se souvenant du soin que leur ancien général n'avait cessé de prendre pour leur faire obtenir les récompenses dues à des services qui sans lui auraient été souvent méconnus; on lui savait gré, enfin, d'avoir inspiré à Louis XIV la pensée d'une institution qui semblait garantir au mérite les moyens de ne jamais rester dans l'oubli.

L'hiver touchait à son terme, et les espérances que l'on avait conçues au sujet de la paix s'évanouissaient; on se voyait réduit à la triste nécessité de recommencer les hostilités. Le roi jugea nécessaire de prouver que la perte du maréchal de Luxembourg ne lui faisait point perdre de vue les intérêts de l'armée; la croix de Saint-Louis fournissait au souverain un moyen infaillible pour entretenir parmi les troupes une ardeur salutaire. En conséquence les ministres de la guerre et de la marine reçurent l'ordre d'établir une nouvelle promotion sur les mémoires de propositions fournis par les commandants des différents corps d'armée. Ces nominations s'effectuèrent à la fin du mois de mars 1695 (1). Le roi remit la croix de Saint-Louis à MM. le marquis de Crenant, lieutenant général, gouverneur de Casal, un des officiers qui avaient le mieux secondé le maréchal de Catinat dans la seconde campagne du Piémont;

Le marquis de Congis, maréchal de camp, gouverneur de Bapaume, qui venait de se distinguer par la vigueur avec laquelle il avait repoussé les Anglais débarqués sur les côtes de cette province;

Le marquis de la Frezelière, lieutenant général des armées du roi, lieutenant général d'artillerie, commandant en chef l'artillerie du corps d'armée d'Allemagne; du Fay de la Tour-Maubourg, maréchal de camp, qui s'était illustré par

(1) Il y eut deux promotions en 1695; elles sont inscrites sur le registre aux dates des 18 avril et 2 novembre.

(*Note du continuateur.*)

la défense de Philisbourg, où il résista pendant quatre mois aux attaques de l'armée impériale, commandée par le duc de Bade (1).

La même récompense fut accordée au brigadier de Courcelles, commandant pour le service du roi à Toulon, qui s'était signalé au passage du Ter en dirigeant de la manière la plus brillante les charges de cavalerie contre les gendarmes wallons.

La croix fut également donnée aux officiers dont les noms suivent : de Bissy, lieutenant général ; de la Broue, ci-devant gouverneur de Castoigne ; de Beauvais, lieutenant-colonel du régiment de Vaubecourt ; Brémoy, brigadier des chevau-légers ; la Badie, lieutenant pour le roi à Strasbourg ; de la Bussière, commandant un bataillon du régiment de Piémont ; de Béarnez, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Maulevrier ; de Bonnet, capitaine au régiment de dragons de Dezaides ; de Bersé ; de Becaine, lieutenant d'artillerie ; de Chazeron, lieutenant général pour Sa Majesté en ses armées ; de Cavoye, colonel d'un régiment de milice ; de Chambres, lieutenant au régiment de cavalerie de la Feuillade ; de Conche, capitaine au régiment d'infanterie du Dauphin ; de la Cochardière, capitaine au régiment de dragons de Caylus ; Drossange, gendarme de la garde ; Dorgemont, lieutenant des grenadiers au régiment des gardes-françaises ; Dalesme, chevau-léger ; Duplessis, brigadier de cavalerie ; Desbergeris-Franclieu, lieutenant pour Sa Majesté à Condé ; Grandcombe, ingénieur ; Lefebvre, capitaine au régiment Royal-Roussillon ; Légontail, ingénieur ; de Saint-Michel, lieutenant au régiment de Broglie ; de la Neuville, lieutenant pour Sa Majesté en la ville de Dunkerque ; de Narbonne, mestre de camp de cavalerie ; de la Rode, commandant pour le service de Sa Majesté

(1) Le registre ne nous donne pas ce nom respecté, et c'est un regret pour nous. Nous ne trouvons que M. du Fay, lieutenant des gardes-françaises porté plus loin.

à Abbeville; de Repaire, gouverneur pour Sa Majesté du château Trompette; de Surville, colonel-lieutenant du régiment d'infanterie du Roi; de Sibourg, brigadier de cavalerie; de Vandeuvre, brigadier de cavalerie (1).

La promotion du mois de mars 1695 (2) se fait remarquer des précédentes en ce qu'elle renferme en plus grand nombre les noms d'officiers inférieurs; les commandants en chef des différents corps de troupes comprirent avec raison que le soin de leur propre gloire exigeait qu'ils fissent admettre dans cet ordre militaire des officiers des rangs les moins élevés, afin que l'émulation se répandît plus librement dans la totalité de l'armée.

Parmi ces officiers dont il est ici question figure on vient de le voir, un capitaine du Royal-Roussillon, nommé Lefebvre; il avait commencé par être pâtre et suivit à la guerre le seigneur de son village; il fit l'apprentissage de partisan sous le marquis de la Bretèche; des traits d'audace, couronnés par des succès constants et une probité sévère, fondèrent sa réputation et rendirent son nom populaire parmi les soldats. Son défaut d'éducation fut le seul obstacle qui s'opposât à son admission dans les grades élevés. Le maréchal de Luxembourg cita souvent la belle conduite du capitaine Lefebvre dans ses rapports au roi; des gratifications en argent lui furent plusieurs fois accordées: c'était le seul moyen que le souverain eût pour reconnaître les services des officiers placés dans cette catégorie. L'institution de la croix de Saint-Louis remédia aux inconvénients que pouvait avoir un genre de récompense qui n'était nullement en harmonie avec la fierté du caractère français.

Le feu de la guerre se ralluma dès le commencement du

(1) Cette liste est la liste officielle, relevée sur le registre, et la promotion porte la date du 18 avril 1695.

(2) Nous avons déjà rectifié cette erreur. La promotion est du 18 avril.

(*Notes du continuateur.*)

printemps de 1695 ; le maréchal de Villeroi fut désigné pour succéder en Flandre au duc de Luxembourg ; il ne sut pas le remplacer : les événements ne tardèrent pas à montrer de quel poids pouvait être un grand homme dans la balance de la fortune. Guillaume de Nassau devint plus entreprenant, ayant la certitude de n'avoir plus à se mesurer contre un général qui avait pris sur lui l'ascendant de la victoire. Il conduisit les opérations avec une nouvelle vigueur ; les renforts considérables arrivés des cercles d'Allemagne à l'entrée du printemps le mettaient en situation de reprendre l'offensive avec des chances probables de succès. L'électeur de Bavière avait rejoint Guillaume de Nassau, en lui amenant quatre nouvelles divisions de troupes germaniques. L'armée des alliés, agissant en Flandre au début de la campagne de 1695, présentait un effectif de cent trente mille hommes. Louis XIV eut besoin de faire refluer vers le Nord toutes les forces de l'intérieur, afin de pouvoir contenir au delà des frontières cette masse d'ennemis.

Personne n'ignorait que Charles II se montrait aussi refroidi que le duc de Savoie pour les intérêts de la coalition ; la perte de Namur l'avait singulièrement affligé ; la reprise de cette place pouvait seule bannir les irrésolutions du roi d'Espagne. Guillaume de Nassau tourna tous ses efforts vers ce but ; il manœuvra pendant six semaines dans l'intention de donner le change au maréchal de Villeroi, en feignant de poursuivre son projet contre les places maritimes des côtes de France. Tandis que le commandant de l'armée française rassemblait tous ses moyens pour faire échouer cette tentative, comme l'avait fait l'année précédente le duc de Luxembourg par sa belle marche de Vignamont, le généralissime des alliés se porta rapidement sur la Sambre, et investit avec célérité la ville de Namur le 1er juillet, en chargeant le prince de Vaudemont d'inquiéter le maréchal de Villeroi d[illegible]-nage de l'Escaut.

Le maréchal de Boufflers, qui agissait sur la Meuse à la tête d'un corps séparé, ne se méprit pas sur les véritables intentions du prince d'Orange, et, comprenant le danger que courait Namur, il se jeta dans cette place en y amenant une division de six mille hommes. Les alliés poussèrent le siége avec activité, et l'ingénieur Cohorn, qui avait défendu cette ville trois ans auparavant, en dirigeait les travaux. Le comte de Mesgrigny, le premier ingénieur militaire après Vauban, fut chargé de conduire les travaux de la défense.

Le maréchal de Villeroi, étonné au bruit de cet événement, prit le parti d'opérer une diversion capable de contraindre le prince d'Orange à renoncer à son entreprise. Son dessein ne manquait pas de grandeur; il consistait à fondre rapidement sur Bruxelles : le péril dans lequel cette capitale allait se trouver devait nécessairement changer les déterminations de son rival; mais les forces imposantes dont les alliés disposaient les mirent à même de placer dans Bruxelles une armée assez nombreuse pour tenir tête aux Français. Le maréchal de Villeroi bombarda la ville sans obtenir sa reddition, et le prince d'Orange, rassuré sur le sort de Bruxelles, poursuivit sans relâche le siége de Namur. Il employa deux cents pièces de canon ou mortiers à battre les remparts de la place; le feu de cette artillerie pratiqua des brèches assez larges pour qu'un bataillon pût y monter de front. Le maréchal de Boufflers se retira dans le château, n'ayant plus que trois mille cinq cents hommes sur quinze mille dont se composait la garnison au début du siége. Les alliés avaient eu déjà vingt mille hommes tués ou mis hors de combat (1). L'électeur de Bavière et le prince d'Orange offrirent au maréchal une capitulation honorable; elle fut signée le 2 septembre; on ne craignit pas de la violer sous le prétexte le plus frivole en

(1) *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, par Quincy, in-4°, tome III. — *Chronologie militaire* de Pinard, in-4°, tome III.

retenant prisonnier le général français. A la nouvelle de ce fait grave, Louis XIV créa duc le marquis de Boufflers, en témoignage de son estime. L'électeur de Bavière intercéda auprès de Guillaume de Nassau en faveur du maréchal, qui fut rendu à la liberté au bout de quelques jours.

Le siége de Namur fut des plus meurtriers; quatre cents officiers de la garnison furent tués ou mis hors de combat; quantité d'entre eux périrent dans les diverses sorties, conduites soit par le maréchal, soit par le comte de Guiscard, gouverneur de la ville; ce dernier fut blessé grièvement. La plupart des chevaliers de Saint-Louis qui faisaient partie de la garnison succombèrent en donnant aux autres officiers l'exemple du plus rare dévouement. Le comte de Colbert-Maulevrier, défendit un bastion durant plusieurs heures et s'y fit tuer avec vingt officiers. Martinet, lieutenant-colonel du régiment du Roi, militaire d'un mérite reconnu, sorti des rangs de la bourgeoisie, fut frappé d'un boulet en défendant l'entrée d'une brèche. Nous citerons encore : des Barreaux, colonel des dragons; Dauphin de la Vinouze, lieutenant-colonel du régiment de Hainaut; Vieuxbourg, major des dragons de Conti; de Méricourt, capitaine de carabiniers.

Le duc de Boufflers s'était hâté de se rendre à Fontainebleau, où Louis XIV venait d'établir sa cour afin de se rapprocher du théâtre de la guerre. Le maréchal sollicita des récompenses en faveur des officiers qui avaient concouru à la défense de Namur; la majeure partie des survivants y avaient été blessés : sa demande fut accueillie avec empressement. Il devenait important de donner à l'armée une preuve éclatante d'intérêt, en témoignant de la bienveillance à l'égard de militaires dont la fortune avait trahi le courage. Le comte de Mesgrigny, chargé des travaux de la défense, fut nommé commandeur de Saint-Louis, et deux mois après lieutenant général.

Dans cette seconde promotion, datée du 2 novembre, furent compris, comme chevaliers :

MM. de Camp, capitaine au régiment de dragons de Caylus; de Champlain (1); Clouet (2); de Chateaumourant (3); de Chapuis, lieutenant pour Sa Majesté à Villefranche en Roussillon; de Couche, capitaine au régiment Dauphin ; de Chaune, lieutenant au régiment de cavalerie de la Feuillade; du Fay, lieutenant aux gardes-françaises; de la Devèze; de Fontlogne, commandant un bataillon du régiment d'infanterie du Dauphin; de Grimaldy, ci-devant lieutenant-colonel du régiment du Roi; de Grandval, mestre de camp d'un régiment de dragons; de la Garde; de Illiers, colonel du régiment de milice de la généralité d'Alençon; Imbault de Marigny; de Lassine, capitaine au régiment de Beauvoisis; de la Lande, commandant de bataillon au régiment Royal-Artillerie; de Saint-Laurent, maréchal de camp et colonel du régiment d'infanterie de Nice; le chevalier de Leret, ingénieur; de Lagny, mestre de camp de cavalerie; de Millancourt, ci-devant lieutenant de roi à Namur; de Marigny, ci-devant major du château de Namur; de Montagnac, capitaine de la compagnie de grenadiers du régiment d'infanterie du Dauphin; de la Marre, colonel d'un régiment d'infanterie étrangère; de Moulineaux, lieutenant-colonel du régiment de dragons Royal; de Maranche, capitaine au régiment de dragons de Gramont; de Montarel, capitaine au régiment de dragons de Ganges; de Meuville, capitaine au régiment de cavalerie de Cossé; de Monteaut, gouverneur de la citadelle de Besançon;

(1 et 2) Les noms de ces officiers sont suivis de cette note pour chacun d'eux: « Le roi l'a agrégé le 28 mars 1694, et l'a reçu le même jour, après avoir fait le serment. »

(3) A la suite de ce nom il est dit : « Agrégé et reçu à l'ordre militaire de Saint-Louis par M. le maréchal de Tourville, par l'ordre et suivant la commission que S. M. lui a envoyée à Brest. » Il ne faut donc pas confondre ce nom avec celui de M. de Chaumoran, chevalier en 1694.

(*Notes du continuateur.*)

de Machau de Belmont, capitaine de vaisseau (1); Morion, major au régiment de cavalerie de Lévis(2); le Noir, ingénieur; du Quesnel, ingénieur; de Rougon, ci-devant major de Namur; de Rivière, commandant un bataillon du régiment de Piémont; de la Roquette, capitaine au régiment de dragons d'Asfeld; de Saint-Sauveur, capitaine au régiment d'infanterie de Maulevrier; de Serville, capitaine au régiment de dragons de Gramont; de Sarreau, commissaire d'artillerie; de Soulogne, capitaine au régiment d'infanterie du Dauphin; de Villefort, major du régiment de dragons de Sainte-Hermine; de Villars, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie étrangère de la Marck; de Vauglissan, commissaire provincial d'artillerie; de Ville, capitaine des gardes du maréchal de Boufflers; de Violaine, ingénieur; de la Vaisse, brigadier d'infanterie (3); de Vaussey, qui commandait à Ostabrie (4).

La prise de Namur, dont la conquête (5) avait été faite trois ans auparavant par Louis XIV en personne, causa à ce prince une profonde affliction. Des fautes nombreuses venaient d'être commises dans le cours des opérations de l'armée de Flandre; à chaque instant l'absence du maréchal de

(1-2) Reçus par le roi le 16 février 1694. Ces deux derniers officiers sont inscrits à la suite de la promotion de 1695, mais sans date de nomination en marge.

(3) De la Vaisse (Pierre de Villette), dit d'Aspect.

(4) Le brevet original, qui nous a été communiqué, porte : de Vancé, commandant à Ostalrich, et est daté du 3 août 1695. Quoique cet officier soit compris sur le registre dans la promotion du 2 novembre, il est ajouté à son nom : A fait le serment et a été reçu par le roi le 3 août 1695. Il s'agit de M. de Vanssay (Philbert), major au régiment de Vermandois, mais nous n'avons voulu rien changer dans la copie du registre.

Ici s'arrêtent les registres de l'ordre, qui ne recommencent qu'au mois de mars 1746, pour continuer jusqu'en 1830.

(*Notes du continuateur.*)

(5) C'est à l'occasion de la prise de Namur que Boileau publia son ode célèbre.

(*Note de M. Mazas.*)

Luxembourg se faisait sentir d'une manière non équivoque. En Allemagne, les maréchaux de Lorges et de Joyeuse, pressés par les troupes germaniques, se soutenaient difficilement sur la rive droite du Rhin. En Catalogne, le maréchal de Noailles, ayant pris Castelfollit et Ostalric, échoua dans une tentative contre Barcelone et dut s'estimer heureux de conserver les avantages obtenus précédemment. Sur les côtes de l'Océan, nos escadres ne purent empêcher les flottes anglo-hollandaises de commettre des ravages; elles bombardèrent Calais, Saint-Malo et Granville. En cette situation Louis XIV jugea qu'il serait dangereux de distribuer des grâces dans un moment où des succès n'avaient point couronné ses efforts. Ce prince craignait que son ordre militaire, auquel il attachait un si grand prix, ne tombât dans le discrédit si l'on paraissait le prodiguer sans raison ; pour ce motif le roi résista aux sollicitations que lui faisaient les commandants des divers corps d'armée, et annonça l'intention bien arrêtée de ne pas faire de promotion dans le printemps de 1696. Durant cette année, il n'y eut de nomination que celle du maréchal de camp de Boyveau, major de l'hôtel des Invalides; il fut nommé commandeur de Saint-Louis en remplacement du lieutenant général de Vateville, mort à la fin de 1695.

La lassitude des parties belligérantes ralentissait la marche des événements. On acheva de détacher le duc de Savoie en lui rendant la forte place de Casal, une des clefs de ses États. Le maréchal de Catinat ne laissait échapper aucune occasion favorable aux intérêts du roi son maître; il profita d'une réception qu'on lui fit dans une des maisons de plaisance des environs de Turin pour louer les grâces de la jeune Adélaïde de Savoie, et fit naître ainsi la première pensée d'une alliance entre la princesse et le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin. La brillante perspective de voir un jour sa fille être saluée du titre de reine de France éblouit Victor-Amédée:

son accommodement avec la cour de Versailles fut irrévocablement arrêté.

L'empereur Léopold poursuivait à regret une guerre qui en définitive ne pouvait lui offrir de solides avantages; les subsides qu'il recevait de l'Angleterre et de la Hollande couvraient à peine les dépenses occasionnées par l'entretien de ses armées. Guillaume de Nassau frémit de colère à la seule idée de se voir abandonné par le monarque germanique. La haine qu'il nourrissait contre Louis XIV rendait son génie fertile en ressources; il flatta l'ambition de Léopold en se montrant disposé à l'aider de tous ses moyens pour faire placer un prince de la maison d'Autriche sur le trône d'Espagne après le trépas de Charles II : personne n'ignorait qu'une lente agonie avait amené ce prince aux portes du tombeau. Léopold consentit à continuer les hostilités; elles se rouvrirent dès la fin d'avril 1696 ; mais on ne mit aucune vigueur à pousser de part et d'autre les opérations militaires, et l'on parvint à l'entrée de l'hiver sans qu'on eût à signaler un seul fait d'armes remarquable. En ce moment le roi de Suède offrit sa médiation pour une paix générale; les états de Hollande, dont la marine française avait ruiné le commerce, se montraient fort disposés à traiter, en dépit de la résistance de Guillaume III. Les pourparlers traînèrent en longueur, et la guerre recommença au printemps de 1697, en trompant ainsi les prévisions des plus profonds politiques de l'Europe.

Louis XIV, jugeant nécessaire de ranimer l'ardeur des troupes employées dans la Flandre par la présence d'un général expérimenté, rappela de Piémont le vainqueur de la Marsaille ; son apparition produisit un effet magique sur l'esprit des soldats. Mais de graves difficultés allaient s'élever au sujet du commandement : l'ancien général en chef de l'armée de Piémont se trouvait amené à subir la suprématie que le maréchal de Villeroi, exerçait, par la volonté du souverain, sur

les autres généraux. Le modeste Catinat déclara ouvertement qu'il se ferait un devoir de servir sous les ordres de son égal en dignité militaire, puisque le bien de l'État l'exigeait. Le maréchal de Catinat, commandant l'aile droite de l'armée de Flandre, avait amené d'Italie ses principaux lieutenants, les généraux de Larrey, de Tessé, de Clérambault, etc. Catinat débuta par investir la ville d'Ath, à la possession de laquelle les coalisés tenaient extrêmement ; Vauban conduisit les travaux du siége. Le maréchal de Villeroi, commandant l'armée d'observation, sut arrêter les entreprises du prince d'Orange et de l'électeur de Bavière ; la place, attaquée vigoureusement, fut obligée de capituler le 5 juin.

La conquête d'Ath, faible dédommagement de la perte de Namur, releva néanmoins la confiance des généraux de Louis XIV et rendit les états de Hollande plus empressés à poursuivre les négociations qui étaient entamées depuis plusieurs mois : les conférences se rouvrirent dans le village de Riswick. Les plénipotentiaires s'occupèrent des protocoles avec assez de lenteur; mais, les chances de la guerre se montrant favorables à la France en divers endroits, les négociations reprirent l'activité nécessaire. Les chefs d'escadre de Nesmond et Jean Bart dispersèrent dans le Texel la flotte anglo-hollandaise et vengèrent les insultes faites sur les côtes de Normandie et de Bretagne. L'audacieux Dugay-Trouin fit des prises considérables et jeta la terreur dans le port de Rotterdam. En Catalogne, le duc de Vendôme venait de remplacer le maréchal de Noailles, qu'une indisposition grave forçait à la retraite. Vendôme, secondé par l'amiral d'Estrées, assiégea Barcelone, que défendait le prince de Darmstadt. La garnison espagnole opposa une résistance vigoureuse; elle fut néanmoins obligée de se rendre, le 10 août, après un siége de cinq semaines, durant lesquelles une foule d'officiers se signalèrent; ils en reçurent la récompense, comme nous le dirons plus tard.

La guerre et les conquêtes avaient fondé la grandeur du règne de Louis XIV. Ce prince pouvait profiter de l'ardeur que montrait l'armée de Flandre à poursuivre les avantages remportés par le maréchal de Catinat; mais la continuation des hostilités devait ajouter aux calamités qui désolaient le royaume depuis plusieurs années. Les plénipotentiaires des puissances belligérantes, réunis à Riswick, instruits des efforts que le roi ne cessait de faire pour soulager ses sujets, profitèrent de ces dispositions pour se montrer fort exigeants; ils ne craignirent pas d'élever des prétentions exorbitantes. Louis XIV ordonna à ses envoyés de tout accorder; il remit les villes dont ses armées s'étaient rendues maîtresses sur les deux rives du Rhin, dans les Pays-Bas, en Italie et au delà des Pyrénées. La condition qui lui parut la plus offensante, et sur laquelle les négociateurs étrangers insistèrent davantage, fut l'entier abandon de la cause de la maison de Stuart et la reconnaissance comme roi de la Grande-Bretagne de ce Guillaume de Nassau, son implacable ennemi, qui n'avait cessé de le poursuivre de sa haine en faisant publier contre sa personne les libelles les plus scandaleux. Le sacrifice de ses affections, l'oubli de ses propres injures, rien ne lui coûta pour assurer le repos de ses peuples, et c'est du sein de la victoire que le monarque français donnait au monde ce mémorable exemple de modération.

La paix fut signée à Riswick, avec les diverses puissances, dans le courant du mois de septembre 1697. La fureur des éléments parut s'apaiser dès que le temple de Janus fut fermé: des récoltes plus abondantes firent cesser la disette qui désolait les provinces; les fleuves et les rivières débordées rentrèrent dans leur lit; l'hiver s'annonça sous des apparences moins rigoureuses; enfin le mariage du duc de Bourgogne avec la princesse de Savoie (7 décembre), qui semblait être le gage d'une pacification si ardemment désirée, devint le signal de réjouissances publiques. Louis XIV, voyant ses

vœux accomplis, se montra plus disposé à accorder les récompenses que les commandants des divers corps d'armée demandaient en faveur des officiers dont la bravoure et le dévouement avaient concouru à obtenir de si heureux résultats.

Plusieurs passages des Mémoires du duc de Saint-Simon et quelques expressions échappées timidement à l'historien de Quincy révèlent un fait digne d'être signalé à l'attention de nos lecteurs. Il paraît certain qu'une partie des grands de la cour n'approuvèrent point l'institution de l'ordre de Saint-Louis, soit par esprit d'indépendance, soit par sentiment d'opposition; beaucoup de gentilshommes affectèrent une sorte de dédain à l'égard d'une distinction toute nouvelle. Mais, au bout de trois années d'une guerre opiniâtre, la croix de Saint-Louis avait singulièrement grandi dans l'estime des militaires, et l'on ne tarda pas à passer de l'indifférence à l'enthousiasme. Il fallait que le roi usât d'autorité pour opposer une digue à la violence des prétentions, et le bonheur que lui causait le rétablissement de la paix ne l'empêcha pas de mettre une sorte de parcimonie dans les nouvelles promotions de chevaliers de Saint-Louis que les ministres de la guerre et de la marine présentèrent à son agrément.

Aucune nomination de grand'croix, de commandeur n'eut lieu, car il n'existait point de vacance parmi les dignitaires de l'ordre, et le roi se montrait fort décidé à maintenir les dispositions exprimées dans son édit de création.

Le nouveau travail fut établi d'après les mémoires de proposition fournis par les maréchaux de Villeroi, de Catinat, de Boufflers, de Lorges, de Choiseul et de Joyeuse, et par le duc de Vendôme, commandant les troupes qui opéraient au delà des Pyrénées.

Voici les nominations qui furent réparties entre les armées de Flandre et d'Allemagne. *Lieutenants généraux* : de Montrevel, de Busca, de Roquelaure; *maréchaux de camp* : d'Alègre, deVaudreuil, de Rottembourg, d'Antin, de Courtebonne,

de Girardin, de Biron, de Solre; *brigadiers* : de Sainte-Hermine, de Rohan, de Villequier, de Liancourt, d'Avaray, de Bligny, de Kercado, de Guébriant, de Bissi, de Breteuil, de Duras, de Guiche, Jeoffreville chevalier de Grignan, du Plessis, de Boisrivaux, commandant l'artillerie sous le maréchal de Catinat;

De la Croix, colonel du régiment de Normandie; de Courtade, colonel du régiment de Melun cavalerie; de Montpezat, capitaine aux gardes-françaises, blessé au bombardement de Bruxelles; les ingénieurs militaires Vialis et Pisy, blessés grièvement au siége d'Ath; des Cottières, major de la place de Charleroi; du Theil, lieutenant-colonel du régiment du Maine; les capitaines d'artillerie de Roussel, d'Anty, de la Fitte; de Tisserac, capitaine au régiment des Vaisseaux; d'Oliviers, capitaine au régiment de Beauce; de Cœny, capitaine au régiment de Guienne; de Brie, capitaine au régiment de Dauphiné; de Thiébault, capitaine au régiment de Béarn; de Tassy, capitaine au régiment Royal-Savoie; de Marigny, capitaine au régiment de Beaujolais; de Parlant, lieutenant au régiment des Vaisseaux; de Quinson, lieutenant au régiment de Vivarais; de Montjour, lieutenant au régiment Royal-Dragons.

L'armée de Catalogne venait de frapper des coups décisifs; les ministres de Charles II se hâtèrent d'envoyer leur consentement pour traiter de la paix dès qu'ils reçurent la nouvelle de la prise de Barcelone. La conquête de cette place avait exigé un siége de cinquante jours, durant lesquels les Français non-seulement eurent à combattre une garnison nombreuse commandée par un général consommé, le prince de Darmstadt, mais eurent encore à repousser l'armée espagnole, accourue de l'intérieur pour sauver la seconde ville du royaume. Il s'ensuivit des engagements meurtriers dans lesquels on eut à regretter la perte d'officiers très-distingués, entre autres le comte de Juigné, commandant du château de

Castelfollit, qui fut tué dans une sortie. Une infinité d'officiers repassèrent les Pyrénées criblés de blessures. Le duc de Vendôme redoubla de sollicitations auprès du roi pour lui faire accepter son mémoire de propositions tel qu'il le présentait; mais le prince ne put empêcher qu'on n'y retranchât beaucoup de noms : les autres généraux en chef s'étaient vus obligés de subir une semblable réduction.

Tous les lieutenants généraux servant à l'armée de Catalogne et la plupart des maréchaux de camp et des brigadiers comptaient déjà dans l'ordre de Saint-Louis. On y admit le lieutenant général Barbesières, les maréchaux de camp de Clérambault, de Genlis et de Poinségur, les brigadiers du Breuil, de Légal, de Chamerault, de la Massais, de Bercourt, de Narbonne et de Monsoreau ;

Le colonel d'Imecourt, chef d'état-major ; de Lapparat, ingénieur en chef; de Rigollot, colonel d'artillerie, commandant en second cette arme (1); de Birkenfeld, colonel du régiment d'Alsace; de Montandre, lieutenant-colonel au même régiment; de la Reinterie, lieutenant-colonel au régiment de Touraine ; Langallerie, colonel du régiment de Bretagne; Jurquet, capitaine au régiment de Touraine; de Cany, capitaine au régiment d'Alsace; de Turquet, capitaine au régiment du Piémont; de Laire, capitaine au régiment des dragons (Damas); de Tilly, capitaine au régiment de Médoc; de Gironville et de Tastel, capitaines d'artillerie ; Robert, Salmon, de la Marzoulière, ingénieurs militaires, tous trois blessés.

Louis XIV se plaisait à répandre des grâces de son propre gré, sans l'intermédiaire de ses ministres; il se trompait rarement dans ses choix. La paix que l'on venait de conclure et le mariage de son petit-fils fournirent au roi l'occasion de

(1) Le maréchal de camp d'Andigné commandait en chef l'artillerie au siége de Barcelone.

goûter le plaisir de réparer quelques oublis dans la distribution des croix de Saint-Louis, comme il l'avait fait déjà à l'égard de M. de Visé. Plusieurs vétérans reçurent en cette circonstance le prix de leurs anciens services sur l'indication expresse du monarque. Nous citerons l'un d'eux, parce que la reconnaissance publique l'a rangé depuis longtemps parmi les hommes utiles.

René Girardot, mousquetaire dès l'âge de seize ans, fit ses premières armes sous le grand Condé et continua à servir sous ce prince durant vingt années. Il reçut en 1675 des blessures graves, qui le contraignirent à quitter les mousquetaires. Il demanda une pension ; on la lui accorda par la protection du prince de Condé, qui le regardait comme un client de sa maison. Girardot se retira dans son petit domaine de Malassis, situé entre les deux villages de Montreuil et de Bagnolet ; il s'y adonna avec ardeur à la culture des arbres fruitiers, et pour cet effet fit entourer de murs un espace de quatre arpents, lesquels composaient un beau jardin. Un malheur vint l'assaillir au milieu de ses jouissances : sa pension de 600 livres lui fut retirée, sans que le motif en soit expliqué. Le mousquetaire, privé d'une partie de son aisance, accourut à Versailles et présenta ses réclamations à Louvois, qui l'éconduisit sans lui opposer néanmoins un refus absolu. Girardot revint souvent en solliciteur sans être plus heureux que la première fois. En se retirant, il se consolait des rebuffades du ministre en visitant les jardins potagers du roi ; la Quintinie les dirigeait et en multipliait les produits, pendant que le Nôtre embellissait les parcs et se servait des arbres de haute futaie pour dessiner de somptueuses décorations. Le maître jardinier du roi remarqua l'attention que le mousquetaire mettait à examiner les espaliers dans les moindres détails ; il se plut à répondre aux questions que lui adressait timidement le vieux soldat. En ce moment la Quintinie faisait des essais pour la culture des pêchers en espaliers ; cette culture

n'existait alors qu'en plein vent. L'homme de génie avait imaginé de construire des murs de quatre pieds, rapprochés les uns des autres; il prétendait agrandir ainsi le terrain et rendre la chaleur plus vive par le moyen de la réverbération. Les visites fréquentes de Girardot touchèrent la Quintinie. Une parfaite harmonie s'établit bientôt entre ces deux hommes voués au culte de Pomone, et l'ancien mousquetaire recueillait avec avidité les moindres instructions qu'on voulait bien lui donner. L'invention de ces petits murs frappa son imagination; il s'empressa de la mettre en pratique dans son jardin de Malassis. Les résultats obtenus comblèrent de joie la Quintinie autant que Girardot lui-même. Le maître jardinier de Versailles, fier des succès remportés par son élève, ne fit aucune difficulté de l'initier à tous les mystères de son art en ce qui regardait la greffe et la taille des arbres.

Louis XIV, sachant qu'une indisposition assez grave retenait à Chantilly le prince de Condé, annonça l'intention d'aller rendre visite à son parent. Ce projet fut mis à exécution le 25 juillet 1685. Au milieu des préparatifs du dîner, un inconnu vint placer une corbeille sur l'un des rayons de l'office. Cette corbeille contenait douze magnifiques pêches, accompagnées de cette inscription : *pour le dessert du roi.* Les jardins de Chantilly et même ceux de Versailles n'auraient pu fournir des fruits aussi beaux et aussi précoces. Ces pêches firent l'admiration de toute l'assistance par leur brillant, leur velouté, et mieux encore par une délicieuse saveur. La Quintinie était dans le secret, et le triomphe de son ami lui causait une satisfaction infinie. Voulant le rendre plus complet, il obtint, quelques jours après, que la chasse du roi serait dirigée du côté de Montreuil. Tout avait été préparé dans l'espérance de recevoir la visite du souverain. La Quintinie se trouva mêlé comme par hasard à la chasse; il supplia le roi de s'arrêter pour jeter un coup d'œil sur les espaliers qui avaient fourni les belles pêches offertes à Sa Majesté

dans le dîner de Chantilly. Girardot se présenta devant l'auguste visiteur, habillé moitié en mousquetaire, moitié en jardinier. Le roi prit un plaisir extrême à parcourir le clos de Malassis et en admira les riches produits. Girardot saisit cette occasion bien naturelle de présenter une supplique au sujet de sa pension injustement retirée; elle lui fut rendue sur-le-champ; on y ajouta même les arrérages de dix années.

L'ancien officier, pénétré de reconnaissance, sollicita, par l'intermédiaire de la Quintinie, une faveur d'un genre approprié aux mœurs de ce siècle, dans lequel les Français professaient pour la personne du monarque un religieux attachement. Le mousquetaire aspirait au bonheur de présenter chaque année, *pour le dessert du roi*, une corbeille emplie de ses belles pêches, en souvenir de celles qu'il avait fournies au dîner de Chantilly. Cette grâce lui fut accordée, et il en jouit pendant une longue suite d'années (1).

La générosité du souverain mit le vieux soldat à même d'être généreux à son tour; il fournit à plusieurs paysans de Montreuil les avances nécessaires pour mettre en pratique l'invention des espaliers, en faisant construire sur le même modèle les murs de quatre pieds, disposés en échiquier. Enfin, grâce à l'activité, à la sollicitude, aux conseils de Girardot, le village de Montreuil, naguère si misérable, devint florissant. Pour changer les mœurs d'un pays il ne faut souvent que changer sa culture. La grossièreté disparut avec la misère; à la place de terres incultes et malsaines on ne vit plus qu'une suite de riants jardins.

(1) Après la mort de Girardot, arrivée en 1734, ses fils se trouvaient à l'armée et hors d'état de remplir l'office de leur père; le village de Montreuil voulut y suppléer, et chaque année le bailli, accompagné des principaux jardiniers, se rendait à Versailles à la fin de juillet pour présenter au roi une corbeille de pêches. Cette coutume fut observée par les habitants de Montreuil jusqu'en 1789.

(*Note de M. Mazas.*)

Au bout de douze ans, Montreuil avait pris une face nouvelle; les améliorations s'étaient étendues jusqu'au village de Bagnolet, et chacun célébrait le nom de Girardot comme celui d'un bienfaiteur. Ces particularités intéressantes ne tardèrent pas à arriver à la connaissance de Louis XIV, qui se montrait empressé de prodiguer les encouragements aux hommes utiles. Le roi avait rendu en 1685 la pension au mousquetaire Girardot en récompense de ses services; il le fit chevalier de Saint-Louis en 1697, afin d'honorer son caractère et de reconnaître ses soins à l'égard d'une population qu'il avait su rendre heureuse en lui inspirant l'amour du travail (1).

On disait habituellement, en parlant des fruits : la *reine-Claude*, pour désigner la prune que la femme de François I[er] avait aimée particulièrement; la *prune de Monsieur*, etc., etc.; on s'accoutuma à dire, en parlant des pêches sorties des espaliers de Montreuil, la *pêche du Chevalier* (2).

CHAPITRE VII.

Les chevaliers de Saint-Louis au camp de Compiègne, 1698. — Cabale formée contre eux par le ministre de la guerre Barbezieux. — Motifs politiques qui déterminent Louis XIV à faire la grande promotion de 1700.

Le roi avait fait plus de sept cent nominations de chevaliers de Saint-Louis depuis son édit de création du mois

(1) La plupart des détails que nous venons de rapporter ont été empruntés à une notice faite sur Montreuil par M. Johannot.

(2) Après 1789, tout ce qui était ancien devint suspect, même le nom des fruits: on les changea ; la pêche du *Chevalier* devint *Tetons de Vénus*.

(*Notes de M. Mazas.*)

d'avril 1693 jusqu'à la fin de 1697; les pertes essuyées durant cette courte période réduisaient à cinq cents environ le nombre des officiers de différents grades répartis dans les trois degrés de l'ordre. Le traité de Riswick ayant amené une pacification générale, les officiers obtinrent la permission de rentrer dans leurs foyers; ils éprouvaient une vive satisfaction de pouvoir étaler aux yeux de leurs concitoyens la brillante décoration conquise par eux sur les champs de bataille. Cette nouveauté produisit au sein des provinces une sensation aussi agréable qu'à Paris et à Versailles. A l'époque dont nous parlons, les gentilshommes n'inspiraient pas aux Français des autres classes un sentiment de basse jalousie; la noblesse marchait alors à la tête de la nation; elle en faisait l'ornement, la parure.

Les élus dans l'ordre de Saint-Louis furent accueillis avec un bienveillant empressement par tout le royaume : une circonstance impérieuse ne tarda pas à les rappeler du fond des provinces. Louis XIV, dans un but de prévoyance, fit rassembler le camp de Compiègne, sous prétexte de fournir à son petit-fils, le duc de Bourgogne, les moyens de recevoir les premières instructions de la guerre en le faisant assister à de grandes manœuvres. Soixante mille hommes furent concentrés sur le même point avec une promptitude qui devait prouver aux puissances étrangères la facilité avec laquelle le roi de France savait mettre sur pied une armée formidable. Le duc de Bourgogne fut déclaré généralissime; le maréchal de Boufflers devint son premier lieutenant. Il n'entre pas dans notre sujet de parler de la magnificence que la cour déploya en cette occasion; nous renvoyons aux Mémoires du duc de Saint-Simon les lecteurs qui seraient curieux de savoir le nombre des tables que l'on tenait servies, les repas somptueux qu'on y donnait, enfin tous les détails du même genre. Nous ne parlei
piègne qu'au point de vue milit

corporation de chevalerie dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire.

Ceux des grands-croix de Saint-Louis et des commandeurs que les infirmités de l'âge ne forçaient pas de garder un repos absolu s'empressèrent de venir assister à cette fête militaire. L'aspect du large ruban rouge que ces officiers généraux portaient avec une noble fierté produisit un merveilleux effet sur les assistants. Les puissants de la cour virent d'un mauvais œil ces insignes qui établissaient une fâcheuse rivalité à l'égard du cordon bleu dont ils étaient parés ; en effet, l'un se présentait comme l'emblème de la vaillance, et l'autre comme la marque de la faveur.

L'élite des officiers ayant mis un empressement naturel à se rendre au camp de Compiègne, la majeure partie des chevaliers de Saint-Louis devait figurer parmi eux. Le ministre de la guerre Barbezieux saisit cette occasion pour introduire dans les règlements de l'ordre une disposition nouvelle. Le secrétaire d'État, aussi peu bienveillant que l'avait été son père, se montrait l'adversaire d'une institution dont lui-même ne pouvait retirer aucun bénéfice, et, désireux de complaire aux chevaliers du Saint-Esprit dont il briguait l'appui, ce ministre fit décider que les chevaliers de Saint-Louis jouissant de la pension pourraient placer au-dessus de la croix une rosette semblable à celle qui se trouvait à l'extrémité du large ruban des commandeurs. Les chevaliers non pensionnés devaient porter le ruban passé simplement dans l'anneau de la croix. Barbezieux n'ignorait pas qu'une pareille distinction ne pouvait que blesser certains caractères. Cette disposition ne subsista pas longtemps ; elle cessa d'être observée dès que le ministre qui l'avait ordonnée fut descendu dans la tombe (janvier 1701), et les chevaliers de l'une et l'autre catégorie conservèrent sans distinction l'usage de la rosette.

Les injustes exigences de Barbezieux manquèrent le but auquel elles voulaient atteindre, celui de semer la jalousie

parmi les chevaliers de Saint-Louis et de jeter ainsi la perturbation dans l'ordre nouvellement institué. Chaque officier savait qu'il fallait attendre l'extinction de tous les chevaliers de la création avant de pouvoir jouir de la pension. L'empressement que l'on montrait dans les rangs de l'armée pour obtenir la décoration n'avait point pour mobile un calcul d'argent : c'était une vérité évidente pour tout le monde ; la disposition de recevoir la décoration comme un don gratuit ne modérait en rien l'ardent désir des prétendants, qui n'aspiraient enfin qu'au bonheur d'arborer un signe capable de les faire distinguer au milieu de tant de braves. Nous citerons à l'appui de notre sentiment un seul fait que nous choisissons entre plusieurs autres.

Louis XIV avait donné de son plein gré la croix de Saint-Louis à plusieurs vétérans des armées, entre autres à M. de Visé; mais le plus ancien des officiers avait été oublié : c'était M. de la Bretoche. Ce gentilhomme, issu d'une famille originaire du comté de Nice, avait quitté la carrière des armes octogénaire, étant major dans le régiment de Piémont. M. de la Bretoche entrait dans sa cent deuxième année à l'époque dont nous parlons, et, par une exception bien rare, ce Nestor des troupes françaises était exempt d'infirmités. Cinq de ses fils avaient été tués dans les combats ; un seul lui restait. Cet enfant de sa vieillesse faisait tout son orgueil ; de son côté, le fils entourait son père des soins les plus tendres. Il occupait l'emploi de lieutenant-colonel des cuirassiers du Dauphin, et avait su mériter l'estime du duc de Vendôme par des traits d'une valeur incomparable ; on le citait comme le plus bel homme de guerre de son temps. La Bretoche père apprit dans sa retraite l'institution de l'ordre de Saint-Louis ; cette nouvelle réveilla ses esprits, qui semblaient engourdis sous le poids de l'âge. Le major du régiment de Piémont comprenait combien cette institution chevaleresque pouvait être appréciée par des Français ; nul n'avait lieu de prétendre plus que lui

à cette distinction, en raison de ses longs services. Il ne manifesta aucun regret pour sa personne; mais il s'étonna que son fils, l'objet de son culte, n'eût point encore reçu cette récompense. Le roi présidait la tenue du camp de Compiègne. La Bretoche annonça l'intention d'aller présenter ses hommages au monarque; ce désir était fort naturel. Il réclama l'assistance de son fils pour accomplir ce voyage. Les deux la Bretoche arrivèrent à Compiègne et firent demander par le lieutenant général de Busca, leur ami, l'agrément d'être présentés au roi; cette grâce leur fut accordée sans difficulté. L'ancien major du régiment de Piémont s'achemina vers le pavillon royal, soutenu par son fils : c'était le vieil Anchise porté par le pieux Énée. Louis XIV était entouré de sa cour militaire; à ses côtés se tenait le roi Jacques, que l'on avait convié aux fêtes du camp de plaisance. En apercevant les deux la Bretoche, Louis XIV dit au roi d'Angleterre, en montrant le père : « Voici le plus ancien de mes officiers; » — en désignant le fils : « Et voici l'un des plus braves et des plus beaux. » Le vieillard semblait en proie à la plus vive émotion; le roi lui adressa ces paroles : « Vos longs services méritent une juste récompense; je vous fais chevalier de Saint-Louis. » Le centenaire eut encore la force de répondre : « Sire, cette grâce me serait plus précieuse si vous l'accordiez à mon fils, l'un de vos officiers les plus intrépides et le plus fidèle de vos sujets. » La Bretoche fils se récria vivement, en remerciant le roi d'avoir couronné la longue carrière de son père en le décorant d'une distinction qu'il était si digne de porter. Le vieillard résista dans les termes les plus pathétiques. Le monarque et toute l'assistance admiraient ce débat élevé entre l'amour paternel et le respect filial. Louis XIV, prenant plaisir à combler les vœux d'un vieillard si respectable, se plut à lui annoncer que le lieutenant-colonel des cuirassiers serait compris dans la prochaine promotion. La Bretoche, attendri, ne put que balbutier des mots entrecoupés

pour témoigner au monarque sa joie et sa reconnaissance (1).

La cour regagna Versailles à la fin du mois de septembre, et les manœuvres continuèrent durant celui d'octobre; elles eurent pour résultat de faire faire des progrès sensibles à l'instruction des troupes, ce qui ne pouvait manquer d'arriver sous la direction de tacticiens consommés comme les maréchaux Catinat, Boufflers, et les généraux Villars, Berwick, Montrevel, etc., etc. Ces chefs éminents se plurent à consigner ces résultats dans les rapports qu'ils adressaient au roi, et signalaient aussi une particularité qui vint confirmer les observations que Louis XIV avait faites lui-même durant la tenue du camp. Tous les généraux furent unanimes pour déclarer que les officiers appartenant à l'ordre de Saint-Louis se faisaient remarquer entre tous les autres par le zèle qu'ils mettaient dans l'accomplissement de leurs devoirs, par des habitudes d'obéissance assez rares parmi les nobles, dont l'indocilité ne connaissait aucun frein. Ces chevaliers de Saint-Louis devenaient pour le reste de l'armée d'un exemple salutaire, et l'on commençait à vouloir les prendre pour modèles. Le monarque ressentit une joie infinie en voyant le triomphe que venait de remporter dans une pareille circonstance son institution favorite; il jugea qu'elle pouvait devenir un auxiliaire puissant et seconder les efforts qu'il faisait pour introduire parmi les troupes une discipline sévère dont l'absence se faisait sentir chaque jour. Ces considérations amenèrent Louis XIV à s'écarter de la ligne de conduite qu'il avait tenue jusqu'à présent à l'égard de cet ordre militaire. Le roi s'était montré fort avare de la nouvelle décoration, comprenant que

(1) L'aventure des deux la Bretoche est rapportée dans le supplément du *Mercure galant* de 1698, dans l'ouvrage d'Aspect et dans plusieurs autres écrits. Le lieutenant général de Béthisi, grand-croix de Saint-Louis, nous raconta ce fait en 1816. Il le tenait de son père, qui avait assisté au camp de Compiègne en qualité de cadet dans un régiment de cavalerie.

(*Note de M. Mazas.*)

le prix en serait diminué si l'on étendait ce genre de récompense; il avait su résister aux sollicitations qu'on lui adressait de toutes parts; mais l'incident arrivé durant la tenue du camp de Compiègne avait été une épreuve décisive à ses yeux, et le roi demeura convaincu que l'institution de cette nouvelle corporation ne devait pas servir seulement à exalter l'ardeur guerrière de la noblesse, qu'elle devait, sans aucun doute, lui faciliter les moyens d'assouplir le caractère des gentilshommes, et les disposer à subir cette servitude qu'ennoblit le devoir, et sans laquelle l'état militaire tomberait dans une effroyable anarchie.

Louis XIV jugea que le nombre des chevaliers du nouvel ordre était insuffisant pour en obtenir les heureux résultats qu'il espérait ; dès ce moment une promotion plus nombreuse que les précédentes fut arrêtée dans sa pensée ; elle devait servir à faire pénétrer dans les rangs de l'armée les dispositions favorables que l'on avait vues se développer parmi les troupes rassemblées au camp de plaisance. Au reste, on doit convenir que les décorations que l'on avait données dans l'espace de cinq années se trouvaient en réalité hors de proportion avec l'immense quantité de gentilshommes qui avaient versé leur sang sur les champs de bataille depuis un quart de siècle. La distribution de ces croix avait même produit des inconvénients que le fondateur de l'ordre n'avait pu prévoir : les réclamations arrivaient en foule aux ministères de la guerre et de la marine; elles prouvèrent, jusqu'à l'évidence, qu'un nombre considérable d'officiers méritaient la croix à des titres aussi positifs que ceux auxquels on l'avait déjà donnée. Il s'en était suivi un mecontentement qui se manifesta d'une manière énergique jusque dans les salons du palais de Versailles, car des militaires revêtus des grades les plus élevés figuraient parmi les réclamants. Il s'agissait de se montrer juste, afin de ne pas jeter le découragement dans des âmes fières et vaniteuses. Le roi ne pouvait contraindre un

gentilhomme à quitter ses terres pour venir prendre rang dans l'armée : la constitution féodale s'y opposait ; on aurait pu compter dans l'intérieur du royaume des milliers de nobles qui, satisfaits d'avoir assisté à deux ou trois campagnes, s'étaient retirés dans leurs manoirs. Les services de chacun d'eux furent examinés, et le ministre de la guerre adressa à plusieurs de ces anciens officiers le brevet de la croix de Saint-Louis (1). Ces nouveaux chevaliers, remplis d'enthousiasme, répondirent à la grâce qu'on leur faisait par l'offre de rentrer au service dès que le souverain le jugerait à propos. Ces nobles, guéris de leurs blessures, se trouvaient en état de reparaître dans les armées ; on ne tarda pas à les rappeler. Cet exemple produisit un merveilleux effet au sein des provinces; nous le montrerons plus tard.

Louis XIV n'agissait jamais avec précipitation. Le projet d'une quatrième promotion fut conçu dans l'automne de 1698; on ne le mit à exécution qu'au mois de mars 1700. Cette promotion, qui ouvre le dix-huitième siècle, diffère des précédentes en ce qu'elle porte un caractère politique; on doit la considérer comme le prélude des grands desseins formés par le monarque français, en prévision des démêlés que la succession au trône d'Espagne allait soulever parmi les puissances de l'Europe.

Le lieutenant général de la Feuillée, grand-croix de Saint-Louis, de la création, mourut en 1699; il fut remplacé, comme dignitaire de l'ordre, par le lieutenant général d'Avejean.

Le lieutenant général d'Usson remplaça M. d'Avejean comme commandeur de Saint-Louis.

Le maréchal de camp de Saint-Martin, gouverneur des Invalides et commandeur de l'ordre, mourut à la fin de 1696;

(1) La plupart de ces brevets portent la qualification de *colonels*, *majors*, *capitaines réformés*.

(*Note de M. Mazas.*)

on lui donna pour successeur dans son emploi militaire le maréchal de camp des Roches d'Orange, officier dont les vertus antiques égalaient les talents et le courage; il fut également nommé commandeur, et l'on prit pour règle de placer à la tête du gouvernement des Invalides un dignitaire de l'ordre de Saint-Louis.

On nomma chevaliers :

Les lieutenants généraux : de Berwick, de Bressey, de Bonnelles, de Mélac, Thiard de Bissy, Gayon de Saint-Gilles, de Tessé;

Les maréchaux de camp : du Cambout, de Courtebonne, de Marcoignet, de Montyon, de Varennes, de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille : c'était le même qui fut préposé pendant si longtemps à la garde du prisonnier mystérieux connu dans l'histoire sous le nom de *Masque de fer;* on sait que Saint-Mars déploya dans l'exercice de ses fonctions une sévérité inflexible;

Les brigadiers : de Blainville (1), d'Auriac, du Bourguet, Bragelongne de Versigny, de Blécourt, de Clémont, de la Ferrière, de Gévaudan, de l'Isle, de Fortia d'Urban, d'Ormoy, de Menou, de Mazel, de Maisoncelles, de Legall, de Princé, du Perré, de Thony, du Tot, de Séricourt, de Bruc de Monplaisir, de Vraignes;

Officiers employés dans la maison du roi : de Rozel, lieutenant des gardes du corps; Philippe, exempt des gardes du corps; de Crenai, maréchal des logis aux mousquetaires; de France, idem; de la Roque, idem; de la Châtaigneraye, idem; de la Surrière, idem; le Baron, idem; de Bara, brigadier des chevau-légers; de Lange, idem; de Murat, idem;

(1) Blainville, le dernier des six fils du grand Colbert, déploya dans le métier des armes autant de capacité que de valeur; il eût, sans aucun doute, atteint aux suprêmes honneurs militaires, si une mort glorieuse ne l'eût arrêté au milieu de sa carrière.

(*Note de M. Mazas.*)

de Joncas, idem ; de la Perrière, idem ; de Guénégaud, enseigne des gardes du corps ; d'Assy, capitaine aux gardes-françaises ; de la Fond, idem ; Briçonnet, lieutenant aux gardes-françaises ; de Travers d'Ortenstein, capitaine aux Cent-Suisses ; Fitz, lieutenant aux gardes suisses ; de Castain, enseigne réformé ;

Les colonels : de Caffart, des dragons d'Anjou ; d'Entragues, du régiment des Vaisseaux ; d'Alanzy, du 1er régiment de carabiniers ; de Villebrosse, des dragons de Conti ; de Chamlin, des dragons de Vendôme ; d'Osmont, des dragons de la Reine ; de Dienne, des gendarmes de Berry ; de Montbrison, des dragons d'Orléans ; de Vernon, des chevau-légers de Bourgogne ; d'Imecourt, du régiment du Cotentin ; l'Ecuyer de Muret, du régiment de Beauvoisis ; de Vandeuil, des dragons du Maine ; d'Haumont, des dragons de Lauzun ; Gouffier d'Heilly, des cuirassiers de Lorraine ; de Fontbeausard, des gendarmes de Flandre ; de Seignier, colonel du régiment de Navarre ; de Latier, idem, réformé ;

Les lieutenants-colonels : Brendlé, au régiment de Stuppa ; de Courtin, au 1er régiment suisse ; du Deffand (réformé) ; de la Fosse, au régiment Dauphin-Dragons ; Charpin de Tourville, au régiment d'Anjou ; de Viviers, au régiment Royal (cavalerie) ; de Loze, au régiment de Hainaut ; de la Bretoche, des Cuirassiers-Dauphin ; de Cuvilly, au régiment Royal-Etranger ; Ferrand, au régiment de Ganges-Dragons ; de Suartz, au régiment d'Alsace ; de Lucan, au régiment de Roussillon ; de la Boulaye, aux dragons de Duras ; d'Olive, au régiment de Languedoc (infanterie) ; de la Motte, des dragons de Sainte-Hermine ; du Bocquet, au régiment d'infanterie de la Reine ; de Bouleville, des cuirassiers d'Alsace ; de Bourneuf, au régiment de Gaubert ; d'Houdreville, au régiment de Zurlauben ; de Boudot, au régiment de Dragons-Grammont ; de Villars, au régiment d'Artois ; de Belsunce, au régiment de Nivernois ; de Tournemine, au régiment de la marine ; du Montet, au régi-

ment de Beauvoisis; de Saint-Victor, au régiment d'Uzès (cavalerie); de Fontvielle, au régiment de Bretagne; de Selve, au régiment de Picardie; Morel de la Motte, au régiment de la Fère; de Boulenne, au régiment de Piémont; de Marescot, au régiment Royal-Étranger (cavalerie); Desvard, au régiment d'Alsace; de Coulanges, aux dragons du Perche; de Clayes, au second régiment de carabiniers; de Peyrat, au régiment de Toulouse (infanterie); de Traversay, au régiment de la Rochefoucauld (infanterie); de Chevannes, au régiment de Poitou; de la Planque, au régiment de Rouergue; de Vantelet, au régiment de Rohan (cavalerie); de Puyrobert, au régiment de Royal-Roussillon (cavalerie); de Bar, au régiment de Bourgogne; d'Estresses, au régiment de Noailles (infanterie); de Cocq-Fontaine, au régiment Dauphin (cavalerie); de Rouville, au régiment de la Reine (cavalerie); de Saller, au régiment de Condé; de la Touche, au régiment de Montpeiroux; de Tronquoy, au régiment de Normandie; de la Bretonnière, au régiment de Saint-Simon; de la Fare, réformé; de Calès, au régiment de Coëtquen; de Sainte-Maure, au régiment de Conflans (cavalerie); de Saint-Loup, au régiment de Bourgogne;

Les majors : de la Lande, au régiment du Roi (cavalerie); de la Rivière, au régiment de Normandie; d'Arnaud, au régiment de Belle-Isle; de Burkerval, au régiment de Rosen; Bajolet, des Dragons-Dauphin; Bernard, au régiment de la Feuillade; Raudot, major de cavalerie (réformé); Guérin des Arennes, major d'infanterie (idem); de Souville, major d'infanterie (idem); de Beaujeu, au régiment du Plessis; de Fez, au régiment du Roi (infanterie);

Les capitaines : Langlée, capitaine de cavalerie (réformé); du Fay de Peiraud, au régiment d'artillerie de la Fère; de Faurière, au régiment de Bourbonnais; de Bony, d'infanterie (réformé); de Fenestrange, au régiment du Roi (infanterie); de Boisot, au régiment de Cossé (cavalerie); du Barrail,

au régiment du Roi (infanterie); Fury, au régiment Royal-artillerie; de Grandmaison, au régiment de Toulouse (infanterie); d'Arcy, au régiment de Nettancourt; de Suzy, d'artillerie; du Montet, au régiment de Beauvoisis; d'Angosse, au régiment de Piémont; de Sourche, au régiment de Tourzelle; de Villesablon, au régiment Royal (infanterie); de Sainte-Croix, au régiment de Provence; Valoille, capitaine de cavalerie (réformé).

M. de Valori, directeur général des fortifications de la Flandre, fut compris dans cette promotion; ses talents le plaçaient, dans l'arme du génie militaire, après Vauban et Mesgrigny. Les ingénieurs qui reçurent aussi la croix de Saint-Louis furent MM. le Baron, de Féry, de Riquet, de la Combe, de Girual, Niquet, de Robert, de Saint-Louis (Pierre de Pène).

Officiers employés dans les places fortes : de Frène, gouverneur de la citadelle de Cambrai; de Marcoignet, idem de la Rochelle; de la Connelaye, id. de Belle-Isle; de Marcé de la Motte, id. de Longwy; du Mesnil, id. de Neuchâtel; de la Lande, lieutenant de roi de la citadelle de Metz; de Joncas, id. à la Bastille; de Ménouville, id. du fort Saint-Jean, à Marseille; de Richaume, id. aux Invalides; de Valeilles, id. à Dinan; de Clairac, id. à Bonn; de Joubert, id. à Menin; d'Hauterive, id. à Sedan; de Guignes, id. au Pont-Saint-Esprit; Labbé, id. à Calais; de Labruguière, id. à Maubeuge; de Gont, commandant le château de Filz; de Dolet, major à Tournay; de Saint-Pierre, commandant à Courtray.

La marine française s'était vue obligée de lutter contre les forces navales de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Hollande; elle s'acquitta de sa mission de la manière la plus glorieuse. Les flottes ennemies, très-endommagées, abandonnèrent la mer dès la fin de l'année 1696. Les vaisseaux du roi rentrèrent également dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée; leurs commandants obtinrent la permission de venir à Versailles pour y recevoir le prix de leurs éminents services.

ment de Beauvoisis; de Saint-Victor, au régiment d'Uzès (cavalerie); de Fontvielle, au régiment de Bretagne; de Selve, au régiment de Picardie; Morel de la Motte, au régiment de la Fère; de Boulenne, au régiment de Piémont; de Marescot, au régiment Royal-Étranger (cavalerie); Desvard, au régiment d'Alsace; de Coulanges, aux dragons du Perche; de Clayes, au second régiment de carabiniers; de Peyrat, au régiment de Toulouse (infanterie); de Traversay, au régiment de la Rochefoucauld (infanterie); de Chevannes, au régiment de Poitou; de la Planque, au régiment de Rouergue; de Vantelet, au régiment de Rohan (cavalerie); de Puyrobert, au régiment de Royal-Roussillon (cavalerie); de Bar, au régiment de Bourgogne; d'Estresses, au régiment de Noailles (infanterie); de Cocq-Fontaine, au régiment Dauphin (cavalerie); de Rouville, au régiment de la Reine (cavalerie); de Saller, au régiment de Condé; de la Touche, au régiment de Montpeiroux; de Tronquoy, au régiment de Normandie; de la Bretonnière, au régiment de Saint-Simon; de la Fare, réformé; de Calès, au régiment de Coëtquen; de Sainte-Maure, au régiment de Conflans (cavalerie); de Saint-Loup, au régiment de Bourgogne;

Les majors : de la Lande, au régiment du Roi (cavalerie); de la Rivière, au régiment de Normandie; d'Arnaud, au régiment de Belle-Isle; de Burkerval, au régiment de Rosen; Bajolet, des Dragons-Dauphin; Bernard, au régiment de la Feuillade; Raudot, major de cavalerie (réformé); Guérin des Arennes, major d'infanterie (idem); de Souville, major d'infanterie (idem); de Beaujeu, au régiment du Plessis; de Fez, au régiment du Roi (infanterie);

Les capitaines : Langlée, capitaine de cavalerie (réformé); du Fay de Peiraud, au régiment d'artillerie de la Fère; de Faurière, au régiment de Bourbonnais; de Bony, d'infanterie (réformé); de Fenestrange, au régiment du Roi (infanterie); de Boizot, au régiment de Cossé (cavalerie); du Barrail,

au régiment du Roi (infanterie); Fury, au régiment Royal-artillerie; de Grandmaison, au régiment de Toulouse (infanterie); d'Arcy, au régiment de Nettancourt; de Suzy, d'artillerie; du Montet, au régiment de Beauvoisis; d'Angosse, au régiment de Piémont; de Sourche, au régiment de Tourzelle; de Villesablon, au régiment Royal (infanterie); de Sainte-Croix, au régiment de Provence; Valoille, capitaine de cavalerie (réformé).

M. de Valori, directeur général des fortifications de la Flandre, fut compris dans cette promotion; ses talents le plaçaient, dans l'arme du génie militaire, après Vauban et Mesgrigny. Les ingénieurs qui reçurent aussi la croix de Saint-Louis furent MM. le Baron, de Féry, de Riquet, de la Combe, de Girual, Niquet, de Robert, de Saint-Louis (Pierre de Pène).

Officiers employés dans les places fortes : de Frène, gouverneur de la citadelle de Cambrai; de Marcoignet, idem de la Rochelle; de la Connelaye, id. de Belle-Isle; de Marcé de la Motte, id. de Longwy; du Mesnil, id. de Neuchâtel; de la Lande, lieutenant de roi de la citadelle de Metz; de Joncas, id. à la Bastille; de Ménouville, id. du fort Saint-Jean, à Marseille; de Richaume, id. aux Invalides; de Valeilles, id. à Dinan; de Clairac, id. à Bonn; de Joubert, id. à Menin; d'Hauterive, id. à Sedan; de Guignes, id. au Pont-Saint-Esprit; Labbé, id. à Calais; de Labruguière, id. à Maubeuge; de Gont, commandant le château de Filz; de Dolet, major à Tournay; de Saint-Pierre, commandant à Courtray.

La marine française s'était vue obligée de lutter contre les forces navales de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Hollande; elle s'acquitta de sa mission de la manière la plus glorieuse. Les flottes ennemies, très-endommagées, abandonnèrent la mer dès la fin de l'année 1696. Les vaisseaux du roi rentrèrent également dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée; leurs commandants obtinrent la permission de venir à Versailles pour y recevoir le prix de leurs éminents services.

Le chef d'escadre de Villette-Murçay reçut la croix de commandeur, avec pension de 4,000 livres, laissée libre par la mort du contre-amiral de Gabaret.

Le ministre de la marine soumit à l'approbation du roi les nominations suivantes comme chevaliers de Saint-Louis.

Les chefs d'escadre : de Forbin-Gardanne; de Fontenac, gouverneur du Canada; de Montolieu, de Pontevès;

Les capitaines de vaisseau : de Vaudreuil, de Drouart, du Casse, de Gennes, de Pallas, de Belleislerard, de Villars, de Briqueville, de Blénac, de Châteaurenaut, de Cogoulin, de Cuers, de Friambault, de Rochalar, de Champigny, Descartes, de Luppé, de Boisfermé, de Moysset, Marchand, Duquesne, second fils du célèbre amiral de ce nom : il venait d'abjurer le calvinisme, et l'espérance d'obtenir la croix de Saint-Louis fut le motif déterminant de sa conversion;

Les capitaines de frégate : de la Roque, de Brouillan, de Grimaldy, d'Iberville, de Sugères;

Les lieutenants de vaisseau : de Charitte, de Parlan, de Gabaret, de la Moussaye.

On ne voit point figurer dans cette liste les noms de marins qui s'étaient signalés durant le cours de ces cinq campagnes par des faits d'armes remarquables et qui tiennent une belle place dans les fastes des armées navales. Les capitaines de vaisseau et les capitaines de frégate que l'on doit ranger dans cette catégorie appartenaient à l'ordre de Malte. Nous le répétons, le roi refusait d'admettre dans la nouvelle corporation les officiers de marine qui avaient fait profession dans l'ordre de Malte, aussi bien que ceux qui persévéraient à rester protestants. Ces deux exclusions présentaient un caractère de contradiction inexplicable.

CHAPITRE VIII.

Guerre de la Succession. — Combats de Carpi, de Chiari, de Luzara, de Nimègue, de Friedlingen. — Pertes essuyées par l'ordre de Saint-Louis dans ces divers engagements. — Promotions faites pour réparer ces pertes en 1701, 1702, 1703.

Les officiers nommés récemment chevaliers de Saint-Louis s'empressèrent de se rendre à Versailles pour jouir de l'insigne honneur d'être reçus par le roi. Les événements ne tardèrent pas à fournir un aliment à l'ardeur martiale qui animait la classe nobiliaire.

Charles II, roi d'Espagne, dont la longue agonie avait trompé tous les calculs de la politique, expira le 1er novembre, à l'âge de trente-neuf ans, après un règne malheureux. Ce prince était Autrichien par son père et Bourbon par sa mère. Il fit en 1698 un testament d'après lequel il instituait pour héritier le jeune électeur de Bavière, neveu de sa seconde femme. Le trépas prématuré du prince allemand renversa tous les projets du monarque espagnol ; son testament fut refait au mois d'octobre 1700, et Charles II, beau-frère de Louis XIV, choisit pour successeur Philippe, duc d'Anjou, fils du Dauphin de France, son petit-neveu. Ces dispositions parurent si naturelles que les diverses puissances de l'Europe reconnurent tout d'abord le nouveau roi d'Espagne ; une seule manifesta de l'opposition : ce fut l'empereur d'Allemagne. Léopold devait nécessairement protester contre un acte qui faisait sortir la monarchie espagnole de la maison d'Autriche au bout de deux siècles de possession. L'empereur présentait son fils comme le véritable héritier de Charles II. De leur côté les habitants de la Péninsule sanctionnèrent par leurs acclamations le choix de leur dernier souverain, ne doutant pas que les affaires du pays, tombées dans un si

pitoyable état, ne se relevassent promptement en passant sous la direction d'un prince élevé à l'école du plus grand potentat de la chrétienté.

L'héritage de Charles II comprenait, outre l'Espagne, le royaume de Naples, le Milanais et les Pays-Bas. La richesse d'un pareil legs en rendait l'acceptation périlleuse; aussi les hommes d'État siégeant dans les conseils de Louis XIV ne furent-ils pas unanimes pour juger la question dans un sens favorable. Mais le roi de France pouvait-il répudier l'honneur de planter un rameau de sa famille sur le trône des Espagnes, et méconnaître les avantages que deux nations voisines pouvaient retirer en se voyant gouvernées par des princes sortis de la même souche? Les habitants du Languedoc et des provinces méridionales le comprenaient si bien qu'ils accueillirent avec allégresse la nouvelle de l'acceptation; ils voyaient, disons-nous, les avantages que leur pays allait en retirer sous le rapport du commerce et de l'industrie.

Léopold prit une attitude menaçante, et annonça que la force des armes déciderait de la querelle entre l'archiduc d'Autriche et le petit-fils de France. Ce dernier avait été reconnu par les diverses puissances; l'empereur d'Allemagne semblait devoir être seul pour soutenir une lutte aussi terrible; mais un revirement complet ne tarda pas à se faire en sa faveur, grâce à l'intervention d'un auxiliaire sur lequel il devait compter en raison de son ancienne amitié : c'était Guillaume III, roi d'Angleterre et stathouder de Hollande. Ce prince n'avait montré aucune opposition à la reconnaissance du duc d'Anjou comme roi d'Espagne, au mois de novembre 1700. Cette adhésion n'était de sa part qu'un raffinement de duplicité : il espérait, par cette démarche, inspirer une fausse confiance à l'aïeul du jeune roi; mais la haine profonde qu'il portait à Louis XIV reprit bientôt son ascendant accoutumé. Habile à manier les esprits, Guillaume de Nassau s'empressa de nouer des liaisons avec les souverains du continent,

petits ou grands, catholiques ou protestants. A force d'intrigues il mit en mouvement tous les États et se fit le promoteur d'une nouvelle ligue contre le monarque qui depuis un demi-siècle présidait aux destinées de l'Europe entière; mais le Ciel ne lui laissa pas la satisfaction de voir la France humiliée comme il le désirait : une chute de cheval fit justice de tant d'ambition (1).

Louis XIV éprouva de vifs regrets en voyant que la guerre devenait inévitable ; le seul moyen d'en abréger la durée était de conduire les opérations avec une grande vigueur et de ne rien épargner pour se ménager des succès éclatants. En conséquence, le roi appela auprès de lui les généraux les plus capables de l'éclairer par leurs conseils : on en avait usé ainsi au moment où la ligue d'Augsbourg se forma contre la France. Les maréchaux de Catinat et de Boufflers, les lieutenants généraux Vauban, Villars, Berwick et de Montrevel siégèrent dans cette réunion : tous furent unanimes pour reconnaître les merveilleux effets produits parmi la noblesse par l'institution de la croix de Saint-Louis. Suivant eux, cette décoration serait désormais une monnaie d'honneur au moyen de laquelle le roi pouvait payer les services des gentilshommes sans craindre d'affaiblir ses finances. Ces généraux furent d'avis d'apporter quelques modifications dans sa distribution; ils pensaient que, vu l'urgence des circonstances, on devait renoncer au mode des grandes promotions faites dans un seul jour et longtemps après l'action dans laquelle les officiers avaient mérité cette récompense; ils jugeaient qu'il serait plus profitable d'accorder cette distinction au sortir d'un siége ou

(1) ... chasse, si funeste à tant de princes, lui coûta la vie ; il fit une chute de ... démit la clavicule, et ne put guérir de cette blessure. Un redoublement ... leva au bout d'une sem[aine] ... (19 mars 1702), à l'âge de cinquante et ... [illegible] ... s à son beau-père, Jacques II, qu'il

(*Note de M. Mazas.*)

d'une bataille. Enfin l'on proposait, pour éviter les retards que nécessitait la réception des chevaliers, un expédient fort raisonnable : le roi devait se faire suppléer dans ses attributions de grand maître de l'ordre, en ce qui touchait les réceptions, par le Dauphin. Louis XIV approuva cette disposition, qui fut sanctionnée à la fin du mois de décembre 1700.

Les premières hostilités eurent lieu, à l'entrée du Milanais, entre les troupes impériales et les divisions espagnoles qui gardaient le pays. Les amis de l'humanité espéraient que le feu de la guerre se concentrerait dans l'Italie septentrionale, mais l'embrasement ne tarda pas à devenir général (1701). Louis XIV, qui l'avait prévu, se trouva en situation de mettre sur pied une armée de cent soixante mille hommes et trente-trois mille chevaux (1).

Aussitôt après la conclusion de la paix de Riswick, la moitié des régiments avait été licenciée par mesure d'économie ; la célérité avec laquelle les corps furent reconstitués atteste les progrès que l'on avait faits en organisation. Trois récoltes abondantes venaient de réparer en partie les malheurs des années précédentes; la mise sur pied de forces aussi considérables, sans l'emploi de moyens extraordinaires, démontrait quelles pouvaient être les ressources d'un royaume que ses ennemis croyaient épuisé. Au point de vue militaire, le roi s'était ménagé un auxiliaire capable de doubler la puissance de ses armes, c'était la croix de Saint-Louis. Grâce à la promotion du mois de mars 1700, cette décoration avait pénétré dans toute l'armée; chaque régiment comptait quelques croix de Saint-Louis dans son sein, chaque province avait vu briller sur la poitrine de plusieurs officiers cet emblème de la valeur. On doit ajouter que le fondateur ne négligeait rien pour en rehausser le prix; en voici un exemple remarquable.

(1) *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, par Quincy, t. III.

Des garnisons hollandaises occupaient depuis dix années les places fortes des Pays-Bas espagnols, en vertu des traités qui liaient entre elles les puissances signataires de la ligue d'Augsbourg; il s'agissait maintenant, sans recourir à la force des armes, de faire sortir ces troupes étrangères des villes de Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Ath, Oudenarde et Nieuport. Le roi chargea de cette mission épineuse le marquis de Puységur, nommé récemment lieutenant général. M. de Puységur avait déployé des talents merveilleux comme chef d'état-major du maréchal de Luxembourg. Arrivé dans la Flandre espagnole, il sut, en employant tour à tour la vigueur et la persuasion, engager les vingt-deux bataillons hollandais à quitter les garnisons de ces forteresses pour y être remplacés par des troupes espagnoles ou françaises. Ce résultat fut obtenu sans brûler une amorce, sans qu'on eût à regretter la moindre collision. Le roi récompensa cet immense service en accordant à M. de Puységur l'expectative de la première croix de commandeur de Saint-Louis que la mort d'un titulaire rendrait libre, ce qui arriva six mois après par le décès du maréchal de camp d'Alou.

La mort du ministre de la guerre Barbezieux, arrivée le 5 janvier 1701, délivra l'ordre militaire de Saint-Louis d'un antagoniste dangereux. Le fils de Louvois eut pour successeur Chamillard, contrôleur général des finances. Ce magistrat, d'une intégrité reconnue, paraissait peu propre à diriger le département de la guerre : ses fautes le prouvèrent suffisamment; néanmoins il se montra plus favorable que son prédécesseur à la noble corporation. L'un des vices de l'état militaire de cette époque résidait dans la superfétation des grades; on voyait dans une armée des cadres six fois plus nombreux que son effectif réel. On aurait pu s'imaginer que la rareté des sujets diminuerait cet abus; loin de là, d'anciens officiers adressaient au ministère des suppliques tendant à obtenir de rentrer au service, afin de prendre part à la nou-

velle guerre. Des gentilshommes se présentaient comme volontaires pour remplir *à la suite* des emplois d'officiers subalternes. Cet empressement avait pour mobile l'ardent désir d'obtenir la récompense dont tous les officiers rêvaient la possession. L'amour des distinctions honorifiques finit bientôt par gagner la bourgeoisie.

Deux divisions, aux ordres du maréchal de Catinat, agissaient comme troupes auxiliaires avec les détachements d'Espagne chargés de la garde du Milanais. Victor-Amédée, duc de Savoie, dont la seconde fille venait d'épouser Philippe V, amena une brigade de grenadiers ou de chasseurs piémontais, et fut reconnu généralissime pour commander les soldats des deux couronnes.

Le prince Eugène était entré depuis vingt ans au service de l'empereur d'Allemagne. Fils de Maurice, prince de Savoie-Carignan, et d'une nièce du cardinal Mazarin, il naquit à Paris et fut élevé à la cour d'Anne d'Autriche. Son instinct lui fit rechercher la carrière des armes, à laquelle sa complexion délicate semblait le rendre impropre. Eugène quitta Versailles par un mouvement de dépit, à la suite du refus humiliant que fit Louvois de le placer à la tête d'un régiment. Le jeune mécontent entra au service de Léopold, et ses exploits contre les Turcs ne tardèrent pas à l'élever à la dignité de feld-maréchal. Louis XIV, regrettant, un peu tard, d'avoir méconnu la valeur du prince de Savoie, essaya dix ans après de le gagner par l'offre du bâton de maréchal; on repoussa la proposition en termes énergiques : la haine d'Eugène contre la France ressemblait à celle qu'un transfuge nourrit contre sa patrie. Les dangers qu'il avait courus à la bataille de la Marsaille, les blessures qu'il y reçut au milieu des charges de la gendarmerie, augmentèrent son animosité.

Le commandant en chef des troupes impériales envahit le Milanais dans le printemps de 1701. Le maréchal de Catinat

exécuta les plus savantes manœuvres pour arrêter ses progrès; mais ce fut en vain : il se vit obligé de repasser l'Oglio. Un engagement des plus sérieux fut livré le 9 juillet auprès de Carpi, non loin des bords de l'Adige. Les deux partis s'attribuèrent la victoire. Les Français pouvaient à bon droit revendiquer l'honneur de la journée, car ils luttèrent pendant dix heures contre des forces très-supérieures. Quantité d'officiers y périrent. Au nombre de ceux qui succombèrent se trouvaient des chevaliers de Saint-Louis; nous citerons le lieutenant général de Cambout; Albert de Luynes, colonel des dragons de Luxembourg; M. de Brémont, colonel réformé.

Durant ce combat de Carpi, les officiers français se signalèrent par des traits d'une audace appropriée au caractère national. Le régiment de cavalerie de Mauroy, engagé dans une charge, se vit enlever son étendard, le lieutenant qui le portait ayant été percé de coups. Le drapeau, passant de main en main, se trouva bientôt transporté à la dernière ligne des Impériaux. Deux capitaines, de Belle et le Clerc, s'élancèrent à travers les rangs ennemis et parvinrent jusqu'à l'endroit où se trouvait l'étendard; ils l'arrachèrent aux cuirassiers allemands. Les deux officiers furent assez heureux pour regagner leur régiment avec le précieux étendard; mais dans ce périlleux trajet ils furent criblés de blessures. Le capitaine le Clerc, le plus ancien des deux, fut nommé un peu plus tard chevalier de Saint-Louis.

La guerre se poursuivait dans le Milanais sans que la fortune favorisât d'une manière satisfaisante la cause du jeune roi d'Espagne. Le maréchal de Catinat épuisait en vain toutes les ressources de la science militaire ; sa vieille expérience ne lui permit pas de douter que la trahison ne fût de moitié dans les avantages remportés par le prince Eugène. Rempli d'indignation, Catinat s'en expliqua de la manière la plus vive avec le duc de Savoie. Victor-Amédée répondit par de froides

dénégations. Le maréchal s'empressa d'expédier à Versailles un de ses officiers pour instruire le roi de ce qui se passait en Italie; en même temps, le duc de Savoie chargea un de ses chambellans de porter des explications tendant à le disculper. Louis XIV se refusa à croire à une pareille déloyauté; Catinat fut sacrifié. On désigna pour prendre le commandement de l'armée d'Italie le maréchal de Villeroi; celui-ci se hâta d'aller rejoindre le duc de Savoie : ses habitudes de courtisan le disposaient à subir patiemment les avanies qu'on voudrait lui prodiguer (1).

Le duc de Savoie, se voyant intéressé à dissiper les soupçons que l'on avait conçus de sa mauvaise foi, proposa au maréchal de Villeroi de repasser l'Oglio et de marcher résolûment aux ennemis, lesquels se trouvaient campés cinq lieues au delà. Il fallait, avant de les joindre, se rendre maître de la petite ville de Chiari, qui couronnait un mamelon; elle appartenait aux Vénitiens. Au mépris de leur neutralité, le prince Eugène venait de l'occuper en y plaçant un détachement et en y faisant élever des retranchements qui rendaient cette position très-difficile. Le maréchal de Villeroi accepta les propositions de Victor-Amédée, sans se laisser arrêter par les avertissements de la plupart des généraux, dont plusieurs ne se dissimulaient point les dangers de l'entreprise.

Le passage de l'Oglio s'effectua le 31 août 1701. Le duc de Savoie, en sa qualité de généralissime, se chargea de faire reconnaître le poste de Chiari par des officiers de sa maison : le rapport apprit que la position n'était défendue que par un millier d'hommes. L'attaque fut résolue sans que Villeroi prît la

(1) Un jour, Victor-Amédée conversait debout avec les principaux officiers français et espagnols; il tira de son habit une boîte d'or et y prit du tabac. Le maréchal de Villeroi, sans y être convié, plongea ses doigts dans la boîte et en saisit une prise. Le duc de Savoie jeta aussitôt à terre ce qui restait dans la tabatière et demanda à un de ses gens d'autre tabac. Un maréchal de France capable de supporter un pareil affront ne devait pas être un favori de la victoire.

(*Note de M. Mazas.*)

peine de juger par lui-même de la situation des lieux, comme Luxembourg et Catinat avaient fait dans des circonstances pareils. Les irrégularités du terrain exigeaient une extrême circonspection, car l'armée combinée, concentrée au pied du versant septentrional de la montagne, ne pouvait apercevoir les dispositions prises par les Impériaux au delà du versant opposé. Une brigade de troupes françaises, forte de deux mille hommes, aux ordres du général la Chassagne, gravit l'éminence; elle devait aborder les retranchements et emporter la position. Le reste de l'armée des deux couronnes prit son ordre de bataille, et se proposait de monter à son tour pour appuyer cette brigade en cas de résistance. Le duc de Savoie commandait le centre, Villeroi l'aile droite, et Catinat, dépouillé de son commandement, consentit à prendre la direction de l'aile gauche. Les soldats de la Chassagne s'avancèrent sur les retranchements, dans la persuasion de les enlever du premier coup; mais ils furent accueillis par le feu de cinquante pièces de canon et de vingt-cinq bataillons. Un boulet renversa la Chassagne, la plupart de ses officiers furent mis hors de combat, et la brigade tout entière périt écrasée par les charges de la mitraille.

Le prince Eugène, que des avis secrets avaient instruit des desseins de ses adversaires, ne balança point à faire occuper Chiari par une artillerie nombreuse et par la moitié de ses forces; il s'était avancé lui-même jusqu'au pied du plateau avec une imposante réserve. Aucun de ces mouvements n'avait été signalé aux généraux des deux couronnes.

Le duc de Savoie, en apprenant la destruction de la brigade la Chassagne, fit donner le signal d'une attaque générale : elle échoua sur tous les points. Le prince, conduisant la division du centre, s'exposa bravement et eut son cheval blessé sous lui; le maréchal de Villeroi, ayant essayé d'enlever le poste par la droite, se vit repoussé de la manière la plus rude, en éprouvant des pertes considérables. Catinat ramena

trois fois les soldats à la charge : il semblait chercher la mort, qui n'osa l'atteindre.

Cette action, engagée avec étourderie contre une position mal reconnue, se termina par une retraite qui remplaça la victoire dont le présomptueux Villeroi ne doutait pas. Une foule de bons officiers y succombèrent, un plus grand nombre reçut de graves blessures. Parmi les officiers tués on eut à regretter le comte de Chatellux, un de ces colonels réformés auxquels l'ardent désir d'obtenir la croix de Saint-Louis avait fait quitter leurs terres pour reprendre du service.

Feuquière, dans ses Mémoires, n'hésite pas, en traçant le récit de ce combat, à en attribuer le mauvais succès à la perfidie du duc de Savoie; il justifie pleinement la conduite tenue à l'égard de ce prince par le maréchal de Catinat.

Cette guerre, la plus juste de toutes celles que Louis XIV avait entreprises, s'ouvrait sous de mauvais auspices; le revers essuyé devant Chiari causa à ce prince une douleur infinie. Villeroi essaya, dans son message, d'affaiblir la gravité du mal en annonçant qu'il ne tarderait pas à venger cet affront. Le roi, aveuglé sur le mérite de ce maréchal, ajoutait foi à de telles promesses. L'inaction dans laquelle les Impériaux restèrent pendant l'automne enhardit Villeroi; il prit ses quartiers d'hiver entre Mantoue et Crémone, et s'établit de sa personne dans cette dernière ville. Le prince Eugène résolut de l'y enlever, ne doutant pas de terminer en un jour la guerre d'Italie s'il parvenait à surprendre une des principales places de la Lombardie, dans laquelle se trouvait rassemblée l'élite des officiers français, dont la capture vaudrait une victoire signalée.

Le projet fut mis à exécution dans la nuit du 1er février 1702 et faillit réussir, grâce aux soins que le généralissime des Impériaux avait pris de se ménager des intelligences parmi les notables habitants, lesquels lui livrèrent passage à travers un ancien aqueduc. Les Allemands pénétrèrent ainsi dans

la ville, s'emparèrent de plusieurs postes et de dix pièces de canon. Néanmoins, cette entreprise, couronnée de succès à son début, finit par tourner à la confusion du prince Eugène, qui se vit contraint d'abandonner Crémone au bout de quinze heures d'occupation, et de regagner ses quartiers, après avoir perdu deux mille hommes de ses meilleures troupes, plusieurs généraux, des colonels, et cent officiers de divers grades.

La valeur française brilla en cette occasion d'un éclat extraordinaire; les soldats de la garnison, surpris au milieu des ombres de la nuit, sortirent des casernes à moitié vêtus et se battirent durant toute la journée avec une vigueur inexprimable, reprirent tous les postes, l'artillerie, et chassèrent hors des murs les Impériaux à coups de baïonnettes et de crosses de fusil. Le lieutenant général de Revel frappa le coup décisif en faisant couper le pont construit sur le Pô. Cette opération, exécutée sous le feu de l'ennemi par une poignée de grenadiers, empêcha le prince de Vaudemont, qui s'avançait à la tête de huit mille hommes, de pénétrer dans la place et d'unir ses efforts à ceux du généralissime.

Cette action, du 1er février 1702, méritait de rester célèbre dans les annales de la guerre, en raison de sa singularité et de ses péripéties. On eut à regretter la perte de quantité d'officiers, qui redoublèrent de bravoure et de dévouement pour soutenir l'ardeur des soldats. Nous citerons le lieutenant général de Crénant, le chevalier d'Entraigues, colonel du fameux régiment des Vaisseaux, qui le premier donna l'alarme et ouvrit le feu contre les Impériaux. Dix autres officiers supérieurs, chevaliers de Saint-Louis comme les précédents, succombèrent dans cette glorieuse lutte.

Le seul trophée que le prince Eugène emporta de son audacieuse tentative fut la personne de Villeroi, qui tomba entre les mains des Allemands au sortir de son logement. La mésaventure arrivée au vaniteux maréchal devint le sujet des

moqueries de toute l'armée; les soldats n'épargnaient pas les lazzi sur son compte et chantaient :

Palsambleu ! la nouvelle est bonne,
Et notre bonheur sans égale :
Nous avons recouvré Crémone
Et perdu notre général.

La brigade irlandaise seconda vaillamment les Français dans la défense de Crémone; l'un de ses officiers, O'Mahoni, major du régiment de Dillon, y déploya une telle bravoure qu'on le jugea d'igne d'aller porter à Versailles la nouvelle d'un avantage aussi réel; il en reçut le brevet de colonel. Le roi ressentit de cet événement une joie qui lui fit oublier un instant le revers de Chiari. L'ordre de Saint-Louis remporta une espèce de triomphe à l'occasion des grâces que le souverain donna pour reconnaître les services rendus par les défenseurs de Crémone. Les grands seigneurs, avons-nous dit, avaient vu d'un mauvais œil l'institution de la nouvelle corporation de chevalerie, laquelle établissait une rivalité incommode avec l'ordre du Saint-Esprit. Par des motifs qui ne sont point expliqués dans les Mémoires du temps, Louis XIV fit ce que l'on n'avait point encore vu : il donna le cordon bleu comme récompense militaire, et en décora le comte de Revel, dont les sages mesures, autant que l'intrépidité, avaient sauvé la place surprise par les Impériaux.

Le maréchal de camp de Praslin, commandant la cavalerie, avait livré sur les places et dans les rues vingt combats aux cuirassiers autrichiens, qui furent détruits : on le nomma lieutenant général. Le brigadier d'Arennes fut nommé maréchal de camp. Les colonels de Beaulieu, de Fimarcon furent élevés au grade de brigadier. On donna la croix de Saint-Louis au brigadier de Chamilly; à Loisel, lieutenant-colonel du régiment de Médoc; à Saint-André, major au régiment Royal-Comtois; à de Darmissan, capitaine au régiment de Cambrésis; à d'Héricourt, capitaine au régiment du Piémont.

Les échecs essuyés par le prince Eugène n'avaient servi qu'à l'exciter à mettre plus de vivacité dans ses attaques. Philippe V se montrait digne de la faveur que le Ciel lui avait faite en le choisissant pour devenir en Espagne le chef d'une nouvelle dynastie. Ce prince, âgé de dix-huit ans, enflammé d'émulation en entendant raconter les hauts faits du jeune Charles XII, roi de Suède, se promit de mériter comme ce héros l'estime des peuples. En conséquence il forma le noble dessein de passer en Italie, de se montrer à ses sujets de Lombardie, et de gagner ses éperons en défendant les armes à la main les possesions que le testament de Charles II lui avait été léguées. Le duc de Vendôme, vice-roi de Catalogne, venait d'être désigné pour remplacer Villeroi dans le commandement de l'armée d'Italie; la conquête de Barcelone, à la suite d'un siége des plus mémorables, entourait sa tête d'une auréole de gloire. L'arrivée de Philippe V et du nouveau général imprima aux opérations militaires une vigueur des plus marquées. Eugène se vit contraint de céder du terrain et de rester sur la défensive; mais son opiniâtreté à poursuivre ses projets le rendait un ennemi fort dangereux, et Vendôme ne tarda pas à le ressentir.

A la suite de quelques engagements sans importance, le commandant des troupes des deux couronnes résolut de pratiquer une marche rapide dans le but d'enlever les places de Luzara et de Guastella. Le généralissime des Impériaux, secondé constamment par la trahison, ne tarda pas à être instruit du plan arrêté dans le conseil du roi d'Espagne; il régla très-habilement ses mouvements d'après les indications fournies par des émissaires secrets; il mit tous ses soins à prendre une position dans le voisinage de Luzara, afin d'empêcher cette place de tomber au pouvoir de l'ennemi. Le prince Eugène, ayant passé le Pô, étendit son armée derrière une digue serpentant le long du canal du Zéro; cette digue, très-élevée, formait un rideau capable de dérober

ses troupes à la vue des éclaireurs français et espagnols.

Le duc de Vendôme, établi sur la lisière du Mantouan, leva ses quartiers dès l'aurore du 15 août 1702, suivit une route très-difficile, et arriva vers les cinq heures du soir dans une petite plaine voisine de Luzara. Cette plaine était bornée d'un côté par la digue du Zéro. Les officiers chargés d'éclairer le pays s'acquittèrent mal de leur mission et laissèrent leur général dans une parfaite ignorance du mouvement opéré par les Impériaux. En arrivant dans le vallon à la tête de ses divisions fatiguées d'une longue marche, Vendôme allait donner l'ordre de prendre les dispositions du campement pour la nuit, ne se doutant pas qu'un formidable ennemi caché à ses regards se préparait à fondre sur ses bataillons. En effet, le généralissime des deux nations courait risque d'être surpris au milieu de son camp, comme l'avait été Villeroi dans Crémone; mais l'instinct de la guerre lui fit concevoir des soupçons salutaires. Ayant poussé son cheval vers la levée, il découvrit rangée en silence toute l'armée impériale. Se précipitant au-devant de ses divisions, qui débouchaient dans la plaine, il commanda à ses lieutenants de prendre les dispositions pour accepter le combat. Le jour tirait à sa fin (cinq heures du soir).

Le prince Eugène, désespéré de voir que les Français évitaient le piége qu'il leur avait tendu, donna le signal de l'attaque; sa cavalerie s'élança par des brèches pratiquées aux deux extrémités de la digue, et fondit sur la brigade de Piémont et des Vaisseaux, qui formait la ligne la plus rapprochée. L'infanterie des Impériaux suivit de près les cuirassiers, et en un instant l'engagement devint général; il se poursuivit fort avant dans la nuit, avec une alternative de succès et de revers pour l'un et pour l'autre parti. Vendôme, brûlant de réparer sa faute, se multipliait avec une merveilleuse activité; on le retrouvait partout où le danger était pressant. Tour à tour soldat ou général, il frappait de son épée les plus rudes

coups : c'était son aïeul Henri IV faisant *le roi de Navarre.*

Philippe V, ému en voyant tous ses officiers et soldats prodiguer leur vie pour sa querelle, se mêla aux combattants en affrontant comme eux le trépas. Ce furieux engagement se prolongea jusques après minuit. Le prince Eugène, trompé dans ses savantes combinaisons, se vit obligé de repasser le canal et d'aller reprendre ses anciens quartiers au delà du Pô; sa perte s'élevait à six mille hommes tués ou blessés.

Le combat du 15 août 1702 fournit matière à des réflexions appropriées au sujet que nous traitons. Le duc de Vendôme se montrait peu favorable à l'ordre de Saint-Louis; il suffisait que l'idée de cette fondation eût été inspirée à Louis XIV par le maréchal de Luxembourg, son rival de gloire et de crédit. Cependant l'utilité de cette institution se présentait sous une double face : cette décoration augmentait la valeur de l'officier qui la portait; elle enflammait le courage de celui qui désirait l'obtenir. C'est ce que l'on observa dès l'ouverture de la campagne, à Carpi, à Chiari, à Crémone. Luzara en présenta un exemple encore plus frappant; la plupart des officiers décorés de cet insigne furent tués ou mis hors de combat. Le duc de Vendôme, qui venait de recueillir le fruit de leur dévouement, rendit hommage au mérite de cette création. Le duc de Crequi, dernier fils du maréchal, avait brigué l'honneur de prendre rang parmi les chevaliers de Saint-Louis; il fut frappé du coup mortel auprès de Philippe V. Les colonels de dragons de Bragelongne, de Vandeuil, eurent le même sort, ainsi que le marquis de Montandre, qui venait de remplacer M. d'Entraigues dans le commandement du régiment des Vaisseaux ; Loisel, lieutenant-colonel au régiment de Piémont; les majors d'Arennes et Renel.

Le maréchal de camp de Cavoye fut blessé mortellement.

Parmi les officiers supérieurs blessés, nous citerons de Montpeiroux, de Grancey, de Sezanne, de Lignerac, etc.

L'avantage remporté par l'armée française auprès de Lu-

zara était un exploit isolé, capable sans doute d'agrandir la renommée du duc de Vendôme; mais ce fait d'armes ne pouvait exercer aucune influence sur la marche des événements. La querelle élevée au sujet de la succession au trône d'Espagne semblait d'abord ne regarder que les deux compétiteurs, l'archiduc d'Autriche et Philippe, duc d'Anjou; elle s'étendit bientôt à tous les princes de l'Europe. L'empereur d'Allemagne, Léopold Ier, déclara la guerre au roi de France dans toutes les formes; les états de Hollande suivirent de près son exemple. La reine d'Angleterre, Anne, aussi passionnée que Guillaume III, manifesta l'intention d'employer toutes les ressources de la Grande-Bretagne pour soutenir la coalition. Cette princesse envoya sur le continent un corps de troupes qui, débarqué à Rotterdam, s'unit aux légions bataves. Cette division anglaise, destinée à agir contre les Pays-Bas espagnols, était aux ordres de lord Marlborough, dont la jeunesse se passa en France, et qui fit l'apprentissage du métier des armes sous les maréchaux de Turenne et de Crequi. Les armées impériales chargées d'opérer sur les rives du Rhin marchaient sous les ordres de Louis, margrave de Bade. Ce prince, fils d'une duchesse de Savoie-Carignan, était né à Paris (1655); le roi fut son parrain. Son cousin Eugène, né également à Paris, commandait les troupes de l'empire en Italie. Ainsi les trois généraux qui allaient ébranler par leurs efforts simultanés la grandeur de Louis XIV avaient participé aux bontés de ce monarque, qui s'était plu à protéger leur enfance.

Victor-Amédée, beau-père du duc de Bourgogne et de Philippe V, sacrifiant les intérêts de ses enfants à sa propre ambition, ne tarda pas à lever entièrement le masque. Les ducs de Savoie portaient depuis longtemps le vain titre de rois de Chypre et de Jérusalem. Eugène, agissant au nom de l'empereur, promit à Victor-Amédée le Milanais, avec le titre de roi

de Lombardie (1). La défection du duc de Savoie compliquait les difficultés et rendait plus périlleuse la situation du duc de Vendôme en Italie. Sur la demande réitérée du duc de Bourgogne, ce jeune prince fut placé à la tête de l'armée de Flandre, destinée à contenir, sur les frontières des Pays-Bas, les Anglais et les Hollandais, qui menaçaient d'envahir ces provinces. On choisit le maréchal de Boufflers pour servir de premier lieutenant au duc de Bourgogne.

Le maréchal de Catinat reçut le commandement de l'armée du Rhin; le roi lui avait rendu toute sa confiance en apprenant la déloyale conduite de Victor-Amédée. Quelque passagère qu'eût été cette disgrâce, elle rendit le vieux guerrier incertain dans ses démarches; sa circonspection alla jusqu'à la timidité; d'ailleurs le poids des années (soixante-six ans) contribuait à ce changement. Catinat commandait l'armée la moins considérable; il ne put empêcher le prince Louis de Bade de franchir le Rhin avec trente-cinq mille hommes. Ce général s'empara de plusieurs places voisines de la rive gauche, et notamment de Landau. La défense de cette ville fit un honneur infini au lieutenant général de Mélac (2). Le maréchal n'aurait pu secourir Landau sans dégarnir Strasbourg et compromettre la sûreté de toute l'Alsace. A la nouvelle du péril que courait cette province, le roi ordonna de détacher de l'armée de Flandre deux divisions; elles se dirigèrent vers la région de l'est, sous les ordres du marquis de Villars.

(1) Victor-Amédée n'eut jamais le Milanais; au lieu d'obtenir la couronne de Lombardie, il fut déclaré roi de Sicile. Cette royauté lui fut bientôt enlevée par l'Autriche. A force de manéges, le duc de Savoie obtint du congrès des puissances de l'Europe d'être reconnu roi de Sardaigne. Quelque modeste que fût cette souveraineté, Victor-Amédée en parut satisfait, puisque cette reconnaissance lui ménageait l'honneur d'être rangé parmi les têtes couronnées (1718).

(2) En récompense de sa belle défense, le lieutenant général Mélac fut pourvu du gouvernement de Rethel. Le major d'Aoust, lieutenant de roi à Landau, qui avait vigoureusement secondé le gouverneur, reçut la croix de Saint-Louis.

(*Notes de M. Mazas.*)

Ce lieutenant général, qui faisait la guerre depuis l'âge le plus tendre, s'était signalé par des traits de valeur héroïques dans divers États de l'Europe; il avait vu son ambition trompée, et pourtant le roi lui témoignait un véritable intérêt. Passant tour à tour des camps dans les chancelleries, il remplit de la manière la plus habile des négociations très-épineuses. Villars, pénétré à bon droit de son mérite, avait la douleur de voir arriver aux honneurs suprêmes des officiers qui ne pouvaient lui être comparés; il atteignait l'âge de cinquante ans, et il n'avait pas encore commandé en chef; cependant le Ciel l'avait doué de toutes les qualités que l'on exige chez un général.

La réunion de Catinat et de Villars devait faire changer en Alsace la face des affaires; les deux généraux prirent des mesures capables d'y arrêter les progrès des Impériaux; le vainqueur de la Marsaille traça un plan que son lieutenant devait exécuter. Des négociations habilement conduites venaient de rattacher aux intérêts de Philippe V l'électeur de Bavière, Maximilien, beau-frère du Dauphin. Maximilien, l'un des généraux de la ligue d'Ausbourg, s'engagea cette fois à mettre son épée au service du roi d'Espagne et à amener sur le Rhin vingt mille soldats aguerris. Catinat conçut le projet de faire franchir le fleuve à quatre divisions qui opéreraient leur jonction avec les Bavarois, et de porter ensuite la terreur des armes françaises au sein de la Germanie. Le margrave de Bade, menacé dans ses propres Etats, serait obligé d'abandonner l'Alsace pour passer sur la rive droite. Le marquis de Villars reçut avec enthousiasme une pareille mission; il demanda seulement la faculté de présider à la composition de l'armée expéditionnaire.

Le marquis de Villars, loin de partager la prévention que le duc de Vendôme montrait naguère à l'égard de l'ordre de Saint-Louis, témoignait hautement son admiration pour cette institution militaire, si bien appropriée au caractère français.

C'est d'après ce principe qu'il choisit les généraux, les brigadiers, les colonels destinés à commander les différents corps de l'armée expéditionnaire ; nous citerons : de Guiscard, des Bordes, du Bourg, de Saint-Maurice, de Chamarande, de Polignac, de Robec, de Magnac, de Biron, du Tot, de Coligny, commandeurs ou chevaliers de l'ordre.

Les prévisions du maréchal de Catinat ne tardèrent pas à se vérifier : le prince Louis de Bade, devinant les projets des généraux français, repassa le Rhin le 22 septembre, afin d'attendre sur la rive droite l'armée d'invasion et de s'opposer à sa jonction avec les troupes de l'électeur de Bavière. Il fallait détourner l'attention d'un ennemi aussi vigilant. Le lieutenant général de Laubanie franchit le fleuve à la hauteur de Neubourg, et, par un coup de main heureux, s'empara de cette place. Le marquis de Villars fit ses préparatifs pour exécuter son passage devant Huningue. Cette opération difficile s'accomplit avec un ensemble et une célérité qui attestaient les talents du général en chef. Vingt mille hommes d'infanterie, trois mille chevaux et trente pièces de canon se trouvèrent portés en deux jours sur le territoire badois. Le margrave avait pris position de manière à fermer les gorges des montagnes Noires, par lesquelles devaient arriver les Bavarois; son armée se partageait en deux fractions bien distinctes : l'infanterie couronnait la montagne de Tulick, au pied de laquelle commençait une plaine qui était bornée par un large ruisseau ; le fort de Friedlingen, armé de canons, s'adossait à la colline ; en face de cette citadelle le ruisseau décrivait une courbe très-prononcée, en sorte que ce bas-fonds se trouvait divisé par cet accident en deux trapèzes d'inégale grandeur. Le prince de Bade disposait d'une infanterie moins nombreuse que celle des Français; en revanche sa cavalerie l'emportait d'un tiers sur celle de ses adversaires.

Le marquis de Villars, dont l'audace ne connaissait point d'obstacles, n'hésita pas à ns une posi-

tion aussi formidable ; il se chargea de débusquer avec de l'infanterie celle du margrave, et, vainqueur de celle-ci, il se proposait de descendre le versant opposé, d'envahir la plaine et de prendre en queue la cavalerie des Allemands, pendant que la sienne l'arrêterait en tête. Ce général disposa d'une manière admirable ses trente-quatre escadrons ; le maréchal de camp Magnac les commandait. C'était un des plus vieux officiers de son grade ; il faisait la guerre depuis quarante ans ; la fortune n'avait jamais favorisé ses talents et sa bravoure. Magnac reçut l'ordre de ne quitter le terrain sous aucun prétexte, et d'attendre que l'ennemi vînt l'y attaquer, ce qui ne pouvait s'exécuter sans franchir l'espèce de défilé qui coupait la plaine.

L'infanterie française avait à gravir plusieurs coteaux plantés de vignes ; elle surmonta ces difficultés avec hardiesse. En arrivant sur le plateau elle fut accueillie par un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie. La première division se composait des régiments de Brie, Saintonge et Lorraine ; elle marchait sous les ordres du lieutenant général des Bordes. Cette division soutint bravement ces furieuses décharges ; mais des Bordes et le maréchal de camp de Chavanes furent tués au début de l'engagement. A la nouvelle de cet événement, Villars accourut prendre le commandement de cette infanterie et ordonna d'aborder l'ennemi à la baïonnette. On connaissait très-peu d'exemples de cette manœuvre ; elle réussit de la manière la plus heureuse : les soldats allemands furent percés de coups sur la lisière du bois qui leur servait de refuge. Le prince Louis de Bade, gravissant à son tour la montagne par le côté opposé, fut blessé en conduisant la réserve au secours de son corps de bataille. La seconde division, formée des régiments de Béarn, Guienne, Aunis, Poitou, arrivait haletante ; elle résista sans s'ébranler à cette troisième attaque. Les efforts simultanés de Villars, des généraux du Bourg, de Biron, de Chamarande, achevèrent la défaite de

l'ennemi. Les légions germaniques, enfoncées à diverses reprises, battent en retraite et gagnent la vallée, espérant s'y rallier sous la protection de la cavalerie.

Les régiments français, qui s'étaient élancés à la poursuite des fuyards sur la pente d'une montagne, arrivent précipitamment dans la plaine. En ce moment des escadrons allemands se jettent au milieu d'eux et traversent la colonne des Français vainqueurs. Aussitôt des clameurs s'élèvent, et les cris : *Nous sommes coupés!* se font entendre. Ces paroles terribles passent dans les rangs ; la panique s'empare de ces soldats naguère bouillants de courage. Villars, arrivant en tête de la seconde division, entend les clameurs ; il embrasse d'un coup d'œil la scène et devine les événements qui se passent dans le vallon. Saisissant un drapeau des mains d'un officier, Villars court au-devant des régiments qui remontaient la pente. « Soldats! crie-t-il d'une voix éclatante, *vive le roi! Victoire!* » Ces mots produisirent un effet magique ; les grenadiers étonnés répètent le cri de leur général. En effet, la bataille était réellement gagnée au bas de la montagne comme elle venait de l'être sur le sommet.

Le comte de Königseck, commandant la cavalerie allemande, avait détaché douze escadrons pour escarmoucher contre la cavalerie française et l'engager ainsi à franchir le défilé pour venir combattre dans la plaine, ce qui ne pouvait se faire de la part des Français sans passer sous le feu de l'artillerie de Friedlingen. Magnac sut éviter ce piége et demeura immobile. Le général allemand, fier de sa supériorité numérique, résolut de venir chercher les Français et de les tailler en pièces sur le terrain qu'ils persistaient à ne pas abandonner. Les cuirassiers s'avancent et franchissent le défilé entre le fort et le ruisseau. Le vallon se rétrécissant, les escadrons ennemis perdent leur distance ; ils ne forment bientôt plus qu'une masse compacte. Magnac, jaloux de mettre à profit une pareille faute, fait passer avec célérité l [illegible] le son

front sur sa droite et les dispose en potence; ces dix pièces de canon, dirigées par le lieutenant-colonel Pellier, ouvrent le feu sur le flanc de la cavalerie allemande et portent le ravage dans ses rangs. Les premiers escadrons, en s'approchant de la ligne des Français, font usage du pistolet et du mousquet, suivant la méthode observée à cette époque; Magnac, toujours impassible, ordonna à ses soldats de ne point faire usage de leurs armes à feu : ce général devançait dans l'art de la guerre les idées de son siècle. Enfin Magnac, jugeant le moment arrivé de profiter du désordre causé par son artillerie parmi les ennemis, s'avance les rangs serrés, en prescrivant à ses officiers de ne se servir que du sabre, et, donnant aux trompettes l'ordre de sonner la charge, il aborde les escadrons allemands, les écrase et fait un carnage affreux des premières lignes. Il passe le défilé à la suite des vaincus sans cesser de leur porter les plus terribles coups. Ce général pénètre ainsi dans la plaine, en poussant devant lui cette nuée de cavaliers désunis. Ce sont ces cuirassiers allemands mis en déroute qui avaient rompu la colonne de fantassins de Villars, lancée à la poursuite des bataillons tudesques (1).

Le marquis de Villars, ayant laissé au bas du coteau son infanterie, traversa la plaine et courut au-devant des escadrons de Magnac pour leur prodiguer de justes éloges; il embrassa avec effusion leur chef, sous le commandement duquel ils venaient de se signaler. A son retour il trouva les bataillons en ligne; les soldats, cédant à un mouvement d'enthousiasme, le saluèrent des cris de : *Vive le maréchal de Villars!*

Le prince Louis de Bade, atteint d'une balle au bras, avait essuyé dans le combat une perte de six mille hommes tués, blessés ou prisonniers. La perte des Français s'éleva à neuf cents tués et douze cents blessés. Parmi les premiers nous

(1) *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, par Quincy, in-4°, tome III. — *Chronologie militaire* de Pinard, tome IV. — Mémoires de Feuquières, tome III.

citerons le lieutenant général des Bordes, les maréchaux de camp de Chamilly et de Chavanes. Les brigadiers d'Estrées, de Polignac, de Chamarande (fils) furent au nombre des blessés dans l'infanterie, avec deux cents officiers des divers régiments. La cavalerie, qui avait frappé des coups décisifs, éprouva des pertes plus sensibles. Le maréchal de camp Saint-Maurice, commandant la seconde brigade, fut tué au milieu de la mêlée, ainsi que de Sève, colonel du régiment de son nom; de Rivière, lieutenant-colonel du Royal; de la Férandière, idem du régiment de Vivans; de Bondi, idem du régiment de Saint-Pouange. Parmi les blessés nous citerons du Bourg, colonel du Royal; d'Aultanne, lieutenant colonel du régiment de la Ferronnaye. Cent cinquante officiers de grades inférieurs furent tués ou mis hors de combat.

L'ordre de Saint-Louis, depuis son institution, avait essuyé dans chaque action de guerre des pertes plus ou moins considérables; il paya son tribut à la bataille de Friedlingen. Le lieutenant général des Bordes, le maréchal de camp de Saint-Maurice, l'un et l'autre commandeurs, succombèrent en combattant vaillamment à la tête de leurs soldats. Au nombre des chevaliers qui furent tués nous citerons les maréchaux de camp de Chamilly, de Chavanes; le colonel de Sève; les lieutenants-colonels de Rivière, de Bondi.

Le comte de Choiseul, lieutenant-colonel, fut chargé d'aller porter à Versailles la nouvelle de cette victoire; il reçut en récompense le régiment de Sève, laissé vacant par la mort de son colonel. Louis XIV écrivit de sa main une lettre de félicitations au marquis de Villars, pour lui annoncer qu'il le créait maréchal de France. La lettre renfermait l'expression suivante : « J'unis ma voix à celle de mes braves soldats. » Le roi voulait faire allusion aux applaudissements prodigués par l'armée à son intrépide général.

Le maréchal de camp de Magnac, dont la belle conduite à

la tête de la cavalerie avait déterminé le gain de la victoire, reçut le brevet de lieutenant général; le roi y ajouta le gouvernement de Mont-Dauphin.

De nombreux renforts arrivés de la Bohême et de l'Autriche réparèrent en peu de temps les pertes essuyées dans la journée du 14 octobre par le prince Louis de Bade et le mirent à même de prendre une attitude imposante. D'un autre côté, l'électeur de Bavière, dont la lenteur méthodique ne répondait pas à l'urgence des circonstances, perdit le moment favorable pour forcer les gorges de la forêt Noire, de sorte que sa réunion avec l'armée française ne put s'effectuer. Ces divers incidents empêchèrent le marquis de Villars de retirer de sa victoire tous les fruits qu'il avait lieu d'en espérer. La saison devenant très-pluvieuse, les obstacles se multiplièrent; on dut clore la campagne, et une portion de l'armée française repassa le Rhin. Le nouveau maréchal prit le chemin de Versailles, où il arriva au mois de décembre. Le roi lui fit l'accueil le plus gracieux. Villars s'empressa de demander des récompenses pour les officiers qu'il l'avaient aidé si vaillamment à gagner le bâton. L'avancement se trouvait dans les attributions du ministre de la guerre, mais les récompenses honorifiques, la croix de Saint-Louis principalement, dépendaient de la seule volonté du roi. Le maréchal de Villars lui présenta la liste des officiers qui, par leur valeur, avaient mérité d'obtenir cette distinction. Dans ce moment le jeune duc de Bourgogne arrivait des Pays-Bas, où il avait commandé l'armée. Le prince venait de terminer sa campagne de la manière la plus brillante; guidé par des motifs semblables à ceux de Villars, il présenta son mémoire de propositions. Louis XIV agréa les demandes des deux généraux en chef, et renvoya au mois suivant la réalisation de ses promesses.

La vivacité avec laquelle les alliés avaient conduit les hostilités faisait présager l'ardeur que l'on mettrait à les pour-

suivre. Le roi, voulant montrer qu'il était décidé à soutenir la lutte, ne cessait d'apporter une extrême application aux affaires militaires; il ouvrit l'année 1703 (14 janvier) par une nomination de dix maréchaux : ce furent les lieutenants généraux de Chamilly, d'Estrées, de Château-Renault, de Vauban, de Rosen, d'Huxelles, de Tessé, de Montrevel, de Tallard et d'Harcourt. Vauban, que l'on avait vu cinq ans auparavant refuser par modestie la dignité de maréchal, ne put cette fois résister aux désirs du monarque.

La création de ces dix maréchaux fut accompagnée de la solennité que l'on apportait alors aux choses d'une utilité réelle. Huit jours après, la cour fut témoin d'une cérémonie du même genre. Le duc de Bourgogne, commandant en chef l'armée des Pays-Bas, avait déployé dans les diverses rencontres la bravoure d'un officier qui a besoin de faire sa fortune; il se fit remarquer surtout au combat de cavalerie livré sous Nimègue contre le général d'Alton. Le jeune prince avait mérité la croix de Saint-Louis; il la réclama. Le grand maître de l'ordre le reçut chevalier et lui donna l'accolade. Ce fut un spectacle attendrissant que de voir l'auguste aïeul décerner à son petit-fils le prix de la vaillance. Le comte de Bligny, colonel du régiment de Saintonge, s'était signalé au combat de Friedlingen; il fut assez heureux pour se trouver à Versailles le jour de cette réception. Il fut reçu chevalier en même temps que le duc de Bourgogne et prêta serment entre les mains du roi.

Le lieutenant général des Bordes, tué au combat de Friedlingen, fut remplacé comme commandeur par le brigadier de Valeilles, ancien compagnon des exploits de la Bretèche. Il venait de se signaler dans l'armée de la Moselle sous les ordres du marquis de Tallard.

Le duc de Bourgogne commandait en chef les divisions réunies dans les Pays-Bas espagnols et dans la Lorraine. Voici comment furent distribuées les croix de Saint-Louis

accordées sur sa demande : aux *maréchaux de camp* de Valsemé, d'Asfeld, de Castries; aux *brigadiers* Zurlauben, de Cilly, de Grammont;

De Conflans, colonel du régiment de Chartres; de la Fare, idem des dragons du Languedoc; d'Auger, idem du régiment d'Anjou; de Damas d'Anlesy, idem du régiment de Rohan (cavalerie); de Fienne, idem du régiment d'Artois; de Mortaigne, idem du Royal-Allemand; Château-Morand, idem réformé; de Quadt, idem réformé (1); de Forcade, lieutenant-colonel au régiment de la Couronne; de l'Espinay, idem au régiment de Pertuis; de la Houssaye, capitaine au Royal-Dauphin; Baupoil de Saint-Aulaire, idem au régiment de Berry; d'Houel, idem aux gardes-françaises.

Damoiseau, ingénieur militaire de l'armée de la Moselle, blessé grièvement au siége de Spire, acquit plus tard une grande réputation par ses talents, et mérita que son nom fût placé auprès de ceux de Mesgrigny, de Lapparat et de Valori. L'ingénieur de Favart se montra le digne élève des maîtres qui lui avaient ouvert la carrière.

Le maréchal de Villars obtint pour les quatre divisions qui

(1) En 1706, à la suite de la journée de Ramillies, M. de Quadt écrivit au ministre de la guerre la lettre suivante, qui nous paraît trop belle pour être passée sous silence ; elle montre par quelle race d'hommes était servi Louis XIV.

« Il y a déjà plusieurs années que le roi m'a accordé une pension de mille livres, et c'est vous, Monseigneur, qui m'avez procuré cette grâce dans un temps où j'en avois un extrême besoin. Quoique je sois fort pauvre, néanmoins vos bontés me mettent en état de m'en passer. Je vous envoie l'ordonnance de l'année dernière, et n'en demande plus tant que la guerre durera. C'est un petit secours pour le roi ; néanmoins, Monseigneur, si l'on vouloit s'exécuter dans la situation présente, je suis persuadé que cela feroit des sommes assez considérables pour remédier au malheur qui vient d'arriver. Je voudrois que ma misère me permît d'en faire davantage. Si je viens à être tué au service du roi, je vous prie de lui recommander ma femme et mes enfants. »

Cette lettre est honorable à la fois pour le brave officier qui l'a écrite et pour l'ordre tout entier. Louis XIV refusa le sacrifice, mais l'initiative n'en est pas moins touchante.

(*Note du continuateur.*)

avaient opéré sous ses ordres au delà du Rhin les nominations suivantes :

Maréchal de camp : de Chamarande;

Brigadiers : d'Origny, de Verseilles, Massemback;

De Bligny, colonel du régiment de Saintonge; de Beaujeu, idem du régiment de Brissac; de Calvo, idem du régiment Royal; de Fourquevaux, idem du régiment de Condé; de Saint-Pouange, réformé; d'Aultanne, lieutenant-colonel du régiment de la Ferronnaye; de Surbeck, idem des gardes suisses; Pellier, idem d'artillerie; le prince de Tarente, capitaine au régiment de Condé; de la Myre, idem au régiment du Roi; de Vigoureuse, idem au régiment Royal (1).

Un certain nombre de lieutenants de roi, emploi fort important dans ce siècle, furent compris parmi les chevaliers de Saint-Louis; nous citerons : de Malartic, à Perpignan; de Bardonenche, à Mont-Dauphin; de Héere, à Phalsbourg; de la Chétardie, à Landrecies; de la Battue, à Nancy.

(1) Nous croyons que cette promotion fut plus considérable; nous n'avons pu rétablir les nombreuses lacunes qui existent dans les contrôles de l'ordre, principalement à cette époque. Il nous a été impossible de retrouver les nominations qui durent être faites dans l'armée du duc de Vendôme et dans celle que commandait en Espagne le duc de Berwick, en qualité d'auxiliaire de Philippe V.

(*Note de M. Mazas.*)

CHAPITRE IX.

Ouverture de la campagne de 1703. — Première bataille d'Hochstædt. — Combat de Spire. — Pertes éprouvées par l'ordre de Saint-Louis dans ces deux journées. — Campagne de 1704 en Allemagne. — Seconde bataille d'Hochstædt. — Combat naval de Malaga. — Promotion faite dans le corps de la marine à la fin de 1704. — Épisode du lieutenant général de Laubanie, créé grand-croix de Saint-Louis.

On disait jadis, dans le langage de la vieille monarchie : *Noblesse oblige;* cette phrase, admirable autant par sa concision que par sa profondeur, renfermait tous les devoirs des chevaliers. C'est précisément dans la pensée de ramener les gentilshommes à des préceptes dont ils s'écartaient chaque jour davantage que Louis XIV institua l'ordre militaire de Saint-Louis; il ne doutait pas que les officiers appelés à faire partie de la nouvelle corporation ne redoublassent d'efforts pour s'appliquer à eux-mêmes le précepte suivi par les preux du moyen âge. Le fondateur dut s'applaudir de ne s'être point trompé, mais la création de cette institution porta le trouble à Versailles parmi l'entourage du souverain. Deux principes s'y partageaient la noblesse : le principe courtisan et le principe militaire; la rivalité était dans toute sa force à l'époque dont nous parlons. Le principe courtisan se personnifiait dans le duc de Saint-Simon, le chroniqueur de l'Œil-de-Bœuf.

Les hommes de guerre regardaient le maréchal de Villars comme l'expression du principe militaire. Ce dernier s'en glorifiait; il bravait sans ménagements les murmures des courtisans, ses ennemis déclarés, décidé à les vaincre en acquérant de nouveaux titres à l'estime publique. C'est dans ce but que le maréchal de Villars supplia Louis XIV de porter la guerre au cœur de l'Allemagne, en s'y faisant un puissant auxiliaire

de Maximilien, électeur de Bavière. Louis XIV le chargea de l'exécution de ses vastes desseins, en lui disant : « Je suis « autant Français que roi ; ce qui ternit la gloire de la nation « m'est plus sensible que tout autre intérêt; travaillez à l'aug- « menter, et vous serez sûr de ma reconnaissance. »

Villars, rempli d'enthousiasme en entendant ces magnanimes paroles, partit au mois de mars 1703 pour rejoindre l'armée sur les bords du Rhin ; il franchit le fleuve à Neubourg, força les quartiers du prince de Bade et mit le siége devant Kehl. Vauban avait élevé, en 1688, des travaux considérables pour faire du fort de Kehl un poste important, sa possession devant compléter l'acquisition de Strasbourg. Un des articles du traité de Riswick insistait pour que le roi de France abandonnât cette tête de pont : on dut y consentir. Le maréchal de Villars, jugeant que la possession du fort de Kehl devenait indispensable comme point d'appui de ses opérations, l'assiégea et s'en rendit maître après une vigoureuse résistance. Durant ce siége, le maréchal dépêcha plusieurs de ses officiers vers l'électeur de Bavière pour lui annoncer sa prochaine arrivée sur les bords du Danube. Cette nouvelle remplit de confiance Maximilien, qui prit aussitôt l'offensive, battit les Autrichiens auprès de Passau et prit Ratisbonne. Villars, conduisant vingt-cinq mille hommes, ayant pour premier lieutenant le général d'Usson, commandeur de Saint-Louis, s'enfonça dans les défilés de la forêt Noire, dispersa les troupes qui tentèrent de lui en disputer le passage, et opéra le 12 mai sa jonction avec l'électeur de Bavière.

L'armée combinée passa le Danube à Donawert, longea la rive gauche du fleuve, et courut à l'encontre de l'armée impériale, qui s'avançait pour garantir de l'invasion le territoire autrichien. Le choc devenait inévitable ; il eut lieu le 20 septembre 1703, dans une plaine bornée d'un côté par le village d'Hochstædt et de l'autre par celui de Blenheim. Cent mille combattants partagés en deux corps d'éga

durant huit heures pour rester maîtres de la position. Un ordre mal interprété donna lieu à une méprise; le lieutenant général d'Usson, qui menait l'aile gauche, ayant commencé l'attaque une heure trop tôt, eut à soutenir pendant quelque temps tout le poids des ennemis. Un mouvement très-habilement exécuté par le maréchal de Villars à la tête des divisions du centre eut pour résultat de percer les deux lignes autrichiennes et de dégager le général d'Usson. L'électeur de Bavière, conduisant la réserve, ayant suivi à propos le mouvement des Français, acheva de décider du sort de la journée. Le comte de Strirum abandonna en désordre le champ de bataille, ayant perdu neuf mille hommes tués ou prisonniers.

La victoire remportée à Hochstædt en 1703, non loin des rives du Danube, pouvait avoir des conséquences immenses. L'armée chargée de couvrir les frontières de l'Autriche venait d'être mise en déroute; le prince Eugène opérait en Italie; le prince Louis de Bade était retenu sur les bords du Rhin, et le reste des troupes impériales défendait la Hongrie contre les révoltés de ce royaume. Ainsi Vienne, la métropole de l'empire, se trouvait à découvert. Le maréchal de Villars proposa à l'électeur de Bavière de marcher sans délai sur cette ville et de s'en emparer, afin de ruiner la coalition par un coup aussi hardi. Maximilien, effrayé par la grandeur de l'entreprise, déclina la proposition en demandant à consulter ses ministres restés à Munich. « Que vous importe leur avis? répondit le bouillant Villars. C'est moi qui suis votre ministre et votre général. Marchons ! » Aucun raisonnement ne put déterminer le prince allemand à poursuivre l'exécution du plan présenté par le général français. Maximilien persistait à vouloir tourner ses efforts contre le Tyrol, l'une de ses anciennes possessions. Dès ce moment les opérations perdirent de leur activité; la mésintelligence éclata parmi les chefs de l'armée combinée. Villars, mécontent, eut le tort de permettre

à ses soldats de vivre dans les États de l'électeur comme dans un pays conquis, et lui-même ne craignit pas d'y lever à son profit de fortes contributions. Maximilien, outré de colère, agissant dans l'intérêt de ses sujets, envoya à Versailles un de ses ministres, chargé de demander hautement le rappel de Villars, en déclarant de la part de son maître l'abandon de l'alliance de la France si l'on refusait de souscrire à ses désirs. Cette considération l'emporta sur toutes les autres, et le vainqueur d'Hochstædt fut invité à venir conférer avec le roi à Versailles au sujet des affaires de la province du Languedoc, que la rébellion des protestants remplissait de troubles et de désordres.

Pendant que les armes de la France se maintenaient victorieuses au cœur de l'Allemagne, elles continuaient à remporter des avantages sur les bords du Rhin; les opérations s'y poursuivaient activement par deux corps de troupes, l'un aux ordres du maréchal de Tallard, l'autre sous la conduite du maréchal de Villeroi. Ce dernier, ayant été fait prisonnier par le prince Eugène, fut envoyé dans une forteresse en Styrie; sa captivité ne dura que quelques mois; l'empereur ordonna son élargissement sans exiger même de rançon. Léopold, doué sans doute d'une seconde vue, jugeait que Villeroi serait plus utile à la coalition en liberté que dans les fers. L'ancien commandant de l'armée d'Italie arriva à Versailles sans que sa mésaventure de Crémone eût diminué sa présomption; elle lui tenait lieu de talent. A force de supplications, il obtint au bout d'une année le commandement des forces réunies dans la Flandre; néanmoins Louis XIV plaça auprès de Villeroi, plutôt en qualité de soutien que de premier lieutenant, le comte de Pracontal, officier d'un mérite éprouvé et l'un des généraux qui faisaient le plus d'honneur à l'ordre de Saint-Louis.

La fortune militaire du maréchal de Tallard passait aux yeux des gens du métier pour un vér e-

vant le commandement de l'armée du Rhin, il s'engagea à tourner ses efforts vers la reprise de Landau, place véritablement française, puisque Vauban l'avait créée ; sa perte récente affligeait profondément le roi. Tallard préluda à cette entreprise capitale en franchissant le Rhin avec le duc de Bourgogne, déclaré généralissime. Brisach et d'autres petites places de la rive droite tombèrent au pouvoir des Français dans le courant des mois d'août et de septembre **1703**. Le maréchal, ayant repassé le fleuve, vint former le siége de Landau (15 octobre). Au bout de trois semaines, les travaux avaient peu avancé, en raison de la difficulté des lieux. Les alliés, alarmés sur le sort de Landau, à la possession duquel ils tenaient extrêmement, résolurent de ne rien négliger pour empêcher la chute de cette place. Lord Marlborough, généralissime de l'armée des Pays-Bas, détacha un corps de quinze mille hommes aux ordres du prince de Hesse; ce général devait opérer sa jonction avec deux brigades amenées du Palatinat par le comte de Nassau; ces forces présentaient un effectif de vingt-cinq mille hommes, et devaient seconder la résistance que déployait le comte de Frise, commandant supérieur de Landau. Louis XIV, informé des préparatifs qui se faisaient dans l'armée des alliés, ordonna au maréchal de Tallard de quitter momentanément les lignes du siége et de marcher au-devant du prince de Hesse, pour le combattre. Le maréchal de Villeroi, de son côté, devait envoyer à l'armée du Rhin un renfort de dix mille hommes et de deux mille chevaux; ces troupes marcheraient sous la conduite du lieutenant général de Pracontal. Villeroi, toujours malheureux dans ses dispositions, fit partir ce détachement trop tard. Pracontal, désespéré, prévoyant les conséquences d'un défaut d'ensemble, abandonna au bout de deux jours son infanterie, et la laissa sous la direction du maréchal de camp de Sailly, officier digne de sa confiance. Pracontal partit avec sa cavalerie, en redoublant de diligence; il joignit, auprès de Spire,

l'armée de Tallard, n'ayant pu amener que quinze escadrons exténués de fatigue. Les Français se trouvaient déjà en présence de l'ennemi, et l'action commença quelques heures après l'arrivée de ce détachement, le matin du 15 novembre 1703.

Le terrain n'offrait aucun obstacle qui pût servir de point d'appui aux deux lignes formées par l'infanterie de Tallard; on couvrit ses ailes au moyen de deux corps de cavalerie; le lieutenant général de Locmaria commandait celui de la droite, et le comte de Roussy celui de la gauche, composé presque en entier de la gendarmerie. Deux régiments qui jouissaient d'une haute réputation formaient la brigade qui tenait la première ligne : c'étaient le régiment Royal, ayant pour colonel Calvo, et le régiment de Navarre, colonel de Seigneir. Le maréchal de Tallard, excessivement myope, ne pouvait que très-difficilement juger de la situation de l'ennemi; il s'avança avec cinq cents chevaux, afin de l'examiner. La cavalerie allemande, se détachant, fondit sur lui et le contraignit à se retirer promptement. La gendarmerie s'ébranla à son tour pour protéger la retraite du maréchal; l'engagement devint terrible : les gendarmes et leur chef, le comte de Roussy, furent rompus, culbutés et mis en pleine déroute. Cette troupe perdit en un instant le fleuron qu'elle avait conquis à la Marsaille. Le lieutenant général de Pracontal se porta en avant, suivi de ses escadrons, pour réparer ce malheur, et livra combat aux cavaliers tudesques. Ce vaillant homme de guerre fut tué au milieu de la mêlée. Heureusement l'infanterie des Cercles ne suivit pas l'impulsion imprimée par la cavalerie; elle s'avança lentement, en bel ordre; arrivée à la portée du mousquet, elle dirigea un feu roulant contre l'infanterie française; celle-ci reçut ses décharges sans riposter, sans brûler une amorce; s'ébranlant à la voix du lieutenant général de Cayeux, elle aborda à la baïonnette les gardes du prince de Hesse, qui tenaient le front : l'engage-

ment devint, sur ce point, des plus furieux. Calvo, colonel du régiment Royal, fut tué, avec plusieurs de ses officiers, au centre d'un bataillon badois qu'il venait d'enfoncer. Le prince de Hesse, combattant à pied au milieu des siens, reçut plusieurs blessures et ne dut son salut qu'au dévouement de ses aides de camp. Tandis que la brigade de Navarre culbutait l'infanterie allemande, Locmaria, commandant la cavalerie de l'aile droite, se couvrait de gloire en repoussant l'attaque de vingt escadrons de cuirassiers que dirigeait en personne le comte de Nassau. Ces escadrons, taillés en pièces par les Français, vinrent se rejeter sur la seconde ligne des troupes alliées, qui, épouvantées, prirent la fuite. L'entière destruction de la première ligne de l'infanterie des Cercles assura la victoire aux Français; elle fut complète. La brigade de Navarre et la seconde ligne de l'infanterie, qui la suivait de près, ayant gagné une lieue de terrain sur l'ennemi, il arriva que le maréchal de Tallard, resté en arrière avec les débris de la gendarmerie, apprit que l'armée était victorieuse au moment où il avait lieu de craindre une défaite.

L'armée du prince de Hesse n'aurait pu échapper à une entière destruction, si les vingt bataillons qui suivaient Pracontal fussent arrivés en temps utile. Les alliés laissèrent sur le champ de bataille six mille morts et trois mille prisonniers. La perte des Français fut bien moins considérable; mais on eut à regretter trois cents officiers de différents grades : ils avaient su, par leur valeur, arracher la victoire à l'ennemi. On comprend qu'il en résulta un vide sensible dans l'ordre de Saint-Louis. Nous citerons quelques-uns de ceux qui succombèrent. Le lieutenant général de Pracontal. Voici comment s'exprime à ce sujet le président Hainaut, qui, dans sa jeunesse, avait entendu faire le récit de la bataille de Spire par des témoins oculaires : « La lenteur de la marche de Pra-« contal, que le maréchal de Villeroi avait détaché malgré « lui de son armée de Flandre, et à qui il avait ordonné de

« faire de petites journées, pensa être fatale à M. de Tallard, « et cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de « désespoir. »

Le régiment Royal se montra inconsolable de la perte de son intrépide colonel, Calvo, Basque de nation, petit-fils d'un des meilleurs capitaines d'Henri IV et fort affectionné de ce prince. *Les brigadiers* d'Auriac, de Caylus, de Choiseul-Meuse, prince de Croï-Solre, et Beaumanoir, dernier rejeton d'une des maisons les plus illustres de la Bretagne; *les capitaines* de gendarmes ou de dragons de Bruslard, de Toiras, de Lavardin.

Le nombre des blessés fut en proportion avec celui des tués; nous citerons : *les brigadiers* de Puyguyon, de Sebeville, de Fienne ; du Barrail, lieutenant-colonel du régiment du Roi ; Armand, idem des dragons de Conti; Duplessis, maréchal des logis du quartier général; Sainte-Maure, major des dragons du Roi; les capitaines de Biencourt, de Jansac, de Chabannes, d'Hauterive, de Livry, de Fontenay.

Le lieutenant général de Laubanie, resté avec deux divisions dans les lignes de Landau, s'empressa de faire sommer la place aussitôt qu'il fut instruit des succès obtenus auprès de Spire par l'armée française ; le comte de Frise, gouverneur, capitula le lendemain. La nouvelle de ce double avantage fut apportée à Versailles par le major de Labeaume, fils du maréchal de Tallard. Le roi éprouva une vive satisfaction en apprenant le gain d'une victoire qui terminait d'une manière glorieuse la campagne de 1703. La semaine suivante, on vit arriver un officier envoyé de l'armée d'Italie par le duc de Vendôme; le général rendait compte des événements favorables qui venaient de se passer en Lombardie. Ce brigadier n'était autre que Follard, tacticien consommé; il n'avait point encore publié les ouvrages sur l'art de la guerre qui lui méritèrent le surnom de *Végèce français*. Le duc de Vendôme, dans son rapport, louait les services rendus par Fol-

lard; Louis XIV lui donna la croix de Saint-Louis et le reçut chevalier avec le cérémonial accoutumé.

La proposition faite par le maréchal de Villars à l'électeur de Bavière de marcher sur Vienne après la victoire d'Hochstædt ne pouvait passer inaperçue; le projet d'occuper la capitale de l'empire d'Allemagne, pour y écraser d'un coup de massue la tête de la coalition, était trop vaste pour qu'il n'eût pas fixé l'attention de Louis XIV; ce prince résolut d'en poursuivre l'exécution, sans se laisser arrêter par les difficultés que présentait une pareille entreprise. Les préparatifs se firent dans l'hiver de 1704. Les corps d'armée de Flandre, d'Alsace et de la Moselle furent concentrés sur la rive gauche du Rhin. Dès la fin du mois de juin, cent mille Français avaient franchi le fleuve et foulaient le sol germanique; mais ils étaient commandés par Villeroi, Tallard et Marcin, ce dernier nommé maréchal depuis six mois. La réunion de ces incapacités militaires devait faire présager un désastre; Feuquières osa le prédire de la manière la plus positive. Ses paroles courageuses indisposèrent Chamillard, et Feuquières, général expérimenté, eut la douleur de se voir réduit à l'inaction : le ministre de la guerre refusa de l'employer. La réussite dépendait du secret que l'on mettrait dans les dispositions préliminaires; mais la cour fourmillait de fauteurs d'intrigues et de trahisons; la duchesse de Bourgogne elle-même, environnée d'amour et d'hommages par la famille royale, entretenait une correspondance avec le duc de Savoie, son père, et l'informait des préparatifs qui se faisaient en France (1).

Léopold, instruit de bonne heure des secrètes intentions de Louis XIV, conçut de justes alarmes; il implora l'assistance des alliés en les suppliant d'accourir à son secours. La reine

(1) A la mort de la duchesse de Bourgogne, Louis XIV se fit apporter la cassette renfermant la correspondance de cette princesse; après l'avoir parcourue, le roi dit à ses ministres : « Elle nous trahissait. »

(*Note de M. Mazas.*)

Anne ordonna à son général Marlborough de ne rien épargner pour protéger l'empereur dans sa capitale; lord Marlborough, attentif aux mouvements opérés par les Français sur le Rhin, abandonna les Pays-Bas, franchit le fleuve, à son tour, à Coblentz, et s'enfonça dans le Wurtemberg, à la tête de quarante mille vieux soldats anglais ou hollandais; un contingent hessois ne tarda pas à le joindre. Il devait opérer, à la hauteur de Ratisbonne, sa réunion avec le prince Eugène. Celui-ci, rappelé d'Italie, partit avec l'intention de percer à travers le Tyrol, de traverser la Souabe et de passer le Danube. Le maréchal de Villeroi, informé de cette marche, devait arrêter les Impériaux dans les gorges et s'opposer ainsi à la jonction des deux principaux généraux de la coalition; mais il se laissa jouer comme un enfant par son ancien vainqueur de Crémone. Eugène sut, au moyen de quelques troupes de partisans, donner le change au maréchal, et franchit le fleuve à Donawert; il parvint à effectuer sa réunion avec Marlborough, en amenant quatre divisions d'excellentes troupes, pendant que Villeroi s'imaginait le tenir enfermé dans sa position.

Les deux maréchaux de Tallard et de Marcin avaient également rejoint l'électeur Maximilien, dont le prince Louis de Bade menaçait déjà les États par Ingolstadt. L'armée combinée de France et de Bavière marchait dans la direction de l'ouest; elle appuyait sa droite au Danube et parcourait un pays très-abondant en subsistances. Les Impériaux, unis aux Anglais, traversant des provinces épuisées, manquaient totalement de vivres; une bataille gagnée pouvait seule leur en procurer; la prudence prescrivait aux Français de ne point la livrer; mais ils sentirent bientôt qu'elle devenait inévitable, puisque les alliés venaient à eux afin de couvrir la route de Vienne. L'armée combinée arriva le soir du 12 août dans la plaine d'Hochstædt, et s'établit sur le terrain même où Villars avait remporté une victoire l'année précédente. Ceci

parut d'un heureux augure aux maréchaux de Tallard et de Marcin; mais, au lieu d'y cueillir des lauriers, ils n'y ramassèrent que de la honte.

Dès le lendemain matin (13 août), Marlborough et Eugène se livrèrent à des manifestations qui prouvaient leur désir d'engager la lutte sans plus attendre. L'armée combinée dut prendre son ordre de bataille. Le corps de Tallard se plaça à la droite, en s'appuyant au village de Bleinheim, lequel se reliait par des vergers au Danube. L'électeur de Bavière se mit au centre, adossant sa droite au village d'Hochstædt. Le corps du maréchal de Marcin tenait la gauche, en appuyant l'extrémité de sa ligne à des terrains marécageux. Ces trois fractions réunies présentaient un effectif de soixante-quinze mille combattants; cent pièces de canon étaient distribuées le long de cette ligne, qui, dans son développement, embrassait un espace de six kilomètres. Cette artillerie avait pour commandant supérieur le lieutenant général de la Fréselière; le maréchal de camp de Quincy (l'historien militaire) l'assistait en second. Tallard, dont le corps d'armée égalait en forces les deux autres corps réunis, fit occuper le village de Bleinheim par vingt-six bataillons et quatre régiments de dragons; ces troupes composaient l'élite de l'armée franco-bavaroise. On y remarquait le régiment de Navarre et le régiment Royal; la faveur avait fait nommer colonel de ce dernier Denonville, après la mort de l'intrépide Calvo. Dix autres bataillons furent placés dans le village d'Hochstædt, de sorte que l'infanterie, démesurément réduite, tenait lieu de réserve, tandis que les deux premières lignes, destinées à soutenir le choc de l'ennemi, se composaient uniquement de cavalerie. Feuquières fait remarquer la bizarrerie de cette disposition, qui renversait toutes les règles de la guerre. Le prince Eugène, feld-maréchal, avait cédé l'honneur du commandement à lord Marlborough, en raison de l'importance des renforts amenés par le général anglais au secours de l'empereur, son maître. L'armée des

alliés était d'un quart moins nombreuse que celle de France, mais elle l'emportait par le nombre de ses escadrons, qui s'élevaient à cent quarante. Cette supériorité de cavalerie indiquait précisément aux deux maréchaux français la nécessité de recourir à l'emploi de l'infanterie pour la combattre, nécessité que Tallard ne comprit pas.

Eugène et Marlborough arrêtèrent un plan dont l'habileté attestait leur expérience. Marlborough se chargea d'attaquer Tallard avec la totalité du contingent anglais et hollandais et de l'écraser sous le poids de ses forces, pendant qu'Eugène simulerait des attaques contre l'électeur et le maréchal de Marcin, en manœuvrant de manière à leur céder du terrain, afin de les éloigner insensiblement de Bleinheim et de laisser ainsi dans l'isolement l'aile droite des Français. La bataille fut livrée d'après ce thème; elle commença à une heure de l'après-midi. Les Anglais franchirent un ruisseau qui coupait la plaine, et cette opération, ordinairement si dangereuse en présence de l'ennemi, s'exécuta sans que Tallard y opposât le moindre obstacle; l'artillerie, dirigée très-habilement par la Fréselière, leur fit éprouver néanmoins des pertes sensibles. Les deux lignes de cavalerie française furent abordées et rompues; le maréchal de Tallard, ramenant lui-même à la charge plusieurs escadrons, fut légèrement blessé à la tête; l'ordre de bataille put être un instant rétabli. En ce moment le maréchal, entendant une forte détonation d'artillerie à l'extrême gauche, s'imagina d'abandonner son corps d'armée pour aller s'assurer par lui-même si Marcin, son collègue, remportait quelque avantage. L'aller et le retour de cette course exigeaient plus d'une heure; dans cet espace de temps tout fut consommé. Lord Marlborough, s'étant mis à la tête d'une nouvelle attaque, renversa les deux lignes qui lui étaient opposées; les débris des escadrons français, reculant en désordre, allèrent se reformer sur une ligne perpendiculaire au Danube; de cette manière, l'intervalle qui séparait

l'aile droite des Français de l'électeur de Bavière resta vide; les Anglais s'y précipitèrent comme un torrent et le remplirent en entier. Maximilien, ayant son flanc droit découvert, se voyait au moment d'être écrasé; ce prince donna à ses Bavarois le signal de la retraite et l'exécuta en bon ordre. Dans ce moment Tallard accourait de la gauche pour regagner ses lignes; les cavaliers anglais l'entourèrent et le firent prisonnier avec le brigadier de Silly et un aide de camp qui l'accompagnaient.

Le maréchal de Marcin avait repoussé avec succès les attaques dirigées contre lui par le prince Eugène; trompé par les manœuvres de son adversaire, il s'était démesurément éloigné de Bleinheim en poursuivant ses prétendus avantages. Voyant sa droite découverte par la retraite de l'électeur, il ne douta plus du véritable état des choses et ne songea qu'à son propre salut. Feuquières fait observer que ce maréchal aurait pu atténuer la grandeur du désastre en faisant un changement de front pour s'appuyer au Danube et protéger ainsi la retraite des divisions rompues qui cherchaient un abri; mais le critique ajoute que Marcin n'en savait pas assez pour exécuter un pareil mouvement.

Cependant l'aile droite de l'armée combinée, privée de son chef, manquait de direction; les généraux ne savaient à qui appartenait le commandemant; aucun d'eux ne songea à se l'attribuer pour faire sortir de Bleinhem les douze mille hommes qu'on y avait placés et qui n'avaient point encore brûlé une amorce. Ainsi la plaine fut balayée, et toute l'armée anglaise vint prendre position devant Bleinheim, dans le but de contraindre les troupes qui l'occupaient à mettre bas les armes. Une heure auparavant, Denonville, défendant les approches de ce village avec un bataillon du régiment Royal, s'étant avancé à petite distance, fut assailli et fait prisonnier. Ce singulier colonel, tombé au pouvoir des Anglais, se chargea (le croirait-on?) d'aller engager, de la part de lord Marlbo-

rough, les bataillons renfermés dans Bleinheim à se rendre sans combattre. Les soldats, ayant entendu cette proposition, couvrirent de leurs huées Denonville, qui fut obligé de se retirer sans avoir rien obtenu. Quelques instants après il fut remplacé par lord Cuts, major général de l'armée britannique; il se présentait en parlementaire, et somma, dans les formes voulues, les troupes occupant le village de mettre bas les armes. Le maréchal de camp Blansac (1) entra en pourparler, et on dressa les articles d'une capitulation inouïe. Les généraux et les chefs de corps consentirent à la signer; un seul protesta : ce fut Seignier, colonel du régiment de Navarre; il brisa son épée et en jeta les tronçons par-dessus les palissades; ses soldats, imitant son exemple, brûlèrent le drapeau pour s'épargner la douleur de le livrer aux ennemis.

L'armée combinée laissa sur le terrain six mille morts; le nombre des blessés s'éleva à quinze cents, et celui des prisonniers à vingt mille, parmi lesquels furent compris les quatorze mille hommes que l'on fit capituler dans Bleinheim.

L'ordre de Saint-Louis essuya dans cette fatale journée des pertes sensibles; la noble corporation eut à regretter des membres dont elle avait lieu d'espérer de tirer le plus grand lustre : *les lieutenants généraux* : de Blainville, de Zurlauben, de Clérambault; *les brigadiers* : de Marillac, de Maisoncelle; *les colonels* : de Chabrillant, de Broc, de Bandeville, de Gassion; de Marets, colonel du régiment de la Fère; de Faget, lieutenant-colonel du Royal-Piémont; d'Ormoy, major de la gendarmerie; de Montalembert, major au régiment de Nivernais; de Montesquiou, capitaine au régiment de Piémont; de Chanterac, idem au régiment de Picardie; Seguiran, idem

(1) Les douze mille hommes postés dans Bleinheim, et qui ne servirent à rien, avaient été placés sous le commandement supérieur du lieutenant général de Clérambault; l'historien Quincy assure que le cheval de ce général, effrayé par la chute d'une bombe, l'emporta dans le Danube et l'entraîna au fond des ondes.

(*Note de M. Mazas.*)

au régiment du Maine; *les capitaines de gendarmerie* : du Perrier, Busca, Portail, de Clers, de Saint-Vallery, de Chavanes, d'Estampes.

Le lieutenant général de Courtebonne commandait la seconde ligne de cavalerie, qui fut enfoncée par les chevaliers gardes de la reine d'Angleterre; il rallia dix fois ses escadrons pour les ramener à la charge. A la suite de ces combats particuliers, Courtebonne, qui avait vu périr tous ses officiers et tous ses soldats, se trouva seul au milieu des cavaliers anglais, puis parmi les hussards autrichiens, sans que jamais les ennemis pussent se saisir de sa personne. Il se battit ainsi toute la journée, et finit par rejoindre le corps du maréchal de Marcin; mais ses blessures étaient si dangereuses qu'elles ne purent se guérir, et M. de Courtebonne, un des généraux les plus estimés, mourut au bout de quelques mois.

Lord Marlborough et le prince Eugène se partagèrent les officiers prisonniers dans les mêmes lieux où les chefs germains s'étaient partagé jadis les centurions des légions de Varus. Le maréchal de Tallard fut réservé pour orner le triomphe du général anglais à son entrée dans Londres.

Le règne de Louis XIV, qui s'était écoulé à travers des triomphes, n'avait pas accoutumé les Français aux défaites; la nouvelle de celle-ci ne produisit d'abord que de l'étonnement; les informations arrivées de divers côtés firent succéder la consternation à la surprise. Cette fatale journée du 13 août répandait le deuil au sein de milliers de familles. Le roi ne reçut que fort tard des avis officiels de cet événement, par un courrier que le maréchal de Villeroi expédia à Versailles des bords du Rhin. Enfin on annonça la venue du brigadier de Silly, qui apportait une lettre de la part du maréchal de Tallard, avec lequel il avait été pris; Marlborough donna la permission d'expédier cet officier. Silly se présenta au château sans épée : sa position de prisonnier sur parole ne lui permettait pas d'en porter. Louis XIV, indigné, le congédia

brusquement. La vérité ne tarda pas à se faire jour; les incidents de cette bataille arrivèrent à la connaissance du roi. Le colonel de Seignier, du régiment de Navarre, qui avait protesté contre la capitulation de Bleinheim, fut élevé au grade de maréchal de camp; le colonel Denonville, du régiment Royal, fut cassé et déclaré indigne de servir à aucun titre dans les armées françaises.

Le brigadier d'Hautefort fut nommé chevalier de Saint-Louis en récompense d'une action qui mérite d'être rapportée. Quinze cents hommes de différents régiments, poursuivis par la cavalerie ennemie, s'étaient réfugiés dans un coude du Danube; on les y serrait l'épée dans les reins; ils se trouvaient placés dans la cruelle alternative de se jeter au fond des eaux ou de se rendre prisonniers. Le brigadier d'Hautefort, ayant rallié huit ou dix escadrons, fondit avec résolution sur les cavaliers allemands qui barraient le repli du fleuve, perça leurs lignes, et ouvrit ainsi un passage aux quinze cents Français, qui purent rejoindre le corps d'armée du maréchal de Marcin.

Louis XIV, profondément affligé, opposa à ce malheur la dignité de son caractère. Le Ciel, qui semblait se déclarer à regret contre ce monarque, se plut encore à lui ménager un dédommagement à cette terrible épreuve : onze jours après le désastre d'Hochstædt, le comte de Toulouse, qui tenait la mer depuis plus d'une année en présence de la flotte anglo-hollandaise, livra combat au commodore Rook, à la hauteur de Malaga, et le battit. Le comte de Toulouse, amiral de France, comptait sous ses ordres quarante-neuf vaisseaux, portant douze cents pièces d'artillerie. L'amiral Rook commandait une flotte de soixante-cinq navires, portant deux mille cinq cents canons. Le combat dura toute la journée (24 août). La flotte anglo-hollandaise perdit trois bâtiments, eut trois mille hommes tués ou blessés, et se vit contrainte de sortir de la Méditerranée. Le comte de Toulouse, montant

le Foudroyant, avait à son bord le maréchal de Cœuvres; il déploya durant l'action autant de courage que de capacité. La flotte française essuya une perte de quinze cents hommes tués ou blessés grièvement. Parmi les premiers figuraient le bailli de Lorraine, montant *le Vainqueur;* le lieutenant général de Relingue, commandeur de Saint-Louis, montant *le Terrible;* de Belle-Ile, contre-amiral, chevalier de Saint-Louis, montant *le Magnifique;* Phelippeaux, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, montant *le Coureur;* Château-Renault, fils du maréchal, faisant partie de l'état-major de l'amiral; de Roncherolles, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis.

Parmi les officiers blessés nous citerons du Casse, chef d'escadre, montant *l'Intrépide;* de Rochalar, commandant en second *le Terrible;* de Sainte-Maure, capitaine de vaisseau, montant *le Content;* de Gabaret et de Sommery, l'un et l'autre lieutenants de vaisseau, tous chevaliers de Saint-Louis.

Le comte de Toulouse, revenu à Versailles, supplia le roi d'accorder aux officiers de l'armée navale la récompense à laquelle ils aspiraient le plus, l'honneur d'être admis dans l'ordre de Saint-Louis. Une promotion se fit dans le courant du mois de novembre 1704, sous les auspices du jeune prince, malgré l'opposition de Jérôme de Pontchartrain, lequel se montrait animé d'une affreuse jalousie contre l'amiral de France.

M. de Relingue, commandeur de Saint-Louis, tué au combat de Malaga, fut remplacé comme dignitaire de l'ordre par le lieutenant général de Coëtlogon.

Le roi nomma chevaliers de Saint-Louis : *les chefs d'escadre*: de Cambis, de Langeron et d'O; *les capitaines de vaisseau*: de Rosmadec, de Chabert, des Herbiers, des Adrets, de Blenac, Duplessis-Liancourt, de Villuisant, de Bagneux, de Serquigny, de Barras, de Lavigerie, de Cottron, de Soissons, de Villeron, de Pontac, de Dorogne, de la Va-

renne, de Mons, de la Roche, de Trulet, de Heere, de Benet, de Roucy, du Pac, de Villeneuve-Mons, de Sainte-Marie, Pons de Saint-Pierre, amputé d'une jambe; de Salaberry : il montait *le Rubis* au combat de Malaga; après l'action l'amiral se rendit à son bord pour le complimenter de sa belle conduite; de Grandpré, capitaine du pavillon du bailli de Lorraine, montant *le Vainqueur* à la bataille de Malaga; il en prit le commandement après la mort du bailli, tué d'un coup de canon; Grandpré fit tête à l'amiral Rook, appuyé par deux autres bâtiments, et le contraignit à l'abandonner; toute la flotte prodigua des éloges à ce vaillant officier;

Les lieutenants de vaisseau : de Villiers, de Saint-Julien, de Digoine, de la Mirande, de Vence, de Lusignan, de Bresme, de Tierceville, de Fontager, du Breuil, de Beaumont;

Les enseignes de vaisseau : de Botquignon, de Fouilleuse;

De Chapiseau, major de la marine de Brest; de Poudens, idem à Toulon; de Longivière, commissaire général d'artillerie.

Cette promotion, réservée aux officiers des armées navales, renfermait cependant la nomination d'un lieutenant général des armées de terre; elle est trop éclatante pour ne pas mériter une mention particulière.

Les généraux alliés, jaloux de profiter de leur victoire d'Hochstædt, poussèrent devant eux les divisions de troupes françaises entrées en Souabe, les contraignirent à repasser le Rhin, franchirent le fleuve derrière eux, et concentrèrent leurs forces sur la rive gauche. Le roi des Romains (c'est ainsi que l'on appelait le fils aîné de l'empereur d'Allemagne) prit le commandement de cette armée, destinée à envahir la France du côté de l'est. Les alliés tenaient extrêmement à la possession de Landau, la clef de l'Alsace, dont ils s'étaient rendus maîtres deux fois; ils en formèrent le siége dans toutes les règles. Le lieutenant général de Laubanie en avait reçu le

gouvernement ; il opposa la plus vigoureuse résistance. Au bout de deux mois, sa garnison, forte de cinq mille hommes, se trouvait diminuée de plus de la moitié ; l'armée des assiégeants avait eu dix mille hommes tués ou mis hors de combat. Sommé de se rendre, Laubanie refusa en termes énergiques, en continuant à déployer autant de capacité que de bravoure. La longueur de ce siége fixait l'attention de toute l'Europe. Le 15 novembre, Laubanie se plaça dans un bastion, afin de mieux juger de l'effet d'une mine qui devait jouer contre les travaux les plus avancés des assiégeants ; une bombe vint tomber auprès du gouverneur et souleva un tourbillon d'éclats de pierres qui couvrit en entier Laubanie ; son visage en fut criblé à tel point qu'il en perdit la vue. Ses soldats l'enlevèrent des remparts. Le gouverneur, malgré sa cécité, ne cessa de donner des ordres pour continuer la défense ; mais ce terrible accident porta le découragement parmi la garnison, déjà si affaiblie. Au bout d'une semaine, les officiers, réunis en conseil de guerre, déclarèrent que la résistance ne pouvait se prolonger davantage. Les conditions les plus honorables furent accordées au gouverneur et au reste des soldats, qui obtinrent la faculté de se retirer à Strasbourg avec armes et bagages. Le 23 novembre 1704 la garnison sortit, tambour battant ; le lieutenant général de Laubanie marchait en tête ; d'une main il tenait son épée et s'appuyait de l'autre sur le bras d'un officier chargé de guider ses pas. Le roi des Romains, le prince Louis de Bade et leurs officiers s'inclinèrent devant un ennemi si grand dans sa défaite. Ainsi on avait vu jadis les généraux anglais s'incliner devant les dépouilles mortelles de Duguesclin, et déposer à ses pieds les clefs de Châteauneuf-Randon. C'est dans l'histoire de la nation française que l'on trouve le plus de ces héroïques aventures.

Louis XIV, en apprenant le dénoûment de ce siége mémorable, envoya un de ses aides de camp à Strasbourg avec

mission de remettre à l'ancien gouverneur de Landau les insignes de grand-croix de Saint-Louis. La mort récente du comte de Bruc de la Rablière ouvrait une vacance parmi les premiers dignitaires de l'ordre.

CHAPITRE X.

Continuation de la guerre de la Succession. — Exploit du comte de Caraman, récompensé par la grand'croix de Saint-Louis. — Revers essuyés par les armées françaises. — Batailles de Ramillies et de Turin. — Siége de Lille ; récompenses accordées par le roi au maréchal de Boufflers et aux officiers qui avaient combattu sous ses ordres (1708).

Nous avons dit dans le chapitre précédent que M. de Laubanie remplaça comme grand-croix de Saint-Louis le marquis de Bruc de la Rablière; on eut à regretter quelques mois après un autre grand-croix, le lieutenant général de Rivarolles, dont la carrière fut signalée par des exploits qui firent l'étonnement de ses contemporains. Il perdit une jambe au siége de Puycerda (1678); ce terrible accident ne l'empêcha pas de continuer à servir d'une manière très-active; mais, au bout de douze ans, l'affaiblissement de ses forces finit par l'empêcher d'exercer un commandement. Néanmoins, ne pouvant se résoudre à l'inaction, Rivarolles suivait en volontaire les opérations de la guerre; il accompagna en Flandre le maréchal de Luxembourg, dont les talents militaires lui inspiraient une profonde admiration. C'est ainsi que ce lieutenant général assistait à la bataille de Nerwinde. Placé sur une éminence avec une partie de la réserve, il observait attentivement les divers incidents de l'action. Plusieurs volées de canon arrivèrent au milieu du groupe d'officiers qui l'entourait ; quelques-uns d'entre eux furent tués ou blessés; un projectile brisa la jambe

de bois de Rivarolles, qui fut jeté par terre. Le vieux guerrier, un moment étourdi, reprit bientôt ses sens et dit en riant : « Voilà un boulet de perdu ! Les maladroits ! ils ont enlevé « ma jambe de bois ; ils ne savent pas que j'en ai deux de « rechange dans mon fourgon. »

Le traité de Riswick ayant donné la paix à l'Europe, le lieutenant général de Rivarolles, vaincu par les infirmités, se retira dans un petit domaine situé en Languedoc ; il y attendait paisiblement la fin d'une vie si agitée. Lorsque la nouvelle de la défaite d'Hochstædt parvint dans sa retraite, il en éprouva une émotion si vive que ses facultés intellectuelles en furent subitement dérangées ; il expira au bout d'une semaine (1).

Louis XIV n'épargnait aucun soin pour réparer un désastre qui avait frappé de terreur tous les esprits. La marine, comme nous l'avons vu, lui avait offert quelques dédommagements dans le combat livré auprès de Malaga. Les escadres françaises, aux ordres de chefs intrépides, continuèrent à remporter, durant l'année 1705, des avantages sur la marine des alliés. Le chef d'escadre de Forbin dispersa plusieurs flottes dans la mer du Nord ; le chevalier de Saint-Pol, son second, ayant été détaché avec quatre vaisseaux, attaqua, le 31 mai, une flotte marchande de dix voiles, escortée par trois vaisseaux de guerre. Le combat fut des plus rudes ; Saint-Pol fut tué d'un coup de mousquet à bord du *Salisbury*.

Le lieutenant de vaisseau Hennequin, commandant *le Jersey*, enleva à l'abordage *le Sorlingue*, qui lui était supérieur en forces ; puis, abandonnant sa prise, il courut au secours du chevalier de Roquefeuille, attaqué par deux vaisseaux ennemis, et le dégagea. La lutte se termina par la capture des bâtiments de commerce hollandais et des vaisseaux qui les

(1) Le lieutenant général de Besons fut nommé grand-croix de Saint-Louis à la place du marquis de Rivarolles. (*Note de M. Mazas.*)

escortaient. En récompense de ce coup d'éclat, le lieutenant Hennequin reçut la croix de Saint-Louis, ayant à peine treize années de service.

La guerre de la Succession se poursuivait déjà depuis cinq années; l'élément féodal, au moyen duquel les cadres des régiments se renouvelaient, devait être épuisé en raison de la quantité d'officiers qui avaient succombé dans les nombreux combats livrés dans le cours de cette période. Le roi pouvait se procurer des soldats au moyen de levées extraordinaires, comme on l'avait vu dans le moyen âge; mais sa puissance n'allait pas jusqu'à pouvoir arracher un noble de son manoir; et cependant, au printemps de 1705, on vit accourir quantité de gentilshommes de la Bretagne, de l'Anjou, de l'Auvergne, du Poitou, de la Touraine, du Béarn, de la Champagne, etc., et les cadres furent reconstitués comme par enchantement. Le ministre Chamillart, dans sa correspondance, attribua sans détour cet empressement non pas à l'ardeur patriotique, mais au désir que montraient les nobles de gagner la croix de Saint-Louis. Cette vérité se fit jour à travers les événements politiques; aussi le conquérant du dix-neuvième siècle, décidé à instituer la *croix de la Légion d'honneur*, put dire en plein conseil d'État : « Jamais Louis XIV n'aurait pu soutenir avec avan-« tage la lutte contre l'Europe coalisée, lors de la guerre de la « Succession, s'il n'avait eu à sa disposition la monnaie de la « *croix de Saint-Louis* (1). »

Les renforts arrivés de l'intérieur du royaume permirent de mettre sur un pied respectable l'armée d'Alsace et celle de Flandre. Le maréchal de Villars fut rappelé du Languedoc, où il avait su rétablir l'ordre autant par la persuasion que par la force. Il fallait le génie du vainqueur de Friedlingen pour conjurer ce nouveau danger. Les souverains alliés n'avaient

(1) Voyez notre *Histoire de la Légion d'honneur*, 1 vol. in-8°; prix, 5 fr.; chez Dentu, Palais-Royal.

(*Note de M. Mazas.*)

eu d'abord en vue que de démembrer l'héritage de Charles II; mais les succès remportés à Hochstædt et dans une partie de l'Italie donnèrent une autre direction à leurs projets; ils prétendaient envahir la France et arracher à Louis XIV les conquêtes faites durant son règne. L'apparition de Villars sur les bords du Rhin remplit d'enthousiasme les soldats de l'ancienne armée du Danube; les habiles manœuvres de ce général surent en quelques semaines changer la face des affaires. Lord Marlborough, menant une armée de cent mille hommes, menaçait les frontières de l'est. Villars déjoua ses plans d'invasion en s'établissant dans la forte position de Sirck, dont il fit le point central de sa ligne d'opération, qui aboutissait d'une part à Luxembourg et de l'autre à Thionville. Le général anglais n'osa point l'attaquer; il leva son camp et prit la direction de Trèves; le maréchal harcela son arrière-garde et lui fit éprouver des pertes sensibles. Satisfait d'avoir détruit de ce côté les espérances des alliés, Villars eut l'inconcevable audace de franchir le Rhin au-dessous de Strasbourg, de jeter la désolation dans les États du landgrave de Bade et dans les pays environnants jusqu'aux gorges des montagnes Noires. Ayant mis à contribution ces contrées, il repassa au bout de deux mois le fleuve au fort de Kehl, ramenant vingt mille soldats ivres de joie et chargés d'un riche butin.

En Italie, le duc de Vendôme, dont l'armée avait été diminuée, continuait cependant à tenir en échec le prince Eugène; il repoussa d'une manière victorieuse les attaques de ce général auprès de Cassano, où les Français conservèrent l'honneur de la journée.

En Flandre, l'armée française se trouvait sous les ordres de l'électeur de Bavière et du maréchal de Villeroi. Ces deux généraux avaient démesurément étendu leur ligne d'opération; le poste le plus important fut mal défendu par le lieutenant général de Ro[illegible]rd Marlborough l'emporta le 18 juillet, e[illegible]françaises, se trouvant gravement

compromises, se virent obligées de battre en retraite d'une manière précipitée. La cavalerie, forte à peine de trente-cinq escadrons, commandés par le comte de Coigny, essaya de modérer l'attaque des Hollandais; mais lord Marlborough, conduisant en personne plus de quatre-vingts escadrons, fondit sur les Français, ne doutant pas de les écraser sous le poids de ses forces. C'en était fait de la cavalerie de l'électeur et du reste de l'armée sans une manœuvre hardie exécutée par le comte de Caraman. Ce général, posté avec onze bataillons dans une position inabordable auprès du village de Wangé, l'abandonna sans craindre de s'engager dans une plaine découverte, guidé par le seul désir de sauver cette portion de cavalerie dont la perte semblait inévitable; il mit en ligne huit de ses bataillons, et en plaça, comme réserve, trois sous les ordres de Sterkemberg, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace. Les escadrons français, serrés de près par un ennemi trois fois plus nombreux, s'écoulèrent à travers les intervalles des bataillons de Caraman, comme la foule s'écoule à travers les portiques d'un vaste édifice. Les cavaliers hollandais et anglais, emportés par la poursuite, furent criblés de balles; les plus hardis vinrent se heurter contre la ligne des baïonnettes et tombèrent percés de coups. Marlborough, frémissant de colère, essaya vainement de forcer cette division d'infanterie : il ne put jamais y parvenir; il perdit l'élite de sa cavalerie et se vit contraint de se retirer. A la faveur de la résistance opposée par le comte de Caraman, l'armée française put exécuter sa retraite sans être entamée et franchir le défilé.

Les éminents services rendus en cette occasion par M. de Caraman méritaient une récompense extraordinaire : le roi nomma ce général grand-croix de Saint-Louis, sans qu'il eût à passer par le grade de commandeur et sans attendre la vacance. C'était la première exception de ce genre que l'on voyait depuis la fondation de l'ordre. Les termes dans lesquels furent rédigées les lettres rehaussaient encore le prix de cette

récompense (1). Sterkemberg, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, qui avait secondé son général de la manière la plus heureuse, reçut la croix de Saint-Louis.

Nous avons dit que le roi avait délégué au Dauphin son fils une partie de ses pouvoirs comme grand maître de l'ordre de Saint-Louis, pour recevoir les chevaliers lorsque l'urgence des affaires l'empêcherait de les recevoir lui-même; cette modification ne tarda pas à devenir insuffisante. Les officiers attachaient sans doute un prix excessif à l'honneur d'être reçus par le souverain, mais l'éloignement des armées devenait un obstacle invincible pour une réception immédiate, et l'officier ayant conquis sur le champ de bataille cette distinction témoignait l'impatience d'en arborer les insignes. Louis XIV, cédant aux instances que les généraux lui adressaient à ce sujet, décida que les princes de sa famille placés à la tête des armées et les maréchaux commandant un corps de troupes auraient qualité pour représenter le grand maître de l'ordre en ce qui regardait la réception des chevaliers (2). Cette mesure fut accueillie avec joie; on dut s'en applaudir, car l'intérêt de l'État demandait qu'on ne négligeât rien pour soutenir la résolution des gentilshommes dans un moment où les alliés redoublaient de persistance dans leurs attaques contre la France. Louis XIV aspirait à voir terminer une guerre dont la longueur épuisait les ressources du pays; il voulait bien donner la paix, mais non la recevoir; selon lui, le meilleur moyen pour y amener les puissances belligérantes, c'était de frapper dans la Flandre un coup décisif. Les prépa-

(1) Titre communiqué par la famille de Caraman.

(*Note de M. Mazas.*)

(2) M. Mazas (1re édition) parle ici d'une lettre de Louis XIV, annonçant de la manière la plus flatteuse à M. de Vanssay, major du régiment de Vermandois, que, vu son éloignement, il sera reçu par le duc de Vendôme. Le registre de 1695 porte : *reçu par le roi*, et le chevalier de cette époque est mort en 1697, gouverneur de Gironne.

(*Note du continuateur.*)

ratifs qui se firent dans l'hiver de 1706 tendirent vers ce but : on retira les garnisons des citadelles de l'Ouest et de l'intérieur, on les fit marcher vers le Nord, afin de renforcer les divisions chargées de défendre les Pays-Bas espagnols.

Louis XIV, aveuglé sur le compte du maréchal de Villeroi par l'habitude d'une longue fréquentation, s'arrêta à la funeste pensée de confier à l'ancien prisonnier de Crémone la conduite d'une armée destinée à jouer un rôle aussi important. Le maréchal quitta Versailles à la fin d'avril, emmenant avec lui les compagnies rouges et la moitié des gardes du corps ; il devait agir de concert avec l'électeur de Bavière. Ce prince avait payé de la perte de ses États son attachement à la maison de Bourbon ; Philippe V, jaloux de l'en dédommager, le nomma gouverneur héréditaire des Pays-Bas espagnols. En cette qualité Maximilien résidait à Bruxelles, ayant à sa disposition deux brigades formées de grenadiers brabançons et wallons.

Louis XIV mettait un soin minutieux à recueillir des informations sur les démarches des alliés et sur les projets de leurs généraux ; il apprit que l'armée anglo-batave se renforçait journellement par l'arrivée de nombreux détachements venus de Hollande et d'outre-Manche. L'augmentation de ces divers contingents mettait lord Marlborough en situation d'attaquer avec succès les meilleures places de la Flandre espagnole; il se promettait de les enlever les unes après les autres. Le roi, ayant reçu ces renseignements, fit expédier au maréchal de Villars plusieurs courriers portant l'ordre de distraire vingt-cinq mille hommes de l'armée d'Allemagne, de les placer sous la direction du maréchal de Marcin, et de les envoyer à marches forcées rejoindre le rassemblement qui s'opérait dans les environs de Namur. En même temps, quatre officiers partis de Versailles à un jour de distance vinrent apporter au maréchal de Villeroi l'ordre le plus formel, signé de la main du souverain, d'éviter toute espèce d'engagement avant l'arrivée des

troupes amenées par le maréchal de Marcin. Le présomptueux Villeroi, craignant de partager avec un autre l'honneur du succès, ne tint nul compte des recommandations d'un maître aux volontés duquel il s'était toujours montré si docile.

Le maréchal, ayant acquis la certitude que le généralissime des alliés méditait une surprise contre Tournay, fit un mouvement pour se rapprocher de cette place, en s'enfonçant dans une position des plus difficiles à conserver. Lord Marlborough n'hésita pas à venir l'y attaquer. Villeroi, établi à cinq lieues de Namur, auprès du village de Ramillies, accepta le combat, le 23 mai, dans les conditions les plus désavantageuses. Nos lecteurs nous sauront gré de ne point parler en détail d'une bataille livrée contre toutes les règles de l'art militaire. Les soldats français, justes appréciateurs du mérite de leurs chefs, se montraient désespérés d'être commandés par un général discrédité; ils firent mal leur devoir : le régiment du Roi y perdit sa réputation (1). Les compagnies rouges s'y conduisirent de la manière la plus valeureuse; le reste de la cavalerie de la maison du roi fut loin d'imiter cet exemple. Les gardes wallonnes et les soldats brabançons amenés de Bruxelles par l'électeur de Bavière refusèrent d'exécuter les mouvements qu'on leur ordonnait.

En moins de deux heures l'action fut décidée. Villeroi, frappé de vertige, donna le signal de la retraite, laquelle se changea bientôt en une déroute effroyable. Les officiers de tous grades, et surtout les chevaliers de Saint-Louis, pénétrés de sentiments d'honneur, firent des efforts inouïs pour retenir les soldats sous leurs drapeaux; des centaines se firent tuer pour accomplir leur devoir. La plaine de Ramillies fut

(1) Nous avons dit précédemment, par erreur, que le régiment du Roi tenait la tête de l'infanterie française; c'est le régiment de Picardie qui se présentait le premier par ordre d'ancienneté. Le régiment du Roi, créé en 1563, n'occupait que la douzième place dans la ligne de bataille.

(*Note de M. Mazas.*)

pour eux plutôt une hécatombe qu'un champ de bataille. Parmi les victimes de ce douloureux sacrifice, nous citerons : le jeune prince de Soubise; lord Clare, colonel des Irlandais; les brigadiers de Zurlauben, de Choiseul-Gouffier, de Bar, de Saint-Laurent, de Courcelles, de Maignard; son frère Maignard de Bernières (1), aide-major général de l'armée de Flandre; d'Aubigny, colonel des dragons d'Artois; de Sourdat, colonel réformé; de Ligondès, exempt des gardes du corps; de la Garde, capitaine aux gardes-françaises; de Maigremont, idem; de Mistrols, lieutenant aux gardes-françaises, etc.

Nous ferons observer que l'action de Ramillies fut la première, depuis l'institution de la croix de Saint-Louis, à la suite de laquelle on ne fit point de promotion. En effet, c'eût été profaner cette décoration que de nommer des chevaliers de Saint-Louis après un pareil événement. Ainsi le vide que la mort de valeureux officiers fit dans les rangs de l'ordre ne fut pas cette fois comblé.

La journée de Ramillies, bien plus humiliante que celle d'Hochstædt, eut des résultats bien autrement funestes. Le commandant en chef de l'armée française, disposant de soixante mille hommes, en avait eu à peine quatre mille mis hors de combat; il lui était facile de réparer cet échec, de continuer la campagne en redoublant d'efforts pour protéger les places des Pays-Bas; mais une frayeur aveugle remplaçait chez Villeroi une présomption coupable; il se hâta d'abandonner la Flandre espagnole; il ne se crut en sûreté que derrière la Meuse. En moins de quelques semaines, Anvers, Louvain, Malines, Bruxelles, Gand, Ostende, etc., etc., tombèrent au pouvoir des alliés. Ces faciles succès étonnèrent même leurs généraux.

(1) Dans le moment où les deux Maignard succombaient à Ramillies, leur frère, major de cavalerie, comme eux chevalier de Saint-Louis, était tué dans un engagement aux environs de Turin.

(*Note de M. Mazas.*)

Louis XIV, profondément affligé d'un revers qui jetait la consternation au sein du royaume, prit les mesures les plus énergiques pour le réparer. Le duc de Vendôme s'était constamment maintenu victorieux au delà des Alpes ; un brigadier des gardes, expédié en courrier, lui apporta l'ordre de repasser les monts sans perdre un seul instant. On le chargeait de prendre le commandement de l'armée de Flandre, avec laquelle il devait empêcher l'invasion du territoire. Le monarque se promettait les plus heureux résultats de ces dispositions ; mais que peuvent les calculs humains contre les arrêts du Ciel ! Le rappel du duc de Vendôme devait réparer en Belgique un désordre ; il amena une catastrophe en Italie.

Le duc d'Orléans venait d'être désigné pour diriger les opérations militaires en Piémont ; on lui donna en qualité de lieutenants le maréchal de Marcin et le duc de la Feuillade ; ce dernier était un général de l'école de Villeroi. Louis XIV voulait à tout prix que l'on fît repentir le duc de Savoie de son alliance avec les ennemis de la France ; il prescrivit à ses généraux de lui enlever sa capitale. La Feuillade investit Turin ; le duc d'Orléans devait, de concert avec le maréchal de Marcin, protéger les opérations du siége contre les tentatives que ferait le prince Eugène pour le faire lever. Le généralissime des Impériaux, ayant essuyé des échecs consécutifs contre le duc de Vendôme, s'était vu obligé de se tenir sur la défensive ; à la nouvelle du départ de son formidable rival il changea ses dispositions et se rapprocha subitement de Turin. Un corps de douze cents cavaliers allemands ou piémontais vint reconnaître de très-près la position des Français. La grand'garde qui couvrait les abords de la première ligne des assiégeants se trouvait sous le commandement du colonel Bernard, des dragons Dauphin, l'un des braves les plus éprouvés de cette époque ; il avait conquis la croix de Saint-Louis à la bataille de la Marsaille. Bernard fondit impétueusement sur cette cavalerie. L'engagement fut des plus rudes, car les Français étaient

très-inférieurs en nombre à leurs adversaires ; mais, conduits par un chef aussi valeureux, ils finirent par mettre en pleine déroute les cavaliers allemands, qui laissèrent la moitié des leurs sur le terrain.

Le duc d'Orléans voulait que l'on profitât, pour se porter au-devant de l'armée ennemie, de l'enthousiasme que l'exploit du colonel Bernard avait fait naître parmi les troupes ; mais les autres généraux s'y opposèrent, en insistant sur la nécessité de tenir toutes les divisions renfermées dans les lignes tracées autour de la place. Eugène, enhardi par cette première faute, résolut d'en retirer tous les avantages qu'elle promettait ; il attaqua les assiégeants dans leurs propres lignes, en se jetant avec le gros de ses troupes sur le point qu'on savait être défendu par le maréchal de Marcin. Ses espérances ne furent point trompées ; l'inepte général se laissa chasser de sa position, et en se retirant reçut une blessure mortelle ; il succomba le lendemain.

Le duc d'Orléans, assailli dans ses quartiers, soutint tous les efforts des ennemis ; il fut att int d'un coup de feu en se battant vaillamment, comme un prince français. Le brigadier Menon eut une jambe emportée d'un coup de canon à côté du duc d'Orléans. La Feuillade, chargé de défendre le front de la ligne, n'opposa aucune résistance ; il donna le premier le signal de la retraite, laquelle fut des plus honteuses. L'armée française, forte de cinquante-cinq mille hommes, se retira dans le plus grand désordre.

Le prince Eugène, ayant réussi au delà de ses espérances, poursuivit pendant une semaine les débris de l'armée et les rejeta jusqu'au delà du Var. La bataille de Turin, livrée le 13 mai 1706, eut pour conséquence de répandre dans les provinces méridionales les mêmes alarmes que le revers de Ramillies avait jetées dans les provinces du Nord.

A l'occasion du renouvellement de l'année (1707), les courtisans se pressaient dans les appartements de Versailles;

au milieu de cette foule de gens inutiles se trouvait confondu un guerrier que son mérite et sa valeur devaient porter aux plus hautes dignités militaires : c'était le capitaine de vaisseau Duguay-Trouin, compatriote de Jean-Bart et comme lui devenu célèbre par ses exploits à peine croyables. Duguay-Trouin avait fait pendant l'année 1706 une campagne qui fut aussi glorieuse pour lui que préjudiciable aux ennemis de la France ; il s'empara de quatre-vingts navires richement chargés, appartenant au commerce de la Hollande, de l'Angleterre et du Portugal ; il prit à l'abordage, dans diverses rencontres, dix vaisseaux de guerre formant l'escorte de ces bâtiments. Chaque mois le ministre de la marine recevait la nouvelle de quelques succès remportés par cet intrépide officier. De pareils services ne pouvaient manquer d'attirer l'attention d'un souverain tel que Louis XIV. Duguay-Trouin, en rentrant dans le port de Brest (décembre 1706), où il amenait des prises nombreuses, y trouva des lettres d'anoblissement et sa nomination de chevalier de Saint-Louis (1). Le capitaine de vaisseau, jaloux de porter au pied du trône l'hommage de sa reconnaissance, ne tarda pas à prendre le chemin de Versailles. Nous avons dit que la multiplicité des affaires et le dépérissement de sa santé empêchaient très-souvent Louis XIV de recevoir chevaliers de Saint-Louis les officiers admis dans l'ordre ; le monarque réserva ce témoignage d'estime au capitaine de vaisseau toujours heureux dans ses entreprises, et il donna l'accolade à Duguay-Trouin avec la même effusion que s'il se fût agi de la réception d'un maréchal de France.

(1) On sera étonné sans doute de ne voir entrer Duguay-Trouin dans l'ordre de Saint-Louis qu'en 1706, pendant que de simples lieutenants de vaisseau l'y avaient précédé depuis longtemps. La cause en est très-naturelle : Duguay-Trouin s'était mis au service de la marine marchande, qui armait les corsaires ; il ne passa dans la marine militaire que fort tard, pour des motifs trop longs à expliquer.

(*Note de M. Mazas.*)

A peine l'ordre de Saint-Louis venait-il d'admettre dans son sein un chevalier destiné à devenir un de ses ornements qu'il eut à déplorer la perte de son plus illustre dignitaire, le maréchal de Vauban; les particularités qui accompagnèrent son trépas prouvèrent que les revers essuyés par nos armées lui avaient causé un chagrin dont les effets avancèrent la fin de sa carrière. La perte d'un si grand homme devint une sorte d'avertissement pour Louis XIV; ce prince, sacrifiant son amour-propre aux intérêts du pays, agit comme il l'avait fait au moment du traité de Riswick : il envoya dans les cours étrangères des ministres porteurs de propositions de paix. Ces avances n'obtinrent aucun succès; il fallut se résoudre à continuer les hostilités.

Le départ de Marlborough pour l'Allemagne, dans l'hiver de 1707, modéra le feu de la guerre; le généralissime anglais, aussi ardent politique que valeureux capitaine, n'avait franchi le Rhin que dans le but d'exciter la haine des peuples de la Germanie contre la France. Ses soins se tournèrent surtout vers le roi de Suède; il sut par ses manéges obtenir que le terrible Charles XII ne se déclarerait point contre l'empereur, comme le dominateur du Nord s'y montrait disposé. En effet, le roi de Suède abandonna les terres de l'empire et reprit ses projets offensifs contre le czar de Russie. Lord Marlborough, ayant réussi dans ses vastes desseins, s'empressa de revenir en Flandre; sa présence s'y fit bientôt sentir. Ce général, décidé à ne rien négliger pour se ménager des chances favorables, demanda que le prince Eugène vînt lui prêter son concours. La réunion des deux chefs des armées coalisées ne se fit pas longtemps attendre; elle devait être l'annonce d'événements importants.

Louis XIV et ses généraux disposaient de forces considérables au printemps de 1708. Dans les deux dernières campagnes on avait perdu un nombre infini d'officiers de tous grades; ils furent remplacés avec une célérité merveilleuse au

bout de quelques mois. Les gentilshommes accouraient de toutes les provinces; des colonels, des majors, des capitaines retirés depuis longtemps demandaient à rentrer dans la carrière sans faire difficulté de servir sous leurs cadets. Nous ne redirons pas quel était le mobile qui les faisait agir.

L'armée française avait été partagée en deux corps, le premier sous les ordres du duc de Bourgogne, le second sous le duc de Vendôme. Le roi avait arrêté que, lorsque les opérations militaires exigeraient leur réunion, le duc de Vendôme commanderait en chef et qu'il exercerait l'autorité suprême dans toute sa plénitude. Le but de la nouvelle campagne était de rentrer en possession des diverses places fortes que la fatale journée de Ramillies avait fait perdre dans les Pays-Bas espagnols. Le duc de Bourgogne investit la ville de Gand et s'en rendit maître, ainsi que de Bruges. A la suite de ce brillant début, les deux grandes fractions de l'armée française se réunirent afin de porter à la coalition les plus rûdes coups; mais à peine la jonction se fut-elle opérée que la question de suprématie occasionna de graves difficultés. Le duc de Vendôme, qui n'avait jamais rencontré de contradictions dans ses commandements d'Espagne ou d'Italie, montra une extrême susceptibilité aux moindres observations; il ne craignit pas de se répandre en plaintes amères à l'égard du duc de Bourgogne. Ce dernier n'opposa aux insultantes apostrophes d'un bâtard de sa race que la dignité de son silence : on reconnaissait à cette conduite l'élève de Fénelon.

Les dissentiments les plus fâcheux s'établirent parmi les principaux chefs; deux cabales se formèrent, l'une en faveur du duc de Bourgogne, l'autre en faveur du duc de Vendôme. C'est dans ces dispositions funestes que l'on entreprit le siége d'Oudenarde, dont la prise devait avoir les conséquences les plus heureuses; l'attaque de cette place échoua complétement. Deux ans auparavant les Français avaient été battus à Turin pour être restés dans leurs lignes; ils furent battus le 11 juil-

let 1708 devant Oudenarde pour être sortis de leurs retranchements.

Les deux généraux alliés, enhardis par un succès auquel ils étaient loin de s'attendre, conçurent le hardi projet d'enlever à Louis XIV sa première conquête, la ville de Lille; l'entreprise fut mise sur-le-champ à exécution. Le prince Eugène se chargea d'investir la place pendant que lord Marlborough commanderait le corps d'observation. Le maréchal de Boufflers, gouverneur de la Flandre française, se jeta dans Lille et sut prendre les dispositions les plus habiles. Ce siége, commencé le 22 août, plus mémorable que ceux de Namur, de Charleroi et de Landau, dura quatre mois entiers : l'assaut livré le 8 octobre coûta aux alliés quatre mille hommes; l'attaque du 21, que dirigeait en personne le prince Eugène, lui coûta cinq mille hommes; le généralissime des Impériaux y reçut une blessure. Le maréchal de Boufflers se couvrit de gloire par cette longue défense. Les ennemis, pénétrés d'estime, le laissèrent maître de dicter les conditions de la capitulation. Louis XIV l'éleva à la dignité de Pair du royaume.

Le duc de Vendôme, disposant de quatre-vingt mille combattants, fut constamment tenu en échec par lord Marlborough; il commit durant ce siége une infinité de fautes qui compromirent sa réputation et entraînèrent sa disgrâce : on le rappela avant la fin de la campagne. Les airs de hauteur qu'il voulut continuer à Versailles achevèrent de le perdre. Vendôme se vit contraint de se retirer à son château d'Anet; il y vivait solitaire, et ses envieux espéraient qu'il y terminerait sa vie dans l'oubli lorsqu'un retour de fortune vint le tirer de son exil et le fit remonter sur la scène du monde.

Philippe V essuyait en Espagne des revers analogues à ceux que Louis XIV éprouvait dans la Flandre; Barcelone, Saragosse étaient tombés au pouvoir des partisans de l'archiduc. Le jeune roi, forcé de quitter Madrid, implora l'assistance de

son aïeul. « Je ne vous demande pas, disait-il dans ses dépê-« ches, le secours de nombreux bataillons; je ne vous de-« mande qu'un seul homme. » Cet homme était le duc de Vendôme. Louis XIV résista d'abord ; vaincu enfin par les instances de son petit-fils, il ordonna au général disgracié de se diriger vers les Pyrénées et d'aller se mettre à la disposition du souverain qui réclamait son appui. Le duc de Vendôme, ayant franchi les monts, fut reçu avec transport par les Castillans; ils ne voyaient en lui que le héros de Luzara. Ses actions ne tardèrent pas à justifier l'enthousiasme de tout un peuple; de son épée victorieuse le duc de Vendôme releva dans les champs de Villaviciosa la couronne d'Espagne et la replaça sur la tête de Philippe V.

L'héroïque défense de Lille avait mérité les applaudissements de l'Europe entière, et ce fait d'armes était trop saillant pour que de justes récompenses ne fussent pas répandues sur tous les officiers qui avaient rivalisé en cette occasion de courage et de dévouement.

Le lieutenant général de Lée s'était signalé en dirigeant huit sorties, dans lesquelles il battit constamment les assiégeants et leur fit éprouver des pertes notables; une blessure qu'il reçut à la tête dans la dernière de ces rencontres exigea l'opération du trépan : le roi le nomma grand-croix de Saint-Louis.

La ville de Lille était investie depuis un mois lorsque le chevalier de Luxembourg, commandant une brigade de deux mille cavaliers, se fit jour à travers les lignes des ennemis et pénétra dans la place; chacun de ses hommes portait un fusil et un sac renfermant trente kilogrammes de poudre. Le maréchal de Boufflers ne cessait dans ses messages de demander des munitions de guerre; les armes et la poudre que le brigadier de Luxembourg introduisit dans la ville d'une manière aussi hardie mit les assiégés en situation de prolonger leur défense. Luxembourg, issu de la plus illustre maison de France, com-

blé des dons de la fortune, aspirait au bonheur d'obtenir la croix de Saint-Louis, qu'il n'avait point encore en raison de sa jeunesse. Sur la nouvelle de cet exploit, Louis XIV fit partir un officier de sa maison, porteur de la croix de Saint-Louis. L'officier franchit les ponts-levis à la faveur d'une sortie, et M. de Luxembourg eut le bonheur d'être reçu chevalier de l'ordre par le maréchal de Boufflers devant le front des troupes.

Le brigadier de Valori, directeur général des fortifications des places de Flandre, jouissait déjà d'une grande réputation comme ingénieur militaire; il déploya autant de courage que de capacité pour seconder le maréchal dans sa défense. Sa conduite mérita les éloges du prince Eugène aussi bien que ceux des officiers français; il fut promu au grade de maréchal de camp.

M. de la Trezelière, commandant l'artillerie, fut élevé au grade de lieutenant général.

Les brigadiers de Ravignan, de Coëtquen, de Ranne furent nommés maréchaux de camp.

Sur la proposition du maréchal de Boufflers, le roi accorda aux officiers de la garnison un certain nombre de croix de Saint-Louis. Voici les nominations que nous pouvons citer : le lieutenant des gardes du corps de Tournefort, commandant en second la colonne de cavalerie conduite par le chevalier de Luxembourg; les brigadiers de Maillebois, de Bellisle (tous deux maréchaux de France sous le règne de Louis XV); de Martinville, de Sourzy; de la Pommeraye de Saint-Pierre, lieutenant-colonel des gardes vallonnes; de Felligonde, lieutenant-colonel du régiment de Piémont; d'Oraison, commandant un bataillon du régiment de Picardie; d'Estouilly, idem du régiment de Champagne; de Boisroger, capitaine au régiment de Piémont; de Champanel, idem; Comerfort, idem au régiment de Dillon; de Maupas, idem au régiment de Dillon; de Maupas, idem au régiment de Picardie; de la Tour-Saint-Paulet, lieutenant d'artillerie.

La prise de Lille donna lieu, de la part des Français, à un trait d'audace qui mérite une mention particulière. Le maréchal de camp de Puiguyon, placé avec deux mille hommes de troupes d'élite à l'extrême droite de l'armée du duc de Vendôme, fut chargé par ce général d'investir le fort de Leffingue, situé à six lieues d'Ostende et planté au milieu de marais; on n'y arrivait que par une chaussée fort étroite. Lord Marlborough tenait extrêmement à la possession de ce poste, que défendaient quinze cents Anglais. Les incidents multipliés du siége de Lille occupaient tous les esprits; la chute de ce boulevard avait été annoncée et démentie plusieurs fois; enfin des réjouissances, des décharges d'artillerie eurent lieu dans l'intérieur du fort. Le général de Puiguyon devina que ces bruyantes manifestations annonçaient la prise définitive de Lille, qu'il ignorait encore et dont les Anglais avaient reçu de proche en proche la nouvelle d'une manière certaine. Puiguyon résolut de profiter de la confiance que cet événement allait inspirer aux soldats, et d'enlever à son tour Leffingue pour se consoler de la perte de Lille. Ses officiers adoptèrent avec enthousiasme ce projet, et, la nuit étant venue, les Français, formés en trois colonnes, traversèrent plusieurs canaux, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, s'emparèrent de la chaussée, attaquèrent la forteresse de Leffingue par trois endroits, culbutèrent les premiers postes, escaladèrent les remparts, et se précipitèrent dans la place. Au milieu des ombres de la nuit, les grenadiers français apparurent aux soldats de la garnison comme des êtres fantastiques. Douze cents Anglais mirent bas les armes. On fit dans l'intérieur du château un butin immense, entre autres près de deux millions de numéraire. La nouvelle de la réussite d'un pareil coup de main jeta la stupeur parmi les alliés et diminua la joie que leur causait la conquête de Lille. Le roi nomma le général de Puiguyon *commandeur de Saint-Louis*.

CHAPITRE XI.

L'ordre de Saint-Louis rencontre un appréciateur dans le nouveau ministre de la guerre, Voysin. — Campagne de 1709. — Pertes éprouvées par l'ordre de Saint-Louis dans la sanglante bataille de Malplaquet.

Une sage politique, autant que l'esprit de justice, avait engagé Louis XIV à prodiguer des récompenses aux officiers qui s'étaient signalés au siége de Lille. L'État courait un danger imminent : on ne devait rien négliger pour stimuler les hommes capables de le défendre. Aux échecs réitérés des armées venaient se joindre des calamités de tous genres : la récolte de 1708 produisit seulement la moitié des grains nécessaires à la subsistance de la population; durant les dernières semaines de cette année, des inondations portèrent le ravage dans les provinces les plus fertiles. Ces inondations furent suivies d'un hiver extrêmement rigoureux : on eut à supporter à Paris jusqu'à 23 degrés de froid; les oliviers, la vigne et la plupart des arbres fruitiers furent gelés; les terres imprégnées d'eau se couvraient de glace. Les espérances de la récolte disparurent sans retour, ce qui jeta le désespoir au sein des villes et des campagnes. Le roi vendit une partie de sa vaisselle, et se procura ainsi l'argent nécessaire pour faire quelques achats de blé en Afrique et dans les Échelles du Levant. La continuation de la guerre ajoutait à ces malheurs; Louis XIV ne crut point s'humilier en demandant à diverses reprises la cessation des hostilités. Il envoya à la Haye le président Rouillé et son ministre de Torci, afin de rendre toute l'Europe juge des refus opiniâtres que les alliés opposaient aux propositions de paix faites en son nom. Les magistrats suprêmes de la Hollande (il n'existait plus de stathouder depuis la mort de Guillaume III) répondirent aux avances du roi de France en stipulant des conditions aussi outrageantes pour sa

personne que pour ses sujets. Jaloux de venger un pareil affront, Louis XIV prescrivit aux gouverneurs des provinces de donner la plus grande publicité aux négociations ouvertes par ses ordres, en faisant connaître les réponses insultantes faites par les magistrats hollandais. Il espérait par ce moyen exciter l'indignation publique et disposer les Français à redoubler d'efforts pour résister aux attaques des coalisés. La nation répondit à cet appel.

Dans la situation où se trouvaient les affaires du pays, l'intérêt de l'État demandait que l'on changeât de système; on ne pouvait le faire sans changer les hommes. Chamillart occupait depuis huit ans le ministère de la guerre; son intégrité lui avait mérité l'estime de ses plus violents détracteurs; mais les revers avaient commencé sous son administration; on le rendait responsable du choix malheureux des généraux qui avaient perdu les batailles. On lui donna pour successeur Voysin, ancien intendant du Hainaut, homme actif, ferme et entreprenant. Le nouveau ministre avait pu juger de la considération dont jouissait en France l'ordre de Saint-Louis (1); il appréciait au plus haut degré les bénéfices que l'on pouvait retirer de cette institution. Son premier soin, en entrant en fonctions, fut de demander au roi la permission de se servir de ce puissant appât pour rendre plus facile la reconstitution des régiments, dont la plupart avaient perdu les deux tiers de leurs officiers dans les derniers engagements. Quelques écrivains, et notamment Voltaire, chez qui la critique dégénère trop souvent en dénigrement, ont reproché au ministre Voysin d'avoir forcé en cette occasion l'usage de cette distinction; ils lui ont fait un crime d'avoir fait donner la croix de Saint-Louis à de jeunes

(1) En effet, l'ordre de Saint-Louis jouissait d'une estime particulière, même en dehors de l'armée; nous en citerons une preuve assez curieuse : en 1707, l'académie d'Angers, mettant au concours un prix d'éloquence, choisit pour sujet l'*Institution de l'ordre militaire de Saint-Louis*.

(*Note de M. Mazas.*)

capitaines par le seul motif qu'ils avaient présenté à l'inspection générale leur compagnie au grand complet. Est-ce donc que, dans les circonstances critiques où l'on était placé, on ne devait pas reconnaître les services rendus par un gentilhomme qui aliénait sa fortune, vendait ses bois, ses fermes, pour monter et habiller sa compagnie? Nous ne tarderons pas à voir ces officiers justifier pleinement la conduite tenue à leur égard par le nouveau ministre de la guerre.

Le choix d'un général capable de commander l'armée de Flandre devenait la chose la plus importante. L'opinion publique avait désigné d'avance le maréchal de Villars, le seul qui n'eût point essuyé de revers. L'audace formait le trait distinctif de son caractère; il savait inspirer de la confiance au plus timide. Le roi lui conféra des pouvoirs extraordinaires, et lui remit des brevets de grades signés en blanc, que le maréchal pourrait remplir selon sa volonté; mais on ne lui accorda point la faculté de créer des chevaliers de Saint-Louis.

Le maréchal de Villars fut salué sur son passage par les populations comme le génie tutélaire de la France. L'armée accueillit avec des cris d'enthousiasme son nouveau commandant; elle s'était rassemblée dans un camp au milieu de cette plaine de Lens que le souvenir d'une victoire du grand Condé rendait célèbre. Dès les premiers jours du mois d'avril, le maréchal s'occupa de l'instruction des troupes, dont la majeure partie se composait de recrues et de volontaires; il ne négligea rien pour réveiller leur ardeur martiale et pour resserrer les liens de la discipline, que les malheurs récents avaient singulièrement relâchés. Villars dit dans ses Mémoires : « Je m'appliquai principalement à « rappeler parmi les soldats la gaieté, qui est l'âme de la « nation. » On comprendra facilement les difficultés que le maréchal eut à surmonter pour reconstituer l'armée de Flandre, n'ayant à sa disposition que des éléments qui eussent été sans valeur dans les mains d'un autre général; son infatiga-

ble activité enfanta des prodiges. Villars n'épargnait rien pour communiquer aux officiers l'exaltation chevaleresque dont il se montrait transporté; il s'attacha à mettre au complet les compagnies de grenadiers, formant la tête des bataillons. A ses yeux les grenadiers occupaient dans l'ordre des soldats la place que les chevaliers de Saint-Louis tenaient dans l'ordre des officiers; ces hommes d'élite entretenaient parmi leurs camarades une émulation salutaire.

Le maréchal, ayant consacré trois mois à l'organisation des divisions et des brigades, ouvrit les opérations le 1er juillet 1709, en exécutant un mouvement fort habile sur la Bassée; il mit ainsi à couvert les deux places de Douai et d'Arras, dont les confédérés avaient résolu la conquête; mais tous ses soins ne purent empêcher que Tournay, assiégé depuis trois mois, ne tombât en leur pouvoir. A la suite de cet avantage, lord Marlborough et le prince Eugène franchirent l'Escaut et concentrèrent toutes leurs divisions dans le but d'investir Mons. Dès ce moment Villars redoubla d'efforts pour empêcher la prise de la capitale du Hainaut. En conséquence il fit ses préparatifs pour se porter en avant, et s'établit auprès de Quiévrain le 6 septembre; le lendemain il y reçut un renfort de cavalerie, amené par le maréchal de Boufflers. L'ancien défenseur de Lille, appesanti par le poids de l'âge, venait avec une noble simplicité se mettre sous les ordres de Villars, moins ancien que lui de grade, en offrant de l'aider de ses conseils. L'intérêt de l'État avait déterminé Boufflers à cette généreuse démarche. Villars était capable de l'apprécier; il voulut à son tour lui remettre le commandement : Boufflers insista pour rester dans sa situation de volontaire. La parfaite union de ces deux chefs illustres, animés de l'amour du bien public, produisit le plus heureux effet, et l'exemple donné par le maréchal de Boufflers eut pour conséquence d'inspirer aux autres généraux des sentiments de soumission et d'obéissance. L'armée montrait d'ailleurs les

dispositions les plus heureuses; les vétérans des régiments de Picardie, de Champagne, de Navarre, d'Auvergne, de Poitou, de Brie, de Piémont, etc., etc., découragés par les défaites passées, avaient retrouvé toute leur fierté.

Le maréchal de Villars quitta Quiévrain le 9 septembre et alla déployer ses divisions dans une plaine située à deux lieues en avant de Bavay. Sa gauche s'appuyait à un groupe de hameaux fort rapprochés de plusieurs bouquets de bois par où l'ennemi devait nécessairement déboucher pour venir l'attaquer; son aile droite s'étendait jusqu'au village de Malplaquet. Le centre de sa ligne étant l'endroit le plus vulnérable, il y fit élever des retranchements au moyen d'abatis d'arbres, afin d'opposer un obstacle aux tentatives de la cavalerie. Pour la première fois depuis qu'il exerçait un commandement supérieur, Villars modérait sa fougue habituelle et se montrait disposé à se tenir sur la défensive; son devoir lui prescrivait de ne point exposer le sort d'une armée, la dernière espérance de la France et très-inférieure en nombre à celle des alliés. En effet le maréchal comptait sous ses ordres quatre-vingt mille hommes au plus, disposant à peine de quarante pièces d'artillerie. Les coalisés composaient une masse de cent dix mille combattants, divisés en trois contingents : les troupe anglaises, commandées par lord Marlborough et le duc d'Argyle; les troupes allemandes, marchant sous les ordres directs du prince Eugène, du grand-duc de Hesse et du comte de Tilly; les quatre divisions hollandaises, marchant sous la conduite du prince d'Orange et du comte de Nassau. Ces divers généraux disposaient de cent vingt pièces de canon.

Les alliés exécutèrent un mouvement très-brusque le 10 septembre et firent avancer leur ligne de bataille à une portée de mousquet des retranchements français; ces manifestations montrèrent clairement qu'une action générale serait inévitable pour le lendemain. L'abondance régnait dans le camp des Anglais et des Allemands, grâce aux envois de vivres qui leur

arrivaient fréquemment par les ports de Hollande; la pénurie se faisait au contraire sentir parmi les troupes françaises : elles n'avaient rien reçu depuis deux jours. Enfin des convois expédiés d'Arras, de Valenciennes et du Quesnoy, permirent de faire aux soldats une distribution le matin du 11 septembre. En ce moment l'artillerie des alliés, concentrée sur le front de leur ligne, ouvrit un feu terrible contre les retranchements qui défendaient le front des Français.

Le plus simple officier de l'armée de Villars s'attendait à ce qu'un engagement aurait lieu le 11 septembre; le bruit de cette artillerie ne surprit personne. Le maréchal de Villars, sachant que l'aile gauche allait avoir à se défendre contre les troupes britanniques, jugea que son rôle serait des plus périlleux; il en prit le commandement, ayant sous lui les lieutenants généraux d'Artagnan, Legall, Albergotti, Puységur et Guébriant. La cavalerie de l'aile gauche, composée en entier de régiments de dragons, marchait sous la conduite du chevalier de Luxembourg, l'Ajax de cette armée.

Le maréchal de Boufflers se plaça à l'aile droite, dont la principale force se composait des troupes de la maison du roi. On avait distribué le long des retranchements du centre les gardes-françaises, les gardes suisses, les régiments du Roi, d'Alsace, de Laonnois, etc., etc. Ces deux divisions obéissaient aux ordres des généraux de Chemerault, de Palavicini et Sterkemberg.

Une foule d'officiers volontaires de tous grades avaient pris rang dans les diverses brigades; on y distinguait des chevaliers de Saint-Louis de la création; on voyait aussi parmi ces volontaires un prince luttant, dès sa naissance, contre la mauvaise fortune : c'était le fils de Jacques II, reconnu à Versailles roi d'Angleterre sous le nom de Jacques III; mais à l'armée il se faisait appeler le chevalier de Saint-Georges.

Lord Marlborough, favorisé par un épais brouillard, ayant traversé les bois de Sart, déboucha dans la plaine vers huit

heures du matin, pour fondre sur l'aile gauche des Français. A l'aspect de l'ennemi qui s'avançait hors des taillis, les grenadiers des régiments de Picardie et de Champagne, qui formaient la première ligne, jetèrent le pain qu'on venait de leur distribuer, et, obéissant au signal donné par le maréchal de Villars, ils s'avancèrent rapidement au-devant des Anglais, les abordèrent de la manière la plus terrible et les refoulèrent dans le bois. Lord Marlborough fit avancer ses réserves pour réparer ce premier échec. Villars, voyant arriver de toutes les directions des forces considérables, eut la fatale pensée de retirer de son centre quatorze bataillons, qui arrivèrent sous la conduite du général de Chemerault. Ce renfort permit au maréchal de soutenir l'engagement avec un succès décisif; mais il apprit bientôt que le centre, que l'on venait de dégarnir, attaqué par les troupes allemandes, courait risque d'être enfoncé. Le maréchal, rassuré du côté de l'aile gauche, où les généraux d'Artagnan et Legall pouvaient le remplacer, se dirigea vers le centre, dans l'espérance de réparer le désordre; mais, durant ce trajet, son cheval, ayant reçu une balle au poitrail, s'abattit. Les officiers qui accompagnaient le maréchal parvinrent à le dégager. A peine avait-il fait quelques pas à pied qu'une autre balle vint lui fracasser le genou; il se fit placer sur un brancard, persistant à vouloir donner ses ordres. Au bout d'une heure, la perte de son sang le fit tomber en défaillance; on l'emporta en arrière des lignes. Il était alors midi.

Le maréchal de Boufflers avait eu à supporter l'attaque de l'infanterie hollandaise, dirigée par le prince d'Orange et le général de Fagel; le maréchal résista au premier choc avec la plus grande fermeté, contint l'ennemi sur tous les points pendant plus d'une heure; puis, prenant l'offensive à son tour, il fondit sur les légions bataves, les culbuta et les contraignit à chercher un refuge dans les bois de Tanières. La joie qu'éprouvait le vieux maréchal de la défaite des Hollan-

dais fut troublée par l'arrivée de plusieurs messagers qui lui annonçaient que le prince Eugène avait forcé les retranchements et s'avançait en poussant devant lui les gardes-françaises et la brigade d'Alsace. Boufflers, s'étant mis à la tête de la cavalerie de la maison du roi, abandonna la poursuite des Hollandais et vint prendre en flanc la colonne des Impériaux. Le combat qui se livra sur ce point fut tellement acharné que, dans leur rapport, les généraux alliés l'appelèrent *une boucherie*.

Boufflers semblait retrouver au milieu du tumulte des armes la vigueur de la jeunesse; il dirigeait les principales charges, excitant ses cavaliers par son exemple et ses mâles propos, prodiguant sa personne avec une sorte de témérité. Les compagnies rouges de la maison du roi, les gardes du corps, les grenadiers à cheval et les gendarmes, agissant sous l'impulsion d'un tel capitaine, se couvrirent de gloire et livrèrent des combats répétés contre des masses de cavalerie allemande qui se renouvelaient sans cesse. Durant trois heures ces vaillantes troupes, lancées par le maréchal de Boufflers, tinrent la fortune en suspens. La supériorité numérique des alliés leur donnait la faculté de réparer leurs pertes; lord Marlborough, le prince Eugène et le prince d'Orange, ayant réuni toutes leurs réserves, exécutèrent un mouvement d'ensemble contre le centre et brisèrent tous les obstacles. Les gardes-françaises, les gardes suisses, la brigade d'Alsace, accablés par le nombre, se virent contraints d'abandonner le terrain. Dans cette situation les deux ailes de l'armée française ne pouvaient plus se relier entre elles. Le maréchal de Boufflers, qui s'était maintenu victorieux, donna aux troupes de la droite le signal de la retraite et l'exécuta dans le plus bel ordre, sur quatre colonnes, en prenant la direction de Valenciennes.

L'accident arrivé au maréchal de Villars avait fait perdre à l'aile gauche les avantages qu'elle avait remportés au début

de l'action ; elle supporta très-difficilement les attaques réitérées des réserves britanniques ; il fallut toute la vigueur et tout le dévouement des chefs pour empêcher qu'un désastre ne se produisît sur ce point. Les lieutenants généraux d'Artagnan et Legall firent les dispositions de la retraite avant que le maréchal de Boufflers eût commencé la sienne ; ils l'exécutèrent en déployant autant de fermeté que de valeur, en faisant prendre à leurs divisions la direction du Quesnoy, où s'était fait porter le maréchal de Villars. Il demeurait évident que sa blessure avait eu une influence décisive sur le sort de la journée.

Les alliés suivirent jusqu'à la nuit les deux fractions de l'armée française et ne purent jamais les entamer. Boufflers emmena son artillerie, ses blessés, et vingt étendards enlevés à l'ennemi (1).

Lord Marlborough, le prince Eugène et le prince d'Orange restèrent maîtres du champ de bataille, couvert de monceaux de leurs morts ; ils avaient acheté cet honneur au prix de vingt mille hommes tués et de dix mille hommes mis hors de combat. Le contingent hollandais, plus maltraité que les autres, se voyait réduit à quelques milliers de soldats. Marlborough et Eugène avaient gagné une victoire semblable à celles que Pyrrhus remporta sur les Romains ; ils pouvaient dire comme le roi d'Épire : « Encore deux victoires comme celle-ci, « et nous sommes perdus. »

Les alliés n'osèrent célébrer ce fait d'armes comme un triomphe ; outre le nombre considérable de soldats qu'ils y perdirent, ils eurent encore à regretter dix-huit cents officiers, dont quinze généraux. Le prince Eugène y fut blessé au bras. Lord Marlborough y courut le plus grand danger ; lancé au milieu des charges de cavalerie, il se vit entouré par un esca-

(1) Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, t. VI. — Pinard, *Chronologie militaire*, in-4°, t. II et IV. — *Mémoires du maréchal de Villars.*

dron des dragons de Condé, de la division du chevalier de Luxembourg. Ces cavaliers l'assaillirent à coups de sabre; il aurait eu le crâne fendu sans la croisette de fer qui garnissait la forme de son chapeau. Les gardes nobles de la couronne d'Angleterre le dégagèrent avec peine des mains des dragons français.

L'armée du maréchal de Villars essuya une perte de neuf mille hommes, tués ou blessés ; parmi ceux-ci se trouvait le chevalier de Saint-Georges, roi titulaire de la Grande-Bretagne. Ce prince, marchant à la tête des escadrons de la maison du roi, se signala par des traits d'une valeur peu commune; il cherchait dans la mêlée lord Marlborough, comme Berwick cherchait à Nerwinde Guillaume de Nassau; mais il en fut toujours séparé par les flots des combattants. Jacques Stuart conduisait pour la dixième fois à la charge les escadrons des mousquetaires lorsqu'il reçut au visage et au bras des blessures qui le contraignirent à se retirer en arrière des premières lignes.

L'ordre de Saint-Louis éprouva dans cette journée une perte plus sensible que dans les précédentes rencontres ; on voit répété fort souvent, dans la portion des registres qui existent encore, ces mots : *tué à Malplaquet;* on croirait lire un martyrologe. Une particularité s'y fait remarquer ; elle mérite d'être consignée dans l'histoire. La plupart des chevaliers de Saint-Louis qui succombèrent dans cette mémorable action avaient été nommés quelques mois auparavant : c'étaient les officiers en faveur desquels le ministre de la guerre Voysin avait sollicité du roi cette récompense anticipée (1).

(1) Le jour qui précéda la bataille de Lutzen (2 mai 1813), Napoléon passa en revue le 10e régiment de hussards, qu'il n'avait pas vu depuis 1808. En témoignage de sa satisfaction, il donna à ce régiment vingt-cinq croix de la Légion d'honneur ; les officiers ne devaient pas être compris dans cette distribution. L'empereur ordonna que le choix des sujets dignes d'obtenir cette distinction fût fait incontinent en sa présence. On les fit ranger sur une seule ligne, et l'adjudant-

L'ordre de Saint-Louis, nous l'avons dit, essuya, dans cette sanglante action du 11 septembre 1709, des pertes irréparables; les détails suivants le prouveront suffisamment.

Le lieutenant général de Chemerault avait été nommé chevalier de Saint-Louis en 1701, étant brigadier. Placé par le maréchal de Villars derrière les retranchements du centre, pour y commander en chef les deux divisions établies sur ce point, il en fut retiré avec quatorze bataillons pour renforcer l'aile gauche, qui se trouvait engagée dans une lutte inégale contre toutes les forces anglaises. Chemerault forma ses bataillons en colonnes profondes, manœuvre nouvelle, et enfonça les trois premières lignes. La tête de cette colonne, qu'il conduisait en personne, ne fut arrêtée que par la puissante réserve de lord Marlborough; l'artillerie qui la précédait vomit un feu de mitraille qui écrasa la tête de la colonne des Français; le lieutenant général de Chemerault tomba un des premiers, criblé de coups.

Le marquis de Béthune-Charost, commandant la brigade d'Alsace, un des corps chargés de la défense des retranchements, se battit pendant plusieurs heures avec une intrépidité sans égale et parvint à contenir les flots d'assaillants; il fut tué au moment où il redoublait d'efforts pour ranimer l'ardeur des soldats du régiment du Roi, qui, accablés par le nombre, commençaient à plier.

Les autres chevaliers de Saint-Louis qui succombèrent furent: les brigadiers de Baudot, d'Angennes, Montlezun, de Busca, de Frenel; les enseignes des gardes du corps de la Haye, de Bruc,

major, après avoir fait ouvrir le ban par un trompette, les proclama *légionnaires*. A l'appel qui se fit le soir, après la bataille, on ne trouva dans les rangs que cinq de ces légionnaires créés la veille; les vingt autres gisaient étendus dans la plaine, sous des monceaux de cadavres. On conçoit qu'ils n'avaient point succombé impunément. Le caractère du militaire français se présente sous le même aspect à toutes les époques. (Voyez notre *Histoire de la Légion d'honneur*, 1 vol. in-8°; prix, 5 fr.; chez Dentu, Palais-Royal.)

(*Note de M. Mazas.*)

de Montplaisir; les exempts des gardes du corps de Rochebonne, de l'Osmone; de Barentin, colonel du régiment de Laonnois; le comte de Féligonde, lieutenant-colonel du régiment de Piémont; de Vilaines, lieutenant-colonel du régiment de Chartres; d'Ornaison, commandant un bataillon du régiment du Piémont; d'Estouilly, idem du régiment de Champagne; de Muret, capitaine aux gardes-françaises; du Chardon, idem; de Saint-Malins, idem au régiment du Piémont; de Rochepierre, idem; de Boisroger, idem; de Champanel, idem; de Maupas, idem au régiment de Picardie; Comerford, idem au régiment de Dillon; de Valori, idem au régiment de Saint-Vallier; de Planta, idem aux gardes suisses.

Dans le moment où le maréchal de Villars livrait la sanglante bataille de Malplaquet, d'autres corps français en venaient aux prises, à l'entrée de l'Alsace, avec les troupes allemandes. Le comte de Merci, commandant vingt mille soldats impériaux, franchit le Rhin à Bâle, dans les premiers jours de septembre, avec l'intention de pénétrer dans la Franche-Comté pour faire soulever cette province en faveur de l'empereur son maître. Le duc de Savoie, opiniâtre dans sa haine contre la France, devait agir par le côté opposé, afin de favoriser ce dessein. Le danger était imminent; on sut le conjurer.

Le lieutenant général du Bourg, détaché de l'armée du maréchal d'Harcourt avec douze mille hommes, parvint à barrer le chemin aux divisions autrichiennes, leur livra combat le 22 septembre auprès de Rumorsheim et les défit complétement. Le maréchal de camp Damas d'Anlezy, qui jouissait de la réputation d'un des meilleurs généraux de son temps, commandait la cavalerie; il écrasa sous le poids de ses escadrons les bataillons ennemis, les poursuivit jusqu'au Rhin et les y précipita. Le général Merci essaya en vain de rallier ses troupes; on le harcela pendant une semaine en le contraignant de repasser le fleuve. Il avait perdu dans cette excursion dix

mille des siens, tués, prisonniers ou noyés; il ne put sauver ni son artillerie, ni ses bagages, ni sa caisse militaire.

Le lieutenant général de Sourdis, chargé d'opérer dans l'électorat de Cologne, sut se maintenir contre le prince de Nassau, commandant des forces très-supérieures; il fut heureusement secondé par le marquis de Castries, colonel du régiment de Guienne, qui, dans plusieurs engagements, mit en pleine déroute la cavalerie allemande. M. de Castries fut élevé au grade de brigadier.

Les échecs essuyés en cette circonstance par les alliés les rendirent plus circonspects et leur firent abandonner leurs projets agressifs contre les provinces de l'Est.

CHAPITRE XII.

Continuation de la guerre de la Succession. — Pertes éprouvées par l'ordre de Saint-Louis dans les divers engagements. — Bataille de Denain. — Dernière promotion faite par Louis XIV.

Aucune distribution de croix de Saint-Louis n'avait eu lieu après la journée de Ramillies, dont le seul nom inspire un sentiment de tristesse mêlé de dégoût. Il ne devait pas en être de même de celle de Malplaquet; on pouvait avouer une pareille défaite : les palmes de la victoire s'y mêlaient aux branches de cyprès. Louis XIV le jugea ainsi ; il recueillit dans le palais de Versailles le maréchal de Villars, pour l'y faire soigner sous ses yeux, et l'éleva à la dignité de Pair du royaume.

Le maréchal de Boufflers, aux talents et à la vigueur duquel l'armée avait dû son salut, se trouvait dans une situation particulière; ses services avaient passé la mesure des récom-

penses ; il ne pouvait en recevoir que de la reconnaissance publique ; les Français se plurent à lui prodiguer des témoignages d'admiration.

Le comte d'Artagnan (1) reçut le bâton de maréchal.

Le lieutenant général du Bourg, qui avait battu le comte de Merci à Rumorsheim, était commandeur de Saint-Louis ; il fut nommé chevalier du Saint-Esprit.

Le maréchal de camp de Damas d'Anlezy, qui s'était si vaillamment conduit à la tête de la cavalerie, fut nommé commandeur de Saint-Louis.

Le maréchal de camp de Conflans avait secondé de la manière la plus brillante le maréchal de Boufflers en commandant sous lui la maison du roi ; il fut élevé au grade de lieutenant général, ainsi que le maréchal de camp de Balivières, qui remplaça le général de Chemerault dans le commandement des quatorze bataillons. Le marquis de Canillac, premier sous-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires, continua à combattre à la tête des siens, quoique blessé, et se fit admirer par son intrépidité ; il fut également élevé au grade de lieutenant général.

On nomma brigadiers O'Brien, colonel de Royal-Irlandais ; de Villemur, major des grenadiers à cheval (2) ; de Cheyladet, enseigne des gardes du corps ; de Favart, ingénieur militaire ; d'Auger, enseigne des gardes du corps. Ces officiers faisaient partie de l'ordre de Saint-Louis depuis plusieurs années.

Le baron de Jouy, commandant la brigade des dragons d'Orléans et de Condé, eut deux chevaux tués sous lui en chargeant la réserve de lord Marlborough ; c'est au milieu de

(1) Le comte d'Artagnan prit dès ce moment le nom de maréchal de Montesquiou, sous lequel il est connu dans l'histoire.

(2) Le comte de Puységur, major général de l'armée, dit dans un de ses rapports, en parlant de la conduite tenue à Malplaquet par cette vaillante troupe : « Les « charges qu'ont faites les grenadiers à cheval sont au-dessus de l'humanité. »

(*Notes de M. Mazas.*)

ce choc que le généralissime anglais courut un si grand danger, comme nous l'avons dit. Le brigadier de Jouy fut nommé commandeur de Saint-Louis.

On donna la croix de Saint-Louis aux officiers dont les noms suivent; tous avaient reçu des blessures plus ou moins graves :

Le brigadier de Beaujeu, commandant deux régiments de dragons dans la cavalerie de l'aile gauche; de Baufremont, brigadier de cavalerie; d'Elst, colonel réformé avant l'institution de l'ordre : le désir d'obtenir cette distinction, autant que l'amour de la patrie, l'avaient arraché de sa retraite; de Suzy, enseigne des gardes du corps; de Saint-Pau, exempt des gardes du corps; d'Audiffret, major des gardes-françaises; Baron, colonel du régiment d'Affry; de la Pommeraye, lieutenant-colonel du régiment de Brie; de Court, id. du régiment du Beaujolais; Montholon, maréchal des logis des mousquetaires; de Malleville, id.; Macé, id.; de Flavancourt, capitaine aux gardes-françaises; de Puymègre, id. au régiment de Champagne; de Morière, id. au régiment de Thianges; de Mérival, id. au régiment d'Aunis; de Marmont, id. au régiment de Condé; de Cadolle, id. au régiment de Champagne.

Le marquis de Nangis, aide-major général, fut chargé de présenter au roi les drapeaux pris à Malplaquet. Le major Fontaine, assisté du capitaine de Preissac, apporta à Versailles les drapeaux pris sur le général Merci par le comte du Bourg. On confiait ordinairement les missions de ce genre à des officiers qui s'étaient distingués dans les engagements précédents. Nangis, Fontaine et Preissac furent à ce titre nommés chevaliers de Saint-Louis.

Le brigadier de Quadt, commandant la cavalerie sous M. de Damas d'Anlezy au combat de Rumorsheim, concourut puissamment par sa valeur au gain de la victoire; il comptait depuis plusieurs années dans l'ordre de Saint-Louis. Le roi, ayant

eu connaissance des services rendus en cette occasion par le brigadier de Quadt, le gratifia d'une pension de trois mille livres.

L'action de Malplaquet ne peut être rangée parmi les journées malheureuses; les pertes énormes essuyées par l'ennemi rétablirent l'équilibre entre les deux armées : celle des alliés fut réduite à quatre-vingt mille hommes, et celle de Français à soixante-douze mille. Les soldats de celle-ci, loin d'être découragés, demandèrent à grands cris qu'on les ramenât au combat. Les deux maréchaux, enflammés de la même ardeur, se montraient fort disposés à céder à leurs désirs ; mais le roi, instruit de la situation des choses, ordonna que l'armée demeurât en observation. C'est alors que Villars et Boufflers revinrent à Paris.

Lord Marlborough et le prince Eugène, étourdis par l'événement de Malplaquet, renoncèrent au dessein formé par eux de forcer, en cas de succès, les frontières de l'ancienne France; ils résolurent de se rendre maîtres de Mons. Cette ville avait pour gouverneur le duc de Croï, chef de la maison la plus illustre du Hainaut, petit-fils d'un des meilleurs généraux de Charles-Quint; il se montra digne de ses ancêtres en défendant pendant cinq semaines une place délabrée, n'ayant à sa disposition qu'une faible garnison. Le duc de Croï fut élevé au grade de lieutenant général; sa belle résistance devait servir d'exemple aux gouverneurs des autres villes.

Le siége de Mons termina la campagne. Les généraux alliés ouvrirent celle de 1710 en attaquant les diverses places de la Flandre pendant qu'un congrès s'ouvrait à Gertruydemberg dans le but de traiter de la paix. Le lieutenant général Albergotti, renfermé dans Douai, arrêta les coalisés pendant deux mois entiers et dicta les conditions de la capitulation. Le lieutenant général Dupuis-Vauban, chargé de la défense de Béthune, opposa la même résistance et se rendit le 29 août. Saint-Venant capitula le 29 septembre. Le marquis de Guébriant, gouver-

neur de la ville d'Aire, mérita de justes éloges par son héroïque défense.

Le maréchal de Villars avait quitté Versailles dès le mois d'avril pour aller reprendre son commandement; sa blessure ne lui permettait que difficilement de se tenir à cheval. Durant les siéges dont nous venons de parler, il voulut à diverses reprises interrompre le cours des opérations d'Eugène et de Marlborough par une action générale; mais Louis XIV lui prescrivit de s'en abstenir, jugeant que les alliés useraient leurs forces en attaquant toutes ces places. Le maréchal, enchaîné par la volonté du souverain, ne voulut pas rester entièrement inactif, bien décidé à inquiéter les généraux ennemis par des escarmouches journalières. Le caractère entreprenant des officiers français les rendait très-propres à ce genre d'expéditions.

Villars, ayant appris qu'un convoi de guerre très-considérable descendait la Lys, conçut le projet de s'en rendre maître; le maréchal de camp de Ravignan fut chargé de ce coup de main. Le général d'Althone escortait ce convoi avec deux mille hommes; Ravignan l'attaqua, lui tua la moitié de son monde, le fit prisonnier avec le reste de ses soldats et quarante officiers. Les poudres et les autres munitions furent détruites. Le général français rentra dans Ypres sans s'être laissé entamer par vingt escadrons lancés à sa poursuite.

Le colonel de Mortagny commandait un régiment de hussards, troupes légères depuis peu de temps en usage dans l'armée française; il fut chargé d'épier les mouvements de deux brigades de cavalerie allemande qui couvraient les opérations du siége d'Aire. Il en surprit une durant un fourrage, et lui enleva huit cents chevaux, après avoir tué ou mis hors de combat cinq cents cuirassiers.

Le colonel d'Aremberg, commandant le Royal-Allemand, exécuta un coup de main analogue devant Saint-Venant, jeta le trouble dans le car[illegible] cents chevaux

et vingt officiers surpris dans leurs baraques. Il serait trop long de relater ici les escarmouches livrées pendant le cours de ces divers siéges; les Français en sortirent toujours avec avantage et occasionnèrent aux alliés des pertes sensibles.

Les généraux de l'école de Luxembourg, et Villars plus que les autres, regardaient la distribution des récompenses comme le moyen le plus propre à conserver l'esprit d'émulation si nécessaire pour accomplir de grandes choses. D'après ce principe, Villars attachait un prix inestimable à l'institution de l'ordre de Saint-Louis; aussi ne cessait-il d'envoyer à Versailles des mémoires de propositions le lendemain de chaque engagement; mais le roi, ferme dans ses résolutions, continuait à user de parcimonie, et retranchait la moitié des noms inscrits dans les mémoires de propositions envoyés par le commandant en chef de l'armée de Flandre. Le maréchal sollicita la grand'croix de Saint-Louis pour le lieutenant général Dupuis-Vauban, qui venait de défendre Béthune, celle de commandeur pour le général de Rooth : le roi ajourna ces deux nominations (1). Le maréchal de camp de Ravignan, qui s'était signalé par un exploit extraordinaire, reçut la croix de commandeur; on nomma chevaliers de l'ordre : de Mortagny, colonel des hussards; d'Aremberg, colonel du Royal-Allemand; de Laizer, commandant un bataillon du régiment du Lyonnais; d'Avejan, capitaine aux gardes-françaises.

Pendant que les généraux français défendaient pied à pied les frontières du royaume, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, plénipotentiaires au congrès de Gertruydemberg, redoublaient d'habileté pour ramener dans les voies de la conciliation les puissances coalisées. Ils eurent à lutter contre les exigences des envoyés de l'empereur et de la reine d'Angleterre. Les ministres de la Hollande se montraient plus impitoyables que les autres et traitaient les envoyés du

(1) *Mémoires du maréchal de Villars.*

roi de France avec l'arrogance ridicule de marchands enrichis.

C'est dans le moment où les ministres étrangers faisaient les demandes les plus révoltantes que le Ciel offrit à Louis XIV des chances favorables. L'empereur Joseph mourut le 17 avril; ce trépas produisit en Europe une sorte de commotion. Le droit d'hérédité donnait pour successeur à Joseph I[er] son frère l'archiduc Charles, le compétiteur de Philippe V. Les puissances belligérantes avaient pris les armes pour empêcher que la monarchie espagnole ne se confondît avec la monarchie française dans la maison de Bourbon. L'Angleterre devait regarder comme aussi préjudiciable à ses intérêts de laisser les possessions espagnoles se réunir à l'empire d'Allemagne dans les mains des princes de la maison d'Autriche.

La reine Anne manifesta le désir de voir se terminer une guerre dont la Grande-Bretagne faisait à elle seule presque tous les frais. Louis XIV saisit avec une merveilleuse dextérité l'occasion qui se présentait; il s'empressa d'envoyer à Londres des diplomates chargés de mettre à profit les dispositions pacifiques de cette princesse. Un parti puissant insistait en Angleterre pour continuer les hostilités; ce parti reconnaissait pour chef lord Marlborough; les brillants succès obtenus par ce général enflaient son orgueil et élevaient son crédit, de manière à porter ombrage à la souveraine. L'abaissement de ce superbe ennemi devait être la conséquence d'une paix avec la France : personne ne s'y méprit. Lord Marlborough, aiguillonné par le danger, supplia le prince Eugène de lui prêter son concours pour frapper un coup décisif; Eugène, guidé par des motifs analogues, se rendit à ses désirs. Il s'agissait pour eux d'imprimer aux opérations militaires une impulsion des plus rapides. En conséquence, après avoir concentré sur la ligne de l'Escaut la totalité de leurs forces, les deux généraux résolurent de former le siége de Bouchain. La situation de cette place en faisait la clef des rivières de la Flandre française. Marlborough et Eugène ne doutaient pas

que le maréchal de Villars ne voulût tenter le sort des armes pour empêcher la prise de Bouchain. Une supériorité numérique bien constatée leur faisait regarder comme certain le gain d'une nouvelle victoire, qui aurait pour conséquence l'invasion de la France et l'occupation de sa capitale. Lord Marlborough jugeait qu'un triomphe aussi éclatant devait le garantir de la disgrâce qui le menaçait.

Les alliés investirent Bouchain le 10 août. Le marquis de Ravignan, officier consommé, fut chargé de défendre la place. Louis XIV avait deviné les secrètes intentions des coalisés; l'essentiel à ses yeux consistait à gagner du temps : il ordonna au maréchal d'éviter à tout prix une action générale, d'observer de près les assiégeants sans répondre à leurs provocations. Le rôle de Fabius convenait peu au caractère impétueux de Villars; néanmoins ce général sut obéir aux dépens même de sa réputation. En effet, les soldats, remplis d'ardeur, demandaient qu'on les menât au combat et ne pouvaient se rendre compte de l'inaction du maréchal. Les rumeurs de l'armée arrivèrent jusqu'à Versailles; les courtisans saisirent cette occasion pour donner un libre cours à leurs accusations.

La chute de Bouchain paraissait inévitable; de Ravignan prolongea sa défense au delà du terme que les assiégeants avaient assigné à sa reddition; elle eut lieu le 11 septembre : le gouverneur et la garnison obtinrent les honneurs de la guerre. De Ravignan avait été dignement secondé par le major de Gallowey, commandant en second. Le maréchal de Villars se vit contraint d'exécuter un mouvement rétrograde dans le but de couvrir l'importante ville de Cambrai; laissant ensuite le commandement au maréchal de Montesquiou, il se rendit à Versailles, afin d'y recevoir de nouvelles instructions. Le roi l'accueillit en lui témoignant toute sa satisfaction. « Je suis, « dit-il, très-content de vous, puisque pendant tout le cours « de la campagne vous n'avez fait qu'exécuter mes ordres. « Il y a ici bien des clabaudeurs dont je ne fais nul cas; mé-

« prisez tout ce qu'ils disent, et jouissez d'une tranquillité par-
« faite. Vous n'êtes comptable qu'à moi de vos actions (1). »

L'événement justifia les prévisions de Louis XIV; l'inaction de Villars trompa les espérances de Marlborough et d'Eugène; tout se borna pour eux, dans la campagne de 1711, à la prise de Bouchain.

L'année 1712, que le Ciel avait marquée pour être le terme des malheurs qui affligèrent la vieillesse du grand roi, s'ouvrit sous de lugubres auspices. On avait eu à déplorer dans le mois d'avril précédent la mort du Dauphin; le duc de Bourgogne, sa femme et leur jeune fils furent enlevés en quelques jours (février 1712): la même tombe les enferma tous trois. Les solides qualités du duc de Bourgogne rendirent les regrets plus vifs; le peuple donna des larmes à la mémoire d'un prince qui n'avait été occupé qu'à soulager ses misères. Les épreuves de l'adversité semblaient manquer à la gloire de Louis XIV; ce monarque les supporta avec autant de fermeté d'âme qu'il avait montré de modération quand la fortune se plaisait à le combler de ses faveurs.

Le congrès de Gertruydemberg fut transféré à Utrecht; les plénipotentiaires français y montrèrent plus de confiance, et un incident inattendu vint diminuer l'arrogance des ministres hollandais. Les imprudences de la femme de lord Marlborough à l'égard de la souveraine avaient précipité la disgrâce du grand capitaine; le ministère, rempli de ses créatures, fut renversé; lui-même se vit dépouillé de ses charges et de son commandement; le duc d'Ormond le remplaça en qualité de généralissime des troupes britanniques. Le peu d'empressement que le duc d'Ormond mit à servir la cause des alliés paralysa les opérations militaires. Le prince Eugène, outré de colère, se montra décidé à pousser les hostilités avec une nouvelle énergie. En effet, dès la fin du mois de mars, il ou-

(1) *Mémoires du maréchal de Villars*, p. 206.

vrit la campagne en faisant porter deux divisions sur Arras et fit établir six batteries qui bombardèrent cette place. Le bruit de cette agression remplit de terreur les provinces environnantes ; l'effroi se répandit jusqu'à Paris. Les courtisans épouvantés insistaient pour que le roi se retirât au delà de la Loire: ils s'y seraient trouvés à l'abri du danger. Louis XIV repoussa ces timides conseils en annonçant hautement l'intention de se porter au-devant des ennemis au lieu de s'éloigner du théâtre de la guerre.

Le prince Eugène montrait une passion délirante à pousser ses attaques; il prétendait chasser de sa capitale le puissant monarque qui l'avait jadis méprisé. Les circonstances devenaient très-critiques. Louis XIV voulut avoir une dernière conférence avec le maréchal de Villars, qui allait reprendre le commandement de l'armée du Nord; le conseil fut tenu à Marly. Le roi commença par exprimer en termes pathétiques la douleur que lui causaient les coups terribles dont sa famille venait d'être frappée; le maréchal témoignait en l'écoutant la plus vive émotion; l'auguste vieillard s'interrompit tout à coup en disant : « Ne parlons plus de mes peines; occupons-« nous à sauver la France. On veut que je me retire à Blois; « je veux, au contraire, me porter en avant. Partez, Monsieur « le Maréchal, joignez l'ennemi, combattez-le. Si vous êtes « repoussé, vous me retrouverez sur la Somme avec les Fran-« çais que j'aurai ralliés, et, si la fortune nous est contraire, je « m'ensevelirai avec vous sous les débris de la monarchie. » Ces paroles, prononcées dans un entretien particulier, ne tardèrent pas néanmoins à être connues à Paris; elles y produisirent la plus vive sensation.

Le généralissime des Impériaux ne mit pas dans son agression la vivacité que faisaient craindre ses menaces. Le prince Eugène, au lieu de percer à travers l'Artois et la Picardie, comme le lui conseillait lord Marlborough, retiré à la Haye, reprit l'ancien projet de s'emparer successivement des places

fortes qui couvraient les frontières du nord du royaume ; c'est pour ce motif qu'il fit commencer le siége du Quesnoy. Le maréchal de Villars éprouva une grande satisfaction en voyant son formidable rival adopter un plan qui devait avoir pour conséquence de faire tirer la guerre en longueur. La ville du Quesnoy, pourvue d'excellentes fortifications et d'une garnison de quatre mille hommes, se trouvait en situation d'opposer une vigoureuse résistance ; on estimait qu'elle pourrait tenir au moins deux mois, et tout faisait espérer que, dans cet intervalle, les négociations entamées à Utrecht et à Londres aboutiraient à une solution favorable. Le lieutenant général de Labadie commandait dans le Quesnoy ; de beaux faits d'armes lui avaient acquis une certaine réputation. Le maréchal de Villars se montrait décidé à demeurer fidèle à son système de circonspection. Le général hollandais de Fagel commença le siége le 19 juin, sous la protection de l'armée d'observation commandée par le prince Eugène. Labadie repoussa avec succès les premières attaques ; mais, à la grande surprise des alliés aussi bien que des Français, ce général battit la chamade au bout de quatorze jours de tranchée ouverte. Suivant la capitulation, la garnison se rendit prisonnière de guerre, ce qui n'avait pas eu lieu lors de la prise des autres places. Cette prompte reddition (1) trompa les calculs du maréchal de Villars et renouvela les alarmes des provinces voisines. Le Ciel permit que ce revers fût balancé par des événements favorables à la cause de la France : une trêve fut signée à Londres entre les ministres de la reine Anne et les ambassadeurs de Louis XIV. Au bout de quelques jours,

(1) Nous avons vu le maréchal de Boufflers recevoir une récompense pour sa défense de Lille ; on traita d'une manière analogue tous les commandants des places fortes qui s'étaient signalés par une longue résistance. Le lieutenant général de Labadie obtint du prince Eugène un congé dans le but de se rendre à Versailles pour y justifier sa conduite ; on l'arrêta par ordre du roi aux barrières de Paris, et il fut conduit à la Bastille.

(*Note de M. Mazas.*)

le duc d'Ormond, commandant le contigent des troupes britanniques, reçut l'ordre de se séparer de l'armée des alliés et de prendre avec ses divisions le chemin de Rotterdam pour s'y embarquer.

L'ancien collègue de Marlborough tenait à montrer que l'abandon des Anglais ne l'empêcherait pas de pousser les hostilités avec la même ardeur. Son armée se trouvait réduite, depuis le départ du duc d'Ormond, à cent mille soldats allemands ou bataves. Eugène, ayant modifié son plan d'invasion, résolut de pénétrer dans le royaume par la Champagne. Pour ce motif, il ordonna les apprêts du siége de Landrecies, la clef de cette province. Il fit de Marchiennes sa place d'armes; il y concentra ses magasins, sa grosse artillerie et ses munitions. Il fallait parcourir un trajet de treize lieues de poste pour aller de Landrecies à Marchiennes, et l'Escaut coupait cette ligne. On doit attribuer à la confiance qu'inspiraient des succès si longtemps soutenus la faute commise par le prince Eugène en étendant outre mesure sa ligne d'opérations. Il avait placé à Marchiennes douze mille hommes pour garder ses magasins; il en mit autant pour occuper le village de Denain, une des têtes de l'Escaut, poste essentiel. Trente mille autres soldats se trouvaient employés à l'investissement de Landrecies, de sorte que le général des Impériaux pouvait à peine disposer de trente mille hommes pour secourir un des points attaqués. La dislocation de ses forces devait entraîner de graves conséquences : la fortune semblait avoir aveuglé le grand capitaine. Le duc d'Albemarle, commandant en chef les troupes hollandaises, ayant sous lui le prince de Nassau et un nombreux état-major, reçut la mission de défendre Denain, le point le plus intéressant, puisque les alliés pouvaient y passer l'Escaut en toute sûreté. Pour arriver à Marchiennes en venant de Denain, il fallait suivre une large chaussée élevée dans les marais, lesquels s'étendaient jusqu'au village de Fenain ; depuis ce Fenain

jusqu'à Denain (une lieue environ) régnaient deux lignes parallèles de palissades hautes de vingt pieds, défendues de distance en distance par des fortins. Les convois de vivres ou de munitions amenés de Marchiennes pour alimenter les travaux du siége de Landrecies marchaient à couvert dans cette large voie sans crainte d'être enlevés; les alliés appelaient insolemment ce boyau *le grand chemin de Paris*. Le bourg de Denain, qui formait une des têtes de pont de l'Escaut, se trouvait enveloppé par un large fossé et une ceinture de palissades encore plus élevées; les retranchements continuaient, dans la direction de Landrecies, depuis Denain jusqu'à la rivière de l'Escaillon. Tous ces ouvrages formaient un ensemble gigantesque. Trente bataillons, échelonnés depuis l'Escaut jusqu'à la Sambre, servaient à relier le poste de Denain avec le principal corps de l'armée des Impériaux.

Louis XIV reçut, le 10 juillet, l'avis officiel de la signature de la trêve conclue à Londres entre ses ambassadeurs et les ministres de la reine Anne; le soir même un brigadier des gardes du corps partit de Versailles pour la Flandre; il portait au maréchal de Villars de nouvelles instructions signées de la main du roi. Non-seulement on permettait au commandant en chef de l'armée française de sortir de son inaction calculée, mais on l'engageait encore à saisir une occasion favorable pour livrer bataille; on lui laissait la faculté de prendre les mesures qu'il jugeait convenables pour arriver à un résultat décisif. Villars éprouva une joie inexprimable en recevant la lettre du roi. Libre enfin de sortir de sa contrainte, il rentrait dans son élément, qui était l'action. Nous avons déjà dit que ce général avait conservé dans un âge avancé la chaleur de la jeunesse; son intrépidité au milieu des combats éclipsait les plus vaillants. Un appareil d'acier adapté à son genou lui permettait de se tenir solidement à cheval. L'armée réunie sous ses ordres augmentait chaque jour par l'arrivée de quelques détachements; elle présentait le 1er juillet un effectif de

soixante-quinze mille hommes (1). Le maréchal de Montesquiou commandait en second. On remarquait à la tête des divisions les lieutenants généraux d'Albergotti, de Broglie, de Coigni, d'Hautefort, du Rozel, de Joffreville, de Guébriant, de Guiche, de Vivans, de la Vallière, de Rohan, de Saint-Frémont, de Sailly, de Mézières, de Vieux-Pont, de Dreux, de Croissy, de Lée, de Bouzolles, de Conflans, d'Avaret. Les brigades marchaient sous la conduite des maréchaux de camp de Peseux, de Mortemart, de Château-Morand, de Rooth, de Nangis, de Silly, de Choiseul, de Lessart, de Chaulne, de Mortany, de Costaz, de Roye, de Mouchy, de Breuil, de Mercy, de Lamberg, de la Marck, de Duras, de Flavencourt, de Beauvau. Le marquis de Puységur remplissait en Flandre les fonctions de major général, qu'il exerçait depuis près de vingt ans sans cesser de rendre des services inappréciables. Au nombre des régiments composant ces divisions figuraient les plus célèbres : Picardie, Navarre, Brie, Champagne, Vexin, les Vaisseaux, Poitou, Lyonnais, etc., etc. Ces régiments avaient été renouvelés plusieurs fois depuis cette guerre; à peine y voyait-on figurer quelques soldats échappés à vingt batailles ; mais cette poignée de vétérans suffisait pour conserver les traditions du drapeau. Jamais le nombre des officiers volontaires n'avait été aussi considérable. Chaque bataillon, chaque compagnie avait à sa tête un général ou un colonel; des officiers inférieurs marchaient mêlés dans les rangs des soldats, lesquels brûlaient du désir d'en venir aux mains. Cette formation violait l'ordonnance militaire, mais les circonstances critiques où l'on se trouvait permettaient que l'on s'écartât des règles établies.

Personne en France ne se méprenait sur la gravité du danger qui menaçait le royaume. Les chevaliers de Saint-Louis

(1) Le reste des forces militaires se partageait entre deux autres armées : celle du Rhin, placée sous le commandement du maréchal d'Harcourt et du lieutenant général du Bourg, et celle du Dauphiné, commandée par le maréchal de Berwick.

(*Note de M. Mazas.*)

ne doutaient pas qu'en prêtant le serment exigé d'eux ils n'eussent contracté l'obligation de consacrer leur reste de vie à la défense de l'État et de périr les armes à la main en accomplissant un devoir aussi sacré. Tous les officiers membres de l'ordre, que des blessures ou le grand âge avaient contraints de quitter le service actif, abandonnèrent leur demeure, gagnèrent péniblement les frontières et vinrent se mettre à la disposition des généraux; la plupart d'entre eux se rendirent en Flandre, où le péril paraissait le plus pressant. Nous citerons trois commandeurs de la création, de Saint-Silvestre, de Massot, de Castéja (1). L'exemple donné en cette occasion mémorable par les chevaliers de Saint-Louis produisit un effet immense sur l'esprit de l'armée, et contribua à soutenir les sentiments de patriotisme que montrait la population des provinces.

La place de Landrecies, la moitié moins considérable que celle du Quesnoy, avait pour gouverneur le maréchal de camp du Barail, ancien colonel du régiment du Roi, homme de fer, criblé de blessures; il avait gagné la croix de Saint-Louis, étant capitaine, en montant le premier à l'assaut de Charleroi. La garnison s'élevait à trois mille hommes. Le prince d'Anhalt-Dessau, détaché avec trente bataillons et vingt escadrons, franchit la Sambre, et commença, le 17 juillet, l'investissement de Landrecies. Le général de Fagel l'appuyait avec deux divisions de troupes hollandaises; le prince Eugène, posté de l'autre côté de la Sambre avec le reste de l'armée impériale, se tenait en observation. Le généralissime des coalisés, persuadé que le maréchal de Villars n'épargnerait rien pour empêcher la prise de Landrecies, couvrit sa position de retranche-

(1) Cent ans après, des officiers, membres d'une corporation de chevalerie, la *Légion d'honneur*, calquée en quelque sorte sur l'ordre de Saint-Louis, offrirent l'exemple d'un dévouement aussi désintéressé. (Voyez notre *Histoire de la Légion d'honneur*, p. 372.)

(*Note de M. Mazas.*)

ments et ordonna au prince d'Anhalt et au général de Fagel de prendre les mêmes précautions, afin de résister à l'attaque infaillible des Français. Les assiégeants ouvrirent la tranchée le 20 juillet et dirigèrent des démonstrations offensives contre plusieurs points de la place ; la roideur avec laquelle on y répondit fit juger que du Barail n'était point disposé à battre la chamade.

Le maréchal de Villars s'approcha de la Seille le 21 juillet, comme pour la passer afin de secourir Landrecies, et prit position devant cette rivière, sa gauche à Bouchain et sa droite à Cauchie, se renfermant dans l'angle formé par l'Escaut et la Seille. Il tenait ainsi deux lieues de largeur. Son quartier général résidait à Mazaringhein, et son arrière-garde, commandée par le comte de Coigni, à Châtillon-sur-Sambre. A peine le mouvement exécuté par le maréchal de Villars fut-il connu au camp des alliés que le prince Eugène, persuadé qu'on allait l'attaquer devant Landrecies, s'empressa de rappeler les trente bataillons échelonnés jusqu'à l'Escaut, jaloux de ne rien négliger pour renforcer sa position. Par suite de cette manœuvre, le poste de Denain, abandonné à lui-même, courait risque d'être enlevé, sans que l'on pût le secourir à propos. Villars se promit de profiter d'une pareille faute, et résolut de mettre à exécution le plan dont l'idée venait de lui être suggérée par un notable du pays, M. Lefebvre d'Orval, ancien président du conseil souverain d'Artois. Ce plan consistait à se porter en ligne directe sur Denain, à franchir l'Escaut à Neuville ; une fois cette rivière passée, se présentait une nappe de marais qui s'étendaient jusqu'au chemin de Marchiennes : l'opinion accréditée dans le pays faisait regarder cet obstacle comme insurmontable. Le prince Eugène, qui avait examiné soigneusement cet endroit, resta convaincu que ces marais étaient infranchissables et que Denain ne pouvait être attaqué par ce côté. Lefebvre d'Orval, natif de ce pays, avait une profonde connaissance des lieux ; il déclara pou-

voir indiquer un passage au moyen duquel une colonne pourrait cheminer sans que les hommes eussent de l'eau au-dessus du genou. En suivant ces indications, l'armée française évitait un détour considérable, se trouvait à même d'attaquer à revers le poste de Denain, et de s'en rendre maîtresse avant que le prince Eugène pût venir au secours du duc d'Albemarle. Le maréchal de Villars saisit avec sa sagacité ordinaire tous les avantages d'un plan admirable par sa simplicité ; la réussite dépendait néanmoins du secret qui serait gardé. Le maréchal de Villars, dans ses Mémoires, déclare qu'on avait besoin de tromper le prince Eugène et l'armée française elle-même.

Le maréchal de Montesquiou, le lieutenant général de Puységur, le marquis de Valori, directeur général du génie militaire, et plusieurs officiers de détail furent initiés au secret de l'entreprise. Le comte de Broglie reçut l'ordre, le matin du 23 juillet, de marcher le long de la Seille avec trente escadrons, en tirant vers l'Escaut; quantité de paysans le précédaient, dirigés par des ingénieurs qui devaient jeter des ponts sur la rivière. Ces préliminaires indiquaient si bien une attaque immédiate que le prince Eugène fit ses derniers apprêts pour résister au choc d'un ennemi ardent à le combattre. L'armée française demeura en bataille durant toute la soirée du 23, la droite dans la direction de Landrecies, et prête à suivre l'avant-garde conduite par le comte de Broglie. Pas un officier, pas un soldat ne doutait qu'on ne dût marcher pour aller assaillir les alliés dans les lignes de Landrecies. Vers minuit, le marquis de Puységur alla porter l'ordre au maréchal de Montesquiou, qui commandait le corps de réserve, de se mettre en mouvement en prenant la direction de Neuville : l'armée allait donc marcher la gauche en tête. Ce changement subit étonna si fort les généraux qu'ils hésitèrent un instant avant d'obéir; néanmoins tout s'ébranla, et dans cette situation le lieutenant général de [illegible]-Pont menait

l'avant-garde. Au bout de deux heures de marche, les soldats français, doués d'une merveilleuse perspicacité, devinèrent les intentions du commandant en chef, en apprécièrent toute l'importance, et se montrèrent transportés d'ardeur pour concourir à l'exécution d'un projet qui les charmait par sa hardiesse.

Le marquis de Valori, guidant six compagnies d'ouvriers, précédait l'avant-garde; il fit jeter quatre ponts sur l'Escaut avec une célérité admirable. Les divisions françaises franchirent rapidement la rivière, au delà de laquelle commençaient à s'étendre les marais que le maréchal savait praticables dans une certaine direction; il y entra le premier, précédé de quelques cavaliers de son escorte et suivi des grenadiers du régiment de Navarre. Le passage s'exécuta sur les points indiqués par les ingénieurs chargés du sondage. Au sortir des marais on se trouvait en face des palissades qui défendaient le chemin de Marchiennes; Villars les fit attaquer par cinq colonnes, pendant que le maréchal de Montesquiou, ayant tourné les marais, atteignit à son tour la chaussée. Les barricades furent emportées, et les soldats français envahirent en un instant ce large boyau appelé outrageusement *le chemin de Paris;* ils y pénétrèrent au moment où défilait un convoi de cinq cents charrettes chargées de pain. Ces vivres, expédiés de la manutention de Marchiennes, se rendaient aux lignes de Landrecies; les chasseurs allemands qui les escortaient périrent presque tous sous les coups des baïonnettes, et le convoi, dont la tête touchait déjà les fossés de Denain, resta en entier au pouvoir des Français.

Le duc d'Albemarle, instruit bientôt de cet événement, se hâta d'expédier au prince Eugène plusieurs officiers pour le prévenir du danger qui le pressait. Ce danger était encore plus imminent que ne le croyait le général des Hollandais; en effet, la jonction du corps de réserve du maréchal de Montesquiou avec les troupes du centre ayant été effectuée, le maré-

chal de Villars fit incontinent ses dispositions pour attaquer les retranchements de Denain. Il fit comprendre aux divers généraux que la réussite d'une entreprise aussi audacieuse dépendait de la rapidité de l'exécution. A huit heures du matin (24 juillet), six colonnes passèrent à la fois les fossés remplis de fascines et arrivèrent aux retranchements, dont la solidité ne put tenir contre la valeur des grenadiers formant la tête des sections. Les soldats bataves qui cherchaient à les défendre furent criblés de coups. Le maréchal de Villars entra par la première brèche qui fut rendue praticable. Arrivé sur l'esplanade du village de Denain, il fallut livrer combat aux troupes de la garnison rangées en bataille; les Français abordèrent ces lignes à la baïonnette et les enfoncèrent. Le duc d'Albemarle, placé au centre, fut assailli et fait prisonnier par le capitaine Tricaud, du régiment de Lyonnais. Les soldats, transportés d'une sorte de frénésie, refusaient de faire quartier, et le duc d'Albemarle aurait été massacré sans l'arrivée du maréchal, qui usa d'autorité pour garantir les jours du général en chef des Hollandais. La lutte continua durant deux heures dans les rues du village et aux abords d'un monastère dans lequel les Hollandais s'étaient barricadés. Ceux que la frayeur avait saisis se précipitèrent sur le pont de l'Escaut, afin de le passer et de s'élancer sur le chemin de Landrecies; mais ce pont, fléchissant sous le poids des bagages, s'écroula en entraînant dans les flots la foule qui l'encombrait.

Le prince Eugène fut témoin de ce désastre; il était accouru de sa personne en recevant le message du duc d'Albemarle. Les généraux allemands avaient reçu de lui l'ordre de se porter sur Denain à la tête de leurs divisions avec le plus de promptitude possible; mais, quelle que fût leur diligence, le trajet était trop long pour que le corps expéditionnaire pût arriver au pont de l'Escaut en temps utile. Dans cet intervalle, le prince Eugène, placé sur une éminence qui dominait la rivière, put suivre tous les incidents du c

dans Denain; cachant en vain son dépit, il déchirait ses gants avec les dents. La défaite du duc d'Albemarle se trouvait consommée lorsque les premières brigades allemandes rejoignirent le généralissime des alliés. Le prince Eugène, rempli d'une folle confiance, prétendait venger le revers essuyé par les Hollandais; il voulut passer l'Escaut au pont de Proni; mais les généraux Albergotti et Vieux-Pont venaient de s'en emparer. Ils le défendirent avec une telle vigueur que le prince Eugène, après avoir perdu trois mille hommes dans cette tentative, se vit contraint de faire reprendre à ses divisions le chemin de son camp d'observation. L'arrivée subite du prince de Tingri-Montmorenci, gouverneur de Valenciennes, qui accourait à la tête des deux tiers de sa garnison, rendit plus critique la position de l'armée impériale; ce général l'assaillit au passage de l'Escaillon et lui fit essuyer une perte de douze cents hommes.

La journée du 24 juillet 1712 coûtait aux alliés quinze mille hommes. Des dix mille Hollandais postés dans Denain, cinq cents à peine se sauvèrent; tout le reste fut tué, pris ou noyé; le duc d'Albemarle fut fait prisonnier avec deux princes de Nassau et cinq généraux. Le but vers lequel tendaient les efforts du maréchal de Villars venait d'être atteint de la manière la plus heureuse: les communications du prince Eugène avec Marchiennes, sa place d'armes, étaient rompues sans retour. Le plan du maréchal de Villars avait été exécuté dans toutes ses parties avec une précision mathématique (1).

On doit convenir que jamais chef d'armée ne fut mieux secondé que le vainqueur de Denain; le maréchal de Montesquiou, les généraux de Broglie, d'Albergotti, de Vieux-Pont, de Coigni, d'Hautefort, de Mortemart, de Guébriant, de Saillant, de Dreux-Brezé, rivalisèrent de valeur et de zèle. Le

(1) Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, t. VIII. — *Mémoires du maréchal de Villars*, t. II. — *Chronologie militaire*, t. II, IV, VI.

marquis de Nangis fut expédié le soir même pour Versailles, afin d'annoncer à Louis XIV l'agréable nouvelle d'une victoire remportée après tant de revers. Quelques jours après, le comte de Villars, major du régiment des gardes, assisté du capitaine des dragons de Conti, Vincens de Causans, vint présenter au roi les drapeaux enlevés aux Hollandais et aux Allemands.

Le combat de Denain ne pouvait être comparé à ces batailles livrées dans de grandes proportions (1), et cependant ses résultats furent immenses; on les dut incontestablement aux talents et à l'activité de Villars, qui, en cette occasion, s'éleva au-dessus des autres généraux par l'habileté avec laquelle il sut profiter de ses avantages. En effet, au bout d'un mois il avait reconquis sur les alliés une étendue considérable de pays et repris Marchiennes, renfermant un matériel formidable, deux cents pièces de canon et un amas de vivres et de munitions de guerre; il avait rétabli la ligne de nos frontières en se rendant maître de Saint-Amand, de Douai, du Quesnoy, de Bouchain. Ces diverses places tombèrent en son pouvoir à la suite de siéges meurtriers, dans lesquels les coalisés perdirent douze mille hommes. Le prince Eugène, contraint d'abandonner le blocus de Landrecies, s'était vu obligé de battre insensiblement en retraite jusque dans les environs de Bruxelles.

On devait espérer que des succès aussi éclatants feraient prendre aux conférences d'Utrecht une tournure favorable aux intérêts de la France; il n'en fut point ainsi, et les ministres des Provinces-Unies montraient la même orragance et la

(1) Les Français perdirent à peine mille hommes tués ou mis hors de combat, mais on eut à regretter d'excellents officiers, la plupart chevaliers de Saint-Louis. Le plus remarquable était Tourville, du régiment du Vexin, fils unique du célèbre amiral; ses rares talents faisaient croire qu'il se rendrait digne de la réputation de son père.

(*Note de M. Mazas.*)

même opiniâtreté. Le maréchal d'Huxelles ne cessait, dans sa correspondance avec le maréchal de Villars, de l'instruire de ce qui se passait au congrès; il sut en cette occasion l'informer de la véritable situation des choses. Villars, piqué de l'obstination des envoyés hollandais, résolut de la vaincre en employant un expédient que lui inspirait le génie de la guerre.

Tous nos lecteurs savent ce qu'étaient, dans les dix-septième et dix-huitième siècles, les *partisans*, troupe mal famée, mais utile par les embarras qu'elle suscitait à l'ennemi. Ces partisans marchaient sous la conduite de chefs déterminés, dont on assimilait les commandements à des grades militaires, afin qu'ils exerçassent plus d'autorité sur les hommes attachés à leur fortune. Parmi les partisans renommés de l'époque dont nous parlons figurait Pasteur, qui l'emportait sur tous les autres par sa témérité. Né dans le Brabant, il était demeuré fidèle à la cause de Philippe V, son souverain légitime, en vertu du testament de Charles II. Le nouveau roi d'Espagne l'avait récompensé de sa fidélité par le brevet de brigadier. Nul ne connaissait mieux que Pasteur, sous le rapport topographique, les Pays-Bas et les Provinces-Unies. Le maréchal de Villars, l'ayant appelé à son quartier général, le chargea d'une mission de nature à flatter son amour-propre : elle consistait à percer à travers la Flandre, à pénétrer en Hollande et à y jeter l'épouvante. Villars eut soin, pour stimuler son ardeur, de faire briller à ses yeux l'espérance de recevoir la croix de Saint-Louis, que la plupart des officiers généraux briguaient sans pouvoir l'obtenir. Pasteur, enrichi par un pillage de dix années, n'aspirait qu'aux honneurs militaires; rien ne pouvait mieux le toucher que la promesse faite par le maréchal. On lui laissa la faculté de choisir un certain nombre de cavaliers parmi les régiments de dragons de la division du comte de Broglie. Le brigadier Pasteur partit vers la fin du mois d'août, escorté de quinze cents hommes. Il divisa cette troupe en quatre sections, à la tête desquelles marchaient des

capitaines qui connaissaient également très-bien les localités. Pasteur et ses cavaliers parvinrent à traverser les lignes des alliés, franchirent quantité de rivières, et se répandirent comme des loups avides dans le Hainaut, dépourvu de garnison, puisque les troupes bataves opéraient sur la Sambre et sur l'Escaut. Ce chef de partisans passa par Berg-op-Zoom, alla jusqu'aux portes de Rotterdam, menaça la Haye, et s'approcha à six lieues d'Utrecht, où se tenait le congrès, sans se laisser arrêter par les difficultés que présentait le passage d'une multitude de canaux. Les habitants, remplis d'effroi, croyaient que leur pays était de nouveau envahi par les armées du roi de France. Aucune nation n'était alors aussi riche en numéraire que les Hollandais ; Pasteur et ses compagnons furent à même d'amasser un butin considérable, et c'est en causant des dommages irréparables qu'il remplit les vues du maréchal de Villars.

Au bout d'un mois de course, le brigadier Pasteur donna le signal de la retraite à ses sections disséminées dans les Provinces-Unies, en leur indiquant Namur comme point de ralliement. Le prince Eugène, mortifié de n'avoir pu arrêter ces bandes de partisans à leur entrée dans le Brabant, résolut de les anéantir à leur retour ; il employa à cet effet trente escadrons commandés par des officiers éprouvés. Pasteur et les siens parvinrent à éviter les détachements des Impériaux, se glissèrent entre leurs colonnes, et arrivèrent à Namur, un des boulevards des frontières de France. Dans le courant de trente jours que dura cette excursion, Pasteur trouva le moyen de remonter la moitié de ses dragons avec des chevaux de luxe ; chacun de ses cavaliers revenait chargé d'une sacoche pleine de ducats d'or. Ce chef de partisans traînait à sa suite soixante chevaux de carrosse, sur lesquels il avait fait attacher autant de bourgmestres, de baillis, de négociants enlevés dans leurs maisons. Les rançons de ces Hollandais, appartenant aux familles les plus opulentes, composèrent une

somme énorme. Nous ajouterons, pour ne pas revenir sur ce sujet, que l'incroyable expédition de Pasteur produisit l'effet qu'en attendait le maréchal de Villars : les plénipotentiaires français, profitant habilement de l'alerte donnée par ces partisans, pressèrent les négociations et obtinrent la conclusion de la paix avec la Hollande par le traité d'Utrecht (1713)(1).

Le maréchal de Villars, esclave de ses devoirs, jaloux de sa renommée, demeura à l'armée dans le but de consolider ses conquêtes et de pourvoir à la sûreté des frontières du royaume. Jugeant que la mauvaise saison autant que le découragement mettraient les alliés hors d'état de rien entreprendre, il laissa le commandement des troupes à ses lieutenants et se rendit à Versailles, où il reçut l'accueil que méritaient les services rendus par lui à la couronne et à la patrie. Louis XIV l'embrassa au milieu de la foule des courtisans en disant à plusieurs reprises : « *Monsieur le Maréchal, vous nous avez sauvés tous.* » Au bout de quelques jours, des lettres patentes du roi nommèrent Villars au gouvernement de Provence, vacant par la mort récente du duc de Vendôme.

L'arrivée du vainqueur de Denain à Paris coïncida avec l'apparition d'un autre triomphateur, de Duguay-Trouin. Il venait de terminer son expédition de Rio-Janeiro, qui est restée célèbre dans les fastes de la marine française. Jean V, roi de Portugal, s'était uni à la coalition dans l'espérance d'agrandir ses États aux dépens de quelques démembrements de la monarchie espagnole ; il eut à s'en repentir plusieurs fois : ses colonies furent à diverses reprises désolées par les escadres françaises. Les plénipotentiaires portugais, réunis à Utrecht aux autres ministres étrangers, se montraient aussi vindicatifs que les envoyés hollandais ; Duguay-Trouin proposa au ministre

(1) Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, t. VII. — *Mémoires du maréchal de Villars*, t. II.

de la marine de diriger une attaque contre le Brésil, la plus riche possession des Portugais dans le Nouveau-Monde. Il promettait de venger d'une manière éclatante l'offense faite au roi son maître. On lui donna cinq vaisseaux, qui portaient trois mille hommes ; les armateurs de Saint-Malo, de Nantes, de Dunkerque, firent les avances de cet armement, autant par patriotisme que par calcul. Une flotte anglaise bloquait le port de Brest : Duguay-Trouin passa à travers les lignes ennemies, eut à lutter contre la fureur des vents durant une longue traversée, et arriva le 14 septembre 1711 devant Rio-Janeiro, que défendaient douze mille hommes de troupes réglées. Le commandant de l'escadre française les battit, fit sauter une partie des fortifications, s'empara de tous les navires portugais, et menaça de réduire en cendres la ville si elle ne payait point une contribution ; cequ'il obtint. Duguay-Trouin, dans le cours de cette expédition, porta la terreur des armes françaises sur les côtes de l'Amérique méridionale, causa aux Portugais un dommage de vingt-cinq millions, et procura aux armateurs de Saint-Malo, de Nantes, etc., etc., un gain de sept millions.

L'espace nous manque pour parler en détail des exploits par lesquels Duguay-Trouin se couvrit de gloire dans le cours d'une expédition que les poëtes du temps comparèrent à celle des Argonautes. Duguay-Trouin, rentré à Brest à la suite d'une traversée de six mille lieues, environnée de difficultés de tous genres, se rendit à Versailles, non pour solliciter des récompenses, mais pour présenter ses hommages à son roi, à l'égard duquel il professait une sorte de culte, comme l'attestent les Mémoires de ce célèbre marin. Duguay-Trouin se tenait modestement en arrière des courtisans dans la salle que le souverain devait traverser au sortir du conseil ; les regards de Louis XIV percèrent jusqu'à lui, et le guerrier fut invité à s'approcher. A la suite de quelques paroles gracieuses d'un prix inestimable, le roi créa Duguay- en

y ajoutant la promesse de la première commanderie vacante de l'ordre de Saint-Louis (dans la marine), et, en attendant, la jouissance des 3,000 livres de pension affectés à cette dignité (1).

La paix venait d'être signée à Utrecht, le 29 janvier 1713, avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal et le Brandebourg. On avait lieu d'espérer que l'empereur dût y accéder. Le prince Eugène, que ses derniers revers avaient plutôt irrité qu'abattu, n'épargna rien pour exciter son souverain à résister aux sollicitations des autres puissances belligérantes. Charles VI céda aux volontés de son généralissime, et l'on se vit obligé, en France, à faire les préparatifs d'une nouvelle campagne, dont le théâtre fut transporté dans les pays voisins de la rive gauche du Rhin. Le maréchal de Villars fut chargé de la conduite de cette guerre ; les talents qu'il déploya en dirigeant les opérations militaires lui acquirent une gloire impérissable et le firent ranger à juste titre parmi les grands capitaines dont la France devait s'honorer le plus. Après avoir enlevé Landau à la suite d'un siége opiniâtre, Villars franchit le Rhin en obligeant ainsi le prince Eugène à venir défendre le territoire germanique. Philipsbourg, un des boulevards de l'Allemagne, vit flotter de nouveau sur ses remparts le drapeau français. L'empereur, abandonné par la coalition, consentit enfin à signer un traité particulier, qui devait procurer à l'Europe un repos tant désiré. Le maréchal de Villars et le prince Eugène furent choisis par leurs cours respectives comme négociateurs ; ils se réunirent à Rastadt, et ces deux rivaux, étonnés de se trouver

(1) L'éloignement des lieux fit que l'on ignora longtemps l'importance de l'expédition de Rio-Janeiro ; la vérité finit par se faire jour, et les habitants de Paris ne tardèrent pas à confondre dans leur admiration le nom de Duguay-Trouin avec celui de Villars. Un jour que le chef d'escadre longeait la rue Saint-Honoré, il se vit entouré par une foule empressée. Une dame élégamment vêtue s'approcha de lui ; Duguay-Trouin parut étonné. « Monsieur, dit-elle, ne soyez pas surpris ; je suis bien aise de voir un héros en ma vie. »

(*Note de M. Mazas.*)

en présence, se prodiguèrent des témoignages d'estime réciproque. Ils signèrent le 6 mars 1714 une paix définitive.

Le calme venait enfin d'être rendu à l'Occident ; Louis XIV se vit en position d'agir suivant les inspirations de son cœur. Durant plusieurs années ce prince conçut l'espoir d'obtenir la paix des puissances coalisées ; aussi renvoyait-il à la fin de la guerre l'obligation d'accorder les récompenses, comme il l'avait pratiqué après le traité de Riswick. Les maréchaux de Villars, d'Harcourt et de Berwick sollicitaient, dans l'ordre de Saint-Louis, une promotion assez nombreuse pour y admettre les officiers dont le dévouement autant que le courage avaient contribué à ramener la fortune sous les drapeaux de la France. Le monarque se rendit aux désirs des maréchaux, qui s'empressèrent d'établir leur mémoire de propositions. Le roi penchait lentement vers la tombe, accablé sous le poids des douleurs domestiques ; les accidents qui se succédaient dans l'état de sa santé expliquent le retard que l'on mit à faire connaître cette promotion, d'autant plus remarquable qu'elle fut la dernière faite par le créateur de l'ordre. Elle dura depuis le mois de mars jusqu'au 10 août 1715. Nous en avons réuni les diverses fractions pour en composer une liste unique, sans pouvoir garantir néanmoins qu'elle ne renferme pas des omissions comme les précédentes; nous en avons déjà dit la cause.

L'édit de 1693, en vertu duquel le roi créait un ordre militaire, ne renfermait aucune disposition exclusive en ce qui regardait les diverses classes de la société. L'époque présente peut, sous ce rapport, considérer cette fondation comme une institution libérale. L'édit annonçait que des actes de courage suffiraient pour rendre digne d'être admis dans la nouvelle corporation ; des jeune, Français, appartenant à la magistrature, au négoce, à la bourgeoisie, s'écrièrent : « On n'exige que de la valeur ! nous en ferons preuve, comme le firent nos pères sous Charles VII, pour soustraire le pays

à la domination étrangère , comme ils le firent pour soutenir les droits de Henri IV contre l'Espagne et la Ligue réunies. » Ainsi, dans le moment où le désir d'obtenir la croix de Saint-Louis arrachait le noble à la vie tranquille de son manoir, le même sentiment enlevait le jeune homme du tiers-état à des professions lucratives pour le lancer dans la périlleuse carrière des armes. La guerre de la Succession s'étant prolongée outre mesure, l'élément féodal s'épuisa; il fallut y suppléer en rendant plus facile l'admission de la bourgeoisie au grade d'officier. Ceci explique comment la liste de 1715 renferme un nombre plus considérable de noms appartenant au tiers-état.

L'institution de l'ordre de Saint-Louis eut des effets d'un autre genre et que l'historien est en droit d'enregistrer. Henri III exigeait des preuves d'orthodoxie pour l'admission des grands du royaume dans l'ordre du Saint-Esprit; Louis XIV imita cet exemple. Ce prince n'avait rien négligé depuis le commencement de son règne pour obtenir des conversions parmi les gentilshommes restés fidèles au protestantisme; beaucoup d'entre eux repoussèrent les offres brillantes qu'on leur faisait, sans se laisser toucher par la certitude d'obtenir des avantages matériels. La croix de Saint-Louis vainquit leur résistance. Nous citerons les exemples suivants.

La famille de Pins, une des plus considérables du Languedoc, avait embrassé le parti de la réforme, comme l'avaient fait la plupart des grandes maisons de cette province; elle demeura inébranlable dans ses principes, aux dépens de sa fortune, jusqu'en 1708. A cette époque, un jeune officier du nom de Pins servait sous le maréchal de Boufflers à la défense de Lille. Cet officier, s'étant distingué, fut compris dans une promotion; mais, au moment d'être reçu chevalier de Saint-Louis, il se vit contraint de remplir les obligations exigées par les statuts, au risque d'être éliminé. La gloire l'emporta dans le cœur du jeune homme, et, dès lors, la famille de Pins n

vint catholique. Jean de Serres, frère du célèbre agriculteur Olivier de Serres, ne cessa de se montrer ardent calviniste; ses fils et ses petits-fils firent paraître le même attachement au principe de la réforme. Serres, lieutenant-colonel au régiment de Levis, se fit remarquer par son intrepidité dans la dernière campagne du maréchal de Luxembourg. Créé chevalier de Saint-Louis, et devant recevoir l'accolade du roi, il dut abjurer et rentra de cette manière dans le giron de l'Église romaine. Le baron de Batz, petit-fils d'un des plus chers compagnons de Henri IV, et le chevalier de Jaucourt, appartenant à une des plus anciennes familles de Velay, abjurèrent pour le même motif et dans des circonstances semblables.

Dans la marine, nous devons citer le second fils du grand Duquesne et le capitaine de vaisseau de Salaberri, issu d'une des familles basques les plus attachées dans le seizième siècle aux intérêts de la reine de Navarre. Nous pourrions aisément présenter d'autres exemples de ce genre; mais le cadre resserré de notre travail ne nous le permet point. On est amené à convenir que la croix de Saint-Louis fut un moyen de conversion des plus convenables.

La guerre de la Succession devait offrir de graves difficultés; des revers y furent mêlés à de brillants succès. Des écrivains se sont plu à exagérer les malheurs qui marquèrent le cours de cette période de dix années; mais en définitive Louis XIV atteignit le but vers lequel tendaient ses efforts, et l'Europe coalisée ne put empêcher ce monarque de mettre son petit-fils en possession des couronnes d'Espagne, de Naples et des Indes. De pareils résultats n'avaient pu s'obtenir que par d'immenses sacrifices. Nous sommes persuadé que le nombre de croix de Saint-Louis données en 1715 ne suffisait pas encore pour récompenser les actes d'héroïsme qui se produisirent durant une lutte aussi longue qu'opiniâtre.

Le lieutenant général Dupuy-Vauban reçut la grand'croix de Saint-Louis; elle lui avait été promise cinq ans auparavant.

On nomma commandeurs les lieutenants généraux de Rosen (père du maréchal); de Valori, directeur général; de Rothe, d'Avignon, de Cheyladet, du génie, et le maréchal de camp de Beaujeu.

Les croix de chevaliers furent réparties de la manière suivante : *maréchaux de camp :* duc de Mortemart (1), de la Rochefoucauld, de Marcillac, de Parade, de Lambert, de Courtomer.

Brigadiers : de Grébauval, de Ganges, de Varennes, Pasteur, de Montendre, d'Amigny, de Mirabeau, de Courtin, de Rochebonne, de Marbeuf, de Gaillard, de la Rénie, de Riencourt, de Sabran, prince de Montmorenci-Robecque, de Bonneval, Turpin de Crissé, Clermont-Gallerande, de Rohan-Chabot.

Colonels : de Lostanges, du régiment de son nom; de Nugent, idem; de Léautaud, idem; de Digoine, exempt des gardes du corps; de Seuil, colonel du régiment de Bigorre; de Loré, idem du régiment de Lassay; de Sérent, idem du régiment de Nice; d'Espinchal, idem de dragons; de Fimarcon, idem de dragons; de la Londe, colonel réformé à la suite du régiment de Champagne; d'Escorailles, idem à la suite du régiment de Normandie; de Talaru, colonel du régiment de Foretz; de Vogué, idem du régiment de Vivarais; de Monty, colonel réformé; du Chêne, de Verdusan, de Chabanne (2); d'Urre, colonel réformé à la suite du régiment de Dauphiné.

(1) Petit-fils de Colbert; il s'était distingué à Denain en forçant les retranchements à la tête d'une des cinq colonnes d'attaque.

(*Note de M. Mazas.*)

(2) Dans la première édition, M. du Chêne est porté comme colonel du régiment de Charolais, M. de Verdusan comme colonel du régiment de Flandre, et M. de Chabanne comme colonel du régiment de Bourbonnais, commandements qu'ils n'ont jamais eus (voir Roussel, *État du militaire*). Nous les laissons avec le grade que M. Mazas leur a attribué, mais sans désignation de corps, car s'ils étaient colonels, ils devaient être colonels réformés, c'est-à-dire à la suite, et non chefs de régiment.

(*Note du continuateu*

Lieutenants-colonels : du Vivier, au régiment de Sault; de Chenelette, au régiment de Piémont; Huet, au régiment Dauphin; de Nompère, au régiment de Marcillac; de Bligny, au régiment de Noailles; de Prunier, au régiment de la Couronne; Dalquier, au régiment de Biron; de Montpeiroux, au régiment de Montmort; Dartans, au régiment du Maine; de Villars, major au régiment des gardes; des Hons, idem aux dragons de Lorraine; Doucet, maréchal des logis des mousquetaires; de l'Épine, lieutenant-colonel au régiment des Vaisseaux; Libertat, idem au régiment de Nivernais; de Nonant, au régiment de Brie; de Novion, au régiment Royal; Pascal, au régiment de Quercy; de Rabutin, au régiment de Bourgogne; de Montalembert, du régiment du Périgord; Lezay de Marnésia, du régiment du Maine; de Saint-Marsault, du régiment d'Orléans, mort la même année des suites de ses blessures.

Majors : du Petit-Thouars, au régiment de Bresse; Duclaux, au régiment de la Fère; de Fredeau, aux carabiniers; de Montjean, au régiment de Périgord; d'Aubigny, au Royal-Artillerie; de Mornay, au régiment du Nivernais; d'Alphonse, au Royal-Piémont; de l'Espinasse, aux dragons de Flandre; Clouet, maréchal des logis des chevau-légers; du Pleix, commandant un bataillon du régiment de Champagne; de Fréville, idem au régiment du Languedoc; de Dampierre, idem au régiment de Picardie; de Roseredon, au régiment de Normandie; Cœurs, au régiment de Ponthieu; d'Argicourt, au régiment de Bouzols; le Blanc, au régiment de Saintonge; la Devèze, commandant de bataillon d'artillerie; Masson, brigadier des chevau-légers; Neveu, major des chevau-légers; de Cacqueray, idem au régiment du Vexin; de la Condamine, commandant un bataillon du régiment de Piémont; de Penautier, brigadier des gardes du corps; de Crèvecœur, commandant un bataillon du Royal-Comtois; de Ginestous, major au

nois.

Capitaines : Tricaud, au régiment du Lyonnais, le même qui fit prisonnier à Denain le duc d'Albemarle ; Tournier, au régiment de Mortemart ; de Chantois, au régiment de Piémont; de Surret, au régiment Dauphin ; de Ricard, au régiment de Châteauneuf; de Thierry, au régiment de la Mothe-Houdancourt; Vincens de Causans, au régiment de dragons de Conti; Payan, au régiment de Damas (cavalerie); Vallée, au régiment de Tournaisis ; de Lesquen, au régiment de Royal-Croate (1) ; Dubois, au régiment de Béarn ; de Boiricheux, au régiment de la Reine; de la Bourdonnaye, au régiment de Beaufremont; de Saint-Lary, au régiment de Guienne ; Doré, au régiment de Lambesc ; de Foucaud, au régiment de Marcillac; de Plantier, au régiment Dauphin ; Boniface, aux dragons d'Alsace ; de Corneillan, aux dragons du Quercy; de Candau, idem aux gardes-françaises; de la Cour, au régiment de la Fère; Michaud, idem aux gardes-françaises ; de Valin, au régiment de Condé ; Tessu, au régiment de Normandie; Bourgeois, au régiment de la Marine; Boulon, aux dragons de Flandre ; de Bastard, au régiment de Foix ; de Faverolles, au régiment du Bugey; Ficher, aux gardes suisses; Gobert, au régiment de Champagne ; Lefebvre, au régiment d'Orléans; la Chaise, au régiment du Roi; Louvain, au Royal-Artillerie ; de la Borde, au régiment Hautefort dragons ; Mauroy, au régiment de la Reine; Tauriac, au régiment de la Marche; de Villeraze, au régiment du Soissonnais ; de Marsac, au régiment du Roi ; de Tourtoulon, aux cuirassiers de la Reine.

Gouverneurs et commandants de place : de Béthune-Charost, à Calais ; de Puisaloux, à Cambrai ; de Fontenai, du château de Dijon ; de la Fontaine, à Dieppe ; de Berbis, à Fort-Louis; de Préfosse, à Uzès ; de Tardif, à Strasbourg ; de Kerhoent, à Morlaix ; de la Potherie, à la Guadeloupe.

(1) Ce régiment fut composé dans le principe de déserteurs *croates* ; par une bizarrerie inexplicable, on changea le mot de *croate* en celui de *cravate*, lequel a prévalu dans les récits des écrivains modernes.

(*Note de M. Mazas.*)

La marine avait soutenu dignement l'honneur de la France durant les dix années de la guerre de la Succession. Il ne fut livré dans le cours de cette période qu'une seule bataille navale, celle de Malaga ; les autres engagements ne furent que partiels ; les chefs d'escadre et les capitaines de vaisseau en sortirent toujours victorieux. Les armateurs faisant la course secondèrent efficacement la marine royale ; les succès de Duguay-Trouin en furent la preuve.

Le roi conféra la dignité de commandeur de Saint-Louis au lieutenant général de la Harteloire, l'un des plus anciens officiers de la marine.

Le capitaine de vaisseau Cassard (1), dont les exploits seraient trop longs à détailler, reçut la croix de Saint-Louis. L'humeur intraitable de cet officier breton ruina sa carrière militaire et diminua le mérite des services rendus par lui à l'État.

La croix de Saint-Louis fut donnée aux autres officiers dont les noms suivent : *Capitaines de vaisseau* : les deux frères Courbon de Saint-Léger, de Chaulieu, de l'Escalette, de la Maison-Blanche, Dufour, de Bercourt, de Sérigny, de la Vieuville, de Quentin, Barth, d'Ars, de Grenonville, de Montagu, de Larnage, le Borgne de Keruzoret.

Capitaines de frégate : de la Maretière, de Plainval, de la Vacherie, de Fuel.

Lieutenants de vaisseau : de Parcevaux, d'Ugons, de la Chenardière, de la Maisonfort, de Machault.

Enseignes : de la Rond, de Chabert, de Bouville.

Les dernières nominations (2) furent signées le 10 août 1715.

(1) Cassard mourut, en 1740, prisonnier au château de Ham.

(2) Tous les recueils d'anecdotes en renferment une relative à cette phrase : « *Je le crois bien !* » que l'on attribue à Louis XIV, dans un moment où un officier lui demandait la croix de Saint-Louis de préférence à une grosse pension. Nous nous sommes abstenu, dans le cours de notre récit, de reproduire ce fait, attendu que nous le croyons controuvé. Quelques paroles échappées au ministre de la

Au bout de quelques jours, Louis XIV, dont la santé dépérissait à vue d'œil, se vit contraint de garder son appartement. L'agonie dura deux semaines, et le monarque expira le 1er septembre, après un règne de soixante-douze ans, le plus long et le plus brillant qu'eût jamais vu la chrétienté. Des écrivains éloquents se sont plu à énumérer les merveilles de ce règne, qui éleva la France au-dessus de toutes les nations de l'univers. Louis XIV avait eu à supporter des revers dans le cours de la guerre de la Succession ; mais la fortune finit par se rattacher à la justice de sa cause, et, au moment où ce prince terminait sa carrière, les cris de la victoire de Denain retentissaient encore. Louis XIV laissait la France agrandie par ses conquêtes : des traités solennels lui avaient assuré la possession de la Flandre, de la Franche-Comté, de l'Alsace et de la moitié de la Lorraine. Une triple ceinture de places fortes, élevées comme par enchantement, couvrait les frontières du Nord et de l'Est. Avant Louis XIV le royaume ne possédait pas un véritable état militaire; ce prince eut la gloire de le fonder. Il mit la dernière main à ce grand œuvre en créant l'ordre de Saint-Louis, qui devint le complément des institutions politiques sur lesquelles s'élevait le majestueux édifice de la monarchie française.

marine Pontchartrain, dans une circonstance semblable, ont donné lieu à cette erreur.

(*Notes de M. Mazas.*)

RÉSUMÉ DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

Louis XIV, depuis le commencement de l'institution de l'ordre de Saint-Louis jusqu'à sa mort, avait nommé *dix-sept grands-croix :* les lieutenants généraux de la Feuillée, de Vauban, de Rosen, de la Rablière, de Monchevreuil, de Polastron, de Rivarol, de Chamlai, de Château-Regnault, d'Avejean, de Bezons, de Laubanie, de Caraman, de Maupertuis, des Alleurs, de Lomont, Dupuy-Vauban;

Cinquante-deux commandeurs: les lieutenants généraux ou maréchaux de camp de Vatteville, de Saint-Silvestre, de Massot, de la Grange, de Montesquiou, d'Arbon, de la Fouchardière, de Casteja, de la Case, Candau de Bellegarde, de Guillerville, de Fourilles, d'Alou, des Bordes, de Castellas, de Saint-Martin, de Mesgrigny, des Roches d'Orange, d'Usson, de Romainville, de Puiguyon, de la Barre, de Valeilles, du Rozel, de Gasquet, de Reignac, de Valsemé de la Viérue, de Rosen (Charles), de Narbonne, de Montroux, de Sally, d'Asfield, de Brancas, Damas d'Anlesy, de Rothe, de Valory, d'Avignon, de Cheyladet, de Beaujeu, de Panetier, d'Amblimont, du Luc, de Gabaret, de Villette-Mursay, de Nesmond, de Relingue, de Coëtlogon, de Langeron, du Casse, de la Harteloire.

Dix-huit cents chevaliers. La moitié de ces officiers périrent sur les champs de bataille ou des suites de leurs blessures; ceux que la mort avait épargnés au milieu des combats continuaient leur service actif ou vivaient retirés dans leurs foyers.

RÈGNE DE LOUIS XV.

CHAPITRE XIII.

Changements introduits par le régent dans la constitution de l'ordre de Saint-Louis. — Première réception faite par le roi Louis XV. — Exemples de vertu donnés par des chevaliers de Saint-Louis.

L'ordre de Saint-Louis existait à peine depuis vingt-deux ans lorsque son fondateur descendit dans la tombe, et cependant cette création avait acquis l'autorité d'une institution ancienne : on le devait à la fermeté que Louis XIV ne cessa de montrer pour faire exécuter les statuts dans toute leur rigueur. Le roi persista à ne vouloir jamais accorder cette distinction à la position, c'est-à-dire que le grade, quelque élevé qu'il fût, ne donnait aucun droit à cette décoration. L'armée renfermait dans son sein, en 1715, une infinité d'officiers généraux, de brigadiers et de colonels qui ne faisaient point encore partie de l'ordre. On voyait clairement que Louis XIV craignait par-dessus tout de diminuer la valeur de cette récompense en la prodiguant, et les listes d'officiers composant les derniers mémoires de propositions présentés par les commandants en chef furent diminuées des deux tiers. A force d'être rigide on devenait injuste. La campagne de 1713, que le maréchal de Villars fit sur le Rhin contre les troupes impériales, fournit à l'armée française une nouvelle occasion de se signaler, principalemen[illegible] la Landau

et de Fribourg. Le brigadier de cavalerie du Chayla (1) mérita des éloges universels par la vigueur avec laquelle il repoussa les escadrons allemands chargés de percer les lignes des assiégeants devant Fribourg. Le nom de ce vaillant officier avait été éliminé, et nous pourrions en citer bien d'autres; mais le cadre resserré de notre travail ne nous permet pas de multiplier ces exemples.

Les quatre divisions aux ordres du maréchal de Berwick avaient su conserver intactes les provinces méridionales en obtenant des avantages soutenus contre des forces supérieures : on ne lui accorda qu'un très-petit nombre de décorations. Berwick et les autres généraux venus à Versailles, lorsque le traité de Rastadt eut mis un terme aux hostilités, s'empressèrent de produire leurs réclamations en faveur des officiers trompés dans leurs espérances. Louis XIV mourut sur ces entrefaites.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, se montra fort disposé à faire droit aux sollicitations du maréchal de Villars et des autres généraux. Il paraissait naturel que le prince ne négligeât rien pour se ménager des partisans parmi les officiers. Guidé par ce motif, le régent fit annoncer qu'une promotion supplémentaire se ferait dans l'ordre de Saint-Louis ; en effet, elle eut lieu au mois de décembre 1715. Cette promotion ne présentait pas le caractère de sévérité qu'offraient celles qui l'avaient précédée; elle se composait d'éléments disparates. Auprès de noms de braves, tels que du Chayla, de Lutteaux, de Canisy, de Bouthilier, de Blacon, de Benoit, etc., etc., vint se placer celui de Denonville, cet ancien colonel du régiment Royal dont la conduite à la bataille d'Hochstædt fut jugée si répréhensible. La faveur se glissa pour la première fois dans la distribution de cette récompense militaire : les ducs d'Antin,

(1) Le brigadier du Chayla devint plus tard lieutenant général et [illegible] ordres.

de Charost, de la Vrillière, d'Aumont, de Biron, l'obtinrent sans y avoir aucun droit. Personne n'ignore que le duc de Biron figurait parmi les roués du régent. La nomination la plus singulière fut celle du duc de Saint-Simon, le chroniqueur de l'Œil-de-Bœuf. Ce seigneur fit les deux campagnes de 1693 et 1694, sous les maréchaux de Luxembourg et de Lorges; depuis cette époque il n'avait pas quitté le palais de Versailles. On est fondé à croire que le duc de Saint-Simon profita du crédit dont il jouissait auprès du duc d'Orléans pour obtenir une distinction si recherchée par tous les gentilshommes.

Le cadre des dignitaires de l'ordre se trouvant au complet, on n'eut pas lieu de faire des nominations dans les deux premiers degrés. Les croix de chevalier furent réparties de la manière suivante :

Lieutenants généraux : de Charost, de Biron, de Vidaud, d'Aumont, de la Vrillière, de Pomereu, de Sommerive.

Maréchaux de camp : de Fauvel, de Beauvau, de Ségur, de Saulx-Tavannes.

Brigadiers : du Chayla, de Parabère, de Villeray, de Tillières, de Turpin-Crissé, de Montmorenci-Robecque, Clermont-Gallerande, de Bonneval, de la Tournelle, de Rocheplatte, de Presles, de Canisy, de Rohan-Chabot, de Rothelin, de Langeron, de Montgon, de Scépeaux, de l'Esparre, d'Estourmel, de Bonnechose.

Colonels : de Castillon, brigadier des mousquetaires; d'Ambly, idem; de Villeneuve, idem des chevau-légers de la Reine; de Favancourt, idem; de Caylus, colonel réformé; Denonville, idem; de Saint-Simon, idem; de Blacon, idem; de Saint-Vallier, idem; de Pelleport, idem; de Brancas, colonel au régiment d'Orléans; d'Assignies, idem au régiment de l'Auxerrois; de la Grandière, idem au régiment de l'Ile-de-France; de Montsaulnin, idem au régiment de Clermont; Goyon de Ma[illegible] auphin; de Courcillon, au ré[illegible] giment de Navarre;

de Miron, du régiment de Flandre; de Lutteaux, du régiment de Beaujolais.

Lieutenants-colonels : de Las-Bordes, au régiment des Landes; d'Esparbès de Lussan, au régiment du Languedoc; de Launay, au régiment de Grancey; de Peysac, au régiment de Toulouse; de Préaux, au régiment de la Sarre; de Bouthilier, des carabiniers; de Juigné, au régiment d'Orléans; d'Agoult, au régiment de Talende; de Villeneuve, au régiment d'Oléron; de Fougières, au régiment de Talmont; de Malarmey, de Royal-Artillerie; de Cardillac, aux gardes du Régent; de Chastelux, lieutenant des chevau-légers; de Montboissier, lieutenant des mousquetaires; de Saint-André, lieutenant des chevau-légers; de Grilles, capitaine aux gardes-françaises; de Bignon, idem.

Majors : de Chauvel, aux cuirassiers Dauphin; Pérot, au régiment du Maine; Berthelot, au régiment Royal; de Montgrand, au régiment du Boulonnais; de Jumilhac, aux dragons d'Artois; de Martel, au régiment d'Orléans; de la Barthe, commandant un bataillon du régiment de Picardie; de la Boulaye, lieutenant aux gardes-françaises; de Lastours, major au régiment de Toulouse.

Les capitaines : de Baignaux, au régiment de Piémont; de Lancry, idem; de la Chassagne, au régiment de Normandie; de Mithon, idem; de Vaucourt, au régiment Dauphin; de Galibert, aux dragons de Flandre; Bernard, au régiment de Brissac; de Fonville, au régiment du Languedoc; de Richebourg, au régiment de Rohan; de Brunier, au régiment de Tessé; de Pontécoulant, au régiment des Vaisseaux; du Prat, au régiment du Maine; d'Angosse, au régiment de Richelieu; de Montlaur, de l'artillerie; de la Borie, idem; de Caderousse, aux cuirassiers; de Toustain, au régiment de Picardie; de Cominges, au régiment de Touraine; Laurencin, au régiment du Vexin; Chappuis, au régiment d'Auvergne; de Morant, au régiment Commissaire-Général-Cavalerie; de Mauléon, au ré-

giment du Roi ; de Creney, au régiment de Toulouse; de Montrozier, au régiment du Vexin; de Seignard, au régiment d'Auvergne; de Bombelles, au régiment de Navarre; le Brun, au régiment de Guienne; de Ranchin, au régiment de Béarn; de Loyac, capitaine d'artillerie; de Valenceau, idem; de la Myre-la-Mothe, au régiment du Roi.

Ingénieurs militaires : Salmon, de la Ferté-Mun, le Bœuf, de la Blottière, de Noblesse, de Quiqueran.

Gouverneurs et commandants de place : de Villeman, à Sarrelouis; Masse, à Nancy; de Ginestous, à Angoulême; Larcher, à Bayonne; Alexandre, au fort Médoc; de Miremont, à Béthune; de Wolbock, à Avesnes; Charles, à Schélestadt.

Marine : de Rochambeau, chef d'escadre.

Capitaines de vaisseau : de la Bédoyère, de Beaussier, d'Aubigny, de Crèvecœur, de Flotte.

Capitaines de frégate : de Pontevès, de Grouchy.

Lieutenants de vaisseau : de Kergorlay, de Courtois, de la Maisonfort, de Glandevès, de Lisle, de la Guiche, des Montis, de Canivet, Hardouin.

Les choix hasardés que renfermait cette promotion supplémentaire pourraient faire croire que le régent nourrissait la pensée de provoquer la ruine de l'institution favorite du monarque dont il avait fait casser le testament; mais la croix de Saint-Louis se trouvait déjà placée si haut dans l'estime de la nation que le duc d'Orléans recula devant une entreprise aussi téméraire, et, loin de se montrer l'adversaire de la noble corporation, il s'en déclara ouvertement le protecteur. Jaloux de prouver que son intention n'était nullement d'avilir cette récompense en la prodiguant, ce prince annonça que l'on ne procéderait à aucune autre promotion avant la déclaration de la majorité du jeune roi; or cette déclaration ne devait avoir lieu que dans l'année 1723. Le régent fit plus pour le maintien de l'ordre de Saint-Louis : il désira en consolider l'existence

au moyen d'actes émanés de la souveraine puissance, en ajoutant de nouvelles dispositions à celles du fondateur, en élargissant les bases sur lesquelles reposait cette création. C'est dans cette pensée que fut rédigée l'ordonnance du mois d'avril 1719; elle portait le nombre des grands-croix de *huit* à *douze*, celui des commandeurs de *vingt-quatre* à *quarante*, celui des chevaliers pensionnés de *cent vingt-huit* à *quatre cent treize*.

Une seconde ordonnance fut rendue dans le but de couvrir cette nouvelle dépense; la dotation primitive de *trois cent mille livres* fut élevée à *six cent vingt-sept mille cinq cents;* elle fut répartie de la manière suivante : douze grands-croix *à six mille livres;* treize commandeurs à *quatre mille livres;* vingt-sept commandeurs à *trois mille livres;* trente-cinq chevaliers à *deux mille livres;* trente-huit chevaliers à *quinze cents livres;* cent six chevaliers à *mille livres;* un chevalier à *neuf cents livres;* quatre-vingt-dix-neuf chevaliers à *huit cents livres;* quarante-cinq chevaliers à *six cents livres;* vingt-cinq chevaliers à *cinq cents livres;* trente-cinq chevaliers à *quatre cents livres;* cinq chevaliers à *trois cents livres;* enfin quatre chevaliers à *deux cents livres*.

En résumé, *quatre cent soixante-cinq* officiers de tous grades se virent appelés à prendre part à la distribution de cette dotation en leur qualité de membres de cette corporation de chevalerie. Une dernière disposition vint compléter l'organisation : le roi créa, dans l'ordre de Saint-Louis, des officiers à l'instar de ceux de l'ordre du Saint-Esprit. Le garde des sceaux, d'Argenson, fut nommé chancelier; Leblanc, maître des cérémonies, et Fleurian d'Arnouville, greffier. On accordait à ces officiers, tous trois magistrats, le droit de porter les insignes de cet ordre militaire. Cette disposition fut singulièrement critiquée.

Durant la période contenue entre 1715 et 1723, il ne se fit aucune promotion semblable à celles qui avaient eu lieu sous le

règne précédent à la suite de la campagne : l'état de paix où l'on se trouvait les rendait inutiles ; cependant on ne put se dispenser de donner quelques décorations à des officiers qui avaient atteint le temps de service exigé par les statuts de l'ordre. On eut soin aussi de remplir successivement les vacances que la mort des dignitaires(1) occasionnait dans les deux premiers degrés.

Louis XV fut sacré le 25 octobre 1722 ; à son retour de Reims, le jeune monarque ne rentra point à Paris ; il alla établir sa résidence au palais de Versailles. Sa majorité fut déclarée dans un lit de justice tenu le 23 février de l'année suivante. Louis XV, exerçant l'autorité souveraine dans toute sa plénitude, annonça l'intention de recevoir lui-même des chevaliers de Saint-Louis, en sa qualité de grand maître de l'ordre. On ne doutait pas que le nouveau roi ne voulût donner un témoignage d'intérêt à une corporation de chevalerie qui, depuis sa création, n'avait cessé de rehausser la gloire des armées françaises. Des officiers, nommés chevaliers de Saint-Louis depuis plusieurs années, s'étaient privés du bonheur d'arborer ce signe éclatant dans l'espérance d'être reçus par le roi quand l'époque de sa majorité serait venue. En effet, le 20 avril 1723 fut désigné pour le jour où Louis XV ferait la première réception de chevaliers de Saint-Louis. Cette solennité eut lieu dans le même salon où le fondateur de l'ordre avait inauguré cette belle institution. On comprend que rien ne fut épargné pour rendre intéressante la cérémonie; elle s'ouvrit par la réception d'un ancien capitaine au régiment de Namps-infanterie, Nicolas de Caruel, né un an après la mort d'Henri IV, âgé de cent douze ans moins quelques mois. Cet officier était entré au service sous Louis XIII, et avait combattu au pas de Suze, où il reçut plusieurs blessures. Le capitaine de

(1) On trouvera plus loin la liste des grands
dans le cours du règne de Louis XV.

Caruel, retiré depuis longtemps dans ses foyers, non loin de Rocroy, en sortit au printemps de 1712, à l'âge de cent ans, pour conduire les milices de sa province, préposées à la garde des rivières. La foule des courtisans se pressait dans les salons de Versailles pour jouir du singulier spectacle d'un roi adolescent donnant l'accolade à un vétéran parvenu aux dernières limites de la vie humaine (1).

Plusieurs autres officiers furent reçus chevaliers de Saint-Louis, le 20 avril 1723, par Louis XV, le second grand maître de l'ordre. Nous citerons les *lieutenants généraux* de Langeron, de Vaudreuil; le brigadier Courtarvel de Pezé; de Soyecourt, colonel du régiment de Bourgogne; de Mathan, lieutenant-colonel du régiment de Normandie; de Hodencq, capitaine au régiment de Richelieu; les capitaines de vaisseau de Beauharnais et de Thiersanville; enfin le brigadier de Lautrec. Cet officier jouissait de beaucoup de réputation dans le monde militaire; ses brillants services n'avaient pu le faire admettre parmi les chevaliers de Saint-Louis, par le seul motif qu'il faisait partie de l'ordre de Malte : on leva en sa faveur l'interdiction dont Louis XIV avait frappé les officiers appartenant à cette corporation. Cet exemple servit de règle pour l'avenir.

La création de l'ordre de Saint-Louis eut, dès le principe, une signification politique et une signification morale. Louis XIV avait mis dans les mains de ses successeurs un moyen de séduction capable de détruire sans retour l'indépendance de la noblesse; ce prince ne doutait pas que les gentilshommes ne se montrassent dociles aux volontés du souverain dispensateur d'une récompense si parfaitement appropriée au caractère français. Le fondateur parvint à son but, et désormais toute résistance devenait impossible; l'élément

(1) *La Gazette de France* rapporte ce fait curieux dans son numéro du 23 avril 1723. Le capitaine de Caruel prolongea encore sa carrière jusqu'en 1726.

royal avait absorbé sans retour l'élément féodal. D'un autre côté, il paraissait sensible à tous les yeux que l'institution de la croix de Saint-Louis avait donné de la solidité à l'établissement des armées permanentes ; par elle l'état militaire venait d'acquérir une consistance dont il manquait vingt ans auparavant. Au point de vue de la morale, la société avait recueilli certains avantages des obligations prescrites par les règlements de la nouvelle corporation.

La chevalerie s'acquérait, dans le moyen âge, par la pratique constante des vertus qui honorent le plus le caractère de l'homme ; la bravoure la plus téméraire ne suffisait pas pour faire obtenir *l'ordre* à un guerrier ; on exigeait de lui bien d'autres preuves. Bayard, surnommé à si juste titre le chevalier sans peur et sans reproche, fut la dernière personnification de ces paladins armés pour la défense des faibles. Les discordes civiles qui déchirèrent la France après la mort de François I[er] changèrent complétement l'esprit de la noblesse ; elle ne conserva des anciens preux que les gantelets de fer. Louis XIV avait su, par la vigueur de son gouvernement, mettre un terme aux dissensions qui désolaient le royaume ; ce prince, nourri des souvenirs du passé, se montra jaloux de ramener les gentilshommes aux salutaires traditions de leurs généreux devanciers. Le fondateur du nouvel ordre annonça que des preuves d'intrépidité ne suffiraient nullement pour faire admettre les officiers dans la corporation créée par l'édit du 10 avril 1693 ; les statuts exigeaient encore les témoignages d'une vie irréprochable. Le monarque, agissant en législateur, se proposait d'améliorer les mœurs des gentilshommes par la voie de l'honneur ; ses efforts atteignirent un but aussi louable. Les officiers qui furent assez heureux pour être admis dans l'ordre de Saint-Louis se firent remarquer par l'élévation de leurs sentiments, la fer
tère et un désintéressement sans
mérite seront suffisamment attest

Marseille, que ses relations avec le Levant rendaient la plus florissante cité du Midi, trouvait dans la source même de sa prospérité la cause d'un fléau qui la visitait fréquemment. La peste l'avait désolée quatre fois dans un demi-siècle; celle de 1720 surpassa en violence toutes les autres. Un vaisseau venu de Syrie apporta, vers les premiers jours de mai, le germe fatal de l'épidémie. En moins d'une semaine le fléau fit d'horribles ravages. L'épouvante s'empara de toute la population; les familles les plus opulentes et la plupart des magistrats abandonnèrent la ville. Le parlement d'Aix se vit dans la cruelle nécessité, pour empêcher que toute la province ne fût envahie par l'épidémie, de repousser les fugitifs et d'isoler les Marseillais au moyen d'un vaste cordon de troupes. M. de Belzunce, évêque de Marseille, et les deux échevins Estelle et Moustier rivalisèrent de courage et de charité pour secourir les malheureux habitants; la plupart des médecins périrent en prodiguant leurs soins aux pestiférés. La seule autorité militaire existant alors était un major de la place; cet emploi se trouvait exercé, en 1720, par le lieutenant-colonel Roze, lequel avait mérité la croix de Saint-Louis en se signalant d'une manière particulière pendant la guerre de la succession d'Espagne, en concourant à la défense d'Alicante, attaquée par les Anglais. Lemajor de la place de Marseille pouvait, en restant à la tour Saint-Jean, son poste obligé, satisfaire aux obligations que lui imposaient les règlements militaires; Roze pensa que, dans des circonstances aussi critiques, l'honneur exigeait de lui d'autres sacrifices, et, puisant dans sa position de chevalier de Saint-Louis les sentiments d'une héroïque abnégation, il courut se ranger auprès du généreux prélat, et ne cessa de braver à ses côtés une mort presque certaine, afin de secourir une multitude d'infortunés. Le concours d'un homme d'épée rendit plus efficaces les efforts de l'évêque et des deux échevins. Roze se multipliait de mille manières afin de les seconder; il sut organiser

un service destiné à l'inhumation des pestiférés, en y employant les galériens; il dut, pour y parvenir, user d'une énergie sauvage. Douze cents de ces criminels périrent d'un supplice auquel les lois ne les avaient pas condamnés. Le chef d'escadre de Langeron, accompagné de quelques officiers, arriva de Toulon au bout de trois semaines: la cour l'avait chargé du commandement supérieur de la ville de Marseille. Cet officier général déploya l'activité et le zèle que l'on devait attendre d'un homme de son rang; mais le major Roze lui avait tracé la voie, et la reconnaissance publique, qui se trompe rarement, n'a conservé parmi les Marseillais que le souvenir de leur évêque de Belzunce et celui du chevalier (1) Roze.

Depuis la fin du règne de Louis XII, un des membres de la famille Leblanc administrait, en qualité de maire, la ville de Beaune. Cette famille jouissait, dans la province de Bourgogne, d'une considération très-méritée; un ou deux fils suivaient la carrière des armes, et, à l'époque dont nous parlons, 1723, un des Leblanc servait comme brigadier des gardes du corps (rang de capitaine) pendant que son frère aîné remplissait les fonctions de premier magistrat dans leur ville natale. On citait le brigadier Leblanc pour sa belle tenue, son zèle à remplir ses devoirs, et pour la rigidité de ses principes en matière d'honneur; il avait mérité la croix de Saint-Louis en déployant une valeur extraordinaire à la bataille de Malplaquet. Un jour cet officier reçut, par un billet, l'invitation de se rendre auprès du ministre de la guerre sans qu'il eût demandé une audience; les corps composant la maison du roi s'administraient par les soins des chefs éminents placés à leur tête. Voici la cause cette invitation inattendue.

(1) On prit bientôt l'habitude de donner le titre de *chevalier* à tout officier qui portait la croix de Saint-Louis, soit qu'il fût gentilhomme ou plébéien; cette décoration anoblissait aux yeux des Français le militaire qu'ils en voyaient paré.

(*Note de M. Mazas.*)

La charge de ministre de la guerre se trouvait alors remplie par le secrétaire d'État Claude Leblanc, créature du régent, d'une capacité fort étendue. Depuis Louvois, aucun ministre de ce département n'avait exercé ces fonctions d'une manière aussi absolue; mais Claude Leblanc était d'une si basse extraction qu'il n'osait se l'avouer à lui-même, et ses regrets devaient être d'autant plus vifs que l'on attachait alors un prix excessif au prestige de la naissance. Le ministre avait fait plusieurs tentatives, non pas pour se donner des aïeux illustres, toute son ambition se bornait à se rattacher quelques parents honorables. Il ne tarda pas à découvrir que parmi les gardes du corps figurait un brigadier du nom de Leblanc, chevalier de Saint-Louis, très-estimé dans sa compagnie; il jugea que la conquête d'un officier aussi bien placé lui serait facile, et que cette parenté méritait d'être recherchée.

Le brigadier des gardes du corps fut assez surpris en se voyant introduit dans le cabinet du ministre sans éprouver le moindre retard. Les deux Leblanc se trouvèrent ainsi en présence. Le ministre fit à son homonyme l'accueil le plus cordial, lui adressa des questions bienveillantes touchant sa position, ses services et sa famille, en montrant comme fort probable leur parenté; il eut soin de faire briller à ses yeux la perspective d'un avancement rapide et tous les avantages que pouvait lui procurer l'adoption d'un homme puissant. Le modeste officier, bien convaincu qu'il n'existait aucun rapport de famille entre lui et le secrétaire d'État, ne répondait à ses pressantes avances que par des dénégations polies; sa probité demeurait inébranlable. Le ministre employa inutilement les séductions les plus adroites; jamais il ne put obtenir que le garde du corps consentît à le reconnaître pour son parent. Les deux Leblanc se séparèrent aussi étrangers l'un à l'autre que par le passé.

Les amis du brigadier le blâmèrent d'avoir repoussé les

chances heureuses que la fortune venait de lui offrir; le loyal militaire leur répondit : « Je suis chevalier de Saint-Louis, et « je ne puis, à ce titre, fausser la vérité et devoir mon avan- « cement à un mensonge. »

Les troupes chargées de la défense des colonies de l'Inde et de l'Amérique se composaient de bataillons et de compagnies soumises à une organisation particulière; elles dépendaient directement du ministère de la marine. Ces forces militaires surent résister durant toute la guerre de la Succession aux attaques des Anglais et des Hollandais réunis. Louis XIV, jaloux de témoigner sa satisfaction aux troupes coloniales, leur affecta une large part dans les récompenses accordées à ses armées de terre et de mer. Parmi les officiers portés sur le mémoire de propositions envoyé en 1714 par le gouverneur des Antilles françaises figurait le capitaine de Clieu, commandant une compagnie de soldats coloniaux; ce gentilhomme appartenait à une famille de Normandie qui possédait plusieurs fiefs, notamment celui de Derchigny, dans les environs de Dieppe. De Clieu, élevé à l'école maritime créée par Colbert, prit du service dans les troupes de terre et devint capitaine d'une de ces compagnies chargées de défendre des points isolés sur la côte. Il dut se signaler contre les Anglais, puisqu'on le jugea digne d'une récompense que tous les officiers briguaient avec ardeur.

Le capitaine de Clieu avait sollicité la permission de revenir au sein de sa famille lorsque la paix d'Utrecht eut fait cesser les hostilités dans le Nouveau-Monde aussi bien qu'en Europe; il montrait un goût passionné pour les sciences, et principalement pour la botanique. Pendant ses courts séjours à Paris de Clieu fréquentait assidûment le Jardin des Plantes; les productions exotiques attiraient de préférence son attention. Depuis un demi-siècle on avait fait des tentatives infructueuses pour naturaliser le caféier dans les Antilles françaises. Le gentilhomme dieppois, transporté à la Martini

remplir un emploi militaire, écoutait avec intérêt les récits que lui faisaient les notables de l'île au sujet d'essais aussi dispendieux qu'inutiles, et son âme compatissante partageait sincèrement leurs regrets. De Clieu s'embarqua pour la France, pénétré de ces sentiments; en arrivant à Paris, son premier soin fut de courir au Jardin des Plantes, afin d'y examiner les nouvelles acquisitions faites en son absence. C'est avec un véritable ravissement qu'il vit dans une serre construite depuis peu de temps plusieurs pieds de caféier; ces précieux arbustes provenaient d'un présent fait au roi de France par le bourgmestre d'Amsterdam : ce magistrat les tenait d'un navigateur hollandais qui les avait rapportés de Moka. Le capitaine de la compagnie coloniale, rempli d'enthousiasme à la vue de ces pieds de café, conçut la pensée de renouveler les essais de culture dans l'île de la Martinique.

Le capitaine de Clieu fit des démarches multipliées pour obtenir un pied de café; ses sollicitations auraient échoué sans l'appui du célèbre Chirac, premier médecin du roi. La plante tant désirée fut enfin livrée; on la plaça dans une caisse de bois de chêne impénétrable au froid, et recouverte par un châssis en verre construit de manière à absorber les rayons du soleil. Cependant le projet formé par M. de Clieu de faire traverser les mers à l'arbuste précieux, afin de le naturaliser dans nos établissements de la Martinique, ne tarda pas à être connu dans Paris; le monde savant applaudissait d'autant plus à cette entreprise que le motif d'intérêt personnel y paraissait étranger; l'officier, animé d'un sentiment patriotique, n'agissait qu'en vue d'acquérir la gloire de réussir dans un généreux dessein. M. de Clieu se rendit à Nantes pour s'embarquer; la renommée l'y avait devancé; les négociants l'accueillirent avec transport. La plupart d'entre eux avaient longtemps navigué; ils prodiguèrent leurs conseils touchant les soins que réclamait la conservation de l'arbuste sur lequel reposaient tant d'espérances; tous renouvelaient

la recommandation de l'arroser fréquemment. Ils ne cherchaient point à déguiser à l'officier les difficultés que présentait son entreprise : le moindre retard, selon eux, pouvait compromettre l'existence du caféier, puisque la provision d'eau deviendrait insuffisante. M. de Clieu ne se faisait point illusion à ce sujet, et, dans une dernière réunion, il jura, foi de chevalier de Saint-Louis, qu'il se laisserait mourir de soif plutôt que de manquer à l'obligation d'arroser son plant de café.

Le capitaine de Clieu s'embarqua en mai 1723 sur un bâtiment de commerce; son équipage se composait de trente hommes; quelques familles françaises qui allaient s'établir aux Antilles y avaient pris passage. Plusieurs relations feraient croire que de Clieu commandait le navire; c'est une erreur. Des incidents fâcheux entravèrent la navigation à son début; le bâtiment se vit obligé de relâcher à Madère; il en partit au bout d'une semaine, et sa marche fut retardée par de nombreux accidents de mer. Le vaisseau, en butte à la violence des vents, fut poussé contre des récifs; le choc occasionna une voie d'eau, et l'action des pompes ne put obvier à ce malheur; on se vit dans la nécessité, pour alléger la charge du navire, de jeter les marchandises à la mer. Cet expédient ne suffisant pas, on dut, plutôt que de s'enfoncer dans l'abîme, recourir au plus douloureux sacrifice, celui de se défaire d'une grande partie de la provision d'eau. L'équipage était plongé dans la stupeur en voyant jeter un à un les précieux barils. Au bout d'un mois de navigation, un calme plat succéda aux tempêtes. Le découragement régnait à bord; de Clieu voyait avec effroi le dépérissement graduel de sa plante. La ration d'eau fut réduite pour chaque homme à une petite tasse; de Clieu obtint que son arbuste serait traité comme un matelot et qu'il aurait sa ration. Ce secours parut bientôt insuffisant; l'officier lui consacra d'abord la moitié de sa tasse et insensiblement il la lui donna tout entière, se condamnant volontairement aux

tourments de la soif. Ces tourments, il les supporta durant plusieurs jours, sous un ciel embrasé, avec une constance qui semblait être au-dessus des forces d'un mortel : rien ne lui coûtait pour assurer la conservation d'un arbuste dont il prévoyait les hautes destinées. Enfin une brise légère permit au bâtiment de reprendre sa marche si longtemps interrompue, et, lorsque l'équipage jeta l'ancre dans le port de Saint-Pierre, il ne restait plus à bord une seule goutte d'eau; mais la plante était sauvée, la Martinique enrichie, et le capitaine de Clieu avait tenu ses serments de chevalier de Saint-Louis (1).

Le généreux voyageur, rappelé en France au bout de plusieurs années, raconta à ses parents les principales circonstances de cette mémorable traversée; il leur déclara qu'il avait puisé sa force de caractère dans sa position de chevalier de Saint-Louis. De Clieu avouait avec ingénuité que, placé dans les conditions ordinaires de la vie, il n'eût peut-être pas eu le courage de supporter de si cruelles privations pour accomplir un acte de dévouement (2).

Les exemples que nous venons de citer serviront d'appui à l'opinion si éloquemment développée par J.-J. Rousseau sur l'*influence des signes dans les sociétés civilisées*.

(1) M. de Clieu devint plus tard dignitaire de l'ordre de Saint-Louis, ajoute M. Mazas dans une note de la 1e édition. C'est une erreur. Un officier, du nom de Clieux ou de Clieu, écrit des deux manières dans *les Etats militaires* (de Clieux, années 1758 et 1759; de Clieu, année 1761), obtint en effet *les honneurs de Commandeur* en 1750, et mourut sans doute avant de pouvoir être titulaire, faute de vacance; mais il était capitaine de vaisseau, et non pas capitaine de soldats coloniaux. M. Mazas aura été trompé par la conformité de nom.

(*Note du continuateur.*)

(2) Raynal, *Histoire de l'établissement et du commerce des Européens dans les Indes*. — Esménard, *Poëme de la Navigation*, chant VIII. — Fréron, *Année littéraire* (1774).

(*Note de M. Mazas.*)

CHAPITRE XIV.

Édit de 1719, contenant augmentation dans les dignités et les pensions de l'ordre de Saint-Louis. — Guerre de 1733 à 1735. — Promotion, en 1740, de chevaliers de Saint-Louis. — Campagnes de 1741, 1742, 1743 et 1744. — Chevert à Prague. — Sa nomination comme chevalier de Saint-Louis. — Mort héroïque du brigadier de Froulay, chevalier de Saint-Louis. — Combat de Dettingen. — Belles charges de la Maison du Roi. — Louis XV à Metz.

L'ordonnance royale du mois d'avril 1719 faisait entrer l'ordre de Saint-Louis dans une phase nouvelle; un des articles de cet édit voulait que les pensions fussent réparties, au fur et à mesure des extinctions des titulaires, entre les chevaliers non rétribués, en suivant l'ordre d'ancienneté. Ces modifications tendaient à perfectionner le grand œuvre commencé par Louis XIV. Ce monarque, comprenant l'insuffisance du système des armées permanentes, tel qu'il existait dans le dix-septième siècle, avait songé à fonder l'état militaire. Au moment où une guerre commençait, les gentilshommes accouraient en foule pour se battre et acquérir de la gloire. La paix faisant cesser les hostilités, tous ces nobles s'empressaient de regagner les provinces et de rentrer dans leurs terres; le roi se trouvait dans l'impuissance de les retenir sous les drapeaux; la plupart des emplois dans les régiments cessaient d'être exercés, et l'armée n'avait plus qu'une existence problématique. Cependant les changements apportés dans la situation politique des États de l'Europe exigeaient qu'un souverain eût constamment dans sa main les forces nécessaires pour défendre ses États contre les attaques de l'étranger et en même temps pour maintenir la tranquillité dans l'intérieur. Il s'agissait de trouver un expédient capable de retenir les officiers sous les armes en temps de paix, en créant pour eux une profession dans laquelle les gentilshommes dépourvus de

fortune pussent trouver des ressources honorables. L'institution de l'ordre militaire de Saint-Louis, au moyen de laquelle l'intérêt s'alliait avec l'honneur, devint la base du nouveau système. L'édit de création disait que la croix de Saint-Louis serait le prix de la valeur; mais le fondateur jugeait que la guerre ne serait point perpétuelle; il annonça qu'en temps de paix un officier pourrait acquérir des droits à cette récompense par l'exercice de dix années de services non interrompus. Cette disposition fut un chef-d'œuvre de prévoyance. Le duc d'Orléans, régent de France, mérita des éloges en publiant une ordonnance qui donnait une nouvelle force à l'institution de Louis XIV.

Le moment arriva où le pouvoir royal se vit dans l'obligation d'exécuter dans toute sa teneur la disposition dont nous venons de parler. En 1740, vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis la paix d'Utrecht; durant cette période, le ministre de la guerre n'avait accordé qu'un très-petit nombre de décorations; aucune promotion n'avait eu lieu, pas même à l'occasion de la guerre entreprise en Allemagne pour le rétablissement de Stanislas Leczinski sur le trône de Pologne. En 1740, le nombre des militaires portant la croix de Saint-Louis était fort restreint. Les deux tiers des pensions se trouvaient libres; les officiers en activité n'avaient persisté à continuer leur service que dans l'espérance d'obtenir cette récompense si ardemment désirée et à laquelle ils avaient des droits en vertu des règlements établis par le législateur. Cet exemple suffit pour démontrer que l'ordre de Saint-Louis pouvait être regardé comme l'âme de l'état militaire, comme la clef de voûte de l'édifice.

La guerre entreprise pour le rétablissement de Stanislas Leczinski sur le trône de Pologne ne fut pas de longue durée; commencée en 1733, elle finit vers le milieu de 1735. Les armées françaises y soutinrent leur réputation; elles marchaient en Italie sous la conduite du maréchal de Villars, et en Alle-

magne sous les ordres du maréchal de Berwick. Dans l'espace d'une semaine on vit disparaître ces deux glorieux débris du règne de Louis XIV : Berwick fut tué d'un coup de canon devant Philipsbourg (12 juin 1734); le héros sut payer par des victoires l'hospitalité que la France avait donnée à la famille des Stuarts.

L'empereur Charles VI, qui redoutait la prolongation des hostilités, fit à la cour de Versailles des propositions de paix tellement raisonnables que les ministres de Louis XV s'empressèrent de les accepter. Un des articles du traité réunissait irrévocablement au royaume la Lorraine, dont Stanislas Leczinski devait avoir la jouissance pendant sa vie. Grâce à ces arrangements, la chrétienté goûtait depuis cinq années un calme parfait, lorsque la mort de ce même empereur mit en mouvement toutes les puissances. Charles VI, dernier prince de la famille de Hapsbourg, laissait son immense héritage à deux filles. L'aînée, Marie-Thérèse, ne trouva aucune opposition pour entrer en possession des biens de la maison d'Autriche; mais la constitution du corps germanique excluait les femmes du trône impérial; il fallait de toute nécessité recourir à une élection. On prévoyait aisément que la succession d'Autriche causerait autant d'embarras que la succession d'Espagne; les armes, bien plus que la diplomatie, allaient décider de la querelle, et la France, désintéressée dans la question de l'héritage, se présentait comme l'arbitre des prétendants.

Le baron de Breteuil, ministre de la guerre, redoubla d'activité pour mettre l'armée en situation d'entrer en campagne; il s'efforça de réveiller l'ardeur martiale chez la noblesse. Le régent avait porté une rude atteinte à son caractère en lui inspirant le désir de s'enrichir, en lui prodiguant les billets de banque de Law. On avait besoin de semer parmi elle une monnaie capable de ranimer dans son sein des sentiments d'honneur; de nombreux exemples prouvaient que la croix de Saint-Louis avait servi de préservatif contre la cor-

ruption. Les maréchaux de Coigny, de Maillebois, de Broglie secondèrent les vues du baron de Breteuil et déterminèrent Louis XV à faire une promotion.

La guerre, commencée en 1733, avait été signalée dans sa courte durée par des actions meurtrières, telles que le combat de Novare, les prises des lignes d'Etlingen, le siége de Philipsbourg, les batailles de Parme et de Guastalla. Quantité de chevaliers de Saint-Louis succombèrent dans ces diverses actions; d'autres officiers qui s'y étaient distingués demandaient depuis cinq ans la récompense promise à leurs services.

La promotion si impatiemment attendue eut lieu au mois de novembre 1740; elle comprenait sept cents nominations, et se trouvait la plus nombreuse que l'on eût faite depuis l'institution de l'ordre; néanmoins elle ne suffisait point pour combler les vides. Pendant le reste de l'année, Louis XV consacra chaque jour une heure ou deux à la réception des nouveaux chevaliers; nous en donnons ici la nomenclature, d'après les procès-verbaux que nous avons pu consulter.

Le duc d'Orléans, colonel du régiment de son nom; le duc de Penthièvre, amiral de France; le prince de Conti, lieutenant général; de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, colonel général de cavalerie; duc d'Ayen, commandant la compagnie écossaise des gardes du corps; duc de Mortemart, colonel du régiment du Dauphiné; le prince de Tingry, colonel du régiment de Touraine; duc de Lorges, colonel du régiment Royal-Marine; duc d'Antin, brigadier; duc d'Uzès, idem; duc d'Aumont, idem; duc de la Trémouille, colonel des grenadiers de France; duc de Luynes, mestre de camp général des dragons; de Frémur, brigadier de dragons; de Montmort, brigadier de cavalerie; Bullioud, lieutenant des maréchaux de France; du Roure, maréchal de camp; de Montcalm, colonel du régiment de l'Auxerrois; de la Tour du Pin-la-Charce, colonel du régiment de Bourbon; de Roquefeuil, lieutenant-colonel du régiment de Beauvilliers; de l'Estang,

idem de Saint-Simon; d'Osmond, capitaine de Clermont-Prince; de la Luzerne, exempt des gardes du corps; de Montbel, colonel du régiment de Noailles; du Rouret, enseigne des mousquetaires; de Bouville, enseigne des gardes-françaises; du Bouchet, brigadier; d'Allart, colonel d'artillerie; de Kercado, colonel du régiment de Bresse; de Pereuse, colonel du régiment de Blaisois; d'Haussonville, brigadier; de Crussol, idem; Colbert de Torcy, idem; de Clermont-d'Amboise, maréchal de camp; de la Live, capitaine au régiment du Lyonnais; de la Rochefontemille, brigadier; de Mornay, lieutenant des gardes-françaises; de Montboissier, capitaine au régiment d'Anjou; de Faudoas, colonel du régiment d'Aquitaine; d'Harcourt, brigadier; de Pontchartrain, idem; de la Guiche, guidon des gendarmes de Bourgogne; de la Suze, brigadier; de Bauffremont, idem; de Croy-Solre, idem; de Portalès, sous-lieutenant des gendarmes de Flandre; de Dreux-Brézé, maréchal de camp; d'Ailly, lieutenant des chevau-légers; de Lannion, colonel du régiment de Médoc; de Broglie, idem du régiment de Luxembourg; de Souvré, brigadier; de la Rochefoucauld, capitaine des chevau-légers de la Reine; de Roncherolles, brigadier; de Changy, idem; de Beauvau, idem; de Courtebonne, idem; d'Hauterive, Parchappe, mousquetaires; Mascrany, major aux gardes-françaises; d'Hauterive, capitaine au régiment du Perche; de Malides, lieutenant aux gardes-françaises; de Caux, capitaine au régiment du Roi; de Béthisy, brigadier; de Carondelet, capitaine au régiment de Rohan; de Galloway, brigadier; Damas-d'Antigny, colonel du régiment de Boulonnais; de Saint-Maurice, lieutenant des gendarmes d'Anjou; de Lautrec, enseigne aux gardes-françaises; de Sesmaisons, exempt des gardes du corps; de Quelen, colonel du régiment de Beauvoisis; de Gantès, capitaine au régiment de Provence; de la Sablière, major au régiment de Saint-Aignan; de Saint-Roman, major au régiment du Rouergue; de

colonel du régiment du Quercy; de Cominges, brigadier; de Crevecœur, capitaine au régiment de Barrois; de Selles, capitaine aux gendarmes bourguignons; de la Pomarède, idem au régiment du Vexin; de Froulay, colonel du Royal-Comtois; de Raymond, major au régiment des Landes; de Cambis, capitaine au régiment de Languedoc; de Soyecourt, lieutenant au régiment infanterie du Roi; de Vence, colonel du régiment Royal; de Vintimille, brigadier; du Bouchet, idem; Colbert de Maulevrier, idem; de Rougé, colonel du régiment de Vermandois; du Prat, brigadier; de Thiard, idem; de Vogué, colonel du régiment d'Artois; de Pérussis, enseigne des mousquetaires; de Pierrefeu, capitaine au régiment de Villeroi; de Roquemaure, capitaine au régiment de la Reine; d'Andlau, exempt des gardes du corps; Douglas, colonel au régiment du Languedoc; Colbert de Linières, cornette aux chevau-légers; d'Achy, cornette des mousquetaires; d'Estourmel, enseigne des gardes du corps; de Talleyrand-Périgord, colonel du régiment de Normandie; de Caulincourt, capitaine au régiment de Royal-Cavalerie; de Valbelle, guidon des gendarmes; de Montécler, cornette aux chevau-légers de la Reine; de Montalembert, capitaine au régiment de Conti; de Keravel, cornette des mousquetaires; de Chabanne, idem; des Moustiers de Mérinville, idem.

Ces réceptions partielles remplirent les dernières semaines de l'année 1740; elles contribuèrent à rendre au palais de Versailles cette physionomie guerrière que cette résidence royale n'avait plus depuis la mort de Louis XIV; elles servirent aussi à rappeler au nouveau souverain que le trône sur lequel la Providence l'avait placé tirait son éclat des exploits militaires par lesquels ses ancêtres avaient su s'illustrer.

Les maréchaux de Noailles, de Belle-Isle, de Broglie, de Maillebois et de Coigny se rendirent dans les provinces du Nord et de l'Est, afin d'y inspecter les régiments composant les garnisons des places fortes. Ils devaient presser la forma-

tion des brigades et les mettre sur le pied de guerre. Ces maréchaux, investis des pouvoirs que le roi leur avait délégués en qualité de grand maître de l'ordre de Saint-Louis, reçurent chevaliers les officiers dont les noms se trouvaient compris dans la promotion du mois de novembre 1740. Le prince de Conti, commandant en chef l'armée rassemblée dans les provinces méridionales, procéda aux mêmes réceptions. Nous présentons ici la liste des chevaliers reçus au mois de janvier 1741, sans pouvoir néanmoins attribuer à chaque maréchal les réceptions qu'il fit durant son inspection.

De Custine, colonel du régiment de Hainaut; de Tillecourt, chef de bataillon au régiment de Lorraine; de Malartic, capitaine au régiment de Vermandois; de la Roche-Courbon, capitaine au régiment de Berry; de Narbonne-Lara, capitaine au régiment de Tallard; de Saint-Même, brigadier; Destutt de Tracy, capitaine au Royal-Croate; de Gestas, enseigne des gendarmes d'Anjou; de Lordat, gouverneur de Carcassonne; de Crillon, colonel du régiment de Bretagne; de Saint-Val, major de la place d'Arras; le Gras, capitaine au régiment de Souvré; de la Massais, capitaine au régiment du Roi; de l'Esparre, colonel du régiment du Bourbonnais; de Maugiron, brigadier; de Dampierre, major au régiment de Noailles; de Castellane, capitaine au régiment d'Orléans; d'Ossun, capitaine au régiment de Condé; de Lally-Tollendal, lieutenant au régiment Dillon; d'Hérouville, colonel du régiment de Bourgogne; de Nugent, brigadier; d'Esparbès de Lussan, idem; de Scépeaux, idem; de Froulay, idem; de Lopriac, idem; de Saint-Pern, lieutenant au régiment du Roi; de Musset, major au régiment de Chartres; du Hautoy, colonel du Royal-Roussillon; du Poët, capitaine au régiment des Vaisseaux; de Montcalvel, major au régiment de la Marche; Muller, major des hussards de Berchény; du Terrail, colonel du régiment de la Reine; de Timbrune-Valence, colonel du régiment de Béarn; de Sparre, idem au régiment Royal-Sué-

dois; d'Espinchal, major au régiment Royal-Roussillon; de Monty, colonel du Royal-Italien; de la Galaisière, lieutenant-colonel du régiment de Lorraine; Hébert, capitaine aux dragons du Languedoc; de Balby, lieutenant-colonel au Royal-Italien; de la Ferrière, brigadier; de Brancas, colonel du régiment d'Artois; de Fénelon, guidon des gendarmes de Berry; d'Aspremont, capitaine au régiment du Vivarais; de Joyeuse, colonel du régiment de Ponthieu; de Varax, lieutenant-colonel au régiment des Croates; de Soil, capitaine au régiment de Rouergue; de Monblan, major du château de Carcassonne; de Solemy, lieutenant-colonel du régiment Conti; Wiet, lieutenant-colonel du régiment de Berchény; de Solinhiac, major au régiment de la Reine; de Soize, capitaine au régiment du Poitou; de Lastic, brigadier; de Bastard, capitaine au régiment de Foix; Lambert, ingénieur en chef des places fortes de l'Alsace; de Mortières, capitaine au régiment de Normandie; de la Taille, aide-major à l'armée d'Italie; de Bellemarre, capitaine au régiment de Grassin; de Laurencin, lieutenant-colonel au régiment de Normandie; du Gravier, commandant d'artillerie; de Briqueville, lieutenant-colonel au régiment Des Cars; de Malézieu, lieutenant-colonel des carabiniers; de Guébriant, lieutenant-colonel au régiment de Penthièvre; de Brionne, colonel du régiment d'Auxerrois; Hérault de Séchelles, colonel du régiment de Rouergue; de la Brosse, capitaine au régiment de Nivernais; de Boissonnade, major au régiment des Vaisseaux; d'Imecourt, colonel du régiment de Périgord; de Duras, capitaine au régiment de la Marine; de Galiffet, major au régiment du Roi; de Préville, lieutenant-colonel au régiment de l'Agénois; de Préfontaine, capitaine au régiment de Picardie; de Court, chef de bataillon au régiment du Bourbonnais; de Gouy-d'Arcy, capitaine au régiment de Sabran; d'Aultanne, major au régiment de Gesvres; de la Lande, lieutenant au régiment des dragons de Lorraine; de Ségur, capitaine au régiment d'Eg-

mont; Des Cars, colonel du régiment de Santerre; de Courval, capitaine au régiment de Nice; de Baillet, idem au régiment de Piémont; de Brassens, idem; de Chantois, idem; de Gauthier, idem au régiment de Duras; de Parnay, idem au régiment de Navarre; de Mageinville, idem au régiment de la Tour du Pin; de la Boissière, idem au régiment de Normandie; de Bony, idem au régiment de Piémont; de Pujol d'Estamps, idem aux carabiniers; d'Esclapon, idem au régiment de la Reine; de Marguerit, colonel du régiment de Lorraine; d'Agay-de-Myon, lieutenant-colonel du régiment du Blaisois; de Creil, lieutenant des grenadiers à cheval; de Marans, capitaine au régiment de Piémont; de Virieu, colonel aux grenadiers de France; de Vantelet, major au régiment de Talleyrand; Vaultier, capitaine au régiment de Touraine; de Vidal, idem au régiment de Picardie; de Vignacourt, idem aux gendarmes; d'Origny, idem au régiment de Champagne; du Perrier, idem au régiment de Navarre; des Places-du-Long, chef de bataillon au régiment de Piémont; Thiériet, lieutenant-colonel au régiment de Provence; de Lescure, colonel du régiment Dauphin-Dragons; de Belloy, capitaine au régiment de Navarre; d'Anglars, capitaine au régiment de Chabot; de Clermont-Tonnerre, lieutenant-colonel au régiment d'Anjou; de Chefdebien, capitaine au régiment de Piémont; de Miraval, idem au régiment d'Enghien; de Voyenne, idem au régiment de Miroménil; de Barberay, lieutenant-colonel au régiment de Navarre; Doé, capitaine au régiment de Guienne; d'Azémar, lieutenant au régiment de Champagne; de Cornier, lieutenant-colonel au régiment du Blaisois; d'Ambrugeac, capitaine au régiment des Vaisseaux; de Rastignac, brigadier; de la Marre, major au régiment Conti; de Choiseul-Beaupré, colonel du régiment de Boulonnais; d'Argens, brigadier; de Gascoing, lieutenant-colonel au régiment de Picardie; de Joannis, capitaine au régiment de Normandie; de Carbonnières, capitaine au régiment de Guienne; de Courtin, lieu-

tenant-colonel au régiment du Maine; de Fermont, chef de bataillon au régiment de Piémont; de Bardonenche, idem au régiment de la Couronne; d'Ablancourt, capitaine au régiment de Navarre; d'Autichamp, brigadier, commandant d'Angers; de Tréville, capitaine au régiment de Navarre; de Sonjon, capitaine au régiment d'Orléans; de Cirefontaine, capitaine d'artillerie; de Bargeton, major des grenadiers de France; de Blottefière, capitaine au régiment des Croates; Joffroy, idem au régiment des Vaisseaux; de la Thuilerie, idem; de Loménie, colonel du régiment d'Artois; de Riccé, major au régiment de Nice; de Fronsac, capitaine au régiment de Normandie; de Montgrand, major au régiment de Saintonge; de la Faye, colonel du régiment Royal-Comtois; de Lordat, major au régiment de Languedoc; de Lépinois, capitaine d'artillerie; Ruble, major au régiment de Durfort.

L'empressement que les grands de la cour mettaient à rechercher la croix de Saint-Louis, l'enthousiasme avec lequel les officiers reçurent ce glorieux insigne des mains des maréchaux, prouvaient que le temps, loin de diminuer la valeur de cette distinction, ne faisait qu'en augmenter le prix. La nomenclature que nous avons fait passer sous les yeux de nos lecteurs décèle un fait digne de remarque. La plupart des chefs de corps et des officiers supérieurs, condamnés à l'inaction depuis près de vingt ans, n'avaient pu obtenir cette récompense; les soldats, jaloux de la réputation de leurs officiers, demandaient hautement à les voir parés d'une décoration devenue désormais le plus bel ornement de l'armée française.

Le duc de Penthièvre, grand amiral de France, se rendit dans les ports de Brest, de Rochefort et de Toulon, afin d'y inspecter les corps de la marine ; il procéda à la réception des officiers compris dans la promotion de 1740. Voici les nominations les plus saillantes :

Capitaines de vaisseau : de Beaussier, de Murat, de la Saussaye, de Plocuc, de la Guibourgère, de Parcevaux, de

de Blois, de Lincourt, de Fontenette, de Voutron, de la Tullaye, de Terras, de Marnières, de Marolles, de Langle, de Montfiquet de Culy (1), de Sorel, de Vienne, des Gouttes, de Bernage, de Jonquières, de Chaumont.

Lieutenants de vaisseau : de Keryavilly, de Fulconis, de Courcerac, de Lisardais, de Birague, de Marquessac, de Dampierre, de Mussuillac, de Montcalm; de Clavel, de Marconville, de Préville, de Pontlo, de Rambures, de Plas, de Coutances, de Foligny, de Castellane, de Galéan, de Guidy, de Cabanous, de Castillon, de Kérémar.

La distribution des croix de Saint-Louis faite à Versailles, dans les provinces du Nord et de l'Est, produisit l'effet qu'on en devait attendre : elle sut inspirer à la noblesse une ardeur indicible. Les gentilshommes, avides de mouvement, témoignaient le désir de voir recommencer les hostilités; les grands de la cour demandaient au roi de leur fournir l'occasion de se signaler; mais le cardinal de Fleury résistait à ces sollicitations, craignant de précipiter la France dans une guerre dont les plus sages ne pouvaient prévoir les résultats. Ce ministre rappelait sans cesse que, lors de la paix de Vienne (1735), on avait accepté la pragmatique-sanction qui garantissait à la reine de Hongrie les États de son père; l'honneur exigeait qu'on restât fidèle à ces engagements. Louis XV balançait encore entre les excitations des courtisans et les remontrances du prudent Fleury, lorsqu'une circonstance assez futile vint fixer les irrésolutions du jeune monarque. Marie-Thérèse eut l'imprudence de prendre, dans l'énumération de ses titres, celui de duchesse de Bourgogne, de Lorraine et de Bar : on ne manqua pas d'interpréter d'une manière hostile cette démarche vaniteuse.

(1) Deux gentilshommes de ce nom, l'un et l'autre capitaines de vaisseau, figurent dans cette promotion. Ils furent tués le même jour, en septembre 1759, dans le combat livré par le marquis de Conflans au commodore Hawck.

(*Note de M. Mazas*)

Marie-Thérèse présentait, à la diète chargée de nommer un successeur à l'empereur Charles VI, son époux François de Lorraine, grand-duc de Toscane. Charles-Albert, électeur de Bavière, invoquant d'anciens droits consacrés dans le seizième siècle par l'empereur Ferdinand, se déclara son compétiteur. Les divers États de la chrétienté se partagèrent entre ces deux princes ; le roi de France se prononça en faveur de l'électeur de Bavière, se fondant sur ce que l'intérêt de l'Europe s'opposait à voir recommencer une seconde maison d'Autriche. Les rois d'Espagne, de Prusse, et la moitié des princes de l'Allemagne suivirent l'exemple de Louis XV. Deux armées françaises marchèrent sur le Rhin ; l'une s'arrêta dans l'électorat de Cologne : elle devait servir de réserve ; l'autre franchit le fleuve et se partageait en plusieurs corps, aux ordres des maréchaux de Belle-Isle, de Broglie, de Maillebois, et devait aller se réunir aux troupes de Bavière. L'électeur, reconnu comme généralissime, se chargeait de diriger les opérations. Cette guerre de la succession d'Autriche commençait de la même manière que celle de la succession d'Espagne.

En 1703, l'électeur de Bavière, également généralissime des alliés, refusa de marcher sur Vienne, comme le lui conseillait le maréchal de Villars. En 1741, son fils, placé dans les mêmes conditions, repoussa les avis des généraux français, qui demandaient à frapper un coup décisif en se rendant maîtres de la capitale des États de Marie-Thérèse. L'électeur préféra se porter sur Prague, afin d'enlever cette ville et de s'y faire couronner roi de Bohême; on dut se conformer à ses désirs. Prague fut investie le 25 novembre 1741. La place était défendue par une garnison formée de soldats d'élite; le maréchal de Belle-Isle résolut de s'en rendre maître par escalade. Le détachement chargé de faire la première tentative se composait de trois bataillons, tirés des régiments de Barrois, d'Alsace et de Beauce ; le lieutenant-colonel Chevert, de ce dernier régiment, le commandait. Chevert, entré au

service comme volontaire à l'âge de seize ans, gagna ses grades, jusqu'à celui de lieutenant-colonel, autant par sa valeur que par son intelligence et une conduite exemplaire. Les remparts furent escaladés au milieu de la nuit, les postes qui les gardaient enlevés, et Chevert sauta le premier dans la ville, accompagné du sergent Pascal, de la brigade d'Alsace (1).

L'année 1742 s'ouvrit par la tenue de la diète de Francfort; le maréchal de Belle-Isle, tour à tour chef d'armée et diplomate, accourut de Prague et dirigea les opérations de cette assemblée. L'électeur de Bavière, le protégé de Louis XV, fut élu le 24 janvier et prit le nom de Charles VII; mais ce prince se vit en butte aux rigueurs de la fortune du jour où la diète de Francfort l'eut reconnu pour empereur d'Occident. Dans le moment où Marie-Thérèse semblait devoir être accablée sous les efforts de ses ennemis, il se fit en sa faveur un revirement politique qui changea la face des affaires. Cette princesse obtint, par le sacrifice de la Silésie, l'appui du roi de Prusse; l'électeur de Saxe et le roi de Sardaigne ne tardèrent pas à

(1) M. Mazas n'a pas eu connaissance d'un fait particulier qui se rattache à cette escalade; il s'agit d'un chevalier de Saint-Louis, omis dans la liste de la promotion de 1741, le chevalier de Meniglaise (Bernard), alors capitaine, plus tard lieutenant-colonel au régiment de dragons mestre de camp général. Le 31 mai 1754, le ministre de la guerre soumettait au roi la note suivante : « M. de Chevert demande avec la plus grande instance, et comme grâce personnelle, une pension pour cet officier, dont la valeur lui a sauvé la vie à Prague, où il vint le joindre de bonne volonté sur le rempart où il était monté par escalade, et il lui amena un secours de trente dragons qui procurèrent le succès de l'entreprise. Je propose en faveur de cet officier une pension de 600 fr. sur l'ordre de Saint-Louis. » Le roi n'accorda que l'expectative. La caisse de l'ordre était sans doute embarrassée, mais la proposition prouve la qualité de chevalier et un fait de guerre. Le chevalier de Meniglaise fut tué en 1758 dans le Hanovre. Il avait servi pendant quarante-quatre ans. Il fut blessé d'un boulet au ventre en 1743, à Dettingen; il reçut une autre blessure à la Haye (en Bohême), et eut son cheval tué sous lui une heure après. Il avait assisté à quatre batailles, dix-huit siéges et deux escalades, celles de Prague et de Gand. C'était un des plus braves et des plus audacieux officiers d'une armée qui comptait tant de braves et d'audacieux.

(*Note du continuateur.*)

suivre l'exemple de Frédéric II. L'Angleterre, qui n'avait cessé d'agir en faveur de la reine de Hongrie, rompit sa neutralité, de sorte que tout le poids de la guerre retomba sur la France, dont l'armée s'était aventurée en Allemagne d'après les assurances que le roi de Prusse lui avait données d'agir en faveur de Charles-Albert. Pour comble de malheur, la mésintelligence se mit parmi les généraux de Louis XV. Le comte de Belle-Isle, petit-fils du surintendant Fouquet, s'était fait distinguer par des talents extraordinaires, soit comme général, soit comme négociateur ; le roi lui avait attribué une suprématie sur les autres maréchaux ; ce fut un sujet de discorde perpétuelle. Les généraux, désunis entre eux, jaloux les uns des autres, ne mirent aucun ensemble dans les opérations militaires; ils accumulèrent faute sur faute et laissèrent avilir l'honneur de nos armes. Le maréchal de Belle-Isle s'était enfermé dans Prague à son retour de Francfort; il y fut bientôt rejoint par le maréchal de Broglie, qui menait un corps de douze mille hommes. Le prince Charles de Lorraine, généralissime des troupes de Marie-Thérèse, vint les y bloquer à la tête de soixante mille combattants; ce prince fut obligé, au bout de deux mois, d'abandonner cette entreprise, qui lui avait coûté le tiers de son monde. Le maréchal de Maillebois accourait de la Westphalie, amenant quarante-cinq mille hommes, dans le but de secourir Prague. Le maréchal de Broglie sortit de cette ville avec deux divisions, afin d'ouvrir le passage à cette nouvelle armée à travers un pays ennemi. La réunion de toutes ces forces devait composer une masse imposante qui aurait mis le maréchal de Belle-Isle en situation de se soutenir en Bohême contre les efforts des alliés; mais le maréchal de Maillebois, emporté par l'esprit de jalousie, manœuvra de manière à rendre impossible sa jonction avec son collègue, de sorte que les corps de l'armée française lancés à travers la Germanie agirent séparément, sans se prêter un appui mutuel.

Le comte de Belle-Isle, abandonné des autres généraux, se vit cerné une seconde fois dans Prague par les troupes autrichiennes; il offrit d'évacuer la capitale de la Bohême, à condition d'emmener son artillerie, ses blessés, et de ne pas être inquiété dans sa marche vers la Saxe. Marie-Thérèse exigea que le maréchal et les siens se rendissent à discrétion. Le comte de Belle-Isle, indigné, résolut de se soustraire à ces honteuses conditions; il confia la garde de trois mille malades à Chevert, récemment nommé colonel, et, ses préparatifs étant terminés, le maréchal sortit de la ville, dans la nuit du 16 décembre 1742, à la tête de treize mille hommes; il exécuta sur Égra une marche hardie à travers d'immenses difficultés et par un froid rigoureux. Au bout de dix jours, le comte de Belle-Isle, ayant parcouru un trajet de quarante lieues, atteignit Égra, occupé par une division française aux ordres du comte de Saxe. La cavalerie hongroise n'avait cessé de le harceler sans pouvoir jamais l'entamer. Cette retraite fit l'admiration de l'Europe; Fréderic II la compara à celle des *Dix-Mille*. Pendant que le maréchal de Belle-Isle recevait cet hommage de la part des généraux alliés, la légèreté française s'égayait à ses dépens; on le chansonnait dans les rues de Paris.

Le colonel Chevert fut laissé, avons-nous dit, dans Prague avec deux mille grenadiers, pour garder les blessés français qui encombraient l'hôpital. Cet intrépide officier sut, à l'aide de cette brigade, repousser les attaques des généraux autrichiens; il leur annonça l'intention de faire sauter une partie de la place et de s'enterrer avec les siens sous les décombres si l'on refusait d'accepter ses propositions. Il demandait à sortir avec armes et bagages; les trois mille blessés français devaient être transportés, sous son escorte, aux frais de la reine de Hongrie, jusqu'à Égra, dernière place de la Bohême touchant la Saxe. Marie-Thérèse, voulant épargner une catastrophe à la ville la plus importante de ses États après Vienne, ordonna au prince de Lobkowitz d'accéder au désir du colo-

nel français. Chevert arriva le 15 janvier 1743 à Égra, avec son convoi de malades et sa brigade, sans avoir laissé un seul homme en arrière. Sur le rapport du maréchal de Belle-Isle, le nouveau ministre de la guerre, Voyer-d'Argenson, expédia, par ordre du roi, au colonel Chevert le brevet de brigadier d'infanterie et sa nomination de chevalier de Saint-Louis. Nous le verrons plus tard commandeur et grand'-croix.

L'ordonnance qui admettait Chevert dans l'ordre de Saint-Louis accordait la même récompense à un officier d'une origine bien différente, au prince de Beauvau, colonel des gardes de Lorraine du roi Stanislas. Il avait voulu faire la guerre de Bohême en volontaire; recherchant les occasions les plus périlleuses, il se signala tellement que les soldats, admirant son courage, le surnommèrent le *jeune brave*. Atteint d'un coup de feu à la poitrine, le volontaire lorrain fut transporté à Égra avec les autres blessés. La nomination simultanée de Chevert et du prince de Beauvau attestait le soin que l'on mettait à observer les dispositions contenues dans l'édit de création; le royal fondateur y déclarait que le mérite seul donnerait droit à cette récompense, sans distinction de naissance; d'après ce principe, on voyait dans la même corporation, placés à côté l'un de l'autre, l'obscur plébéien qui s'était élevé par sa valeur et le gentilhomme dont l'intrépidité venait d'ajouter à l'illustration de ses ancêtres.

L'esprit de jalousie (1) qui, durant cette campagne, ani-

(1) Des écrivains modernes ont prétendu que la mésintelligence de ces généraux tenait à l'orgueil nobiliaire autant qu'à la faiblesse du gouvernement de Louis XV. De nos jours, des faits semblables se sont reproduits sous le règne d'un souverain que l'on ne peut taxer de mollesse, Napoléon. Le jour de la bataille d'Iéna (14 octobre 1806), l'inaction calculée du maréchal Bernadotte faillit occasionner dans le village d'Auerstaedt la ruine du maréchal Davoust. Au delà des Pyrénées, le maréchal Ney, contraint de subir la suprématie du maréchal Masséna, renversa par son mauvais vouloir les plans de la campagne; cette mésintelligence entraîna la perte du Portugal. Le maréchal Marmont, placé en 1812 en face de l'armée an-

mait les généraux français les uns contre les autres, n'avait fait disparaître ni leur bravoure ni leur capacité. Les maréchaux de Belle-Isle, de Broglie, de Maillebois et le comte de Saxe, agissant séparément, ramenèrent sur le Rhin les corps qui marchaient sous leurs ordres, après avoir culbuté les troupes allemandes qui cherchaient à leur barrer le chemin. La moitié de ces forces ayant franchi le fleuve se concentrèrent en Alsace; les autres divisions demeurèrent sur la rive droite. Dans le cours de cette fatale expédition, les chevaliers de Saint-Louis ne manquèrent pas aux obligations que leur imposaient les statuts de l'ordre : ils ne cessèrent de déployer autant de dévouement que d'intrépidité. C'est grâce à leur patriotisme que la discipline se maintint dans les rangs de l'armée et l'émulation parmi les officiers. Nous ne pouvons rapporter tous les traits de valeur dont la Bohême, la Bavière et la Saxe furent les témoins durant cette guerre; nous citerons l'un des plus saillants.

Le brigadier de Froulay, chargé d'effectuer une sortie lors du siége de Prague, se vit attaqué par des milliers de hussards hongrois; il se battit pendant plusieurs heures avec un acharnement inexprimable et tua plusieurs centaines de ces cavaliers; mais, accablé par l'arrivée successive de nouveaux

glaise, qu'il devait se contenter d'observer, s'empressa d'engager la lutte et perdit la bataille de Salamanque pour n'avoir pas voulu attendre l'arrivée du maréchal Jourdan, son ancien, qui accourait de la Castille avec des renforts considérables. En 1814, le maréchal Suchet, posté entre Lavaur et Toulouse avec dix-sept mille vieux soldats de l'armée d'Aragon, refusa obstinément d'opérer sa jonction avec le maréchal Soult, de peur d'être forcé de subir l'obligation d'obéir à son supérieur par rang de commandement. On sait quelles furent les fatales conséquences de cette susceptibilité.

(*Note de M. Mazas.*)

M. Thiers, dans son *Histoire de l'Empire*, rectifie, à l'aide des pièces officielles, l'erreur relative à Marmont, qui, lorsque la bataille de Salamanque s'engagea malgré lui, ignorait la prochaine arrivée de Joseph et de Jourdan, et n'en fut informé que pendant la retraite.

(*Note du continuateur.*)

assaillants, le brigadier français se vit séparé de son détachement avec une poignée de grenadiers. Les officiers allemands le sommèrent à plusieurs reprises de mettre bas les armes; Froulay leur cria : « Un chevalier de Saint-Louis ne rend jamais son épée ! » Le brigadier succomba en héros; plusieurs autres chevaliers de Saint-Louis se firent tuer à ses côtés, justifiant ainsi les paroles prononcées par leur intrépide chef.

Le sol germanique avait dévoré, dans le cours de ces deux campagnes, plus de soixante mille Français; les uns périrent par le fer, les autres par les maladies. Le prince Charles de Lorraine harcela le maréchal de Maillebois dans sa retraite, et arriva sur les bords du Rhin, suivi de nombreuses phalanges. La rigueur de l'hiver contraignit les puissances belligérantes à suspendre les opérations militaires; la cour de Versailles en profita pour réparer les pertes faites par l'armée d'Allemagne. Les régiments furent réorganisés, les cadres mis au complet, et l'on fit des nominations dans l'ordre de Saint-Louis; car tous les généraux insistaient sur la nécessité de remplir les vides que la mort de tant de braves venait d'occasionner dans les rangs de la noble corporation. Les chefs d'armée appréciaient de plus en plus la valeur de cette monnaie, dont l'action réparatrice se faisait sentir après un revers aussi bien qu'après le succès.

On créa : *grand-croix*, le lieutenant général de Nancré;

Commandeurs : le lieutenant général de Chérisey; les maréchaux de camp de Chaumont, de Diesbach; le brigadier de Berchény.

Voici les noms des *chevaliers* parvenus à notre connaissance : le prince de Soubise, brigadier; duc de Mouchy, brigadier de cavalerie; de Salis, colonel du 1[er] régiment suisse; de Damas, lieutenant-colonel des carabiniers; de Besenval, capitaine aux gardes suisses; de Guiscard, idem au Royal-Artillerie; Pène de Saint-Louis, idem au régiment de

Normandie; de Vallière, idem d'artillerie, fils du lieutenant général placé à la tête de cette arme.

Le roi d'Angleterre, ayant franchi le détroit, avait réuni autour de Francfort un corps nombreux de soldats hanovriens et hessois, auxquels devait se joindre un contingent hollandais. Georges II, accompagné de son fils, le duc de Cumberland, se proposait d'opérer sa jonction avec le généralissime de Marie-Thérèse et de franchir ensemble le Rhin pour marcher à la conquête de la France. Le cardinal de Fleury mourut au milieu de ces circonstances critiques; il descendit au tombeau en déplorant la malheureuse issue d'une guerre entreprise contre son gré. Le ministre de la guerre, Voyer-d'Argenson, sut par ses talents et son activité improviser en très-peu de temps deux nouvelles armées: la première, forte de cinquante mille hommes, placée sous le commandement du maréchal de Coigny, fut chargée de défendre l'Alsace contre l'invasion des Allemands; la seconde, réunie dans les environs de Metz, fut mise sous les ordres du duc de Noailles; son ancienneté comme maréchal devait réduire au silence les prétentions rivales. La moitié de la maison du roi, arrivée de Paris, devait concourir au succès de la campagne. Le maréchal de Noailles franchit le Rhin à Mayence, à la tête de cinquante-cinq mille combattants, et vint prendre position devant le Mein, dans le but de disputer le passage de cette rivière à Georges II et d'empêcher sa réunion avec le prince Charles de Lorraine. Le roi d'Angleterre, voyant tous ses plans renversés, manœuvra quelque temps le long du Mein, contraint de rester sur la défensive. Le maréchal de Noailles résolut de l'attaquer. Ayant fait jeter deux ponts sur la rivière, il fit passer cinq brigades, soutenues par une partie de la maison du roi, que commandait le lieutenant général de Chérisey. Ces troupes marchaient sous la conduite du duc de Gramont, lieutenant général, lequel devait se borner à occuper le village de Dettingen, situé entre le M[illegible] me

chaîne de collines escarpées. L'armée confédérée se voyait obligée de suivre dans sa marche rétrograde le défilé qui aboutit à Dettingen. Les habiles dispositions prises par le maréchal de Noailles devaient infailliblement amener la ruine de l'armée ennemie, dont la tête allait être écrasée par les divisions postées au village de Dettingen, pendant que le maréchal, arrivant d'Aschaffenbourg, l'attaquerait en queue avec le reste de ses forces. L'armée britannique courait risque de s'abîmer dans ces gorges, et l'on avait lieu d'espérer de venger sur la personne de Georges II les malheurs essuyés par le roi Jean dans les champs de Poitiers.

L'indiscipline et la présomption du duc de Gramont rendirent inutiles les savantes combinaisons du maréchal de Noailles ; au lieu de fondre sur l'avant-garde des alliés à sa sortie de Dettingen, Gramont traversa ce village et marcha au-devant de l'armée combinée, qui débouchait dans un vallon où elle put se déployer avec avantage. La fière attitude des troupes hanovriennes saisit d'épouvante les régiments d'infanterie française, lesquels lâchèrent pied en abordant l'ennemi; un bataillon des gardes leur donna l'exemple de la fuite. Saisis d'effroi, ces soldats allèrent se jeter dans le Mein pour le traverser et rejoindre le camp; beaucoup d'entre eux y périrent. Les officiers, dominés par le sentiment de l'honneur, restèrent dans le vallon et se battirent au milieu des escadrons de la maison du roi. Cette vaillante troupe se conduisit comme à Malplaquet : elle soutint la lutte contre toutes les forces des alliés. En définitive, un échec notable remplaça une victoire qu'on avait lieu de regarder comme certaine (27 juin 1743). Le maréchal de Noailles, qui poussait en queue les Hanovriens, recueillit les débris de la maison du roi. Les pertes furent balancées et s'élevèrent à trois mille hommes tués; mais du côté des Français on eut à déplorer la mort d'une infinité d'officiers qui succombèrent victimes de l'abandon de leurs soldats; plus de cent chevaliers de Saint-

Louis périrent dans cette journée. Georges II, jaloux de constater un succès inespéré, demeura plusieurs heures sur le champ de bataille ; il reprit ensuite sa marche, abandonnant à la générosité du maréchal de Noailles six cents blessés qu'il jugeait ne pouvoir emmener.

Durant le court espace de temps que le roi d'Angleterre passa dans le vallon de Dettingen, son fils, le duc de Cumberland, fit un trait d'humanité digne d'être cité. Les chirurgiens anglais s'apprêtaient à panser une blessure qu'il venait de recevoir au bras, de laquelle le sang coulait abondamment. « Commencez par donner vos soins, dit le prince, à cet officier français, » en montrant un brigadier de mousquetaires atteint d'un coup de feu à la jambe. Ce mousquetaire était le plus jeune des fils de ce chevalier de Girardot, créateur des espaliers de *Montreuil-les-Pêches,* dont nous avons raconté les succès en horticulture.

Le roi d'Angleterre essuya, avons-nous dit, dans cette journée une perte de trois mille hommes, tués ou blessés. Plusieurs batteries, placées sur la rive gauche du Mein, ne cessaient de foudroyer la colonne des Hanovriens ; le lieutenant général de Vallière dirigeait en personne le jeu de ces pièces ; il se vit contraint de cesser son feu lorsque le duc de Gramont eut commis la faute de se porter à l'encontre des troupes de Georges II, puisque ses boulets seraient venus tomber dans les rangs des Français.

Le lieutenant général de Chérisey, commandant la cavalerie de la maison du roi, fut celui qui agit le plus efficacement pour empêcher un désastre complet ; les charges vigoureuses qu'il fit à la tête des gardes du corps, des mousquetaires et des chevau-légers, modérèrent l'ardeur des troupes britanniques qui poussaient devant elles les bataillons français. Le marquis de Chérisey, ayant perdu la moitié des siens dans une lutte inégale, sut, par un dernier effort, pratiquer une trouée à travers les divisions ennemies, et rejoignit.

escadrons, le gros de l'armée, qu'amenait le maréchal de Noailles. Les services éminents rendus en cette occasion par le commandant de la maison du roi méritaient une récompense éclatante; cet officier général, nommé récemment commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fut élevé à la dignité de *grand-croix* (1).

L'échec éprouvé à Dettingen n'était pas assez considérable pour désorganiser l'armée du maréchal de Noailles; ce général parvint, par la rapidité de ses mouvements, à barrer le chemin au roi d'Angleterre, qui dut renoncer au dessein qu'il avait formé d'opérer sa jonction dans le pays de Bade avec le prince Charles de Lorraine. Quant à ce dernier, il échoua dans ses tentatives d'envahir l'Alsace; son lieutenant Waldeck parvint à passer le Rhin, près de Niffren, avec trois mille grenadiers, soutenus par mille Croates; il essaya d'enlever une redoute française qui fermait la tête de tous les ponts du fleuve; mais le marquis de Balincourt, l'un des meilleurs généraux de l'époque, l'élève de Berwick, veillait à la garde du haut Rhin; il attaqua impétueusement la colonne des Allemands et la détruisit en entier. Le comte de Caraman, commandant une brigade de cavalerie, seconda vaillamment le marquis de Balincourt. Le coup de vigueur frappé par ces deux généraux (30 août) termina la campagne de 1743.

(1) Ce valeureux commmandant de la maison du roi, âgé alors de soixante-dix-neuf ans, combattit comme un jeune homme de vingt-cinq. Blessé de deux coups de sabre à la tête, sans chapeau, sans perruque, et tout couvert de son sang, disent les Mémoires du temps, il voulait à toute force retourner à l'ennemi. Guéri de ses blessures, il commanda encore la maison du roi pendant la campagne suivante, et se retira en 1745, vaincu par l'âge, mais non par l'ennemi. Il était entré au service en 1688, comme lieutenant réformé au régiment de Tilladet-Cavalerie, et servit pendant cinquante-sept années sans interruption; il était commandeur depuis quatre mois seulement lorsqu'il fut fait grand-croix. Ce nom reparaîtra encore avec honneur dans les annales de l'ordre, et un Cherisey, chevalier de Saint-Louis, et colonel du 2e régiment d'infanterie de la garde royale, était à Rambouillet en 1830, auprès du roi Charles X, prêt à donner sa vie pour son roi, comme son aïeul à Dettingen.

(*Note du continuateur.*)

Louis XV, plongé dans les plaisirs, comprit cependant que l'honneur lui faisait une loi de se montrer aux troupes, afin d'arrêter par sa présence le cours des infortunes qui humiliaient nos drapeaux depuis le commencement de cette guerre. L'Europe put alors apprécier quelles étaient les ressources de la France : les deux dernières campagnes lui avaient coûté cent mille hommes ; au printemps de 1744 elle mit sur pied cent quatre-vingt mille combattants. Voyer-d'Argenson, ministre de la guerre, enfanta des prodiges et sut organiser ces forces imposantes. Le roi alla se mettre à la tête de l'armée de Flandre, ayant pour lieutenant le comte de Saxe, qui venait de recevoir le bâton de maréchal. Le monarque ouvrit la campagne par la prise de Menin, d'Ypres, de Furnes ; il se préparait à marcher sur Bruxelles lorsque l'on apprit qu'une colonne de quatre-vingt mille Autrichiens venait de passer le Rhin sous les ordres de Charles de Lorraine. Louis XV, justement alarmé, laissa en Flandre quarante mille hommes sous les ordres du maréchal de Saxe, et se mit en mouvement avec le reste de ses forces pour aller rejoindre en Alsace le maréchal de Coigny ; mais en traversant Metz il y tomba malade et fut bientôt à toute extrémité. La nouvelle du danger que courait le roi jeta l'épouvante parmi les populations. Au bout de quelques jours, le péril cessa. Louis XV, attendri en apprenant les témoignages d'attachement que les Français lui avaient prodigués durant sa maladie, prononça ces paroles, dignes de Titus : « Qu'ai-je donc fait pour inspirer tant d'amour ? »

Cependant des négociations habilement conduites avaient déterminé le roi de Prusse à recommencer les hostilités contre Marie-Thérèse. Cette puissante diversion mit le prince Charles de Lorraine dans la nécessité d'abandonner l'Alsace. Louis XV sut, par sa présence, exciter les troupes à redoubler d'efforts pour contraindre les Hongrois à De son côté le maréchal de Saxe sut

des forces supérieures. Cette campagne de 1744, quoique défensive, éleva sa répution au-dessus de la renommée de tous les tacticiens de son siècle ; mais, quel que fût l'éclat des services de ce général, la religion luthérienne qu'il professait s'opposait à son admission dans l'ordre militaire de Saint-Louis.

Ici s'arrête le manuscrit de M. Mazas, manuscrit que nous sommes chargé de continuer. Une mort imprévue et à jamais déplorable, une mort causée par un de ces terribles accidents trop communs à Paris, a arrêté, au milieu de sa louable entreprise, un homme d'honneur, qui voulait élever un monument durable à la vieille gloire de la France. C'était une noble et sainte entreprise, digne de cette âme si noble et si loyale. Les dernières paroles que M. Mazas adressa à sa femme et à son fils, au moment où Dieu le rappelait à lui, résument toute sa vie, et témoignent de la juste sévérité de ses principes. « Je meurs, dit-il à ces êtres si chers, avec la douce satisfaction de n'avoir jamais rien écrit qui ne fût conforme à l'honneur, à la religion et à l'histoire. O monarchie ! » Que pourrait-on ajouter à cette exclamation? Elle parle d'elle-même.

THÉODORE ANNE.

DEUXIÈME PARTIE.

DE 1745 A 1830.

CHAPITRE PREMIER.

Campagne de 1745. — Siége de Tournay. — Bataille de Fontenoy. — Louis XV. — Sa confiance dans le maréchal de Saxe. — Liste des morts et des blessés de marque. — Traits particuliers. — Nominations. — Prise de Tournay, de Gand, d'Oudenarde, de Bruges, de Dundermonde et de Nieuport. — Succès en Italie.

L'année 1745, à son début, présentait un triste spectacle. L'Angleterre, selon son usage, nous combattait avec son or plus qu'avec ses soldats. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, se donnait à cette puissance pour 200,000 livres sterling par an ; la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, la future impératrice d'Allemagne, recevait 500,000 guinées; l'électeur de Mayence obtenait aussi des subsides, et, enfin, parmi les pensionnaires de l'Angleterre on trouvait l'électeur de Cologne, frère de l'empereur Charles VII, qui, pour 22,000 livres sterling, permettait à Georges II de lever dans son électorat des soldats qui devaient combattre son frère.

Le 8 janvier, un traité d'alliance offensive et défensive est signé à Varsovie entre l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie et la Hollande. A l'époque où le public se préoccupait de ce traité, l'ambassadeur hollandais près la cour de France, ayant

venu de ce mouvement, quitta Versailles le 6 mai avec le Dauphin, et arriva le 8, quelques heures seulement avant l'accident que nous venons de raconter. Il avait pour aides de camp le marquis de Meuse, le duc de Luxembourg, le duc de Boufflers, le duc d'Aumont, le duc d'Ayen, le prince de Soubise, le duc de Chaulnes et le prince de Tingry.

Le 9 on ne laissa devant Tournay que vingt-sept bataillons et dix-sept escadrons, sous les ordres du marquis de Brézé, lieutenant général; des marquis de Contades et d'Armentières, du duc et du comte de Fitz-James, maréchaux de camp; des comtes d'Hérouville et de Saint-Pern, brigadiers. Le reste se mit en marche.

Le maréchal avait une connaissance exacte du pays, première qualité chez un général en chef. Sachant que l'armée alliée arrivait par la route de Mons, séparée de celles de Leuze et d'Ath par les bois de Barry, il ne pouvait douter que le fort de l'attaque se porterait entre ce bois et l'Escaut, et qu'on viendrait à lui par la droite et le centre. Pénétré de cette idée, il garnit moins sa gauche et fut alors en butte aux attaques de ses ennemis. Comme il était dans le fort de son hydropisie, on disait tout haut que le mal physique réagissait sur le moral, et jamais cependant il ne fut plus calme, plus tranquille et plus lucide. Informé de ces propos, le roi, pour y mettre fin, dit tout haut au comte de Saxe, devant sa cour: « Monsieur le Maréchal, en vous confiant le commandement de mon armée, j'ai entendu que tout le monde vous obéît, et je serai le premier à en donner l'exemple. » Les mécontents comprirent et se turent.

Maurice prit toutes les mesures capables d'assurer un succès, qui, cependant, fut au moment d'être compromis, tant l'humanité est incomplète, tant le génie de l'homme est souvent dérouté.

Il avait sa droite à Anthoin, bourg situé sur le bord de l'Escaut, à environ huit cents toises sur la droite du village de

Fontenoy; sur la gauche de Fontenoy, à environ quatre cents toises, était la pointe des bois de Barry; c'est donc au village de Fontenoy qu'étaient appuyées la gauche de l'aile droite de notre armée et la droite du centre. On fortifia la lisière des bois de Barry par des abatis, et des redoutes construites l'une à l'extrémité de l'angle de la droite des bois, l'autre à trois cents toises de la première. Leur objet était de défendre le centre, dont la gauche s'appuyait aux premières maisons du village de Ramecroix. Le terrain, depuis le château de Bourquembray, sur la chaussée de Leuze, jusqu'au mont Trinité, était gardé par la gauche de l'armée; il y fallait peu de troupes, étant entrecoupé de marais, de bois et de ravins, et le maréchal avait augmenté ces difficultés naturelles au moyen de redoutes et d'abatis.

Rectifiant un faux renseignement qu'on lui avait donné, et s'apercevant, en allant lui-même reconnaître le terrain, qu'un chemin creux, qu'on lui avait dit être impraticable, et qui allait d'Anthoin à Fontenoy sur une étendue de quatre cents toises, très-profond auprès de ces deux villages, devenait très-uni dans le centre et presque jusqu'à Fontenoy; remarquant ainsi que l'ennemi pouvait faire une trouée par là et le percer, il fit élever à la hâte trois redoutes, imparfaites faute de temps, mais qui furent très-utiles.

Dans le chapitre précédent, M. Mazas s'élevait avec raison contre les mesquines jalousies qui alors tournaient au désavantage des opérations militaires. Dans cette journée, le maréchal de Noailles donna un exemple contraire, et qu'il faut louer. Ne connaissant que le bien du service du roi, et quoique plus ancien de grade que le comte de Saxe, puisqu'il avait reçu le bâton en 1734, il s'effaça complétement et servit d'aide de camp à Maurice. Complétant le travail défensif improvisé, il y joignit un redan entre Fontenoy et la redoute la plus proche de ce village.

Le bois de Barry était défendu par deux redoutes; la plus

rapprochée de Fontenoy, celle placée à l'angle du bois, avait pour commandant le marquis de Chambonas, brigadier, et derrière elle se trouvait la brigade des gardes (gardes-françaises et gardes suisses), commandée par le duc de Gramont, colonel des gardes-françaises. La seconde redoute était protégée par la brigade des Irlandais, composée des fils de ceux qui avaient suivi Jacques II en France.

La bataille fut offensive de la part des alliées, défensive de la part des Français. Les Anglais et les Hanovriens, débouchant par le village de Vezons, se formèrent sur deux lignes, leur droite appuyée au bois de Barry, leur gauche à deux cents pas en arrière de Fontenoy. Les Hollandais, arrivant par le village de Maubray, appuyèrent leur droite vers les Hanovriens, ayant leur cavalerie en bataille dans leur centre et vers le haut de la plaine, leur réserve derrière la droite, vers le village de Vezons.

Deux colonnes de l'infanterie anglaise et hanovrienne et une colonne hollandaise s'étant approchées de Fontenoy, ce village fut attaqué vers neuf heures du matin; mais ces colonnes, prises en flanc par le canon, et chargées par la brigade de Dauphin (régiment de Dauphin et de Beauvoisis, commandés par le comte de la Vauguyon, brigadier, mort duc et gouverneur des enfants de France) et par la brigade d'infanterie du Roi (sous les ordres du duc de Biron, lieutenant général, et du comte de la Serre, brigadier), que le comte de Lutteaux, lieutenant général de jour, fit sortir de Fontenoy, furent repoussées dans leurs attaques réitérées. La cavalerie hollandaise, commandée par le prince de Waldeck, voulut soutenir son infanterie; mais elle s'arrêta devant l'attitude ferme de la cavalerie française, qui s'apprêtait à la charger sous les ordres du comte d'Eu, du duc d'Harcourt, du duc de Penthièvre et du vicomte du Chayla. La colonne hollandaise essaya encore de revenir à la charge; mais, cette attaque n'ayant pas mieux réussi, elle laissa le fort du combat peser sur les Anglais.

Ceux-ci redoublaient l'intensité de leur feu. La première victime de la journée fut le duc de Gramont, chevalier de Saint-Louis. Il était auprès de la première redoute du bois de Barry; il reçut un boulet de canon qui lui fracassa la cuisse, et il mourut une heure après. Le roi donna le régiment des gardes au duc de Biron. Instruit de cet accident, le comte de Chabannes vint se mettre à la tête de la brigade des gardes.

Les boulets pleuvaient autour du roi, et Louis XV ordonna gaiement à M. de Chabrier, major d'artillerie, de les ramasser et de les renvoyer à l'ennemi, ne voulant rien avoir à lui. Déjà, la veille, il avait fait remarquer que, depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu ayant son fils avec lui, et que nul, depuis saint Louis, n'avait remporté d'avantages sur les Anglais. « J'espère, avait-il ajouté, être le premier. » Cette heureuse confiance ne fut pas trompée.

Le duc de Cumberland, voyant qu'il s'épuisait en vain en efforts réitérés pour enlever Fontenoy de vive force et de front, résolut de faire une trouée dans l'armée française par une attaque de flanc, et de pénétrer entre les bois de Barry et Fontenoy; mais il avait à passer plusieurs petits ravins et un chemin creux qui venait de l'angle des bois de Barry à Fontenoy, le canon de Fontenoy et de la redoute à essuyer, et, par-delà les ravins, l'armée française à combattre. Ces difficultés n'effrayèrent pas le frère de Georges II.

L'infanterie anglaise et hanovrienne, se séparant de l'infanterie hollandaise et la laissant en observation près des maisons brûlées vis-à-vis de Fontenoy, se forma en trois colonnes, et s'avança dans l'entre-deux des bois de Barry et de Fontenoy. La cavalerie, qui marchait à la hauteur de ces colonnes et sur la droite, fut arrêtée net par le feu de la redoute que commandait le marquis de Chambonas, très-maltraitée et contrainte de se retirer; son commandant, le général Campbell, eut la cuisse fracassée d'un boulet à côté du duc de Cumberland.

La colonne d'infanterie de la droite, composée de quatre régiments anglais, marcha alors pour s'emparer de cette redoute, dont le feu meurtrier l'incommodait; mais, écrasée comme la cavalerie et désespérant de réussir, elle se jeta sur la droite et tenta de s'emparer de la seconde redoute, défendue par le second bataillon du régiment d'Eu. Elle rencontra là une résistance également désespérée, et la vue de la brigade irlandaise, prête à la charger avec cette haine que donnent les discordes civiles, la força de rester immobile.

Les deux colonnes de gauche furent plus heureuses. A mesure qu'elles avançaient et que le terrain devenait plus favorable, elles se déployaient, mais sans trop s'approcher de Fontenoy et de la redoute, dont le feu, qui les prenait en flanc, leur tuait beaucoup de monde. Elles traînaient leurs canons à bras, et, comme elles étaient protégées par un pli de terrain, on ne voyait que les canons, et non les deux lignes qui les soutenaient. Les officiers des grenadiers des gardes-françaises (il y avait là quatre bataillons) se portèrent rapidement en avant pour enlever ces canons, avant qu'ils n'exerçassent leurs ravages; ce fut alors seulement qu'ils aperçurent l'ennemi. Trop faibles pour l'aborder avec chance de succès, ils essuyèrent son feu et se retirèrent avec perte d'une soixantaine d'hommes.

Les Anglais avançaient toujours; ils n'étaient plus qu'à cinquante pas des gardes-françaises. Un régiment des gardes anglaises et ceux de Campbell et de Royal-Écossais se trouvaient en tête, commandés par le comte d'Albemarle et M. de Churchill, fils naturel du fameux duc de Marlborough. Les officiers anglais saluèrent les officiers français en ôtant leurs chapeaux, et ceux-ci se découvrirent de même pour rendre le salut. Lord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, s'étant approché, le comte d'Anteroche, lieutenant des grenadiers (depuis commandant de bataillon), alla à lui. « Mes-

sieurs des gardes-françaises, dit lord Hay, tirez! — Messieurs des gardes anglaises, répondit M. d'Anteroche, tirez vous-mêmes; nous ne tirons jamais les premiers. » Les deux officiers ayant rejoint leurs rangs, les Anglais firent un feu roulant si vif et si bien soutenu que les gardes-françaises et un bataillon des gardes suisses eurent trente officiers et six cents soldats tués ou hors de combat. Le régiment suisse de Courten, qui les rejoignait, fut écrasé à son tour, et cette infanterie, se repliant à gauche derrière la première redoute des bois de Barry et à droite derrière la brigade des Cravates (régiments des Cravates et de Fiennes), s'ouvrit pour laisser charger cette brigade, qui avait à sa tête le comte d'Estrées, lieutenant général, le comte de la Suze, maréchal de camp, et le marquis de Cernay, brigadier. Les cavaliers se lancèrent avec impétuosité; mais les chevaux furent effrayés par la flamme et la fumée qui les aveuglaient, et la brigade alla se rallier près de la ligne de cavalerie qui était derrière elle. Le comte de Lutteaux accourut de Fontenoy, quoique blessé dangereusement, et, comme son aide de camp le suppliait de laisser mettre du moins un appareil sur sa blessure : « Le service du roi, répondit M. de Lutteaux, m'est plus cher que la vie! » Puis, prenant le marquis d'Anlezy, maréchal de camp, et le régiment Royal, il se rua sur l'ennemi, et ce brave chevalier de Saint-Louis tomba atteint de deux coups mortels, couronnant ainsi une vie toute loyale par un acte de sublime dévouement. Le régiment Royal perdit la moitié de son effectif. Le régiment d'infanterie du Roi, amené à son tour par le duc de Biron, lieutenant général, essuya une décharge qui lui tua ou blessa quatre cent soixante officiers ou soldats. Le duc de Biron eut trois chevaux tués sous lui et deux blessés.

La brigade de la Couronne, commandée par le marquis de Croissy, lieutenant général, ne fut pas mieux traitée. Le duc d'Havré, brigadier, colonel du régiment de la Couronne, che-

valier de Saint-Louis, l'état-major, trente officiers et deux cent soixante soldats furent mis hors de combat. On voit, par cette douloureuse nomenclature, que les officiers donnaient l'exemple du dévouement. Le régiment de Soissonnais, qui faisait brigade, souffrit aussi cruellement, ainsi que celui de Hainaut. Le marquis de Craon, colonel de Hainaut, fut blessé mortellement; son lieutenant-colonel fut également blessé très-grièvement.

Afin d'empêcher l'ennemi de tourner Fontenoy, le duc de Biron plaça les grenadiers du régiment du Roi dans le chemin creux qui y aboutissait et les fit soutenir par le reste de ce régiment. Les brigades de Royal, de la Couronne et d'Aubeterre étaient toujours là, retranchées derrière les monceaux de leurs camarades morts ou blessés. Chacun sentait que la lutte était suprême.

Cependant les deux lignes d'infanterie anglaise avançaient encore, et le maréchal de Saxe, toujours prodigue de sa vie, n'était qu'à cent pas d'elles, s'occupant des moyens de s'opposer à leurs manœuvres. Inquiet pour la sûreté du roi et du Dauphin, il les fit supplier de repasser l'Escaut, mais il ne put l'obtenir. Le Dauphin, voyant fuir ses soldats, s'écria indigné : « Quoi! mon père est là, et ils s'en vont! » Dans son jeune courage, il voulait courir à eux pour les rallier, mais le roi l'en empêcha.

Les Anglais, malgré leurs avantages, souffraient beaucoup sur leurs flancs, tant des feux du canon et de la mousqueterie de la redoute de la pointe des bois de Barry, où était le marquis de Chambonas, que des troupes françaises qui étaient près de Fontenoy. Le duc de Cumberland resserra ses deux lignes pour les éloigner de ce feu meurtrier, et, appelant à lui les quatre régiments de la droite, dont la première attaque avait été infructueuse, il s'en servit pour boucher les vides qui se trouvaient entre ses deux lignes, présentant ainsi un bataillon carré dont trois faces étaient pleines : ce bataillon, com-

posé de troupes d'élite, réunissait une masse compacte d'environ quinze mille hommes.

La cavalerie française reçut l'ordre de faire une nouvelle charge. Les régiments des Cravates et de Fiennes se portèrent les premiers sur la colonne ennemie, mais ils ne purent tenir contre son feu. Le marquis de Muy, maréchal de camp, chargea ensuite avec le régiment de Clermont-Prince; le chevalier d'Aguesseau, maréchal de camp, et le marquis de Voyer, brigadier, avec le régiment de Berry; le chevalier d'Apcher, lieutenant général, le comte de Rosen, maréchal de camp, le marquis de Pons et le comte de Brionne, brigadiers, avec les régiments de Brionne et de Pons, mais sans résultat. Le chevalier d'Apcher fut grièvement blessé. Le comte de Noailles, maréchal de camp, et le marquis de Crénay, brigadier, se portèrent sur l'angle de la colonne avec les régiments de Penthièvre et de Noailles, et, plus heureux, ils y pénétrèrent; mais, n'étant pas soutenus dans le moment, leurs efforts furent inutiles. Le marquis de Vignacourt, capitaine dans Noailles, se trouvant au milieu de la colonne avec son escadron, fut si maltraité qu'il ne lui resta que quatorze soldats; lui-même il reçut d'un soldat anglais un coup de baïonnette mortel et tomba pour ne plus se relever. De ces quatorze cavaliers, dix, non blessés et faits prisonniers, furent renvoyés le lendemain par le duc de Cumberland, en considération de leur bravoure.

La cavalerie repoussée se ralliait à cent pas et revenait à la charge; mais les chevaux, toujours effrayés par le feu de l'ennemi, emportaient les cavaliers sans que ceux-ci pussent en être maîtres. Les gardes du corps, les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires et les grenadiers à cheval s'étaient portés d'eux-mêmes sur la colonne, mais leurs efforts furent inutiles; quatre escadrons de la gendarmerie, sous les ordres du comte de Blet, brigadier, ne réussirent pas davantage.

Toutefois, ces charges réitérées, quoique trop faibles pour briser ce mur d'airain, avaient un but de tactique ; elles occupaient le duc de Cumberland, elles ne le laissaient pas respirer, elles l'empêchaient de s'emparer de Fontenoy et de la redoute. Tant qu'il n'était pas maître de ces deux points, il se trouvait sans appui, courait la chance d'être pris en flanc par ceux qu'il laissait derrière lui, et ne pouvait gagner la bataille. Sans les charges qui se renouvelaient sans cesse, il se serait ouvert dans le centre du front de son carré, aurait fait avancer sa cavalerie, et, libre pendant cette charge, son infanterie, convergeant à droite et à gauche, eût enlevé Fontenoy et la redoute.

A l'angle des bois de Barry, c'est-à-dire au centre, on répétait les manœuvres de la droite : les troupes avançaient aussi d'elles-mêmes. La brigade irlandaise y perdit un de ses colonels, le chevalier Dillon (dont le frère devait être tué à Lawfeld, à la tête du même régiment), reconnaissant ainsi la touchante hospitalité qui avait fait de la France sa seconde patrie. Royal-Vaisseaux, commandé par le comte de Guerchy, brigadier, et Normandie, ayant à sa tête le comte de Bérenger, lieutenant général, chargèrent à trois reprises. Des rangs entiers tombaient sans que cette masse se désunît. Immobile, la colonne anglaise faisait feu de tous les côtés quand on se présentait, et, tirant à propos et par division, c'était un feu roulant et continuel de mousqueterie, de boulets et de mitraille.

Le maréchal de Saxe, voulant tenter un effort décisif, envoya dire au comte de la Marck, lieutenant général, qui était à Anthoin, d'en sortir avec ses troupes et son artillerie. Si son attaque ne réussissait pas, il destinait ce corps à couvrir la retraite de l'armée, qui pouvait être forcée de repasser l'Escaut ; mais c'était dégarnir un point important. Les Hollandais, qui étaient restés tranquilles, le comprirent si bien qu'en voyant notre droite quitter Anthoin ils marchèrent sur ce

point pour l'occuper; mais le duc de Biron, en présence de ce danger, prit sur lui (ce dont il fut remercié par le roi et le maréchal) de faire dire au comte de la Marck de rentrer dans Anthoin. Les Hollandais en furent pour la honte d'une manœuvre inutile, et ils reprirent leur première immobilité.

Pendant ce temps, le duc de Richelieu, chevalier de Saint-Louis, qui avait chargé avec l'infanterie de la gauche et les gardes du corps, montrant un courage qui était malheureusement terni par les torts de sa vie privée, arriva près du roi et donna le conseil qui devait décider du sort de la journée: c'était de faire pointer du canon sur la colonne, et, quand ce feu l'aurait ébranlée, de faire charger la maison du roi et les autres troupes. On a voulu enlever au duc de Richelieu cette heureuse initiative; quelques-uns l'ont attribuée à un capitaine du régiment de Touraine (on verra tout à l'heure à quoi se borna l'intervention de cet officier); d'autres en ont fait honneur au comte de Lally, colonel d'un régiment irlandais, et enfin à un simple grenadier aux gardes françaises. Le baron d'Espagne, aide-maréchal général des logis de l'armée, la restitue à son véritable auteur.

Le chevalier de Montazet, aide-major, général de l'infanterie, eut l'ordre de faire venir douze pièces, que le maréchal avait ordonné de tenir en réserve auprès de Notre-Dame-aux-Bois, point situé au-dessus et à la gauche de Fontenoy; mais il n'y en avait plus que quatre, et ce fut M. Isnard, capitaine au régiment de Touraine, qui indiqua où elles étaient. Les huit autres avaient été envoyées dans les retranchements du haut Escaut, par où le roi devait se retirer en cas de défaite. M. de Montazet conduisit ces quatre pièces à la gauche de la maison du roi, et les remit au duc de Chaulnes, chargé de les placer.

Le duc de Richelieu alla se mettre à la tête de la maison du roi, qui était commandée par le comte de Montesson, lieute-

nant général, chevalier de Saint-Louis. Les gendarmes, chevau-légers, mousquetaires et grenadiers à cheval étaient conduits par leurs capitaines-lieutenants, le prince de Soubise, le duc de Chaulnes, les marquis de Jumilhac et de Montboissier; les carabiniers, par les comtes de Crequy et de Montmorency-Logny, maréchaux de camp, et le comte de Guiry, brigadier; la gendarmerie, par le comte de Blet. Toutes ces troupes s'ébranlèrent à la fois pour charger, et le Dauphin courait, l'épée à la main, se placer à la tête de la maison du roi. On eut bien de la peine à l'empêcher d'exécuter son projet. Si puissants qu'ils soient, les princes ne peuvent pas toujours faire ce qu'ils veulent, quand Dieu a fait d'eux, non pas des hommes, mais un principe.

Le comte de Lowendal, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, venait d'arriver avec la brigade des cuirassiers, qu'il plaça derrière la brigade de cavalerie de Royal-Roussillon, que commandaient le marquis de Clermont-Tonnerre, mestre de camp général de la cavalerie, le prince de Pons, lieutenant général (ayant pour aide de camp son gendre, le prince de Turenne, colonel général de la cavalerie, mais n'ayant pas l'âge pour en exercer les fonctions), le marquis de Sourches et le prince de Croï, brigadiers.

Il se joignit à l'infanterie de la gauche, composée des Irlandais, des régiments de Normandie, des Vaisseaux, et des bataillons des gardes françaises et suisses, qui s'étaient repliés sur la redoute du marquis de Chambonas. Lord Clare, le comte de Chabannes (1), les comtes de Bérenger et de Guerchy commandaient ces troupes. Le duc de Biron, les marquis de Croissy et d'Anlezy étaient à la droite, vis-à-vis d'eux, sur un terrain un peu élevé. Dès qu'ils virent la gauche

(1) Commandeur de Saint-Louis le 1er juillet 1737, et grand-croix le 1er octobre suivant, étant alors brigadier. Sa carrière eut cela de remarquable que, maréchal de camp en 1738, il fut nommé le même jour, 2 mai 1744, un an avant la bataille de Fontenoy, lieutenant général et lieutenant-colonel des gardes-françaises.

en mouvement pour attaquer le flanc droit de la colonne, ils se portèrent sur son flanc gauche avec la brigade d'infanterie du Roi, celles d'Aubeterre, de Royal et de la Couronne. Les régiments de cavalerie qui avaient déjà chargé, ayant à leur tête le comte d'Estrées, le vicomte du Chayla, et les officiers généraux et brigadiers de leurs divisions, marchèrent en même temps sur la colonne, malgré le feu qui en sortait.

Les quatre pièces commandées par M. de Saisseval avaient été placées tout près et en deçà du chemin de Mons et de la redoute de l'angle des bois de Barry, de sorte qu'elles battaient en écharpe le front et l'angle gauche de l'ennemi. Ces pièces avaient tiré sept fois, et leur feu avait causé un certain flottement dans la colonne; la brigade de la maison du roi et les carabiniers saisirent ce moment pour l'aborder de front et la percer; mais, les carabiniers ayant malheureusement pris pour des bataillons anglais les Irlandais, à peu près vêtus de même, ils les chargèrent avec furie, quoique les Irlandais criassent: *Vive France!* Malheureusement leurs voix se perdirent dans le tumulte, et il s'ensuivit un moment de confusion, où quelques Irlandais périrent.

Le maréchal de Saxe avait ordonné que la cavalerie touchât les Anglais avec le poitrail des chevaux, et il fut bien obéi. Les officiers de la chambre chargeaient pêle-mêle avec les gardes du corps et les mousquetaires. Les pages du roi, cette jeunesse emportée et bouillante, faisaient là leurs premières armes, l'épée à la main, et n'étaient pas aux derniers rangs. La colonne anglaise fut foudroyée et disparut. Ce qui put s'en échapper passa les ravins dans le plus grand désordre, laissant le champ de bataille semé de morts et de blessés.

Les Hollandais, se remettant un peu tard de leur inaction, voulurent venir en aide à leurs alliés et tenter une diversion au moment de l'attaque; mais, l'infanterie et les dragons qui étaient à Anthoin se disposant à les charger, ils se retirèrent

précipitamment, abandonnant vingt pièces de canon et leurs blessés.

Le roi se rendit sur le champ de bataille et ordonna de prendre un soin égal de tous les blessés. Il passa devant le front de tous les régiments qui avaient combattu, témoignant à chacun en particulier sa satisfaction de leurs services, tandis que tous le saluaient de leurs acclamations enthousiastes. Il embrassa le maréchal et lui ordonna d'aller prendre un repos dont le comte de Saxe n'avait que trop besoin dans l'état affreux où il se trouvait et après les fatigues d'une pareille journée. Pendant toute la bataille Maurice avait tenu dans sa bouche une balle de plomb, pour diminuer l'ardeur de sa soif, que les circonstances et son hydropisie, portée au plus haut degré, ne lui permettaient pas d'apaiser. Arrivé chez lui, il fut un quart d'heure avant de pouvoir proférer une parole, ayant la tête penchée sur l'épaule gauche. Il sortait de sa bouche une salive jaunâtre qui annonçait une défection totale. Son valet de chambre lui ayant présenté un bouillon, il le but avec avidité, et, se sentant un peu plus de forces : « Messieurs, dit-il aux officiers présents, vous me voyez dans un état d'anéantissement que je ne puis exprimer; mais je suis si content de la journée d'aujourd'hui que j'en espère la santé. »

Les alliés avaient laissé un gros corps d'infanterie dans les haies de Vezon, et leur cavalerie devant le village pour protéger leur retraite. M. de Grassin, qui avait courageusement résisté dans les bois de Barry, entassant obstacles sur obstacles, et qui n'avait pu être débusqué que par le canon, se porta, après la bataille, avec son régiment, sur le flanc de la cavalerie ennemie formée devant Vezon. Il l'obligea par son feu de se retirer précipitamment, entra dans le village, et y prit huit cents hommes, y compris des blessés, vingt-deux pièces de canon, tous les chariots d'artillerie, l'ambulance et les bagages. Le roi fut si content de M. de Grassin, chevalier de

Saint-Louis, qu'il le gratifia sur le champ de bataille d'une pension de 2,000 livres sur l'ordre, et augmenta son régiment de deux cents chevaux et de cent hommes d'infanterie.

Le marquis de Toustain-Frondebosq, maréchal des logis aux grenadiers à cheval de la maison du roi, fut fait chevalier de Saint-Louis sur le champ de bataille pour prix de sa bravoure.

M. de Cusack, capitaine au régiment irlandais de Roth, chevalier de Saint-Louis depuis 1736, obtint une pension de 600 livres en récompense de sa conduite pendant cette journée, et cette pension fut portée à 1,600 livres en 1747, pour un autre fait d'armes accompli à Lawfeld. M. de Cusack parvint au grade de maréchal de camp en 1759, et mourut en 1770, après avoir servi pendant cinquante-six ans. Son frère aîné, Girard-Alexandre de Cusack, lieutenant-colonel du même régiment de Roth et chevalier de Saint-Louis, était mort en 1743, dans sa cinquante-troisième année de service.

M. le Courtois de Blais de Surlaville, capitaine au régiment de la Couronne, fut également fait chevalier de Saint-Louis sur le champ de bataille, pour l'habileté avec laquelle il avait fait manœuvrer la brigade de la Couronne, tous les majors et aides-majors ayant été tués ou mis hors de combat. Il devint lieutenant général en 1781. Il fut pensionné en 1757, après la bataille d'Hastembeck.

Les alliés perdirent environ quinze mille hommes tués ou blessés. On leur fit bon nombre de prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers de marque. On leur enleva quarante pièces de canon et cent cinquante chariots chargés de munitions de guerre. Notre perte fut de quatre à cinq mille hommes. « Je ne puis, écrivit le roi à l'archevêque de Paris, donner assez de louanges à la valeur que les troupes de ma maison et mon régiment de carabiniers ont fait paraître sous mes yeux, dans une occasion de cette importance. »

La noblesse française paya dignement de sa personne. Le baron d'Espagnac cite les gens de marque tués ou blessés à Fontenoy, et, si tous n'étaient pas chevaliers de Saint-Louis, bon nombre l'étaient. En voici la glorieuse nomenclature.

Le duc de Gramont, lieutenant général et colonel des gardes-françaises; M. du Brocard, maréchal de camp, commandant l'artillerie; le chevalier de Dillon, colonel d'un régiment irlandais; le marquis de Clisson, capitaine aux gardes; Escher, lieutenant de grenadiers aux gardes suisses, ayant le brevet de colonel; le chevalier de Suzy, aide-major de la première compagnie des gardes du corps; le chevalier de Chevrier, guidon de gendarmerie; M. de Marclesy, lieutenant-colonel du régiment de Courten; M. O'Neille, lieutenant-colonel du régiment irlandais de Clare, et M. de Pujol, lieutenant-colonel d'une des brigades des carabiniers, furent tués.

Le comte de Lutteaux, lieutenant général; le chevalier de Saumery, lieutenant de la première compagnie des gardes du corps; le marquis de Langey, brigadier, capitaine de grenadiers au régiment des gardes-françaises; le marquis de Craon, colonel du régiment de Hainaut; le marquis de Longaunay, aide-major général de l'infanterie; le marquis du Guesclin, sous-lieutenant d'une compagnie de gendarmerie, et le baron de la Payre, brigadier, capitaine aux gardes-françaises, moururent de leurs blessures.

Le chevalier d'Apcher, lieutenant général; le marquis d'Anlezy (Louis-François de Damas), maréchal de camp (plus tard premier gentilhomme de M. le prince de Condé); M. de Gault, maréchal de camp, lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi; M. d'Escajeul, maréchal de camp, lieutenant de la première compagnie des gardes du corps; le duc d'Havré, brigadier, colonel du régiment de la Couronne; M. de Refuvielle, brigadier, capitaine de grenadiers aux gardes-françaises; M. de Villars, capitaine

au même régiment; M. de la Serre, brigadier, lieutenant-colonel du régiment du Roi; M. de la Pérouse, brigadier, capitaine au régiment de cavalerie de Berry; le marquis de Crenay, brigadier, mestre de camp lieutenant du régiment de cavalerie de Penthièvre; le chevalier d'Ailly, brigadier, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Roussillon; le chevalier de Monaco, guidon de gendarmerie; le chevalier de Champignel et M. de Magnière, exempts des gardes du corps; M. de Bonnaire, sous-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi; le marquis de Puységur, le chevalier de Saint-Sauveur, M. de Saint-Georges et le chevalier de Mézières, employés à l'état-major de l'armée; le marquis de Guiry, commandant une des brigades de Royal-Carabiniers; MM. de Rigal, lieutenant-colonel du régiment de la Couronne; du Rousset, lieutenant-colonel du régiment de Beauvoisis; de Bombelles, lieutenant-colonel du régiment de Hainaut; de Mannery, lieutenant-colonel du régiment de Dillon; O'Heguerty, lieutenant-colonel du régiment de Lally; du Breuil, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Vaisseaux (mort de ses blessures), et d'Ollières, lieutenant-colonel du régiment Colonel-Général-Cavalerie, furent blessés.

Parmi les blessés nous pouvons citer encore le marquis de Langeac (Étienne-Joseph de l'Espinasse), lieutenant de grenadiers au régiment de Royal-Infanterie. A treize ans (1740) il entrait au service, et montrait tant de zèle et un courage si prématuré qu'il était fait lieutenant en second en 1741, et bientôt après lieutenant en premier. La même année il était blessé à la jambe droite à l'attaque du château de Wutzer, en Bavière. En 1742, à l'attaque du château de Dingelfingen, il était blessé au bras gauche; il avait alors quinze ans. En 1744 il était nommé lieutenant de grenadiers, et recevait deux gratifications du roi, sur la proposition du maréchal de Saxe. Sa troisième blessure l'attendait à Fontenoy, sous les yeux de Louis XV et du Dauphin; il fut blessé d'un coup de feu à

travers le corps, ce qui lui valut une troisième gratification et l'assurance de la croix de Saint-Louis. Cette croix tant désirée, il l'obtint en 1756, au siége de Mahon, avec le brevet de lieutenant-colonel, sur la demande du duc de Richelieu, du comte de Maillebois et du duc de Laval. Il mourut en 1809, maréchal de camp depuis 1790, et commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare et de Saint-Jean de Jérusalem, après avoir été un des héros de la guerre de Sept-Ans.

Un premier enseigne de grenadiers aux gardes-françaises, M. Ferrand, âgé de dix-huit ans à peine, comme le marquis de Langeac, eut la jambe gauche emportée à Fontenoy et reçut la croix de Saint-Louis à cette occasion. Obligé de renoncer à la profession des armes, il devint conseiller au parlement de Paris (1).

(1) Son grand-père, major-général d'infanterie, brigadier et inspecteur général d'infanterie, chevalier de Saint-Louis de 1694, pensionné de 1500 livres sur l'ordre en 1720, avait été enseigne aux gardes-françaises en 1668, puis sous-lieutenant en 1669, lieutenant en 1670, capitaine-lieutenant de la colonnelle en 1672, aide-major en 1678, et capitaine d'une compagnie de ce corps d'élite la même année; il avait servi comme major général de l'armée de Roussillon, sous les ordres du maréchal duc de Noailles, pendant les campagnes de 1692, 1693 et 1694. Le chevalier de 1745, né en 1727, était entré en 1740, comme gentilhomme à drapeau, dans ce même régiment des gardes-françaises où son grand-père s'était illustré. Enseigne à seize ans, en 1743, il reçut sa première blessure cette même année, à Dettingen, et venait d'être fait enseigne de grenadiers peu de temps avant Fontenoy. Il épousa, en 1775, mademoiselle de Rasilly, fille du marquis de Rasilly, capitaine aux gardes-françaises, brigadier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et nièce du comte de Rasilly, aussi commandant de bataillon aux gardes, brigadier en 1740, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, à 3 000 livres de pension, en 1756. Il eut de ce mariage deux fils : l'un, officier supérieur aux Cent-Suisses, sous la Restauration ; l'autre, officier vendéen, préfet des Basses-Alpes et de l'Aveyron, démissionnaire en 1830, duquel descend le comte Ferrand actuel, seul représentant de cette branche. C'est par erreur que, dans la première édition, nous avons indiqué M. le comte Ferrand, directeur général des postes, ministre d'État, Pair de France sous la Restauration, chevalier de Saint-Louis en 1814, comme étant le fils du chevalier de Fontenoy. Ils

La croix de Saint-Louis fut donnée aussi à M. Billioud, qui, commandant une demi-compagnie, prit quatre pièces de canon et une centaine d'hommes.

Le comte de Robien (Pierre Dymas), mestre de camp, ancien lieutenant des grenadiers à cheval de la maison du roi, chevalier de Saint-Louis, fut grièvement blessé à la jambe dans cette journée mémorable, et forcé, comme M. Ferrand, de quitter le service, il devint plus tard procureur général syndic des états de Bretagne.

Nous citerons encore parmi les blessés : le chevalier de Pins-Caucaillères, lieutenant de carabiniers, que d'autres blessures, reçues plus tard à Lawfeld et à Crevelt, forcèrent de quitter le service, chevalier de Saint-Louis et pensionnaire de l'ordre; le comte de Kergorlay (Alain-Marie), officier aux gardes-françaises : il dut la vie à son domestique, qui le tira de la mêlée, sanglant et grièvement blessé, et le porta à l'ambulance. Il mourut en 1784, lieutenant général et chevalier de Saint-Louis.

Le régiment de carabiniers fut abîmé. Outre M. Pujol (chevalier de Saint-Louis de 1735, cité plus haut), il eut six officiers tués, huit blessés mortellement, dix blessés moins grièvement, entre autres M. de Chantérac (de la Cropte), major de la brigade de Guiry, chevalier de Saint-Louis de 1743, blessé d'un coup de feu à la cuisse; M. de Malezieu, capitaine, même blessure; M. de Primeral (Joseph Dailhan), chevalier de Saint-Louis de 1741, blessépar suite de la chute de son cheval, tué; M. de Toulouse-Lautrec, lieutenant, blessé dangereusement; M. de Lombrail, major d'une brigade, chevalier de Saint-Louis de 1743, blessé d'un coup de feu; M. d'Ayroux (Joseph-Maury), lieutenant, blessé dangereusement (il avait été blessé

étaient tous deux de la même famille ; mais le ministre d'État, qui n'a pas laissé d'enfants mâles, n'appartenait à celui que nous lui avons donné pour père qu'au degré de cousin.

déjà en Bohême, et dangereusement, à Troja); M. de Couldray de Seurville (Adrien-Nicolas), balle à travers le corps; M. de Longueval (Jean), lieutenant, chevalier de Saint-Louis de 1744, genou gauche écrasé par la chute de son cheval, tué (contusionné déjà à Parme, cheval tué à Guastalla, deux coups de sabre sur la tête, coup de feu à côté de l'oreille et cheval tué à Sahye); M. de Beauchesne (Jean-Baptiste), cornette, blessé d'une balle entre les deux os de la jambe, dont il n'était pas guéri en 1754; M. de Combault (Louis Duc), lieutenant, blessé dangereusement, et M. Dodart (Claude-Marie), lieutenant, le bras droit cassé d'un coup de fusil, blessé précédemment à Troja, en Bohême (1).

Six maréchaux des logis furent tués et huit blessés; trois cent dix-huit carabiniers succombèrent, et cent vingt-six furent blessés. Le baron de Laugier-Villars, capitaine dans ce régiment et chevalier de Saint-Louis du 11 mars 1744, eut deux chevaux tués sous lui, un par le canon, l'autre par la mousqueterie. Les carabiniers prirent dix-sept pièces de canon ,et reprirent dix autres pièces enlevées aux Français pendant la bataille.

M. de Lalande, lieutenant au régiment Colonel-Général-Cavalerie, chevalier de Saint-Louis, eut une jambe emportée et se retira en 1746.

M. de Parchappe, mousquetaire, chevalier de Saint-Louis, mourut à la suite de ses blessures.

M. Gagne de Périgny, lieutenant aux gardes-françaises, chevalier de Saint-Louis, tomba glorieusement sur le champ de bataille.

Parmi ceux qui se distinguèrent il faut nommer le vicomte du Chayla, chevalier de Saint-Louis de 1718, lieutenant général de 1738, et commandant à Fontenoy la seconde ligne de cava-

(1) Ces détails sont extraits d'un état des services des carabiniers, dressé en 1754.

lerie (1). Il chargea successivement deux fois à la tête de la brigade de Berry, deux fois avec la maison du roi et les carabiniers. Son petit-neveu, M. Delarochenegly, depuis son petit-fils par mariage, âgé de vingt-deux ans seulement, et lieutenant au régiment Dauphin-Infanterie, placé à Fontenoy, défendit si bien le village avec sa compagnie qu'il y gagna le grade de capitaine. Nous le retrouverons en 1758 chevalier de Saint-Louis; il fut ensuite retraité, et se retira du service après la guerre de Sept-Ans.

Le marquis de Clermont-Tonnerre, lieutenant général et mestre de camp général de la cavalerie, qui commandait à Fontenoy l'aile gauche de la première ligne de cavalerie, composée de la brigade de Royal-Roussillon (régiment de Royal-Roussillon et du prince Camille), était commandeur de l'ordre depuis 1720. Il avait commencé à servir à quinze ans, en 1703, et en 1709, ayant vingt et un ans, Louis XIV lui donna le régiment de Gèvres-Cavalerie, à la suite de la mort de son frère, tué colonel du régiment de Clermont-Tonnerre. Le grand roi, qui ajoutait un nouveau prix à ses grâces par la manière dont il les accordait, dit à ce propos à ce nouveau mestre de camp : « Monsieur de Clermont-Tonnerre, je ne donne jamais de régiment à votre âge, mais j'en donne à la manière dont vous m'avez servi. » A Fontenoy, après une charge infructueuse des Irlandais, il les rallia, se porta au centre, et contint

(1) Peu de carrières ont été aussi bien remplies que celle de cet officier général. Mousquetaire en 1703, il fit en cette qualité la campagne de 1704. En 1705, cornette des chevau-légers de la maison du roi, il était avec eux en 1707 en Flandre, en 1708 à Oudenarde, en 1709 à Malplaquet, où il chargea quatre fois; en 1712, on le trouve aux siéges de Douai et du Quesnoy, en 1713 aux siéges de Landau et de Fribourg, où il monta la tranchée et commanda comme colonel de cavalerie. En 1718 il fut fait chevalier de Saint-Louis. En 1719, ayant été nommé brigadier, il se trouva aux siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, et conduisit la cavalerie au siége de Roses. En 1733 il fit la campagne d'Italie ; en 1734 et 1735, celles d'Allemagne. Nommé lieutenant général en 1738, il fit avec la plus grande distinction les campagnes de 1742 et 1743 en Allemagne, et celles de Flandre en 1744 et 1745.

les ennemis jusqu'à la dernière charge, malgré le feu violent auquel il était exposé. Maréchal de France en 1747, et doyen des maréchaux au sacre de Louis XVI, il y représenta le connétable. Chevalier des ordres en 1756, et duc et pair en 1775, par suite de lettres patentes données à un de ses ancêtres par Charles IX, mais qui, n'ayant point été enregistrées au parlement avant la mort du titulaire, étaient restées sans effet, il mourut en 1781, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, entouré de respect et de considération.

Il y eut de nombreuses promotions; les premiers brigadiers nommés furent MM. de Salency, lieutenant-colonel de Normandie; de Bombelles, lieutenant-colonel de Hainaut; Stappelton, lieutenant-colonel de Berwick, et de Nugent, mestre de camp de cavalerie, capitaine au régiment de Fitz-James.

Le régiment de Hainaut fut donné au comte d'Aster, deuxième fils du duc de Gramont, et le régiment de Dillon à M. de Dillon, frère du colonel tué. Le comte de Guerchy, colonel du Royal-Vaisseaux, fut fait colonel-lieutenant du régiment d'infanterie du Roi, et Royal-Vaisseaux fut donné au comte d'Aubeterre, colonel d'un régiment de son nom. Le comte de Bavière eut le gouvernement de Péronne.

Une seconde promotion nomma dix-huit maréchaux de camp et trente-cinq brigadiers. Furent élevés au grade de maréchal de camp : le marquis d'Auger, M. de la Pérouse, M. de Tarneau, le comte de Blet, M. de Gravel, le marquis de la Luzerne, M. de Roth, le comte de Lorges, le comte d'Hérouville de Claye, le duc de Duras, le comte de Montboissier, le marquis de la Salle, le comte de Pons, le comte de la Vauguyon, le comte de Guerchy, le duc d'Havré, le marquis de Saint-Pern et le comte d'Aumale (commandeur de 1744).

Furent faits brigadiers d'infanterie : lord Dunkel, le marquis de Gauville, de Sades, de Castelas, duc d'Olonne, de Boccard, marquis de Crillon, marquis de Puységur, marquis de Choiseul-

Meuse, comte de Vence, de Cour-Montaigne, du Pont, Doyré, de Richecourt, chevalier de la Guette, Esmonninet-Labinon.

Brigadiers de cavalerie : de Laferrière, marquis de Blaru, marquis d'Espinchal, marquis de Lastic, baron d'Andlau, marquis de Chabrillant, comte Dapremont-Lynden, prince de Croy, marquis de Champignelles, de Beausobre, chevalier de Brancas, comte de Brionne, marquis de Voyer, chevalier de Brassac, de la Valette, de Maisoncelle, d'Hauterive et de Boisot.

Cette bataille de Fontenoy, si longue et si disputée, est restée le fait le plus mémorable du règne de Louis XV; elle offre un point de rapprochement avec deux grandes journées de notre siècle. Les carabiniers prirent un instant les Irlandais pour des ennemis, comme les troupes de Macdonald et de Grenier prirent les Saxons de Dupas pour des Autrichiens à l'attaque du plateau de Wagram, le 5 juillet 1809; et le conseil du duc de Richelieu, donné au moment où la bataille était compromise, nous valut la victoire, comme l'heureuse initiative du général Kellermann fit triompher nos armes à Marengo.

Le siége de Tournay, interrompu par la bataille, fut repris avec vivacité. L'assaut fut donné le 18 mai par seize compagnies de grenadiers, que commandaient le marquis de Pons, lieutenant général, les marquis d'Armentières et de Souvré, maréchaux de camp, et l'ouvrage à cornes fut pris, malgré l'énergique résistance de l'ennemi. Le commandant se retira dans la citadelle le 24. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 31 mai au 1er juin. Toutes les sorties furent repoussées, et la citadelle, battue vivement par soixante-deux mortiers et six canons, se rendit le 19 juin. La garnison obtint les honneurs de la guerre, avec quatre pièces de canon et deux mortiers aux armes de Hollande, mais sous la réserve qu'elle ne pourrait servir pendant dix-huit mois contre le roi ou ses alliés, ne passerait au service d'aucune puissance étrangère, et ne ferait

aucune fonction militaire, pas même dans les places les plus reculées de la barrière.

Gand fut enlevé le 10 juillet par une heureuse surprise; l'escalade tentée inopinément réussit, et l'on trouva dans cette ville de grands approvisionnements et les canons que les Anglais avaient fait venir d'Angleterre pour remplacer ceux qu'ils avaient perdus à Fontenoy. Le roi récompensa ceux qui s'étaient distingués; il accorda à M. de la Morlière, lieutenant-colonel des grenadiers royaux de d'Espagnac, qui s'était jeté le premier dans le fossé pour donner l'exemple, la permission de lever un régiment de cavalerie légère; au chevalier de Chabrillant, un régiment de grenadiers royaux; à M. de Courtaillon, lieutenant de grenadiers, la croix de Saint-Louis, et au sergent d'ouvriers la Liberté une pension de 200 livres.

Pendant que M. de Lowendal marchait sur Gand, le vicomte du Chayla avait arrêté et dispersé une colonne de six mille Anglais qui se portaient sur cette ville pour la défendre. On leur tua six cents hommes, on en prit quatorze cent soixante-quinze, dont vingt-cinq officiers, avec leurs canons, leurs bagages et leurs chevaux. D'autres fuyards tombèrent au milieu de détachements français et furent pris. Bref, de ces six mille hommes, le tiers à peine rejoignit l'armée alliée.

Le vicomte du Chayla eut pour récompense le commandement des ville et château de Gand, et le roi fit revivre pour lui la charge de directeur général de la cavalerie, faveur spéciale, puisque les provisions de cette charge portaient qu'elle s'éteindrait de nouveau avec le titulaire. Enfin, en 1746, Nicolas Balthasar de Langlade, vicomte du Chayla, fut fait chevalier des ordres (cordon bleu).

Le marquis de Crillon, qui venait d'être nommé brigadier, eut une pension, et le marquis de Laval et M. de Grassin furent faits brigadiers. Le régiment de Grassin prit à lui seul

huit cents hommes, quatre cents chevaux et tous les équipages.

La tranchée fut ouverte le 12 juillet devant le château de Gand, qui se rendit le 15. La garnison sortit avec ses armes, mais à quelques pas du château elle les déposa et fut prisonnière de guerre. Les villes de Grammont, Ninove, Alost (célèbre depuis par le séjour qu'y fit le roi Louis XVIII en 1815), envoyèrent des députés pour se soumettre au roi, et Bruges ouvrit ses portes sans résistance au marquis de Souvré, qui se présenta devant cette ville avec un millier d'hommes.

Oudenarde, attaquée le 18 juillet, se rendit le 21, et la garnison, après avoir défilé devant le roi, fut conduite à Tournay. On trouva dans cette ville des magasins considérables de fourrages et de bétail, et trente-six pièces de canon. On perdit à ce siége, entre autres personnes de distinction, le marquis de Vernassal, brigadier, enseigne des gardes du corps, tué un instant avant la capitulation.

Dundermonde se rendit le 12 août, et la garnison s'engagea à ne pas servir pendant dix-huit mois; elle laissa dans la place quarante pièces de canon et huit mortiers. M. de la Tour-Gouvernet, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux et chevalier de Saint-Louis, eut une jambe emportée par un boulet à ce siége.

Ostende, qui pouvait être secourue par mer, capitula au bout de dix jours de tranchée. Sa garnison obtint les honneurs de la guerre. On trouva dans la place ou dans le fort Philippe cent quatre-vingt-deux canons et trente-deux mortiers. Cette ville, qui avait résisté pendant trois ans au général espagnol Spinola, fut ainsi emportée en dix jours par M. de Lowendal.

Nieuport se rendit, après quatre jours de tranchée, le 5 septembre. Cette prise et celle d'Ostende coupaient toute communication aux Anglais avec les Pays-Bas autrichiens autrement que par la Hollande.

Le roi quitta l'armée le 1er septembre avec le Dauphin, et retourna à Versailles, en laissant au maréchal de Saxe le soin de terminer cette glorieuse campagne par le siége d'Ath. Ce siége, conduit par le marquis de Clermont-Gallerande, lieutenant général, ne dura pas plus que les autres. La tranchée fut ouverte le 3 octobre, et la garnison obtint le 8 les honneurs de la guerre.

Pendant ces opérations en Flandre, nos armes n'avaient pas moins de succès en Italie, sous les ordres du maréchal de Maillebois et du comte de Gages.

Ces généraux pénétraient sur le territoire de Gênes, prenaient Tortone, Pavie, Plaisance, et le 27 septembre battaient les Sardes et les Autrichiens à Bassignana, sur le bas Tanaro.

Ainsi de tous les côtés ce n'étaient que victoires et heureux succès. La perte de Louisbourg, au cap Breton, dans l'Amérique septentrionale, vint seule faire ombre au tableau; mais cette place, du moins, ne fut rendue que lorsqu'elle était à moitié détruite par les bombes et les boulets, lorsqu'elle désespérait d'être secourue, et elle obtint les honneurs de la guerre. Les Anglais imposèrent à la garnison l'obligation de rester un an sans porter les armes contre la Grande-Bretagne ou ses alliés, et ils la transportèrent en France, où elle arriva vaincue, mais glorieuse.

CHAPITRE II.

1746. — Siége et prise de Bruxelles. — Prise de Malines, de Mons, de Charleroy et de Namur. — Bataille de Rocoux. — Fin de la campagne de Flandre. — Revers en Italie.

Malgré la maladie qui le tourmentait, Maurice de Saxe, toujours intrépide et dévoué au roi, restait à l'armée afin de diriger les opérations contre Bruxelles. Outre son hydropisie, il était encore attaqué d'un rhumatisme violent, qui le priva longtemps de l'usage de la main droite; mais il n'en continua pas moins de donner ses ordres avec netteté.

Afin de distraire l'attention de l'ennemi, il obtint du roi qu'on fît à Boulogne les démonstrations ostensibles de l'embarquement d'un corps d'armée destiné, disait-on, à opérer une descente en Angleterre, et pendant ce temps il se porta sur Bruxelles, où les troupes arrivèrent les 30 et 31 janvier 1746. Vingt-huit mille hommes seulement tentaient le siége de cette place, défendue par douze mille hommes, composés de dix-sept bataillons, cinq escadrons de cavalerie ou dragons, six cents hussards et dix-sept officiers généraux. Bruxelles renfermait, en outre, vingt pièces de canon, dix mortiers et tout l'équipage de campagne de l'artillerie hollandaise.

Le siége dura jusqu'au 20 février, jour où la ville arbora le drapeau blanc, quoiqu'elle eût repoussé l'assaut donné à l'ouvrage à cornes; mais elle craignit que ce ne fût le prélude d'un assaut général. Le maréchal exigea que la garnison se rendît prisonnière de guerre, avec la réserve que l'armement des soldats serait mis en réserve à Bruxelles pour être rendu à la paix. Les députés, qui étaient le prince de Stolberg et le colonel de Planta, ayant d'abord refusé ces conditions, en alléguant qu'ils seraient incessamment secourus : « Eh bien !

Messieurs, leur dit le maréchal, il n'y a que des....... (gens sans cœur) qui se rendent quand ils attendent du secours. Retournez dans vos murs, et défendez-vous ! »

Cette réponse énergique ferma la bouche aux députés, et ils signèrent la capitulation. Les Français perdirent à ce siége neuf cent huit tués ou blessés. Le marquis d'Aubeterre (d'Esparbès de Lussan), colonel du régiment de Royal-Vaisseaux, MM. de Caumia, capitaine de grenadiers au régiment de Bricqueville, et de Chantois, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, chevaliers de Saint-Louis, furent au nombre de ceux qui tombèrent glorieusement, fidèles au serment qu'ils avaient prêté.

Après cette reddition le maréchal partit pour Versailles. Son voyage ne fut qu'une suite d'ovations perpétuelles, décernées par la France reconnaissante. A tous les relais, dans toutes les villes, de jeunes filles vêtues de blanc lui présentaient des branches de laurier. Le roi le reçut avec les marques les plus distinguées de bonté ; Paris l'acclama, et, la première fois qu'il alla à l'Opéra, une actrice lui offrit une couronne de laurier, aux grands applaudissements du public.

Le roi ayant déclaré que le maréchal continuerait de commander sous ses ordres pendant la nouvelle campagne, Maurice de Saxe partit le 15 avril 1746 pour Gand, afin de tout préparer, et il reçut dans cette ville les grandes lettres de naturalisation que le roi lui accorda à la date du 20 avril ; car, bien qu'il fût censé Français par sa dignité, par son attachement au roi et son zèle pour le service de l'État, aux yeux de la loi il était étranger et sujet au droit d'aubaine. Sa religion ne permettait pas, on l'a dit plus haut, qu'il reçût un des ordres de France, qui tous impliquaient le serment à la religion catholique, mais il portait le grand cordon de l'Aigle blanc de Pologne, qu'il tenait de son père (cordon bleu passé en écharpe de gauche à droite).

Le 9 mai, le roi étant arrivé, l'armée se mit en mouvement,

et M. de la Morlière, qui était toujours à l'avant-garde, s'empara de Malines. Anvers ouvrit ses portes le 19, et la citadelle se rendit le 31, en obtenant les honneurs de la guerre. Le 10 juin, le roi partit pour Versailles, rappelé par les couches de madame la Dauphine (fille de Philippe V), qui mourut le 22 juillet, treize jours après avoir donné à la France une princesse qui ne lui survécut que deux ans.

Maurice continua ses opérations. Mons, vivement attaqué, se rendit le 11 juillet, après vingt-huit jours d'investissement; sa garnison fut prisonnière de guerre. Le prince de Conti prit Charleroy au mois d'août, et le comte de Clermont-Prince s'empara de Namur le 19 septembre, après une vive résistance, que son attaque impétueuse rendit inutile.

Enfin eut lieu, le 11 octobre, la bataille de Rocoux (1), que le maréchal força le prince Charles de Lorraine d'accepter, en passant le Jaar, et en quittant la position retranchée que son adversaire avait jugée trop difficile à emporter.

La droite de l'ennemi, formée par les Autrichiens, allait du village de Houtain à celui de Lier, et vingt pièces de canon, placées à la droite de Lier, battaient la gauche des Français. A Lier, cette droite se reliait à une partie de l'infanterie hanovrienne; douze bataillons anglais, hanovriens et hessois défendaient le centre, c'est-à-dire les villages de Varoux et de Rocoux, ayant en arrière leur cavalerie. Les Hollandais formaient l'aile gauche, ayant leur droite en arrière de Rocoux, leur centre protégé par une redoute, un redan et du gros canon; leur cavalerie, en bataille sur deux lignes, depuis la redoute du centre jusqu'au village d'Ance, point extrême de la gauche, défendu par leur infanterie et de l'infanterie hongroise. En avant de la cavalerie se trouvait un che-

(1) Le 11 octobre 1806 eurent lieu les batailles d'Iéna et d'Awerstædt, qui furent si glorieuses pour les armes françaises et qui célébrèrent si dignement le soixantième anniversaire de Rocoux.

min creux ou ravin, garni par un autre corps d'infanterie.

La droite de l'armée française était commandée par le marquis d'Estrées; le centre obéissait au comte de Clermont-Prince, et l'aile gauche était confiée au marquis de Clermont-Gallerande.

Le feu commença du côté de l'ennemi. Une batterie de huit pièces et deux obus maltraita fort l'infanterie et la cavalerie de la gauche du comte de Clermont-Prince. On lui opposa trente-six pièces, qui parvinrent à la démonter. Bientôt les troupes chargées d'attaquer la gauche de l'ennemi se mirent en mouvement. Les colonnes du comte d'Estrées marchèrent sur les haies qui protégeaient le flanc du village d'Ance, et qui étaient défendues par le régiment d'infanterie hongroise de Bethléem. Les régiments de la Morlière et de Grassin, avant-garde perpétuelle de l'armée, perdirent beaucoup de monde dans le trajet, à cause du terrain qui s'élevait en amphithéâtre, et dont les obstacles étaient augmentés par une forte pluie qui l'avait rendu très-glissant. Parmi les officiers blessées se trouvait M. de Chamaillard, commandant la compagnie des cadets du régiment de la Morlière. Il reçut trois blessures graves, et le roi lui donna la croix de Saint-Louis, qu'il avait bien méritée, plus une compagnie de cavalerie du même régiment : ses blessures ne lui permettaient plus de servir à pied. De pareils obstacles pouvaient retarder ces soldats intrépides, mais non les empêcher d'arriver. Ils abordèrent les haies, les brisèrent à coups de hache, se jetèrent sur l'ennemi la baïonnette en avant, et le repoussèrent avec une grande perte. M. de la Morlière prit neuf pièces de canon et deux obus, qu'il fit conduire au parc d'artillerie, et le maréchal lui donna deux de ces pièces, ce qui lui faisait un corps composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, complément utile pour un homme toujours détaché en avant et souvent seul.

Dès qu'il fut maître de ces haies, le comte d'Estrées fit avancer du canon, et lança sur le village d'Ance, d'un côté les brigades de Picardie et de Monaco, de l'autre celles de Ségur

et de Bourbon. L'ennemi, malgré sa résistance, fut rejeté dans la plaine avec perte de six pièces de canon, et le village fut occupé.

Deux fois la cavalerie ennemie essaya de charger, deux fois elle fut repoussée, et le chemin creux tomba en notre pouvoir. Une troisième attaque, soutenue par l'infanterie alliée, n'eut pas plus de succès. La cavalerie poussa bien d'abord devant elle quelques bataillons qui s'étaient laissés emporter par leur impétuosité; mais, prise en flanc et foudroyée par une batterie qu'on démasqua, elle se retira en désordre avec l'infanterie, et la première ligne française gagna du terrain, appuyée par la seconde ligne, qui s'avançait aussi.

Pendant que la droite agissait avec succès, la gauche, sous les ordres du marquis de Gallerande, devait marcher sur Lier, pour opérer une diversion et favoriser ces opérations, en même temps que huit brigades (seize régiments) attaqueraient les villages de Varoux et de Rocoux, pour percer le centre de l'ennemi. Quatre brigades de cavalerie devaient soutenir ces attaques; mais il y eut un malentendu qui faillit être préjudiciable au sort de la journée. Le village de Lier était en arrière de Varoux, et se nommait Varoux-les-Lier; M. de Clermond-Gallerande fit demander de nouveaux ordres, et pendant ce temps la droite resta exposée aux coups de l'ennemi; des brigades furent arrêtées par un feu violent, et les troupes qui arrivaient à Rocoux furent repoussées à leur première attaque.

Il faut peu de chose pour renverser les combinaisons les meilleures, et le hasard joue un grand rôle dans ces sanglants conflits; mais le génie répare les fautes. Le maréchal envoya en toute hâte l'ordre de faire avancer la brigade de Beauvoisis, qui marcha sur les retranchements de Rocoux avec la plus grande valeur, ayant à sa tête les ducs de Luxembourg et de Boufflers, lieutenant généraux, et le chevalier de Meaupeou, brigadier. La brigade d'Orléans, commandée par l

de Maubourg, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, attaquait en même temps par l'angle à droite, et le succès fut complet. Les brigades de Royal-Vaisseaux et d'Hérouville, entrant hardiment dans les haies et les vergers, firent une heureuse diversion, et l'ennemi s'enfuit, laissant aux mains des Français plusieurs drapeaux, du canon et bon nombre de prisonniers.

Les quatre brigades de Navarre, d'Auvergne, de Royal et de Montmorin, commandées par le marquis d'Hérouville, attaquaient de leur côté Rocoux par l'angle gauche et Varoux par la droite. Le marquis de Stainville (depuis duc de Choiseul et ministre de la guerre) était à la tête de Navarre. Obligé par ses instructions d'attendre que la gauche fût à sa hauteur pour attaquer Varoux, et le mouvement de M. de Clermont-Gallerande ayant été retardé, il resta impassible sous le feu des alliés; mais, une fois maître d'agir, il chassa l'ennemi des haies et des vergers, et s'empara du village.

Le marquis de Fénelon, lieutenant général, qui conduisait la brigade de Royal à l'attaque de l'angle gauche de Rocoux, fut blessé mortellement, et cette valeureuse brigade, ayant eu tous ses officiers supérieurs hors de combat, se trouva, comme à Fontenoy celle de la Couronne, commandée par ses officiers particuliers, qui agirent avec distinction. Quant à M. de Fénelon, qui avait été ambassadeur à la Haye, telle était la considération dont il jouissait que, lorsqu'il fut transporté dans une grange où se trouvaient des officiers hollandais également blessés, ils témoignèrent les plus vifs regrets de son état et demandèrent instamment qu'on s'occupât de son pansement par préférence au leur.

La brigade de Montmorin força le chemin qui séparait Varoux de Rocoux; elle perdit beaucoup d'officiers et de soldats, et presque tous ses grenadiers, mais elle prit les quatre pièces qui défendaient ce chemin.

Pendant qu'on agissait à droite, le comte de Clermont-

Gallerande abordait la gauche et le centre de Varoux avec les brigades de Mailly, de Bretagne et d'Artois, refoulait tout ce qui se présentait devant lui jusqu'à l'extrémité de cette partie du village, et s'y installait en vainqueur.

Tout était dit. La bataille était gagnée, bataille vivement disputée, nouveau fleuron pour le maréchal de Saxe, dont les habiles manœuvres devaient plus tard servir de modèle au plus grand capitaine des temps modernes. Le gain de la journée assuré; il ne s'agissait plus que de savoir si la retraite se ferait avec ordre ou pourrait être changée en déroute. Les Hanovriens, les Anglais et les Hessois, chassés de Varoux et de Rocoux, se retiraient protégés par leur cavalerie; la cavalerie hollandaise, qui était encore sur la hauteur, voyant le succès des troupes françaises et craignant d'être coupée, se retira à son tour. Le maréchal, qui n'avait pu se porter sur les Hollandais avant la prise de Rocoux, parce qu'il aurait été foudroyé par les batteries de ce village et celles de la redoute de la hauteur, entre lesquelles il aurait dû passer, se mit à la tête de la brigade de cavalerie de Royal-Étranger (conduite par le chevalier de Belle-Isle, chevalier de Saint-Louis), du régiment des Volontaires-Royaux et de l'infanterie de la droite du corps de bataille. Laissant le village de Rocoux à sa gauche, il se porta sur la hauteur aussi vite que le lui permettaient les défilés à franchir : il voulait tourner les Hollandais, ainsi que la redoute; mais quand il arriva dans leur camp il le trouva abandonné, et l'on ne voyait plus dans l'éloignement que la cavalerie qui regagnait les ponts, et que poursuivait de près le marquis d'Armentières avec les troupes légères de la droite. Ces troupes furent arrêtées par le feu de l'infanterie ennemie, qui, pour couvrir la retraite, garnissait les haies et ravins par où il eût fallu passer. La cavalerie française qui appuyait ce mouvement fut retardée par les obstacles du terrain, et, après les avoir franchis, elle ne put qu'occuper la gauche du camp des alliés, sans engageme

Cependant le maréchal réussit à couper aux alliés la communication avec leurs ponts, et les troupes légères, attaquant vivement l'artillerie hollandaise, lui prirent vingt–deux pièces de canon ou obus, et soixante chariots de munitions de guerre.

Un corps d'infanterie anglaise s'étant formé en carré derrière un ravin très-escarpé qui lui servait de rempart, afin de recevoir les fuyards, fut rompu par une batterie de huit pièces de seize et forcé de se retirer précipitamment sur le pont de Viset. Si l'on avait eu deux heures de jour de plus on aurait écrasé cette armée, qui, grâce à la nuit qui arrivait, se réfugia, la droite dans le camp des Romains sur la montagne Saint-Pierre, le centre sur Viset, et la gauche sur Herstal, tête de pont. Les alliés perdirent sept mille hommes tués ou blessés; on leur prit mille hommes, cinquante canons et dix drapeaux. Les Français eurent trois mille hommes tués ou blessés.

Le marquis de Fénelon, lieutenant général (1), mourut de sa blessure; le prince de Monaco, le marquis de Laval, M. de Musset-Bonnaventure, brigadiers; le comte de Montmorin, les marquis de Ségur (2), de Lugeac (3), de Vaubecourt, de Besons, de la Tour-d'Auvergne, le comte de Basleroy, le prince de

(1) « Le marquis de Fénelon était neveu de l'immortel archevêque de Cambrai; il avait été élevé par lui et en avait toute la vertu, avec un caractère tout différent. Vingt années employées dans l'ambassade de Hollande n'avaient point éteint un feu et un emportement de valeur qui lui coûtèrent la vie. Blessé au pied depuis quarante ans et pouvant à peine marcher, il alla à cheval sur les retranchements ennemis. Il cherchait la mort et il la trouva. Son extrême dévotion augmentait encore son intrépidité; il pensait que l'action la plus agréable à Dieu était de mourir pour son roi. Il faut avouer qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi serait invincible. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*)

(2) M. de Ségur, dit Voltaire, eut la poitrine traversée d'une balle, qu'on lui arracha par l'épine du dos, et il échappa à une opération plus cruelle que la blessure même.

(3) Le marquis de Lugeac, ajoute le même historien, reçut un coup de feu qui lui fracassa la mâchoire, entama la langue, et lui perça les deux joues.

Guise, colonels, et le comte de Gayon, aide-major général, furent blessés.

Les chevaliers de Saint-Louis suivants : M. Beau de Mascaron, capitaine au régiment d'Auvergne, commandant un corps de volontaires (il n'avait que vingt et un ans); MM. de Panay et de Belloy, capitaines de grenadiers au régiment de Navarre; M. de Marseuil d'Éron, capitaine au régiment de Royal-Infanterie, et M. Dechef de Bien de Darmissan, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, moururent de leurs blessures.

Avant la bataille, et dans l'éventualité d'une seconde journée, le maréchal, bien résolu à vaincre, quelque prix qu'il dût mettre à la victoire, ou à empêcher le désordre souvent fatal aux armées, même quand elles ont triomphé, avait envoyé l'ordre suivant aux commandants de divisions : « Que les attaques réussissent ou non, les troupes resteront dans la position où la nuit les trouvera, pour recommencer au jour à se porter sur l'ennemi. » La bravoure française réalisa la première hypothèse, et la fuite des alliés rendit inutiles les prévisions de la seconde.

Cette bataille termina la campagne. La maison du roi et la gendarmerie partirent, suivies par les troupes destinées à aller en Alsace, dans les évêchés et les places de la Meuse. Treize bataillons et neuf escadrons furent détachés en Bretagne, où les Anglais venaient de faire une descente; les marquis de Contades, de Saint-Pern, et le comte de Coëtlogon, lieutenants généraux, s'y rendirent en poste. Le reste de l'armée s'établit en Flandre, en Hainaut et dans les pays conquis. Quant au comte de Saxe, il partit pour Fontainebleau, reçut le titre de maréchal général des camps et armées du roi, et vit son crédit grandir par le mariage du Dauphin avec la princesse Marie-Josèphe de Saxe, à qui la France doit les rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Le marquis d'Armentières, maréchal de camp, et le colon

chevalier d'Espagnac, qui avaient porté au roi la nouvelle de la victoire de Rocoux, furent nommés le premier lieutenant général et le second brigadier. M. de Valfond, depuis vicomte de Sebourg, qui avait apporté les détails de cette journée, eut pour récompense le gouvernement du fort de l'Écluse, et le vicomte de Rohan, colonel, chargé de remettre à Sa Majesté les drapeaux conquis, fut fait brigadier.

M. de la Morlière, qui avait combattu avec tant de distinction, fut gratifié d'une pension de 1,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis, par ordonnance du 1er janvier 1747, et, le 16 du même mois, une autre pension de 1,500 livres, toujours sur l'ordre, fut accordée à M. de Bonnaventure, brigadier, lieutenant-colonel des arquebusiers de Grassin, l'un des blessés de Rocoux. Il était juste que ceux qui avaient été à la peine arrivassent aux honneurs.

L'armée de Flandre avait vengé les revers de l'armée d'Italie; car cette armée, heureuse l'année précédente, avait vu ses lauriers se ternir dans la campagne de 1746. La bataille de Plaisance, perdue par le maréchal de Maillebois, avait ramené les Français dans les États de Gênes, et parmi les morts de cette bataille on comptait : MM. Thiériet, lieutenant-colonel au régiment de Provence; de Valdérie, menin de M. le Dauphin, colonel-lieutenant du régiment Dauphin; Buffot, commissaire provincial d'artillerie, rang de lieutenant-colonel, chevaliers de Saint-Louis. Un autre chevalier de l'ordre, M. de Raymond de Saint-Amant, lieutenant-colonel au régiment de la Reine-Dragons, mourut à Grasse des suites de blessures reçues pendant la campagne.

Le chevalier de Rochechouart-Faudoas, colonel du régiment d'Anjou, et le marquis de Lescure, mestre de camp-lieutenant du régiment Dauphin-Dragons, furent également tués, et le comte de Borstel, lieutenant général d'artillerie, commandant l'artillerie de l'armée, blessé mortellement, mourut quelques jours après.

Parmi les blessés se trouvaient M. de Turmel, brigadier, capitaine d'une compagnie de mineurs; le comte de Revel, colonel du régiment de Poitou; le chevalier de Tessé, colonel-lieutenant du régiment de la Reine; M. de la Roche-Aymon, colonel d'un régiment de son nom; M. d'Imecourt, colonel du régiment de Périgord; le marquis de Castéja, colonel du régiment de Tournaisis, et M. de Montcalm, colonel du régiment d'Auxerrois, plus tard le héros du Canada.

Notre perte fut de onze cents hommes tués et trois mille blessés ou pris. Quarante officiers furent tués et deux cent vingt-cinq blessés.

La province de Gênes fut bientôt abandonnée. Quand le malheur s'attache à un général, il ne le quitte pas. Le roi de Sardaigne suivit les Français sur le Var, et là sept cents hommes de son armée furent taillés en pièces par le marquis de Crussol: faible avantage! Les Piémontais franchirent le Var, pénétrèrent en Provence, brûlèrent un faubourg de Grasse, quelques villages des environs, et bloquèrent Antibes. Le maréchal de Maillebois avait perdu la confiance des troupes; on le remplaça par le maréchal de Belle-Isle, qui, plus heureux ou plus habile, arrêta dès son arrivée les progrès de l'ennemi. L'armée se reforma sous son impulsion, et son moral se raffermit. Homme d'élan, bon pour l'attaque, moins bon pour la retraite, il faut peu de chose au soldat français pour qu'il perde toute confiance. Un éclair de succès lui rend sa vigueur et son intrépidité premières, et le découragé de la veille est un lion le lendemain.

Les registres de l'ordre, interrompus depuis 1695, recommençant en mars 1746, nous citerons parmi les chevaliers faits dans le cours de cette année:

Infanterie :

Le chevalier de Montagnac, major au régiment de [illegible]-de-France, et Lissat de la Porte, major des [illegible]
de Coincy;

Les capitaines servant dans les régiments suivants :

La Bédoyère, le chevalier de Rostaing (Roi); Montiers, Nadaillac (Condé); Souyn (Royal); Frotier de la Messelière (Normandie); La Coste, Gaudemar (Champagne); Créancé (Dauphiné); Morgan (Touraine); Valori (Boulonnais); Laugier de Beaucouze (Fleury); Veyrac, Mascaron (Auvergne); Saint-Pierre (Royal-Vaisseaux); Lanzac (Bigorre); Pelet de Narbonne (Aunis); de Terreneuve (Lyonnais); Compaigne (Lorraine); Voyennes (Cambresis) (1); Fromental (2), La Porte (Custine); d'Oms (la Sarre); Bellaffaire (Crillon, depuis Béarn) (3); Molmont (Luxembourg); la Chevalerie (Orléans); Godefroy (Chartres); Laubepin (Anjou); de Lescure, capitaine au régiment de Bonnac ;

Aides-majors : Durfort (Guienne); Mansigny (4) (Bourbon); Salvador (Orléans).

Capitaines d'artillerie : La Coste, Montesquiou, du Teil.

Cavalerie :

Lannoy, sous-brigadier des gardes du corps du Roi, compagnie d'Harcourt; Turpin, garde du corps du roi, compagnie de Villeroy; de Montalembert, capitaine des gardes de M. le prince de Conti, rang de mestre de camp;

Flavigny, sous-lieutenant des chevau-légers d'Orléans; d'Herbouville, deuxième cornette des chevau-légers Dauphin (5).

Les capitaines servant dans les régiments de cavalerie suivants : Saint-Georges (Colonel-Général); Chasteigner de Rou-

(1) Pierre Théophile, chevalier de Voyennes, plus tard comte de Blottefière.

(2) Ses prénoms étaient Louis-Armand.

(3) Détaché du régiment de Crillon, il fit, comme lieutenant-colonel des grenadiers royaux de Chantilly, les campagnes de 1745, 1746, 1747. Il se retira du service lieutenant-colonel de grenadiers royaux, et capitaine du régiment de la Tour-du-Pin, depuis Béarn, avec une pension réglée à 797 liv. en 1779.

(4) Charles-Michel Grandin de Mansigny avait commencé à servir en 1730. Il fut fait capitaine en 1744 et se retira, en 1755, avec une pension de 400 liv.

(5) Marquis d'Herbouville, état 1758, étant alors sous-lieutenant des gendarmes d'Aquitaine. Il fut ensuite capitaine-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne.

vre (Gramont); Dulau, Rambuteau (Conti); Lussan (Maugiron);

Durfort, lieutenant dans Royal-Pologne.

Officiers de dragons :

D'Homières, major au régiment d'Orléans.

Capitaines: D'Esparbès de Lussan (dragons de Bartillat); chevalier de la Porte (dragons de la Reine).

Duras, lieutenant aux dragons de Caraman.

CHAPITRE III.

1747. — Siége de Gênes. — Conquête de la Flandre hollandaise. — Bataille de Lawfeld. — Liste des morts et des blessés. — Particularités relatives aux chevaliers de Saint-Louis. — Promotion de chevaliers. — Siége et prise de Berg-op-Zoom. — Combat du col de l'Assiette ou d'Exiles. — Traits de courage et de dévouement. — Combats maritimes. — 1748. — Siége et prise de Maestricht. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

L'année 1747 fut féconde en gloire et en triomphes; plus brillante encore que celle qui l'avait précédée, elle rappela l'éclat de Fontenoy.

Le 3 janvier, le maréchal de Belle-Isle, auquel des renforts avaient été envoyés, et qui brûlait du désir de venger la défaite de son prédécesseur en affranchissant le sol français, réunit soixante bataillons, vingt-deux escadrons, et força les Anglais et les Autrichiens de lever le siége d'Antibes. On s'empara de la plus grande partie de leur grosse artillerie et de leurs munitions, et, après avoir repassé le Var, ils rentrèrent en Piémont par le col de Tende.

Au mois de mars, vingt-deux mille Autrichiens, com-

mandés par le comte de Schullembourg, assiégeaient Gênes, et cette ville était sur le point de succomber sous le nombre lorsqu'il lui arriva un secours de France. Des galères sorties de Toulon et de Marseille, et portant six mille hommes de troupes, côtoyèrent la côte pour gagner Gênes. L'escadre anglaise en prit quelques-unes, mais le plus grand nombre arriva à sa destination et releva le moral des Génois. A la tête de ces troupes était le duc de Boufflers, lieutenant général et chevalier de Saint-Louis. Arrivé le 1er mai, le 21 il attaquait les Autrichiens et les délogeait de presque toutes les positions qu'ils occupaient. Le 27 mai, une nouvelle victoire du maréchal de Belle-Isle, remportée sur les Autrichiens, portait la terreur dans l'âme de l'ennemi, et, instruit de la situation de Gênes, le maréchal tenta une diversion dont le résultat devait être la levée du siége. Passant le Var le 3 juin, il faisait ouvrir, le 4, la tranchée devant Montalban, contraignait, le 5, la garnison à se rendre prisonnière de guerre, s'emparait, le 11, de Villefranche par capitulation; et le roi de Sardaigne, craignant pour ses États, appelait à lui les troupes qu'il avait détachées sur Gênes. Cette retraite des Piémontais amenait celle des Autrichiens; l'escadre anglaise, privée d'un point d'appui à terre, prenait le large, et Gênes était sauvée. Moins heureux que Masséna en 1800, le duc de Boufflers ne vit pas ce triomphe, auquel il avait puissamment secondé; quatre jours avant la délivrance de la place, il mourut frappé par l'épidémie. Parmi les autres victimes de ce siége nous trouvons le marquis de la Faye, chevalier de Saint-Louis, colonel-lieutenant du régiment Royal-Comtois, mort des suites de ses blessures.

En Flandre l'ennemi était plein de jactance. Fier des succès remportés en Italie sur le maréchal de Maillebois, il prophétisait aux Français une nouvelle journée de Ramillies, et dès le mois de février les généraux coalisés, le duc de Cumberland, le prince de Waldeck et le maréchal de Bathiany,

avaient mis leurs troupes en mouvement. Le maréchal de Saxe ne s'en émut pas, certain que, s'ils entraient trop tôt en campagne, la rigueur de la saison détruirait bien vite leur armée; ils le sentirent eux-mêmes, car ils se bornèrent à rapprocher les troupes qu'ils avaient sur la rive droite de la Meuse.

Au mois d'avril Maurice revint prendre son commandement et commença ses opérations. La ville de l'Écluse, attaquée par le comte de Lowendal, capitula le 22, Issendick le 25, le sas de Gand dans la nuit du 30 avril au 1er mai. Le marquis de Montmorin s'empara de Philippine après un siége très-court, et marcha sur Hulst avec M. de la Morlière, qui avait pris de son côté le fort de Boucouhoute. Le marquis de Contades, chargé du siége de Hulst, prit d'abord les forts de la Perle, de Liefkenshoeck, Zandberg; puis il fit capituler Hulst le 11 mai et Axel le 16. En un mois la conquête de la Flandre hollandaise était faite. Quelques-unes de ces places, et c'est la gloire de cette campagne, n'avaient pas été attaquées par Louis XIV ou avaient résisté à Vauban. M. du Crest de Méric, brigadier, chevalier de Saint-Louis, fut tué le 16 mai dans un combat près de Malines, et un autre chevalier, M. Guéroult de Zerbois, capitaine aux grenadiers royaux de Châtillon, fut tué au siége d'Hulst.

Le roi, qui avait annoncé qu'il ferait cette campagne, partit de Versailles le 29 mai et arriva à Bruxelles le 31. Il y a dans l'histoire des rapprochements singuliers. En 1812, Napoléon, au moment de livrer la bataille de la Moskowa, reçut la nouvelle de la défaite des Arapiles; au moment où l'armée de Louis XV allait se heurter à Lawfeld contre trois puissances coalisées, le roi fut informé qu'un désastre maritime avait frappé ses armes; mais il y avait encore de la gloire sur ce désastre. Le 14 juin, un convoi appartenant à la Compagnie des Indes, et ramené par neuf bâtiments aux ordres de M. de la Jonquière, chef d'escadre, avait été rencontré à quinze lieues

nord du cap Finistère par le contre-amiral anglais Anson, dont l'escadre se composait de seize vaisseaux et de plusieurs frégates. Fort de sa supériorité, Anson fit le signal d'attaquer, et se dirigea lui-même sur *le Sérieux*, de 64, que montait la Jonquière. Les autres bâtiments français étaient : *l'Invincible*, de 74; *le Diamant*, de 56; *le Jason*, de 50; la frégate *la Gloire*, de 46; *le Rubis*, armé en flûte avec sa seconde batterie, de 24, et les trois navires de la Compagnie des Indes, *l'Apollon*, *le Philibert* et *la Thétis*, de 30 canons chaque. Anson eut raison de l'escadre française, mais le convoi put continuer sa route et fut sauvé, selon M. Hennequin. D'après un autre écrivain, M. Léon Guérin, seize bâtiments de commerce furent pris.

Les Anglais payèrent cher leur victoire. La frégate *la Gloire* n'amena que totalement désemparée et après avoir perdu son commandant et la moitié de son équipage; *l'Apollon*, *le Philibert* et *la Thétis*, également désemparés, n'abaissèrent leur pavillon que lorsqu'il ne leur restait que l'alternative de se rendre ou d'être pris. Il en fut de même pour *le Jason* et *le Rubis*, capitaines Beccard et Maccarty. *Le Sérieux* se battit pendant trois heures contre cinq bâtiments ennemis; mais, ayant perdu ses mâts, ses agrès, plus de la moitié de son équipage, ayant été dans un élan jeté sur la côte, ne pouvant plus manœuvrer, et l'eau s'engouffrant par les sabords dans l'entrepont où les malheureux canonniers auraient en vain essayé de se débattre contre la mort, M. de la Jonquière étant lui-même blessé dangereusement d'une balle qui lui avait traversé le cou, *le Sérieux* se rendit. *L'Invincible*, capitaine de Saint-Georges, n'amena qu'après avoir eu son grand mât coupé et lorsqu'il avait six pieds d'eau dans la cale. *Le Diamant*, capitaine Hocquart, se rendit le dernier; il était entièrement rasé, et en si mauvais état que les ennemis délibérèrent de l'abandonner. Notre perte fut de huit cents hommes tués ou blessés. Parmi les morts se trouvaient M. de Saliez, lieutenant de vaisseau, commandant *la Gloire*; M. de la Clocheterie (un

beau nom de la marine, encore illustré plus tard), lieutenant de vaisseau sur *le Sérieux*; M. de Belmont, officier d'infanterie embarqué sur le même vaisseau; M. Magnan, lieutenant de vaisseau, et M. Eurry de la Pérelle, officiers d'infanterie sur *le Rubis*. Parmi les blessés, MM. de la Galernerie, enseigne de vaisseau; Daillebout et Shonnerr, officier d'infanterie sur *le Sérieux*; de la Vigne-Buisson (jambe fracassée), sur *l'Invincible*, et le chevalier de Grasse, enseigne, sur *la Gloire*. Un écrivain anglais, juste envers les vaincus, osa dire, quand Londres acclamait Anson : « Que la grande supériorité de ses forces devait faire regarder sa victoire plutôt comme une faveur de la fortune que comme un véritable triomphe. »

Il fallait répondre à ce désastre par un coup éclatant, et l'armée se dirigea sur Maestricht. Le duc de Cumberland s'avança pour empêcher le siége de cette place importante, et la rencontre eut lieu dans les plaines de Maestricht, le 2 juillet.

Les alliés étaient formés, leur droite appuyée au Demer, leur gauche au Jaar; l'aile droite était composée d'Autrichiens; le centre de l'infanterie hollandaise, avec celle de Bavière et de Hesse, à la solde de la Hollande, ayant à leur gauche les Anglais et les Hanovriens; à l'extrême gauche était la cavalerie anglaise et hollandaise.

La droite des alliés était couverte par le village de Gross-Spauwen, situé sur un monticule, très-bon poste qu'on pouvait regarder comme une forteresse; la gauche par le village de Vilre, assez bon sur la droite, mauvais sur la gauche, du côté de Maestricht, parce que la hauteur descendait jusque dans les haies; enfin, le centre par le village de Wlitingen, bien situé pour la défense, et par celui de Lawfeld, qui était fort grand et entouré, ainsi que les autres, de plusieurs vergers successifs, fermés chacun par des murs de terre de six pieds de haut, sur lesquels étaient plantées des haies vives extrêmement épaisses, de sorte que chacun de ces villages était une espèce de citadelle.

De Wlitingen à Lawfeld (un petit quart de lieue), le terrain, s'abaissant et se relevant en pente extrêmement douce de chaque côté, formait entre ces deux villages une espèce de fond qui était très-utile aux alliés, parce qu'il empêchait le canon des Français d'inquiéter une colonne anglaise qui communiquait de Wlitingen à Lawfeld, où ils s'étaient ménagé une entrée par où cette colonne les rafraîchissait continuellement sans qu'elle fût incommodée par l'artillerie française, dont les boulets passaient au-dessus d'elle.

L'aile droite des alliés était en bataille sur le plateau de Roesmer, derrière le chemin de Gros-Spauwen à Wlitingen.

Le maréchal de Saxe avait fait occuper le village de Remst (situé au-dessous et entre Wlitingen et Lawfeld) par le corps du comte de Clermont-Prince, et, pendant ce temps, ordre était envoyé à l'armée pour qu'elle avançât avec toute la célérité possible. L'ordre de bataille de l'ennemi n'ayant pu être formé qu'à la nuit, ce délai fut favorable à nos troupes, qui, quoiqu'elles eussent encore trois lieues à faire dans des chemins affreux, hâtèrent le pas, impatientés de combattre.

Le corps du comte de Clermont-Prince était le pivot de l'armée française. Il avait à sa gauche, sur le plateau de Heerderen (en arrière de Remst), l'infanterie du comte de Sennecterre, forte de vingt bataillons, couverts par vingt pièces de canon; dix autres bataillons étaient en retour sur le revers de ce plateau, ayant la cavalerie rangée sur leur droite et sur deux lignes. Douze bataillons et vingt pièces prolongeaient la cavalerie, et ils avaient derrière eux les carabiniers et la brigade des cuirassiers. La maison du roi occupait le flanc droit du village de Heerderen, avec l'artillerie de réserve.

A droite du comte de Clermont-Prince était le corps du comte d'Estrées, qui fut renforcé, pendant la nuit, des régiments de grenadiers royaux de d'Aullan et de Châtillon et de l'infanterie des régiments de Grassin et de la Morlière, retirés

d'Elcht (hameau situé à gauche de Remst et en face de Wlitingen). Elcht fut occupé par M. de la Vareille, lieutenant-colonel, avec huit compagnies de grenadiers et huit piquets des troupes du marquis de Sennecterre. Les alliés essayèrent de les déloger à coups de canon, et ils tirèrent aussi sur Emst, mais sans pouvoir réussir.

A mesure que d'autres brigades d'infanterie arrivaient, on les portait sur la droite de Heerderen, ce qui annonçait l'intention d'attaquer la gauche ennemie et de forcer les alliés à s'éloigner de Maestricht. Le duc de Cumberland le comprit et rectifia son ordre de bataille; il amena la gauche de son infanterie dans le village de Lawfeld, qu'il avait d'abord abandonné; il y fit entrer huit régiments anglais ou hanovriens, garnit de canons le front du village et plaça une batterie sur chacun de ses flancs; il rapprocha de la gauche de sa première ligne la gauche de la seconde; les gardes anglaises à pied furent retirées de Wlitingen, auquel elles mirent le feu un peu avant l'action, et se formèrent en équerre, leur droite sur le centre, occupé par les Bavarois et les Hessois. Pendant ce temps, le maréchal Bathiany détachait une partie de l'infanterie (autrichienne) du comte Daun, pour aller appuyer le général Trips, chargé de veiller sur le Jaar, à l'extrême gauche.

Si les dispositions de l'armée française faisaient pressentir une rude et impétueuse attaque, celles de l'ennemi promettaient une énergique résistance. Toujours calme, mais toujours prévoyant, Maurice avait chargé le comte de Saint-Germain de couvrir la retraite, si besoin était, et de se jeter dans Tongres avec cinquante canons, pour arrêter les alliés.

Tout étant prêt, et le moment étant venu, il ordonna au comte d'Estrées de s'établir dans Vilre et dans Montenacken (village situé entre Lawfeld et Vilre), afin de se mettre sur le flanc gauche de l'ennemi, tandis que l
Prince, avec ses quatre brigades d'in

canon, soutenues par sa cavalerie, marcherait sur Lawfeld. En même temps le marquis de Sallières (lieutenant général de 1744, commandeur de Saint-Louis de 1743), avec six brigades d'infanterie et vingt pièces, soutenues par la cavalerie du marquis de Clermont-Tonnerre (commandeur de 1720), recevait l'ordre de s'avancer à gauche et de s'emparer de Wlitingen, où les ennemis n'avaient pas encore mis le feu.

Le comte d'Estrées exécuta le premier l'ordre qu'il avait reçu. Les deux villages furent pris par les régiments de grenadiers royaux de Châtillon, de d'Aullan, et l'infanterie de Grassin et de la Morlière, et le comte de Clermont-Prince dirigea sur Lawfeld son corps, partagé en trois colonnes : à droite, les comtes de Lautrec et de l'Aigle marchaient avec les régiments de Monaco et de Bonnac (brigadier, le prince de Monaco); au centre, le comte de Froulay (chevalier de Saint-Louis) conduisait les régiments de la Fère, de Nice et de la Marche (brigadier, M. de Tunderfeld); à gauche, les comtes de Bérenger et de Lauraguais menaient les régiments de Ségur et de Vermandois (brigadier, le marquis du Rouget); le marquis de Beaupréau, placé en réserve avec les régiments de Bourbon et d'Enghien (brigadier, le vicomte de la Tour-du-Pin), était chargé de soutenir l'artillerie, partagée en deux divisions de dix pièces chacune.

Ces colonnes, malgré le feu vif et soutenu des alliés et l'escarpement des revêtements de Lawfeld, pénétrèrent dans les premiers vergers; mais elles ne purent, malgré l'appui de la brigade de Bourbon, se rendre maîtresses du chemin qui traversait ce village.

L'infanterie du marquis de Sallières était près d'arriver à Wlitingen lorsque les alliés y mirent le feu; cette division, arrêtée par les flammes, se forma en face du village, sa gauche appuyée à un ravin, sa droite tirant vers Lawfeld, et labourée par les pièces que l'ennemi avait sur le flanc droit de Lawfeld. Elle leur opposa dix de ses canons, dont le feu vif et

incessant finit par faire taire celui des alliés. Cette attitude ne devait pas être longtemps passive, car le duc de Cumberland, voyant que tous les efforts des Français portaient sur lui, envoya dire au maréchal Bathiany et au prince de Waldeck d'avancer de leur côté, pour faire diversion. Le prince de Waldeck chargea par deux fois avec une colonne d'infanterie, et chaque fois il fut arrêté net par la brigade du Roi (infanterie) et les régiments de Montmorin et de Bassigny (marquis de Montmorin, maréchal de camp, chevalier de Pons, brigadier). Le maréchal Bathiany ne fut pas plus heureux ; il s'empara bien du hameau d'Elcht, abandonné, selon l'ordre qu'il avait reçu, par le faible détachement qui l'occupait, et il canonna un instant les hauteurs de Heerderen, où était Louis XV. Un homme de la suite du roi fut blessé ; mais l'artillerie de réserve arriva, et son feu eut bien vite raison de celui des Autrichiens. Là se borna l'intervention de la droite et du centre de l'ennemi en faveur du duc de Cumberland.

La première attaque contre Lawfeld n'ayant pas réussi, le maréchal fit soutenir les troupes engagées sur ce point par les régiments de Bettens et de la Marck (brigadier, M. d'Erlach), et les régiments de Monnin et de Diesbach (le marquis de Montbarrey, maréchal de camp, M. Marquis, brigadier). Malgré des prodiges de valeur, cette seconde attaque fut également infructueuse.

La cavalerie du marquis de Sennecterre étant débordée par les alliés et souffrant beaucoup, on fit avancer les brigades de cavalerie du Roi, des Cravattes et de Royal-Roussillon, pour prolonger cette ligne; mais elles furent prises à revers par une batterie des alliés qui porta le ravage dans leurs rangs, et le comte de Bavière, lieutenant général (fils naturel de l'Électeur), qui commandait cette brigade (régiments du Roi et de Clermont-Tonnerre, brigadier, M. du Corail), fut tué.

Le gain de la bataille dépendait de la prise de

maréchal appela les régiments de Royal-Vaisseaux et de Haynaut (brigadier, M. de Bombelles), et la brigade irlandaise (régiments de Roth, de Buckeley, de Clare, de Dillon, de Berwick, de Lally), brigadier, lord Dunckel, sous les ordres de lord Clare, du duc d'Havré (qui eut deux chevaux tués sous lui et fut blessé), du duc de Fitz-James, du comte de Fitz-James et du comte de Roth. Ces valeureux régiments, appuyant leurs camarades, imprimèrent un mouvement irrésistible. L'ennemi fut poussé jusqu'aux dernières haies, et le duc de Cumberland, voyant qu'il allait perdre Lawfeld, appela rapidement la gauche de sa ligne d'infanterie et regagna une partie du terrain perdu; mais le maréchal donna ordre au marquis de Sallières d'amener de Wlitingen à Lawfeld les régiments de la Tour-du-Pin et de Royal-la-Marine (chevalier de Dreux, brigadier), la brigade du Roi (brigadier, le comte de la Serre, commandeur de 1745), et les régiments d'Orléans et de Chartres (brigadier, M. Musset de Bonnaventure); leur arrivée fut retardée par le manque de munitions. Il n'y avait pas de cartouches alors; on distribuait aux soldats de la poudre et des balles, qu'ils mettaient dans leurs poches. Le comte de Guerchy, colonel du régiment du Roi, s'offrit pour marcher le premier, afin de parer aux inconvénients de ce retard, et, remarquant qu'on n'aurait jamais raison de l'ennemi tant que la droite des Anglais, placée en arrière de Wlitingen, pourrait ravitailler Lawfeld par le chemin creux, il se porta sur ce chemin avec deux bataillons, tandis que ses deux autres bataillons et ses quatre compagnies de grenadiers entraient dans Lawfeld. La brigade la Tour-du-Pin, conduite par le comte de Lorges, et la brigade d'Orléans, conduite par le marquis de Sallières lui-même, ayant bientôt rejoint, le maréchal de Saxe se mit à la tête de ces troupes, et la charge devint si furieuse que la colonne ennemie qui soutenait le village fut forcée de se replier en désordre sur sa seconde ligne. Lawfeld restait isolé

avec ses seuls défenseurs, et la communication se trouvant coupée, grâce à l'initiative du comte de Guerchy, tout ce qui était dans ce village fut tué ou pris.

La brigade de Montmorin était restée devant Wlitingen pour contenir les Hollandais, et derrière elle se trouvaient trois brigades de cavalerie : les régiments des Cravates et de Bellefond, le comte de Bercheny, lieutenant général (commandeur de 1743), le comte de Blet, maréchal de camp, et le marquis de Cernay, brigadier; ceux de Royal-Roussillon et de Hainaut, chevalier d'Apcher, lieutenant général, prince de Croï, brigadier; et les régiments de Berry et de Fiennes, marquis de Pontchartrain, lieutenant général, marquis de Chabannais, maréchal de camp, et marquis de Voyer, brigadier.

Le maréchal prit les premiers escadrons de ces brigades et les lança en fourrageurs, pour augmenter le désordre de l'ennemi ; il savait qu'il les envoyait à la mort, mais le succès de la journée le voulait. Ces escadrons franchirent un ravin et renversèrent d'abord deux régiments de cavalerie sur une partie de l'infanterie du comte Daun, qui allait de la droite à la gauche; mais, pris à revers à leur tour par une charge de cavalerie, ils furent écrasés. Peu d'hommes revinrent, mais le but était atteint.

Restait l'extrême gauche, commandée par le général Trips. Elle n'avait pas encore été entamée; loin de là, elle avait repoussé les troupes entrées dans le village de Vilre et réoccupé ce village. Ce succès l'avait encouragée à pousser en avant de Vilre son infanterie et quatre cents hussards ; mais ces forces étaient contenues par quatre régiments de hussards français, rangés en bataille en arrière du chemin creux, où l'on avait placé les deux régiments de grenadiers royaux sortis de Vilre.

Lawfeld pris, le maréchal fit porter dix pièces de canon sur la droite et dix sur la gauche de ce village, pour en finir;

puis il alla se placer à la tête de la cavalerie du comte de Ségur, composée des brigades de Bretagne, de Conti, et du régiment de Rosen, marquis de Putanges, lieutenant général, le comte de Grave, le marquis du Châtelet, le chevalier de Nicolaï, maréchaux de camp, les marquis de Poyanne et d'Heudicourt, et le chevalier de la Touche, brigadiers. En même temps il ordonnait au comte d'Estrées de former sa cavalerie à sa hauteur, et appelait encore à lui le régiment des carabiniers et les brigades de cavalerie les plus proches pour se former sur sa droite. L'infanterie n'avait pour ainsi dire plus rien à faire; à la cavalerie appartenait l'honneur d'entrer en lice à son tour.

. L'infanterie ennemie, se retirant par Kistel, village situé entre et au-dessus de Lawfeld et de Vilre, perdait en se retirant l'appui de sa cavalerie et était en outre fortement ébranlée par le canon. Les hussards s'avancèrent pour la charger; le vicomte de Ligonnier, Français réfugié, général au service de l'Angleterre, comprit le danger et fit avancer la cavalerie hanovrienne. D'abord elle refoula les hussards; mais, assaillie par le feu des grenadiers royaux et par celui des régiments de Grassin et de la Morlière, qui flanquaient à droite nos cavaliers, elle fut achevée par une charge de flanc que fit une brigade de carabiniers (les comtes de Montmorency-Logny, de Crequy, de Guiry, le marquis de Brassac et M. de la Valette, chefs de brigade) (1), qu'appuyait une charge de front de la brigade d'Anjou (le marquis de Barbançon, brigadier), conduite par le comte d'Estrées lui-même.

Le régiment de dragons du duc de Cumberland fut d'abord plus heureux. Se jetant sur les piquets des régiments d'infanterie de Grassin et de la Morlière, qui étaient sortis des

(1) Le régiment des carabiniers, composé de seize cents hommes, était divisé en cinq brigades de trois cent vingt hommes chacune. Chaque brigade était composée de deux escadrons de cent soixante hommes chacun, et chaque escadron de quatre compagnies de quarante hommes. Chaque chef de brigade était mestre de camp.

vergers, il les foula aux pieds des chevaux et leur fit perdre sept officiers et soixante hommes; mais, ayant prolongé sa charge, il fut entièrement défait. Le marquis d'Armentières, ramenant ses escadrons de la droite, chargea la cavalerie anglaise et la rejeta sur le duc de Broglie, qui l'attaqua de son côté avec la brigade de Royal (le chevalier de Montbarrey, chevalier de Saint-Louis, brigadier). Le régiment anglais des Dragons-Gris fut totalement détruit, et le vicomte de Ligonnier fut pris. Il essaya d'abord de se faire passer pour Français, et voulait même charger ses propres troupes, espérant ainsi les rejoindre; mais, ayant été reconnu, il tenta vainement la fidélité de deux carabiniers qui l'avaient pris, et auxquels il offrit sa montre et sa bourse s'ils voulaient le laisser aller.

En présence de ce désastre, le maréchal Bathiany et le prince de Waldeck se mirent en retraite, et, comme ils formaient un corps de quarante mille hommes et avaient des villages fortifiés sur leurs flancs, ils purent se retirer avec d'autant plus d'ordre qu'il fallait du temps et des préparatifs pour les attaquer.

Les alliés eurent dix mille hommes tués ou blessés; on en prit huit cents, dont plusieurs personnes de marque, vingt-neuf pièces de canon, neuf drapeaux et sept étendards.

La perte des Français fut de six mille hommes. Le comte de Bavière, lieutenant général; le marquis de Froulay, maréchal de camp; MM. Marquis et d'Erlach, brigadiers; le marquis d'Autichamp, colonel-lieutenant du régiment d'Enghien; le comte d'Aubeterre et le chevalier de Dillon, colonels, furent tués ou moururent de leurs blessures.

Le marquis de Lautrec et le comte de Bérenger, lieutenants généraux; les marquis de Crequy et de Guerchy, maréchaux de camp; le comte de Basleroy, le chevalier de Dreux, le comte de la Tour-du-Pin, le duc d'Havré, le chevalier de la Marck, les marquis de Cernay et de Bellet

marquis de Bonnac, de Ségur, de Fénelon et de Rochambeau, colonels, furent blessés.

Presque tous étaient chevaliers de Saint-Louis. Le marquis de Ségur, âgé de vingt-trois ans seulement et colonel du régiment de son nom, grade gagné sur les champs de bataille, avait reçu une blessure grave : un boulet de canon lui emporta le bras. Il eût pour récompense le brevet de brigadier, et fut nommé l'année suivante chevalier de Saint-Louis, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans d'âge et neuf seulement de service. Son grand-père, grand-croix de Saint-Louis en 1724, avait eu la jambe emportée par un boulet de canon à la Marsaille, étant sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers d'Anjou. Son père, que nous avons cité plus haut, fut fait chevalier des Ordres le 1er janvier 1748. Pour lui, continuant de servir, il devint maréchal de France, chevalier des Ordres, ministre de la guerre, fut père du comte de Ségur, chevalier de Saint-Louis, grand maître des cérémonies sous l'Empire, et grand-père du comte Philippe de Ségur actuel, aussi chevalier de Saint-Louis, le même qui, en 1814, au moment de la chute de Napoléon, général de brigade et colonel d'un régiment de gardes d'honneur, « offrait ses seize cents gardes au roi de ses pères (1). »

L'ordre fit encore d'autres pertes, car les chevaliers de Saint-Louis étaient toujours au premier rang. MM. de Bellemare, capitaine au régiment de Grassin; de Rappière, capitaine au régiment de Royal-Cavalerie; de Gauthier, capitaine au régiment de Duras; de Mageinville, capitaine de grenadiers au régiment de la Tour-du-Pin; de Vallon du Boucheron, d'Ambrugeac, Joffroy et de la Thuillerie, capitaines au régiment de Royal-Vaisseaux, scellèrent de leur sang le serment qu'ils avaient prêté.

De nombreuses faveurs furent accordées par le roi. Les 11,

(1) *Moniteur* du mois d'avril 1814.

12 et 14 juin, avant la bataille, et comme pour doubler l'impulsion de l'armée, il reçut lui-même chevaliers de Saint-Louis :

MM. la Grange, la Garde, Méras et la Salle, mousquetaires, 1re compagnie;

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants : Le Brun de Bocary (grenadiers royaux de Chabrillant); la Sablière, Malavas, Bernières, Charmoulu, Descombiès, Doet, Despondeillan, de Sayvelles, Gérard, Perredon, Rahon (grenadiers royaux de Coincy); Macdonnogh, O'Connor, Callanan, d'Oguerty (Dillon irlandais); la Tour, Mories (Royal-Vaisseaux); le Det, Michon (Montmorin); la Graisse (Beauvoisis); Moore, O'Bryen, Macarty-Moore (Clare); Power (Roth); Montières, aide-major (Bourbon);

Malomon, lieutenant, rang de capitaine (Bourbon);

Les capitaines de cavalerie : Jumilhac, Moulins, Verdy, (Royal-Étranger); Barre (Bourbon); Boutonvilliers (Dauphin-Étranger); Bienville (Condé); Butler (Fitz-James); Doria (de Fiennes); la Barte, aide-major (Royal-Pologne); Deshayes, Salignac de Saint-Marceau (Bourbon-Busset);

Vaucresson de Cormainville, capitaine, rang de mestre de camp (Mestre de Camp-Général-Cavalerie);

Les lieutenants de cavalerie : Bonnes (Roi); Guyeux (Bourbon); Gasquet, Massebau, Mongalvi (Clermont-Prince);

Le chevalier de la Challerie, capitaine aux dragons d'Harcourt; la Porte, guidon de la gendarmerie; Ligny, de la gendarmerie;

Lieutenants de dragons : chevalier de Champfort, Patry de Grand-Champ (d'Harcourt);

Capitaines de hussards : Nitray (Linden); Courtais (Beausobre).

Au mois de mars précédent, mais sans date précise, le registre constate encore la réception par le roi de M. de Sasselange, capitaine au régiment d'Au
Sanhard de Sasselange).

Après la bataille de Lawfeld, le roi fit aux officiers suivants la grâce spéciale de les recevoir lui-même chevaliers de Saint-Louis :

6 juillet. — MM. Mareuille et Marotte de Loigny, capitaines aux grenadiers royaux de Châtillon.

16 juillet. — MM. La Borde, major des grenadiers royaux de d'Aullan ; Blondel de Bellebrune, la Brosse, Bigot de Bolleville et du Titre, capitaines aux grenadiers royaux de Châtillon ; Daye, Lauvergnat, Billard de Mouchard, Puibusque, capitaines aux grenadiers royaux de d'Aullan ; Titelouse, capitaine au régiment de Vermandois.

23 juillet. — MM. de Lupcourt, mestre de camp du régiment d'Anjou-Cavalerie ; de la Pommeraye, capitaine réformé, idem ; Delisle, capitaine aux arquebusiers de Grassin ; Deville et Fonbon, capitaines au régiment de cavalerie du Roi ; Fraissines, lieutenant au même régiment.

30 juillet. — M. de Nantes, lieutenant au régiment de cavalerie de Barbançon.

6 août. — MM. Dostalis et Saint-Vincent, capitaines au régiment de Royal-Artillerie.

20 août. — MM. de Cherisey (1), exempt des gardes du corps ; la Grandière, porte-étendard ; le Grand-Duguet et la Rondarelle, gardes du corps, tous les quatre servant dans la compagnie de Villeroy ; Daulnay et de Coué, capitaines au régiment de Mailly ; Lieures, capitaine au régiment d'Enghien ; la Tour, Landru-Dupré et Criquebœuf, capitaines aux grenadiers royaux de Châtillon ; la Bastide et Lemaire, capitaines aux grenadiers royaux de d'Aullan ; Chazelles, capitaine ; Fouchy, garde du corps, compagnie Villeroy ; Darcon,

(1) Successivement exempt, enseigne et lieutenant dans la compagnie de Villeroy, le comte, ensuite marquis de Cherisey, digne fils de l'illustre commandant de la maison du roi à Deltingen, eut le brevet de mestre de camp, celui dier en 1739 ; puis il fut fait maréchal de camp en 1767, lieutenant commandeur de l'Ordre en 1784.

capitaine au régiment de Vermandois, et Deslinières, capitaine au régiment d'Artois.

Enfin M. Dusaux, major des volontaires bretons de Kermelec.

Nommés chevaliers pour Lawfeld et reçus par divers :

6 juillet. — MM. Boutilliers de Séry, capitaine-lieutenant de la compagnie de Balmier, et Boutelière, capitaine aux dragons d'Orléans.

10 juillet. —MM. Cochard, Caillavel et Chambart, capitaines aux grenadiers royaux de Chantilly ; chevalier de Coutre, Cléry, Castellanne d'Empus, capitaines au régiment de Bourbonnais; Duclaux-Bossard, capitaine, et d'Essart, lieutenant aux dragons du Roi; Damerval et Demaux, capitaines aux grenadiers royaux de Chantilly; Montauzier, capitaine dans Bourbonnais; Pivot, capitaine en second au régiment d'infanterie allemande de Saxe; Perceval, commandant le bataillon des milices d'Angers; Quentin, lieutenant dans Bourbonnais; Garès, capitaine au même régiment (1); Vossieux, capitaine aux dragons du Roi, et Godard de Virmont, commissaire ordinaire d'artillerie.

16 juillet. — MM. Dutitre, capitaine aux grenadiers-royaux de Châtillon; de Barante, capitaine au régiment de Béarn; Citran-Donissant, capitaine au régiment d'Auxerrois; Chalus, capitaine aux dragons d'Orléans; Clarck, capitaine au régiment irlandais de Berwick; Deya-Duviviers, capitaine de grenadiers au bataillon des milices de Corbeil; Desteville et Dessarts, capitaines au régiment de Fleury; du Saptel, capitaine au régiment de cavalerie du Roi; Dapchon, capitaine aux dragons d'Egmont; chevalier de Maupeou, colonel du régiment de Bigorre; Maintenant, capitaine au régiment de Blaisois;

(1) Des Garès, registre, *rang des capitaines* 1748 à 1763; Desgarest, registre *de l'Ordre en* 1751, quand il reçoit un chevalier de son nom. La véritable orthographe est Des Garèts, brigadier d'infanterie en 1769, et commandant la citadelle

Touffreville, capitaine au régiment de Fleury; Drouay, capitaine au régiment Royal-Artillerie, et Billard de Mouchard, capitaine aux grenadiers royaux de d'Aullan.

20 juillet. — MM. Byarne, Bellecombe et Bouilliers, capitaines au régiment de Médoc.

Les nominations ne s'arrêtèrent pas là. Le dévouement avait été grand ; la munificence royale se montra généreusement prodigue. Reçurent encore la croix de Saint-Louis :

25 juillet. — MM. de Beaufort, capitaine au régiment de cavalerie de la Viefville ; Divoine, d'Eure, Vernon, d'Inguimbert, capitaines au régiment de Monaco, et Fabry, capitaine au régiment de cavalerie de Saint-Jal.

30 juillet. — MM. Bardonnenche, Burgué et Séguier, capitaines au régiment de Limousin ; le Nault, capitaine au régiment de cavalerie de Broglie; Laclercerie, la Bastide, Levy et Migret, capitaines au régiment d'Enghien; de Laferté, lieutenant au régiment de cavalerie de Conti; Noaillan, capitaine au régiment de la Reine (il mourut de ses blessures avant d'avoir été reçu), et Stoucky, capitaine au régiment suisse de Vigier.

9 août. — MM. de Bonnac et Boisgautier, capitaines au régiment de Chabrillant ; Bouilloney, capitaine au régiment de Ségur ; Jamonnières, capitaine au régiment d'Orléans, et Toytot, capitaine au régiment de Monaco.

13 août. — MM. Collard, capitaine au corps des volontaires royaux ; Gives, capitaine en second au même corps, et Taride, capitaine au régiment du Roi.

24 août. — M. Barneval, lieutenant au régiment de cavalerie irlandais de Fitz-James.

2 septembre. — MM. Bellissendy, capitaine au régiment de Beaujolais, et Bachoué, capitaine aide-major au régiment de Royal-Vaisseaux.

3 septembre. — M. Bouvet, capitaine au régiment de ca-

valerie de Crussol, et M. Beyerlé, capitaine au régiment de Grassin (1).

Le marquis de Cernay fut fait maréchal de camp, et le roi nomma brigadiers : le marquis de Bonnac, le marquis de Fénelon, le marquis de Ségur, le comte d'Hamilton, M. de la Morlière, le chevalier de l'Épine, M. du Blaisel de Surlaville, M. de Lée de Severra, le chevalier Daspremont, M. de la Fargue et le comte de Béthune.

L'ennemi, s'étant retiré derrière Maestricht, rendit le siége de cette ville impossible, et le maréchal entreprit alors celui de Berg-op-Zoom, qui fut confié au comte de Lowendal. Ce siége est resté célèbre dans l'histoire. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 14 au 15 juillet.

Berg-op-Zoom, chef-d'œuvre de Cohorn, passait pour imprenable. Dans les temps antérieurs, cette place avait été attaquée inutilement ; Farnèse, en 1588, et Ambroise Spinola, en 1622, y avaient échoué. Ce siége présenta encore un point de ressemblance avec celui dont nous venons d'être

(1) Un honorable descendant de plusieurs chevaliers de Saint-Louis, M. Damoiseau de la Bande, nous avait signalé un de ses ancêtres, nommé chevalier à Lawfeld et reçu par le roi. Ce M. Damoiseau, capitaine au régiment de Briqueville, n'est pas inscrit sur les registres de l'Ordre, mais il est porté sur le registre matricule de son régiment avec le signe distinctif de la croix de Saint-Louis (registre *rang des capitaines, de* 1734 *à* 1748). Nous sommes fondé à croire que la tradition de famille, en ce qui concerne la réception, est juste, car un assez grand nombre d'officiers reçus à ce moment par Louis XV sont rayés sur le registre avec cette mention en marge : *ont été reçus directement par le roi*. Il semble résulter de cette mention que les chevaliers honorés par Louis XV de cette faveur spéciale étaient en dehors de l'inscription commune, et plus tard, dans le registre de l'Ordre de 1757 à 1765, on trouve encore, aux dernières pages, la mention de quelques chevaliers reçus par le roi en 1759, tandis qu'ils devraient être placés à leur date de nomination dans la liste alphabétique. M. Damoiseau était donc bien chevalier de Saint-Louis, et il se retira du service, en 1755, avec une pension de 400 liv., sur le compte rendu au roi de ses services et de l'impossibilité où il était de les continuer, par suite des blessur[illegible]cues, en 1734, à la bataille de Parme.

témoins, comme s'il était donné à notre siècle d'offrir, sinon toujours, souvent du moins, un rapprochement curieux avec les hauts faits et les circonstances de guerre du siècle passé. Berg-op-Zoom ne pouvait être investi que par un seul côté, où le rival de Vauban avait employé tout son savoir; il était défendu par plus de deux cents bouches à feu, abondamment approvisionné de vivres et de munitions, et il pouvait se ravitailler par eau et par terre. La garnison communiquait avec un corps considérable de troupes campé derrière des lignes, protégées par des marais qui régnaient sur tout leur front, et qui, dans les endroits accessibles, d'ailleurs très-étroits, étaient défendus par des forts revêtus dont chacun exigeait un siége. Les alliés avaient, à portée de cette ville, un corps de troupes nombreux, et qui pouvait être renforcé par ce qu'ils avaient derrière les lignes de Steenberg et par leur grande armée. S'ils ne pouvaient faire lever le siége, ils pouvaient le prolonger ou forcer les Français à l'abandonner. Le siége devait être fini avant la fin de septembre, à cause des fièvres biliaires qui, à cette époque, désolaient la contrée, et qu'on nommait *maladie des Polders;* on pouvait craindre encore que les mauvais temps ne rendissent les chemins impraticables.

Telles étaient les difficultés contre lesquelles allait se heurter M. de Lowendal; mais il avait une de ces volontés de fer qui brisent tous les obstacles. Vainement le commandant des alliés, le comte de Schwartzenberg (encore un nom qui a retenti aussi au dix-neuvième siècle), multipliant les obstacles en ravitaillant sans cesse la place, tenta-t-il une attaque sur le village de Woude, position retranchée située à droite de l'armée de siége et séparée d'elle par le Zoom; il fut si rudement reçu qu'il se retira, après une attaque qui dura quinze heures, depuis une heure du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Cependant, ces maladies qu'on redoutait, on ne parvint

pas à les prévenir, et en peu de temps il y eut dans l'armée de Lowendal jusqu'à vingt mille hommes hors de service. Malgré les remplacements successifs, le siége subissait les lenteurs inhérentes à ces sortes d'opérations; Lowendal, fatigué de ces retards, et voyant s'approcher la mauvaise saison, qui allait ajouter encore aux souffrances de l'armée, résolut d'en finir par un coup de tonnerre. S'étant assuré par lui-même, le 15 septembre, que les brèches étaient praticables, il ordonna l'assaut pour le lendemain. Effectivement, le 16, trois colonnes s'élancèrent simultanément, au milieu de la nuit, celle de droite commandée M. de Faucon, celle du centre par M. de Courbuisson, celle de gauche par M. de Tondu, tous les trois brigadiers. Le maréchal de camp de tranchée était le marquis de Relingue.

Les retranchements établis dans les bastions et sur les demi-lunes furent forcés, et nos soldats, après avoir passé au fil de l'épée tout ce qui s'opposait à eux, se mirent en bataille sur chaque bastion et sur les remparts, à droite et à gauche. La garnison, retirée sur la place et dans les maisons, continuait de faire un feu très-vif; mais on la poussa partout l'épée dans les reins, et beaucoup furent taillés en pièces; le reste s'enfuit en désordre par l'issue qui lui était ouverte, et les régiments de Rechteren et de Colliar, qui essayèrent de couvrir la retraite, furent détruits presque entièrement par quatre cents volontaires (qui, à la nouvelle d'un assaut prochain, étaient arrivés à marches forcées, sous les ordres de MM. d'Argout et Duplessis), par le régiment de Royal-Vaisseaux et celui de Beauvoisis, commandés par le marquis de Lugeac.

Pendant ce temps, le comte de Custine emportait les forts de Mormont, de Pinsen et de Roovers, qui couvraient les lignes extérieures de l'ennemi en arrière de la place et de l'autre côté du Zoom. Les deux premiers [illegible] nt. mais le troisième fut abandonné [illegible] attaqué.

M. de Lowendal avait défendu le pillage; mais il y a des heures où la voix des chefs est méconnue, où ils sont impuissants à arrêter le désordre. Le soldat, ivre de colère et emporté par la chaleur du combat, fit subir à Berg-op-Zoom les horreurs réservées à une ville prise d'assaut. Le roi, indigné de ces excès, demanda au maréchal de Saxe comment il devait traiter M. de Lowendal. « Sire, répondit tranquillement Maurice, il n'y a pas de milieu : il faut le faire pendre ou le faire maréchal. » On ne pouvait pendre le vainqueur de Berg-op-Zoom; on le fit maréchal.

On trouva dans la place plus de deux cents bouches à feu et une grande quantité de munitions; on prit plusieurs drapeaux et dix-sept bâtiments chargés de provisions de toute espèce. Les soldats qui purent s'échapper communiquèrent leur désordre aux troupes restées dans les lignes; toute cette armée s'enfuit, plusieurs régiments laissant leurs armes en faisceaux et les tentes dressées.

La perte des ennemis, en tués ou blessés, fut de quatre mille hommes; nous n'eûmes que quatre cents hommes hors de combat. M. de Tondu, brigadier, fut parmi les blessés, et parmi les morts, ou ceux qui moururent de leurs blessures, se trouvaient les chevaliers de Saint-Louis dont les noms suivent :

MM. de Lorme, maréchal de camp; le comte de Laurencin de Persange, lieutenant-colonel du régiment de Normandie; Fronsac, capitaine au même régiment; le chevalier de Mortières-Gedouyn, de Massous et de la Boessière, capitaines de grenadiers au même régiment; du Gravier de la Gosse, officier supérieur d'artillerie; de Foyal d'Allonnes, capitaine aux grenadiers royaux, et de Maillardoz, lieutenant-colonel commandant le régiment suisse de Monin.

Le marquis de Vallière, commandant l'artillerie de siége, et M. de Gourdon, ingénieur en chef, furent faits maréchaux de camp.

Le roi partit pour Versailles, et, après la prise du fort Fré-

dérick, qui capitula le 1er octobre, du fort Lillo, qui se rendit le 12, et du fort de la Croix, l'armée entra dans ses quartiers d'hiver.

En Italie, un désastre, causé par une imprudence, vint entraver les opérations de M. de Belle-Isle. Espérant faire de nouveau la conquête du Milanais, qui avait déjà coûté tant de sang à la France, ce maréchal fit passer une partie de son armée en Piémont par Briançon et le mont Genèvre. Le chevalier de Belle-Isle, frère du maréchal, saisit cette occasion de se distinguer, et commit la folie d'attaquer, le 15 juillet, au col de l'Assiette, vingt et un bataillons piémontais couverts par des retranchements de pierres et de bois hauts de dix-huit pieds sur treize de profondeur, et garnis d'artillerie. L'action dura deux heures, pendant lesquels les Piémontais tuèrent, sans danger pour eux, tous ceux qu'ils choisissaient parmi les assaillants. La noblesse française fit son devoir, comme toujours; obéissant aux ordres qui l'envoyaient à la mort, elle s'élança avec intrépidité, et peu de journées furent aussi fertiles en traits d'héroïsme. M. de Loménie, marquis de Brienne, colonel du régiment d'Artois et chevalier de Saint-Louis, ayant eu un bras emporté, retourna aux palissades en disant : « Il m'en reste un autre pour le service du roi! » et il fut frappé à mort. Le chevalier de Belle-Isle, qui avait dit souvent qu'un général ne devait pas survivre à sa défaite, prouva que ce n'étaient pas de vaines paroles. Désespéré, il arrachait les palissades, et, blessé aux deux mains, il tirait encore le bois avec les dents, quand enfin il reçut le coup mortel.

Notre perte à ce combat, nommé aussi combat d'Exiles, fut de quatre mille morts et de deux mille blessés.

Parmi ceux qui furent tués ou moururent de leurs blessures, se trouvaient, dit d'Hozier, les chevaliers de Saint-Louis suivants :

MM. le comte de Beauregard, brigadier; d'Espagnet, capitaine aux grenadiers royaux d' P [illegible] de Montgrand, major au régiment de S [illegible] éral de

ce corps d'armée; le chevalier de la Taille, aide-major général; le marquis d'Imecourt, colonel du régiment de Périgord; de Court, chef de bataillon au régiment de Bourbonnais, et Doé, capitaine de grenadiers au régiment de Guienne.

Les blessés furent ramenés à Briançon, où M. d'Audiffret, lieutenant de roi et chevalier de Saint-Louis, les traita avec une générosité sans exemple; il vendit sa vaisselle d'argent pour secourir les malades; sa femme, prête d'accoucher, prit elle-même soin des hôpitaux, pansa de ses mains les blessés, et mourut en s'acquittant de ce pieux devoir.

Une défaite maritime avait commencé cette campagne, une autre devait la terminer; mais elle fut aussi glorieuse et moins complète que la précédente. M. de l'Étanduère, chef d'escadre, avait été chargé, avec huit vaisseaux et une frégate (1), d'escorter un convoi de deux cent cinquante-deux bâtiments destinés aux colonies françaises, lorsque, le 25 octobre, à la hauteur de Belle-Isle, il découvrit une escadre anglaise de dix-neuf vaisseaux, commandée par l'amiral Hawk et chargée de s'emparer de cette flotte.

L'Étanduère ne pouvait sauver le convoi qu'en s'immolant lui-même et en acceptant le combat, malgré la grande supériorité de l'ennemi. Il n'hésita pas, fit signal à la frégate *le Castor*, ainsi qu'aux bâtiments, de passer sous le vent à lui en forçant de voiles, et à son escadre de prendre l'ordre de bataille. Un second signal donna l'ordre à l'escadre de se préparer au combat. Le convoi, escorté par *le Castor*, prit chasse en courant à l'ouest-nord-ouest, et parvint heureusement à sa destination; l'Étanduère fit route au sud-ouest, afin de forcer l'ennemi à s'attacher à lui et donner ainsi aux bâtiments la facilité de s'échapper.

(1) *Le Tonnant*, vaisseau amiral; *l'Intrépide*, capitaine de Vaudreuil; *le Monarque, le Terrible, le Trident le Neptune, le Severn* (vaisseau anglais pris en 1746 par le chevalier de Conflans et devenu français), *le Fougueux* et la frégate *le Castor*.

Bientôt, en effet, l'action s'engagea avec la plus grande vigueur; *le Tonnant*, que montait l'Étanduère, eut successivement à combattre contre quatorze vaisseaux, et à deux reprises différentes il eut affaire à cinq à la fois.

Au bout de trois heures, quatre vaisseaux étaient tombés au pouvoir de l'escadre anglaise, et *le Tonnant*, enveloppé de toutes parts, faisait des prodiges de valeur; *le Terrible* et *le Trident* combattaient noblement à ses côtés; mais, écrasés par le nombre, ils furent forcés d'amener. Le comte de Vaudreuil, capitaine, commandant le vaisseau *l'Intrépide*, qui résistait vaillamment à l'avant-garde, voyant le péril que courait son amiral, vira de bord et vint à son secours pour partager ses dangers. Cette manœuvre hardie déconcerta les Anglais, qui s'attendaient à chaque instant à voir *le Tonnant* amener son pavillon, et qui, abîmés eux-mêmes par le feu nourri de ces deux vaisseaux, les abandonnèrent pour réparer leurs avaries. *L'Intrépide* profita de cette inaction pour donner la remorque au *Tonnant*, qui était entièrement désemparé, et tous deux passèrent fièrement au milieu de l'escadre anglaise, qui ne fit aucune manœuvre pour les arrêter. Le combat avait duré huit heures; six vaisseaux avaient été pris; mais, huit jours après, *le Tonnant* et *l'Intrépide* rentraient à Brest dans le plus grand état de délabrement.

« Vous m'avez tiré d'affaire, écrivit l'Étanduère au comte de Vaudreuil, au moment où j'allois être obligé de céder à la force. . . Nous pouvons bien dire avoir fait la manœuvre des convois, qui est de se faire hacher pour sauver la flotte. »

Un biographe, M. Hennequin, a écrit qu'à son retour l'Étanduère avait été nommé commandant de la marine à Rochefort, cordon rouge, et qu'il avait reçu une pension de 2,000 livres. Nous ne contestons pas cette nomination, s'il s'agit des honneurs du cordon rouge ; mais M. de l'Etanduère ne se trouve pas dans la nomenclature exacte des grand-croix et commandeurs titulaires de Saint-Louis (services de

terre et de mer) depuis 1693 jusqu'en 1785 (publiée en 1785).
Dans le registre du sceau de l'ordre de Saint-Louis, de 1719 à 1748, déposé aux archives de la guerre, M. de l'Étanduère figure pour une pension de 1,000 livres sur l'Ordre, accordée le 1er avril 1748, et une de 2,000 livres le 13 octobre même année. Né en 1680, et mousse à l'âge de dix ans sur *le Téméraire*, que commandait son oncle M. Desherbiers, chevalier de Saint-Louis de 1704, et l'un des plus braves marins du grand siècle, M. de l'Étanduère mourut à l'âge de soixante-dix ans, en 1750, sans doute avant qu'une vacance lui permît de prendre rang dans la chronologie des dignitaires de l'ordre.

Quant à M. de Vaudreuil, il fut fait chef d'escadre. Plus tard il devint commandeur (1754) et grand-croix (1756).

L'ordre perdit dans ce combat M. de Blois, lieutenant de vaisseau, et M. de Martineau de Fromentières, capitaine de vaisseau, qui eut une jambe emportée par un boulet et mourut, trois jours après, des suites de cette blessure. Parmi les tués se trouvaient encore M. de Barras, garde du pavillon sur *le Tonnant*, et M. Bayette, commandant les gardes de la marine sur *l'Intrépide*.

Ce fut ainsi que se terminèrent les opérations actives de l'année 1747, année glorieuse pour la France, et dont la date restera, comme celles de 1745 et de 1746, à jamais immortelle dans l'histoire de nos fastes militaires.

Au nombre des chevaliers nommés au commencement de 1747, avant Lawfeld, tous vieux soldats éprouvés dans les campagnes précédentes, se trouvaient :

MM. Serres, commandant en second pour le service du roi en Vivarais (reçu par le roi); le comte de Castellanne, colonel-lieutenant du régiment d'Eu, infanterie (1); Ferrand, prévôt

(1) On appelait colonels-lieutenants les chefs des régiments qui avaient un colonel-propriétaire. M. de Castellanne fut reçu par le marquis de Castellanne, capitaine des galères, qui devait avoir une charge dans la maison de M. le duc d'Orléans, car, d'après le registre de 1747, il habitait le Palais-Royal. Un autre

général de la maréchaussée de la généralité des Trois-Évêchés ; la Roche-Aymon, colonel d'infanterie.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

Cabanes (Ile-de-France) ; Dulau (Normandie); de Langle (Bassigny); Mac-Mahon (1) (Bulkeley, Irlandais); Langan (2), (Royal-Comtois); la Carre (Foix); Saint-Mauris (3), aide-major (Picardie); la Porte (Berry); la Lande (Marine); de Montesquiou (Royal-Marine); Thoisy (grenadiers royaux de d'Aullan); Durfort (Agenais); Narbonne (Monaco); Lauraguet (Bourbon); Pouilly (Poitou); Darodes (4); Carnot (grenadiers royaux de Modène); du Bouchage (Reine); Dampierre (Bourbonnais); Conway (Clare).

Meulan, commissaire des guerres; Douville, capitaine en second de la compagnie de mineurs de Turmel (artillerie).

Cavalerie :

Maison du roi : MM. Riencourt de Bernard, garde du corps, compagnie de Charost ; chevalier de la Lande, chevalier de Fouchais, chevau-légers ; Vildon, mousquetaire 2[e] compagnie (5).

Les capitaines : Duras-Desportes (Clermont-Tonnerre); chevalier de Custine (Royal-Piémont).

Bellinays, de Boisgelin, capitaines de dragons au régiment de la Morlière.

marquis de Castellanne, brigadier de cavalerie, et major de la gendarmerie, était aussi chevalier de Saint-Louis antérieurement à la reprise des registres, car il recevait, dans cette même année 1747, M. le Cordier, maréchal des logis aux chevau-légers de Bretagne, qu'il faut ajouter à la liste ci-dessus.

(1) C'est un des ancêtres du brave général de division Mac-Mahon, qui prit la tour Malakoff, conclusion du siége de Sébastopol, en 1855. Ainsi la gloire ancienne se relie à la gloire nouvelle.

(2) Il s'appelait de Langan de Boisfévrier.

(3) Ardouin de Saint-Mauris, Jean-Charles (registre, rang 1734 à 1748).

(4) Il s'appelait Darodes de Tourouna.

(5) Ecrit de Villedon, en 1774, sur les registres de chevalier de son nom.

Autres chevaliers de Saint-Louis nommés en 1747, postérieurement à Lawfeld :

Le comte de Lannion, colonel du régiment de Lyonnais; le comte de Choiseul-Beaupré, colonel d'infanterie; le chevalier de Meaupeou, brigadier, colonel du régiment de Bigorre; le comte de Lévis-Léran, colonel du régiment de Beauce; le comte de Langeren, brigadier, colonel du régiment de Condé; Shée, capitaine au régiment de Fitz-James (Irlandais), rang de mestre de camp.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

Le chevalier d'Ysarn, Dorgan de la Grange, et chevalier des Laires (Touraine); Dambly; chevalier de Loras, blessé à Rocoux et à Lawfeld; chevalier de la Tour-du-Pin, de Saint-Pierre (Royal-Vaisseaux); de Saint-Pierre (Limosin); Lavau de Jonchère (Berry); du Châtellier (Nivernais); Dambly de Sayvelles (gardes de Lorraine); Larmandie, chevalier de Montgrand, et de Montgrand (1) (la Tour-du-Pin); Chailly (la Sarre); Blottefière (2) (Cambresis); Faudoas (Reine); Junquières (Bresse); Duchâtel (Vermandois);

Jamonières (Orléans); Jaucourt (Anjou); chevalier de la Carre (Normandie); Pons (Limosin); Pic de la Mirandole (Montmorin); Vaugelas (3), aide-major (Penthièvre); Daulnay (4) (Mailly); Caldaguès (Bourbonnais).

(1) MM. de Montgrand étaient frères, et ils furent blessés tous deux à Lawfeld, d'après les renseignements de la famille.

(2) Il s'appelait de Blottefière, chevalier, seigneur de Voyennes-Courtemanche.

(3) De Vaugelas (Claude-Gaspard Rouveyre). Il se retira lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre, en 1767, après quarante et un ans de services. Il obtint en 1765 une pension de 800 liv. sur l'Ordre, au lieu de celle de 500 liv. dont il jouissait précédemment. — Officier de la plus grande distinction. (Registre du régiment de Penthièvre, de 1763 à 1776.)

(4) Reçu par le marquis d'Argouges, lieutenant général, chevalier antérieurement aux registres de 1746; le marquis d'Argouges, capitaine-lieutenant des chevau-légers Dauphin en 1733, fut fait brigadier en 1734, maréchal de camp en 1737, et lieutenant général en 1744.

Sauzay, commissaire ordinaire d'artillerie; de Broc, commissaire provincial d'artillerie.

D'Hautpoul, capitaine au régiment de cavalerie de Vintimille; de Chalus, capitaine aux dragons d'Orléans.

Chevaliers reçus par le comte de Lowendal, commandant en Flandre, ce qui constitue leur présence à l'armée:

Du Blaisel, lieutenant-colonel, commandant le 2e bataillon de milices de la ville de Paris;

Les capitaines d'infanterie : Belbèze de Long (Angoumois); Cussy, Pinaud, Beaulieu (Montboissier); Bonnac, Daubier, Boisgautier (grenadiers royaux de Chabrillant);

Chevalier Demaux, Lostance, Damerval (grenadiers royaux de Chantilly); Touffreville, aide-major (idem); Muller, aide-major (Lowendal).

Capitaine d'artillerie : d'Hautecloche (bataillon de Richecourt);

Dagar, capitaine de mineurs, bataillon de Boulé de la Sorbière (Royal-Artillerie).

Lieutenants d'artillerie : d'Eurre, la Bastide (bataillon de Richecourt).

Waru, commissaire provincial d'artillerie.

Capitaines de milice : Blondel (bataillon de Neuchâtel, généralité de Rouen); Dornech de Gosseau, Lafont (2e bataillon de la ville de Paris); de Gennes Duportail (bataillon de Montargis).

Capitaines de cavalerie : d'Esteville, Desessarts (Fleury).

Capitaines de dragons : d'Apchon, Pruley (Egmont).

Palma, capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment d'arquebusiers de Grassin.

Luzilhac, lieutenant au régiment de Mestre-de-Camp-Général des dragons (1).

(1) Rouss[illegible] , ci-devant la Tour-du Pin, avance[illegible] feld, aurait décoré treize officiers d[illegible] constatation de ce fait [illegible]6.

La paix est dans Maestricht, avait dit le maréchal de Saxe à la fin de la campagne de 1747, et la prise de cette place fut le but de la campagne de 1748. Lowendal, quoique maréchal, servait sous les ordres de Maurice. Né en Danemark, il avait d'abord pris du service en Russie, dit Voltaire. Il s'était signalé aux assauts d'Oczakof, quand les Russes forcèrent les janissaires dans cette ville. Il parlait presque toutes les langues de l'Europe, connaissait toutes les cours, leur génie, celui des peuples, leur manière de combattre ; et il avait enfin donné la préférence à la France, où, comme on l'a vu, le maréchal de Saxe l'avait fait recevoir en qualité de lieutenant général. La prise de Berg-op-Zoom prouva que Maurice se connaissait en hommes.

ne nous ont fait retrouver que trois noms inscrits, non à la date du 27 juillet, qui est celle de Roussel, mais à la date du 24 août pour M. de Larmandie et le chevalier de Montgrand, et du 3 septembre pour le second Montgrand (voir page 402). Des dix autres, un seulement, M. de Cours, pensionné de 400 liv. en 1757 pour ses infirmités, après vingt-quatre ans de services, prend en 1779 la qualification de chevalier de Saint-Louis, dans une requête adressée au ministre de la guerre, sans que nous puissions assigner une date à sa nomination. Quant aux neuf autres, M. de Castelnau est mort, en 1750, M. de Bermondes en 1757, l'un à dix-sept ans de services, l'autre à vingt-trois ans; M. de la Salle a abandonné en 1752, à dix-huit ans de services; M. de Pioger de Chantradeux s'est retiré en 1761, après vingt-sept ans de services ; et le chevalier de Montbrun, commandant de bataillon, en 1759, ne figure plus sur les contrôles de 1763. Ces cinq officiers n'ayant pas été pourvus de pensions, nous sommes sans renseignements à leur égard. Restent : le chevalier, depuis comte de Maillé, qui en 1757 obtint 200 liv. de pension, à prendre sur les 700 liv. dont jouissait son frère, ancien commandant du 2e bataillon du régiment de la Tour-du-Pin; en 1762, 1,300 liv. pour lui parfaire une retraite de 1,500; grâce extraordinaire accordée à la manière distinguée avec laquelle il avait servi pendant vingt-sept ans, pension convertie en appointements en 1764; plus, en 1782, une autre pension de 1,500 liv. sur celle de 3,000 liv. dont jouissait son frère aîné, ancien capitaine de vaisseau ; M. de Farcy, qui obtint en 1752 une pension de 400 liv. sur celle de 5,000 dont jouissait son père, et, en 1762, une autre pension d'égale somme, pour lui faire une retraite de 800 liv. ; M. de Najac, pensionné de 800 liv. pour blessures, en 1755, après vingt-cinq ans de service ; et M. de Vandel, pensionné de 400 liv., en 1753, pour la même cause, après vingt-quatre ans de services. Dans leurs requêtes, en 1779, aucun de ces officiers ne prend la qualité de chevalier de Saint-Louis.

Mais, pour réussir, il fallait d'abord tromper les alliés. Le comte de Saxe manœuvre dans ce sens. Tout est calculé de manière à faire croire qu'on en veut à Bréda. Le maréchal, à la tête de vingt-cinq mille hommes, conduit lui-même un grand convoi à Berg-op-Zoom et semble tourner le dos à Maestricht. Une autre division marche en même temps vers Tirlemont, sur le chemin de Liége ; une autre est à Tongres; une autre menace Luxembourg, et toutes convergent vers Maestricht, à droite et à gauche de la Meuse. Les alliés, séparés en plusieurs corps, ne voient les desseins de la France que lorsqu'il n'est plus temps de s'y opposer. La ville est investie des deux côtés de la rivière; nul secours ne peut y pénétrer, et une armée de quatre-vingt mille hommes est réduite à l'impuissance par le génie d'un seul homme.

C'est alors que, pour la première fois, l'histoire signale la marche vers l'ouest d'un peuple nouveau. « Pour arrêter cette supériorité constante des Français, s'écrie Voltaire, les Autrichiens, les Anglais et les Hollandais attendaient trente-cinq mille Russes, au lieu de cinquante mille sur lesquels ils avaient compté. Ce secours, venu de si loin, arrivait enfin. Les Russes étaient déjà en Franconie. C'étaient des hommes infatigables, formés à la plus grande discipline; ils couchaient en plein champ, couverts d'un simple manteau, et souvent sur la neige. La plus sauvage nourriture leur suffisait. Il n'y avait pas quatre malades alors par régiment dans leur armée. Ce qui pouvait rendre ce secours plus important, c'est que les Russes ne désertent jamais. Leur religion, différente de toutes les communions latines ; leur langue, qui n'a aucun rapport avec les autres; leur aversion pour les étrangers rendent inconnue pour eux la désertion, qui est si fréquente ailleurs. Enfin c'était cette même nation qui avait vaincu les Turcs et les Suédois. Mais les soldats russes, devenus si bons, manquaient alors d'officiers. Les nationaux savaient obéir, mais leurs capitaines ne savaient pas commander, et ils n'a-

vaient plus ni un Munich, ni un Lasci, ni un Keit, ni un Lowendal a leur tête. »

Quoi qu'il en soit, devant ce renfort attendu il fallait se hâter; c'est ce que fit Maurice. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 15 au 16 avril, et le commandant de la ville arbora le drapeau blanc et capitula le 7 mai, après toutefois en avoir obtenu l'autorisation des états généraux de la Hollande, au moment où le chemin couvert allait être attaqué.

« Ce qui caractérisait plus particulièrement cette guerre, c'est qu'à chaque victoire que Louis XV avait remportée il avait offert la paix, et qu'on ne l'avait jamais acceptée; mais enfin, quand on vit que Maestricht allait tomber après Berg-op-Zoom, et que la Hollande était en danger, les ennemis demandèrent cette paix, devenue nécessaire à tout le monde. Le marquis de Saint-Séverin, l'un des plénipotentiaires de France au congrès d'Aix-la-Chapelle, commença par déclarer qu'il venait accomplir les paroles de son maître, qui voulait faire la paix, non en marchand, mais en roi. Louis XV ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ses alliés; il assurait par cette paix le royaume des Deux-Siciles à don Carlos, prince de son sang; il établit dans Parme, Plaisance et Guastalla, don Philippe, son gendre; le duc de Modène, son allié et gendre du duc d'Orléans, régent, fut remis en possession de son pays, qu'il avait perdu pour avoir pris les intérêts de la France; Gênes rentra dans tous ses droits. Il parut plus beau et même plus utile à la cour de France de ne penser qu'au bonheur de ses alliés que de se faire donner deux ou trois villes de Flandre, qui auraient été un objet éternel de jalousie (1). »

Les préliminaires de la paix, signés à Aix-la-Chapelle, furent publiés dans les deux camps le 11 mai, anniversaire de Fontenoy, et la paix définitive fut signée le 11 octobre,

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

anniversaire de Rocoux. D'aussi heureux présages devaient faire croire que, si elle n'était pas éternelle, du moins elle serait longue ; elle ne dura que huit ans.

Le siége de Maestricht eut ses péripéties d'attaques et de sorties. Les troupes souffrirent cruellement des ouragans ou des neiges qui les assaillirent en avril, et, quatre jours avant la capitulation, M. de Thiard, marquis de Bissy, lieutenant général, mestre de camp général de la cavalerie et chevalier de Saint-Louis, mourut des blessures qu'il avait reçues à ce siége.

En résumé, cette guerre fut éclatante pour nos armes, et trois grandes batailles remplirent le monde du bruit de notre gloire. Nos désastres mêmes ne furent pas sans honneur, et ils s'ennoblissaient par l'énergie de la résistance. On tombait, mais accablé par le nombre, et l'ordre de Saint-Louis laissa dans ces luttes une partie de son sang.

Au moment où Louis XV consentait à poser les armes, son armée était belle et nombreuse. Le roi avait sous les armes 441 bataillons et 384 escadrons, formant ensemble 403,825 hommes, dont 21,302 officiers. La maison du roi entrait dans cette réunion de forces pour 8,228 fantassins et 2,620 cavaliers d'élite. Ce n'était donc pas l'épuisement, c'était l'humanité, qui conseillait Louis XV.

CHAPITRE IV.

Promotions de 1748 à 1756 exclusivement. — Conseil de guerre relatif à la croix de Saint-Louis. — Jugement curieux. — Ordonnance contre ceux qui porteraient la croix de Saint-Louis sans l'avoir reçue. — Nouvelles faveurs accordées à la marine. — Liste des grand-croix et commandeurs de 1715 à 1755 inclusivement. — La Bourdonnais, Dupleix. — Commencement de la guerre de Sept-Ans. — Conquête de Minorque. — Récompenses. — Réception de chevaliers par Louis XV. — Bataille et Croix d'Hastembeck. — Bataille de Rosbach. — Le prince de Soubise.

L'armée d'Italie ne pouvait être oubliée dans la liste des récompenses, et le maréchal de Belle-Isle remit, en 1747 et en 1748, la croix de Saint-Louis aux officiers suivants :

Le chevalier de Lévis, capitaine au régiment de la Marine, rang de colonel (1); M. de Verlhac, major au régiment d'Auxerrois.

Capitaines : Biderau, Brayac, Cremiers, Dorchival, Dagay, la Tour, Morogues et Terrans, du régiment de la Marine; le chevalier de Broc de la Tuvellière, Cheverier, Duchâtel et la Simonne, du régiment de Lyonnais; Berthun, Desfourneaux, Feuillet, la Barberie et Tauriac, du régiment de la Roche-Aymon; le chevalier de Besingrand, Fabre et Petit-Bois, du régiment de Talaru; Baillet et Polchet, du régiment de Luxembourg; Boisgarnier, le chevalier de Daguay de Mion et Ducor, du régiment de Blaisois; Compains, Jocas, la Balmondière (2)

(1) Il fut un des généraux les plus distingués du siècle dernier. On le retrouvera maréchal de camp au Canada en 1756, et lieutenant général commandant l'avant-garde du prince de Condé, à la fin de la guerre de Sept-Ans. Louis XVI le fit chevalier des Ordres en 1776 et maréchal de France en 1783. Ses états de service sont des plus brillants.

(2) M. de la Balmondière (Claude) commença à servir comme lieutenant en 1734. Capitaine en 1744, il prit en 1759 le commandement d'une compagnie de grena-

et Scepeaux, du régiment d'Anjou; Céas, Champmélay, Deslonges, Pérez et le chevalier de Vallon, du régiment de Médoc; Carrière, de Lastre et de Heer, du régiment de Gâtinais; Courcolles, Dorgemont, Holstein, Saint-Victor, Saint-Pol et Xivry, des Volontaires-Royaux; Daldeguier, Fontanges, Lachapelle de Chaban, Mussan, Massy et Paty, du régiment de Poitou; Darmand et Isnard, du régiment de Forez; le chevalier d'Erlac et Massieu, du régiment de Foix; Foucault et Tourville, du régiment Royal-Barrois; la Loge, du régiment de Cambresis; Lusson, Launoy, du régiment de l'Ile-de France; Pizieux, Rurange et Verdalle, du régiment de Penthièvre; de Saint-Aignan, capitaine au régiment de Conti.

Parmi les autres chevaliers faits en 1748 nous trouvons encore le comte de Gramont, brigadier, colonel du régiment Dauphin; de Gondrecourt, lieutenant au régiment de Berry (1).

Professant la religion protestante, le maréchal de Saxe était condamné à ne pouvoir distribuer lui-même à ses braves compagnons d'armes, aux officiers dont il s'était plu à signaler au roi les actes de courage, cette croix objet de l'envie de tous et source de tant de prodiges. Les statuts étaient formels; le parrain ne pouvait être que le roi ou un vétéran de l'ordre. Ce dut être une grande douleur pour Maurice de voir le maréchal de Lowendal, son lieutenant, remettre la croix de Saint-Louis aux officiers des régiments suivants :

MM. de Flavigny, Mecquenem (2), du Gravier, chevalier

diers. Blessé d'un coup de feu au travers du corps à la bataille de Guillestre, en 1734, au début de sa carrière, il reçut une forte contusion à l'affaire de Plaisance en 1746, et se retira en 1763, après vingt-neuf ans de bons et loyaux services, avec une pension de retraite de 500 liv., convertie en appointements en 1764. (*Registre du régiment d'Anjou*, 1763 *à* 1776.)

(1) Il fut reçu par M. de Gondrecourt, major au même régiment.

(2) L'orthographe du nom est de Meckenheim. Cet offic
comme cavalier au régiment de Vassé, à dix-sept ans, en

du Man, Gohin de Montreuil, Loubessain; Laudonnière, aide-major; Lorry, la Bâtisse, Méat, Moncest de Breuvery, Malleret (Piémont); de Castellane, des Gast, d'Entrevaux, Durand, la Fenestre, la Bourdonnaye, Marfing, Montflambert, Tesson, Vignol de Larreteguy, aide-major (Champagne); Bisanos, Cocabane, d'Inguimbert, Dablancourt, Daubeuf, d'Aubigny, Lavic, Lamotte, la Roullière, Muzy, Noguès-Dassat (Navarre); Beauvoir, Dorthes, Mascaron, Pichoni, Rois-Dasport, Rouvière, Fontbonne, aide-major (Auvergne); Ducrest, des Rouzières, Derquelingue, Lubeac de Caneau, la Bussière, Saint-Denac (Picardie); Dantigny, du Vivier, Montalembert (Normandie); Feriol, Lantagnac de Langeac (Angoumois); de Broc, Cailleau, Malhautier, la Lande, aide-major (Custines); Monchalins, Veauconcourt, la Bessière, aide-major (Rouergue); Bardon, Micou, aide-major (Rohan); Dastagnières, Guichard, Leviston, Roger, Sarret, Seignède, Tardivon (Couronne); Montclar de Maisonrouge, Salonnié (Vexin); Saint-Simon (Montboissier); Duprés (Royal-Suédois); Bachoue, Courtois, Cherier, Duclos, Nuppenay, Poumier (Saxe-Allemand); Despinett, Ilher, Saint-Aubin (Alsace);

Fercol Dorival, capitaine au régiment Royal-Artillerie, bataillon de Bourque-Felden.

Cavalerie:

Le marquis de Lostanges, mestre de camp du régiment de cuirassiers du Roi; Witzum d'Egersberg, major de dragons au régiment étranger de troupes légères de Geschray (1).

Les capitaines de la Ferté de Meun, Ducoudray (Prince-Camille); Massillon (Marcieu); Machol (Mestre-de-Camp-général-Dragons); Oudart (hussards de Lynden).

au régiment de Piémont en 1735, aide-major, rang de capitaine, en 1739, fut pourvu d'une compagnie en 1745, et se retira en 1757, après trente-sept ans de service.

(1) Régiment de Geschray, créé le 31 juillet 1747, du nom de son colonel; depuis, Volontaires d'Alsace. (ROUSSEL, *Histoire du Militaire*.)

Furent encore nommés en 1748 : le marquis de Roquépine, brigadier, colonel-lieutenant de Royal-Comtois; le marquis de Monty, colonel de Royal-Italien; le comte de Saint-Germain, maréchal de camp, colonel d'un régiment allemand de son nom; Chailly, colonel d'un régiment d'infanterie des troupes boulonnaises (1);

Les capitaines d'infanterie : Turenne (Bourbonnais); Catuelan, Montmort (Penthièvre); Carondelet (Boufflers, infanterie wallone); Champlieux (Bretagne); Cugnac-Dampierre, Chastegnier (Vexin); Mac-Mahon (Berwick); Morogues (la Marine); chevalier de Mascaron (Auvergne); Durfort (Dauphin); Salignac (Royal-Vaisseaux); Lauzanne, la Martinière (2) (Bassigny); Bressolles (Montboissier); Horric, aide-major (Trainel); Laporte du Theil (Berry); chevalier de Broc de la Tuvellière (Lyonnais);

Les capitaines de milice : La Perdrye de Maisonrouge (3), aide-major (bataillon de Troyes); Chabrignac de Condé (bataillon de Soissons, compagnie de grenadiers); Ducos de la Hitte (bataillon de Cahors, compagnie de grenadiers); la Porte du Theil (bataillon de Poitiers); Fromental (bataillon de Montluçon); Droulin (bataillon d'Argentan);

(1) Son nom était de Chinot, seigneur de Chailly.

(2) Il s'appelait Maillard de la Martinière (Charles-François). Il fut nommé, d'après les renseignements qui nous sont communiqués, pour sa bonne conduite à Berg-op-Zoom. A dix-sept ans, en 1734, il était à la bataille de Guastalla, à côté de son père, et tous les deux furent blessés, le fils très-grièvement, le père plus grièvement encore, puisqu'il mourut le 29 septembre 1734, peu de temps après avoir été fait chevalier de Saint-Louis. Le registre, rang des capitaines, de 1734 à 1748, constate les services de cet autre de la Martinière (Jean-François), qui, sous-lieutenant et lieutenant dans Bassigny en 1706, capitaine en 1718, est rayé avec cette mention : *Mort en* 1734 ; et le signe distinctif de la croix de Saint-Louis à lui accordée dans cette période. Quant à Charles-François, retiré du service à cause de ses blessures, il fut nommé, en 1760, lieutenant de roi à Longwy (*État militaire*, 1761), et mourut en 1774, à l'âge de cinquante-sept ans.

(3) Il fut reçu par M. de la Perdrye, capitaine de grenadiers au même bataillon, chevalier antérieurement à la reprise des registres.

Artillerie :

Les commissaires ordinaires, Vareil de Beauvoir (1), Cagnart de Saulcy (2), et de Saint-Mars.

Les capitaines de cavalerie de Lostanges (Anjou) ; de Monchy (Saluces) ; chevalier de Lubersac (Royal-Cravate); Saint-Pol du Chayla (3) (du Rumain); Saint-Mauris (4) (Royal-Etranger) ; la Prunarède (5) (Royal-Dragons) ; Coulonges (Royal);

Dodard, lieutenant aux carabiniers (6);

Fontenay, sous-brigadier, et Bressolles, garde du corps, tous deux de la compagnie de Charost.

Récompense éclatante de la valeur déployée pour l'honneur du roi ou des services rendus à l'État, la croix de Saint-Louis était entourée d'une telle surveillance que, le 11 juillet 1749, Louis XV signa à Compiègne l'ordonnance suivante :

« Sa Majesté s'étant fait représenter les édits, déclarations et ordonnances concernant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et considérant qu'ils n'ont point prévu formellement le cas où des particuliers se décoreroient, sans titre, de la

(1) Il fut reçu par le chevalier d'Aboville, ancien commandant de l'école d'artillerie de la Fère, brigadier en 1740, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, chevalier antérieurement à la reprise des registres. Un autre d'Aboville, aussi officier d'artillerie et commandant à la Fère, devait, en 1815, s'illustrer par sa fidélité à ses serments, dans le même lieu où avait commandé son aïeul, et recevoir comme récompense le cordon de commandeur.

(2) Son nom était Caignart de Saulcy (Henri-Joseph).

(3) Rang de mestre de camp, dit le registre.

(4) Neveu du comte de Saint-Mauris, lieutenant général. (*Registre* 1734 à 1748.)

(5) Henri de Benoist, marquis de la Prunarède, disent les notes qu'on nous a communiquées, servit dès l'âge de quinze ans, fut capitaine à vingt-deux ans et chevalier de Saint-Louis à vingt-huit ans, après treize ans de services seulement. En 1760, lorsque le duc de Brunswick attaqua la réserve de l'armée, commandée par le chevalier du Muy, M. de la Prunarède, à la tête d'un escadron et de deux piquets de Royal Dragons, chargea sept escadrons, reçut quatre blessures, tomba au pouvoir de l'ennemi, obtint en 1762, comme récompense de cette action d'éclat, le grade de lieutenant-colonel, et devint ensuite lieutenant de roi en Languedoc, et gouverneur de Lodève, où il mourut en 1788.

(6) Blessé de Fontenoy, voir p. 396.

croix de cet ordre, parce qu'il n'étoit pas vraisemblable de présumer qu'aucune personne eût la témérité de se revêtir des marques d'honneur d'un ordre dont le roi est le chef, et qui est la récompense des vertus militaires, sans y avoir été admise, Elle a jugé nécessaire d'y pourvoir pour l'avenir, et, en conséquence, Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

« Article 1er. — Tout officier ou gentilhomme qui osera porter la croix de Saint-Louis sans l'avoir reçue en conséquence des ordres de Sa Majesté sera mis au conseil de guerre, et condamné à être dégradé des armes et de noblesse, et à subir vingt ans de prison, après lesquels il ne pourra exercer aucun emploi militaire.

« Article 2. — Toute autre personne qui, n'étant ni noble ni revêtue du grade d'officier, tombera dans le même cas, sera pareillement jugée au conseil de guerre et condamnée aux galères à perpétuité.

« Article 3.—Enjoint Sa Majesté à tous chevaliers de Saint-Louis de porter exactement la croix, conformément aux statuts de l'Ordre, leur faisant très-expresses inhibitions et défenses de se contenter d'attacher un simple ruban à leur boutonnière, ni de mettre la croix en dedans et dessous leur habit, à peine de désobéissance.

« Article 4. — Fait défense Sa Majesté à toutes personnes, sans distinction, d'acheter ni de vendre aucune croix de Saint-Louis, à peine de six mois de prison et de cinq cents livres d'amende ; et à tous orfévres, joailliers et autres ouvriers de faire de ces croix, sans une permission par écrit du secrétaire d'État ayant le département de la guerre, ni d'en délivrer aucune qu'à ceux qui seront porteurs d'un ordre, aussi par écrit, dudit secrétaire d'État, à peine d'un an de prison et deux mille livres d'amende ; lesdites amendes applicables moitié au dénonciateur, et l'autre moitié à l'hôpital du lieu le plus prochain. »

Transmise à tous les chefs militaires, cette or-

publiée dans toutes les places et lue à la tête des troupes, afin que « personne n'en pût prétendre cause d'ignorance. »

Cette ordonnance n'était pas préventive, elle était la conséquence d'un acte accompli. Justice avait été faite du coupable; mais la loi venait combler une lacune et prononcer une pénalité contre un crime qu'on n'avait pas soupçonné.

Un homme avait osé porter publiquement la croix de Saint-Louis, et cet homme avait été traduit devant un conseil de guerre, composé de chevaliers ou de dignitaires qui, en l'absence de toute loi précise, avaient prononcé une condamnation que l'on n'avait pas trouvée suffisante pour l'honneur de l'Ordre. Voici le texte de ce jugement :

« De par le Roi,

« Le conseil de guerre assemblé à l'hôtel royal des Invalides, par ordre de Sa Majesté, en date du 23 juin, composé de nous :

« Charles-Louis-Auguste, duc de Belle-Isle, pair et maréchal de France, président; Nicolas-Joseph Balthazard, vicomte du Chayla; Henri-François, comte de Ségur; Daniel-François, comte de Lautrec; Charles-François, comte de Clare; Claude-Annette, chevalier d'Apcher; François, marquis de Villemur; Louis-Georges Erasme, marquis de Contades; Maurice, comte de Courten; François de Chevert; Louis-Hyacinthe, comte de Crémilles; Joseph-Augustin, comte de Mailly d'Aucourt, lieutenants généraux des armées du roi; Jean-Marie de la Cour-Neufve, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides; et Charles-Edme de Berthelot de la Villeurnoy, faisant les fonctions de rapporteur et de procureur du roi en cette partie;

« Vu l'ordre de Sa Majesté susdaté; le procès-verbal d'emprisonnement du sieur Louis d'..... (1), du 6 mai dernier; les informations faites le 1er du mois de juillet par M. de Villeur-

(1) Nous supprimons le nom de l'accusé, les fautes étant personnelles, et sa famille, si elle existe encore, ne devant pas porter le poids de son crime.

noy ; le récolement des témoins du 2 du présent mois ; leurs confrontations avec l'accusé, et ses réponses personnelles du même jour ; ensemble le rapport et les conclusions du sieur de la Villeurnoy, et ledit accusé ouï sur la sellette ;

« Le tout bien considéré, ledit conseil de guerre a déclaré et déclare ledit Louis d'..... dûment atteint et convaincu du crime de s'être décoré indûment de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et, par ladite fausseté, d'avoir attenté à l'autorité et aux droits du roi, et d'avoir trompé le public. Pour réparation de quoi nous l'avons condamné et condamnons à avoir ladite croix de Saint-Louis arrachée de sa boutonnière par un officier-major de l'hôtel royal des Invalides, à la tête de la garde et de la compagnie des fusiliers du Roi, qui sera mise pour cet effet en bataille dans la première cour dudit hôtel cejourd'hui, à la garde montante ; le déclarant incapable de pouvoir jamais servir le roi, en quelque qualité que ce soit, pas même celle de volontaire en ses troupes ; le condamnons, en outre, à dix ans de prison dans tel lieu qu'il plaira à Sa Majesté, et d'être cependant reconduit au For-l'Évêque, immédiatement après avoir subi la peine ci-dessus prononcée ; et, après le temps de sa prison expiré, lui défendons de se trouver jamais plus près de trente lieues de Paris et des endroits où se trouvera Sa Majesté.

« Ledit jugement lui sera lu et publié à la tête des troupes.

« Fait et jugé à l'hôtel royal des Invalides, le cinq du mois de juillet mil sept cent quarante-neuf. »

Suivent les signatures et celle de Gelain, greffier.

Parmi les chevaliers de Saint-Louis nommés en 1749 nous citerons :

Le marquis de Mailly, brigadier, colonel du régiment d'infanterie de son nom ; le comte d'Esparbès, colonel du régiment de Soissonnais ; le comte de Gra
mestre de camp du régiment de cavalerie

bespin (1), exempt, Chalut et Galon (2), sous-brigadiers, Mecquenem (3), garde du corps, tous les quatre servant dans la compagnie d'Harcourt; Chateignier, garde de la manche, compagnie de Noailles (Écossaise); de Sommery, lieutenant aux gardes-françaises; d'Astorg, capitaine au régiment de la Tour-du-Pin (4); Dampierre, capitaine au régiment Royal; Brias, capitaine au régiment du Roi; Beaumont de Chambaud, capitaine au bataillon de milice de Privas; Demont, capitaine au bataillon de milice de Saint-Sever; Mézailles (5), capitaine aide-major au bataillon de milice de Nérac; le chevalier de Cours, capitaine de grenadiers postiches au bataillon de milice de Brioude.

Après avoir vengé, ainsi que nous venons de le dire, l'affront fait à un signe révéré, le roi songea à l'avenir de ceux de ses officiers que la bravoure portait aux premiers rangs, ou qui, aussi courageux, ne grandissaient pas selon leur

(1) De l'Aubépin, exempt, rang de mestre de camp, *État militaire de* 1758. — Marquis de Laubepin, exempt, brigadier de cavalerie, *État* 1762; enseigne, *État* 1763; lieutenant, *État* 1765; ne figure plus sur le contrôle de la compagnie d'Harcourt, *État* 1766; mais reste sur la liste des brigadiers; porté mort, *État* 1787.

(2) Gaalon, brigadier, *État de* 1758; exempt, *État* 1761; ensuite de Gaalon, puis chevalier de Gaalon, rang de mestre de camp, *État* 1768; sous-lieutenant à la nouvelle formation du 15 décembre 1775, il se retira en 1778, après avoir servi cinquante et un ans, et mourut en 1780.

(3) De Meckenheim (Louis).

(4) Roussel, dans son *Histoire du régiment de Béarn*, ci-devant la Tour-du-Pin, donne à la croix de Saint-Louis de M. d'Astorg la date de 1751; c'est une erreur. Le registre porte : 28 décembre 1749, cet officier se retire en 1756, avec 400 liv. de pension, par suite de blessures qui le mettaient dans l'impossibilité de rester au service.

(5) Il s'appelait Duprat (Jérémie), et était enrégimenté sous le nom de Mézailles. On trouvera plus tard d'autres chevaliers du même nom, plus régulièrement inscrits. La lettre d'avis qui nous a été représentée est du 31 octobre 1748, et les lettres patentes sont du 10 janvier 1749. Le registre dit : 8 janvier 1749; il est probable que l'enregistrement avait lieu, alors, au moment de l'expédition des lettres patentes.

mérite, et auxquels l'obscurité de leur naissance refusait les priviléges de la noblesse. Ces glorieux *officiers de fortune*, compris dans l'édit de novembre 1750, apprirent ainsi qu'ils ne verseraient plus leur sang sans en retirer d'avantage que l'honneur, que leur vieillesse serait protégée, et qu'ils pouvaient espérer d'être à leur tour la tige d'une illustre famille.

« Le Roi, était-il dit, jugeant à propos de créer une noblesse militaire, ordonne ce qui suit :

« Tout officier servant dans ses troupes ne pourra être imposé à la taille.

« Tout officier général sera noble du jour où il obtiendra ce grade, et anoblira sa postérité légitime, née ou à naître (le bénéfice de cette disposition était étendu aux officiers généraux non nobles alors au service).

« Tout officier non noble, d'un grade inférieur à celui de maréchal de camp, qui aura été créé chevalier de Saint-Louis, et qui se retirera après trente ans de services non interrompus, dont vingt en qualité de capitaine, jouira, sa vie durant, de l'exemption de la taille. Les vingt ans de capitaine seront réduits à dix-huit pour ceux qui auront eu commission de lieutenant-colonel, à seize pour ceux qui auront eu commission de colonel, et à quatorze pour ceux qui auront été brigadiers.

« Les officiers devenus capitaines et chevaliers de Saint-Louis qui auront été mis hors d'état de servir par leurs blessures seront censés avoir rempli le temps prescrit.

« Tout officier né en légitime mariage d'un père et d'un grand-père qui, en se retirant du service après avoir rempli les conditions ci-dessus, auront été dans le cas de jouir de l'exemption de la taille, et qui sera fait chevalier de Saint-Louis, acquerra la noblesse de droit, après trente ans de services, dont vingt en qualité de capitaine, et elle passera à ses enfants, même à ceux qui seraient nés avant qu'il fût devenu noble. Elle lui sera pareillement dévolue si cet offi-

cier est tué ou meurt au service, ou se retire par rapport à ses blessures, après néanmoins qu'il aura été fait chevalier de Saint-Louis.

« Les officiers non nobles qui sont actuellement au service jouiront des bénéfices de l'édit, sans avoir néanmoins d'autres avantages rétroactifs que le droit de remplir le premier degré. »

Cet édit est une réponse péremptoire faite à ceux qui, calomniant l'ancienne monarchie, prétendent qu'elle n'avait de grâces et de faveurs que pour les membres d'un ordre privilégié. Louis XV même, ce roi imbu de préjugés, comme on dit, fut plus généreux que Napoléon, empereur sorti d'une révolution. Napoléon n'accordait de lettres patentes de chevalier aux membres de la Légion d'honneur, c'est-à-dire la noblesse, qu'autant qu'ils justifiaient d'un revenn de 3,000 francs au moins. Ils étaient, par le décret du 11 mars 1808, *chevaliers* de la Légion d'honneur, mais ce titre était inféodé à la décoration seule et pas au nom de l'homme; pour que cet homme pût le placer en avant de son nom, il fallait la justification du revenu. Enfin le titre n'était transmissible qu'avec la condition du majorat, et il n'anoblissait que le fils aîné; les autres enfants restaient roturiers, et la triple succession d'un signe vénéré, prix de services éclatants, ne changeait en rien l'état de la famille. Louis XV, au contraire, donnait la noblesse à tous ceux qui avaient eu successivement leur aïeul, leur grand-père et leur père chevaliers de Saint-Louis. Ces enfants pouvaient être pauvres, mais ils étaient nobles, prérogative qui emportait avec elle des priviléges sérieux; la carrière des armes leur était ouverte, et ils pouvaient y grandir à leur tour. Napoléon, avec ses majorats, rétablissait le droit d'aînesse, aboli par la révolution de 1789. En créant la Légion d'honneur il en empruntait les dispositions principales aux statuts de l'ordre de Saint-Louis, et il n'allait pas aussi loin que l'édit de 1750. Il fallut qu'à

peine rétabli sur le trône Louis XVIII comblât cette lacune en appliquant aux membres de la Légion d'honneur le bénéfice accordé par son aïeul aux chevaliers de Saint-Louis. « Lorsque l'aïeul, le fils et le petit-fils, porte l'article 2 de l'ordonnance du 8 octobre 1814, auront été membres de la Légion d'honneur et auront obtenu des lettres patentes, conformément à l'article précédent (c'est-à-dire avec l'obligation de justifier d'un revenu de 3,000 fr.), le petit-fils sera noble de droit et transmettra la noblesse à toute sa descendance. »

Ainsi, tout en respectant la législation existante, Louis XVIII réunissait dans les mêmes avantages deux croix différentes, puisque l'une était purement militaire, tandis que l'autre était accordée aux services civils comme à la profession des armes. Louis XVIII se montrait aussi généreux que son aïeul, et il appelait aux mêmes honneurs toutes les intelligences; elles pouvaient partir de tous les points, elles venaient se réunir au même but.

Nous allons bientôt toucher à de grands événements, à une nouvelle guerre, guerre malheureuse, il est vrai, mais moins désastreuse qu'on ne s'est plu à le dire. L'histoire n'a pas été juste pour cette partie de nos annales, et l'esprit philosophique, qui avait besoin de calomnier pour détruire, a exagéré la portée de nos défaites en amoindrissant la gloire des journées plus heureuses.

Avant d'entrer dans la période de 1756 à 1763, nous citerons un certain nombre de chevaliers de Saint-Louis faits en temps de paix, mais qui avaient gagné leur croix en temps de guerre. Quoiqu'aucun édit n'eût abrogé les dispositions de celui de 1693, qui donnait le droit de solliciter la croix après dix ans de services, elle n'était accordée aux capitaines qu'au bout de vingt-trois ans au moins. Cette distinction prouve donc que ceux qui l'obtinrent à l'époque dont nous nous occupons avaient fait leurs preuves en Flandre, en Allemagne ou en Italie, de 1734 à 1750.

Chevaliers nommés en 1750 :

Le chevalier des Cars (1), colonel aux grenadiers de France; le comte de Sparre, capitaine au régiment Royal-Suédois, rang de colonel; de Lally, capitaine au régiment irlandais de Lally, rang de colonel.

Borelly, major du régiment d'infanterie de Saint-Tropez; Doraison, major du régiment de Berry.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

De Rochemore et la Chassaigne (régiment de Normandie); chevalier de Ronty et Mauny (Penthièvre); Moussoulens (2) (Navarre); Cabanes (Anjou); le chevalier d'Andigné (3) (Piémont); Saint-Astier (4) (Guienne); chevalier de Milly (Mailly); de Langle (Nice); Carbuccia (Royal-Corse); Cussy (Quercy); Jouffroy (Lorraine); Monteil (Nivernais); de Saint-Priest (Lyonnais).

Le Duc, commissaire d'artillerie (5).

(1) Marquis des Cars, ensuite colonel du régiment de Normandie de 1753 à 1765, brigadier d'infanterie 1759, maréchal de camp 1768, lieutenant général 1784 (*États militaires*).

(2) Baron de Moussoulens, d'après les renseignements de la famille.

(3) Cet officier fut reçu par le marquis de Brézé, maréchal de camp inspecteur.

(4) Astier de Saint-Astier (Pierre), appelé de Savignac.

(5) Le Duc, seigneur de Vallencienne (Claude-Marie), né en 1713, entré à l'école d'artillerie de Grenoble en 1733, fut successivement officier pointeur en 1734; commissaire extraordinaire d'artillerie en 1739; commissaire ordinaire, rang de capitaine, en 1746; lieutenant-colonel en 1761; colonel du régiment de Strasbourg (artillerie) en 1766; colonel du régiment de Besançon (même arme) en 1768; directeur de l'artillerie à la Fère et brigadier; en 1770; commandant de l'école de la Fère en 1779; maréchal de camp en 1780, et inspecteur général d'artillerie, d'abord pour la Provence et la Corse, ensuite pour la Guienne, l'Aunis et la Saintonge. En 1791 il comptait cinquante-huit ans de services et quatorze campagnes. Il avait vu le feu pour la première fois à Guastalla, en 1734, et il avait été blessé au siége de Fribourg, en 1744, et au siége de Mons, en 1746. Employé en Corse en 1758, il faillit, dans une inspection de l'armement des côtes, être pris par un corsaire barbaresque, qui donna pendant trois heures la chasse à la felouque sur laquelle il se trouvait. Il fut sauvé par un orage qui survint à propos. Il fit la guerre d'Allemagne en 1760, 1761 et 1762. Ce fut dans cette der-

Cavalerie :

Maison du roi : Persant, garde du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); Duhamel, gendarme de la garde; Desplas, mousquetaire, 2e compagnie.

Dambly (1), lieutenant-colonel du régiment du Commissaire-Général de la cavalerie.

Le marquis de Soyecourt, brigadier, mestre de camp du régiment de cavalerie Dauphin-Étranger.

Demont, major du régiment de cavalerie de Montcalm; de Casteja, capitaine réformé dans le régiment des cuirassiers du Roi; le chevalier de Jumilhac, capitaine réformé dans le régiment de cavalerie du Dauphin; Secondat, capitaine, et le chevalier de Champagne, capitaine aide-major au régiment de cavalerie de Fumel; Siry de Vignolles (2), capitaine aux dragons de la Ferronnays.

Nossay, lieutenant au régiment de cavalerie Dauphin-Etranger.

Chevaliers nommés en 1751 :

nière guerre qu'il obtint, sur l'ordre de Saint-Louis, une pension élevée à 800 livres en 1785. Pendant la Terreur il fut emprisonné avec sa femme et deux de ses filles, ils durent leur délivrance à la mort de Robespierre. Il avait eu de son mariage avec mademoiselle Marie-Charlotte-Victoire de Ronty, fille d'Antoine-René de Ronty, chevalier, seigneur et vicomte de Richecourt, trois filles : 1° Mademoiselle Antoinette-Charlotte le Duc, mariée au comte de la Bouère, un des plus braves officiers de la Vendée, chevalier de Saint-Louis en 1815, et qui elle-même fut une des héroïnes de cette guerre immortelle; 2° Mademoiselle Claudine-Julie le Duc, qui est aujourd'hui madame la maréchale marquise de Lauriston; et 3° Mademoiselle Adélaïde-Sophie le Duc, qui épousa M. le Forestier, seigneur du Buisson. M. le maréchal de camp le Duc est mort en 1807, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, laissant à ses enfants l'exemple d'une vie des plus honorables et une mémoire à jamais révérée.

(1) Le registre du régiment dit : comte d'Ambly (plus tard marquis); il devint mestre de camp commandant du régiment du Mestre-de-Camp-Général de la cavalerie et brigadier en 1761, maréchal de camp en 1767, et commandeur de l'ordre en 1781 (*États militaires*).

(2) Marquis de Vignolles (Pierre-François de Siry), d'après les renseignements de la famille.

Le marquis de Rochechouart (1), brigadier, colonel du régiment d'Anjou, devenu Aquitaine en 1753.

Le comte de Bourbon-Busset (2) (François-Louis-Antoine), mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom.

D'Egrigny, enseigne aux gardes-françaises.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

Louche de Bordesoul (Navarre); de Beaumont (François-Isaac Duplessis-Duniset) (Languedoc); Dalmas (Poitou); chevalier des Garest (3) (Barthélemy de Garnier) (Bourbonnais); Doms (4) (Marc) (Médoc); Dupac de Bellegarde (Guienne); d'Aubigny (Charles-Firmin de Lâtre) (Lyonnais); Henriville cadet et Henriville aîné (5) (Saxe-Allemand); de Monchan (6)

(1) Colonel du régiment d'Anjou en 1746, il succéda au chevalier de Rochechouart, qui lui-même avait succédé au comte de Rochechouart-Faudoas. Brigadier en 1748, il fut nommé maréchal de camp en 1761 et lieutenant général en 1765 (*États militaires*).

(2) Mestre de camp en 1745, brigadier de cavalerie en 1758, maréchal de camp en 1761, lieutenant général en 1780 (*États militaires*).

(3) Il fut reçu par M. Desgarest, capitaine au même régiment, chevalier de 1747.

(4) Il devait d'abord être reçu par M. d'Oms, capitaine au même régiment; mais, celui-ci n'étant pas à portée de procéder à la cérémonie, de nouveaux ordres furent expédiés à M. de Marimont, lieutenant de roi à Huningue. D'Oms, orthographe du nom.

(5) Ils furent nommés tous deux le 17 mai, et sont inscrits dans cet ordre, le cadet précédant l'aîné.

(6) Il s'agit ici de M. de Monchan (Michel Castillon), et non Jean, qui est une erreur de l'employé. Le matricule du régiment d'Aunis dit Michel. Cet officier entra au service en 1744, dans le régiment d'Antin, devenu successivement Montboissier, Joyeuse, Vaubecourt, et enfin Aunis, en 1762; il fut fait capitaine en 1745, capitaine de grenadiers en 1761, major en 1762 eut le rang de lieutenant-colonel en 1767, et devint titulaire dans la même année. En 1775 il passa comme lieutenant-colonel au régiment de Bassigny, formé des 2e et 4e bataillons d'Aunis. A ce moment les régiments qui avaient quatre bataillons furent dédoublés pour former des régiments uniformes, de deux bataillons chacun. — Ancien et brave officier; on ne peut en dire assez de bien ; telle est la note de 1775, inscrite en marge des services de M. de Monchan (*registre d'Aunis de 1763 à 1776*). On trouve encore sur ce registre qu'il avait été blessé à la jambe à l'assaut de Berg-op-Zoom, qu'en 1765 il obtint une pension de 500 liv., en 1769 une gratification de 1,200 livres, et

(Jean) (Joyeuse); Desaugiers (Jean-Baptiste-Simon Penetrau) (Poitou).

De Caux (Pierre-Jean), ingénieur ordinaire.

Maison du roi : Bachasson (1) (Claude), garde du corps, compagnie de Charost; de Failly (Pierre Dusaussois), garde du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); de Sainte-Marie (Gilles Cantoloup), garde du corps, compagnie de Luxembourg; de Lavergne (2) (Jean-Louis de Veyssière), gendarme

en 1775 une augmentation de 500 liv. à sa pension de 800 liv., en attendant qu'on pût lui donner une pension sur l'ordre de Saint-Louis. Il se retira en 1778, après trente-quatre ans de services, avec une pension de 2,200 liv., et en conservant sa pension de 800 liv. jusqu'à ce qu'elle pût être échangée contre celle promise sur l'ordre. Deux de ses neveux servaient avec lui; on les retrouvera chevaliers en 1771 et en 1781.

(1) M. de Bachasson fut reçu par M. Bachasson de Montalivet, commandant pour le roi à Sarreguemines. Garde du corps en 1731, breveté capitaine de cavalerie en 1751, il fut fait sous-brigadier en 1757, exempt et deuxième sous-aide-major en 1759, fut breveté mestre de camp en 1761, et se retira en 1767, après trente-six ans de services, avec 1,800 liv. de retraite, plus une pension de 100 liv. qu'il avait obtenue en 1753 comme garde du corps, et une autre de 500 liv. qui lui avait été accordée en 1764 comme exempt et sous-aide-major. Il eut deux fils, Laurent-Claude-François de Bachasson, né en 1764, et Claude-Gaspard de Bachasson, né en 1766. Le roi leur accorda, en 1779, à chacun 300 liv. de pension, en survivance de la pension de leur père. Claude-Gaspard servit comme sous-lieutenant dans Penthièvre, de 1784 à 1791, où il était entré sous les auspices de son parrain, M. de Vaugelas, ancien lieutenant-colonel du régiment, chevalier de Saint-Louis de 1747.

(2) Le nom a été rétabli, de la Vaissière de Lavergne, par arrêt du 25 octobre 1783, rendu à Fontainebleau par le roi en son conseil, sur la requête d'Antoine-Joseph de la Vaissière de Lavergne, chevalier de Saint-Louis en 1779. Cette famille est originaire du Rouergue et d'une grande ancienneté. Nous trouvons le chevalier de 1751 sous-brigadier dans l'*État militaire* 1759, brigadier (*État* 1763), maréchal des logis (*État* 1768), rang de mestre de camp (*État* 1774). Il se retira à la réorganisation du corps, en 1776. Un certificat de ses services, délivré par le prince de Soubise en 1776, lui donna le titre de comte de Veyssières. Ce nom est encore dignement porté aujourd'hui par le vicomte de la Vaissière de la Vergne, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, aide de camp de S. Exc. M. le ministre de la Marine, et qui, élève à l'École navale en 1833, aspirant de 2e classe en 1835, de 1re classe en 1837, enseigne en 1840, lieutenant de vaisseau en 1847, a été fait capitaine de frégate en 1857, à la suite d'un naufrage dans lequel il s'est illustré par les soins qu'il a mis à sauver

de la garde; de Vansay (1) (Charles-Joseph), mousquetaire, 2e compagnie.

Cabanes (Jean-Baptiste de la Prade), major aux dragons de la Ferronnays.

De Dampierre (Henri), lieutenant au régiment de cavalerie de Clermont-Tonnerre.

Chevaliers nommés en 1752 :

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

De la Tour-du-Pin Gouvernet de Verclause (2) (Joseph-Louis-Charles) (Conti); de Chièvres (Alexandre de Montaber) (Royal); de Courtavel (Louis) (Roi); de Cardaillac (Jean) (Normandie); le chevalier de Cursol (François-Émeric), et de Méhégan (Jacques-Antoine-Thadée), aide-major (Couronne); le chevalier de Cursol (Joseph) (Picardie); Carbonnières (Jean-Maximien) (Guienne); Chambord (Jean-Martel) (Condé); de Montbel (Jean-Baptiste Roger) et de Boisgrand (Charles Pandin (Mailly); de la Chassagne (Pierre) (Nivernais); de Beaumont (Joachim-Claude) (Rohan-Rochefort); de Salvador (Jérôme-Ignace) (Brissac); le chevalier de Ségur (3) (Henri-Philippe) (Orléans); de Renepont (Claude-François) (Langue-

son équipage. Cet officier a presque toujours été en mer depuis sa sortie de l'École; il a commandé trois bâtiments; il a reçu un sabre d'honneur des Anglais en 1853, et, à peine âgé de trente-neuf ans, il s'est fait dans la marine un nom honorable qu'on cite déjà comme exemple.

(1) L'orthographe du nom est de Vanssay. Voir la promotion de 1695, page 159.

(2) Il fut reçu, dit le registre, par le chevalier de Gouvernet, lieutenant pour le roi de Beauvoisin. Dans l'*État militaire* de 1758, le premier publié, on lit, page 57 : « Le comte de Paulin Gouvernay, gouverneur de Montélimart. » M. de la Tour-du-Pin Paulin Gouvernet fut ensuite marquis, d'après les titres de famille, et, selon le même *État de* 1758, M. de la Tour-du-Pin de Verclause le remplaça dans le poste de commandant de Beauvoisin.

(3) Il fut reçu par M. le duc d'Orléans, et en marge du registre on lit cette note : « Outre la lettre du roi à M. le duc d'Orléans : « Mon cousin, la satisfaction que « j'ai... des services du sieur..., capitaine en second dans le régiment qui est sous « votre charge, etc., » il a été signé une instruction pour le prince, remplie du mot *Monseigneur* en toutes lettres. » Il semble résulter de cette note que, jusqu'alors, le titre de monseigneur n'avait pas été donné à M. le duc d'Orléans dans ces sortes

doc); de Bourk (Édouard) (Dillon-Irlandais); Dadémar (Jean-Baptiste) (Royal-Bavière); de Bouillé (Charles-Antoiue) (Bourbonnais); de Vaujuas (François Treton de Frégirard) (Dauphin); Duhamel (Jean-Thomas Bennevois) (Cambresis); de Bailleux (Pierre) (Briqueville); de Ballay (Joseph Coste) (Vastan); Meynard de Saint-Michel (Pièrre-Côme) (Touraine).

Artillerie : Le chevalier de la Pailleterie (Louis-François-Thérèse Davy), commissaire ordinaire (1).

Cavalerie : D'Aubermesnil (Étienne), et du Rocher, gardes du corps, compagnie de Villeroy; le chevalier de Lubersac (Louis-François), deuxième sous-lieutenant, et le comte de la Coste (2) (Louis-Joseph-Marie Frotier), deuxième cornette aux chevau-légers de la garde; de la Bouère (Amand-Philippe de Gazeau) (3), capitaine aide-major au régiment de Crussol; de Clermont-Montoison (4) (Louis-Claude), capitaine-

d'instructions, ou qu'il ne lui avait été donné qu'en abrégé. Nous reproduisons cette mention, à titre de singularité historique.

(1) Grand-oncle paternel de M. Alexandre Dumas, l'une des plus grandes illustrations de la littérature moderne.

(2) Entré au service en 1741, il fut fait capitaine au régiment de Talleyrand en 1745; cornette aux chevau-légers de la garde en 1748, avec rang de mestre de camp; enseigne en 1752; brigadier de cavalerie en 1761; sous-lieutenant, toujours aux chevau-légers, en 1765; maréchal de camp en 1767; commandant de l'ordre en 1775, et mourut en 1778. Sa charge de cornette aux chevau-légers lui fut cédée par le marquis de la Coste-Messelière (son père sans doute), qui, brigadier en 1738 et maréchal de camp en 1745, la quitta lorsqu'il fut nommé lieutenant général, en 1748. Son fils, le marquis de la Coste-Messelière (Benjamin-Éléonor-Louis Frotier), préfet du département de l'Allier sous l'Empire, et mort en 1806, eut, entre autres enfants, mademoiselle Pervenche de la Coste-Messelière, qui épousa en premières noces le baron Haxo, lieutenant général du génie, commandeur de Saint-Louis, et qui, par son second mariage, est aujourd'hui madame la comtesse Vaillant, femme de S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant, ministre de la guerre.

(3) Cornette dans le régiment de cavalerie de la Ferronnays, puis lieutenant; passé en 1755, comme capitaine, dans le régiment de Crussol, et major du même corps deux mois après.

(4) Il fut reçu par le comte de Clermont-Tonnerre, brigadier, mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom.

lieutenant des chevau-légers d'Anjou; le comte d'Esclignac (Charles-Louis de Preissac de Marestan), mestre de camp; de Tracy (Claude-Charles), sous-lieutenant des gendarmes Dauphin; d'Espinay (1) (Bonaventure), capitaine au régiment de Penthièvre; le baron de Magalas (Jean-Etienne de Robin), lieutenant au régiment Royal-Dragons, gouverneur des pages de la chambre du roi.

Chevaliers nommés en 1753 :

Le comte de Marbeuf (2) (Charles-Louis René), colonel d'infanterie; le marquis du Hautoy (Charles-Léopold), colonel de Royal-Roussillon.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

De la Ferté-Meun (Claude) (Royal); de Lubersac (François) (Poitou); de Malmazet (Joseph) (Briqueville); de la Plane (Charles) (Reine); de la Pagerie (Joseph-Hugues) (grenadiers royaux de Solar); Sautreau (Jean-François) et le chevalier de Bailleux (Pierre-Joseph) (Trainel); de Pons (3) (Jean-François) (la Tour-du-Pin); d'Ambly (Louis Pichart), aide-major (Limousin); Desroches le cadet (Philippe) et Desroches l'aîné (Jean) (4) (Royal-Bavière); de Bourck (Michel) (Dillon-Irlandais); la Chaussée (Claude-François Hernier) (Provence); Loiseau (Pierre-François) (5) (Navarre); d'Espally (Marcelin de Licques de Feraigue) (6) (Picardie); le Pelletier (Charles-Mau-

(1) Cette courte mention est une preuve de la négligence avec laquelle les registres de l'ordre étaient tenus. Il s'agit du marquis d'Espinay-Saint-Luc, et le nom était assez beau et assez glorieusement historique pour mériter d'être transcrit tout entier.

(2) Enseigne, régiment de Bourbonnais, 1728; lieutenant 1729; capitaine 1732; employé dans le service de l'état-major, guerres de 1740 et 1757; brigadier d'infanterie 1759; maréchal de camp 1762; lieutenant général 1768, commandant en Corse; commandeur de l'ordre en 1766, grand-croix en 1779.

(3) Reçu par le marquis de Pons-Rennepont, maréchal de camp.

(4) Nommés tous deux le même jour, 27 février; le cadet précède l'aîné sur le registre.

(5) De Loiseau de Lavesvre, d'après les notes de la famille.

(6) L'orthographe du nom est de Ferragues d'Expally.

rice de Mecquenem) (1), aide-major (Médoc); d'Hauteclocque (Louis-Hector-Constantin) (la Marine); des Essarts (Jean) (Normandie).

Damoiseau (Louis-Armand-Désiré de Montregard), ingénieur ordinaire du roi.

Cavalerie :

Le comte de Maugiron (Archibald-Guy-Timoléon de Campbell-Argyle), mestre de camp d'un régiment de cavalerie; du Peyrat (Pierre-Louis), deuxième sous-aide-major de la gendarmerie, rang de lieutenant-colonel; de Canisy (2) (Charles-François d'Hervilly), capitaine-lieutenant des Dragons-Dauphin; le comte de la Ferronnays (Pierre-Jacques-François-Louis-Auguste Ferron), mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom; le comte de Lénoncourt (Balthasar-Joseph-Michel-Nicolas Sublet d'Heudicourt), mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom.

Maison du roi : De Beaumont (Jean-Baptiste Dormé Dazecou), garde du corps, compagnie de Villeroy; Dubreuil (Claude-Julien), garde du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); de Saint-Souplet (Anne-François Guillaume) (3), mousquetaire, première compagnie.

Les capitaines : De Faudoas (Joseph-Marie) (la Viefville); de Montbel-Descours (François-Balthazar) (Archiac); de Captan (Pierre) (Condé); Courtin d'Ussy (4) (Antoine-Pierre), (Bourbon-Busset).

D'Artaize (5) (Henri de Mecquenem), lieutenant au régiment

(1) De Meckenheim, orthographe du nom.

(2) Comte de Canisy (*État militaire de* 1759).

(3) L'orthographe du nom est Guillemeau (et non Guillaume) de Saint-Souplet. Voir un chevalier de ce nom en 1814.

(4) Bailly d'épée à Meaux, président de la noblesse du baillage.

(5) De Meckenheim; ensuite écuyer de Madame, comtesse d'Artois; mort sur l'échafaud à soixante-quinze ans, le 13 juillet 1794. Sa petite-fille a épousé, en 1832, M. de Wacquant (Simon-Marie), alors chef d'escadron au 2e dragons, mort en 1857 général de brigade, commandant la subdivision de la Vienn

de Chabrillant, gouverneur des pages de Madame la Dauphine.

Chevaliers nommés en 1754 :

M. de Blacas (Antoine), brigadier, inspecteur général des troupes et milices de S. A. l'Infant, duc de Parme.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

De Menou (1) (Edmond) (grenadiers de France); de Fontarèches (2) (Jean - Antoine Rossel) (Dauphin); d'Esparbès de Lussan (Joseph) (Provence); de la Pérouse (Gabriel - Joseph Maury) (Eu); de Lannoy (Philippe - Thérèse) (Rohan-Rochefort); de Biarge (3) (Gaspard Pandin) (Flandre); Moreau du Plessis (4) (Alexis-René-Marianne), aide-major (Piémont); Dalichoux de Buzuringues (Melchior), et Dalichoux de Buzuringues (5) (Jean-François) (Vastan).

Duchâtel (Jean-Marie), capitaine de grenadiers postiches au bataillon de milice de Saint-Brieuc; de Maussabré (Jean), commandant du bataillon de milice de Châteauroux ; de Montesquiou (Guillaume), capitaine au bataillon de milice d'Auch; de Sainte-Marie (6) (Henri-François Guyon), capitaine au bataillon de milice de Mantes; de Salha (Valvat), commandant le bataillon de milice de Mayenne.

De Richecourt (Théophile Raimond de Ronti), capitaine au régiment Royal-Artillerie, bataillon Chabrié.

Du Prat (Guillaume-François), ingénieur ordinaire du roi.

Cavalerie :

Le baron de Jakubowski (Albert), mestre de camp réformé

(1) Reçu par le comte de Menou, enseigne des gardes du corps.

(2) A commencé à servir en 1734, capitaine en 1747, chef de bataillon en 1774; redevenu capitaine-commandant en 1776, à la suppression des commandants de bataillon, et passé dans le régiment du Perche; retiré en 1777, rang de major, avec une pension de 1,000 livres. Avait été blessé d'un coup de feu au bras gauche à Berghen. (*Registre du régiment du Perche, de* 1776 *à* 1788.)

(3) Reçu par M. de Boisgrand, capitaine dans Mailly, chevalier de 1752.

(4) Passé commandant du bataillon de garnison de Blois, en 1766.

(5) Nommés tous deux le même jour, 26 mai.

(6) Reçu par M. de Fontenilles, commandant du bataillon de Senlis.

à la suite de Royal-Allemand; de Pesteils (1) (François-Claude), major du régiment de Clermont; le chevalier de Chastegnier (2) (Roch-Philippe), major du régiment de Gramont.

Maison du roi : D'Oilliamson (Jacques), exempt; de Mailly (Charles-César) et de Maussabré (Denis-Henri), gardes du corps, compagnie de Luxembourg; de Valori de Lécé, exempt des gardes du corps, compagnie de Charost; d'Auriol (Pierre), garde du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); de Bermont (Pierre-Pie Dantras), mousquetaire, première compagnie.

Les capitaines : De Langle (Charlemagne Fleuriaux) (Penthièvre); de Marmier (François-Philippe) (Reine); Brunet d'Evry (Joseph Moulins) et de Faucheux (3) (Jean-François), aide-major (Commissaire-Général de la cavalerie).

Le chevalier de Broc (4) (Charles-Éléonor), capitaine réformé à la suite du régiment de la Viefville.

De Crès (Pierre) et le chevalier de Beaumont (Claude-Bertrand Chénier), lieutenants au régiment de Lénoncourt.

Chevaliers nommés en 1755 :

Le marquis de Dreux (5) (Joachim), maréchal de camp; le baron de Bergh, colonel d'un régiment d'infanterie allemande; le chevalier de Bombelles (Antoine), capitaine des portes de

(1) La Majorie de Pesteils, d'après le matricule du régiment de Clermont; de Pestels, d'après la famille.

(2) Porté encore à la lettre R, sous le titre chevalier de Roch.

(3) Le Faucheux, d'après la famille. Il servit d'abord dans les gendarmes de la garde; puis il fut lieutenant et capitaine dans le régiment du Commissaire-Général de la cavalerie, et se retira en 1768 avec le brevet de major et 600 liv. de pension (*matricule de 1763 à 1776*).

(4) Plus tard comte et lieutenant-colonel.

(5) Colonel du régiment de Guienne en 1738, colonel du régiment Royal-Marine en 1745, brigadier même année, maréchal de camp 1748, grand maître des cérémonies (*État militaire de 1759*); lieutenant général 1759 (*État militaire de 1761*). Nous présumons qu'il était marquis de Dreux-Brézé, mais nous devons respecter la mention telle qu'elle existe sur les registres et dans les *États*.

Metz, avec brevet d'aide-major; de la Til (Antoine), aide-major du fort Saint-Jean, à Marseille.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

De la Boissière (Joseph-Jean-Baptiste), comte de Chambors (Bretagne); de Lalande (Louis-François-René) (Berry); le chevalier Hocart (1) (François-Benoît) (Royal-Comtois); de Cheffontaine (2) (Jean-Maurice) (la Tour-du-Pin); du Mouin (Jean Favier) (3) et d'Aubermesnil (Lemoine) (Médoc); de Bourck (Richard) (Dillon-Irlandais).

Talhouet (César-Louis, chevalier de Boishoran), capitaine au bataillon des grenadiers royaux de la Pougue.

Berthier de Grandry (4) (Jacques), capitaine de grenadiers postiches au bataillon de milice de Montargis; de la Chapelle

(1) L'orthographe du nom est : Hocquart.

(2) Reçu par M. de la Roche-Saint-André, lieutenant de roi à Maubeuge.

(3) C'était un excellent officier; né en 1715 à Saint-André, près de Lodève, il servit depuis 1736 jusqu'en 1778, époque à laquelle il se retira, avec le rang de lieutenant-colonel qu'il avait obtenu en 1774. Il avait été blessé à Dettingen en 1743. Ses notes d'inspection témoignent de son mérite. — 1763. Très-bon officier, capable d'être employé dans un grade supérieur; a de l'esprit et de bonnes mœurs. — 1764. Excellent à tous égards. — 1769. De la plus grande valeur à la guerre.— 1770. Mérite le brevet de major : il l'eut en 1771. — 1774. A toujours bien servi; d'un bon exemple.— Il eut 1,200 liv. de retraite, plus la conservation d'une pension de 400 liv. sur le Trésor, dont il jouissait depuis 1769. Son acte de naissance porte qu'il était fils de feu noble Jacques Favier, capitaine au régiment de Dauphiné, chevalier de Saint-Louis. Un Desmoulins, également de Saint-André de Lodève, entré au service en 1695, s'est retiré en 1719 capitaine du régiment de Dauphiné et chevalier de Saint-Louis (registre de 1718 à 1724). Ce doit être son oncle, malgré la différence d'orthographe; mais on faisait alors bon marché de la vérité d'un nom.

(4) En 1763 il passa du commandement du bataillon de milice de Chartres, qu'il avait obtenu, au commandement du régiment des recrues de Moulins, créé à cette époque et réformé en 1766. Il avait fait les campagnes de 1734, 1735, 1736, 1746, 1747, 1748, 1757 et 1758. Son père et deux de ses oncles, dit le registre des milices, se sont retirés gendarmes de la garde, chevaliers de Saint-Louis, et pensionnés du roi. La famille a encore le brevet de la pension du père. Elle était de 540 livres, et le titre porte que le titulaire s'est retiré par suite de ses fatigues et blessures.

(Laurent Amelin), capitaine de grenadiers postiches au bataillon de Pont-Audemer.

Cavalerie :

Le comte de Lavaulx (Jean-Charles-François), deuxième cornette aux chevau-légers Dauphin.

Maison du roi : De Monchy (Jean-Joachim), garde du corps, compagnie de Luxembourg; de Gaudin (1)(Joseph), garde du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); de la Boissaye (2) (Pierre Houel), gendarme de la garde.

Le comte d'Agoult (François-Henri-Joseph), capitaine au régiment d'Aquitaine; de la Tour-du-Pin Verclause (Hector-François), capitaine réformé à la suite du régiment de Bourbon; d'Aubermesnil, capitaine aide-major au régiment de Saluces.

Dusaussay (Jacques), lieutenant au régiment de Beauvilliers; Morel (Pierre), lieutenant au régiment de dragons d'Aubigné.

Le Gendre de Betoncourt (Philippe), maréchal de logis aux gendarmes de la Reine.

Jusqu'en 1754 la part accordée à la marine dans l'ordre de Saint-Louis était faible. Pendant la guerre précédente, quelques défaites avaient trahi les nobles efforts de nos marins, mais ils avaient succombé sous le nombre et avaient fait payer cher la victoire à leurs orgueilleux ennemis. La marine n'avait qu'un grand-croix, six commandeurs et trente-deux chevaliers pensionnés, en tout trente-neuf dotations de différente valeur, tandis que l'armée de terre avait onze grand'-croix, trente-quatre commanderies et trois cent soixante et une pensions de chevalier. Par son édit du 24 juin 1754, et au moyen d'une dotation de 20,100 livres prise sur les reve-

(1) Esprit, et non Joseph, d'après la famille.

(2) Il était fils de Michel-Archange Houel et de demoiselle de Rosy. Il était né à Saint-Lô, servit depuis 1737 jusqu'en 1755, fit toutes les guerres de cette époque, fut blessé à Fontenoy, et obtint une pension de retraite en 1768.

nant-bons de la caisse des Invalides, Louis XV créa un grand-croix de plus, trois commandeurs et treize pensions, de sorte qu'il fut affecté à la marine deux grand'croix, neuf commanderies et quarante-cinq pensions. Ce n'était pas assez ; mais le roi ne pouvait faire davantage, et il escomptait un avenir prochain, car la paix d'Aix-la-Chapelle n'était qu'une trêve prolongée.

Comme on ne pouvait faire de nominations dans les hautes dignités qu'au fur et à mesure des vacances, nul grand-croix dans le service de la marine ne put être créé de 1728 à 1750.

Du 1er septembre 1715 au 31 décembre 1755 furent successivement promus :

Commandeurs dans l'armée de terre, les lieutenants généraux, maréchaux de camp, brigadiers ou mestres de camp : — 1716, marquis de Monchy ; — 1717, de Brilhac ; — 1718, de la Javie ; — 1719, de Skelton, de Fortisson, marquis de Ravignan, marquis de Château-Morand, marquis de Verseilles, de Montgon ; — 1720, de Jouy, comte de la Billarderie, de Vallière, de Malartic, comte de la Farre-Tornac, de Trudaine, baron d'Eltz, comte de Clermont-Tonnerre, de la Devèze, de Nocey, de Puymormand, marquis de Saint-Pater, marquis de Pinguyon ; — 1721, marquis de Maulevrier-Langeron, baron de Hooke ; — 1723, marquis de Conflans ; — 1724, marquis de Bonas, comte d'Ourches, de Roissy, de la Villemeneux, de la Javelière ; — 1725, Destouches, de Monteils ; — 1726, de Villars (sous-lieutenant aux gardes-françaises ; il n'eut le rang de colonel qu'en 1743, étant devenu lieutenant au même corps dix-sept ans après sa promotion au titre de commandeur) ; — 1727, d'Argenson ; — 1730, de Laurière, de Favancourt, de Berville, de Ressons ; — 1731, de Valbelle, des Clavelles ; — 1732, de Vauchoux, marquis de Roccozel ; — 1733, de Ganges ; — 1734, Rattky, de Chépy, de Terlaye ; — 1735, de Louvigny, comte de Vernassal ; — 1736, de Saint-André-Marnay ; — 1737, marquis de Creil

(de Creil-Nancré), de Quadt de Lanscroon, de Vernicourt, de Contades, comte de Chabannes, et chevalier d'Auger; — 1738, de Castella, de Cilly, de Varennes; — 1739, chevalier d'Erlach, de Rousset de Girenton, d'Allemans; — 1742, marquis de Valori (1); — 1743, de Chaumont, de Diesbach, marquis de Cherisey, comte de Bercheny, marquis du Châtelet (Jean-François du Châtelet-d'Haraucourt), marquis de Boufflers, marquis de Crequi, marquis du Châtelet-Lomont, de la Courneuve, marquis de Sallières, comte de la Rivière; — 1744, marquis de Céberet, marquis de Saint-Périer, comte d'Aumale, comte de Courten; — 1745, vicomte de Vaudreuil, comte de Marcieu, comte de Courtomer, baron de Zurlauben, comte de la Serre; — 1746, de Champéron, de Crémille; — 1747, comte de Cossé; — 1748, marquis de Marignane, marquis de Cernay; — 1749, marquis de Villemeur (de Villemeur-Riotor); — 1750, de Malezieu, marquis de Calvières, marquis de Saint-Pern; — 1751, vicomte de Suzy (2), chevalier de Guer, marquis de Chauvelin, comte

(1) Le marquis de Valori (Guy-Louis-Henri) entra comme enseigne au régiment de Piémont en 1707, fut capitaine en 1710, colonel d'un régiment d'infanterie en 1712, colonel réformé à la suite du régiment de Boufflers en 1714, ministre du roi à Berlin en 1739, brigadier même année, maréchal de camp en 1745 et envoyé de France à Hanovre postérieurement à 1750. Il obtint les honneurs de grand-croix en 1756, et fut envoyé de nouveau à Berlin, dans la même année, comme ministre plénipotentiaire. En 1761 il fut fait grand-croix de l'ordre et lieutenant général (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis*, un volume in-4°, 1785). Il mourut en 1774. Il était très-estimé du grand Frédéric, comme militaire et comme homme politique. Cette opinion suffirait à sa mémoire, quand bien même son mérite ne serait pas attesté par les honneurs accumulés sur sa tête.

(2) Le vicomte de Suzy (Charles-François de Ronty) fut mousquetaire en 1706, exempt des gardes du corps, compagnie de Noailles (Écossaise), en 1712, mestre de camp en 1722, enseigne de sa compagnie en 1735, brigadier en 1740, lieutenant (toujours dans Noailles) en 1743, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748 et major des quatre compagnies des gardes du corps en 1750. Il obtint les honneurs de grand-croix en 1755, fut titulaire en 1761, et mourut en 1772 (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis*). Le chevalier de Suzy,

Saint-Germain (1), de Razaud; — 1752, comte de Sparre; — 1753, chevalier de Montbarey, chevalier de Croismarre, marquis du Mesnil; — 1754, de Chevert, comte de Moncan, comte de Bombelles, comte de la Luzerne, comte de Coëtlogon; — 1755, comte de Balincourt.

Commandeurs dans l'armée de mer, les lieutenants généraux des armées navales ou chefs d'escadre : 1716, comte de Champigny; — 1719, marquis de Sainte-Maure; — 1720, marquis de Rouvroy, de Champmeslin; — 1724, Duquesne-Mônier, comte de Roannez; — 1726, comte d'Hautefort; — 1728, comte de la Luzerne, Duguay-Trouin (2), comte de Rochalar; — 1734, marquis de Velleron; — 1736, de Cheyladet de Montvellier, marquis de la Rochalar; — 1739, de Court; — 1741, comte de Maulevrier-Langeron; — 1745, de Salaberry de Benneville; — 1746, Bart; — 1748, de Barailh; — 1750, chevalier de Camilly; — 1751, de Champigny de Mory, marquis d'Épinay-Beaugroult; — 1752, comte de Massiac, marquis de la Galissonnière (3); —

aide-major de la première compagnie des gardes du corps, tué à Fontenoy, devait être son fils ou son neveu. On voit que ce nom rappelle de grands services et un noble dévouement.

(1) Une particularité très-curieuse se rattache au comte de Saint-Germain. Après avoir servi l'empereur Charles VII, il était rentré en France en 1746, et il avait été fait successivement maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et lieutenant général. En 1759 il se retira à Aix-la-Chapelle, renvoya le cordon rouge qu'il avait reçu le 26 août 1751, et renonça à toutes les grâces qu'il tenait du roi pour aller prendre du service en Danemark, où il devint feld-maréchal; il quitta ensuite ce service étranger et revint en Alsace, d'où le roi Louis XVI l'appela, en 1775, pour lui confier le portefeuille de la guerre. Le roi lui rendit son grade de lieutenant général, mais il ne lui rendit point son cordon rouge, de sorte que, dans la chronologie des dignitaires imprimée en 1785, il est porté avec cette note : « Mort pour l'ordre en 1759, et pour l'âge en janvier 1778. »

(2) De la famille, mais non le fils du chef d'escadre si célèbre sous Louis XIV.

(3) Obtint les honneurs et l'expectative de grand-croix, le 19 octobre 1756, après la prise de l'île de Minorque, et comme récompense du brillant combat naval du 20 mai, même année, signalé par la défaite de l'amiral Byng; mais il mourut avant d'avoir été nommé titulaire.

1753, comte du Bois de la Motte (1); — 1754, de Macnemara, chevalier de Cresnay, comte de Vaudreuil, comte du Guay, marquis d'Amblimont; — 1755, Périer.

Grands-croix (service de terre), les commandeurs suivants :

1719, de Lée, de Contade, comte de Revel; — 1720, de Saint-Hilaire (fils de celui qui eut le bras cassé par le boulet qui tua Turenne), de Reynold, de Boiveau; — 1721, comte d'Esseville; — 1722, marquis d'Avaray; — 1724, comte de Ségur (grand-père du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, qui eut un bras emporté à Lawfeld, étant colonel); — 1725, comte de Bruzac; — 1728, marquis de Balivières; — 1730, marquis de Cilly, comte de Murey, marquis de Caylus; — 1731, marquis de Valori (2); — 1732, marquis de la Billarderie; — 1734, comte Cambis, Skelton; — 1735, marquis de Bonas; — 1737, marquis de Ravignan, marquis de Roccozel, comte de Chabannes (Pionsac); — 1738, comte de la Billarderie (Flahaut), de Vallières, marquis de Cadrieu; — 1743, marquis de Creil (de Creil-Nancré), marquis de Cherisey; — 1744, marquis du Châtelet (Jean-François), marquis

(1) C'était la récompense d'un fait d'armes éclatant. En 1747, le comte du Bois de la Motte, étant capitaine de vaisseau, et chargé, avec son vaisseau et une frégate, d'escorter un convoi en destination pour Saint-Domingue, avait été attaqué par quatre vaisseaux anglais de troisième et quatrième rang, et les avait empêchés d'entamer son convoi ; plus tard, il avait tenu tête à trois autres vaisseaux, et les avait forcés de l'abandonner après quelques heures de combat. A son retour, neuf vaisseaux anglais ayant voulu intercepter sa flotte, il leur échappa, et l'ennemi, en le poursuivant avec acharnement, perdit dans cette chasse un de ses vaisseaux, qui sombra sur des rochers à l'entrée de la Loire.

(2) Le marquis de Valori (Charles-Guy) fut capitaine à la suite du régiment de Normandie jusqu'en 1702, brigadier en 1702, maréchal de camp en 1708, et lieutenant général en 1710. Il obtint les honneurs de commandeur en 1714, fut commandeur dans la même année, et eut enfin les honneurs de grand'-croix en 1722, jusqu'au moment où une vacance le fit devenir titulaire de cette haute dignité. Il mourut en 1734 (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis*). Le nom de Valori revient si souvent dans les fastes de l'ordre, et dans ceux de la fidélité, que de si grands services lui donneraient l'illustration de race quand il ne la tiendrait pas d'une noblesse qui se perd dans la nuit des temps.

de Ceberet; — 1750, chevalier d'Auger; — 1751, marquis de Sallières, vicomte de Vaudreuil (Jean de Rigaud); — 1753, de Louvigny, comte de Bercheny; — 1754, marquis de Crequi.

Service de mer : 1716, marquis de Coëtlogon; — 1724, comte de la Harteloire; — 1726, marquis d'O; — 1728, marquis de Sainte-Maure; — 1750, chevalier de Broglie, de Court; — 1752, chevalier de Camilly; — 1753, Bart (fils de Jean Bart); — 1754, de Barailh; — 1755, chevalier de Cresnay.

Il serait injuste d'oublier, dans la glorieuse nomenclature des chevaliers, un nom à jamais célèbre, celui de la Bourdonnais. Marin dès son enfance, débutant par une action d'éclat, la prise de Mahé (il ajouta ce nom à celui de sa famille), il fut nommé en 1735 gouverneur des îles de France et de Bourbon. Il trouva ces colonies dans le plus triste état de dénuement et d'anarchie, rétablit l'ordre, et ramena la prospérité. Arsenaux, magasins, fortifications, aqueducs, canaux, moulins, casernes, églises, hôpitaux, chantiers pour construire et radouber des vaisseaux, il créa tout en moins de quatre ans. Il introduisit la culture du manioc, du sucre, du café, du coton, ces sources d'une précieuse richesse, et en 1737 il reçut la croix de Saint-Louis, qu'il avait bien gagnée. Lorsque la guerre de 1744 commença avec l'Angleterre, il n'avait pas un vaisseau, et les Anglais, sillonnant les mers de l'Inde, s'emparaient de nos bâtiments de commerce. La Bourdonnais recrute des noirs, et transforme six bâtiments de commerce en bâtiments de guerre; cinq vaisseaux (dont un seul, *l'Achille*, est armé en guerre) lui sont envoyés par la compagnie des Indes ; mais les équipages sont dans un état déplorable : il faut armer quatre de ces vaisseaux et fournir des vivres à deux autres prêts à partir pour la France. La Bourdonnais pourvoit à tout; avec neuf vaisseaux, faibles en hommes et en armement, il n'hésite pas à affronter, à la côte de Coromandel, six vais-

seaux anglais bien armés, bien équipés, et qui se fient à leur supériorité. Trois de ses vaisseaux sont mis en peu d'instants hors de combat; avec les six autres il force les Anglais à s'enfuir en désordre. Suivi seulement de 1,100 soldats européens, de 400 Cafres et de 400 Cipayes, il se rue sur Madras et contraint cette ville à se rendre et à traiter de son rachat. C'était pour la compagnie des Indes un bénéfice de 13 millions et demi.

Mais alors commencent les infortunes de ce grand homme. Dupleix, qui commandait à Pondichéry, Dupleix exhibe des pouvoirs supérieurs donnés par la compagnie des Indes; il déchire le traité et prend possession de Madras, qu'il fait raser. La Bourdonnais est privé du commandement des vaisseaux dans les mers de l'Inde, remplacé à l'île de France et accusé de concussion. Il part pour venir se justifier, et il est pris par les Anglais, qui le renvoient sur parole. Il arrive à Paris; on le jette à la Bastille, et pendant vingt-six mois on lui interdit toute communication, même avec sa femme et ses enfants; on le prive de livres, d'encre, de papier, enfin de tous les moyens de se justifier. Avec un sou aiguisé sur le pavé de son cachot il se fait un canif pour tailler en forme de plume des branches de buis qui lui avaient été distribuées aux fêtes de Pâques comme aux autres prisonniers; il supplée au papier par des mouchoirs blancs empesés dans le bouillon de riz; il fabrique de l'encre avec de l'eau et de la paille brûlée. Il lui faut des couleurs pour tracer le plan et la carte de Madras : il compose du jaune avec du café et du vert avec des liards chargés de vert de gris. Il rédige son Mémoire justificatif, le soustrait, à force d'adresse, à ses geôliers, le fait parvenir à la commission chargée de le juger, obtient un conseil, met l'accusation à néant, et, quand on lui demande comment il a si bien fait ses affaires et si mal celles de la compagnie : « C'est, répond-il tranquillement, que j'ai toujours fait mes affaires d'après mes lumières, et celles de la

compagnie d'après ses instructions. » En 1751 son innocence est proclamée, et il est rendu à sa famille, avec une santé détruite et une cruelle paralysie, fruit de sa longue détention.

Après avoir possédé 2,600,000 livres, résultat de quarante ans de travaux, il se trouve, lui et les siens, réduit en quelque sorte à l'indigence, et meurt au bout de deux ans. Le jour de la justice se leva enfin; en 1774 Louis XVI accorda une pension de 2,400 livres à la veuve de la Bourdonnais, « mort, dit le brevet, sans avoir reçu aucune récompense ni aucun dédommagement pour tant de persécutions et tant de services.» Quelques années plus tard, les habitants de l'île de France firent une pension de 3,000 livres à la marquise de Montlezun-Pardiac, fille de la Bourdonnais, en mémoire des services qu'ils avaient reçus de son père.

La persécution que subit cet homme, qui méritait des couronnes, est une triste page pour l'histoire, mais c'est une page glorieuse pour l'ordre de Saint-Louis.

Dupleix éprouva plus tard les mêmes rigueurs; il fut également persécuté, emprisonné à la Bastille, ruiné, et mourut indigent, triste sort réservé aux officiers qui servaient dans l'Inde. Lally compléta à son tour cette liste néfaste.

Les Anglais, las de sept ans de paix, recommencèrent la guerre sans déclaration préalable. Leur première action d'éclat fut l'assassinat, en Amérique, d'un officier français, M. de Jumonville, et de trente soldats. Trois cents bâtiments de commerce, montés par huit mille matelots et naviguant sur la foi des traités, furent capturés et conduits en Angleterre. La politique anglaise a toujours été celle de Carthage.

La France répondit à cette insigne trahison par l'envoi d'une escadre et d'un corps d'armée chargés de s'emparer de l'île de Minorque. L'escadre obéit au marquis de la Galissonnière, l'armée au maréchal duc de Richelieu. Pendant

qu'on assiégeait le fort Saint-Philippe, principale défense de l'île, l'amiral Byng accourt pour porter secours aux assiégés. De la Galissonnière le bat, et Byng paye de sa tête cette défaite décisive. Parmi les blessés se trouvait le chevalier de Laugier de Beaucouse, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, qui mourut, quatre jours après, des suites de ses blessures.

Au bout de deux mois, le fort Saint-Philippe fut emporté d'assaut, après une résistance désespérée, et la garnison obtint les honneurs de la guerre.

Notre perte fut de quatorze officiers et quatre cent dix-neuf soldats tués, quatre-vingt-douze officiers et neuf cent quatre-vingt-seize soldats blessés. Parmi les officiers tués se trouvaient les capitaines : du Pinay, de Royal-Artillerie ; de Pigny, du régiment de Cambis, et du Portal de Saint-Alby, du régiment de Bretagne, chevaliers de Saint-Louis. Un autre chevalier de l'ordre, M. Hebrail de Canast, capitaine au régiment de Vermandois, mourut à Mahon, en 1759, des blessures reçues à ce siége.

Le duc de Fronsac, envoyé par son père pour annoncer la prise du fort Saint-Philippe, obtint pour récompense le grade de brigadier; et le roi reçut plus tard chevalier de Saint-Louis le comte de Balbi, brigadier, colonel réformé à la suite de Royal-Italien, un des régiments de l'expédition.

Furent nommés chevaliers de Saint-Louis, en récompense de cette conquête :

Le comte de Rochambeau, brigadier, colonel du régiment de Vermandois; de Briqueville de la Luzerne, colonel du régiment de Briqueville; le marquis de Talaru, colonel du régiment de son nom; le vicomte de Cambis, colonel du régiment de son nom, et le marquis de Sablé, colonel du régiment de Haynaut.

Les capitaines : de Bussi (Leclercq), de Chauvigny, chevalier Froment de Favry, vicomte de Langeac de Lespinasse,

de Rauguil, Souyn d'Estournelles (1), de Saint-Mesmin, du régiment Royal; de Boissimon, Desprès, comte de Rougé (2) (Gabriel-François), de Villaunay (Isaïe-Louis de Rioult), du régiment de Vermandois; Lansalut, de Champeaux, Dislan, de Miniers, de Mondétour (Bouchard), du régiment de Nice; du Mantel, Piolent de la Motte, de Seilhac, du régiment de Talaru; de Gérié, de Ramsault (Eugène), de Ramsault de Tortonval, du régiment de Haynaut; de Selle (Claude-Joseph de Lagoille), Danay, de Quincarnon, de Saint-Maurin (Jean-Nicolas-Albert Rippert), de Lamotte-Darcel (Philibert-Gabriel), du régiment de Briqueville; de Blottefière (Pierre-François) (3), de Belleval, de Freschecourt, du régiment de Cambis; Lauzière (Barlatier de Saint-Julien), de Précorbin, du régiment Royal-Comtois; Buouinsegni, le chevalier de Lattier (Joseph Quiniet), du régiment Royal-Italien; Boilleau, du régiment de Médoc; de Duras, du régiment Royal-Marine; de Lafayetière (Jean-Catherine), du régiment de Rohan-Rochefort; la Tour de Roc, du régiment de Trainel; de Lustrac, du régiment de la Marche; Rabel (Guillaume), du régiment suisse de Diesbach.

Le chevalier de Monteils, capitaine réformé au régiment de Septimanie-dragons; le chevalier de Ray (Augustin-Louis Érard), major du régiment d'Harcourt-cavalerie.

Quant au marquis de la Galissonnière, le vainqueur de Byng, débarqué à Toulon, il partit pour Fontainebleau; mais

(1) M. de Souyn des Tournelles, plus tard lieutenant-colonel, fut nommé brigadier en 1769 et maréchal de camp en 1780.

(2) M. le comte de Rougé, marquis de Chollet, baron du May, naquit, en 1729, au château de la Bellière; il fut nommé lieutenant dans Vermandois en 1743, capitaine en 1746, lieutenant-colonel en 1747, colonel du régiment de Foix en 1758, colonel du régiment de Flandre et brigadier en 1761, maréchal de camp en 1767, et lieutenant général en 1784. Il monta un des premiers à l'assaut du fort Philippe.

(3) M. de Blottefière avait été blessé à Rocoux; il fut chef de bataillon en 1776, et se retira en 1780 avec le brevet de lieutenant-colonel. (*Registre de Royal*, 1776 à 1788.)

ses forces le trahirent; il fut obligé de s'arrêter à Nemours, et y mourut, le 29 octobre, des suites d'une hydropisie. En apprenant cette nouvelle, Louis XV témoigna hautement ses regrets, et ajouta qu'il avait destiné à ce brave marin le bâton de maréchal (1).

Cette année 1756 ne connut point de désastres; la suivante devait être moins heureuse. Le 28 août, M. de Beaussier de Châteauvert, capitaine de vaisseau, commandant *le Héros*, soutenait un glorieux combat contre deux vaisseaux anglais de soixante-quatorze et de soixante-quatre, qu'il forçait de fuir, et dans ce combat il était blessé. Quatre mois plus tard, il entrait au port Louis, ramenant huit prises et quatre cents prisonniers, dont deux officiers et cent soixante et un soldats allemands, recrutés par les Anglais pour le régiment Royal-Américain.

Au Canada, sous l'impulsion de M. de Vaudreuil, gouverneur, M. de Léry s'emparait du fort de Bull, principal entrepôt des provisions et des munitions anglaises, et le marquis de Montcalm (encore un chevalier de Saint-Louis dont le nom est resté illustre et populaire!) réduisait successivement les forts Ontario (2), Oswego et Saint-Georges, où il trouvait cent vingt et une pièces de canon, quatorze mortiers, sept bâtiments montés de dix-huit à huit canons ou mortiers, et deux cents bateaux dont les équipages furent compris dans la capitulation; seize cents hommes, dont quatre-vingts officiers, étaient prisonniers de guerre.

Chevaliers nommés en 1756 :

Le prince de Rohan-Rochefort, colonel du régiment d'infanterie de son nom (3); de Briqueville de la Luzerne (Henri-

(1) *Biographie maritime*, par M. Hennequin.

(2) Fenimore Cooper a écrit un roman très-intéressant, *le Dernier des Mohicans*, roman dans lequel il a introduit l'histoire de ce siége et rendu justice au beau caractère de M. de Montcalm.

(3) Il est inscrit à la date du 17 octobre, et reçu le même jour par le roi, à Fon-

François), colonel du régiment d'infanterie de son nom (1); Vastan (Jean-Baptiste-Louis), capitaine, et de Jaucourt (Étienne), lieutenant, aux gardes-françaises; de Bourlamaque (François-Charles), colonel d'infanterie; Durepaire de Mézières (Joseph-Frédéric), capitaine d'infanterie réformé.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

De Castellanne (Esprit-Joseph) (Conti); Lavau de Saint-Étienne (Louis-Auguste de Lalande) (Enghien); du Bouzet (Armand) (Eu); de Tauriers (Jean-Louis de Comte), et le chevalier de Narbonne-Pelet (Jean-François), aide-major (Rohan-Rochefort) (2); de Shée (Louis) (Roth-Irlandais); d'Espaigne de Venevelle (3) (Louis) (Mailly).

Cavalerie :

Le prince de Wirtemberg, maréchal des camps et armées du roi, mestre de camp du régiment de son nom (4); le chevalier

tainebleau. Le prince de Rohan-Rochefort, d'abord capitaine dans Royal-Pologne-cavalerie, fut ensuite nommé colonel du régiment de Saint-Mauris, incorporé dans Poitou en 1745; il leva alors un régiment de son nom, qu'il commanda de 1745 à 1761. Brigadier en 1756, il fut fait maréchal de camp en 1761 et lieutenant général en 1780. (*États militaires*.)

(1) D'abord colonel du régiment de Bassigny, puis colonel aux Grenadiers de France, il fut, en 1749, colonel du 23e régiment, devenu Soissonnais en 1762, et le commanda jusqu'en 1767, époque à laquelle il fut fait maréchal de camp. En 1784 il fut compris dans la promotion des lieutenants généraux.

(2) Ces deux officiers ont été nommés, le premier après, le second avant la conquête de Minorque; mais, leur régiment faisant partie de l'expédition, nous croyons qu'ils doivent être compris dans la catégorie des chevaliers nommés en temps de guerre.

(3) Il fut reçu par son père, M. de Venevelle, capitaine de grenadiers au même régiment.

(4) Le prince Louis de Wirtemberg eut une commission de colonel en 1749, fut fait brigadier en même temps, et devint mestre de camp du régiment, créé de Rosen en 1730. Maréchal de camp en 1752, il devint lieutenant général, et figure sur les *États militaires*, jusqu'en 1768, comme chevalier des Ordres (cordon bleu), admis en 1756, mais non reçu. A dater de 1769 les *États* ne font plus mention que des chevaliers reçus.

de Chabrillant, mestre de camp du régiment de son nom (1); le comte de Lameth (Louis-Charles), mestre de camp du régiment de son nom.

Maison du Roi: du Fougeray (Jean-François Pottier), gendarme de la garde; de Guiry (Charles-Claude), et le chevalier de Beaumont (Alphonse-Pierre Tarboicha), mousquetaires, première compagnie; de Saumery de Piffons (Louis-Georges), capitaine au régiment Royal-Piémont (2); de Luppé (Pierre-Marie), capitaine au régiment de Bourgogne, et le chevalier de Persan (Bon-Guy Doublet), capitaine réformé à la suite du régiment du Colonel-Général (3).

L'année 1757 s'ouvrit par une réception de chevaliers de Saint-Louis faite par le roi lui-même. Le 3 janvier, l'avant-veille de l'exécrable attentat de Damiens, Louis XV donna l'accolade aux officiers suivants:

Le prince de Robecq, brigadier, colonel du régiment de Limosin; le marquis de Cambis, brigadier, mestre de camp du régiment de cavalerie de Bourbon; le prince de Rohan, colonel d'infanterie; le comte de Civrac, colonel du régiment de Royal-Vaisseaux; le comte du Châtelet-Lomont, colonel du régiment de Navarre; le comte de Montmorency-Laval, colonel du régiment de Guienne; le comte d'Estaing, colonel du régiment de Rouergue; le marquis de Chastelux, colonel du régiment d'Auvergne; le comte de la Tour-du-Pin, colonel au corps des Grenadiers royaux de France; le marquis de Saint-

(1) Plus tard comte, brigadier de cavalerie en 1761, maréchal de camp en 1762, et lieutenant général en 1781. (*États militaires.*)

(2) Lieutenant-colonel du même régiment (*État* 1758), brigadier 1762, maréchal de camp 1770, mort 1783. (*États militaires.*)

(3) Comte plus tard, mestre de camp, lieutenant du même régiment de 1758 à 1761, brigadier 1770, maréchal de camp 1780 (*États militaires*); — petit-fils du marquis de la Frezelière, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis de 1701 à 1715 (voir *d'Aspect*), dénommé par erreur la Trezelière, p. 245, et arrière-petit-fils du marquis de la Frezelière, également lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, promotion de 1695.

Chamond, colonel d'infanterie; le comte d'Usson de Bonnac, colonel réformé dans le régiment de Brissac; de l'Aubépine, mestre de camp réformé à la suite du régiment de Beauvillier; le comte de Béthune, mestre de camp du régiment de Royal-Pologne; le marquis de Clermont-Tonnerre, capitaine au régiment Mestre-de-Camp-Général-de-la-Cavalerie, ayant rang de mestre de camp; le comte de Fumel, mestre de camp; le marquis de Caraman, mestre de camp de dragons; le marquis de Crussol-d'Amboise, capitaine-lieutenant des chevau-légers de Berry; M. Fargès, capitaine au régiment d'Harcourt, ayant rang de mestre de camp; le comte de Saint-Chamans, cornette aux chevau-légers de Bourgogne; le marquis de Janson, enseigne aux Gendarmes d'Aquitaine; M. du Hamel de Maisoncelle, lieutenant-colonel au régiment de Montcalm; le marquis de Chastenay, mousquetaire, ci-devant enseigne aux Gendarmes anglais.

Le 10 janvier, à l'audience donnée aux députés des états de Bretagne, le roi reçut chevalier de Saint-Louis le comte de Morant, député des états pour la noblesse (1).

Le maréchal d'Estrées, à la tête d'une armée de cent mille hommes, entra en Westphalie, où il fut rejoint par dix mille Autrichiens. Le 26 juillet, il rencontra le duc de Cumberland, posté à Hastembeck. Le maréchal fit tourner l'ennemi par Chevert et attaqua résolûment la gauche, au moment où Chevert arrivait et poussait devant lui les forces anglo-hanovriennes. La brigade autrichienne, les brigades de Picardie, de Champagne, de Navarre, le régiment du Roi et celui des Grenadiers de France donnèrent avec impétuosité. La brigade de Champagne s'illustra parmi ces corps d'élite; elle s'empara d'une redoute dans laquelle elle trouva neuf canons et deux

(1) Un comte de Morant, mestre de camp des dragons de la Reine, est porté également reçu par le roi. La conformité du nom et du moment donne lieu de croire qu'il y a double emploi.

obusiers. Le duc de Cumberland, après avoir perdu plus de trois mille hommes, fut forcé d'abandonner ses positions, pour gagner les gorges qui devaient le conduire à Hanovre. Notre perte fut de dix-sept officiers tués, cent huit blessés, mille trente-huit soldats tués et onze cent cinquante-neuf blessés; elle eût été moins considérable sans un malentendu qui mit un instant la brigade d'Eu entre deux feux.

Parmi les officiers tués se trouvaient : le comte de Montmorency-Laval, colonel du régiment de Guienne, aide-maréchal-général-des-logis; M. de Gascoing, lieutenant-colonel de Picardie; M. d'Ablancourt et M. de la Vie, capitaines au régiment de Navarre; M. du Canys, capitaine au régiment de la Marine; le chevalier de Dortans, capitaine au régiment d'Eu, tous chevaliers de Saint-Louis.

Les détails de la bataille furent apportés par le comte de Gisors, que le roi reçut chevalier de Saint-Louis.

Cette victoire était belle; elle inaugurait bien la campagne, et le maréchal d'Estrées devait croire qu'il lui serait donné de poursuivre ses succès; mais il avait des ennemis à Versailles : on l'accusait de ne pas avancer assez vite; on était impatient d'écraser dans une seule campagne l'électeur de Hanovre (Georges II d'Angleterre) et le roi de Prusse, qu'on n'appelait par dérision que *le marquis de Brandebourg*. Le 25 juillet, le maréchal de Richelieu était envoyé pour relever de son commandement le maréchal d'Estrées, qui se vengeait le lendemain de cette ingratitude. Le 3 août il rejoignait l'armée, recevait le commandement des mains de d'Estrées, qui partait accompagné des regrets de ses soldats de la veille, et au mois de septembre le nouveau commandant en chef donnait l'accolade aux officiers suivants, qui avaient gagné leur croix à Hastembeck :

Le comte de Montbarrey (Marie-Alexandre-Éléonor-Louis César Saint-Mauris) (1), le marquis de Juigné (Jacques-Ga-

(1) Le comte de Montbarrey, plus tard prince, fut colonel du régiment de la

briel-Louis Leclère) (1), et le comte de Lastic (François) (2), colonels aux Grenadiers de France; le chevalier de Balleroy, aide-major général de l'infanterie;

Les capitaines de Boncé et de Garsigny, du régiment de Navarre; de Barville, de Bommois et de la Taille, du régiment de la Marine; de Blachère, Narbonne de Blachet et de Parvilliers, du régiment de Belsunce; de Bocozel, Belhomme et de Chevruc, du régiment de Lyonnais; de Choiscy, de Clisson, Ducoudray, Desminières, de Flassigny, de Masclaris et de Sucy de Clisson, du régiment de Champagne; de Coligny, Daultry, Dupuy (Lazare) (3), de Fontès et Vissée de Fontès, du régiment de la Couronne; de Chambeuf, Dumarche, de Lancize-Richard, et Richard, des Grenadiers royaux de Solar; de Crény (Antoine), de Chambray (Jean-Baptiste), de Recquebois de Villers et de Saint-Astier (Pierre Parois), du régiment des Grenadiers de France; Cardon de Garsigny et de la Fargue, du régiment de Mailly; de Caupenne et Lafitte de Caupenne, du régiment de Provence; Castris de Saint-Gélis, du régiment de Berry-cavalerie; d'Enocq, de Monteils et de Roqueval, du régiment de Picardie; Dervieux, du régiment de Vaubecourt; Dumesnil-Simon, du régiment de la Roche-Aymon; de Mont, du régiment d'Enghien;

D'Hennezey, du régiment Mestre-de-Camp-Général-des-Dragons; Lefebvre, du régiment Colonel-Général-des-Dragons; de Gevigny, capitaine au régiment des dragons d'Orléans; le

Couronne en 1758, brigadier même année, maréchal de camp 1761, capitaine-colonel de la compagnie des Suisses de la garde de Monsieur, frère du roi, en 1771, ministre de la guerre en 1777, chevalier des Ordres (cordon bleu) en 1778, et lieutenant général en 1780. (*États militaires.*)

(1) Colonel du régiment de Champagne 1758, brigadier 1759, maréchal de camp 1762, lieutenant général 1780. (*États militaires.*)

(2) Colonel du régiment ci-devant de Durfort, qui prit le nom de Lastic en 1761; brigadier en 1762, maréchal de camp en 1770, lieutenant général en 1784. (*États militaires.*)

(3) Dupuy de Pauligne, d'après les notes de la famille.

chevalier de Saint-Maurice, et Pierre, lieutenant au même régiment; de Segent, lieutenant-colonel aux volontaires de Flandres; de Vautier, lieutenant au régiment Commissaire-Général-de-la-Cavalerie; de Villers, lieutenant au régiment de cavalerie d'Harcourt, et de Bretteville (Camille-Joseph), lieutenant au régiment de cavalerie de Conti.

Le duc de Richelieu poussa vivement l'ennemi et le força de découvrir le Hanovre, qui tomba au pouvoir des Français, ainsi que les territoires environnants. Enfin le duc de Cumberland, harcelé et traqué, à bout de ressources et de courage, implora la médiation de l'ambassadeur de Danemark, et parvint à conclure la convention de Closter-Seven, que Georges II, comme électeur de Hanovre, viola honteusement. Les Anglais continuaient la guerre comme ils l'avaient commencée.

Avant de parler d'une journée désastreuse pour la France, mais mal expliquée par l'histoire, nous citerons encore parmi les chevaliers de Saint-Louis nommés en 1757 :

Le comte de Menou (Joseph), capitaine au régiment de cavalerie de la Rochefoucauld, lieutenant pour le roi au château de Nantes, et M. du Petit-Thouars (Louis-Henri-Georges Aubert), lieutenant pour le roi à Saumur ;

Le marquis de Montmorency-Laval, colonel d'infanterie ; le comte de Montureux, brigadier, colonel d'un régiment de milice de Lorraine ; le marquis de Saint-Hérem (1) (Jean-Baptiste-Calixte de Montmorin), colonel du régiment d'infanterie de Montmorin ; de Contades (2) (Gaspard), colonel du régiment de Berry-infanterie ; le marquis de Vaubecourt (3)

(1) Brigadier en 1759, maréchal de camp en 1762, mort en 1780. (*États militaires.*)

(2) D'abord capitaine au régiment de cavalerie de la Viefville, puis colonel de Berry en 1746, brigadier en 1762. (*États militaires.*)

(3) Enseigne au régiment de Dauphiné 1740, capitaine idem 1746, colonel du régiment 1747, colonel aux Grenadiers de France 1749, colonel du régiment de

(Jean-Charles de Nettancourt d'Haussonville), colonel du régiment de son nom.

De Radepont (1) (Jean-Éléonor du Bosc), et de Lubersac (2) (Jean-Louis), lieutenants aux gardes-françaises; du Luart de Muin (Anne-Joseph le Gras), et de la Garde de Chambonas, (Hector-Antoine), sous-lieutenants au même régiment.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

De Vaublanc (3) (Charles Vienot), (Navarre); de Gouvello de Keryaval (François-Marie) (Mailly); la Linde de Cumont (4) (Provence); de Mahony (Timothée) (Roth-Irlandais);

D'Aumale (5) (Charles-François-Marie), colonel d'un bataillon des corps royaux de l'artillerie et du génie.

Cavalerie :

Le comte d'Ourches (Didier), mestre de camp lieutenant du régiment Colonel-Général; le comte de Périgord (6) (Gabriel-Marie de Talleyrand), mestre de camp-lieutenant du régiment Dauphin; le comte de Saluces (Henri de Lur-Duza) (7), mestre

son nom (depuis Aunis) 1755, brigadier 1759, maréchal de camp 1762, lieutenant général 1780. (*États militaires.*)

(1) Plus tard capitaine, marquis (*État militaire* 1779), brigadier 1780, maréchal de camp 1781.

(2) Plus tard capitaine, marquis (*État militaire* 1778), maréchal de camp 1788. (*États militaires.*)

(3) Pus tard lieutenant-colonel du régiment de la Sarre, brigadier 1769, maréchal de camp 1780. (*États militaires.*)

(4) Jean Arlot : services de 1741 : capitaine 1746, mort 1758.

(5) Comte, ingénieur en chef, colonel (*État* de 1759), brigadier 1768, maréchal de camp 1780. (*États militaires.*)

(6) Auparavant colonel du régiment de Normandie de 1745 à 1755, colonel du régiment Dauphin-cavalerie de 1755 à 1765, brigadier 1756, maréchal de camp 1761, chevalier des Ordres 1767, gouverneur de Picardie 1769, lieutenant général 1780. (*États militaires.*)

(7) Mestre de camp de 1745 à 1759, brigadier 1762, maréchal de camp 1770. Un marquis de Saluces, disent encore les *États militaires*, a été mestre de camp du régiment de cavalerie de Seyssel, incorporé en 1745 dans le régiment de cavalerie Mestre-de-Camp-Général, brigadier en 1748, maréchal de camp en 1759, et il est

de camp lieutenant du régiment de Penthièvre; le comte d'Helmstatt (Bleikart Maximilien-Augustin), mestre de camp lieutenant du régiment de Bourgogne; le vicomte de Thianges (1) (Amable-Gaspard), mestre de camp du régiment de dragons de son nom; de Jaucourt (Louis-Pierre-Antoine), enseigne aux Gendarmes écossais;

De Sepeaux (2) (Yves-Alexandre), major du régiment de Saint-Jal; Denoue (Louis) (3), major du régiment de Languedoc-Dragons; le chevalier de Laubepin (Claude-Marie Sainte-Colombes), capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie de Dessalles; de Laulanier (Jean Lemaigre), maréchal des logis aux chevau-légers de Bourgogne; de la Prunarède (Jean de Benoît) (4), capitaine au régiment de Dessalles; Despin-

mort en 1780, au moment où il venait d'être nommé lieutenant général. Il était certainement aussi chevalier de Saint-Louis, mais sa nomination est antérieure à la reprise des registres de l'ordre.

(1) Brigadier, 1758; maréchal de camp, 1761; lieutenant général, 1780. (*États militaires.*)

(2) De Scepeaux (*État*, 1758). L'*État militaire* de la même année cite trois autres officiers de ce nom, illustre en Vendée, alors au service du roi : le marquis de Scepeaux, lieutenant des gardes du corps, compagnie de Villeroy, brigadier en 1748, maréchal de camp en 1761, lieutenant général en 1780; le chevalier de Scepeaux, enseigne de la même compagnie, et le comte de Scepeaux, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre-Cavalerie, rang de mestre de camp, tous deux faits brigadiers en 1762 et maréchaux de camp en 1770.

(3) Il fut reçu par son cousin M. de Noue, brigadier des gardes du corps, compagnie écossaise. Les *États militaires*, à dater de 1773, lui donnent le titre de comte; il eut le rang de lieutenant-colonel en 1766, celui de mestre de camp en 1772, devint lieutenant-colonel titulaire de son régiment en 1774, et fut fait brigadier en 1780.

(4) Le chevalier, puis comte de la Prunarède, né en 1725, entra comme cornette au régiment Royal-Dragons en 1739, à l'âge de quatorze ans, fut capitaine d'une compagnie de nouvelle levée en 1743, capitaine en premier dans Royal-Lorraine, rang de lieutenant-colonel, puis gouverneur de Lodève, et mourut à Montpellier en 1799, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il était à la prise de Prague en 1741; à la retraite du comte de Belle-Isle en 1742; à Dettingen, où il eut une jambe cassée, en 1743, et à Minden en 1759. Son frère, Henri, chevalier de Saint-Louis en 1748, était né en 1720; il entra cornette au même régiment Royal-Dragons en 1735,

chal (1) (Louis), major du régiment Royal-Roussillon; le Failly (Pierre-Louis), capitaine au régiment Royal-Dragons; de Dienne de Cheiladet (Jean), aide-major au régiment de dragons de la Reine; Duras-Navarre (Paul) et le chevalier de Brvas (Anne-François-Eugène), lieutenants au régiment Royal-Pologne; de la Boullaye (Pierre), lieutenant au régiment de Noailles; Dazincourt (Jean-Baptiste-Joseph-Bernard), lieutenant au régiment de Besons.

Une autre armée de cinquante mille hommes, composée de vingt-cinq mille Impériaux et de vingt-cinq mille Français, commandés par le prince de Saxe-Hildburghausen et le prince de Soubise, lieutenant général, était entrée en Saxe. Le roi de Prusse, la trouvant postée trop avantageusement, feignit de se retirer devant elle, afin de l'attirer sur un terrain où il pût la combattre avec avantage. Qu'on relise les opérations de l'armée française en 1805, et l'on verra si Napoléon savait profiter des leçons du grand Frédéric.

Le 5 novembre, l'armée combinée se déploya dans les plaines de Rosbach. Le prince de Saxe voulait attaquer sur-le-champ; le prince de Soubise, trouvant la journée trop avancée, demandait que la bataille fût remise au lendemain. Les officiers généraux, ayant été consultés, furent partagés; mais les Français n'agissant qu'en qualité d'auxiliaires, l'attaque fut résolue malgré eux. Le prince de Saxe croyait avoir [illegible]

fut lieutenant en 1739 et capitaine en 1742. Il fit avec distinction les guerres d'Allemagne. En 1760, lorsque le prince de Brunswick attaqua l'arrière-garde [illegible] commandée par le chevalier du Muy, Henri de la Prunarède, à la tête d'un [illegible] escadron, soutenu de deux piquets, chargea sept escadrons ennemis, reçut [illegible] blessures et obtint le rang de lieutenant-colonel en 1762; il mourut en [illegible] lieutenant de roi de la province de Languedoc et gouverneur de [illegible] [illegible] ces deux officiers, Henri de Benoît de la Prunarède, entré au service en [illegible] capitaine dans Dauphin-Dragons en 1712, fut nommé chevalier de Saint-Louis [illegible] Louis XIV, le 21 septembre 1714, et mourut en 1724. (Notes de la famille [illegible] les pièces qu'elle possède, et t. VII des *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par Lainé.)

(1) D'Espinchal. (*État*, 1759.)

marché d'un ennemi qu'il supposait dans son camp, embarrassé de ses tentes et bagages. Tout à coup le camp prussien disparaît comme par enchantement ; Frédéric se montre avec son armée, et il fait charger par sa cavalerie, composée de quarante escadrons, la cavalerie de l'empire, qui est rompue, mise en désordre et se sauve à toute bride.

M. de Soubise appelle à lui la cavalerie de réserve, forte de dix escadrons, composés des régiments de Penthièvre, Saluces, Lameth, Lusignan et des Cars ; il y joint quatre escadrons de dragons, huit bataillons d'infanterie, et les forme en potence dans l'intervalle des deux lignes. Nos cavaliers chargent avec fureur, soutenus par les cuirassiers autrichiens, dont la bravoure proteste contre la lâcheté de leurs compatriotes. L'effort de la première ligne est arrêté par ce choc vigoureux, mais la seconde ligne survient et reprend l'avantage. Huit escadrons des régiments de Bourbon, Beauvilliers, Fitz-James et Raugrave accourent et rétablissent le combat pendant quelques instants, puis ils sont forcés de céder au nombre. L'infanterie de droite, n'étant plus soutenue, est prise en flanc et écrasée ; mais le comte de Saint-Germain en sauve une partie, tandis que des corps de cavalerie protégent la retraite de quelques autres bataillons, et l'armée parvient à se mettre à couvert derrière l'Unstrutt. Le maréchal de Richelieu, instruit de ce désordre, se hâte de faire sa jonction, et les deux armées réunies prennent leurs quartiers d'hiver dans la Hesse et dans le pays de Fulde.

Telle fut, d'après un historien du temps (1), cette bataille, livrée malgré le prince de Soubise, et dont l'histoire a fait injustement peser sur lui la responsabilité. On peut attaquer les talents de ce général, mais non sa bravoure. « Il alla, au mi-

(1) *Histoire d'Angleterre, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, en* 1748, *jusqu'au traité de Paris, en* 1763, *pour servir de continuation aux histoires de Smolett et de Hume,* par M. Targe, ancien professeur de mathématiques à l'École royale militaire, 5 vol. in-12; Paris, 1768.

chal (1) (Louis), major du régiment Royal-Roussillon; de Failly (Pierre-Louis), capitaine au régiment Royal-Dragons; de Dienne de Cheiladet (Jean), aide-major au régiment de dragons de la Reine; Duras-Navarre (Paul) et le chevalier de Bryas (Anne-François-Eugène), lieutenants au régiment Royal-Pologne; de la Boullaye (Pierre), lieutenant au régiment de Noailles; Dazincourt (Jean-Baptiste-Joseph-Bernard), lieutenant au régiment de Besons.

Une autre armée de cinquante mille hommes, composée de vingt-cinq mille Impériaux et de vingt-cinq mille Français, commandés par le prince de Saxe-Hildburghausen et le prince de Soubise, lieutenant général, était entrée en Saxe. Le roi de Prusse, la trouvant postée trop avantageusement, feignit de se retirer devant elle, afin de l'attirer sur un terrain où il pût la combattre avec avantage. Qu'on relise les opérations de l'armée française en 1805, et l'on verra si Napoléon savait profiter des leçons du grand Frédéric.

Le 5 novembre, l'armée combinée se déploya dans les plaines de Rosbach. Le prince de Saxe voulait attaquer sur-le-champ; le prince de Soubise, trouvant la journée trop avancée, demandait que la bataille fût remise au lendemain. Les officiers généraux, ayant été consultés, furent partagés; mais, les Français n'agissant qu'en qualité d'auxiliaires, l'attaque fut résolue malgré eux. Le prince de Saxe croyait avoir bon

fut lieutenant en 1739 et capitaine en 1742. Il fit avec distinction les guerres d'Allemagne. En 1760, lorsque le prince de Brunswick attaqua l'arrière-garde française, commandée par le chevalier du Muy, Henri de la Prunarède, à la tête d'un seul escadron, soutenu de deux piquets, chargea sept escadrons ennemis, reçut quatre blessures et obtint le rang de lieutenant-colonel en 1762; il mourut en 1788, lieutenant de roi de la province de Languedoc et gouverneur de Lodève. L'oncle de ces deux officiers, Henri de Benoît de la Prunarède, entré au service en 1692, capitaine dans Dauphin-Dragons en 1712, fut nommé chevalier de Saint-Louis, par Louis XIV, le 21 septembre 1714, et mourut en 1724. (Notes de la famille, d'après les pièces qu'elle possède, et t. VII des *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par Lainé.)

(1) D'Espinchal. (*État*, 1759.)

marché d'un ennemi qu'il supposait dans son camp, embarrassé de ses tentes et bagages. Tout à coup le camp prussien disparaît comme par enchantement ; Frédéric se montre avec son armée, et il fait charger par sa cavalerie, composée de quarante escadrons, la cavalerie de l'empire, qui est rompue, mise en désordre et se sauve à toute bride.

M. de Soubise appelle à lui la cavalerie de réserve, forte de dix escadrons, composés des régiments de Penthièvre, Saluces, Lameth, Lusignan et des Cars ; il y joint quatre escadrons de dragons, huit bataillons d'infanterie, et les forme en potence dans l'intervalle des deux lignes. Nos cavaliers chargent avec fureur, soutenus par les cuirassiers autrichiens, dont la bravoure proteste contre la lâcheté de leurs compatriotes. L'effort de la première ligne est arrêté par ce choc vigoureux, mais la seconde ligne survient et reprend l'avantage. Huit escadrons des régiments de Bourbon, Beauvilliers, Fitz-James et Raugrave accourent et rétablissent le combat pendant quelques instants, puis ils sont forcés de céder au nombre. L'infanterie, de droite, n'étant plus soutenue, est prise en flanc et écrasée ; mais le comte de Saint-Germain en sauve une partie, tandis que des corps de cavalerie protégent la retraite de quelques autres bataillons, et l'armée parvient à se mettre à couvert derrière l'Unstrutt. Le maréchal de Richelieu, instruit de ce désordre, se hâte de faire sa jonction, et les deux armées réunies prennent leurs quartiers d'hiver dans la Hesse et dans le pays de Fulde.

Telle fut, d'après un historien du temps (1), cette bataille, livrée malgré le prince de Soubise, et dont l'histoire a fait injustement peser sur lui la responsabilité. On peut attaquer les talents de ce général, mais non sa bravoure. « Il alla, au mi-

(1) *Histoire d'Angleterre, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, jusqu'au traité de Paris, en 1763, pour servir de continuation aux histoires de Smolett et de Hume,* par M. Targe, ancien professeur de mathématiques à l'Ecole royale militaire, 5 vol. in-12 ; Paris, 1768.

lieu du feu, à deux régiments suisses restés sur le champ de bataille, dit Voltaire, et les fit retirer au petit pas! » Rochambeau, dans ses Mémoires, n'est pas moins explicite en ce qui concerne le courage de M. de Soubise. Plus tard ce prince compta des jours de succès, et nul ne lui en tint compte. Telle est la justice des hommes.

Le premier devoir de l'historien, c'est l'impartialité; il ne doit point suivre le courant de l'opinion humaine quand cette opinion est faussée par des esprits intéressés à dénaturer les événements; il doit au contraire résister avec toute l'énergie de ses convictions. Le juge suprême de toutes les actions, c'est l'avenir, et c'est en vue de l'avenir que parle celui qui se dévoue à retracer le passé. « Vous plaidez la cause des vaincus, disait un jour M. de Mazarin; cela vous portera malheur. » Un pareil anathème, si grave qu'il soit, doit être accepté quand il s'agit de remplir un devoir. L'honneur de M. de Soubise nous est cher, non parce que M. de Soubise était prince (un nom, si illustre qu'il soit, n'a de valeur que lorsqu'il est bien porté), mais parce qu'il était Rohan, chevalier de Saint-Louis, et parce qu'il fut plus tard un des dignitaires de l'ordre.

Le prince de Soubise a porté une responsabilité qu'il faut rejeter sur le prince de Saxe-Hildburghausen, véritable commandant en chef. Il ne voulait pas attaquer, il n'était même pas d'avis de livrer une bataille pour finir la campagne par une action d'éclat. C'est ce qui résulte des pièces originales de l'époque. M. de Bourcet (1), brigadier d'infanterie, qui com-

(1) De Bourcet (Pierre), ingénieur et lieutenant réformé à la suite de Royal-Vaisseaux 1729, capitaine réformé 1744, lieutenant-colonel réformé 1745, colonel réformé 1747, brigadier 1748, directeur général des fortifications du Dauphiné 1756, maréchal de camp 1759, commandeur de l'ordre 1762, grand-croix 1770, lieutenant général même année, mort 1780. (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis*, 1785.) Il reçut la croix de chevalier le 18 octobre 1746. La mention sur le registre est ainsi conçue : Bourcet-Lasaigne, ingénieur ordinaire du roi.

mandait l'artillerie à Rosbach (1), écrivait, le 10 novembre, au ministre de la guerre :

« Je dois à M. de Soubise la justice de dire qu'il répugnoit à une bataille dans une saison si avancée et vu le peu d'avantage qu'on en pouvoit espérer, et qui n'auroit pu jamais balancer les inconvénients résultant d'un mauvais succès ; mais l'ardeur de M. le prince de Saxe-Hildburghausen et de quelques officiers de notre état-major pour une fin de campagne brillante a séduit ce prince, qui d'un autre côté avoit la plus grande confiance aux troupes, sur le bon ton qui y régnoit et sur la joie avec laquelle elles s'avançoient dans la journée du 4. L'armée avait fourragé le 5 au matin, mais les fourrageurs n'étoient pas revenus, et je suis persuadé qu'il manquoit bien six mille hommes à l'armée, tant maraudeurs que fourrageurs, indépendamment de deux brigades d'infanterie et autant de cavalerie qui étoient restées en arrière. Ainsi s'étoit perdu son avantage de combattre avec autant de troupes de moins. »

L'infanterie, à cette époque, était composée de régiments à un, deux et quatre bataillons. Chaque bataillon était fort de huit cent cinquante hommes. En ne portant les régiments en arrière qu'à deux bataillons, et chaque brigade comprenant deux régiments, cela faisait six mille huit cents fantassins qui manquaient dans les rangs. Chaque régiment de cavalerie était de trois cent vingt hommes ; donc les deux brigades qui n'étaient pas arrivées privaient l'armée du concours de douze cent quatre-vingts chevaux. En réunissant ces deux totaux au nombre de soldats dispersés en fourrageurs ou livrés à la maraude, on voit que l'affaiblissement des troupes alliées était de quatorze mille hommes.

M. de Bourcet ajoute, dans un précis des mouvements

(1) L'artillerie et le génie formaient alors un seul corps, classé dans l'infanterie et portant le n° 48. Ce corps se composait de six bataillons distincts.

de l'armée depuis le 29 octobre, adressé au même ministre :

« ...... Le 5 novembre, on a marché pour prendre une position plus rapprochée de la gauche de l'ennemi, à dessein de le combattre le 6 au matin; mais l'ardeur du prince de Saxe-Hildburghausen le porta à vouloir qu'on attaquât le même jour, malgré les réflexions que M. le prince de Soubise lui fit faire :

« 1° Qu'en se portant trop sur notre droite le roi de Prusse pourroit prendre la position de Micheln, que nous venions d'abandonner, et dans laquelle nous ne pourrions plus l'attaquer, puisque nous trouverions le ruisseau qui nous séparoit le 4, et qui nous empêcha de marcher à lui;

« 2° Que dans cette position il se trouveroit plus rapproché de Freyburg, notre unique débouché, n'ayant que la corde à parcourir, tandis que nous aurions l'arc;

« 3° Que notre position seroit d'autant plus mauvaise que nous avions la Sala à notre droite et l'Unstrutt à notre dos, nous trouvant dans l'angle du confluent de cette rivière;

« 4° Qu'il étoit déja deux heures et demie et que nous ne serions arrivés à notre point d'attaque qu'à quatre heures; que par conséquent il convenoit mieux d'attendre au lendemain et de camper ce jour-là, notre gauche au bois de Freyburg et notre droite vis-à-vis la pointe d'équerre du camp ennemi, d'où nous aurions pu le canonner. »

Il nous semble que les faits sont parfaitement éclaircis. M. de Soubise ne voyait pas la nécessité de combattre; mais, cette nécessité admise, il ne croyait à l'attaque que pour le 6. Le prince de Saxe-Hildburghausen voulant attaquer le 5, M. de Soubise lui démontra les empêchements qui s'opposaient à sa résolution. Le prince allemand ayant insisté et M. de Soubise, nous le répétons, n'étant qu'auxiliaire, il dut se soumettre.

La lettre que M. de Soubise écrivit au ministre, le 6 novem-

bre, témoigne de la douleur qu'il éprouvait. Elle est tracée d'une main tremblante et l'écriture en est à peine lisible.

« Je vous annonce, Monsieur, le plus grand malheur. L'armée du Roi a été repoussée hier et suivie par les Prussiens depuis le commencement de la bataille jusqu'à la fin. Les manœuvres et le feu continuel de leur infanterie ont arrêté la française à vingt-cinq pas de la ligne, et depuis ce moment il n'y a pas eu moyen de faire un pas en avant. La cavalerie a fait un peu plus de résistance, mais tout a plié, excepté quelques régiments qui ont battu des escadrons prussiens, mais en petit nombre. Je suis occupé à rassembler l'armée derrière l'Unstrutt, et emploie le courage qui me reste à mettre en sûreté l'armée que le Roi avait eu la bonté de me confier et qui finit la campagne aussi malheureusement. »

Cette lettre est noble et digne; elle est même généreuse, car elle n'accuse personne, et M. de Soubise semble assumer sur lui la responsabilité d'une défaite dont il était innocent.

Le 10 il écrit une nouvelle lettre au même ministre, mais cette fois l'écriture est plus ferme et plus nette. Comme dans la première missive, il débute par se dévouer, mais il explique les faits.

« Votre amitié pour moi, Monsieur, vous fera penser à ma situation, après un événement aussi triste; mais, de préférence à tout, il faut sauver en partie l'honneur de la nation et rejeter le malheur sur les généraux. Notre disposition étoit très-bonne, à ce que je crois; le roi de Prusse ne nous a pas donné le temps de l'exécuter. Nous avions cependant au moment de la charge trente-sept escadrons, dont dix français, en état de la recevoir. Il est vrai que la cavalerie de l'empire a pris la fuite au premier coup de canon, et les Prussiens, qui nous ont chargés en muraille, ont enveloppé nos escadrons; mais on dira avec vérité que nous avions laissé déborder notre flanc droit. Les François s'aperçoivent aisément du danger, quand leur position n'est pas assurée. L'infanterie, voyant

fuir la cavalerie impériale, a été ébranlée, ou du moins a marché avec moins d'audace. Voilà à peu près les propos que je tiens pour la consolation des troupes. Il est vrai que l'armée rejette toute la faute sur M. le prince d'Hildburghausen. Une heure avant la bataille, cinquante officiers ont été témoins de la discussion que j'eus avec lui, à cheval, sur la nécessité de ralentir le mouvement des troupes et de remettre l'affaire au lendemain. Il a été poussé par cinq ou six officiers saxons qui, désolés de voir abandonner la Saxe, ont mis tout en usage pour nous commettre, et sont venus à bout de persuader le prince d'Hildburghausen qui, dans le fond, n'avoit pas envie de combattre; mais il vouloit paroître le désirer et me faire croire que je m'y opposois. Je joins ici copie d'un petit billet qu'il m'écrivit à la pointe du jour, et que je reçus étant à cheval pour aller reconnoître la position des ennemis. Je me rendis sur-le-champ chez lui et je le trouvai déterminé à attaquer.

« Il est bien malheureux de finir une campagne par une pareille catastrophe. Au reste, Monsieur, j'offre tous les sacrifices qui pourront être utiles au service du Roi, et je vais employer tous les moments de ma vie à me rappeler ses bontés et la confiance dont Sa Majesté m'a honoré. Je ne puis espérer d'autre consolation que celle de donner quelques preuves d'un attachement sans bornes, qui ne peut finir qu'avec moi. »

Il y a dans cette lettre fort honorable un mot sur lequel nous devons appeler l'attention, parce qu'il pourrait être retourné contre M. de Soubise. Il s'agit du billet écrit par le prince d'Hildburghausen à *la pointe du jour*. M. de Soubise le reçut étant à cheval pour aller reconnaître la position de l'ennemi; mais à quelle heure le reçut-il? Si l'on se reporte au précis de M. de Bourcet, on trouve que l'armée s'était mise en marche le 5 pour prendre une position plus rapprochée de la gauche de l'ennemi et le combattre le 6. Donc, lorsque l'ordre de marche fut donné, et lorsque l'armée était en mouvement, le billet n'était pas arrivé, et l'on ne comptait pas sur

la bataille. Le prince de Soubise ne parle pas de deux entrevues avec le prince d'Hildburghausen; il n'y en eut donc qu'une, et une heure avant la bataille seulement. Ainsi s'explique une contradiction apparente.

M. de Soubise dit encore que la disposition était très-bonne, mais que le roi de Prusse ne laissa pas le temps de l'exécuter. Pour faire comprendre ce mot, il faut rapporter une lettre de M. de Caulincourt écrite au même moment. L'armée marchait sur trois colonnes et n'était pas encore déployée au moment de la charge reçue par les trente-sept escadrons; mais, la cavalerie impériale ayant tourné le dos dès le début, comme nous l'avons rapporté, « l'infanterie fut surprise par la cavalerie ennemie, étant encore en colonne par bataillon, et si peu prête à combattre qu'elle avoit encore ses havresacs, dont on lui ordonna de se défaire. Chargée de front et de flanc, elle ne put résister. Le roi de Prusse fit marcher vivement sur elle, et la déroute fut générale. »

M. de Soubise écrivait encore, le 10 novembre : « La cavalerie de l'empire a abandonné les deux régiments de cuirassiers et nos dix escadrons françois qui ont fait la première charge. Plus de quarante escadrons prussiens se sont trouvés réunis à ce point d'attaque. Ceux qui avoient attaqué la cavalerie de l'empire ne l'ont point poursuivie et nous ont enveloppés. Vous jugerez, Monsieur, par l'état des officiers qui manquent dans ces dix escadrons, jusqu'à quel point ils ont été mêlés parmi les ennemis. Deux autres brigades ont chargé en même temps que l'infanterie, avec la même valeur. La brigade de Bourbon et le régiment de Raugrave nommément ont battu les escadrons qui leur étoient opposés. Cependant, Monsieur, je trouve la cavalerie beaucoup plus rassurée que l'infanterie. Je ne doute pas qu'en nombre égal elle ne batte les Prussiens; je crois même pouvoir en répondre. Il en sera de même, à ce que j'espère, pour l'infanterie.

« J'oubliois, Monsieur, de rendre aux dragons d'Apchon la

justice qu'ils méritent; ils ont marqué la plus grande fermeté, ont rallié les escadrons que la charge avait mis en désordre, et ont fait la retraite en très-bon ordre. Les hussards de Nassau ont fait aussi des merveilles et se sont trouvés partout. M. de Wurmser, leur colonel, a été blessé d'un coup de pistolet.

« Tous nos prisonniers se louent beaucoup de la générosité et des attentions du prince Henri, frère du roi de Prusse. »

M. de Caulincourt (1) signale aussi, de son côté, la conduite du régiment de Raugrave.

« Le nouveau régiment de Raugrave s'est si bien conduit dans cette affaire que j'ai cru pouvoir lui répondre, pendant la bataille même, que vous voudriez bien lui accorder le même état que tous les autres régiments de cavalerie, en lui donnant la cuirasse et en lui ôtant le nom de volontaires. Il a chargé vigoureusement un escadron prussien, et il a été rallié par le comte de Raugrave dans un temps où il auroit été à désirer que j'eusse pu rallier les autres, qui avoient chargé comme lui, et a fait l'arrière-garde de notre armée avec les dragons, dont on ne peut pas trop louer la manœuvre, quoiqu'ils n'aient point chargé. M. le marquis de Crillon, qui avoit aussi rallié quelque infanterie de l'arrière-garde, après avoir fait son possible pour mettre, comme moi, quelques escadrons ensemble, a été témoin de ce que je vous avance sur le régiment de Raugrave. »

La promesse de M. de Caulincourt fut ratifiée; ce corps, créé en 1743 sur le pied de cavalerie étrangère, et auquel,

(1) Le marquis de Caulincourt entra au service en 1733, fut fait capitaine en 1738, exempt des gardes du corps en 1744, mestre de camp réformé en 1745, le 31 mai; brigadier le 22 décembre 1757, maréchal de camp en 1761, et commandeur de l'ordre en 1771; il mourut en 1774. (*Mémoires concernant l'ordre de Saint-Louis.*) Sa nomination comme chevalier est antérieure aux registres, et la date de son brevet de mestre de camp semble indiquer que c'est une récompense accordée par Louis XV après la bataille de Fontenoy.

en 1756, le nom de Volontaires liégeois avait été donné, prit, par ordonnance du 1er février 1758, le titre de cavalerie liégeoise, et porta le nom de son mestre de camp, le comte de Raugrave.

Le duc de Broglie, après avoir débuté par dire que le prince de Soubise avait rendu compte des opérations, ajoutait : « Je me bornerai à rendre auprès de vous la justice qu'elle mérite à la cavalerie, à la tête de laquelle j'ai chargé. Quoique infiniment inférieure en nombre, elle s'est mêlée avec la cavalerie prussienne et l'a battue à la première charge, après une résistance dont il y a, je crois, peu d'exemples. Elle a cédé enfin à la force, après avoir été réduite à moins de moitié, et je crois être sûr qu'à nombre à peu près égal elle battra toujours la cavalerie prussienne, qui lui cède sûrement en courage, mais qui lui est supérieure pour l'ordre et la façon de manœuvrer. La cavalerie de ma réserve a perdu prodigieusement d'officiers. Nous ne savons pas encore le détail, mais il en manque beaucoup; peut-être ne sont-ils que pris. La brigade de Penthièvre est celle qui a le plus souffert, et, des six commandants d'escadrons, M. de Lameth est le seul qui en soit revenu. J'étois à la tête de cette brigade, et M. de Castries a chargé avec le régiment des Cars. »

M. de Lugeac (1), dans son rapport au ministre sur l'in-

(1) La nomination de M. de Lugeac comme chevalier de Saint-Louis est antérieure au registre; il doit avoir été nommé bien jeune de service, ce qui atteste son courage et son mérite. Le marquis de Lugeac (Charles-Antoine de Guérin), lieutenant en second au régiment d'infanterie du Roi en 1737, devint lieutenant en premier au même corps en 1738; il fut nommé capitaine aux dragons de la Suze en 1740; exempt des gardes du corps, compagnie de Charost, en 1744; colonel du régiment de Beauvoisis en 1745, brigadier en 1748, inspecteur général de l'infanterie en 1754, major général de l'armée du prince de Soubise en Allemagne en 1757 et 1758, maréchal de camp en 1759, capitaine-lieutenant de la compagnie de grenadiers à cheval de la maison du roi, même année, et lieutenant général en 1762. Il avait obtenu les honneurs et l'expectative d'une place de commandeur de l'ordre en 1758, devint commandeur titulaire en 1761 et grand-croix en 1771. Il mourut en 1782. (*Mêmes Mémoires.*)

fanterie, disait : « Monseigneur, je viens de remettre à M. le prince de Soubise l'état de la perte de l'infanterie. Je n'ai point d'éloges à faire d'elle, mais je puis cependant affirmer que, si M. le prince de Saxe-Hildburghausen eût voulu mesurer ses mouvements à ceux du roi de Prusse, notre infanterie n'auroit pas été surprise, et qu'elle auroit eu le temps de se mettre en bataille et d'attaquer avec la volonté qu'elle avoit montrée jusque-là. M. le prince de Soubise porta, avec toute la vivacité possible, son aile de cavalerie de la gauche et de sa réserve à son aile droite, lorsqu'il s'aperçut que le roi de Prusse refusoit entièrement son aile droite, qui étoit couverte par une espèce de ravin; mais la rapidité des mouvements des ennemis obligea de combattre avec infériorité, et notre infanterie fut obligée d'attaquer en colonne, en même temps que notre cavalerie l'étoit par celle du roi de Prusse.

« J'ai chargé trois fois avec Piémont, qui étoit à la droite de notre ligne, et Poitou, qui étoit en réserve, suivi de Provence, Rohan et Beauvoisis; nous avons été sans tirer à vingt pas de la ligne prussienne, qui se forma en bataille à la faveur d'un rideau; mais, comme tout le feu de son artillerie étoit dirigé sur nous, et que notre cavalerie fut obligée de céder au nombre, notre infanterie fut pliée successivement, malgré tous nos efforts pour la rallier. »

M. de Bourcet parle dans les termes suivants de la conduite de l'artillerie :

« ..... Je ne puis m'empêcher de vous dire que j'ai été édifié de la fermeté des canonniers, de l'exactitude des officiers, et des instances qu'ils m'ont faites de leur laisser encore faire quelques décharges lorsque l'ennemi n'étoit plus qu'à trente pas d'eux.... Notre canon étoit placé avec moins d'avantage que celui de l'ennemi, par l'irrégularité du terrain, mais il étoit beaucoup mieux servi. »

Enfin, la lettre suivante de M. de Montazet (1) n'est ni

(1) Il y avait deux Montazet au service : l'un, et c'est bien certainement l'auteur

la moins curieuse ni la moins importante; elle dépeint bien l'ennemi auquel nous avions affaire.

« Sur toutes choses, Monseigneur, faites un plan, pour la campagne prochaine, qui soit commun à tous les alliés, et relatif uniquement à la cause commune, sans quoi la guerre durera plus qu'on ne croit. Le roi de Prusse est un homme d'esprit, et qui a plus de ressource qu'un autre, parce qu'il n'a point de principes; il prend de gré ou de force tout ce qui lui est utile, persuadé qu'il n'y a pas d'autre droit dans le monde que celui du plus fort; il est roi, il est actif, il est le général de ses armées, et uniquement occupé de sa gloire et de son intérêt. Confiant par caractère, entreprenant parce que les succès ont presque toujours couronné ses projets, un tel ennemi est trop dangereux, et je crois qu'il ne faut rien négliger pour le détruire. La seule façon dont il fait tête aux quatre armées qui l'environnent prouve combien il seroit à craindre si l'on continuoit à le poursuivre aussi mollement et à ne montrer que de la timidité quand il affiche autant d'audace.

de la lettre ci-dessus, le comte de Montazet (Antoine-Marie de Malvin), est entré au service, en 1731, comme cornette aux dragons d'Orléans. Il fut fait capitaine en 1732 et obtint le rang de mestre de camp en 1744. Le roi le nomma brigadier en 1747, gouverneur du fort de Scarpe en 1752, maréchal de camp en 1757, et lieutenant général en 1760. Il mourut en 1768. Il avait obtenu, le 23 septembre 1757, les honneurs et l'expectative d'une place de commandeur de l'ordre; cette promesse ne fut point réalisée, mais on lui accorda, le 9 janvier 1759, l'expectative d'une place de grand-croix avec la permission d'en porter les insignes, et il devint grand-croix titulaire le 1er avril 1761. (*Mêmes Mémoires.*) Nous n'avons pu retrouver la date de sa nomination comme chevalier.

Le second comte de Montazet (Antoine de Malvin), lieutenant au régiment de la Marine en 1730, capitaine en 1735, rang de colonel d'infanterie en 1745, colonel réformé à la suite du régiment d'Eu en 1750, brigadier en 1758, colonel-lieutenant du régiment d'Enghien en 1758, maréchal de camp en 1761, commandeur de l'ordre en 1771, gouverneur de la citadelle de Marseille en 1777, grand-croix en 1779, lieutenant général en 1780, vivait encore en 1785. (*Mêmes Mémoires.*) Il est porté ainsi sur le registre des chevaliers : « 1746, 1er avril, Montazet, capitaine au régiment d'Eu, rang de colonel. »

« Je ne me console point de voi
roi de Prusse devant des forces q
mille fois si l'on en avoit fait un b
tirons parti de nos fautes de cette
faire de semblables la prochaine. Il
semble, de concert et vivement. C'est
duire un ennemi tel que le roi de Pru
s'exposera volontiers aux événements
ractère, il en a l'habitude, et il y a à
que nous nous conduisions bien, il sera
corrigé; mais, d'ici là, je pense qu'il est
cher de rétablir son armée, ainsi que j
vous le mander plusieurs fois. On le peut
sant agir les troupes légères de l'Impératric
pour l'inquiéter dans ses quartiers et lui
et les remontes qu'il voudra tirer des pays ét

Toutes ces pièces existent aux archives d
guerre, où il nous a été permis de les consul
partie d'un volume intitulé : *Allemagne, q
jours de novembre* 1757. Nous les avons tr
plaider une grande cause et rétablir la vérité. N
été mû que par le désir de rendre justice à u
odieusement calomniée. Le roi, après avoir pı
sance des faits, nomma le prince de Soubise m
France le 19 octobre 1758, un an, pour ainsi d
cette funeste journée. Ce ne fut point un défi jeté à
publique; ce fut à la fois une récompense pour la vi
Lutternberg, pour les efforts que M. de Soubise avait
1757, afin d'empêcher, ou du moins afin de retarder sa
la bataille, et le témoignage d'une saine appréciation de
constances.

On a dit qu'à Rosbach il y avait eu déroute; cela est v
et, quelque pénible que ce mot soit à prononcer quand
s'agit de notre gloire nationale, il faut savoir confesser l'h

miliation d'une triste journée; mais qu'il y ait eu déroute sans résistance, c'est ce qu'on a le droit de nier après la lecture des documents que nous avons reproduits. On n'a pas trois mille tués et huit mille blessés sans combat; les Français ne tombent pas sans se défendre et ne sont pas gens à se laisser égorger comme des moutons. Le régiment de Piémont fit des prodiges; il perdit à lui seul plus de mille hommes. Il compta parmi ses blessés: son colonel, le comte d'Esparbès, et les capitaines Aymer de la Chevalerie, de Flavigny et d'Argout, chevaliers de Saint-Louis; parmi ses morts, les commandants de bataillon Desplaces du Long et de Fermont; les capitaines Constantin de Marans, chevalier de la Grange-Duclusel, de l'Écuyer de la Papotière, de Barjot de la Combe, Rochette de Malauzat, également chevaliers de l'ordre. D'autres chevaliers, les lieutenants-colonels de Vernon, du régiment de Saint-Chamond; de Montjouvent, du régiment de Lameth; le capitaine de Monts, du régiment de Poitou, étaient tués. Le duc de Cossé, colonel du régiment de Brissac, blessé grièvement, mourait de ses blessures; il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 12 décembre 1757, et cette croix, qu'il avait si bien gagnée, au lieu d'être placée sur sa poitrine, fut placée sur son cercueil. Il n'était pas besoin de sa présence pour attester la bravoure du digne descendant de tant de héros, mais ce simple signe de l'honneur était plus éloquent que tous les éloges que l'on pouvait faire d'une vie si noble et si pure.

Le comte de Bourbon-Busset, mestre de camp du régiment de son nom, chevalier de Saint-Louis de 1751, qui s'était distingué à Fontenoy, à Rocoux, à Lawfeld, aux siéges de ce temps et à Hastembeck, resta digne de lui-même à Rosbach, où il soutint à l'aile gauche l'effort de l'ennemi, en attendant que la réserve de M. de Saint-Germain arrivât. En 1761 il obtint un brevet qui rétablit pour lui et sa postérité le titre de cousin du Roi, dont on avait privé ses

ancêtres, et le droit de porter les armes de France. Cette justice rendue à l'éclat de sa naissance était encore, pour ainsi dire, comme une récompense accordée à son courage, et Louis XV était sûr que le noble blason de France ne dégénérerait pas dans les mains d'un homme qui avait commencé, avant de le réclamer, par lui donner le baptême du sang. Le comte de Bourbon-Busset, brigadier de cavalerie en 1758, devint maréchal de camp en 1761 et lieutenant général en 1780.

Ainsi la gloire individuelle rachetait une honte imméritée; ceux qui survivaient brûlaient du désir de prendre leur revanche; ceux qui succombaient, tués au premier rang, mouraient fidèles à la vieille devise: « Croix de Saint-Louis est comme noblesse : elle oblige! »

CHAPITRE V.

Campagnes de 1758, 1759, 1760. — Chevaliers de Saint-Louis. — Batailles de Crevelt, de Sundershausen, de Berghen. — Combat de Saint-Cast. — Le comte d'Aubigny. — Ballade bretonne. — Création de l'ordre du Mérite militaire. — Premiers dignitaires. — Affaire de Corbach. — Clostercamp. — Le chevalier d'Assas. — Liste des officiers tués et blessés à Clostercamp. — Combats sur mer. — Affaires du Canada. — Le marquis de Montcalm et le chevalier de Levis.

Au commencement de l'année 1758, la croix de Saint-Louis fut décernée aux officiers suivants, dont la nomination dut être le prix du courage qu'ils avaient déployé à Rosbach :

De Brocas (Charles-Louis), major, de Barquier (Balthasar), de Gresli (Charles-Joseph-Louis), Mondenard de Bierre (Joseph) et de Trestondant (Charles-Baptiste), capitaines au régiment de Piémont; de Beaufort (Joseph), Bruny de

Maizy (François), capitaines, et Dupuch de Lasalle, lieutenant de grenadiers au régiment du Roi; Laborie-Morier (Hyacinthe), capitaine au régiment d'Eu; le chevalier de Maysonade (Jean-Pierre) et de Vernon (Jean-Gervais), capitaines au régiment de Brissac; de Malherbe (André), capitaine au bataillon de milice de Saint-Lô; de Gramont de Villemontès (Mathieu), capitaine au corps royal de l'artillerie et du génie;

De Neuilly (Nicolas-Alexandre-François Brunet), major du régiment de cavalerie de Bourbon, et de Jennin (Jean-Guibert), lieutenant au régiment de cavalerie de Lameth.

Cette année offrit, comme la précédente, un mélange de succès et de défaites.

La journée de Crevelt ne nous fut pas favorable. Le maréchal de Richelieu subit la peine du talion. En 1757 il avait enlevé le commandement au maréchal d'Estrées, et il dut, au mois de février 1758, remettre l'armée aux mains de M. le comte de Clermont, oncle du jeune prince de Condé (1), qui fit sa première campagne sous les ordres de son illustre parent; mais, moins heureux que son prédécesseur, le duc de Richelieu ne se retira pas le lendemain d'une victoire.

Le comte de Clermont reçut chevaliers de Saint-Louis : le duc de Crussol (2) (François-Emmanuel d'Uzès), mestre de camp du régiment de son nom; le marquis de Molac (Corentin-Joseph le Sénéchal de Carcado) (3), colonel du régiment de Périgord; le marquis de Montlezun (Louis-Hercule), mestre de camp à la suite de Clermont-Cavalerie; Danger d'Orsay, capitaine réformé à la suite de Berry-Cavalerie,

(1) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né en 1736, avait vingt-deux ans.

(2) Brigadier de cavalerie, 1758; maréchal de camp, 1761; chevalier des ordres, 1776; lieutenant général, 1780.

(3) Brigadier d'infanterie, 1761; maréchal de camp, 1762; commandeur de l'Ordre, 1779; lieutenant général, 1781.

rang de mestre de camp; le chevalier de Galard de Lézer (Henri-Joseph), capitaine de cavalerie; de Champagny (Claude Nault), de Chamolles (Denis Dollivet), d'Eterneaux (Joseph) et Saint-Andelin (Jacques-Jean Vaillant), capitaines au régiment de Champagne-infanterie; d'Ayguirandes (Antoine-François), capitaine au régiment de cavalerie de Clermont; le chevalier de Saint-Mandé (Pierre-Jacques du Bois), capitaine aux dragons d'Orléans, et Fodor (Antoine), lieutenant aux hussards de Polleretzky.

Le 23 juin, ce prince fut attaqué à Crevelt par le prince Ferdinand de Brunswick; mais il reconnut trop tard le véritable point de l'attaque dirigée contre sa gauche. Il manda alors en toute hâte ses réserves; mais les officiers, ne connaissant pas le pays, égarèrent les colonnes, et elles n'arrivèrent que pour recueillir des troupes écrasées par le nombre. Toutefois la retraite se fit avec tant d'ordre que l'ennemi dut bientôt renoncer à la poursuite, et, selon le mot du duc de Brissac, qui la commandait, l'*arrière-garde balaya la honte de cette journée.*

Notre perte fut si considérable que *la Gazette de France* ne publia pas, selon l'usage, les noms des officiers morts ou blessés. Le comte de Clermont fut remplacé par le marquis de Contadès, auquel le roi donna le bâton de maréchal, et le nouveau commandant eut l'honneur de remettre la croix de Saint-Louis aux officiers suivants, signalés comme ayant été blessés ou comme s'étant distingués :

Infanterie : les capitaines d'Assas (François) (1), de Choumouroux (2), Duflachar-Dapinac, de Malherbe, et de Sasse-

(1) D'Assas (François), né en 1722, est du Vigan. Lieutenant en second, 1740; enseigne, 1742; lieutenant en 1745; capitaine même année; a délaissé en 1759. — 1757, pension de 200 livres sur le Trésor. — 1777, pension de 400 livres sur l'extraordinaire des guerres, pour l'action de son frère à Clostercamp. (*Registre, rang des capitaines*, 1748 *à* 1765, *régiment d'Auvergne.*)

(2) Sagnard de Choumouroux (Pierre-Georges), né en 1720, est d'Issengeaux

lange (1), du régiment d'Auvergne; Boncourt (Jacques-Philippe Barat de), Castelnau, Desaugiers (Jacques Achart), Durand, Filhot, de Pouvourville, Persains, Pelet, Saint-Surin, du régiment de la Marine; Boisset, Boulon, Cerencourt, Garnier, Godet de Neuflize, Reumilly, Saint-Aurin, Vadenay, du régiment de la Couronne; Robieu de la Boullaye, du régiment de Berry; Verchères-Darceau, du régiment d'Enghien; Carles, major, de Carbonnier, de la Bourdonnaye (Denis-Gabriel Duhan), des Bureaux de Grignon, des Grenadiers-de-France; Descabannes, Dazan, du Content, de Popincourt, du régiment de Bretagne; vicomte de Champigny, du régiment de Piémont; Biars de Lhommois, du régiment d'Orléans; de Belombre, de la Bourdonnaye de Boissy (Louis-Anne), de Jourdan, de Kernisan, de Marvelize, du régiment de la Tour-du-Pin; Darmeville, Delmas, Duprat (Hyacinthe) (2), Guilly, Ligonnier, Lamarque, Maillart, Montrosier, Daubery Saint-Jullien, du régiment de Touraine; Philippe de la Caze, du régiment de Navarre; de Montolivet,

en Velay. — Lieutenant en second, 1739; enseigne, même année; lieutenant, 1740; rang de capitaine, 1745; aide-major, 1746; pourvu d'une compagnie, 1747; capitaine de grenadiers, 1759; commandant de bataillon, 1760. (*Registre, rang des capitaines*, 1748 *à* 1763.) Cet officier a dû quitter le service en 1762, car il ne figure plus au matricule de 1763. L'orthographe du nom est Sanhard. Le registre porte d'abord d'Établе de Choumouroux. Le mot d'Étable est ensuite rayé, et au-dessus est écrit Sagnard.

(1) Sasselange (Charles Sagnard), né en 1727, volontaire au régiment d'Auvergne, 1739; lieutenant en second, 1741; lieutenant, 1743; capitaine, 1744; capitaine de grenadiers, 1759; mort en 1761. (*Registre, rang des capitaines*, 1748 *à* 1763.) — Sanhard, orthographe de la famille.

(2) Duprat (Hyacinthe-Roger), lieutenant en second, 1742; enseigne, 1743; lieutenant, 1744; capitaine, 1747; aide-major, 1761; passé à une compagnie, 1763. — Blessé grièvement de plusieurs coups de sabre à Minden, en 1759. — A abandonné, en 1768, pour passer au service du roi de Prusse. — A quitté ce service, en 1771, pour se rendre en Pologne. — A eu la permission, en 1772, de rentrer en France. — 1774, brevet de major, avec 1080 livres d'appointements par an. (*Registre du régiment de Touraine, de* 1763 *à* 1776.)

du régiment de Picardie; Cadolle, Cavalier (lieutenant), du régiment de Durfort; Boudard de Couturel (1) et de Lantiany, du régiment de Belsunce; Deschamps et Sariac, du régiment de Chartres; d'Herten, à la suite du régiment de Rohan; La Marche, Montcalvel et Rupé, du régiment de la Marche; de la Varennes, de Rastignac, du régiment de Vaubecourt; de Richebourg, du régiment de Tournaisis; Petel-Descallier, du régiment de la Marck; Girard et Trestondant, du régiment de Rohan-Rochefort; Bellon de Sainte-Marguerite et de la Valette, du régiment d'Aumont; de Renneville, des volontaires de Flandre; de Bertrandy et de Boccandré, de la légion Royale.

Cavalerie : De Termes, lieutenant (rang de capitaine) de la compagnie du mestre de camp, brigade de Malvoisin, régiment des carabiniers; Bullioud (2), capitaine réformé,

(1) Couturel de Mingrival (Charles-François-Joseph-Valentin Boudard), né le 27 février 1725, est de Couturelle. — Gentilhomme d'Artois. — Lieutenant en second, 1741; lieutenant en 1745, capitaine en 1746; a abandonné en 1759. (*Registre, rang des capitaines,* 1748 *à* 1763, *régiment de Belsunce.*) L'orthographe du nom est Couturelle. Deux autres officiers du même nom, qui nous ont été signalés depuis l'impression des premières feuilles, ont été également chevaliers de Saint-Louis : 1747, 19 décembre, le chevalier de Couturelle, major du régiment de Rohan-Rochefort. (*Registres de l'Ordre.*) — Chevalier de Couturelle (Charles-Joseph Boudard), né en 1720, est de Couturelle, près Arras; lieutenant en second, 1736; enseigne, 1738; lieutenant, même année; capitaine, 1745; major, 1747; retiré. 1758. (*Registre, rang des capitaines,* 1748 *à* 1763, *régiment de Rohan-Rochefort.*) — 24 octobre 1757, Couturelle (Charles-Joseph-François Houdart), capitaine au régiment de Languedoc. (*Registres de l'Ordre.*) — Couturel (Charles-Joseph-François Houdart), vient d'Aunis. Lieutenant en second, 1738; lieutenant, 1739; capitaine, 1747; aide-major, 1748; a délaissé en 1753; rétabli par ordre du roi le 1er mai 1753 avec son rang. — Pourvu d'une compagnie en 1755. — Pension de retraite de 400 livres en 1764. (*Registre, rang des capitaines,* 1748 *à* 1763, *régiment de Languedoc.*) Il y a erreur sur les deux registres en ce qui concerne cet officier; le nom patronymique est Boudart, et non Houdart.

(2) Cet officier, âgé de dix-huit ans, et cornette aux carabiniers, obtint à la fois à Crevelt la croix de Saint-Louis et le brevet de capitaine, pour un trait de courage. Ralliant autour de lui quelques hommes, il perça à leur tête une ligne d'infanterie ennemie, mit hors de combat une batterie dirigée contre les Français, et,

Boret, lieutenant, Barville de Nocé, aide-major, vicomte de Durfort de Rosines (Charles-Louis), mestre de camp, lieutenant d'une brigade, de Pujol et le chevalier de Saint-Pern de Lygonié (Jude-Gilles), capitaines aux carabiniers du comte de Provence; les capitaines de Rolly, du régiment de Berry; Bourgongne de Menneville, du régiment de Condé; de Brustel, des dragons d'Orléans; de Vignacourt, du régiment du Mestre de camp général de la cavalerie; de Fauville, de Marchesieux, du régiment de Royal-Cravates; du Croiset de Cumignac, Maulcon, de Rey (Jean-Pierre-Hercule) (1), capitaines, et Montaurant, lieutenant au régiment d'Aquitaine; de Vigneras, du régiment de Royal-Piémont; marquis de Calonne de Courtebourne, et de Tassigny, du régiment de Crussol; Francourt, capitaine, Fagnier et Lizès, lieutenants au régiment d'Harcourt; de Jouen et de Lavaux, du régiment de Chabrillant; de la Vernette (Claude-Philibert-Bernard) et de Serres, du régiment d'Orléans; vicomte de

le retour lui étant fermé, il continua de marcher en avant, traversa plusieurs corps auxquels il fit des prisonniers, occupa le bourg de Gladebec, en repartit le lendemain à la pointe du jour, regagna le camp français en faisant un détour, et rapporta son étendard à sa brigade. Sa carrière fut courte, car il mourut à vingt-deux ans, mais elle fut bien remplie. (Voir *la Gazette de France* du 22 juillet 1758, qui raconte cette action et fait mention de la double récompense accordée par le roi.)

(1) Enseigne, régiment de Chaillou-infanterie, 1742; lieutenant, 1745; capitaine dans Aquitaine-cavalerie, 1746; réformé, 1749; replacé, 1752; brevet de major, 1771; rang de lieutenant-colonel, même année; blessé à Crevelt. — 1766, gratification de 800 livres. — 1775, assurance d'une pension de 1000 livres sur l'ordre de Saint-Louis, qu'il obtint le 24 janvier 1776. En 1774, retraité avec une pension de 1,500 livres, outre l'expectative de la pension de 1000 livres sur l'ordre; sa compagnie accordée à son fils, sous-lieutenant au régiment, pour en être pourvu le 7 novembre 1774, jour où il aura deux ans de service d'officier. — Notes des inspecteurs : 1763, bon capitaine de cavalerie. — 1764, *idem;* a servi avec courage et intelligence. — 1765, a de l'esprit et du tact; serait meilleur chef que subordonné, étant porté au bien. Ses opinions cèdent difficilement à celles des autres, parce qu'elles sont presque toujours meilleures. — 1766, très-bon. — 1769 à 1772, sert bien. (*Registre d'Artois-cavalerie, ci-devant Aquitaine, de 1763 à 1776.*)

Lignereux, du régiment de la Rochefoucauld; de Laferté, Leymarie, de Saffray, capitaines, et Madron, lieutenant, du régiment de Royal-Roussillon; Dayguirandes, du régiment de Clermont; de Candale, du régiment de Marcieu; de Puismorin, du régiment de Bourbon-Busset; de Vidampierre, du régiment de Fumel; de Publy (Louis-Joseph La Salle), lieutenant au régiment d'Archiac; Monléon, lieutenant au régiment de Dampierre; de Messey (Gaspard-Eugène), de Mustel, de Renson, des dragons de la légion Royale; de Mazancourt (1), capitaine, rang de mestre de camp, et Aucles, aide-major, rang de capitaine, du régiment de Noé.

Furent encore reçus par le maréchal de Contades : le marquis de Lesde, maréchal de camp; le duc de la Trémouille (Jean-Bretagne-Charles-Godefroy) (2) et le marquis de Gamaches (Charles-Joachim Rouault de Cayeux), mestres de camp, l'un d'Aquitaine, l'autre de Royal-Piémont, cavalerie; le chevalier de Galard de Lézer, capitaine de cavalerie, et M. Teaillard de Teaissonnière, dont le grade n'est point indiqué.

Un mois après la défaite de Crevelt, jour pour jour, le 23 juillet, le duc de Broglie, qui commandait l'avant-garde de l'armée du prince de Soubise (seconde armée d'Allema-

(1) Le comte de Mazancourt (Gabriel-Auguste) commença à servir dans le régiment de cavalerie Dauphin-Étranger sous le nom de Courval, fut capitaine dans Noé-cavalerie en 1744, eut le rang de mestre de camp en 1749, devint lieutenant-colonel dans le régiment de Bourbon-cavalerie en 1764, brigadier en 1767, commandeur de l'ordre en 1779, et maréchal de camp en 1780, avec un traitement de 4,000 livres, en conservant sa pension de commandeur. En 1771 il avait obtenu une gratification annuelle de 1,000 livres, en attendant une pension de même somme sur l'ordre. — Homme de guerre qui a des actions d'éclat, disent les notes d'inspection de 1763. — 1764, officier courageux et rempli d'intelligence. — 1768, rempli de bonne volonté et du meilleur exemple. (*Registre de Bourbon-cavalerie*, 1763 *à* 1776. — *Registre du même régiment devenu Bourbon-Dragons*, 1776 à 1788.)

(2) Brigadier de cavalerie en 1762, maréchal de camp en 1770.

gne), joignit le prince d'Isembourg à Sundershausen, près de Cassel, et le battit complétement.

De huit mille hommes dont se composait le corps du prince d'Isembourg, il n'en resta que la moitié. Notre perte fut de quatre cents tués et de douze cents blessés. Parmi les morts se trouvait M. de Saint-Martin, lieutenant-colonel du régiment de Rohan et chevalier de Saint-Louis.

L'ennemi avait seize pièces de canon ; on en prit sept sur le champ de bataille (la brigade de Rohan en prit quatre à elle seule) et huit dans la poursuite. Les détails de cette affaire furent apportés à Versailles par le marquis d'Autichamp-Beaumont, aide de camp du duc de Broglie, et le roi annonça que le vainqueur de Sundershausen serait compris dans la première promotion des chevaliers du Saint-Esprit.

Un autre succès couronna, en Bretagne, la gloire de nos armes. Le 3 septembre 1758, une flotte anglaise de cent cinq voiles fut signalée, se dirigeant vers la baie de la Frenaye. Aussitôt des messagers furent envoyés de toutes parts. Le lendemain elle mit à terre à Saint-Brieuc les douze ou treize mille hommes qu'elle portait. Le 5, les troupes se mirent en marche sur Saint-Malo; mais elles furent arrêtées à Dinard par la frégate *la Renoncule*, commandée par M. Duchilleau, et les corsaires que ce brave officier avait appelés. Le général anglais Bligh se rabattit alors sur Ploubalay. Cependant les Français se réunissaient, et déjà, se montrant sur les derrières de l'ennemi, tandis qu'un autre détachement menaçait les Anglais sur leur flanc gauche, la situation de Bligh devenait critique. Il semblait que pas un de ses hommes ne pût regagner les vaisseaux. Les Anglais étaient perdus, et nos troupes attendaient avec impatience l'ordre de charger, lorsqu'au contraire le duc d'Aiguillon, qui commandait, en sa qualité de gouverneur de la Bretagne, leur envoya l'ordre de rétrograder. Son plan était d'éloigner les Anglais de leur flotte et

de paraître leur ouvrir la route de Saint-Brieuc; mais Bligh ne donna pas dans le piége et se mit en retraite pendant la nuit pour se rembarquer. Il parvint à masquer ce mouvement, dont on ne s'aperçut qu'au jour; mais on le joignit à Saint-Cast, au moment où l'embarquement commençait en bon ordre. A onze heures et demie, le 11 septembre, les dispositions étaient prises pour une attaque générale : les volontaires bretons, qui s'étaient joints aux troupes à la nouvelle de l'invasion de leur pays, avaient obtenu l'honneur de marcher en tête des colonnes. Notre droite était conduite par le comte de Balleroy, le centre par le marquis de Broc, la gauche par le comte d'Aubigny, la réserve par le chevalier de Saint-Pern, et l'artillerie par M. de Villepatour, dont le courage et l'habileté bien connus se distinguèrent encore dans cette journée. L'ordre d'attaquer tardant trop à venir, d'Aubigny, à la tête de sa colonne, s'élança, aux cris de *Vive le Roi!* sur les retranchements que les Anglais avaient élevés à la hâte. Vainement l'ennemi essaya-t-il d'arrêter cet élan en redoublant l'intensité de son feu, qu'appuyait celui de la flotte. Après deux heures d'une affreuse mêlée, où la fougue française et la ténacité bretonne avaient trouvé une résistance désespérée, la marée, en baissant, força les vaisseaux anglais de reprendre le large. Trois chaloupes chargées de monde furent coulées bas par notre artillerie, et ce qui ne put parvenir à s'embarquer tomba à genoux et demanda grâce. Trois mille hommes environ restèrent sur la plage, dont quatorze cents étaient morts ou dangereusement blessés, et parmi ceux-ci quatre colonels, quatre lieutenants-colonels et quatre capitaines de vaisseau. Notre perte fut de sept officiers tués et cinquante-sept blessés, cent quarante-huit soldats ou sous-officiers tués et deux cent quatre-vingt-trois blessés. Reste le chiffre de la perte essuyée par les volontaires bretons, chiffre qui n'a jamais été bien connu.

Tel fut ce combat, éternellement célèbre, et dont le héros

fut d'Aubigny, comme d'Assas à Clostercamp. On a bien essayé de lui disputer sa gloire, mais l'opinion publique ne s'y est point trompée; elle a maintenu la vérité, et c'est d'Aubigny seul qu'elle célèbre dans la ballade bretonne destinée à perpétuer le souvenir de cette journée (1). Son fils, capitaine aux dragons de Marbeuf, combattit vaillamment à ses côtés, et, chargé par le duc d'Aiguillon de porter au ministre de la guerre les détails de l'affaire, il reçut pour récompense la croix de Saint-Louis. Mais, dans cette dépêche au maréchal de Belle-Isle, ce qui doit étonner, c'est qu'il soit question du fils, et que le duc d'Aiguillon se taise sur le père. Est-ce injustice ? est-ce jalousie ? Nous laissons à d'autres le soin de trancher la question. Nous nous bornons à citer les termes de la lettre, en respectant son orthographe : « J'ai été extrêmement content de M. Redmont, et c'est à lui qu'est dû le succès de l'attaque de gauche, que je l'avois chargé

(1) Le comte Morell d'Aubigny était issu d'une race normande. La ballade bretonne consacrée à la gloire de Saint-Cast a été écrite en dialecte de Cornouailles, et traduite par M. de la Villemarqué, dans son recueil des *Chants populaires de la Bretagne.*

« Les Bretons et les Anglais voisins, mais pas moins ennemis, ont été créés et mis au monde pour s'entrebattre à tout jamais. — Comme je dormais l'autre nuit, un son de trompe retentit dans les bois de la Salle : Saxons ! Saxons ! maudits Saxons ! — Le lendemain, en me levant, je vis les Anglais arriver, je vis arriver leurs soldats : harnais dorés et habits rouges. — Quand ils furent rangés en bataille sur la grève, j'aperçus les Français allant à leur rencontre, d'Aubigny à leur tête, l'épée nue à la main. « En avant ! » cria d'Aubigny ; « il ne « nous en échappera aucun ! Courage ! allons, mes braves enfants, en avant !... « Suivez-moi, et ferme ! » — Les Français répondirent tout d'une voix à son appel : « Suivons d'Aubigny pied à pied ; il est gentilhomme et bon compagnon. » Quand d'Aubigny en vint aux mains, il n'y eut personne, grand ou petit, qui n'ouvrît les yeux en le voyant verser le sang. — Ses cheveux, son visage et ses habits étaient couverts de sang, du sang qu'il tirait aux Anglais en leur perçant le cœur. — On le voyait, sur le champ de bataille, le cœur calme, la tête haute, pas plus ému par les boulets que s'ils eussent été des bouchons— ..... En cette année mil sept cent cinquante-huit, le second lundi du mois de *la paille blanche*, les Anglais ont été vaincus en ce pays ; — en cette année, comme devant, ils ont été mis au pas. Toujours, comme la grêle dans la mer, fondent les Anglais en Bretagne. »

de conduire, et qu'il détermina avec beaucoup de bravoure, de sens froids et d'intelligence. M. de Fontette, son aide, fit des merveilles pendant toute l'action, se portant partout, pour redresser les troupes qui se trompoient dans les débouchés, avec une activité singulière; je le voïois et le trouvois partout en même temps. Nos colonels ont fait des merveilles, surtout messieurs de Polignac et de la Tour-d'Auvergne, et je n'ai encore rien vu de comparable à la vivacité du feu de Villepatour, qui, avec huit pièces à la suédoise, tint teite pendant deux heures à l'artillerie de cinq frégates, de quatre goëlettes à bombes, et d'un vaisseau de 74 canons, embossés contre nous, qui tirèrent continuellement. *P. S.* J'oubliois de vous dire que M. d'Aubigny, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, estoit à l'attaque de gauche avec son père, et s'y conduisit avec la plus grande distinction. »

Quoi qu'il en soit de ce silence à l'égard du vrai commandant de l'aile gauche, il en résulta que le comte d'Aubigny ne fut point compris dans la distribution des récompenses. Il est juste de dire qu'il n'avait que quatre mois et demi du grade de maréchal de camp, ayant été promu le 1er mai précédent; mais il ne perdit rien pour attendre : il fut nommé lieutenant général en 1762, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1768. Le roi, par ordonnance du 15 octobre, fit maréchal de camp le marquis de la Châtre, brigadier de 1748, qui fut l'un des combattants de cette journée; brigadiers d'infanterie, le chevalier de Saint-Pern, colonel-lieutenant du régiment de Penthièvre; le chevalier de la Tour-d'Auvergne, colonel du régiment de Boulonnais; le marquis de Broc, colonel-lieutenant du régiment de Bourbon; le chevalier de Polignac, colonel du régiment de Brie; le chevalier de Sainte-Croix, lieutenant-colonel du régiment de Bourbon; et brigadier de dragons le comte de Marbeuf, mestre de camp du régiment de son nom.

La liste suivante des officiers tués ou blessés montre qu'à

cette époque on servait avec la même valeur qu'aujourd'hui, et que, si les grades appartenaient à la noblesse, elle payait bravement de sa personne. — Le chevalier de Redmont, maréchal de camp, maréchal général des logis, une forte contusion à la main; le marquis de la Châtre, brigadier, commandant en haute Bretagne, une forte contusion à la jambe; le chevalier de la Tour-d'Auvergne, colonel de Boulonnais, blessé dangereusement d'un coup de fusil dans les reins et d'un autre dans la jambe; le chevalier de Polignac, colonel de Brie, blessé très-dangereusement à l'épaule (il mourut de ses blessures); le marquis de Montaigu, la jambe cassée (mort également); le marquis de Cucé, sous-lieutenant des mousquetaires, blessé dangereusement de trois coups de fusil, un au menton, un à la cuisse et l'autre à l'épaule (Anonyme de Boisgelin, marquis de Cucé, enseigne, et non pas sous-lieutenant des mousquetaires, 1re compagnie, chevalier de Saint-Louis du 9 juin 1758, fut transporté à Saint-Malo, y mourut de ses blessures, et fut inhumé dans cette ville le 13 octobre); de la Bretonnière, gouverneur de Dinan, une contusion au côté.

Régiment Royal-Vaisseaux : de Canorgue, aide-major, tué; les capitaines du Plouet, chevalier de la Tour-du-Pin, de Montgiront et de Maison-Rouge, blessés; les lieutenants Desplat et de la Chaume, blessés; huit hommes tués et dix-sept blessés.

Régiment de Bourbon : les chevaliers de Montigny et de Vaux, capitaines, blessés; le lieutenant Rault, blessé; neuf hommes tués, seize blessés.

Régiment de Brissac : trois hommes tués, sept blessés.

Régiment de Penthièvre : de Mont, capitaine, le chevalier de Guigouéne et Mongo, lieutenants, blessés; trois hommes tués, six blessés.

Régiment de Boulonnais : les capitaines de la Matezière, de Mercuir, du Cup, de Chorier, le Lauret; le chevalier de

Champagnac, aide-major; les lieutenants chevalier de Saint-Julien, de la Milière, de Morel, de la Poujade, de Saint-Jean, du Breuil de Champagnac, de Barthaud, blessés; le lieutenant de Sozion, tué; l'enseigne de Monverd, blessé; quarante-cinq hommes tués, quatre-vingt-quinze blessés.

Régiment de Brissac : le capitaine de la Gravière et le sous-lieutenant Arnoult, blessés; quatre hommes tués, douze blessés.

Régiment de Quercy : le capitaine de Cronenbourg, tué; le lieutenant du Perche et le sous-lieutenant Perrot, blessés; onze hommes tués, dix blessés.

Régiment de Brie : les capitaines Beauchamps et de Rinseac, tués; le major de Burgat, les capitaines de Balguery, d'Hodi, de la Villelain, Piol, Derod (l'orthographe du nom est Darodes), blessés; les lieutenants Monroye, chevalier du Bottier, de Treveret, de Kermorvan, le sous-lieutenant le Besse, blessés; de Nobelle de Lanhuron, volontaire aux grenadiers, tué; trente-trois hommes tués, cinquante-neuf blessés.

Bataillon de milice de Fontenay-le-Comte : cinq officiers blessés (les noms ne sont pas indiqués); vingt-quatre hommes tués, quarante blessés.

Volontaires étrangers : les capitaines de Carrière et Danoffet, le lieutenant Dartane, blessés; huit hommes tués, onze blessés.

Dragons : un maréchal des logis tué, douze dragons blessés.

Tel était le glorieux martyrologe de l'armée.

Les états de Bretagne firent frapper une médaille en bronze, « attendu les misères de la province et le peu de fonds qu'elle avoit, ce qui la mettoit hors d'état de fournir à une plus forte dépense, » et ils mirent au concours six pensions de 200 livres pour être données à six Bretons choisis parmi les volontaires de cette journée.

Un épisode touchant signala ce combat. « Une compagnie de gardes-côtes des environs de Tréguier s'avançait

contre un corps de montagnards gallois, qui marchait en chantant un air de son pays. Les Bretons écoutent : c'était un *gwers* de nos bruyères. Tout attendris, ils achèvent le refrain commencé. Les Gallois s'arrêtent à leur tour. Vainement les officiers commandent le feu de part et d'autre : après trois siècles, les enfants de la Bretagne s'étaient retrouvés et reconnus ; ils refusèrent de s'égorger ; mais les deux troupes s'en dédommagèrent, l'une en se jetant avec rage contre les Français, l'autre en portant le carnage au milieu des *Saxons maudits ;* car tel est encore le nom que les Bas-Bretons donnent à l'étranger qui, au cinquième siècle, les chassa de la Grande-Bretagne, leur patrie (1). »

Le prince Georges d'Angleterre, petit-fils de Georges II, et devenu son successeur deux ans plus tard sous le nom de Georges III, faisait partie de cette expédition et y courut un grand danger, car les Carmes du Guildo racontèrent qu'étant à la fenêtre de leur communauté il manqua d'être tué d'un coup de fusil ; la balle cassa un vitrage à côté de lui. Cette épreuve lui suffit, ou le général Bligh trembla pour sa responsabilité. Quoi qu'il en soit, le prince fut conduit aussitôt au couvent de Saint-Jacut, où il s'embarqua pour rejoindre la flotte. C'est du haut d'un vaisseau qu'il assista comme spectateur à la défaite de ceux dont il croyait, en venant, partager la gloire.

Maintenant quelle est la part de M. le duc d'Aiguillon dans cette affaire? On sait que la Chalotais prétendait que nos soldats s'étaient couverts de gloire et que leur chef s'était couvert de farine, parce qu'il était resté pendant tout le combat enfermé dans un moulin et occupé d'autre chose que

(1) *Saint-Cast.* Recueil de pièces officielles et de récits contemporains relatifs au combat du 11 septembre 1758, publié par la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord. — 1 vol. in-8°, 1858, chez Prudhomme, libraire à Saint-Brieuc. — C'est de ce recueil, page 24, que nous avons extrait la liste des morts et des blessés, imprimée à Rennes le 14 septembre 1758.

de la lutte; mais Rioust des Villes-Audrains, dans sa relation de la journée, dit positivement : « L'artillerie de la frégate ne nous faisoit pas tant de mal que l'on auroit pensé; ses boulets portoient trop haut, ce qui rendoit M. le duc d'Aiguillon très-exposé, courant sans cesse du moulin d'Anne au moulin du Chêne; il pensa être emporté par un boulet au pied de ce moulin; plusieurs bombes crevèrent assez près de lui. » Ainsi donc voilà deux versions; l'une émane d'un homme qui, dans les luttes parlementaires, fut l'ennemi du duc d'Aiguillon, et qui ne pouvait parler *de visu;* l'autre, au contraire, fit bravement son devoir, et, quoique nous ayons peu de sympathie pour le neveu du maréchal de Richelieu, pour ce favori de madame de Pompadour, puis de madame du Barry, à laquelle il dut le ministère de la guerre, nous adoptons le langage qui a de l'autorité, et nous regardons le duc d'Aiguillon comme lavé de l'accusation qui a pesé sur lui et comme ayant été digne de son nom.

Le duc d'Aiguillon fut chargé de recevoir chevaliers de Saint-Louis les officiers dont les noms suivent :

Abrieu, capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie de Chabrillant; de Boisauvoyer, capitaine au régiment de Brie; comte de Jumilhac, colonel du régiment royal la Marine; de Lossac (René-Bertrand Boishamon), capitaine au régiment de dragons du Dauphin; de Mansigny (Robert Grandin) et de Revel, capitaines au régiment de Bourbon; Picquet de Melesse, prévôt général de la maréchaussée de Bretagne.

Furent encore nommés chevaliers de Saint-Louis et reçus par divers :

De Chamousseaux (Jacques-Christophe Moreau), capitaine au régiment de Bresse; de Pairiague (Pierre Darodes) (1), major, d'Héral (Jean-Joseph), et de la Ville-Hulin (Jean-

(1) Entré au service en 1742, réformé en 1763 avec son régiment. — Pension de retraite de 800 livres. (*Registre de 1748 à 1763, et dossiers des pensions.*)

Noël), capitaines au régiment de Brie; Dambly (Jean-Baptiste Thomassin) et de Lachaux (Alexandre Duperon), capitaines au régiment Royal-Vaisseaux; de Pons (Pierre), capitaine aux grenadiers de France; d'Aubigny (Jules-Marc-Antoine) et de Murat (Charles-Henri), capitaines aides-majors aux dragons de Marbeuf; de Narbonne (Gervais-Marie de la Cornillière), garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg (1); de Vauconcourt (Ignace Gérard Quintrey ou Guintrey), major du régiment de Brissac.

M. de Carrières (Denis), capitaine de grenadiers aux Volontaires-Étrangers, obtint la même grâce en 1759.

Dans cette journée, dit l'*Histoire manuscrite de Saint-Malo,* tous les Français semblèrent entendre au fond de leur cœur ce mot d'un soldat de Navarre à ses compagnons dans une circonstance à peu près semblable : « Mes amis, le roi vous paye dix ans pour le servir un seul jour, et ce jour est arrivé! »

Au mois d'octobre, le prince de Soubise prit sa revanche de Rosbach sur les corps réunis des généraux d'Ober et prince d'Isembourg. Il les joignit à Lutternberg et les fit attaquer par le duc de Broglie, tandis que Chevert les tournait par la gauche. Cette manœuvre fut décisive, et les soldats ennemis, chargés avec fureur, s'enfuirent à travers les bois en jetant leurs armes. Trois mille hommes tués ou blessés et près de mille prisonniers furent les trophées de cette journée. Nul cependant n'a su gré à M. de Soubise de cette victoire; il est toujours resté le vaincu de Rosbach : tant il est vrai que presque toujours l'histoire est écrite avec plus de passion que de justice.

Une nouvelle distinction attendait Chevert. A son cordon rouge de commandeur, qu'il devait échanger plus tard contre la grand'croix de Saint-Louis, vint se joindre le cordon bleu de l'Aigle-Blanc de Pologne, que le roi de Pologne lui fit

(1) Son fils combattait à ses côtés. M. de la Cornillière-Narbonne eut une des six pensions de 200 livres créées par les états de Bretagne.

remettre avec son portrait, renfermé dans une boîte d'or enrichie de diamants.

Le prince de Soubise reçut dans cette campagne la croix de Saint-Louis pour le baron de Clozel, brigadier, colonel-lieutenant du régiment Royal-Infanterie-Allemande des Deux-Ponts; de Gelb, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie allemande de Saint-Germain; et pour les capitaines Desrozières, de Gobart aîné, de Gobart cadet, de Horn, de Josse et de la Tour (lieutenant de la colonelle), de Royal-Bavière; chevalier de Banville (Pierre-Charles), du Varnès, du Chalard, Saint-Avit, de Lourde et de la Moustière, du régiment de Rohan; de Bruck, de Thalingen, de Hesse et de Louisenthal, du régiment d'infanterie allemande d'Alsace; de Gevigny (Théodore-Ignace), du régiment de Royal-Suédois; de Berlincourt, du régiment suisse de Waldner; Carpentier, du régiment d'infanterie allemande de Raugrave; du Roscoat (1), du régiment de Beauvoisis; Pechery, capitaine réformé, et Hoffmann, lieutenant au régiment de Wirtemberg; vicomte de Rougé (2), du régiment de Poly; de Humbert, capitaine,

(1) Du Roscoat (Olivier-Rolland), volontaire au régiment de Beauvoisis, 1741; lieutenant en second, 1745; enseigne, même année; lieutenant, 1745; capitaine, 1746; major, 1758; lieutenant-colonel, 1765; brigadier d'infanterie, 1770. Blessé à l'affaire du 23 juin 1758 (Crevelt) de deux coups de feu. — Blessé de différents coups de sabre à Berghen. — 400 livres de pension sur le trésor royal. — 1767, gratification de 400 livres. — 1769, gratification de 800 livres. Retiré en 1777, avec une pension de 2,000 livres et en conservant sa pension de 400 livres. — Notes des inspecteurs : 1763, sujet de la plus grande distinction. — 1768, *idem*. — 1769, *idem*; a reçu des blessures incroyables. — 1770, *idem*. — 1772, *idem*; du meilleur exemple. (*Registre du régiment de Beauvoisis, de* 1763 *à* 1776.)

(2) A la page 440, nominations de 1756, une erreur a été commise dans la note qui concerne le comte de Rougé (Gabriel-François), et le commencement de ses services est rapporté d'une manière inexacte. Voici le relevé du registre du régiment de Vermandois (*rang des capitaines, de* 1748 *à* 1763) : Lieutenant en second, régiment de Vivarais, 1740; enseigne, 1741; enseigne au régiment de Vermandois, 1743; capitaine, 1746; lieutenant (capitaine-lieutenant) de la compagnie colonelle, etc. Quant au vicomte de Rougé (Pierre-Georges), capitaine au régiment de Poly, il fut tué en 1759, à Sundershausen.

et Schmitt, lieutenant au régiment de Nassau-*Ousingue* (*Ussingen*); Hildebrand et Zevalos, du régiment d'infanterie allemande de Bentheim; de Charrier, du régiment de Normandie;

De Grandpré, aide-maréchal général des logis de l'armée; de Briand, gendarme de la Maison-du-Roi; Marie, maréchal des logis aux gendarmes de Berry; Mazeret, capitaine aux gendarmes d'Aquitaine; de France, maréchal des logis aux gendarmes bourguignons; de Kerangués et la Noue, capitaines au régiment de dragons d'Apchon; de Rey (Michel), capitaine-lieutenant de la mestre de camp du régiment de Royal-Allemand; comte de Rosen, mestre de camp-lieutenant du régiment de cavalerie de Wirtemberg; de Vissac, capitaine au régiment de cavalerie de Poly; Oberlin, aide-major, rang de capitaine, et Regnault, lieutenant au régiment de cavalerie de Raugrave.

Furent encore nommés chevaliers de Saint-Louis en 1758:

MM. de Saint-Cyr (Charles-Louis Prévost), colonel du régiment d'Angoumois (1); Maillé de la Tour-Landry (Charles-René), colonel-lieutenant du régiment de Condé (2); Walsh, lieutenant réformé d'infanterie; de Beaumont (Louis), sous-lieutenant aux Gardes-Françaises; de Narbonne-Pelet (Joachim-Anne) (3), lieutenant-colonel aux grenadiers royaux de Coincy; du Blaisel (Louis-Gilles), lieutenant-colonel au régiment de Godintien, troupes boulonnaises;

Les capitaines des régiments d'infanterie suivants:

De Lauzun (Jean-Baptiste de Chamereau) (Picardie); le chevalier de Livry (Michel-Noël) (Reine); d'Ornano (François-

(1) Il fut reçu par le prince de Monaco, maréchal de camp.

(2) Comte de Maillé (*État militaire*, 1759); brigadier, 1765; maréchal de camp, 1768; lieutenant général, 1784, et duc de Maillé. (*États militaires.*)

(3) Marquis de Narbonne-Pelet. (*État militaire*, 1759.)

Marie), de Caraffa (Jean-Baptiste) (Royal-Corse); de la Quéronnière (1) (René-Pierre Breville-Hallyon) (Poitou); d'Estrées (François-Bernard Descros), de Beaufort (Joseph) (Roi); de Morgan (Marie-Jean-Baptiste) (Orléans); de Banville (Jacques-Marie) (2), le chevalier de Wolbock (Marie-Antoine) (3)

(1) La Guéronnière (René-Pierre du Breuille Hélyon), mousquetaire, deuxième compagnie, 1736; volontaire au régiment de Poitou, 1741; lieutenant, 1742; capitaine, 1747; retiré, 1760. (*Registre, rang des capitaines, de* 1748 *à* 1763.) Il fut reçu par M. de Bonneval, lieutenant-colonel du régiment : chevalier de Bonneval (*État militaire,* 1759); vicomte de Bonneval (*État militaire,* 1764); chevalier de Saint-Louis en 1747. M. de Bonneval entra comme enseigne au régiment de Poitou en 1731; il fut fait lieutenant en 1732, capitaine en 1737, major en 1755, lieutenant-colonel en 1757, rang de colonel en 1766, colonel de grenadiers royaux même année. — 1763, très-bon lieutenant-colonel, devenant tous les jours des meilleurs. — Très-ferme et très-intelligent. — 1764, *idem* : paraît songer à sa retraite : il faut tâcher de le retenir. — 1765, homme essentiel, du meilleur exemple, et qui a eu des actions très-distinguées à la guerre. (*Registre du régiment de Poitou,* 1763 *à* 1776.) — Brigadier, 1762; maréchal de camp, 1770. (*État de* 1772.)

(2) Il eut pour parrain son colonel, le prince de Rohan, prince de Rohan-Montbazon. (*État militaire,* 1759.)

(3) Son père servait dans le même régiment. Volboc, puis Volbocq, disent les registres antérieurs à 1746, entra comme cadet au régiment de Rohan en 1689, fut sous-lieutenant en 1690, lieutenant en 1693, capitaine en 1701, chevalier de Saint-Louis (*registre de* 1689 *à* 1720); major, 1734; lieutenant-colonel, même année (*registre de* 1730 *à* 1734); lieutenant de roi d'Avesnes (*registre de* 1734 *à* 1748). Le registre de 1689 à 1720 porte encore cette mention : « A été blessé, n'a pas discontinué. » Le frère aîné du chevalier de 1758, de Volbock (Louis-Armand-François), lieutenant au régiment de Rohan en 1734, capitaine en 1742, et commandant de bataillon en 1760, est porté chevalier de Saint-Louis sur le registre matricule de son régiment (*rang des capitaines, de* 1748 *à* 1763), mais il ne figure pas sur le registre de l'ordre de 1746 à 1757, ce qui prouve les lacunes qui existent dans ces documents. La mention sur le registre suffit. La famille possède en outre la lettre d'avis de M. d'Argenson, ministre de la guerre, lettre datée du 3 mars 1747, dont nous avons copie, et qui annonce au baron de Wolbock, capitaine au régiment de Rohan, que le roi lui accorde la croix de Saint-Louis en récompense de ses services et d'une blessure grave reçue à Fontenoy. Enfin celui qui nous occupe, le chevalier de Wolbock (Louis-Marie-Antoine), lieutenant en second, 1741, enseigne et lieutenant en 1742, capitaine en 1745, rang de major en 1763, rang de lieutenant-colonel en 1766, toujours dans le régiment de Rohan, devenu Berry en 1760, se retira, en 1768, avec une pension de 2,000 livres. En 1780 il obtint

(Rohan); du Petit-Thouars (Hyacinthe-Louis Aubert) (1), de Roussy (Louis) (Saint-Chamond); le baron du Blaisel (François-Marie) (la Marine); de Scepeaux (Gabriel de Piers) (Champagne); de Viomesnil (Charles du Houx) (2) (Limosin); de Saint-Aulaire (Henri Beaupoil) (la Sarre); le chevalier de Saint-Pierre (Charles) (Bourbonnais); du Buat (Pierre-Georges) (grenadiers royaux d'Ally); Royer (Claude-Michel) (Quercy); le chevalier Dumanadeau (Charles-Adrien-Maurice-Anet) (Beauvoisis); Boisseaux (Henri-Joseph) (grenadiers royaux de Modène); Bastard de Saint-Denis (Jean) (3) (Talaru); du Saussey (Jean-Baptiste) (grenadiers royaux de d'Aullan); de Piffons (Pierre) (Provence)(4); de Richecourt (François-Nicolas

une place de lieutenant-colonel aux Invalides, avec une pension de 600 livres, en renonçant à celle de 1768. En 1781 il quitta les Invalides et reprit sa pension. Excellent sujet, disent les notes d'inspection, criblé de blessures qui ont altéré sa santé, mais qui ne l'ont pas empêché d'aller à Terre-Neuve, où il s'est distingué.

(1) Il fut reçu par son frère, lieutenant de roi à Saumur, chevalier de 1757.

(2) Lieutenant en second, Limosin, 1740; enseigne, 1741; capitaine réformé, 1747; colonel des volontaires du Dauphiné en 1759; puis, en 1765, de la légion de Hainault, devenue légion de Lorraine en 1768; baron, brigadier, 1762; maréchal de camp, 1770; commandeur de l'ordre en 1771, grand-croix en 1782, et lieutenant général en 1783, pour prendre rang dans la première promotion à venir, qui eut lieu en 1784. Ces honneurs, depuis 1770, furent la récompense des grands services rendus en Pologne et dans la guerre d'Amérique.

(3) Lieutenant en second, 1740; lieutenant, 1741; capitaine, 1746; mort, 1767. — Bon officier; a du détail, et a été chargé plusieurs fois des affaires du régiment, dont il a la confiance (note de 1763). — Pourra faire un bon lieutenant-colonel (notes de 1766). — (Registre de Guienne, ci-devant Talaru et Chatellux, 1763 à 1776.)

(4) Piffons (Pierre) est de Libourne. Né en 1719, lieutenant en second, 1740, dans le régiment de Ponthieu; enseigne, 1741; lieutenant, même année; capitaine en 1744; incorporé dans Provence; capitaine de grenadiers, 1763; rang de major, 1767. — 1763, gratification extraordinaire de 400 livres; 1765, *idem* de 400 livres; retiré, 1769, avec 800 livres d'appointements de retraite. — 1763, excellent sujet, très-brave, d'une grande volonté. — 1765, ferme et intelligent, excellent sujet. — 1766, 1767, 1768, excellent capitaine de grenadiers. (*Registre, régiment de Provence, de 1763 à 1776.*)

Gousselin), de Saint-Fonds (1) (Nicolas Bottu), de Béon d'Arcizac (Charles-Louis) (Boulonnais); de Rostaing (Joseph-Ignace-Ferdinand) (grenadiers royaux de Chantilly); des Essarts (Charles) (Rohan-Rochefort); de Béon (François-Augustin) (Aquitaine) ;

Les capitaines des bataillons de milice suivants :

Le Nain (Etienne-François-Paul) (Laon); d'Houdetot (Jacques-Joseph) (Abbeville); des Isles (Joseph Cheyrade) (Périgueux); la Gorce (Jean-Etienne) (Strasbourg); de Crévecœur (Bois) (Corbeil) ;

Le chevalier du Châtelet (Maximilien), commandant le 2e bataillon d'infanterie liégeoise d'Horion; de Talhouet de Severac (Augustin-René), capitaine dans les troupes de la Compagnie des Indes;

Pasquier de Wardanché (Louis-François), capitaine au bataillon de Cosne, et de Fransure (Nicolas-Joseph) (2), capitaine au bataillon de Loyauté, corps royal d'artillerie ;

De Caux de Blacquetot (Jean-Baptiste), ingénieur en chef à Bouchain, et de Réaumur (Pierre-René Perreau), ingénieur ordinaire du Roi.

Cavalerie : Le prince de Holstein-Beck (Charles-Frédéric) (3), mestre de camp de Royal-Allemand; le comte de Bercheny (Nicolas-François) (4), mestre de camp des hussards de son

(1) Bottu de Saint-Fonds de Limas, d'après les notes de la famille.

(2) De Fransure (Nicolas-Joseph), né à Cambrai, 1724; cadet au bataillon de Bourquefeld, corps royal d'artillerie; sous-lieutenant, 1740; lieutenant en second, 1744; lieutenant en premier, 1747; capitaine en second, 1751; capitaine en premier, 1757. — 1757, pension de 500 livres sur le Trésor; — 1759, gratification de 300 livres. — Dix campagnes, neuf siéges, deux blessures, l'une au siége d'Egra, l'autre au siége de Fribourg. (*État des capitaines d'artillerie de 1700 à 1757.*)

(3) Neveu du maréchal de Saxe, brigadier de cavalerie en 1759, maréchal de camp en 1761, mort en 1772.

(4) Reçu par son père, grand-croix de l'ordre, maréchal de France en 1758, et mort en janvier 1778, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

nom; le comte de Saint-Simon-Sandrecourt (Henri-Balthazar), mestre de camp réformé à la suite de Gramont; de Custine de Guermange (Philippe) (1), premier lieutenant aux gendarmes d'Aquitaine; le chevalier de Sarsfield (Jacques-Hippolyte), mestre de camp réformé à la suite de Fitz-James; de Toustain de Viray (Remy-Charles) (2), mestre de camp du régiment de son nom, ci-devant Lénoncourt; le marquis de Montlezun (Louis-Hercule), mestre de camp réformé à la suite de Clermont; le chevalier de Galiffet (Louis), major du régiment de la Reine (3).

Maison du Roi : Le comte de Durfort (Philippe), cornette aux chevau-légers de la garde; le marquis de Cucé (Anonyme de Boisgelin) (4), premier enseigne de la 1re compagnie des mousquetaires; Bailly de la Planasse (Joseph), mousquetaire de la 2e compagnie;

Les capitaines des régiments suivants :

Le comte de Toulouse-Lautrec (carabiniers) (5); de Lan-

(1) Comte de Custine-Guermonge, rang de mestre de camp. (*Etat militaire*, 1759.)

(2) Ci-devant capitaine au régiment de Royal-Pologne, marquis de Toustain-Viré (*État*, 1759); brigadier de cavalerie, 1762; maréchal de camp, 1770; lieutenant général, 1784. (*États militaires.*)

(3) Un autre M. de Galiffet, major du château d'If, est chevalier de 1750.

(4) Nommé chevalier de Saint-Louis le 9 juin. Son décès est constaté par la pièce suivante : « Registre de la cathédrale de Saint-Malo. — Assemblée du « 12 octobre 1758. — Messieurs, ayant été invités par M. Leprêtre, avocat géné- « ral au parlement, d'assister à l'enterrement qui se fera demain, après la grande « messe, de messire Anonime de Boisgelin, chevalier seigneur marquis de Cucé, « chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de caval- « lerie, enseigne de la première compagnie des mousquetaires de la garde du « Roy, mort des blessures qu'il a reçues au combat de Saint-Cast, il a été arrêté « que le chapitre assistera au convoy et service qui se fera dans le chœur, et que « MM. le Doien et Morin ont été priés de dire les messes du service. » (*Saint-Cast, Recueil de pièces officielles et de documents relatifs au combat du* 11 *septembre* 1758, 1 vol. in-8°, 1858, chez Prud'homme, libraire à Saint-Brieuc, pages 13, 24, 46 et 71.)

(5) Le comte de Toulouse-Lautrec, lieutenant aux carabiniers en 1744, capi-

cosme (Louis-Jean-Baptiste Savary) (Bourgogne); Lafitte de Pelleport (Gabriel-René), aide-major (Clermont); de Chabannes (François) (Lameth); de Créancé (Germain Dubois) (1) (Dauphin); de Morel (Antoine-Jean-Louis Lachapelle) (Royal-Piémont); de Champflour (Gérard) (2) (Fleury); Briqueville de Bretteville (Claude-Marie) (des Cars); Sersey (Antoine) (Lusignan); de Saint-Pern (Hilarion) (3) (Penthièvre); de Riencourt (Barbe-Simon) (Archiac); le baron de Torcy (Simon-Joseph Moullart) (Gramont); Franclieu (Jean-Baptiste-Isidore de Pasquier), réformé à la suite de Bourbon;

Du Crozet de Conche (Jean-Baptiste), lieutenant au régiment de Fleury; Duserre de Bravaix (Jean-Antoine), lieutenant au régiment de Saluces; de Vignacourt (Mestre-de-Camp-Général);

Les capitaines des régiments de dragons qui suivent :

Dumosnard de Villefavart (4) (François-Emmanuel) (Reine);

taine en 1758, mestre de camp d'un régiment de son nom, incorporé en 1761, mestre de camp-lieutenant du régiment de Condé-cavalerie en 1763, plus tard Condé-Dragons; brigadier en 1770, maréchal de camp en 1780. — Blessé à Fontenoy (*voir* page 355) d'un coup de biscaïen au haut de la cuisse, qui lui a passé d'outre en outre, et d'un autre à la mamelle droite. — Blessé de deux coups de sabre à Lawfeld, l'un sur la tête, l'autre au bras gauche, et d'un coup de pistolet à la joue. — Blessé à Crevelt de quatre coups de feu, dont trois au bras droit et l'autre au bras gauche, et d'un coup de baïonnette.—Blessé, au détachement commandé par M. de Lutteaux, d'un coup de sabre au bras gauche. — Foulé à Minden par la chute de son cheval, qui reçut plusieurs coups, et l'escadron lui passa sur le corps.— 1,000 livres de pension sur le trésor royal. — 1764, gratification de 1,200 livres; de 2,000 livres en 1765, 1768 et 1769; 3,000 livres de gratification annuelle en 1770; 2,000 livres de gratification extraordinaire en 1771. — Traitement de 1,000 livres en 1780, en conservant sa pension de pareille somme et sa gratification annuelle de 3,000 livres. (*Registre du régiment de Condé-Dragons, de* 1776 *à* 1788.)

(1) L'orthographe du nom est Dubois de Crancé.

(2) Girard de Champflour, d'après la famille.

(3) Reçu par le chevalier de Saint-Pern, colonel du régiment de Penthièvre-infanterie, ci-devant capitaine au régiment du Roi, même arme.

(4) Reçu par le comte de Morant, maréchal de camp.

de Monteils (Jean-Baptiste) (Besons); de Gontaut (Félix Saint-Cyr) (Roi); le chevalier d'Esparbès (Louis) (d'Apchon); de Messey (Gaspard-Eugène) (dragons de la Légion royale) (1);

Créancé (Joseph-Nicolas), lieutenant aux dragons de Marbeuf; du Saussay (Marc-Thomas), lieutenant aux dragons de Caraman;

Le comte Desoffy de Kleinholtz (Philippe), capitaine à la suite des hussards de Turpin.

Au Canada, le marquis de Montcalm, avec six mille hommes seulement, battit, à Ticonderago, les Anglais, qui en avaient vingt-quatre mille. Montcalm commandait le centre, le chevalier de Lévis la droite, et M. de Bourlamarque la gauche. Le chevalier de Lévis eut ses habits criblés de balles. M. de Bourlamarque fut blessé dangereusement, et M. de Bougainville, aide-maréchal général des logis et aide de camp de Montcalm, fut atteint d'un coup de feu à la tête auprès de son général. L'ennemi se retira à la faveur de la nuit, après avoir perdu quatre mille hommes. C'était à peu près la perte qui suivait les grandes batailles sur le continent. Nous eûmes quatorze officiers tués ou blessés mortellement, vingt blessés, quatre-vingt-deux soldats tués et deux cent soixante et un blessés. M. de Bougainville, envoyé en France par Montcalm pour exposer l'impossibilité de conserver le Canada si on ne lui donnait de prompts secours, reçut du roi le brevet de colonel à la suite du régiment de Rouergue, et, le 18 février 1759, la croix de Saint-Louis, quoiqu'il n'eût que six ans de service. M. de Bougainville eut cette bonne fortune que, colonel en 1759 et vice-amiral en 1790, il a été réclamé par l'armée de terre et par la marine, également fières de s'appuyer sur une aussi grande illustration.

La même croix fut décernée aux officiers signalés par

(1) Il obtint une pension de 500 livres sur l'ordre en 1779. — Comte (*État militaire de* 1770).

M. de Montcalm comme s'étant le plus distingués, et qui étaient détachés au Canada avec le 2e bataillon de leurs régiments, savoir : Delmas de Sabié, d'Hebecourt, d'Hert, le chevalier de Malartic, capitaines au régiment de la Reine; le chevalier de la Ferté de Mun, de Létang de Celles, le chevalier de Remigny et le chevalier de Villar, capitaines au régiment de la Sarre; Danglas, Leprévôt de Basserode et le chevalier de Rennepont, capitaines au régiment de Languedoc; Bernard, Kergus, Rosmordre, de Saint-Félix et le chevalier de Vassal, capitaines au régiment de Béarn; le chevalier de Bassignac (Danglars), Daureilhan de Pradines et de Valette, capitaines au régiment Royal-Roussillon; de Bellot, capitaine au régiment de Guienne; Cassignan de Saint-Félix et Milhau, capitaines au régiment de Berry;[1] de Montbeillard, capitaine d'artillerie, et Desaudrouins, ingénieur ordinaire.

Dans cette année 1758 le roi reçut six chevaliers de Saint-Louis : le marquis de la Fosseuse, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, menin de M. le Dauphin; le comte de Biernay, sous-lieutenant des gendarmes de Berry; le comte de Lordat, sous-lieutenant des chevau-légers de Bretagne; de Murinais, premier cornette des chevau-légers d'Aquitaine; de Noé (1) et de Saisseval, guidons de gendarmerie. Cette réception est du 19 avril.

Le 7 janvier 1759, le roi reçut encore chevaliers de Saint-Louis :

MGR LE PRINCE DE CONDÉ;

Le comte de la Marche; le duc de Montmorency, brigadier,

(1) Le comte de Noé (Louis-Pantaléon), guidon aux Gendarmes d'Orléans, avait été d'abord porté sur le registre de l'ordre et les ordres de réception avaient été préparés pour le comte de Lastic, maréchal de camp. Il a été rayé ensuite avec cette mention en marge : « Reçu par le roi; » et il est compris, à la fin du registre, en dehors des nominations ordinaires, parmi les réceptions faites par Louis XV. Il ressort de là la preuve de ce que nous avons dit précédemment : que les chevaliers qu'il plaisait au roi de recevoir lui-même n'étaient pas portés sur le répertoire général.

colonel du régiment de Touraine; les marquis de Morbec et de Vastan, ce dernier colonel d'un régiment de son nom; le duc de Mazarin, colonel du régiment d'Aumont; le prince de Chimay, colonel aux Grenadiers de France; le marquis de Chaumont-Bernage, colonel du régiment de Forez; le marquis de Balincour, le marquis du Cambout de Coaslin, le comte de Danois; le marquis de Beuvron, mestre de camp de cavalerie; le comte de Gacé, le chevalier de Saint-Aignan; le comte de Valbelle, mestre de camp de cavalerie; M. Thomas de Domangeville, M. Patrice Wal; le marquis de Marbœuf, colonel d'un régiment de dragons de son nom, et M. de Lire, capitaine de cavalerie dans le régiment de Dampierre.

On eut, au commencement de cette année, des nouvelles de l'Inde. Lally y était arrivé au mois d'avril 1758, et avait pris successivement les forts de Gondelour et de Saint-David, renfermant cent quatre-vingts pièces de canon, sept cent vingt soldats anglais et dix-sept cents soldats noirs; ces troupes furent prisonnières de guerre. Quatre-vingts autres pièces furent trouvées dans le fort de Divicoltey, abandonné par les Anglais. M. de Paradis, ingénieur en chef et chevalier de Saint-Louis, fut tué au siége du fort Saint-David, et M. de Tillecourt, aussi chevalier de Saint-Louis, commandant un bataillon du régiment de Lorraine, mourut pendant cette campagne.

La division navale qui avait conduit Lally dans l'Inde était commandée par le comte d'Aché, chef d'escadre. Elle comprenait neuf vaisseaux et deux frégates. Pendant qu'un de ces vaisseaux et une frégate débarquaient le comte de Lally et un détachement de troupes, *le* reste fut attaqué par neuf vaisseaux anglais. D'Aché *n*'avait, à proprement parler, dit un historien, qu'un vaisseau de ligne, les autres étant des bâtiments de la Compagnie des Indes, armés en guerre et incapables de porter une artillerie suffisante pour combattre en

ligne; néanmoins il reçut le choc en digne chevalier de Saint-Louis, et les Anglais finirent par se retirer, après avoir eu quatre vaisseaux fort maltraités. Trois fois *le Zodiaque,* monté par d'Aché, fut vigoureusement attaqué par l'amiral Pocok, qu'il contraignit à battre en retraite, et il repoussa de même le contre-amiral Stervens, qui succéda à son chef.

Trois mois plus tard, Pocok, ayant renforcé ses équipages, attaqua de nouveau. Cette fois il fut plus heureux et moins loyal. Non-seulement son artillerie était d'un calibre supérieur, mais il s'approcha pour couvrir d'artifices l'escadre française, ce qui était alors contraire à tous les usages de la guerre. D'Aché ayant été blessé, et le tiers des marins du *Zodiaque* étant tué ou hors de combat, la retraite fut ordonnée, et d'Aché vint s'embosser devant Pondichéry, où l'ennemi n'osa le poursuivre. Nous eûmes trente-trois officiers et huit cent cinquante-trois matelots tués ou blessés. Le comte d'Aché obtint, par ordonnance du 30 mars 1759, les honneurs et l'expectative de commandeur, et devint titulaire le 10 septembre 1760. Là ne s'arrêtèrent pas les bontés du roi, et cet officier général fut promu grand-croix le 3 août 1766.

Le 13 avril 1759 eut lieu la bataille de Berghen. Le duc de Broglie commandait l'armée française; le prince Ferdinand de Brunswick avait quarante mille hommes de troupes choisies; de Broglie n'en opposait que vingt-huit mille, mais la bonne position qu'il avait prise égalisait les chances. Le fort du combat se passa au village de Berghen, placé en avant de notre droite, et, quelques efforts que fît l'ennemi, il fut constamment repoussé. Enfin le prince Ferdinand, voyant qu'il ne pouvait réussir à percer la ligne française, passa de l'offensive à la défensive, et entretint le combat jusqu'à la nuit, afin de se retirer sans trop de désavantage. Ce ne fut plus qu'un engagement d'artillerie et de tirailleurs. Cette affaire fut importante, en ce qu'elle contrai-

gnit l'ennemi à évacuer le pays de Fulde, ainsi que toute la Franconie, et à rentrer dans la Hesse. Le duc de Broglie payait ainsi le cordon bleu qui lui avait été donné le 1er janvier, et il fut en outre fait prince de l'empire.

L'ennemi perdit de six à sept mille hommes et sept pièces de canon. La perte des Français fut de trois mille hommes. L'ordre de Saint-Louis eut à regretter le baron de Ray et M. de Chabrier, brigadiers ; M. Lamy de Bezanges, commissaire d'artillerie ; M. de Bony de la Vergne, le chevalier de Brassens, et M. le Comte, capitaines au régiment de Piémont.

Cette bataille a eu du retentissement dans l'histoire, et le nom de héros de Berghen est resté au duc de Broglie. Elle fut regardée comme le prélude d'autres triomphes, et *la Gazette de France*, en annonçant ce triomphe de nos armes, ajouta : « On ne sçauroit donner trop d'éloges au duc de Broglie. On doit à sa sagesse et à l'habileté de ses dispositions, si bien secondées par la valeur de nos troupes, le succès de la victoire importante qui déconcerte les projets de nos ennemis. »

Le marquis d'Haussonville, colonel de Royal-Roussillon, fut nommé chevalier de Saint-Louis, et le régiment de Piémont, qui avait fait des prodiges, obtint six croix pour les capitaines : de la Chevalerie (Louis-Aimé) (1), Dauphin (Claude-Réné), Desforges (André-Gayettan Gastebois) (2), Desvallées (Louis-Joseph), de la Touche et de Tinguy de Nesmy (Pierre-Auguste).

La même faveur fut accordée aux officiers suivants : de Beaujeu (Henri), Dyvolet (Claude-Louis), et du Bernet (Guil-

(1) C'est Aymer de la Chevalerie, nom souvent répété dans les annales de l'ordre.

(2) Chevalier Desforges (Antoine-Gajetan Gattebois), né le 21 novembre 1725, est de Lesse, en Lorraine ; a été mousquetaire, lieutenant en deuxième au régiment d'Eu, 1742 ; lieutenant, 1743 ; capitaine, 1746 ; en second, à la réforme; replacé à une compagnie, 1755 ; mort, 1761. (*Registre, rang des capitaines*, 1748 *à* 1763, *régiment de Piémont*.)

laume-Samuel), capitaines au régiment d'Auvergne ; Dumienville, de Sérigny, Doré et du Courty, capitaines au régiment de Picardie; de Castelnau (Bernard) et Dericq (Jacques-Alexis-Georges), capitaines au régiment Dauphin ; le chevalier de Doys (Philibert), capitaine au régiment d'Enghien ; de Bonnes (Charles Digierres), capitaine au régiment de Navarre ; Descorches (Claude-François), capitaine au régiment de la Marche ; de Bouillé, capitaine au régiment de Vaubecourt ; d'Inguimbert, capitaine au régiment de Belsunce ; d'Inguimbert (Pierre-Hippolyte), capitaine au régiment de Penthièvre (1); Duhalgouet (Louis-Constant), capitaine au régiment de Latour-du-Pin ; Desardents (Louis), capitaine au régiment Royal-Bavière ;

De Vezins (Jean-Joseph Morand de Castellanne), lieutenant au régiment Royal-Carabiniers ; Darcelot, capitaine au régiment de cavalerie du Roi ; Delpons, lieutenant au régiment de cavalerie de la Reine ; de Colliquet, capitaine aux dragons de Laferronnays ; du Pallye, lieutenant aux dragons d'Apchon ; Bertrand, lieutenant au régiment de Royal-Cravates ; Bouran, capitaine au régiment de cavalerie de Bourgogne.

Parmi les autres chevaliers nommés en 1759 se trouvent :

MM. le comte de Jumilhac (2) (Pierre-Marie), colonel-lieutenant du régiment Royal-Marine ; le Marquis de Beaumont (3)

(1) D'Inguimbert (Pierre-Hippolyte), né en 1722, est de Thèze, en Provence ; lieutenant en second, 1742 ; enseigne, même année ; capitaine, 1755. — Blessé à la jambe à Prague par l'éclat d'une bombe. — 1765, lieutenant de Roi de la citadelle d'Arras. — 1763, 1764, très-bon sujet. (*Penthièvre, de* 1763 *à* 1776.) Après sa mort, en 1782, sa veuve, Valentine-Brigitte Boudart de Couturelle, sœur de trois chevaliers de Saint-Louis (*voir* page 468), obtint une pension de 400 livres sur le Trésor.

(2) Brigadier, 1762 ; maréchal de camp, 1770 ; lieutenant général et commandeur de l'ordre, 1784.

(3) Marquis de Beaumont du Repaire ; brigadier, 1768 ; maréchal de camp, 1780.

(Christophe), colonel du régiment de la Fère; de Maupeou, colonel du régiment de Bigorre; le marquis de Miran (Joseph-Roger de Verduzan) (1), colonel du régiment de Limosin; le marquis de Botta (Charles-Octavien) (2), colonel du régiment Royal-Italien; Charlary, écuyer cavalcadour de S. A. R. l'Infant Don Philippe, duc de Parme; le chevalier de Boisgelin (Vincent-Alexandre), sous-aide-major, et de Menou (Marie-Bernard), sous-lieutenant, au régiment des Gardes-Françaises; le baron de Bergh (3) (Louis-Charles-Eugène), colonel d'un régiment d'infanterie allemande; le comte de Grave (4) (Charles-François), colonel du régiment de Provence; le marquis de Chamborant (5), colonel-lieutenant du régiment Lamarche-Prince; Flober (6), brigadier d'infanterie; le vicomte de Vence (Jean-Alexandre Romet-Villeneuve) (7), colonel en second du régiment Royal-Corse;

De la Lande (Raymond Duchemin), major à Sisteron; de Villedon (Gabriel), capitaine des portes à l'île d'Oleron, rang de major; Schwengsfeld (Frédéric), major du régiment d'infanterie allemande d'Alsace; de la Boissière (Jean-Baptiste), aide-major à Perpignan; de Vareilles (Jean-Joseph Vanaux), major du régiment d'Aquitaine;

Les capitaines des régiments d'infanterie suivants : de Cambefort (Jean-Baptiste) (Reding-Suisse); Danskarhielm (Alexandre) (Royal-Suédois); Defausetelle (Pierre) (8) (Condé); de Lormet (Jacques-Cheminade) (Beauvoisis); de la Roquette (François-Xavier Marané), de Fontenay

(1) Brigadier, 1766; maréchal de camp, 1770; lieutenant général, 1784.

(2) Brigadier, 1768; maréchal de camp, 1780.

(3) Brigadier, 1761; maréchal de camp, 1770.

(4) Brigadier, 1762; maréchal de camp, 1770; lieutenant général, 1784; commandeur de l'ordre, 1780.

(5) Brigadier, 1762; maréchal de camp, 1770; lieutenant général, 1784.

(6) Avait servi dans les troupes étrangères, disent les *États militaires*.

(7) Brigadier, 1762; maréchal de camp, 1770.

(8) Il fut reçu par Mgr le prince de Condé.

(Jean-Pierre) (1), des grenadiers de France; Poinsot (Jacques) (volontaires de Flandre, deuxième régiment); de Zeller (Jean-Daniel) (Anhalt-Allemand); Bailly Jean-Louis-François (Vaubecourt); Lallemand (Nicolas-Charles-François) (Gardes de Lorraine); de Langlé (Louis-Camille-Joseph Roullin) (Limosin); de Pierre (François-René) (Angoumois); de Lacger (2) (Jean-Baptiste-Marion) (Flandre); le chevalier de Rennepont (3) (Honoré-François) (Languedoc); Saint-Dizant (Barthélemy-Michel) (Bretagne); le baron Desplas (Octavien Cabelly) (Royal-Cantabres); de Saint-Mars (Pierre-Marie-Augustin Cadaran) (Provence); de Vacherolles (Jacques-Torillon) (Auvergne); du Pont Danglecqueville (Antoine) (Foix); de Loinville (Genest), de la Roche-Négly (4) (Félix), Panisse (Jean-Baptiste-César-Marc), (Dauphin); de Charrier (Charles-Louis de Mortières) (5) (Normandie); de Tournefort (Jean-Joseph-François Pitout), de Foucault (François) (6) (Enghien); de Léonardy (Fran-

(1) Un autre de Fontenay (Louis-François-Martial), commissaire provincial des guerres, est chevalier de Saint-Louis de 1757, et a été retrouvé après l'impression des feuilles précédentes.

(2) Reçu par le duc de Villars, brigadier de cavalerie.

(3) Il servait au Canada et fut reçu par M. de Montcalm.

(4) Cité à Fontenoy (*voir* plus haut, p. 357). Il fut blessé d'un éclat de bombe au siége de la citadelle de Tournay, en 1745, et d'un coup de feu à travers le bras gauche au siége de Berg-op-Zoom. — 1763, excellent officier. — 1764, très-propre à la tête d'un corps. — 1765, officier de grande distinction. — 1768, appointements de retraite de 400 livres; est regardé comme attaché au service. (*Registre du régiment Dauphin, de* 1763 *à* 1776.)

(5) Il fut reçu par Chevert.

(6) Vicomte de Foucauld (François), né en 1726 à la Renaudie, en Périgord; lieutenant en second, régiment d'Enghien, 1744; lieutenant, même année; aide-major, 1750; rang de capitaine, 1754; pourvu d'une compagnie, 1759; major au régiment de l'Ile-de-France, 1766; rang de lieutenant-colonel, 1770; lieutenant-colonel titulaire, 1777; brigadier, 1780; maréchal de camp, 1784. — A été blessé à la guerre. — 1773, assurance d'une pension de 600 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — Jouissance de cette pension en 1779. — 1779, officier d'une réputation distinguée par ses services et ses talents. (*Registre du régiment de l'Ile-de-*

çois) (Nassau-Allemand); Meaussé (Jean-David), de Bernecourt (André-Charles Coiseveau) (Navarre); Renard (Godefroy-Joseph), aide-major (Bouillon); de Lincé (Walter) (1) (Condé); du Petit-Thouars (Gilles-Louis-Antoine-Aubert) (2) (Rouergue); de Montluc (Jean-Maurice Le Roy) (3) (Balincourt); de Saint-Maurice (Charles Barbeyrac) (Brissac); de la Bretesche (Charles-Jean-François) (Guienne); de Langle de la Ronse (Esprit) (Penthièvre); Carrières (Denis) (volontaires étrangers);

De la Brugière (4) (Christophe Carme Duclaux), capitaine de grenadiers postiches au bataillon de milice d'Anduze (Languedoc);

La Boissière du Restol (Louis-Claude), lieutenant de grenadiers au régiment de Bourbonnais; le Tourneur (Antoine), lieutenant de la compagnie de la Connétablie;

France, de 1776 *à* 1788.) — Un autre M. de Foucauld (Charles-Louis) fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1748, étant capitaine au régiment Royal-Barrois. Cadet dans la compagnie des gentilshommes de Metz en 1727, il fut enseigne au régiment de Lorraine en 1732, lieutenant dans la même année, capitaine dans le régiment de Polignac (milices de Lorraine) en 1742, capitaine en second dans Royal-Lorraine en 1744 et capitaine en pied même année. Il passa à une compagnie dans Royal-Barrois en 1745, et ensuite aux Grenadiers de France (sans date précise). Il eut le rang de lieutenant-colonel en 1761, devint lieutenant-colonel du régiment de Piémont et brigadier en 1770, et fut enfin lieutenant-colonel, en 1776, du régiment de Blaisois, devenu Provence en 1785. — Officier fait pour être à la tête d'un corps, dit la note d'inspection de 1773. — En 1765 il obtint une pension de 600 livres sur l'ordre, portée à 1,000 livres en 1775, et il se retira en 1778 avec cette pension et une retraite de 2,400 livres. (*Registre, Piémont*, 1763, et *Blaisois* [*ensuite Provence*], 1776.)

(1) Il fut reçu par Mgr le prince de Condé.

(2) Du Petit-Thouars, lieutenant en second au régiment de Custine, 1743; enseigne, puis lieutenant, même année; capitaine, 1746; prisonnier à la bataille de Minden. — 1764, très-bon capitaine d'infanterie, qui sert avec zèle. — Retraité même année, avec une pension de 400 livres. (*Registre du régiment de Rouergue, de* 1763 *à* 1776.)

(3) Il fut reçu par Mgr le prince de Condé.

(4) L'orthographe du nom est : la Bruguière.

De Monlong (Sébastien) (1), capitaine, chevalier du guet de la ville de Lyon ; de Doms (Antoine) (2), viguier du Roussillon, commandant de gardes-côtes ;

De Montalembert (Pierre), capitaine d'artillerie, brigade de Villepatour ; de Gramont de Villemontès (Mathieu), capitaine au corps royal de l'artillerie et du génie ; de Carbonnel (Charles-Louis), capitaine d'artillerie (3) ;

Grenier de la Grave (Bonaventure) et de Thiéville (Paul Séné), commissaires des guerres ;

Le marquis de Rochambeau (Joseph-Vincent), lieutenant des maréchaux de France (4).

Cavalerie : Le comte de Vezins (Cerise-François-Melchior), mestre de camp ; le prince d'Henrichemont, mestre de camp d'un régiment de cavalerie ; le marquis de Castellanne (Michel-Ange), enseigne aux gendarmes Dauphin ; le marquis de Lusignem (5) (Hugues), mestre de camp d'un régiment de cavalerie ; le comte de Conflans (Louis-Gabriel) (6), mestre de camp-lieutenant du régiment d'Orléans-cavalerie ;

Le baron d'Esparbès (Jean-Jacques-Michel de Lussau),

(1) Il était entré au régiment de Bourbon comme lieutenant en second (réformé) en 1741, était devenu lieutenant en pied en 1742, capitaine en 1747, et avait abandonné en 1752. (*Registre, rang des capitaines, de* 1748 *à* 1763, *régiment de Bourbon*.)

(2) L'orthographe du nom est d'Oms.

(3) De Carbonnel (Charles-Louis), seigneur de Baudricourt, né à Esclet, élection de Neuchâtel en Normandie, 8 septembre 1721. — Cadet, 1736 ; sous-lieutenant, 1741 ; lieutenant en second, 1745 ; lieutenant en premier, 1747 ; capitaine en second, même année ; capitaine en premier..... ; mort à Amiens en 1771. (*Registre, capitaines d'artillerie avant* 1789, tome I[er], folio 15.)

(4) Il n'est pas rare de voir, dans les fastes de l'ordre, un père chargé de recevoir son fils chevalier de Saint-Louis ; il est moins commun de voir le fils recevoir le père. C'est ce qui arriva cependant au comte de Rochambeau, brigadier d'infanterie, alors colonel du régiment de la Marche et plus tard maréchal de France. Il fut chargé de donner l'accolade au marquis de Rochambeau, son père.

(5) Brigadier, 1761 ; maréchal de camp, 1762 ; lieutenant général, 1781.

(6) Il fut reçu par Mgr le duc d'Orléans.

major du régiment de Trasegnies; de Pernon (Jacques), major du régiment d'Archiac.

Maison du Roi : De la Lande (Henri), garde du corps, compagnie de Villeroy; Barbot (Jean) et Deslyons (François-Léonard) (1), gendarmes de la garde;

Le marquis de Canisy (Charles-Léonor de Carbonel), sous-lieutenant des gendarmes de la Reine; Masson (Jean), maréchal des logis des gendarmes bourguignons;

Les capitaines des régiments suivants :

Martin de Touranpré et le marquis de Causens (Jean-Joseph de Vincens de Mauléon) (2) (réformés à la suite de Conti); Dayroux (3) (Joseph Maury), aide-major (Carabiniers); de Closmesnil (Michel Leclère) (Dauphin-Etranger); le chevalier de la Ferronnays et de Vassal (Nicolas Laquaisie) (Roi); le chevalier de Frégeville (Pierre Degaud) (Crussol); Hardy (Joseph Dupuis) (d'Espinchal); Husson (Nicolas) (Escouloubre); de Pontbriand (Joseph-Victor Dubreuil) (Dessalles); de Traversay (4) (Abraham Prévost) (Penthièvre); de Wisniewsky

(1) Reçu par M. Deslyons, ci-devant commandant du bataillon de milice du Mans, rang de lieutenant-colonel.

(2) De Causans, orthographe du nom (*voir* 1761).

(3) Son nom était de Maury Dairoux.

(4) Reçu par M. de Scepeaux, lieutenant-colonel du régiment, rang de mestre de camp. De Traversay (Louis-Abraham Prévost), né en 1720 à Pliboux (Poitou), fut page de M. le duc de Penthièvre, cornette dans Penthièvre-cavalerie en 1740, lieutenant en 1742 et capitaine en 1745. — 1768, gratification de 800 livres. — 1770, *idem* de 600 livres. — 1772, *idem* de 500 livres. — Retiré, 1774, avec 1,800 livres d'appointements de retraite. — 1764, très-bon officier, très-intelligent, ferme, et fait bien servir. — 1768, a très-bien servi ; a été cruellement blessé. (*Registre Penthièvre-cavalerie, de* 1763 *à* 1776.) — Blessé à Rosbach (*Gazette de France* du 19 novembre 1757). — D'Aspect dit de M. de Traversay, chevalier de Saint-Louis en 1700, porté plus haut, page 180 : « Officier d'une valeur bien rare et plein d'ardeur pour le service. » (*D'Aspect*, tome II, page 278.) — D'Aspect raconte encore qu'en Catalogne, en 1670, ce même M. de Traversay (François Prévost) eut trois chevaux tués sous lui, fut blessé d'un coup de feu qui lui perça la main gauche, conquit son quatrième cheval sur un Espagnol, et, ainsi remonté, retourna à la charge malgré sa blessure.

(André) (volontaires de Schomberg); de Frasline (Jean-Nicolas Paillot) (Montcalm); Portalis de Valbourdin (Louis-Gaétan) (Poly); de Goalard (Joseph) (Bourbon-Busset);

Les lieutenants : de Maisonrouge (Jacques Dureveuil) (Condé); de Saint-Fond (Jean-François) (cuirassiers du Roi); de Bertrand (Claude-François) et de Romilly (Robert-Louis) (Royal-Cravates); Dulimont (Étienne-Claude-Hubert) (de Moustier); Le Grand (Jacques) (Archiac);

Les capitaines des régiments de dragons suivants :

Lallemand de la Tour (Louis-Henri), aide-major (Languedoc); de Flahaut (Adrien), aide-major (Flamarens); de Sainte-Maure (Étienne-Guillaume) (Colonel-Général); de Farville (Alexandre-Mathieu-Louis Garnier) (Orléans); de Morry (George) (Roi); de Simony (Just) (La Ferronnays).

Mais, tandis que la croix de Saint-Louis payait le sang répandu pour la France, beaucoup d'officiers étrangers, qui professaient la religion protestante, se voyaient privés, malgré leurs services, d'une décoration qui impliquait la foi catholique. Le roi, voulant prévenir le découragement qui s'emparait de ces braves militaires et donner une impulsion à leur courage, créa, par son édit du 10 mars 1759, l'ordre du Mérite militaire. Il ne faut pas se tromper sur la pensée de Louis XV. On a dit que cet ordre avait été créé en faveur des officiers protestants, d'où il suivrait qu'il était donné à tous les officiers professant la religion appelée *réformée*. C'est une erreur, et elle est réfutée par le préambule de l'article premier de l'édit.

Ce préambule porte : « Sa Majesté..... ayant considéré que, dans les régiments étrangers qui sont à son service, il se trouve un grand nombre d'officiers qui, nés dans les pays où la religion protestante est établie, ne peuvent être admis dans l'ordre de Saint-Louis, parce que, suivant l'institution de cet ordre, l'entrée ne doit en être ouverte qu'aux seuls catholiques. Elle aurait reconnu que, si l'obstacle qui les a

privés jusqu'à présent d'une des récompenses les plus flatteuses que la bravoure et le zèle aient à se proposer est de nature à ne pouvoir être levé, il n'en est que plus digne d'Elle de les dédommager par une distinction de même espèce, qui soit un témoignage public de son estime et de sa considération à l'égard des services qui ont pour objet le bonheur de l'État et la gloire de la couronne..... En conséquence, Sa Majesté a ordonné et ordonne ce qui suit :

« Article 1er. — Sa Majesté crée, érige et institue, par la présente ordonnance, une marque extérieure de distinction, sous le titre du *Mérite militaire*, en faveur *des officiers suisses et étrangers* qui, faisant profession de la religion protestante, ne peuvent être admis dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. »

L'article 2 dit qu'on ne peut être décoré qu'en vertu d'un brevet du roi.

L'article 3 fixe trois degrés supérieurs l'un à l'autre, comme dans l'ordre de Saint-Louis.

L'article 4 désigne la forme de la décoration. Elle consiste en une croix d'or, sur un des côtés de laquelle il y aura une épée en pal avec ces mots : *Pro virtute bellica*, et sur le revers une couronne de laurier avec cette légende : *Ludovicus XV instituit* 1759. Les chevaliers la porteront attachée à la boutonnière avec un petit ruban couleur bleu foncé sans être ondé. Les commandeurs la porteront attachée à un large ruban de la même couleur, passé en écharpe, et ils ne seront que quatre. Les grands-croix seront au nombre de deux, et porteront, outre le grand cordon, une broderie d'or sur le manteau.

Article 5. — Les qualités nécessaires pour obtenir l'ordre du Mérite militaire sont les mêmes que pour l'ordre de Saint-Louis.

Article 6. — Il règle le serment, qui est le même que celui des chevaliers de Saint-Louis, sauf l'omission de la religion.

Article 7. — Les chevaliers dont le roi ne recevra pas le

serment seront reçus par un grand-croix, commandeur ou chevalier désigné à cet effet.

Article 8. — Le passage à un degré supérieur n'implique pas un nouveau serment.

Article 9. — Ceux qui contreviendraient à leur serment ou commettraient des actions déshonorantes seront dégradés.

L'article 10 défend à tous autres qu'à ceux honorés de cet ordre par le roi d'en porter les marques, sous les peines existantes contre ceux qui oseraient porter la croix de Saint-Louis sans l'avoir reçue.

Tel est cet ordre, dont, à l'origine, aucun grand-croix, commandeur ou chevalier, ne fut pensionné.

Les deux premiers grands-croix furent le comte de Waldner, maréchal de camp (10 mars 1759), et le prince de Nassau-Saarbruk (29 juin 1759).

Les quatre premiers commandeurs furent : le baron Wurmser (10 mars 1759), le baron de Dieskau, le baron d'Erlach, et M. Inner (29 juin 1759).

Une défaite cruelle devait suivre la victoire de Berghen. M. de Contades, qui avait réuni le commandement des deux armées, croyant le prince Ferdinand affaibli par suite de l'envoi de douze mille hommes sur les derrières de l'armée française, espéra avoir bon marché de son adversaire. Il chargea le duc de Broglie de tourner la gauche de l'ennemi, mais celui-ci y trouva plus de forces qu'il ne croyait. Tandis qu'il attendait des renforts qu'on tirait de notre gauche, le prince Ferdinand renforça son centre et ordonna une attaque générale. Notre centre fut percé, notre gauche dégarnie fut refoulée, et M. de Contades dut battre en retraite; mais cette retraite fut couverte par les brigades d'Auvergne et d'Anhalt, dont la ferme attitude comprima les efforts de l'ennemi.

Parmi les chevaliers de Saint-Louis tués ou morts de leurs blessures nous pouvons citer le marquis de Custines, mestre

de camp-lieutenant des gendarmes anglais; le marquis de Vignacourt, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans (le troisième de son nom depuis Fontenoy); M. de Provizy, major du régiment Colonel-Général de la cavalerie; M. Lemaigre de Laulanhier, maréchal des logis aux chevau-légers de Bourgogne; le vicomte de Durfort, chef de brigade des carabiniers; M. de Germay de Cirefontaine, capitaine d'artillerie; M. de Barjeton, major aux Grenadiers de France; M. Héraut de Séchelles (un nom qui devait être fatal dans les annales révolutionnaires, tant parfois les fils ressemblent peu à leurs pères), colonel du régiment de Rouergue; M. de Baillet, capitaine au régiment de Vastan; M. Vantelet, lieutenant-colonel du régiment de Talleyrand (cavalerie); M. de Vauconcourt, capitaine au régiment de Touraine, et le chevalier de Vidal, capitaine au régiment de Picardie.

Notre perte fut de trois mille quatre cent seize soldats tués et deux mille trente blessés.

Parmi les morts se trouvaient encore : le prince de Chimay (chevalier de Saint-Louis du 7 janvier précédent) et le marquis de Lafayette, colonels aux Grenadiers de France. Le comte d'Herbouville, capitaine-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne, mourut de ses blessures.

Soixante-quatre officiers d'infanterie et cinquante-cinq de cavalerie furent tués. Deux cent quarante-trois officiers d'infanterie et cent cinquante-deux de cavalerie étaient blessés; en tout, cinq cent quatorze. Est-ce assez de sang noble, et dira-t-on encore que les guerres d'autrefois n'étaient qu'un jeu, comparées aux guerres modernes ?

Un combat naval, malheureux comme résultat, mais glorieux comme effet, signala cette année. M. de la Clue, chef d'escadre, sorti de Toulon, rencontra, le 17 août, à la hauteur du cap Santa-Maria, quatorze vaisseaux anglais. Il n'en avait que sept. Forcé d'accepter le combat, il se défendit vigoureusement; mais, atteint par un coup de mitraille qui lui

cassa la jambe gauche et lui fit une plaie considérable à la jambe droite, il remit le commandement au capitaine de Carné, qui continua énergiquement le combat. Sur les sept vaisseaux français, trois furent pris, deux se brûlèrent à la côte et deux parvinrent à se sauver. Le capitaine de Sabran, commandant *le Centaure*, fut enveloppé par l'escadre ennemie, et ne se rendit que lorsque ses poudres furent mouillées et lorsqu'il n'avait plus de matelots pour servir ses pièces. On fut obligé de le traîner à la remorque et la pompe à la main jusqu'à Gibraltar, pour l'empêcher de couler. Ce vaisseau seul aurait été pris si les Anglais n'avaient violé la neutralité du port de Lagos (Portugal), où M. de la Clue s'était réfugié. Parmi les prisonniers se trouvait le lieutenant de vaisseau de Suffren. Le futur héros de l'Inde était déjà un marin éprouvé. En 1747, servant dans l'escadre de M. de l'Étanduère, il était tombé au pouvoir des Anglais. En 1756 il était au combat livré par M. de la Galissonnière à l'amiral Byng. La fortune lui réservait de faire payer cher aux Anglais sa double captivité.

Un autre combat naval, livré le 20 novembre par M. de Conflans, donna encore la victoire aux Anglais, mais il fit éclater de généreux dévouements. Le chef d'escadre de Saint-André du Verger, chevalier de Saint-Louis, soutint l'effort de douze à quinze vaisseaux, fut tué sur son bord, et eut pour remplaçant son frère, du Verger le jeune. Celui-ci n'amena que lorsqu'il allait couler bas, et il fut emporté à son tour par les décharges de trois vaisseaux anglais qui arrivaient sur lui. Un autre capitaine, M. de Kersaint, fut englouti dans la mer, avec deux de ses enfants. Le capitaine de Rosmadec de Saint-Allouarn, tué comme du Verger, fut remplacé comme lui par son frère, bientôt grièvement blessé. Enfin deux autres frères, capitaines de vaisseau et chevaliers de Saint-Louis, MM. de Montfiquet de Culy, périrent encore dans cette désastreuse journée. Il y a des défaites que les dévouements rendent égales aux victoires.

Montcalm mourait devant Québec, mais son adversaire éprouvait le même sort. Montcalm était chevalier de Saint-Louis de 1740 (voir plus haut, page 314). D'abord capitaine au régiment de Haynault, puis colonel de celui d'Auxerrois en 1743, et enfin mestre de camp, en 1749, d'un nouveau régiment de cavalerie qui porta son nom, il fut fait brigadier en 1747, maréchal de camp en 1756, et le roi lui accorda en 1757 les honneurs et l'expectative d'une place de commandeur. Ce relevé des services d'un officier général immortel par son courage, par ses talents et son humanité, est fait sur l'*Etat militaire* de 1759. M. de Montcalm, étant colonel d'Auxerrois, avait été blessé au combat de Plaisance (numéro de *la Gazette de France* du 2 juillet 1746) et à l'Assiette (numéro du même journal du 26 août 1747) (1).

Un de ses fils, le chevalier de Montcalm (Gilbert-François de Déodat-Gozon), né à Montpellier en 1744, entra comme cornette au régiment de Royal-Normandie en 1759, fut nommé capitaine en 1762, sous-aide-major en 1763, et pourvu d'une compagnie en 1772. A la formation de 1776 il fut classé comme capitaine en second, devint commandant de la compagnie de chevau-légers à la formation de 1779, et obtint en 1780 la place de major. Il ne fut pas chevalier de Saint-Louis, parce qu'il était chevalier de Malte, et le nom de Gozon rappelle une des plus grandes illustrations de cet ordre célèbre. Il se retira en 1785 avec une pension de retraite de 800 livres, représentant le quart de ses appointements,

(1) M. de Montcalm s'était retiré à Montpellier, pour s'y faire guérir des trois coups de sabre qu'il avait reçus à la tête, à la bataille de Plaisance ; il apprit que son régiment était commandé pour aller attaquer le poste de l'Assiette. Ses blessures encore ouvertes ne l'arrêtent pas ; il vole où la gloire l'attend, la tête enveloppée ; il rejoint son régiment, se signale à cette attaque meurtrière, et y est encore blessé de deux coups de feu. Jamais l'héroïsme n'avait pu se distinguer par une intrépidité plus inébranlable, par une constance plus étonnante. (*Journal militaire, dédié à MONSIEUR, frère du Roi*, 1784, 3e numéro, page 221.)

et une autre pension de 1,200 livres, en considération, porte le brevet, des services de son père, lieutenant général, mort au Canada (1).

L'année 1760 nous fut plus favorable. Le maréchal de Broglie, qui avait succédé au maréchal de Contades, battit à Corbach, le 10 juillet, le prince Ferdinand de Brunswick, lui fit éprouver une perte de six cents hommes tués, sept cents blessés, et s'empara de douze pièces de canon et de quatre obusiers.

Le prince Ferdinand prit sa revanche sur le chevalier du Muy, dont il enveloppa le corps d'armée et auquel il tua ou blessa trois mille hommes; mais le comte de Stainville vengea cet échec en battant huit mille hommes commandés par les généraux de Fersen et Bulow. Cette colonne, mise en désordre et rudement poursuivie, perdit tous ses canons, ses équipages et quelques milliers d'hommes.

Le 16 octobre eut lieu l'affaire de Clostercamp, illustrée par le dévouement du chevalier d'Assas. La tradition porte que d'Assas, étant en reconnaissance pendant la nuit, tomba au milieu de l'avant-garde ennemie, fut entouré et menacé de mort s'il parlait. Préférant alors la sûreté de ses soldats à la sienne, il s'écria : « A moi, Auvergne ! ce sont les ennemis ! » et tomba percé de coups.

Le maréchal de Rochambeau, alors colonel du régiment d'Auvergne, raconte le fait d'une autre manière, sans cependant enlever à l'héroïsme de d'Assas ce qu'il eut de glorieux et de touchant.

« Je dois à la vérité, dont j'ai fait toujours profession, dit-

(1) — 1779, susceptible par sa naissance, son instruction et ses talents, d'une place de major en second. Cette note d'inspection, ainsi que les détails ci-dessus, sont extraits du *Registre de Royal-Normandie*, de 1776 à 1788. Le titre de chevalier de Malte est indiqué sur les *États militaires*. C'est ce qui nous a expliqué pourquoi ce digne fils d'un héros n'avait pas obtenu une croix que nul ne méritait mieux que lui.

il dans ses Mémoires, de détailler ici le trait si connu du chevalier d'Assas, dans toute son exactitude. Charpentier dit *Richelieu*, caporal des chasseurs, fut le premier qui découvrit l'ennemi dans cette nuit très-noire; il me mena sur cette colonne, qui fit feu sur nous. Je revins aux grenadiers et chasseurs; je leur ordonnai de faire feu par demi-compagnies alternativement, et surtout de périr à leur poste plutôt que de l'abandonner, en attendant l'arrivée de la brigade. D'Assas, un des capitaines de chasseurs, placé à l'extrémité de l'aile gauche de ce bataillon, fut attaqué et se défendit vigoureusement. Un officier lui criant qu'il tirait sur ses propres gens, il sortit du rang, reconnut l'ennemi, et cria : *Tirez ! chasseurs, ce sont les ennemis !* Il fut criblé de coups de baïonnette, et voua ainsi à sa patrie le sacrifice de sa vie, avec cet héroïsme qui a été si justement célèbre. »

Dans le rapport officiel, que nous avons consulté aux archives du Dépôt de la Guerre, il n'est nullement question de d'Assas, et c'est le fait capital qui a immortalisé cette journée ! On y raconte toute l'affaire avec le plus grand détail.

Les régiments engagés furent : Normandie et Briqueville, six bataillons; Auvergne, quatre bataillons; la Tour-du-Pin, quatre bataillons; Alsace, quatre bataillons; d'Indivilliers et Mantes, deux bataillons. — Total, vingt bataillons.

Cavalerie : Huit escadrons de gendarmerie; huit escadrons de Royal-Etranger, Royal-Pologne, Crussol et Bourbon, et huit escadrons de Royal-Piémont, Balincourt et des Cars.

Le 16 au soir, le marquis de Castries, dans une lettre au maréchal de Broglie, donne les détails sommaires suivants :

« M. le prince héréditaire m'a prévenu et est venu m'attaquer, une heure avant le jour, dans le camp que j'occupais en arrière de l'abbaye de Clostercamp. Les brigades d'Auvergne, d'Alsace, de la Tour-du-Pin et de Normandie, qui ont soutenu à elles seules pendant quatre heures les efforts de

toute l'infanterie ennemie, ont fait des prodiges de valeur ; elles sont écrasées, et je ne pourrai avoir l'honneur de vous en envoyer le détail que dans quelques jours... M. de Ségur (1) est prisonnier et blessé légèrement ; M. de Vangen l'est beaucoup plus grièvement. MM. de la Tour-du-Pin et de Pérusse ne le sont pas dangereusement. Je ne saurais trop me louer de tous les commandants des corps et des officiers généraux. MM. de Besenval, de Wurmser et de Rochambeau ont été dans le plus grand feu pendant l'affaire et se sont conduits avec distinction. MM. de Branisky (2) et de Saint-Priest (3) sont arrivés comme elle commençait ; ils m'ont été de la plus grande utilité ; je m'en suis beaucoup servi ; il est impossible d'être d'une plus grande utilité. »

L'affaire dura seize heures. La force du corps de M. de Castries, y compris la cavalerie, dont trois escadrons seuls chargèrent (deux de Royal-Piémont et un de Balincour), était d'environ douze mille hommes. Les ennemis présentèrent quinze mille hommes en ligne. Leur perte fut estimée à quatre mille hommes ; la nôtre fut de trente officiers tués, cent cinquante-neuf blessés, huit cent quinze soldats tués et seize cent quarante-quatre blessés.

La perte de la cavalerie fut insignifiante. Royal-Piémont eut un officier tué, deux blessés, trois cavaliers tués et six

(1) « M. le marquis de Ségur, allant reconnaître la colonne des ennemis, a été blessé de deux coups de sabre et fait prisonnier. M. de Ségur, aide de camp et cousin du lieutenant général de ce nom, a pris corps à corps le lord Daun, colonel anglais, et s'est conduit d'une manière distinguée. » (*Rapport officiel.*)

(2) M. le comte de Branisky, seigneur polonais, qui est volontaire à l'armée, et qui est arrivé à la réserve comme l'action commençait, s'est chargé de toutes les commissions les plus dangereuses et s'en est acquitté avec la plus grande intelligence. (*Rapport officiel.*)

(3) D'abord chevalier, puis comte de Saint-Priest. Chevalier de Saint-Louis en 1777. Il était alors exempt des gardes du corps, compagnie de Luxembourg. Il eut le brevet de mestre de camp en 1762. (*État militaire*, 1763.) Ministre plénipotentiaire auprès du roi de Portugal en 1763. (*Gazette de France* du 13 mai 1763.) Brigadier, 1770 (*État* 1771) ; maréchal de camp, 1780 (*État* 1781).

blessés; Poly, trois cavaliers blessés; Balincourt, deux cavaliers tués et seize blessés; des Cars, un officier et deux cavaliers blessés; Crussol, un cavalier blessé. Trente-deux chevaux furent tués et soixante-deux blessés.

La liste nominative des officiers qui scellèrent de leur sang cette journée historique est précieuse à recueillir. La voici, telle qu'elle est jointe au rapport officiel.

Régiment d'Auvergne :

Officiers tués : les capitaines le chevalier d'Assas, Gignan, Saint-Firmin, Roquade, d'Alba, Saignard, Larochepósée;

Les lieutenants : Dupuy, lieutenant de grenadiers; Laugier, Saint-Just, Ferragut, Quincerot, Novy.

Blessés : le comte de Rochambeau, brigadier, colonel, contusion à la cuisse (1); de la Bartette, lieutenant-colonel, coup de feu à la cuisse; de Périchon, major, coup de feu au-dessus de la tempe; d'Haupré, aide-major, coup de feu à la cuisse; du Roure, aide-major, forte contusion au côté.

Les capitaines de grenadiers : Choumouroux, coup de feu à la cuisse; Sasselange, coup de feu à l'épaule; de Malherbe, mort de ses blessures; de Saint-Victor.

Les capitaines : Hostalier, coup de feu à la cuisse; Dolias, coup de feu à la jambe; Laborie, coup de feu au bras; Chambarlhac, coup de feu à la main; Duguet (idem); de Morgues, forte contusion à la poitrine; Liabet, coup de baïonnette à la jambe; Laval, coup de feu au genou; Reguerie, coup de feu entre les épaules; Pontagnan, coup de feu à la cuisse et coup de feu à la poitrine; Fabre, coup de feu dans le bas-ventre; Chery, coup de feu à la poitrine; Despens,

(1) C'est par erreur que plus haut, page 439, M. de Rochambeau est porté, à la date de 1756, comme étant colonel du régiment de Vermandois. Il était à ce moment colonel du régiment de la Marche, qu'il quitta en 1759 pour prendre le commandement du régiment d'Auvergne. Le colonel de Vermandois était le comte de Timbrune.

coup de feu au visage; Barjac, coup de feu à la jambe; Laferté (1).

Les lieutenants de grenadiers : Rubé, coup de sabre à la tête et forte contusion à l'épaule ; Lalune, coup de feu à la poitrine; Truffaux, coup de feu au genou; Veisser, forte contusion à la poitrine ; Langon, coup de feu à la jambe.

Les lieutenants : Dutouchet, coup dans la tête qui a nécessité l'opération du trépan; de Vallon, coup de feu dans le pied ; Commarque, coup de feu à la jambe; Sireuil, coup de feu au bras; Villars, coup de feu au genou ; Valence, coup de feu à la tête; le chevalier de Laborie, coup de feu à la main; Bordenave, coup de feu au bas-ventre; Saint-Denis, la cuisse cassée d'un coup de feu; Casenave, coup de feu à la cuisse; Verdun, la jambe cassée d'un coup de feu; Palluat, coup de feu au bras; le chevalier de Villars, coup de feu à la cuisse; le chevalier de Choumouroux, coup de feu au visage; Desforets (idem); Coucy, coup de feu à la cuisse ; Saignard (2).

Sergents, grenadiers, fusiliers et tambours, tués ou blessés, sept cent quinze (3).

Régiment de Normandie :

Officiers tués : les capitaines de Brémont (capitaine de grenadiers), de Montaïac, de Tanesse, de Rancuran, de Campan, de Riverols, de Penmarck, de Saint-Hilaire;

Les lieutenants : de Beaumont, de la Croix, de Belissens.

Blessés : le marquis de Pérusse des Cars, brigadier, colonel (4),

(1) L'état n'indique pas la blessure de cet officier, mais le registre matricule du régiment d'Auvergne, de 1763 à 1776, porte : « Blessé grièvement d'un coup de feu à la cuisse. »

(2) Coup de feu à la main. (*Registre d'Auvergne*, 1763 à 1776.)

(3) Le régiment, étant parti de son camp à trois heures du matin pour combattre, a eu son camp pillé par les valets de l'armée, qui ont pris tentes, marmites et sacs des soldats. (Note jointe à l'état des pertes que le régiment d'Auvergne a éprouvées le 16 octobre 1760.)

(4) Le marquis de Pérusse des Cars, après avoir été blessé, était tombé entre les

cinq coups de sabre à la tête, un à la main, contusion au sang au côté, un cheval tué; de Bienassise, lieutenant-colonel, plusieurs coups de sabre, dont un au pied assez considérable, et prisonnier; de Bolliond, commandant de bataillon, coup de feu à la jambe; de Charier, major, coup de feu à la poitrine qui lui a cassé la clavicule et l'omoplate, et forte contusion; de Push, capitaine aide-major, coup de feu à travers l'épaule et au côté; Dugal, capitaine aide-major, forte contusion à la poitrine; de Périnot, capitaine aide-major, légère contusion à la jambe.

Capitaines de grenadiers : de Libersac, coup de fusil qui lui a traversé les hanches et labouré le ventre; de la Gravelle, forte contusion à l'estomac.

Capitaines-factionnaires: Despeyron, coup de feu à la tête; de Castelnau (1), coup de feu au travers du corps; de Laférière, mort de ses blessures; de Lafaye, deux coups de sabre sur la tête et prisonnier; Duvivier, coup de feu à la cuisse; de Maynal, coup de feu au travers du pied; de la Coudraye, forte contusion; de Saint-Sernin, contusion au col; de Préville, coup de feu à travers le bras; de Papin (idem); de Fontaine-Marie, coup de feu au corps, coup de feu qui lui a cassé la mâchoire; de Flottes, coup de baïonnette à la cuisse; de Calvières, coup de feu au visage; de Villefavard, contusion; de Bourbon, contusion au travers de la main; Lalongue,

mains de l'ennemi; sept soldats de son régiment le dégagèrent heureusement. Pierre-Mathurin Malté, dit *la Presse*, l'un d'eux, tua un des cavaliers qui emmenaient son colonel; Emery Alary, dit *la Fortune*, donna un coup de baïonnette à un autre et lui fit lâcher prise. Ces deux braves furent les seuls que le marquis des Cars put récompenser, les cinq autres ayant été tués en accomplissant leur pieux devoir. (*Histoire du régiment de Normandie*, par Roussel.)

(1) Saint-Étienne de Castelnau (Henri-Camille Boileau). — Gentilhomme protestant, il refusa la croix de Saint-Louis en 1763. — Capitaine en 1746; rang de major, 1749; retiré en 1775 après trente-huit ans de services, campagnes non comprises, avec 1,500 livres de pension et une commission de lieutenant-colonel. (*Registre du régiment de Normandie, de* 1763 *à* 1776.)

coup de feu à la jambe; de Pindray, coup de feu à la cuisse; de Laval, coup de feu au bras; Dulau, coup de feu à travers la cuisse; de Ferrand, coup de feu à travers la jambe.

Lieutenants : de Fumée, mort de ses blessures; de Lassaignet, coup de feu au travers de la jambe; chevalier de Marsan, coup de sabre sur la tête; chevalier de la Férière, coup de feu au travers de la jambe; de Galard, coup de feu au travers du pied; de Flavier, coup de feu au travers de la main; de Saboulin, coup de feu au travers du corps; de Mérillac, plusieurs contusions; de Savonnière, forte contusion au bas-ventre; de Courson, trois coups de feu très-dangereux qui ont trois issues; de Gilibert, coup de feu au travers de la cuisse; de Guinarte, coup de feu à travers le bras; de Monlong, coup de feu à la jambe; de Merisy (idem); de Lescal, coup de feu au pied; du Chilleau, trois coups de sabre sur la tête; Fontaine, coup de feu au travers du corps; Beauregard, deux coups de sabre sur la tête; Saint-Antoine, coup de feu au travers de la jambe; Duclercq, forte contusion au genou; de Lauretan, deux coups de sabre sur la tête.

Enseignes : Desausnois, forte coutusion à la cuisse; de Laurière, coup de feu au visage.

Sous-lieutenants : Valée, coup de feu au travers du pied; Rubran, coup de feu qui lui a cassé la jambe;

Huguet de Sémonville, proposé depuis un mois pour l'enseigne de la Colonnelle, coup de feu au travers du bras.

Prisonniers : les capitaines de Bécays et Ducreuset.

Sergents, grenadiers, fusiliers et tambours tués ou blessés, six cent trente-huit.

Régiment de la Tour-du-Pin :

Blessés : le marquis de la Tour-du-Pin, brigadier, colonel, coup de feu au travers de la cuisse; Bellesier, aide-major, contusion, cheval tué; d'Anselme, aide-major (idem); Thézut, commandant de bataillon, contusion.

Les capitaines de grenadiers : Nolivot, blessé dangereusement ; Duvallets, blessé au bras.

Les capitaines-factionnaires : de Favières, contusion à la cuisse ; du Fayet, blessé légèrement ; Sevin, blessé dangereusement ; Droullin (idem).

Les lieutenants : Tavaux, forte contusion au genou ; Desplas, contusion à la jambe ; Gilbert, blessé à la jambe (1).

Soldats tués ou blessés , soixante-treize.

Régiment d'Alsace :

Officiers tués : Dimpff, capitaine aide-major ;

Les capitaines : Péters Rothelingen , Hermelsheim, Mousch, Adams ;

Les lieutenants : Delpert (de grenadiers), Georges de Gittesheim, d'Oldembourg.

Blessés : les commandants de bataillon Domecker, coup de feu au bas-ventre ; Picquot, deux coups de feu, un à l'épaule, l'autre à la hanche.

Les aides-majors : Delvest, coup de feu à la poitrine ; Klie (idem) ; Boello, coup de feu au travers de la cuisse.

Le sous-aide-major Darenfeld, coup de feu qui a attaqué le crâne.

Les capitaines de grenadiers : Pigenaud, coup de feu dans les reins, coup de feu au travers du bras ; Saint-Aubain, coup de feu qui lui a cassé la jambe ; Philippe Roeder, coup de feu qui lui a cassé la rotule ; Spiégel, coup de feu à travers la main, le pouce emporté.

Les capitaines : d'Arundelle, les deux jambes percées d'un coup de feu ; Papigny, coup de feu au travers du corps ; Henri Talingen, coup de feu qui lui a cassé la jambe ; Hattz, coup de feu au travers de la cuisse ; Emmanuel Cabanes, coup de feu au travers du bras ; Franz Domecker, coup de feu dans la jambe ; Joseph Paret, coup de feu à la rotule ; Charles

(1) Il n'y eut pas d'officiers tués.

Roeder, les deux jambes percées d'un coup de feu; Christian Roeder, coup de feu qui lui a fracassé le menton; Othon de Wurmser, coup de feu au haut de la cuisse; Jantet, jambe cassée d'un coup de feu; baron de Bock, coup de feu au travers de la jambe; Guillaume Paret, coup de feu dans la mâchoire; Hithart, coup de feu à travers le bas-ventre; Antoine de Neusthein, le bras cassé d'un coup de feu ; Philippe Kock, coup de feu au travers de la main; Charles Kock, coup de feu au travers de la cuisse; comte de Waldeck, coup de feu à travers la poitrine.

Lieutenants : Mons (de grenadiers), coup de feu à travers le cou ; Heffelberg, coup de feu à travers le corps; Brindel, l'épaule cassée d'un coup de feu; Brakel, coup de feu au-dessous du bas-ventre; Faskenskield, coup de feu au travers de la cuisse; Franz Romlingen, coup de feu à l'épaule ; Marion, le crâne offensé d'un coup de feu; Franz de Neustein, coup de feu à travers la poitrine; Kingling, coup de feu au travers du bras; Furstemberg, coup de feu au travers de la cuisse; Joseph Stock, coup de feu à travers le corps, coup de feu à travers le bras; Pétrus Cabanes, coup de feu qui a offensé le crâne; Frédéric Stock, coup de feu dans la mâchoire; Billard, coup de feu dans la hanche; Oldenal, la cuisse cassée d'un coup de feu; Joseph Martel, la clavicule cassée d'un coup de feu ; baron de Becho, le nez cassé d'un coup de feu; Strallendorph, coup de feu au travers de la jambe.

Les enseignes : Decker, blessé dangereusement de trois coups de feu; Boppel, un bras fracassé d'un coup de feu; Poiret, coup de feu dans la poitrine; Eschenbacker, coup de feu dans la poitrine.

Soldats tués ou blessés, neuf cent six.

Prisonnier : le baron de Wangen, colonel-commandant, en voulant reconnaître un poste avant l'action.

Officiers de l'état-major tués, blessés ou prisonniers :

Le marquis de Ségur, lieutenant général, blessé et prison-

nier; Prévost, capitaine au régiment Mestre-de-Camp, aide-de-camp du marquis de Castries, tué; de la Motte, aide-de-camp du marquis de Castries, blessé; de Melle, aide-de-camp du marquis de Castries, blessé; de Montigny, aide-de-camp du baron de Bezenval, prisonnier; Dacigny (Dorigny, d'après un autre état), aide-de-camp du marquis Dauvet, tué.

Cavalerie :

Régiment Royal-Piémont : de Vignerac, lieutenant, tué; vicomte d'Iumacher, capitaine, blessé; comte du Roure, capitaine, blessé; Champigny, capitaine (son cheval tué); de Béranger (sans désignation de grade), son cheval tué; chevalier de Vignereux, lieutenant (son cheval tué); Villard, maréchal des logis (son cheval blessé).

Cavaliers tués ou blessés, neuf. Chevaux tués ou blessés, vingt et un.

Régiment de Crussol : chevalier du Bandon (du Bondoir, d'après un autre état), sans désignation de grade, son cheval tué. — Un cavalier blessé.

Régiment des Cars : deux cavaliers blessés. — Chevaux tués ou blessés, douze.

Régiment de Poly : Carre, maréchal des logis, son cheval blessé dangereusement; Thévenin, maréchal des logis (idem); trois cavaliers et quatorze chevaux blessés.

Régiment de Balincourt : deux cavaliers tués, seize blessés. Chevaux tués ou blessés, quarante-cinq (1).

Ces succès furent balancés par nos désastres dans les colonies. Après un blocus de sept mois, soutenu avec l'impétuosité qui le distinguait, Lally rendit Pondichéry (2), et l'Inde passa aux mains des Anglais, qui devinrent également maîtres du Canada. Le chevalier de Lévis allait empor-

(1) Archives du Dépôt de la Guerre, Allemagne, année 1760.

(2) Pendant cette année 1760, les capitaines d'artillerie Gilbert, Beaumont et l'ingénieur ordinaire de Reveux, qui servaient dans l'Inde sous Lally, furent nommés chevaliers de Saint-Louis. (*Registre de l'ordre.*)

ter Québec lorsque la destruction de la flottille qui secondait ses mouvements le força de lever le siége et de se concentrer dans Montréal. Bientôt M. de Vaudreuil fut, comme Lally, contraint de capituler. Il obtint les honneurs de la guerre, en s'engageant à ne pas servir jusqu'à la paix, et fut embarqué avec ses troupes pour la France. Au retour, le chevalier de Lévis fut nommé lieutenant général, et le cordon de commandeur fut donné à M. de Bourlamarque.

M. de Lévis obtint la croix de Saint-Louis pour les officiers de son corps d'armée qui s'étaient distingués, et il reçut le serment des capitaines Beauchâtel de la Martinie, du Bousquet, Figuiery, de la Pauze, Revillast de Vesne, de Boneau, du regiment de Guienne; Desnoés (1), de la Tour Dassezat, du régiment de la Reine; Duprat et de Beauclerc, du régiment de la Sarre; de Preyssac-d'Arlens et de Preyssac de Cadillac, du régiment de Berry, et du Verny, lieutenant en premier d'artillerie, rang de capitaine.

Au mois de février 1759 la croix avait été envoyée, au Canada, à M. de la Ferté de Mun, capitaine au régiment de la Sarre, frère de celui nommé en 1758.

L'armée d'Allemagne reçut aussi les récompenses qu'elle méritait. Outre les grades, pensions et gratifications accordées, furent nommés chevaliers de Saint-Louis en 1760 :

Le duc de Fronsac (2), brigadier de dragons; le chevalier de Tourny, mestre de camp du régiment de cavalerie

(1) Desnoés (Jean-Julien), né en 1725 à Guingamp (Bretagne) ; lieutenant en second, 1744 ; lieutenant, même année ; capitaine, 1746 ; capitaine de grenadiers, 1769 ; chef de bataillon, 1774 ; capitaine-commandant à la suppression des chefs de bataillon, formation de 1776 ; retiré, 1779, avec une pension de 1,200 livres. — 1763, 1765, 1766, bon officier, appliqué. — 1769, bon capitaine de grenadiers. — 1772, bon officier de guerre, a bien servi. — 1775, fort instruit et zélé. (*Registre du régiment de la Reine*, 1776 *à* 1788.)

(2) Brigadier, 1756 ; maréchal de camp, 1761 ; lieutenant général, 1780. (*États militaires.*)

de la Reine; le comte de Rohan-Chabot (1), mestre de camp de Royal-Étranger; le comte de Tessé, mestre de camp de Royal-Cravates; le comte de Talleyrand, mestre de camp du régiment de son nom; de Percenat, mestre de camp réformé, à la suite du régiment d'Escouloubres; le comte de Vogué (2), mestre de camp du régiment de son nom; de Ramaceul, colonel-réformé, à la suite du régiment de Toustain;

Du Campe de Rosamel, major au régiment de Damas-cavalerie (plus tard Royal-Navarre) (3); de Pons, major au ré-

(1) Brigadier, 1761; maréchal de camp, 1762; lieutenant général (et duc), 1781; chevalier des ordres, 1784. (*États militaires.*)

(2) François-Melchior, brigadier, 1768; maréchal de camp, 1780, et marquis. Il fut reçu par le chevalier de Vogué, maréchal de camp. Le chevalier, ensuite comte de Vogué, enseigne, puis lieutenant des gardes du corps, compagnie de Luxembourg, fut brigadier en 1747, maréchal de camp en 1758, lieutenant général en 1767, commandeur de l'ordre en 1778, et mourut en 1783.

(3) De Rosamel (Claude-Marie du Campe), né le 7 novembre 1727 à Rosamel, dans le Boulonnais; lieutenant dans les troupes boulonnaises en 1734, cornette dans Lorraine-cavalerie (ensuite Vienne, puis Damas) en 1743, capitaine en 1746, réformé à la paix en 1749, replacé à une compagnie en 1755, major en 1756, rang de lieutenant-colonel en 1765, rang de mestre de camp en 1770, lieutenant-colonel titulaire en 1773, brigadier de cavalerie en 1780, maréchal de camp en 1784. — Pension de 600 livres sur l'ordre en 1765. — 1768, gratification de 600 livres. — 1772, *idem* de 1,000 livres. — 1765, personne n'est plus capable de la majorité; entend les manœuvres et les détails. — 1766, même note, avec cette addition: serait aussi bon lieutenant-colonel. — 1781, du meilleur ton et du meilleur exemple. (*Registre de Royal-Navarre* [ci-devant Damas], *de* 1776 *à* 1788.)

Le frère cadet de cet officier, le chevalier de Rosamel (Daniel), né en 1730, servit dans le même régiment, comme cornette et lieutenant, de 1748 à 1771, et se retira à cette époque avec une pension de 400 livres, mais sans être chevalier de Saint-Louis. Les lieutenants nommés chevaliers à ce moment avaient tous vingt-cinq ou vingt-six ans de service; le chevalier de Rosamel n'en avait que vingt-trois: il n'eut pas la patience d'attendre son tour. Ses notes de régiment attestent qu'il servait avec honneur. — « 1764, bon sujet. — 1765, *idem*, frère du major. — 1766, montre du zèle et du talent. — 1767, 1768, 1769, sujet distingué. » (*Registre de Royal-Navarre, de* 1763 *à* 1776.)

Cette famille est essentiellement militaire. Deux des fils de Claude-Marie de Rosamel ont été nommés chevaliers de Saint-Louis sous la Restauration. L'un d'eux

giment Royal-Cravates; de Kircheim, major au régiment Royal-Allemand;

Senauzan de Taulignan, capitaine au régiment de cavalerie d'Escouloubres, rang de mestre de camp, et maréchal général des logis de l'armée.

Infanterie : Les capitaines de Colleville (1), de Castaignos, de Choumouroux de Montaigu (2), de Choumouroux

est le vice-amiral ministre de la marine sous Louis-Philippe ; on les trouvera à leur date. Un autre de Rosamel (Jean-François Ducampe de Varennes) a été fait chevalier de Saint-Louis en 1777 (*voir* à cette date). Un Rosamel, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou, est chevalier de Saint-Louis de la première promotion, avec une pension de 1,500 livres. Un manuscrit conservé aux archives du Dépôt de la Guerre lui donne le titre de comte. Cet officier doit être le sous-lieutenant des gendarmes de Flandre blessé d'un coup de pistolet au combat d'Ill, près Mulhausen (*Gazette de France* du 22 janvier 1675), et blessé de nouveau à Fleurus (*Gazette de France* du 11 juillet 1690). Un Rosamel, exempt des gardes du corps, fut enterré dans les retranchements de Maestricht, en 1673, par l'explosion d'une mine et dégagé heureusement. Il est encore cité parmi ceux qui se distinguèrent particulièrement le 27 juin à l'attaque et à la prise de l'ouvrage à corne. (*Histoire des troupes de la Maison du Roi,* par Lepipre de Neuville.) Nous ignorons si ces officiers appartenaient à la famille dont nous parlons.

Enfin un *État militaire* manuscrit de 1748 porte que le 6e régiment des troupes boulonnaises avait pour colonel M. de Rozannet. Il n'existe point de Rozannet dans le Boulonnais, et nous sommes portés à croire qu'il s'agit du père du lieutenant-colonel de Royal-Navarre, d'autant mieux que cet officier et le chevalier de 1777 ont commencé à servir dans ces mêmes troupes, levées pour la défense de la province.

(1) Le chevalier de Colleville (Charles-Hyacinthe Marguerie), né en 1726 à Colleville, en Normandie, lieutenant en 1743, lieutenant de la colonelle en 1745, rang de capitaine en 1746, pourvu d'une compagnie en 1747, capitaine de grenadiers en 1760, commandant de bataillon en 1762. (*Registre du régiment d'Auvergne, de* 1748 *à* 1763.) — Extrait d'une requête de lui pour le règlement de ses pensions, 1779 : 400 livres de pension en considération de ses services et de la bataille de Filinghausen, quand il était capitaine dans Auvergne. — Gratification extraordinaire de 600 livres quand il était commandant du régiment des recrues de Sens. — 1,800 livres, appointements de réforme de colonel. — 600 livres comme capitaine-commandant de la Hougue et de l'île de Tatihou.

(2) Montaigu (Joseph-Aimé Sagnard de Choumouroux), né le 14 décembre 1726, est d'Issengeaux-en-Velay ; lieutenant en 1743, capitaine en 1746, capitaine de grenadiers en 1761 (*Registre,* 1748 *à* 1763), rang de major en 1766; retraité en

de Montmea (1), du Prat de Cadmus (2), chevalier de Marsan, de Maignol, et de Villemejane, du régiment d'Auvergne; de Barst, d'Epienne, Hamoir, de Lourdes, de Rocheneuve, Rieunier, de Lanoy (Jean-François Tugnot) et de Monplaisir (ce dernier lieutenant), des Grenadiers de France; de Guillermy, la Barrière de Lalande (3), de Maleret, de Renmont, de Saint-André, chevalier de Villeneuve et de Vineaux, du régiment de Champagne; de Beaulieu, de Mengin, de Roquefort (Joseph Delfau), Durond, de Ligonès, de Mecquenem (4), du régiment de Picardie; de Fontanes, chevalier de Mons, Tinguy de Nesmy et de Verneuil, du régiment de Piémont; de Castella, de Courten (Eugène-Alphonse), de Courten (Jean-

1767: 1000 livres de pension. — Excellent sujet; de la fermeté, de l'honnêteté, de l'intelligence, du zèle; très-bon à faire un lieutenant-colonel. (Note de 1763.) — 1764, *id.* — 1765, *id.*, mais d'une mauvaise santé. — 1766, *id.* (*Régiment d'Auvergne*, 1763 *à* 1776.) Sanhard, orthographe du nom.

(1) Beaux de Montméa (Jean-Alexis Sagnard de Choumouroux), né en octobre 1726, est d'Issengeaux-en-Velay; lieutenant en second en 1743, lieutenant même année, capitaine en 1746, capitaine de grenadiers en 1760. (*Registre*, 1748 *à* 1763.) — Rang de major en 1765, rang de lieutenant-colonel en 1769; retiré, même année, avec 1,200 livres d'appointements. — 1763; bon capitaine de grenadiers, servant bien. (*Registre de* 1763 *à* 1776.)

(2) Enseigne en 1755, lieutenant en 1756, capitaine en 1760, réformé en 1763. — Très-bon sujet, hors d'état de servir par sa blessure; demande le commandement de Nérac, sans appointements. — Mérite cette grâce par sa blessure et son zèle; a été employé dans l'Inde en 1762. — 200 livres de pension en .... — 1765, augmentation de pension de 200 livres. (*Registre du régiment d'Auvergne, de* 1763 *à* 1776.)

(3) La Barrière (Jacques de l'Église), cadet en 1743, lieutenant même année, capitaine en 1746; en second, à la réforme; replacé à une compagnie en 1754. (*Registre : rang des capitaines, de* 1748 *à* 1763, *régiment de Champagne.*) — La Lande (Jacques l'Église la Barrière de); 1764, bon capitaine d'infanterie. — 1766, fait pour avancer. — Retiré en 1768 avec une pension de 500 livres. (*Registre du régiment de Champagne, de* 1763 *à* 1776.)

(4) De Meckenheim (Roland) est de Donchery-sur-Meuse; né en 1714, volontaire au régiment de Conti en 1730, lieutenant dans Picardie en 1741, capitaine en 1746, blessé à Fribourg d'un coup de feu à la tête; retiré en 1765; pension de 500 livres, 1766. (*Registre de* 1763 *à* 1776.)

Antoine) et Guedlin de Thieffaut, du régiment suisse de Courten; Gouy d'Arcy, du régiment du Roi; de Poix (Louis-François-Vincent Marécreux) (1), du régiment de la Reine; Desgarets (Gilbert) et Léautaud-Donine, du régiment Dauphin; Baudenet-Denoux, de Mosny et Fabre, du régiment de Durfort; de Pethienville, du régiment de Touraine; Govello de Rosmeurs, du régiment de Talaru; de Salgues, du régiment de Condé; de Taffin, du régiment de Navarre; de Vinezac, des grenadiers royaux de d'Ailly; de Ribaupierre, du régiment Royal-Deux-Ponts; de Gressigny, du régiment d'Artois; de Bourck (Gautier), du régiment irlandais de Bulkeley; de Barnewal, du régiment de Berwick; Du Bois, Domecker, comte de Jaubert et Kouralski, du régiment allemand de Nassau; de Choisy (2) et de Signeville,

(1) Né en 1724 à Marecreux, près de Châteauroux. Lieutenant en second au régiment de la Reine en 1742, lieutenant en pied même année, capitaine en 1745, major en 1762, rang de lieutenant-colonel en 1767. — En 1766 gratification de 1,000 livres. — Le 24 mars 1772 expectative d'une pension de 800 livres sur l'ordre, qu'il obtint le 1er octobre 1779. — 1763, fort bon major, a du détail. — 1764, rempli d'honneur et de probité, zélé, intelligent, fait pour parvenir. — 1767, s'acquitte bien des détails, serait bon lieutenant-colonel. (*Registre du régiment de la Reine, de* 1763 *à* 1776.) Retiré, 29 décembre 1779, avec 1,500 livres d'appointements. (*Registre, de* 1776 *à* 1788.) Il était comte de Poix.

(2) De Choisy (Paul-Gabriel), né en 1723 à Moulins. Volontaire dans Mortemart en 1741, dans Grassin en 1744, lieutenant réformé en 1745, cornette en 1746, lieutenant de cavalerie en 1748, incorporé en cette qualité dans les volontaires de Flandre en 1749, aide-major en 1752; dans les volontaires de Haynault en 1757, rang de capitaine; pourvu d'une compagnie en 1758, major en 1763, rang de lieutenant-colonel en 1767, lieutenant-colonel en 1768, brigadier en 1771. — 1767, mérite les plus grands éloges, cherche à s'instruire; sera un bon lieutenant-colonel. — 1772, pension de 2,000 livres sur l'ordre et lettre honorable (pour sa bonne conduite en Pologne). — A eu deux chevaux tués sous lui à Fontenoy; a été blessé à la jambe d'un coup de feu et d'un autre coup de feu à la tête pendant le siége de Bruxelles; blessé de trois coups de sabre à l'affaire de Mesle. — A été en Pologne en 1771 et a pris le château de Cracovie. Il s'y est conduit avec la plus grande distinction. — A été nommé mestre de camp en second de Mestre-de-Camp-général des dragons; n'a pas accepté. — 1776, attaché aux dragons de Condé avec ses appointements de 3,500 livres. — 1776, gratification annuelle de 2,000 livres. —

des volontaires de Hainaut; de Costé, de Lauzecourt, de Madron et de Verneuil, du régiment de Vastan; de Cabannes, du régiment d'Alsace; Davans et Fiquet, de la Légion royale; d'Évenos, du régiment de Provence; d'Osmond (Jean-François) et de Sounet, du régiment de la Marche; Didelot, du régiment de Montrevel; Defresnay et Offenberg, du régiment Royal-Bavière; de Gautes, des volontaires du Dauphiné; de Gourcy et Zoepffel, du régiment de Bouillon; de Girard et de la Porte-au-Loup, du régiment de Rouergue; Heswick, des volontaires de Clermont; de Lussy, du régiment suisse de Planta; Maistre, du régiment suisse d'Eptingen; de Marisy, des chasseurs de Fischer; Haccourt, de Mecreu de Mangelsehot, de Montet, Roth, Nezot, O'Brien (Térence) et de Baclan, du régiment de la Marck; de Bruxs, de Biencour et de Cassabé, du régiment de Navarre; de Bonnissent et de Mortillon, du régiment d'Aquitaine; d'Herculez et de Pélisson, des volontaires de Flandre; de Plunckett, du régiment irlandais de Clare; Raussant, du régiment de Beauvoisis; Renard, du régiment de Toustain; Stack, du régiment de Lally; de Klocker, du régiment Royal-Suédois; O'Brien (Bernard), O'Falvey, du régiment de Clare; O'Brien; (Morgan), du régiment de Rothe; de Marne (Daniel), des gardes de Lorraine.

Cavalerie : Les capitaines Michel, du régiment du Roi; Desmarêts de Vaucourt, du régiment de la Reine; Lecourt (Pierre) (colonel général); de Coiffél, de Sissable, le chevalier de la Tullay (Auguste-Louis) (1), des dragons de Laferronnays;

1779, mestre de camp du 4e chasseurs. — 1780, donne sa démission et s'embarque comme brigadier sous les ordres de M. de Rochambeau, en conservant son traitement de 6,000 livres, indépendamment de ses appointements comme brigadier employé. (*Registre du 4e régiment de chasseurs, de* 1779 *à* 1784.) — Commandeur en 1784. — Maréchal de camp, 5 décembre 1781 (pour sa bonne conduite à York), lieutenant général en 1791, grand-croix en 1792.

(1) Le chevalier de la Tullaye (Augustin-Louis), cornette au régiment de Saluces en 1743, réformé en 1749; mousquetaire, première compagnie, même année;

du Bois de la Bernade, des dragons d'Orléans; d'Hodicq, de Launac et Prévost de la Touche, du régiment de Damas; de Bellescize, Leféron et de Roquépine, des dragons de Caraman; de Bettenvilliers, des dragons de Bauffremont; Taillier-Darentier, du régiment de Berry; comte de Verteillac, guidon aux gendarmes anglais; comte de Vrigny, du régiment de Poly; Douradour-Dantezat (Antoine), de Royal-Dragons; d'Egremont, de Royal-Étranger; Langlois (lieutenant), de Royal-Cravates; Revilliase de Veyne, de Royal-cavalerie; Dufour, de Royal-Piémont; de Ravannes de Montigny, de Royal-Pologne; de Marolles, du régiment de cuirassiers; de Barst et chevalier d'Orbs, de Royal-Nassau; Daurel, des dragons d'Apchon; Roode, du régiment des Cars; de Bellenot et de Rouville (ce dernier lieutenant), du régiment de Crussol; de Courcelle et chevalier d'Argenteuil, du régiment de Balincourt; de Clairac, du régiment de Charost; de Cougny, Desidery, du Tiret et de Valcourt-Daunoux, du régiment de la Rochefoucauld; de Grave, des hussards de Bercheny; de Lille, des dragons de Thianges; de Laval et de la Roche-Enore (ce dernier lieutenant), du régiment de Noé; Delamarre, cornette au régiment de Moustiers; de Montalembert et de Phelippe, du régiment d'Archiac; de Puymaigre (François-Gabriel Boudet), du régiment de Fleury; de Brinihol, du régiment d'Aquitaine; Blondel (lieutenant), du régiment de Seyssel; Duchesne et de Rochecot, du régiment d'Orléans; Desnois, du régiment de Traseignies; de Sarcus (Louis-François) (1) et de Tilly, du régiment de Toustain; de Rouvil, du régiment de Fumel; comte de Toustain de Viray, du régiment de Vaussieux; le chevalier d'Elbée, du régiment de Penthièvre; de la Tour de Cressia, du régiment d'Escouloubre; Mont-

capitaine aux dragons de la Ferronays en 1755, major en 1764. — Mort en 1765. — 1763, excellent, propre à faire un lieutenant-colonel. (*Registre du régiment de dragons de Chabot* [*ci-devant la Ferronays*], *de* 1763 *à* 1776.)

(1) Marquis, d'après les renseignements de la famille.

grand de la Napoule (Jean-Baptiste), des dragons d'Aubigné.

Artillerie : Les capitaines Blot de Ferreux, de Chevresy (Louis), de Chevresy (Charles), Desobeaux, d'Orbay, des Brosses-Charrières, Deferreux, Defay-Dameline, de Glimont, Heyblot, Lebrun, Leroy de Montopin, de Lumian, de Ménage et de Ruffier.

Compagnies d'ouvriers embrigadés avec l'artillerie : Les capitaines de Menson et Pilon-Darquebouville.

Ingénieurs ordinaires : De Chambre, Durand de la Roque, Grillot de Poilly (Charles-Victor) et de Gibaudière.

Parmi les autres chevaliers nommés également en 1760 se trouvent encore :

Le chevalier de Chastellux (Jean-François) (1), colonel du régiment de la Marche; le vicomte de la Tour-du-Pin de la Charce (Louis-Henri) (2), colonel-lieutenant du régiment de Chartres; le comte de Langeron (Alexandre-Nicolas-Claude-

(1) Plus tard comte, puis marquis. (*États militaires.*) Né en 1734 à Paris. Colonel du régiment de la Marche en 1759, de Guienne en 1761, brigadier en 1769, maréchal de camp en 1780. — 1764, gratification de 3,000 livres; 1765, *idem*, de 2,000 livres; 1766, gratification annuelle de 2,000 livres; pension de 2,000 livres sur le trésor royal; 1767, gratification de 6,000 livres : gratification annuelle de 4,000 livres, pour, avec les 2,000 livres qu'il a, lui en faire une de 6,000 livres. — S'est démis en 1771. — 1771, sera fait maréchal de camp à son tour, demeure attaché au service, conserve sa pension de 2,000 livres et sa gratification annuelle de 6,000 livres; touchera pour le prix de son régiment 40,000 livres, quoiqu'il n'en ait payé que 10,000. — 1764, est un des meilleurs colonels que le Roi ait à son service. A acquis beaucoup de talents. — 1765, aimé et respecté. — 1766, *idem*; a beaucoup de goût pour les sciences. (*Registre du régiment de Guienne*, de 1765 à 1776)

(2) Jean-Thomas, d'après la famille; Louis-Henri, au registre matricule comme au registre des croix. — Guidon aux gendarmes bourguignons, rang de lieutenant-colonel; colonel-lieutenant du régiment de Chartres, 14 mars 1758; brigadier en 1768. — En 1765 il céda son emploi au vicomte d'Adhémar de Montfalcon (qui fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1770), et se retira avec 4,000 livres d'appointements, en conservant son rang de colonel. — 1764, officier de distinction, rempli d'intelligence, de zèle et de volonté; très-bien placé à la tête d'un corps qu'il

Hector Andrault de Maulevrier) (1), colonel du régiment Royal-Barrois; le vicomte de Choiseul (Louis-César-Renaud) (2), colonel du régiment de Poitou; le comte de Heffenberg (François-Emmanuel), colonel du régiment Royal-Bavière;

Le chevalier de la Tour-du-Pin de Paulin (Louis), colonel d'infanterie (3);

De Maleyssie (Antoine-Charles Tardieu) (4), le chevalier de Maleyssie (Charles-Philibert) (5), et Desclavelles (Thomas-Antoine Cavelier), sous-lieutenants aux Gardes-Françaises;

Verrier (Auguste-Aimé), ingénieur ordinaire du Roi, à Toulon;

Les capitaines des régiments d'infanterie suivants :

De Genouillé (Barthélemy de Cambourg) (Bourgogne); de Piffon (Joseph) (6); Bénazet (Jean) et Desgarest-Dupertuy (Nicolas) (7) (Bourbonnais); de Linage (Joseph-François

conduit bien. (*Registre du régiment de Chartres, de* 1765 *à* 1776.) Maréchal de camp en 1780. (*État militaire de* 1782, page 93.) Il fut reçu par M. le duc d'Orléans. (*Registre de l'ordre, de* 1757 *à* 1762.)

(1) Servait depuis 1747; capitaine en 1757, colonel de Royal-Barrois en 1759, colonel du régiment de Foix et brigadier en 1762, maréchal de camp en 1770, commandeur de l'ordre en 1779, lieutenant général en 1784. (*États militaires.*)

(2) Colonel aux Grenadiers de France en 1757, colonel du régiment de Poitou, même année, brigadier en 1762, maréchal de camp en 1770. — 1765, veut le bien, est très-zélé et rempli de bonnes intentions. — 1766, ce colonel est connu. (*Registre du régiment de Poitou, de* 1765 *à* 1776.)

(3) René-Louis, frère du ministre de la guerre mort sur l'échafaud révolutionnaire.

(4) Plus tard comte, lieutenant, capitaine (rang de colonel); retiré du service en 1779. (*États militaires.*)

(5) Ensuite lieutenant, capitaine (rang de colonel), brigadier en 1780, marquis, maréchal de camp en 1784. (*États militaires.*) Mort sur l'échafaud révolutionnaire, d'après les notes de la famille.

(6) Piffons. (*Registre, régiment de Bourbonnais, de* 1748 *à* 1765.)

(7) Il fut reçu par M. Desgarest, capitaine au même régiment, chevalier de Saint-Louis en 1751. L'orthographe du nom est des Garêts. Nous avons cité, à la page 391 de ce volume, le premier officier de ce nom, reçu chevalier de Saint-Louis par Louis XV, en 1747, après la bataille de Lawfeld. Des recherches subséquentes nous mettent à même de rappeler ses services, qui sont des plus honorables. M. des

Rozier) (Reine) (1) ; Bailly (Jean-François) (Picardie) ; de Pavant (Charles Acan) (Provence) (2); le comte de Béthisy (Eugène-Eustache) (3), de Tauriers (Charles le Comte) ; le

Garêts (Éléonore de Garnier), né en 1715, fut page de la reine en 1731, enseigne au régiment de Bourbonnais en 1733, lieutenant en 1734, capitaine en 1741, major en 1755, commandant de bataillon en 1761 et lieutenant-colonel en 1763 ; en 1768 il fut nommé brigadier d'infanterie et adjoint au commandant de la citadelle de Strasbourg. Il devint ensuite commandant de cette citadelle, fut élevé en 1780 au grade de maréchal de camp, et l'*État militaire* de 1782 (page 96) lui donne le titre de comte. — Blessé légèrement au haut de la cuisse gauche à l'attaque des retranchements du col de l'Assiette, en 1747. — Cheval tué sous lui à Warbourg, 1760. — 1767, gratification annuelle de 400 livres, et gratification extraordinaire de 1,200 livres. — 1773, pension de 800 livres sur l'ordre, en remettant sa gratification annuelle de pareille somme. (Il paraît, d'après cette mention, que la gratification annuelle de 1767 avait été doublée.) — 1763, très-propre à être lieutenant-colonel. — 1764, très-appliqué. — 1765, est aimé, a de l'esprit, et paraît être un bon lieutenant-colonel. — 1766, très-bon. (*Registre du régiment de Lyonnais, de* 1763 *à* 1776.)

Quant au chevalier de 1751, Desgarest (Barthélemy de Garnier), lieutenant en second en 1735, lieutenant en 1738, capitaine en 1745, il fut blessé d'un coup de sabre à Warbourg en 1760, tomba au pouvoir de l'ennemi, et se retira du service en 1763, avec une pension de 500 livres, augmentée de 100 livres en 1764. — Bon officier, avec des talents. (*Registre du régiment de Bourbonnais, de* 1763 *à* 1776.)

(1) Volontaire dans Royal-Artillerie en 1739, a fait une partie de la campagne de Bavière en 1742 comme volontaire ; lieutenant en 1743 au régiment de la Reine-infanterie, capitaine en 1745 ; retraité en 1763 avec une pension de 400 livres. (*Registre, régiment de la Reine, de* 1763 *à* 1776.)

(2) Pavant de Thésis (Charles Acan), né en 1715, est de Belleville, près de Reims. Lieutenant en 1743, capitaine en 1744 (vient de Ponthieu, incorporé). A abandonné en 1760. (*Registre, rang des capitaines, de* 1748 *à* 1763, *régiment de Provence.*)

D'après le même registre, le chevalier de Pavant de Thésis (Louis-Ange), le frère sans doute de Charles, né en 1720 à Belleville aussi, lieutenant en second et lieutenant en 1743, capitaine en 1744, en second à la réforme (réforme de 1749, par suite de la paix), replacé en 1750, mort en 1758, n'a pas eu d'assez longs services pour obtenir la croix de Saint-Louis. Nous présumons qu'il a été tué pendant le cours de la campagne ; mais, à cette époque, on inscrivait la mort sans donner ni date ni détails.

(3) Enseigne dans Rohan-Rochefort en 1750, capitaine en 1755, colonel aux Grenadiers de France en 1762, colonel du régiment de Cambrésis en 1765, colonel du régiment de Poitou en 1770, colonel des grenadiers royaux de Picardie en 1779,

Comte de Tauriers d'Aubusson (Joseph-François) (1) et Picot de Moiras (Jean-Ferdinand) (Rohan-Rochefort); Duprat (Jean-Baptiste) (la Sarre); de Marne (Daniel) (Gardes de Lorraine); de Montesquiou (Jean-Maurice) (Hainaut); de Seguin (Jean-Elie) (2) (Limosin);

Briant de Penquelen (Louis), capitaine dans la capitainerie des gardes-côtes de Quimperlé;

Duchatel (Jean-François de Valfontaine), capitaine au bataillon de milice de Pont-Audemer.

brigadier en 1780, maréchal de camp en 1781, commandeur de l'ordre en 1787, grand-croix en 1793 (registre de l'émigration), en 1794 (registre de M. le prince de Condé), date confirmée par l'Almanach royal de 1817. — 1765, pension de 2,000 livres. — Même année, gratification de pareille somme. — Très-bon colonel dans toute l'étendue du terme, plein de zèle et de capacité, très-instruit, exerce le régiment aussi bien que le meilleur major de l'infanterie ; est juste et honnête. (*Registre du régiment de Poitou, de* 1765 *à* 1770.)

(1) De Tauriers (Charles le Comte), lieutenant en second en 1745 dans le régiment de Biron (successivement Rohan-Rochefort et Saint-Mauris, incorporé dans Poitou en 1762), lieutenant même année, capitaine en 1746, capitaine de grenadiers en 1768, brevet de major en 1771, commandant de bataillon, même année, capitaine au régiment de Bresse à la formation de 1776 (les commandants de bataillon furent supprimés à cette époque); retiré du service le 29 décembre 1777, avec 1,000 livres d'appointements. — Notes de 1763 à 1774 : bon officier, fort exact, tenant toujours de bons propos. (*Registre du régiment de Bresse* [formé des 2e et 4e bataillons de Poitou], *de* 1776 *à* 1788.)

Daubusson (Joseph-François le Comte de Tauriers) est de Tauriers en Vivarais ; enseigne au régiment de Biron en 1744, lieutenant en 1745, capitaine en 1746, incorporé dans Poitou en 1762, commandant de bataillon en 1774, lieutenant-colonel des grenadiers royaux de Picardie en 1781. (*Registres du régiment de Poitou, de* 1763 *à* 1776 *et de* 1776 *à* 1788.) — Notes : 1763, bon officier, exact, intelligent et de bon exemple. — 1766, sujet distingué. — 1775, brave et plein de zèle. — 1779, mérite d'être avancé. (*Mêmes registres.*) Ils furent reçus tous deux par M. de Tauriers, ancien capitaine au régiment de Rohan-Rochefort, leur père, chevalier de Saint-Louis de 1756. (*Voir* plus haut, page 442.)

(2) Séguin (Jean-Élie), né en 1709, est de Clermont, près Dax; lieutenant de milice en 1734, lieutenant au régiment de Limosin en 1744, capitaine en 1747 ; en second à la réforme ; replacé à une compagnie en 1758, mort en 1767. — 1763, brave. — 1764 et 1765, bon capitaine d'infanterie. (*Registre du régiment de Limosin, de* 1763 *à* 1776.) — De Séguins, orthographe du nom.

Cavalerie : D'Ennery (Victor-Thérèse Charpentier) (1), mestre de camp réformé à la suite des dragons d'Aubigné; le marquis de Damas) (2)(Jacques-François), mestre de camp du régiment de son nom ; le comte de Sainte-Aldegonde (Charles-Philippe-Joseph-Albert), mestre de camp du régiment de son nom ; le

(1) Il avait été sous-lieutenant aux Gardes-Françaises, puis mestre de camp réformé à la suite des dragons d'Aubigné, comme il est dit plus haut. Il fut aussi maréchal général des logis des camps et armées du Roi, brigadier en 1761, maréchal de camp en 1762, gouverneur de la Martinique de 1764 à 1770, commandeur de l'ordre en 1765, grand-croix en 1771, lieutenant général et gouverneur de Saint-Domingue en 1776, et mourut à la fin de cette même année. Il était comte d'Ennery. (*Etats militaires et Mémoires concernant l'ordre de Saint-Louis.*)

(2) Le marquis de Damas, colonel aux Grenadiers de France, mestre de camp du régiment de Vienne-cavalerie, 10 mai 1759, devenu Damas, puis Royal-Navarre en 1762, brigadier en 1768, donna sa démission de la charge de mestre de camp-lieutenant de Royal-Navarre, retira 45,000 livres du prix de ce régiment, fixé à 60,000 livres par l'ordonnance du 1er décembre 1761, et eut l'assurance d'être fait maréchal de camp à son rang de brigadier. — 1765, gratification extraordinaire de 6,000 livres. — Même année, autre gratification de 4,000 livres. — 1766, gratification annuelle de 6,000 livres. — 1764, craint, aimé et respecté dans son régiment. — 1765, désire avec ardeur que son régiment manœuvre bien ; fait tout ce qui est en lui pour remplir cet objet. — 1766, mêmes notes qu'en 1764 et 1765. — 1767, est de très-bon exemple et fort considéré; son régiment est bien tenu et du meilleur esprit possible. (*Registre de Royal-Navarre, de 1765 à 1776.*) Maréchal de camp en 1780. (*Etats militaires,* 1781.)

Le marquis d'Anlezy (Louis-Antoine Erard de Damas), mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis en 1705, cité plus haut, page 208, avait fait ses premières armes en 1688 dans les mousquetaires, et sa première campagne au siége de Philisbourg, sous Monseigneur. Il entra la même année comme capitaine au régiment de cavalerie de Bezons, et se comporta très-vaillamment à Fleurus, aux siéges de Mons et de Namur, à Steinkerque et à Nerwinde. Il leva à ses frais un régiment de cavalerie, qui fut réformé à la paix. Il en obtint un autre au commencement de la guerre de la Succession, et se distingua à l'attaque des lignes de Stolhoffen et aux deux batailles d'Hochstædt ; dans la dernière il reçut deux blessures si considérables qu'il en resta estropié, et ne voulut pas se retirer du service, malgré les sollicitations de sa famille. Il montra tant de valeur à Oudenarde, qu'il fut désigné pour être maréchal de camp à la première promotion. Il alla servir en cette qualité (1709) à l'armée d'Allemagne, commandant la droite sous le comte du Bourg au combat de Rumersheim, où le comte de Mercy fut défait, et fut chargé d'apporter la nouvelle de ce succès au roi, qui lui donna l'expectat-

chevalier de Caraman (Marie-Jean-Louis de Riquet) (1), mestre de camp-lieutenant du régiment du Colonel-Général des dragons; le duc de Cossé (Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac) (2), mestre de camp-lieutenant du régiment de Bourgogne; de la Rochefoucauld (Jean-François, comte de Surgères) (3), mestre de camp du régiment de son nom; le marquis de Marcieu (4), mestre de camp du régiment de son nom; Senozan de Taulignan (Jean-François-Ferdinand Olivier),

manderie. Il fut commandeur titulaire en 1711 (*voir* plus haut, pages 258 et 260) et mourut en 1712. (*D'Aspect*, tome II, page 320.)

(1) Plus tard marquis. Cornette aux dragons de Caraman en 1748, capitaine en 1749, major en 1757, mestre de camp lieutenant du régiment Colonel-Général-Dragons en 1758, brigadier en 1768. — Démissionnaire de sa charge de mestre de camp en 1769. — Pension de 2,400 livres sur le trésor royal, même année. (*Registre Colonel-Général-Dragons, de* 1763 *à* 1776.) — Maréchal de camp en 1780. (*Etat militaire,* 1782.)

(2) Né à Paris en 1734, mousquetaire, 2e compagnie, en 1748, capitaine aux dragons de Caraman en 1751, guidon aux gendarmes d'Aquitaine en 1754, premier cornette aux chevau-légers d'Aquitaine en 1758, mestre de camp du régiment de Bourgogne en 1759, brigadier en 1768, maréchal de camp en 1771, pour prendre rang dans la première promotion.—1764, est fort aimé et respecté dans son régiment. (*Registre, Bourgogne-cavalerie, de* 1763 *à* 1776.) —Maréchal de camp, classé dans la promotion de 1780. — Capitaine-colonel des Cent-Suisses, en survivance du marquis de Courtenvaux (*État*, 1772), titulaire (*Etat*, 1782), duc de Brissac, chevalier des ordres en 1776, lieutenant général en 1791, commandant de la garde constitutionnelle du roi, même année. (*États militaires.*) —Type d'honneur et de loyauté, serviteur fidèle de la monarchie, qu'il défendit jusqu'au dernier moment, il couronna sa vie par le martyre, et périt à Versailles, le 9 septembre 1792, sous les coups des égorgeurs.

(3) Lieutenant-colonel réformé à la suite du régiment de cavalerie de la Rochefoucauld, mestre de camp du même régiment en 1759, incorporé dans Royal-Champagne en 1763, brigadier en 1768, maréchal de camp en 1771, pour prendre rang dans la première promotion. — A pris, en novembre 1765, le nom de vicomte de la Rochefoucauld. — 1764, cet officier a de l'esprit, et a montré à la guerre le plus grand courage. Il est fort attaché à la tenue de son régiment. — 1765, officier de la plus grande distinction, recommandable par son zèle, ses talents et son esprit. — 1766, 1767, *idem.* (*Registre, Royal-Champagne, de* 1763 *à* 1776.) — Classé maréchal de camp à la date de 1780. (*Etat,* 1782.)

(4) Il fut reçu par le marquis de Marcieu, lieutenant général commandant en Dauphiné.

capitaine au régiment d'Escouloubre, rang de mestre de camp, aide-maréchal général des logis des camps et armées du Roi ; le chevalier de la Guiche, mestre de camp-lieutenant du régiment de Condé ;

D'Oilliamson (François-Henri Pompée, chevalier de Saint-Germain), exempt, le chevalier d'Abzac (François), sous-brigadier, et d'Herbigny (François), garde du corps, compagnie Luxembourg; Turpin de la Sablière (Jacques-Claude), mousquetaire, 2e compagnie; le comte de Flamarens (Agésilas-Joseph de Grossolles) (1), enseigne aux gendarmes écossais; Colbert de Chabannais (Claude-Théophile) (2), enseigne aux gendarmes anglais; le chevalier de Loncôme (Jean-Jacques Gazeau), maréchal des logis aux gendarm du Dauphin; de Murat de l'Étang (Claude-Laurent), major au régiment Royal-Dragons (3); marquis de Roquefort (Blaise Montesquiou), enseigne aux gendarmes de la Reine;

Les capitaines des régiments suivants :

De Marquessac (Pierre) (4) (Chabrillant); de Milly (Nicolas

(1) Il fut reçu par le marquis de Flamarens, brigadier de cavalerie.

(2) Il fut reçu par le comte de Chabannais, son père, maréchal de camp.

(3) Né en 1730 à Grenoble. Cornette en 1745, capitaine en 1747, major en 1755. — En 1764, obtint une pension de 1,200 livres d'appointements en attendant qu'il fût nommé lieutenant-colonel. — En 1781 ces appointements furent convertis en une retraite de pareille somme. Il fut en outre remboursé du prix de sa compagnie. (*Registre, Royal-Dragons, de* 1763 *à* 1776.)

(4) Né à la Reille, près Périgueux, en 1728. Cornette en 1744, lieutenant en 1745, réformé en 1749, replacé lieutenant en second en 1757, lieutenant même année, capitaine en 1758, commandant la compagnie de chevau-légers à la formation de 1776 (chaque régiment de cavalerie fut alors composé de cinq escadrons, quatre de cavalerie et un de chevau-légers); retiré en 1777, après trente-trois ans de services, avec une pension de 1,200 livres. Blessé d'un coup de baïonnette à la bataille de Lutzelberg. (*Registre matricule de Royal-Cravates*, *de* 1776 *à* 1788. Chabrillant y avait été incorporé en 1761.) Dans la promotion de 1694 (*voir* plus haut, p. 131) se trouve compris sur le registre de l'Ordre M. Marquessart, et, en plus petits caractères, il est ajouté : d'Autefort, c'est-à-dire du régiment de ce nom. D'Aspect, dans son *Histoire de l'Ordre*, t. II, page 60, dit : de Marquessac (François-Louis d'Hautefort), colonel du régiment d'infanterie de Périgueux, brigadier

Thy) (1) (Condé); de la Fons de Lus (Marc) (la Marche); le chevalier d'Elbée (Louis-Alexandre) (Penthièvre); du Buat (Jacques-René-Joseph-Hyacinthe-Charles Poret Bois-André) (2) (Orléans-Dragons); Duchâtel de Coudré (Nicolas-Christophe) (Thianges-Dragons); de Grave (Charles-Joseph) (Bercheny-Hussards); de Saint-Auvant (Benjamin-Annet Péry) (Noailles) (3);

Le chevalier de Pins (Louis), lieutenant aux carabiniers; de Viennet (Jacques), lieutenant aux dragons de Languedoc.

en 1702, officier qui se distingua en Italie à la bataille de Lezzara, à la prise de cette place et de Borgo-Forte, aux batailles de Cassano et de Turin. M. Mazas (1re édition, 1er volume, page 224) a, d'après d'Aspect, compris M. d'Hautefort parmi les brigadiers nommés chevaliers de Saint-Louis en 1694. Nous avons consulté l'*Etat du Militaire*, par Roussel; cet auteur ne fait pas mention sous Louis XIV d'un régiment de Périgueux, mais il cite trois d'Hautefort, savoir : le comte d'Hautefort, colonel du régiment d'Anjou, de 1681 à 1697; le chevalier d'Hautefort, colonel de Vexin, de 1684 à 17.. ; et enfin un autre chevalier d'Hautefort, colonel, de 1696 à 1709, d'un régiment de son nom, créé d'Audigeau en 1678. L'officier dont le nom est écrit Marguessart est-il un Marquessac? Ce Marguessart ou Marquessac est-il un d'Hautefort? Nous l'ignorons, et nous nous bornons à constater les recherches que nous avons faites pour arriver à la découverte de la vérité.

(1) Il fut reçu par M. le prince de Condé.

(2) Il fut reçu par M. le duc d'Orléans.

(3) De Saint-Auvant (Benjamin-Annet Péry), né en 1726, est de Saint Auvant, diocèse de Limoges. Lieutenant au régiment du Roi-infanterie en 1743, lieutenant en 1744, capitaine en 1747, réformé en 1749, replacé en 1757, major en 1766. — 1765, officier fort intelligent, plein de valeur, très-appliqué à son métier, excellent en tous points. — 1764, sujet d'élite, à placer à la tête d'un corps. (*Registre du régiment de Noailles, de* 1763 *à* 1776, article *Capitaines.*) — Lieutenant-colonel en 1768 (*idem*, article *Majors*). — 1765, gratification extraordinaire de 600 livres. — 1772, 24 mars, expectative d'une pension de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — Rang de mestre de camp et brigadier en 1770. — A donné sa démission en février 1774. — Mort dans le même mois. (*Idem*, article *Lieutenants-colonels.*)

CHAPITRE VI.

Campagnes de 1761 et 1763. — Affaire de Grunberg. — Bataille de Filinghausen. — Premières armes du prince de Condé. — Augmentation dans les dignités de l'Ordre. — Bataille de Johannisberg. — Fin de la guerre de Sept-Ans. — Promotions de chevaliers, de commandeurs et de grands-croix.

Au mois de mars 1761, le comte de Stainville, commandant l'avant-garde du duc de Broglie, joignit l'ennemi auprès de Grunberg et le mit en pleine déroute. Beaucoup de morts et de blessés, deux mille prisonniers, parmi lesquels deux bataillons des gardes de Brunswick, dix-huit drapeaux et quatorze pièces de canon, tels furent les trophées de cette journée. Les dragons de la Ferronnays s'étant particulièrement distingués, deux officiers de ce corps, le marquis de Bouillé, capitaine, et le chevalier de la Ferronnays, major, furent chargés d'apporter, l'un la nouvelle du succès, l'autre les drapeaux pris. Le roi les fit tous deux mestres de camp.

En 1761 nous avions deux armées en Allemagne, l'une commandée par le duc de Broglie, l'autre par le prince de Soubise. Ces deux maréchaux résolurent de surpendre le prince Ferdinand, d'approcher de lui le 15 juillet et de l'attaquer le 16. Le duc de Broglie marcha par la droite et le prince de Soubise par la gauche. Le duc de Broglie fut obligé d'attaquer le 15. Le combat dura jusqu'à la nuit. Il recommença avec furie le 16, à trois heures du matin; mais le prince Ferdinand porta la plus grande partie de ses forces sur sa gauche, et le duc de Broglie dut se retirer, au moment où il allait être écrasé. Le prince de Soubise n'entra en ligne qu'à sept heures du matin. Il poussa vigoureusement l'ennemi, qui s'était dégarni de ce côté, emporta un village et la redoute qui le défendait; mais, le duc de Broglie lui ayant

fait savoir qu'il battait en retraite, M. de Soubise dut rétrograder à son tour. Telle fut la bataille de Filinghausen.

Dans sa lettre au ministre de la guerre, datée de Filinghausen le même jour, 16 octobre, M. le duc de Broglie, après avoir exposé qu'il avait dû se retirer parce que l'ennemi s'était renforcé, et parce que M. de Soubise n'avait pas attaqué assez promptement, ajoute :

« M. le duc d'Havré a eu le bras emporté, M. le marquis de Rougé la cuisse, et M. le marquis de Vérac, gendre de M. d'Havré, a été blessé, tous les trois du même coup de canon, auprès d'un arbre où ils étaient assis. Ce sont deux bien braves et galants hommes que le roi perdra vraisemblablement, car ils sont bien mal. M. de Villepatour, brigadier d'artillerie, a eu un bras emporté.

« Je ne puis vous dire trop de bien de la fermeté des troupes ; elle est au-dessus de tout éloge, et leur ton est aussi bon aujourd'hui qu'avant l'affaire. MM. de Guerchy, de Clozen, de Monty et de Rochambeau ont essuyé le plus grand feu et très-longtemps. M. de Saint-Victor s'est conduit, avec ses volontaires, avec le courage et l'intelligence la plus grande. Il y a beaucoup d'autres officiers qui se sont distingués, dont j'ignore encore les détails. En tout, jamais armée n'a été plus ferme, et n'a conservé plus d'ordre dans un combat aussi long et dans un pays aussi coupé (1). »

M. le duc d'Havré et M. le marquis de Rougé moururent, le lendemain, de leurs blessures (2). M. de Villepatour fut plus

(1) Archives du Dépôt de la Guerre, Allemagne, 1761.

(2) Le duc d'Havré, colonel-lieutenant du régiment de la Couronne en 1735, brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant général en 1748. (*État militaire* de 1741.)

Le marquis de Rougé, colonel du régiment de Vivarais en 1738, du régiment de Vermandois en 1745, brigadier en 1745, maréchal de camp en 1748, lieutenant général en 1759. (*Idem.*) — Chevalier de Saint-Louis en 1740 (*voir* plus haut, page 516). — Né en 1702, il avait été garde du corps en 1726, et capitaine aux dragons de la Suze en 1738.

heureux et survécut à l'amputation. C'était un des chefs les plus distingués de notre artillerie, et plus tard il fut lieutenant général et commandeur de l'ordre (1).

(1) Taboureau de Villepatour (Louis-Philippe), né à Paris le 7 janvier 1720, a commencé ses services à l'école de Besançon. — Officier pointeur en 1733. — Commissaire extraordinaire de l'artillerie en 1738, commissaire ordinaire en 1744, chevalier de Saint-Louis en 1745, commissaire provincial en 1746, lieutenant d'artillerie en 1750, rang de lieutenant-colonel en 1755, rang de colonel en 1756, chef de brigade en 1759, brigadier même année, maréchal de camp en 1761. — 1er avril 1747, pension de 600 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — 15 octobre 1758, pension de 600 livres sur le trésor royal, à l'occasion de Saint-Cast. — Ces deux pensions, supprimées en 1763, furent remplacées par une de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — 5 avril 1761, gratification de 500 livres. — 18 juillet, même année, *idem* de 800 livres sur le fonds des cloches de Ziegenheim. — 1763, *idem* de 6,000 livres sur les fonds de l'artillerie. — 1765, *idem* de 3,000 livres sur les mêmes fonds. — Quatorze campagnes, huit siéges, huit expéditions, dix batailles ou affaires, six blessures, la première à l'affaire de Colorne (mot peu lisible), la seconde à Weissembourg, la troisième et la quatrième au siége de Fribourg, la cinquième au siége de Mons et la sixième à Filinghausen. (*État des officiers du corps royal de l'artillerie*, 1700 *à* 1757, *inspecteurs, chefs de brigade, colonels et lieutenants-colonels*, 1 vol. in-fol., *Archives de la guerre*.) — Inspecteur général du corps d'artillerie en 1765. — 1767, gratification de 6,000 livres. — 1768, *idem*. — 1769, *idem*. — 1770, *idem*. — 1771, *idem*. — 1774, 19 mai, *idem*. — 1774, 2 juillet, *idem*. (*Registre des officiers supérieurs d'artillerie avant* 1789.) — Lieutenant général en 1780. (*État militaire*, 1781.) On le trouvera aux commandeurs en 1771.

Lemierre, enthousiasmé par d'aussi brillants services, adressa à M. de Villepatour une épître de laquelle nous détachons les vers suivants, si honorables pour ce digne officier :

Noble ennemi des flatteries,
Brave et loyal Villepatour,
A ton roi tu ne fis la cour
Qu'en présence des batteries.
De ta gloire unique artisan,
Habile autant dans les batailles
Que tu fus mauvais courtisan,
Ton nom seul allait à Versailles.
C'est à toi, digne chevalier,
Si renommé par tes services,
Que sied bien ce cordon guerrier,
Plus brillant sur des cicatrices.

Après la mort de cet officier général, arrivée en 1781, sa sœur, madame veuve de Riancey, obtint une pension de 600 livres, en souvenir des services de M. de

34.

Notre perte fut de huit capitaines tués, soixante-cinq blessés et vingt-trois prisonniers; de cinq lieutenants tués, quatre-vingts blessés et dix-neuf prisonniers : total, deux cents officiers.

Sept cent quarante-quatre soldats furent tués, mille soixante-dix-sept blessés, et onze cent un manquèrent aux appels. Ils furent sans doute pris. Total, deux mille neuf cent vingt-deux hommes pour l'armée de M. de Broglie seulement. Nous n'avons pu retrouver le chiffre des pertes de l'armée de M. de Soubise.

Parmi les officiers blessés se trouvaient : le comte de Rougé, colonel du régiment de Flandre (contusion); de Geoffre, lieutenant-colonel du régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis de 1734 (blessé à la main par une grappe de raisin); la Guéronnière, capitaine au même régiment, porté plus loin chevalier de Saint-Louis en 1763 (blessé aux reins); de Sasselange, capitaine au même régiment, le bras emporté d'un coup de canon : il mourut de sa blessure; de Talhouet, aide-major au régiment du Roi (blessé au côté); de Montalembert et de Montsaulnin, capitaines au même régiment, le premier blessé dangereusement, le second blessé au côté droit; de Vaissière, capitaine aux Grenadiers de France, contusion à la tête (1).

Quelques jours plus tard, le prince Henri, troisième fils du duc de Brunswick, ayant été atteint d'un coup de feu à la poitrine dans une escarmouche, le prince Ferdinand fit demander à M. de Soubise les deux plus habiles chirurgiens de son armée pour soigner son neveu. Ils furent envoyés sur-le-champ; mais, malgré cet hommage rendu à la science, la blessure était si grave qu'on ne put sauver le jeune prince.

Villepatour. Il est l'arrière-grand-oncle, du côté maternel, de M. Henri de Riancey, ancien représentant à l'Assemblée législative, et de M. Charles de Riancey, rédacteur en chef de *l'Ami de la Religion*.

(1) Archives du Dépôt de la Guerre, Allemagne, 1761.

Au milieu des horreurs de la guerre, on aime à retrouver cette confiance dans la loyauté française.

Le 28 juillet fut un jour heureux pour le jeune prince de Condé (1). Ce chevalier de Saint-Louis de 1759 commandait, sous les ordres de M. de Soubise, un corps d'armée qui fut attaqué par le prince Ferdinand de Brunswick, neveu du généralissime des alliés. M. de Soubise rendit compte de cette affaire, dans les termes suivants, au maréchal duc de Belle-Isle, ministre de la guerre :

« Les ennemis ont fait un mouvement le 28 dans l'après-dînée. Le prince Ferdinand est descendu de sa position, et s'est campé la gauche au village de Horn, où était son quartier général, et la droite vers Ostinghusen. Le prince héréditaire a posté son corps d'armée en avant de Werla, et a occupé les hauteurs qui dominent les débouchés de la Roër. Toute la journée s'est passée en escarmouches assez vives, qui ont fini par repousser les ennemis, et nous sommes restés en possession d'un plateau avantageux, très-proche de leur camp, et qui nous met à portée de juger tous les mouvements qu'ils peuvent faire dans cette partie. Je ne puis me refuser de rendre justice à mon régiment. Voilà trois actions d'un détail, à la vérité, peu intéressant vis-à-vis des événements que l'on doit attendre d'une grande armée, mais on ne peut désirer une valeur plus brillante et plus soutenue. Le dernier mouvement a été trop nerveux. Mes volontaires, soutenus par un bataillon de grenadiers, que M. le prince de Condé y a conduits lui-même, ont chassé les ennemis de la hauteur, et d'un village où ils avaient établi quatre pièces de gros canon. On leur en a imposé de façon que, depuis ce moment, ils n'ont pas tiré un coup de fusil dans cette partie. Les prisonniers et déserteurs disent que leur commandant a été

(1) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né en 1736, commandant en chef l'armée de l'émigration, mort à Chantilly en 1818, âgé de quatre-vingt-deux ans.

blessé très-dangereusement. Le prince héréditaire s'y est trouvé. M. le prince de Condé s'est un peu trop exposé. M. de Pujol, capitaine de chasseurs du régiment de Lemps, a été blessé légèrement. M. de Paul, lieutenant de grenadiers du régiment de Boisgelin, a été tué d'un coup de canon. Mon régiment a perdu une cinquantaine d'hommes. M. de Saint-Aubin, frère de celui de l'artillerie, a été blessé au bras; trois autres officiers sont aussi blessés. Mon régiment devient un peu faible, mais il sera bientôt recruté (1). »

Cette campagne, à tout prendre, méritait des récompenses. Louis XV se montra généreux, et les chevaliers de Saint-Louis nommés furent :

Le marquis de Damas-Crux (Louis-Étienne-François) (2), colonel du régiment de Foix; le comte de Polignac (Guillaume-Alexandre), capitaine réformé, à la suite des dragons de Nicolaï; le comte de Schomberg, mestre de camp, commandant la cavalerie légère des volontaires; le comte de Cucé (Louis-Bruno de Boisgelin), colonel des Gardes de Lorraine (3); le marquis de Thiboutot, colonel de la brigade d'Indivilliers, corps royal d'artillerie; M. de la Chevalerie, commandant un corps de 300 hommes, rang de colonel; Préaux,

(1) Lettre datée du camp devant Herdringen, le 30 juillet 1761; archives du Dépôt de la Guerre, Allemagne, 1761.

(2) Marquis de Damas-Crux (Louis-Étienne-François), colonel du régiment de Foix, plus tard colonel du régiment de Limosin, brigadier en 1770, maréchal de camp en 1780. — « Excellent colonel, qui conduit son régiment en bon père de famille; est très-respecté. » (*Registre du régiment de Limosin, de 1776 à 1788.*)

(3) Comte de Cucé (Louis-Bruno de Boisgelin), deuxième enseigne aux Gardes-Françaises en 1748, premier enseigne le..., cornette, première compagnie de mousquetaires, rang de mestre de camp, en 1758; colonel des Gardes de Lorraine en 1760, brigadier en 1769. — Donne sa démission le 20 mars 1774; est conservé au service dans son grade de brigadier, avec l'assurance d'être avancé dans son rang au grade de maréchal de camp. — 1766, très-bon colonel, qui veut le bien, et qui paraît en être occupé. — 1769, *idem*, excellent colonel. (*Registre des Gardes de Lorraine* [régiment de Lorraine en 1766], *de 1763 à 1776.*) — Maréchal de camp en 1780. (*États militaires de 1781.*)

major au régiment d'Orléans; le marquis de Pons, mestre de camp-lieutenant en second des dragons d'Orléans; le comte de Wargemont, lieutenant-colonel, rang de colonel, et Frimont, major, aux volontaires de Soubise;

Les capitaines suivants, savoir :

Infanterie : D'Henehin, Dathis, Doresmieux, du Nedo, Gaétan, de Marmande, de Thienne, de Villers-au-Tertre et de Villemoron, du régiment du Roi; Duparc de Locmaria (Olivier-Alexis) (1), d'Harnèdes, de la Vaissière (François-Joseph-Étienne), de la Noue de Vair, chevalier de Cléry de Mathonville, de Pistre, de Prébois et de Valernes, des Grenadiers de France; Dulau (Armand-Joseph de Chambon) (2), de Papin (3), de Puch (4) et de Préville (Jean-Charles Bremer) (5), du régi-

(1) Le marquis de Locmaria (Olivier-Alexis), lieutenant au régiment de Penthièvre en 1745, capitaine en 1747, dans Provence en 1749, dans les Grenadiers de France en 1759, rang de major en 1768, de colonel en 1771, colonel du régiment provincial de Vesoul en 1771. — Homme de bonne maison, très-bien à la tête d'un corps. (*Régiments provinciaux*, *Services*, *de* 1771 *à* 1775, *régiment de Vesoul*, page 385.) — (Olivier-Louis), a obtenu en 1776 un traitement particulier. — 1,500 livres de gratification annuelle, 1,000 livres d'appointements de réforme, 500 livres de gratification annuelle... Avril 1776 : total, 3,000 livr. Le 6 novembre 1779, 1,000 livres d'augmentation du 6 mai 1779. — Remplacé le 1er mars 1778 par le comte de Crillon, colonel en second du régiment d'Agenois. (*Régiments provinciaux*, *Services*, *de* 1775 *à* 1782, *régiment provincial d'artillerie de Vesoul*, f° 304.) — Brigadier en 1780. (*État militaire*, 1781, page 116.) — Maréchal de camp en 1788. (*État* 1789, page 77.) — D'Aspect, t. II, page 229, cite Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, maréchal de camp en 1692, lieutenant général en 1702, comme ayant été nommé chevalier de Saint-Louis en 1700. Mestre de camp d'un régiment de son nom, il avait mérité, par sa bravoure et sa capacité, les éloges de Turenne. Il combattit à Steinkerque avec tant de distinction que Louis XIV le fit maréchal de camp pour le récompenser. Enfin il se couvrit de gloire à Spire, où, dit Quincy, il commandait les soixante escadrons de la cavalerie française.

(2) Blessé à Clostercamp.

(3) Blessé à Clostercamp.

(4) De Puch d'Armagnac (Joseph-Victor), capitaine en [illegible], rang de major [illegible] (*Registre*, *Normandie*, *de* 1763 *à* 1776.) — Blessé à Clostercamp.

(5) [illegible]essé à Clostercamp.

ment de Normandie; de Chermon, d'Aubermesnil (Jacques-Nicolas Lemoyne) (1), chevalier de Dreuille, d'Esecures, Dieusse et Lassaubolle, du régiment de Navarre; Rostaing, de Saint-Montant et Sybert, du régiment de Condé; Lemaignan de Kérangat (Guillaume-René), des grenadiers royaux de l'Espinasse-Langeac; de Foulques et de Villemontry, des grenadiers royaux de Narbonne; de Varengues et de Vauxcelle, des grenadiers royaux de Puységur; Dascourt et du Règne, des grenadiers royaux de Longaunay; de Menou (Georges) (2), des grenadiers royaux de d'Ailly; de Châtillon (Jean-Charles), aide-major, et du Montel du Fournel, du régiment de Provence; Cavietzel, du régiment suisse de Salis; des Rives, du régiment d'Aquitaine; d'Épineville, du régiment de Bretagne; Dufour et de Merlat, du régiment de

(1) Né le 5 mai 1722, est d'Aubermesnil, en Normandie. Lieutenant au bataillon de milice de Vernon en 1742, lieutenant en second au régiment de Navarre en 1744, enseigne en 1745, lieutenant en 1746, aide-major en 1755, rang de capitaine même année, pourvu d'une compagnie en 1757. — 1763, gratification extraordinaire de 400 livres. — 1765, *idem*. — 1765, gratification annuelle de 300 livres. — 1763, excellent sujet. — 1764, de la plus grande distinction ; mérite une pension, ou au moins une gratification. Il serait propre à une grande place comme Metz ou Strasbourg. — 1765, passé à la majorité de Verdun. (*Registre du régiment de Navarre, de* 1763 *à* 1776.)

Son frère aîné, le chevalier d'Aubermesnil (Jacques-Pierre-Louis Lemoyne), chevalier de Saint-Louis en 1755 (*voir* plus haut, page 430), né en 1720, avait servi comme lieutenant dans le bataillon de milice de Rouen, d'où il était passé, en 1743, dans le régiment de Médoc, avec le même grade. Il eut le rang de capitaine en 1744, fut réformé à la paix en 1749, replacé à une compagnie en 1755, et cesse de figurer sur les contrôles en 1763. Mais aux dossiers des pensions on trouve, en 1779, une requête dans laquelle il rappelle qu'il a servi le roi dans trois guerres, depuis 1734 jusqu'en 1763, qu'il fut nommé major du fort Saint-Philippe, lors de la conquête (1756), qu'il a exercé ces fonctions jusqu'à la paix de 1763, époque de l'évacuation de cette place ; qu'il a ramené à Toulon la garnison, forte de quinze cents hommes, et que le roi lui a accordé 1,000 livres d'appointements de retraite. Son acte de baptême établit qu'il était fils de messire Pierre Lemoyne d'Aubermesnil, seigneur et patron dudit lieu, et de dame Marguerite-Barbe Leuyel de la Tour, son épouse.

(2) Capitaine réformé, à la suite du régiment.

Montrevel; baron de Georgi et de Walser, des volontaires d'Austrasie; de Greder, du régiment suisse de Waldner; Gueldlin, de Perolles et Lachasselle, du régiment suisse de Reding; Leblanc et de la Borie, du régiment de Durfort; de la Justonne, du régiment de Languedoc; de l'Escalier et de Montbrun, du régiment de Lastic; de Loys, de Malvoisin, Walrand et de Villemont, de la Légion royale; Landsperg et Dubois, du régiment de Nassau; Morès, du régiment de Lalli; de Montauger, du régiment de Lorraine; de Palmade et de Vermont, des volontaires de Flandre; de Riverie, du régiment d'Aquitaine; Renaud et Vernon, du régiment de Rougé; de Salmeny, du régiment de Rouergue; de Saint-Alby, du régiment de Bretagne; de Saint-Félix, du régiment de Touraine; Bizot et de Hausseur, du régiment de la Marck; de Chiquet, Dufraisnay, Gouget et de Genevray, du régiment de Saint-Maurice; Defraiture et de Vireux, du régiment d'infanterie liégeoise de Vierzet (la croix de M. de Vireux fut renvoyée, ce brave officier étant mort avant de l'avoir reçue); Labaye, Ségur de la Roquette et de Saint-Orens, du régiment d'Orléans; de Pannier et le chevalier de Saint-Maurice (François Barbeyrac Castelet), du régiment de Lemps; de la Roque-Podenas, du régiment de Bourbonnais.

Cavalerie. — Maison du Roi : Le marquis d'Entragues, premier guidon, Desforges de la Tour, Ducheron, Ducluzeau, Houillier de Villedieu, Lemoine de Plancy (François-Michel), de la Raitrie et de la Duverie, gendarmes de la compagnie des gendarmes de la maison militaire du Roi; Cohardon, du Bourg et de Lorières, mousquetaires noirs.

Cavalerie : Les capitaines : chevalier de Chaumont, de Monts de Mazin et de Saint-Afrique, des dragons de Chapt (ce dernier pour avoir défendu et conservé deux pièces de canon dont l'ennemi voulait s'emparer); du Theil (Jacques-André Barrey), des dragons de Choiseul; du Mirail et de Kerny (ce dernier lieutenant), du régiment Dauphin; Pouy

(Louis-François Duhamel de Moissey), rang de lieutenant-colonel (Rougé); de Dienne de Cheyladet (François) (Nice); de Bonneval (Charles-Antoine Deshayes) (Poitou); de Surimeau (Charles Montgond) (Berry); Durival (Pierre-Gabriel-Louis) (Boisgelin); Grimoard de Vaignes (Henri) (grenadiers royaux le Camus) (1); de Pasquier (Pierre) (grenadiers royaux de Coincy, du bataillon de milice d'Autun);

De Taffart (Pierre Bonnet), aide-major (milices de Libourne); de Sautereau (Élie Florence), capitaine au bataillon de milice d'Angoulême; de Lamanon (Jean-Baptiste-Paul), capitaine en second au bataillon de milice de Provence; de Bonneval (Paul), capitaine au bataillon de milice de Provins;

De la Chapelle (Joseph-René), lieutenant au régiment d'infanterie du Dauphin;

Les capitaines en second d'artillerie : Fransure de Grécourt (Pierre-François-René), de la brigade de Saint-Auban (2); Séguin (Jean-Baptiste), de la brigade Beausire; de la Brunerie (Jean-Jacques), de la brigade de Loyauté (3);

capitaine en 1754, de grenadiers en 1762, rang de major en 1768, rang de lieutenant-colonel en 1770, retiré avec une pension de 800 livres. (*Registre du régiment de Quercy, de 1763 à 1776.*) Mort sur l'échafaud en 1794.

(1) Grimoard de Vaignes (Barthélemy), né à Verdun en 1724, lieutenant au bataillon de milice de Verdun en 1742. — Incorporé à Prague dans le régiment de la Marine, même année. — Lieutenant de grenadiers en 1744, capitaine en 1746, capitaine de grenadiers postiches en 1758. — Prisonnier de guerre. — A repris sa compagnie le 1er octobre 1760. — Capitaine de grenadiers royaux en 1771. — A fait la campagne de 1742, dans le régiment de la Marine, à Prague, et celles de 1745, 1758 et 1759. — Blessé d'une balle à la jambe droite le 17 août 1746. (*Registre de 1759, milices des Trois-Évêchés, bataillon de Verdun.*) — Porté sur ce registre chevalier de Saint-Louis du 28 octobre 1760, et sur le registre des croix, à la date du 8 avril 1761; la commission donnée au parrain chargé de le recevoir est du 28 mars. — L'oncle de cet officier, François de Grimouard, lieutenant du grand-maître de l'artillerie et commandant à Verdun, mort en 1742, âgé de quatre-vingt-quatre ans, était également chevalier de Saint-Louis, d'après son acte de décès, délivré à la famille par le greffe de Verdun.

(2) Il fut reçu par M. Fransure de Grécourt, lieutenant colonel d'artillerie.

(3) De la Brunerie (Jean-Jacques), né en 1727 à Voyron (Dauphiné). — Sur-

De Montenol (Charles le Gendre de Guipereux), major des grenadiers royaux de Puységur, devenus le Camus (1).

Cavalerie : Le chevalier de Canisy (Éléonore-Claude Carbonnel), exempt (2); de Glapion (Jean) et de Montagnac (Jean-Baptiste), gardes du corps du Roi, compagnie de Luxembourg; de Vanssay (Jean-Augustin), garde du corps du Roi, compagnie de Villeroy (3); de Fontenay (François-René), de Fontenay de Châtelny et Chatillon de la Jorie (François Malet), chevau-légers de la garde du Roi;

De Guignard (Jean-Baptiste), brigadier, rang de maréchal des logis, aux gendarmes d'Aquitaine;

Les capitaines de cavalerie des régiments suivants : de Montalembert (Pierre-Claude-François Trion-Peauvilliers) (Archiac); de Fontanelles (Charles de Calmette) (4) (Royal-Pologne); de Scepeaux (Gabriel) (5) (Conti); de Clarac (Roger Valentin) (6) (Dragons de Nicolai); de la Tour-du-Pin (Jean-

numéraire en 1741, officier pointeur en 1744, commissaire extraordinaire en 1747, capitaine en second en 1758, chevalier de Saint-Louis le 30 novembre 1761, capitaine en premier en ...., capitaine à 2,700 livres en 1767, mort le 16 septembre 1768. — Huit campagnes de guerre, trois siéges, quatre batailles ou affaires, une expédition. — 1759, 150 livres sur le fonds des cloches de Minden. — 1768, gratification de 400 livres. (*Registre, capitaines d'artillerie avant 1789*, t. I, page 83.) — Inscrit, comme chevalier de Saint-Louis, sur le registre de 1757 à 1762, à la date du 7 décembre 1761.

(1) Il fut réformé en 1776, étant major aux grenadiers royaux de l'Orléanais, avec une commission de lieutenant-colonel, et, en 1779, il obtint une pension de 1,012 livres.

(2) Il fut reçu par le duc de Montmorency, brigadier, colonel du régiment de Touraine.

(3) Sous-brigadier, *État militaire*, 1763; brigadier, *État*, 1768; retiré du service en 1769 ; ne figure plus sur les *États* à dater de 1770.

(4) Il fut reçu par le vicomte de Sebourg (Valfons), ancien colonel d'un régiment de grenadiers royaux, brigadier en 1748, maréchal de camp en 1759, commandeur de l'ordre en 1771, et lieutenant général en 1780.

(5) Il fut reçu par M. de Scepeaux, ancien major du régiment de cavalerie de Vogué.

(6) Garde-marine en 1746, mousquetaire, première compagnie, en 1749; capitaine aux dragons d'Apchon (plus tard Nicolaï, puis Lanan) en 1758; réformé en

Alexandre Gouvernet de Verfeuil) (Dragons de Thianges);

De Canisy (Claude-Dominique) (1), lieutenant en second, rang de capitaine, aux volontaires de Schomberg; du Blaisel (Antoine-Joseph-Louis-Auguste), capitaine de dragons au régiment des Volontaires; de Rulhière (Martin), premier lieutenant et inspecteur de la maréchaussée de France.

Les nécessités de la guerre demandaient une augmentation dans les dignités de l'ordre de Saint-Louis. Par un édit du 27 mars 1761 le roi s'interdit d'accorder désormais des expectatives, et il porta les grands-croix de treize à vingt-quatre et les commandeurs de quarante à cinquante. Il n'y eut plus de commandeurs à 4,000 et 3,000 livres. La pension fut réglée à 3,000 livres pour tous, sauf les droits acquis.

Sur ce nombre le roi réserva, pour sa maison militaire, dix des dignités de grands-croix ou de commandeurs et quarante-trois pensions de chevaliers, montant à 41,900 livres.

L'artillerie et le génie furent compris dans l'armée de terre pour deux dignités de grands-croix, ou une dignité de grand-croix avec deux de commandeur, ou quatre dignités de commandeur, lorsqu'il n'y aurait pas de grand-croix.

La part de l'armée de terre se trouva portée à vingt et une dignités de grand-croix, quarante et une de commandeur et trois cent soixante-sept pensions de chevalier, montant à 336,000 livres.

La part de la marine fut de trois grand'croix, neuf commanderies et quarante-huit pensions montant à 38,000 livres.

En somme, la dotation de l'ordre de Saint-Louis, digni-

1763, replacé major aux dragons de Belsunce en 1765, lieutenant-colonel en 1766, colonel du régiment de Périgord en 1769. — 1775, expectative d'une pension de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — 1769, plein de bonne volonté. (*Registre du régiment de Périgord*, de 1763 à 1776.) — Il fut nommé brigadier en 1780 (*Etat militaire de* 1781), et maréchal de camp en 1784 (*Etat militaire de* 1785).

(1) Il fut reçu par le duc de Montmorency, brigadier, colonel du régiment de Touraine.

taires et chevaliers, se trouva fixée à 707,200 livr., savoir : 585,000 livr. pour l'armée de terre, 83,000 livr. pour la marine et 39,000 livr. pour les officiers de l'ordre.

L'affaire de Filinghausen ayant amené de vives récriminations entre le duc de Broglie et M. de Soubise, le duc de Broglie fut sacrifié à son rival; mais, s'il eut le roi contre lui, il eut pour lui l'opinion publique. On interdit les représentations de *Tancrède,* parce qu'on applaudissait avec fureur ce vers :

C'est le sort d'un héros d'être persécuté,

et le duc de Noailles, à qui Louis XV disait que les Mémoires du duc de Broglie étaient ennuyeux, lui répondit avec beaucoup de sens, de cœur et d'esprit : « Sire, cet homme-là n'est bon qu'à la tête de nos armées, et je vous conseille de l'y renvoyer (1). »

Cet avis ne fut pas écouté, mais on adjoignit le maréchal d'Estrées au prince de Soubise. Le début de la campagne de

(1) Le maréchal de Noailles n'était pas seulement un bon capitaine, c'était encore, comme on le voit, un homme d'élan, à la repartie vive et prompte. Le *Journal militaire* de 1784 cite de lui un autre mot qui n'est pas moins piquant que celui que nous venons de rapporter. « Quelque temps après la bataille de Fontenoy, Louis XV, félicitant le maréchal de Saxe sur cet heureux événement, lui dit : « Monsieur le maréchal, vous gagnez plus à cette guerre que nous tous, car vous étiez enflé par tous les membres, et vous jouissez à présent de la meilleure santé. » Le maréchal de Noailles, qui était alors présent, répondit au roi : « Il est vrai, Sire, que le maréchal de Saxe est le premier homme que la gloire ait désenflé. » Adrien-Maurice de Noailles, duc de Noailles, d'abord appelé le comte d'Ayen, est né le 26 septembre 1678. Il fut mestre de camp du régiment de Noailles-cavalerie en 1694, brigadier et chevalier de la Toison-d'Or en 1702, maréchal de camp en 1704, lieutenant général en 1706, capitaine des gardes du corps (compagnie écossaise), d'abord en survivance, en 1707, gouverneur du Roussillon et Perpignan en 1708, grand d'Espagne en 1712, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye en 1717, chevalier des ordres en 1724 et maréchal de France en 1734. (*Etat militaire de* 1762.) Il commanda sa compagnie des gardes jusqu'en 1760, et mourut le 24 juin 1766, dans sa quatre-vingt-huitième année.

1762 nous fut contraire. L'ennemi, supérieur en forces, attaqua à la fois l'armée française de front et la tourna sur ses flancs. Les maréchaux, assaillis de tous les côtés, se retirèrent, et l'armée eût été compromise sans le dévouement du comte de Stainville. Prenant avec lui quelques régiments d'élite, il soutint le choc, empêcha la poursuite, tandis que M. de Soubise couvrait de son côté la marche des équipages, et l'ennemi s'arrêta devant le bon ordre de cette retraite.

Le régiment de Fitz-James-cavalerie souffrit beaucoup dans cette journée et perdit un de ses étendards. Le comte de Menou (François), capitaine au régiment Dauphin-Dragons, ne voulut pas laisser ce trophée aux mains de l'ennemi. Ralliant une centaine d'hommes autour de lui, il se précipite sur les Anglais et les hussards de la Mort, se prend corps à corps avec celui qui avait enlevé l'étendard de Fitz-James, ressaisit cette glorieuse dépouille et la rapporte triomphalement. M. de Soubise ayant signalé ce fait au roi, le comte de Menou fut nommé, le 1er décembre 1762, colonel du régiment de Quercy, et, le 27 mars 1763, chevalier de Saint-Louis (1).

(1) Le comte de Menou (François), mousquetaire (première compagnie) en 1749, capitaine aux Dragons-Dauphin en 1755, colonel du régiment de Quercy en 1762, colonel du régiment de Forez en 1776. — 1766, gratification de 3,000 livres. — 1764, paraît aussi zélé que sage, a de la douceur, de la fermeté et de l'honnêteté. — 1769, donne toute son attention à former son corps. — 1770, très-appliqué à ses devoirs ; a un très-bon ton à la tête de sa troupe, où il vit bien. (*Registre du régiment de Quercy, de* 1763 *à* 1775.) — Brigadier en 1780. — 1781, colonel dont les services en Amérique et l'ancienneté méritent les grâces du roi et l'avancement dont il est susceptible. — Maréchal de camp en 1781. (*Registre du régiment de Forez de* 1776 *à* 1788.) — Le comte d'Estaing écrivait en 1764, le régiment de Forez étant, à Saint-Domingue, sous ses ordres : « Le comte de Menou est un de ces colonels à qui il suffit d'indiquer ce que l'on désire pour être assuré que ce soit. » — Il disait encore dans une autre lettre : « Aussi zélé que sage, il joint, à la réputation que des actions brillantes lui ont méritée pendant la dernière guerre, la douceur, la fermeté et l'honnêteté, qui font réussir à la tête d'un corps. » Cette justice rendue à un brave et digne officier est répétée, comme note d'inspection, sur le registre du régiment de Quercy, ainsi qu'on l'a vu plus

Un autre corps d'armée, formé sur le Bas-Rhin, avait pour chef le prince de Condé, « dont le haut mérite, disent les Mémoires anglais, n'était pas la plus brillante des qualités. »

Le 24 août 1762, le prince de Condé marchait pour rejoindre les maréchaux, lorsque le prince héréditaire de Brunswick, à la tête de trente mille hommes, essaya d'empêcher cette jonction ; mais il fut battu, et se retira laissant en notre pouvoir trois pièces de canon et la plus grande partie de ses blessés.

Le 30 août il revint à la charge et voulut emporter les hauteurs de Johannisberg, qu'occupait le chevalier de Lévis, commandant l'avant-garde du prince de Condé. Cet officier général était rentré du Canada avec M. de Vaudreuil, comme nous l'avons dit. Impatient de combattre de nouveau, mais religieux observateur de la parole jurée, il ne voulut pas qu'on pût l'accuser, même faussement. Il en appela à la loyauté du roi d'Angleterre, et exposa à ce monarque que la capitulation ne concernait que le service des colonies. Le roi Georges III reconnut la justice de cette réclamation, et

batit. Le comte de Menou émigra, fut maréchal de camp à l'armée de Condé et à l'Ile-Dieu, et mourut à Paris en 1807. Le marquis de Saint-Chamans, dans ses Mémoires manuscrits sur la guerre de Sept-Ans, fait le plus grand éloge du régiment Dauphin-Dragons, qui, dans l'affaire de 1762, dont nous venons de parler, « s'empara, à la suite d'une charge vigoureuse et brillante, de quatre pièces de canon qu'il ne put conserver, ayant été obligé de céder au nombre. »

Pendant l'émigration, la sœur du comte François de Menou, religieuse chassée de son couvent, se réfugia au château de Motelle, situé dans le pays Chartrain et qui appartenait à l'ancien colonel de Quercy. Le château était séquestré, mais le jardinier recueillit avec empressement la sœur de son maître. Ces traits de dévouement furent communs dans ces tristes temps. Le château ayant été mis en vente, la jeune religieuse le racheta, et, lors de son retour en France, le comte François de Menou retrouva la demeure paternelle, qu'il croyait passée en d'autres mains. L'économie et les privations avaient fait un miracle. (*Extrait du compte-rendu des travaux de la Société du Berry*, par le docteur Fauconneau-Dufresne, brochure in-8°, 1858, page 10.) Un second fait de la même nature se rattache à l'histoire de M. le duc de Damas. (Voir les chevaliers de Saint-Louis de 1786.)

c'est après avoir été ainsi dégagé de sa parole que M. de Lévis partit pour l'armée d'Allemagne. On voit que le vieil honneur français n'était pas éteint sous Louis XV. Il devait revivre encore plus tard sur ces mêmes bords du Rhin.

M. de Lévis, vivement attaqué, résista vigoureusement; mais, écrasé par le nombre, il fut forcé de reculer. Le prince de Condé arrivant d'un côté et les maréchaux de l'autre, il reprit bientôt l'offensive. L'infanterie fit merveilles, tandis que le prince de Condé et le prince de Soubise chargeaient à la tête de leur cavalerie, et le prince Ferdinand n'arriva que pour recueillir les débris de son armée vaincue.

Ce fut le dernier fait d'armes éclatant de cette guerre. La signature des préliminaires de paix, le 3 novembre, mit un terme aux hostilités, et le traité définitif fut signé le 10 février 1763.

De nombreuses promotions récompensèrent la valeur déployée pendant cette année 1762, et la croix de Saint-Louis vint se placer sur de nobles poitrines.

Les nominations suivantes eurent lieu :

Comte d'Ayen (1), mestre de camp du régiment de cavalerie de Noailles; marquis de Boufflers, colonel du régiment Dauphin, infanterie; marquis de Thianges (2), colonel aux

(1) Comte, ensuite duc d'Ayen. — Garde du corps pendant un an, mestre de camp de ce régiment en 1754, brigadier en 1762, maréchal de camp en 1770. — 1763, le zèle et les talents de ce mestre de camp sont connus. — 24 avril 1778, ordre qu'il sera payé au corps de ses appointements de 6,000 livres conservés. (*Registre du régiment de Noailles-cavalerie, de 1763 à 1776.*) — Capitaine en survivance de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi en 1759. (*État militaire*, 1760.) — Duc d'Ayen. (*État*, 1768.) — Capitaine titulaire de la compagnie écossaise. (*État*, 1777.) — Lieutenant général en 1784. (*État militaire*, 1785.) — Duc de Noailles, Pair de France en 1814. (*Almanach royal*, 1814-1815.) — Membre de l'Institut, Académie des Sciences. (*Almanach royal*, 1817.) — Mort en 1824.

(2) Marquis de Thianges (Jean-Pierre de Damas-Danlezy), lieutenant en 2e au régiment du Roi-infanterie en 1749, lieutenant en 1755, rang de capitaine en 1758, colonel aux Grenadiers de France en 1759, mestre de camp des dragons de

Grenadiers de France; vicomte de Beaune, colonel du régiment de Bretagne; Polletzky (1), capitaine aux hussards de Chamborant, rang de mestre de camp; vicomte d'Harambure, colonel des volontaires d'Austrasie; comte de Flamarens (Emmanuel-François de Grossoles), mestre de camp des dragons de la Reine; vicomte de Broglie (Éléazar-Marie-Joseph-Charles), colonel du régiment d'Aquitaine; comte de Montrevel, colonel d'infanterie; marquis de Montmirail, mestre de camp du régiment Royal-Roussillon, cavalerie; de la Roche-Lambert, colonel des grenadiers royaux de son nom; comte de Sparre (2), colonel de Royal-Suédois; de Villette, aide-maréchal général des logis de l'armée, rang de mestre de camp; chevalier de Viomesnil (Joseph-Hyacinthe Duhoux) (3), colonel des volontaires du Dauphiné; comte d'Hautefeuille, colonel du régiment de Rouergue; comte de Souastre, colonel du régiment de Navarre; marquis de Choiseul,

Damas (ci-devant de Coigny) en 1765, brigadier en 1768 ; se démet en 1774. — Son régiment donné à Mgr le comte d'Artois. — Rempli de mérite et d'esprit ; a acquis la confiance et l'amitié de tout son corps, qu'il commande avec fermeté. C'est, à tous égards, un excellent colonel. (*Registre d'Artois-Dragons, de* 1763 *à* 1776.) Maréchal de camp en 1780, prend le titre de comte de Damas d'Anlezy. (*État militaire*, 1781, p. 99.)

(1) Pollereski, orthographe du nom.

(2) Comte de Sparre (Alexandre), né au régiment Royal-Suédois le 16 septembre 1736. — Enseigne en 1743, capitaine en 1745, rang de colonel en 1754, colonel titulaire en 1756, brigadier en 1766, maréchal de camp en 1770. — 1769, gratification de 6,000 livres. — 1770, idem de 3,000 livres. — 1771, gratification annuelle de 2,400 livres, pendant la vie de son père. — 1774, gratification extraordinaire de 3,000 livres. — Grand-croix de l'ordre de l'Épée (de Suède) en 1771. — 1781, 11 septembre, informé qu'étant officier général, l'intention du roi n'est pas qu'il suive son régiment à Mahon. (*Registre Royal-Suédois, de* 1776 *à* 1788.)

(3) Lieutenant Limosin en 1747, capitaine à la suite des volontaires du Dauphiné en 1759, colonel du même corps en 1761, incorporé ; colonel de la légion de Flandre en 1763, colonel de la légion de Lorraine en 1770, mestre de camp du 3e chasseurs à cheval en 1779. (Matricules de ces régiments.) Brigadier en 1770, maréchal de camp en 1780. (*États militaires*.) — Comte. (*État*, 1784.)

colonel d'infanterie; de Crennolle (Louis-Anne Duquengo), colonel du régiment de la Marche (1);

Les majors : de Villeneuve, des grenadiers royaux Le Camus; de Marcé, des grenadiers royaux d'Argentré; Daime, des volontaires de Clermont; de Cuny, du régiment Royal-Lorraine; de Changey (Hubert-Toussaint Guyard), major du régiment Royal-Roussillon (2); Dumesnel, du régiment de Berry, cavalerie; Maillard de Mainbeville, du régiment Colonel-Général, cavalerie; de Castelbajac (Paul), du régiment Royal-Cantabres; Wardt, du régiment de Nassau; Woystel, du régiment suisse de Reding;

De Beaufort (Antoine-Joseph Eeremans), premier lieutenant de la connétablie (3).

Maison militaire du Roi :

De Moncade (Pierre-Paul-Joseph) et de la Gorce (Antoine du Brachet) (4), gardes du corps, compagnie Luxembourg;

Despâques, Genot, Ramenoville et de Verton (Jacques-Philippe) (5), gendarmes;

(1) Comte de Crenolle, ci-devant capitaine aide-major au régiment du Roi-infanterie. (*État militaire de* 1762.)

(2) Rang de lieutenant-colonel en 1766, rang de mestre de camp en 1768, et retiré avec une pension de retraite de 1,200 livres. (*Registre de Royal-Roussillon, de* 1763 *à* 1776.) — Commandant du château de Dijon, même année. (*État militaire de* 1769.)

(3) Il fut reçu par le maréchal de Noailles, doyen des maréchaux, et la croix, d'après les renseignements de la famille, lui fut apportée par une députation des maréchaux. Il servit avec distinction dans les guerres d'Italie en 1746, 1747, 1748, et dans la guerre de Sept-Ans.

Il eut le brevet de prévôt général des maréchaussées (*État militaire de* 1783), et fut nommé maréchal de camp le 18 mai 1791 (*État militaire de* 1793). Il avait accompagné le duc de Richelieu dans son ambassade à Vienne et avait été nommé baron du Saint-Empire.

(4) Il fut reçu par M. de la Gorce, ancien capitaine de cavalerie.

(5) Il fut reçu par M. de Fontaine-Netette (ce dernier nom est presque illisible), ancien brigadier des chevau-légers. Un Verton de Risval, commissaire ordinaire d'artillerie, est chevalier de Saint-Louis du 19 juin 1747. (*Registre de l'ordre de* 1747 *à* 1757.)

Marquis de Chambray, cornette aux chevau-légers; Channe de Vézanne, aide-major, *idem;* du Tillet, du Plessis (Alexandre-Marie de Walles)(1), Duchesnay, de Salignac (Emmanuel), et chevalier de Gauville (Jean-François)(2), chevau-légers;

Vicomte de Rochechouart, cornette aux mousquetaires gris; Chavigny de Courbois, mousquetaire gris (première compagnie);

Casanove, des Tullais, des Touches, de Noiron, de Vatry, mousquetaires noirs;

Le Blanc de Cloys, de Lézeau, de Pallaminy, lieutenants; de Blacas d'Aulps, de la Bellinaye (3), de la Barthe, de Chaste-Loger, sous-lieutenants au régiment des Gardes-Françaises.

(1) De Valles, brigadier des chevau-légers (*État militaire*, 1784), maréchal des logis porte-étendard (*État*, 1785). Il se retira dans le cours de cette dernière année. Il était breveté mestre de camp et servait dans la compagnie depuis 1743.

(2) On trouve dans le registre de 1734 à 1748 un autre M. de Gauville, capitaine aux Gardes-Françaises en 1736, porté chevalier de Saint-Louis. Le même registre constate qu'il commandait un bataillon. L'*État militaire* de 1759, p. 115, dit : « Le marquis de Gauville, capitaine aux Gardes-Françaises en 1736, aujourd'hui commandant un bataillon, brigadier en 1745 (liste des maréchaux de camp du 10 mai 1748). » — Il devint lieutenant général le 17 décembre 1759 (*État militaire de* 1761), et cesse de figurer sur les contrôles du régiment des gardes à dater de l'*État militaire de* 1762. Nous avons sous les yeux un *État des Gardes-Françaises*, imprimé en 1753 (petit volume in-36); on y trouve, sur une feuille manuscrite et d'une écriture de l'époque, la liste des officiers de ce régiment auxquels des pensions avaient été accordées sur l'ordre de Saint-Louis; M. de Gauville y est porté pour une pension de 1,000 livres; il était à ce moment le cinquième capitaine, par ancienneté, et son entrée au régiment est fixée à l'année 1723.

(3) De la Bélinaye (Charles-René), né en 1733 à Fougères, en Bretagne. — Gentilhomme à drapeau aux Gardes-Françaises en 1744, deuxième enseigne en 1749, premier enseigne en 1753, sous-lieutenant en 1757, lieutenant en 1766; colonel du régiment de Condé (infanterie) en 1770, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784. (*Registres du régiment de Condé, de* 1763 *à* 1776 *et de* 1776 *à* 1788.) Comte (*États militaires*). — Il était à Saint-Cast comme volontaire. (*Voir* l'ouvrage sur Saint-Cast, publié en 1858, et dont il est parlé plus haut dans le récit de cette affaire.)

Infanterie. — Les capitaines : de Saint-Denis, de Perrier-Villers et Van Rhémen, du régiment Dauphin ; Didier, du régiment de Flandre; de Kersauzon, des milices d'Angoulême ; Fourmestraux-Doosthove, des milices de Flandre; de Lespinasse, de la Tour, de Lannoix, de Ray, des grenadiers royaux Le Camus, ci-devant de Puységur ; La Roquette, La Chainaux, des grenadiers royaux de Méhégan; de Malaret, chevalier de Moncaut, de Noblet, de la Poterie (Pierre-Michel Anfrie), Bermont de Saint-Paul (Georges), du régiment de Piémont; de Maynal (1), de Sérignac de Bécave, du Gal, de Saulle, de la Châtre (Louis), de Lamiraut, le chevalier Duvivier (Philippe d'Aynne) (2), du régiment de Normandie; Stewart, de Royal-Écossais; de Susanges, chevalier de Taffin, de Villeneuve, du Bouettier, Duston, Petit, de Beaupuèche, Boucarres, Maillard (ce dernier lieutenant), du régiment de Navarre; Masquinant, Montsaulnin (Antoine-Claude), Rorthais de Marmande, Saint-Germain Dathis, de Saint-Aldegonde, du

(1) Persanges de Menail (François-Gaspard de Laurencein), blessé à Clostercamp.

(2) Le chevalier Duvivier (Philippe d'Aynac), né en 1731, est de la Salvetat, en Guienne. — Lieutenant en 1743, capitaine en 1746, en second à la réforme, replacé à une compagnie en 1753. — Blessé d'un coup de feu à la jambe à Clostercamp en 1760. — 1765, appointements de retraite de 400 livres, en supprimant sa pension de 200 livres. — 25 août 1767, passé à la majorité de Besançon. — 1763, bon capitaine à tous égards. (*Registre du régiment de Normandie, de* 1763 *à* 1776.) — On le trouve sur les *États militaires* major de Besançon de 1768 à 1790, époque à laquelle l'organisation de l'armée changea. — D'après les renseignements de la famille, les noms et prénoms de cet officier étaient de Vivie de Duvivier d'Agnac (Jacques-Philippe). (Archives de la famille.) — La famille de MM. Duvivier, de la Salvetat en Agenais, existe encore dans cette localité, où elle est plus particulièrement connue sous le nom de de Vivie de Regie. Un Duvivier de Regie a servi au régiment de la Reine-infanterie de 1779 à 1791, époque à laquelle il émigra. Un autre Duviviers (Jacques-Philippe), né à Caumont, en Agenais, a servi au régiment de Normandie de 1774 à 1776, époque à laquelle il passa dans celui de Neustrie, formé des 2ᵉ et 4ᵉ bataillons de Normandie. Il était capitaine et donna sa démission le 31 janvier 1793, pour émigrer.

Châtelet, de Saint-Mart (1), du régiment du Roi; Rouillé de Roissy, de Saint-Michel de Valernes, Surand des Juifs, des Grenadiers de France; Naudrest, de Sevin, de Payen, du régiment de Briqueville; de Ricard, des volontaires du Hainaut; de Repellin, du régiment de Condé; comte de Thermes, de Royal-Cantabres; de Vassan, Vauborel, des grenadiers royaux de Narbonne; Barquier, Beaufort, Dugas, Feumorents, chevalier de Roquefort (Louis Delfau), Schawenbourg, Vercly, du régiment de Picardie;

Vassimont, Commarque, des gardes de Lorraine; Baratier de Saint-Auban, de la Motte, de Saint-Louet, Vandermesch, des volontaires de Soubise; de Belaistre (2), chevalier d'Ésminières, d'Harneder, de la Baume, La Chaise, de Saint-Georges, Goulon, Pastournay, Garabel de Villeneuve, du régiment de Champagne; Crenay de Saint-Aubin, du régiment de Vèrmandois; Chambon (rang de lieutenant-colonel), Pontjarneau (Jean-Baptiste) (3), du régiment de Rouergue; Lavallette, du régiment de Lamarche; de Courcelles (Joseph), Cholet, Dumesnil-Daplaincourt, Descaules, Vanderbourg, Bazonville, Longeaux, du régiment de Hainaut; Darbouse, Desplasses de Charmasse, Duparc, du régiment d'Aquitaine; de Courtois, de Royal-Lorraine; Cap, de Reboul,

(1) Saint-Marc (*Registre matricule du régiment*).

(2) Belaitre (François Claveau), né en 1726, est d'Orléans. — Cadet en 1744, lieutenant en second et lieutenant même année, aide-major en 1753, rang de capitaine en 1755, passé à une compagnie en 1758. — 1763, sujet supérieur. — 1764, excellent manœuvrier, très-propre à faire un excellent major de deux bataillons. — 1765, propre à faire un bon major. — 1763, 1er février, gratification extraordinaire de 600 livres. — 12 novembre suivant, idem de 300 livres. — 1765, pension de 300 livres sur l'extraordinaire des guerres. — Retiré en 1768 avec 400 livres d'appointements de retraite. (*Registre du régiment de Champagne, de 1763 à 1776, aides-majors.*)

(3) Lieutenant en second en 1744, lieutenant en 1745, capitaine même année; retiré en 1767 avec une pension de 500 livres. — 1764, bon capitaine d'infanterie. (*Registre du régiment de Rouergue, de 1763 à 1776.*) — Jarno de Pontjarno, orthographe du nom.

du régiment de Boulonnais; Dumesnil, de Borne-Gouvault, Mauran, Rimbes, Vassoigne, du régiment de la Sarre; d'Hauseur, d'Elvert, Hansez, Coudenhoven, Chambre, du régiment de Vierzet; Danglars, Gache, de Royal-Étranger;

Danve de la Loubière, l'Hermite, Lanzac (Antoine Chaunax) (1), de Salignac (Bernard), du régiment de la Fère; Barst, Kerlié, chevalier de Bergh, de Wimpffen, du régiment d'Alsace; Bachmann, du régiment suisse de Castella; de Beauvais, Dumesnil, de Montaulieu, Pascalis, du régiment de la Reine; de Baulincourt, Brinon de Mérolles, chevalier de Beaumont, du régiment de Languedoc; Bellefond, du Parc, de la Barrière, du régiment de Brie; Briot, Duclos, de Naux, de Royal-Barrois; Carbonneau, Brouzède, de Villefranche, du régiment de Bourgogne; Duchemin de Chenneville, de la légion Royale; chevalier de Canderan, du régiment d'Aumont; Châteauneuf, Devaux, chevalier de Lautrec, Peylé, du régiment de Bourbon; Duprat (Joseph Ducor) (2), chevalier d'Espens (Jean-Baptiste) (3), d'Espens-Estignos (François) (4),

(1) Chaunac, orthographe du nom.

(2) Duprat (Joseph Ducor), retiré en 1771 avec une pension de 600 livres. — Blessé considérablement d'un coup de sabre à la tête dans un détachement à la retraite de Hanovre, en 1758. (*Registre d'Auvergne, de 1763 à 1776.*) — Un autre Ducor-Duprat (Jean) a servi dans Auvergne comme lieutenant et capitaine de 1755 à 1763, mais il n'a pas été chevalier de Saint-Louis.

(3) Chevalier d'Espens (Jean-Baptiste), lieutenant au régiment d'Auvergne en 1747, capitaine en 1755, aide-major en 1768, rang de major le 27 juillet 1769, major du régiment de la Couronne le 30 décembre 1769. — Coup de feu au visage à Clostercamp. — Contusion à Filinghausen. — Bon officier, brillant à la guerre, très-propre à être major. (*Registre du régiment d'Auvergne, de 1763 à 1776.*) — Rang de lieutenant-colonel en 1771, rang de colonel même année, lieutenant-colonel titulaire en 1780, brigadier en 1781, maréchal de camp en 1788. — 1782, pension de 500 livres sur l'ordre, augmentée de 100 livres en 1787. — 1781, connu par ses services en paix et en guerre. — 1786, officier de distinction. (*Registre du régiment de la Couronne, de 1776 à 1788.*) L'orthographe de ce nom est de Spens.

(4) Estignos (François d'Espens), lieutenant en 1745, capitaine en 1748, en second à la réforme, replacé à une compagnie en 1753, retraité en 1763, avec

Saulvebœuf, du régiment d'Auvergne; Lompian, la Boupillière, Duplessis-Grenedan, Harel, du régiment de Berry (incorporé dans Aquitaine le 10 décembre 1762); Hérisson, du régiment de Berry, ci-devant Montrevel;

Du Châtel (Félix-Louis), Dantremaux, de Fontafret, Portets, de Saint-Maclou (Gabriel-Antoine) (1), du régiment de

une pension de 400 livres. (*Registre du régiment d'Auvergne, de* 1763 *à* 1776.) L'orthographe du nom est de Spens d'Estignols.

(1) Cet officier, fils de messire Gabriel Dunot, écuyer, sieur de Saint-Maclou, major des milices de l'île de Marie-Galante, est inscrit trois fois sur le registre de l'ordre, de 1757 à 1762. Ses deux premiers parrains, MM. de Molmont, lieutenant-colonel du régiment de Bouillé, et le chevalier du Muy, lieutenant général, n'ayant pu procéder à sa réception, il fut reçu par le comte de Rochambeau, maréchal de camp. Ses prénoms sont exacts dans les deux premières inscriptions, mais dans la troisième on lui a donné par erreur ceux de M. de Saint-André, qui le précédait primitivement sur le registre. Lieutenant en 1759 au régiment de Vastan (Bouillé ensuite), il fut blessé dangereusement, fait prisonnier en 1761, à l'affaire d'Olpert, où le marquis de Vastan fut tué, transporté à Wolfenbutel, et dut subir l'amputation de la cuisse. Elle fut faite par le célèbre docteur Louis, et donna lieu à une dissertation rapportée dans les Mémoires de l'Académie de Chirurgie, à cause de la hauteur extraordinaire à laquelle elle eut lieu, et qui présentait un danger tel que la guérison était un miracle. M. de Saint-Maclou se retira du service avec 1,000 livres d'appointements, et, en 1780, il fut nommé major des ville et château de Caen. (*Voir l'État-militaire de* 1783, celui de 1782 ne donnant pas le nom régulier.) M. de Saint-Maclou, d'après une notice qui nous a été communiquée, avait été volontaire au régiment de Rohan en 1751, et était passé ensuite en la même qualité aux dragons d'Orléans, où il fit les campagnes de 1757 et 1758. Il faisait partie des quarante volontaires qui entrèrent à Harbourg le sabre à la main, et firent mettre bas les armes à la garnison, composée de quinze cents hommes. Sous les murs de Boxtehune (basse Saxe), il eut un cheval tué sous lui. Son père avait épousé mademoiselle Marie-Madeleine Moreau de Boncourt, fille de Claude-Alexandre Moreau de Boncourt, chevalier de Saint-Louis. Il avait obtenu, à la suite de son amputation, une place à l'hôtel royal des Invalides, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante du Ministre de la guerre : « Versailles, 30 août 1762 : Le Roi a bien voulu, Monsieur, avoir égard à vos dernières représentations sur l'état dans lequel vous vous trouvez, et Sa Majesté vous a accordé, pour vous donner les moyens de vous retirer où bon vous semblera, une pension de 600 livres sur le Trésor, et a ajouté une gratification de 700 livres à celle de 800 livres que vous avez touchée, pour vous en faire une de 1,500 livres une fois payée. Je vous observe que c'est tout ce que vous avez à espérer

Bouillé; Dautrage, Dehorn, Vidouze, du régiment de Bouillon; Darces, Lachauffeterie, Souliers, Thoiré, des volontaires du Dauphiné; de Ray, Fouillard, des grenadiers royaux d'Argentré; du Maulny, des grenadiers royaux de Cambis; d'User, du régiment de Conti; d'Esparbès de Lussan (Louis-François), Dachon, du régiment de Soissonnais; de Rases, du Plessis, Guintrand, le Brun, la Barrière (1), l'Enfernat, Mézières (Étienne), Memarque, Ranchin (2), chevalier de Sarran, de Charost de Saint-Sulpice, Durival (Pierre-Gabriel-Louis), Tristan d'Houssoy, du régiment de Boisgelin; Danniol, du Plessis, Marchand, du régiment de Forez; Desmarais, le Ris, du régiment d'Angoumois; Felber, du régiment suisse d'Halwys; Faller, Reynold, Wfle-

des bontés du Roi, qui est particulièrement informé de votre situation, et, au moyen de cette nouvelle décision de Sa Majesté, celle par laquelle elle vous a accordé une place en l'hôtel royal des Invalides, en qualité de capitaine, devient nulle, étant l'intention de Sa Majesté. Je vous en donne avis, et suis, Monsieur, votre très-humble et affectionné serviteur : le duc de Choiseul. Au sieur de Saint-Maclou, lieutenant au régiment d'infanterie de Bouillé. » — Une autre lettre constate la glorieuse mutilation de M. de Saint-Maclou : « Versailles, le 27 décembre 1763. Sur le compte, Monsieur, que j'ai rendu au roi de vos services, et de la perte que vous avez faite d'une cuisse à l'affaire de Brunswick, Sa Majesté a bien voulu convertir en appointements la pension de 600 livres qui vous a été accordée sur le trésor royal. Je vous donne avis de cette grâce, et suis, Monsieur, parfaitement à vous : le duc de Choiseul. » — Malgré la teneur de la lettre de 1762, portant que M. de Saint-Maclou n'avait plus rien à attendre des bontés du Roi, une troisième lettre lui annonça que le Roi avait augmenté ses appointements : « Compiègne, le 29 juillet 1773. Sur le compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roi de vos services, Sa Majesté a bien voulu vous accorder une gratification annuelle de 400 livres, en attendant que vous puissiez être placé. Je vous en donne avis, et suis, Monsieur, votre affectionné serviteur. Monteynard. » (*Dossiers des pensions, archives du Ministère de la guerre.*)

(1) La Barrière (Barthélemy), lieutenant en 1746, capitaine en 1755, a abandonné en 1764. — Blessé, à la bataille de Johannisberg, d'un coup de feu à l'articulation du genou. (*Registre du régiment de Béarn* [ci-devant Boisgelin], *de* 1763 *à* 1776.)

(2) M. de Ranchin, à peine nommé, mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Johannisberg.

ger (Antoine), Wfleger (Pierre), Stchelin, Luchem (ces deux derniers lieutenants), du régiment suisse Darbonnier; Fontanieu, de Canat, de Saint-Laurent, du régiment de Quercy; Gaussinie, Garderan, de la Motte, d'Aldiguier (Gabriel) (1), du régiment de Poitou; Reding, du régiment suisse de Reding; Kaukol, du régiment de Royal-Bavière;

De la Garde, de Montlebour, Wasseras, du régiment de Penthièvre; de l'Épinay, Montauglos de Gondy, Romas, Tesson, du régiment de Provence; Hamelet, du régiment de Foix; Huilhé, du régiment de Bourbonnais; Kienner, du régiment suisse de Boccard; de la Mazelière (Joseph) (2), du régiment de Saint-Chamond; Raymond, chevalier de Sérent, des grenadiers royaux de la Martinique; Marnette, du régiment de Nassau; Rambois, du régiment Royal-Roussillon; de la Pommarède, des volontaires du Hainaut; Luchène, Malcorps, baron de Reding, du régiment suisse de Waldner; la Perrière, Reinhac de Steinbrun, du régiment suisse d'Eptingen; le Chantre de la Pallu, de Romecourt, Sejournas, du régiment Royal-Comtois;

De Lautrec, Pommereau, Rondot, Beaudelon, de Mas de la Perairie, des grenadiers royaux de Longaunay; de Las Caban, de Pinsum, Dusserre (Joseph) (3), de Saint-Vincent

(1) Daldigué de la Roquette (Louis), né en 1726, est de Toulouse. — Lieutenant en second au régiment de Poitou en 1744, lieutenant en 1745, devenu enseigne à la réforme, replacé lieutenant en 1750, a abandonné en 1762. (*Registre, rang des capitaines, de 1748 à 1763, régiment de Poitou.*) Il fut reçu par M. Daldiguier, ancien capitaine au même régiment, chevalier de Saint-Louis en 1747 (porté ci dessus, page 409). On voit combien il est difficile de se reconnaître au milieu de ces différences d'orthographe qu'on trouve à chaque instant et qui prouvent la négligence avec laquelle les registres étaient tenus à cette époque.

(2) Est de Nérac. — Officier de bonne maison, neveu de M. de la Payre, capitaine aux Gardes-Françaises. — Retiré en 1764. (*Registre du régiment Dauphin* [dans lequel Saint-Chamond fut incorporé en 1762], *de* 1763 *à* 1776.)

(3) Duserre du Rival. (*Registre du régiment de* [illegible]

(Gabriel-Claude-Antoine) (1), du régiment de Béarn; Mateo Buttafoco, du régiment Royal-Corse; Naugeac, du régiment de Beauvoisis; Pollet, du régiment suisse d'Erlach; Percy, des grenadiers royaux de d'Ailly; Rauch, du régiment Royal-Suédois; Raulin de Belwal, du régiment Royal-Italien; de Rauner, du régiment de la Mark; de Saint-Léger, Sénarmont, de Saint-Vincent, du régiment de Vaubecourt; Sorlus, du régiment de Montmorin; Taffart (Jules), des grenadiers royaux de la Tresne; Testoferry, des grenadiers royaux de Soubise; Vedel, du régiment de l'Ile-de-France; O'Mara (2), du régiment irlandais de Clare; Cantillon (Thomas), du régiment de Bulkeley (Irlandais); de Borda (Jean-Baptiste la Batue), du régiment de Puységur; Chabannes (Louis-Antoine), du régiment de Lyonnais; chevalier de Montenol (Augustin-

(1) Lieutenant en second en 1743, lieutenant même année, capitaine en 1748; en second à la réforme, replacé à une compagnie de nouvelle levée en 1755, aide-major en 1757, pourvu d'une compagnie en 1760, passé à une aide-majorité en 1761. (*Registre, rang des capitaines d'infanterie, de 1748 à 1763, régiment de Béarn.*) — Ce régiment fut réformé en 1762, et M. de Saint-Vincent suivit le sort de son régiment. Cet officier, porté seulement sur les registres sous le nom de Saint-Vincent, s'appelait Dubois de Saint-Vincent et était fils d'un capitaine au régiment de Béarn, chevalier de Saint-Louis en 1734. (Voir plus loin le relevé des registres de 1730 à 1734.) — Il était neveu de François Dubois, chevalier de Saint-Louis en 1714. (Voir le relevé des registres de 1689 à 1720.) — Ses deux frères servaient avec lui dans ce même régiment de Béarn, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Boisgelin, qui prit le nom de Béarn en 1762. Le chevalier de Saint-Vincent (Honoré-Thomas), lieutenant en 1746, réformé en 1749, replacé en 1752, mort en 1753; et de Saint-Vincent (Charles-François Dubois), lieutenant en 1756, réformé en 1762, devenu capitaine aide-major au régiment provincial de Flandre, et mort en 1771.

(2) O'Meara (Étienne), né en 1717 à Bacon, comté de Tiperary, en Irlande. — Cadet pendant un an, lieutenant en second en 1743, enseigne en 1745, capitaine en second en 1754, en pied en 1761, réformé à la composition de 1763, replacé à une compagnie en 1768, capitaine de grenadiers en 1770, brevet de major en 1771, chef de bataillon en 1774, rang de lieutenant-colonel en 1775. — A eu l'épaule cassée à Lawfeld. — 1763, a de l'esprit et des connaissances; propre à tout; a commandé les chasseurs avec distinction. — 1774, a servi avec beaucoup de valeur. — 1770, gratification de 400 livres. (*Registre du régiment de*

Charles le Gendre) (1), des grenadiers royaux de la Roche-Lambert; de la Gorce (Guy-André du Laurent) et d'Ecquevilly (Guillaume-Gabriel-Vincent), du régiment de Cambis; de Beaufort (Jacques-Pierre-Hyacinthe) (2) et chevalier de Roquefort (Louis), du régiment de Picardie; Saint-Léger (François-Marie-Antoine le Seigneur) (3), du régiment de Royal-Vaisseaux; Dadhémar Paleyrac (François), du régiment de Rougé; chevalier de Brocq (Alexandre-Louis-Michel), du régiment de Limosin (4);

Marquis de Treffort (Pierre-Louis de Grollier), ci-devant capitaine au régiment de Foix.

Cavalerie : Les capitaines : de Marcouville, du Rosier (ce dernier lieutenant), du régiment Royal-Cravates; de Nollent, du régiment d'Archiac; de Roque-Serière, Dabady de Saint-Clément, des Roches (ce dernier lieutenant), des dragons de Nicolaï; chevalier de Conigham, Duchellan, de Saint-Maurice, de Saint-Martin, des dragons du Roi; de Carmoy, des dragons de Laferronnays; Nompère de Champagny (Charles), du régiment d'Artois; chevalier de Monts, d'Aspremont, de Maillé de la Tour-Landry (Jean-Louis)(5), de Romefort, Thalange, des dragons de Chapt; du Boberil-Dumoland, Goyon de Beaufort, du régiment Colonel-Général-Dragons; du Châ-

Clare, de 1763 *à* 1776.) — Capitaine commandant à la formation de 1776; retiré le 22 janvier 1779 avec 1,800 livres d'appointements par an, pour en être payé et entretenu au Port-Louis. — 1775, bon officier. (*Registre du régiment de Berwick* [dans lequel Clare avait été incorporé], *de* 1776 *à* 1788.)

(1) Il fut reçu par le chevalier de Maupeou, lieutenant général à Marbourg.

(2) Est de Noyon; né en 1725. Lieutenant en 1744, aide-major en 1749, rang de capitaine en 1754, pourvu d'une compagnie en 1755; blessé d'un coup de feu au bras et à la poitrine à l'assaut du bastion de Fribourg. — Retiré en 1763 avec une pension de 400 livres. (*Registre de Picardie, de* 1763 *à* 1776.)

(3) Enseigne en 1742, lieutenant en 1743, capitaine en 1747, retiré en 1763. (*Registre de Royal-Vaisseaux, de* 1763 *à* 1776.)

(4) De Broc, orthographe du nom; plus tard marquis.

(5) Le chevalier de Maillé de la Tour-Landry (Jean), lieutenant au régiment de Bourbon-infanterie en 1755, capitaine aux dragons de Belsunce (dragons de

telier, d'Esselin, du Long-But, baron d'Espalunque, la Barre de Corcelles, Robinot de Troneville, du régiment de Chartres; Dazarin, maréchal des logis aux Gendarmes-Écossais; de Lon, Dabense, d'Usech, de Luc, du régiment de Berry; de Cornier (Henri-Louis), des volontaires de Clermont-Prince (1);

Deslandes, chevalier de Runcs, de Chapuseau-Viefvillers, des dragons d'Orléans; Bulderberck, Bosniak(2), des hussards de Bercheny; marquis de Bouville, Suzemont, de Sommery(3), de Boubée (Nicolas-Marie) et de Roquefeuille (ces

Thianges de 1748 à 1761, de Chapt de 1761 à 1765), 1758, réformé en 1763, replacé même année; colonel commandant la légion de Condé en 1766, colonel-lieutenant en 1770, colonel du régiment de Cambrésis. — 1762, excellent sujet, qui répond à tous égards à sa naissance, rempli de zèle, reconnu valeureux à la guerre. — 1768, gratification de 4,000 livres. — 1771, idem de 2,000 livres. — 1773, idem de 2,400 livres. — 1774, expectative d'une pension de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis et gratification de pareille somme. (*Registre de la légion de Condé, ci-devant volontaires de Clermont-Prince, de* 1763 *à* 1776.) — Colonel du régiment de Cambrésis en 1776, mestre de camp du 4e.chasseurs à cheval en 1780. (*Régiment de Cambrésis, de* 1776 *à* 1788.) — Brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784. — 1779, 1er octobre, entré en jouissance de sa pension de 2,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis. (*Registre du 4e régiment de chasseurs à cheval, de* 1779 *à* 1784.)

(1) Cornier (Louis-Henri), lieutenant au régiment d'Aquitaine-infanterie en 1746, réformé en 1748, mousquetaire même année, capitaine aux volontaires de Clermont-Prince en 1758 (*a*), rang de major en 1771, capitaine commandant l'escadron de chasseurs du régiment de Penthièvre-Dragons en 1776. — 1785, pension de retraite de 1,800 livres. — Blessé à l'affaire de Charembuk en 1762. — 1784, 8 juillet, pension de 400 livres sur l'ordre de Saint-Louis. (*Registre du 4e chasseurs à cheval* (*b*), *de* 1779 *à* 1784.)

(2) Après la nomination, on s'aperçut que cet officier ne professait pas la religion catholique et sa nomination fut annulée.

(3) Le comte de Sommery (Jean-Baptiste-Augustin Duménil) naquit, en 1727,

(*a*) Le corps des volontaires de Clermont-Prince, créé en 1758, se composait de dix-huit cents hommes, tous étrangers, dont mille hommes d'infanterie et huit cents hommes de cavalerie.

(*b*) En 1779 on tira des vingt-quatre régiments de dragons les vingt-quatre escadrons de chasseurs qui en faisaient partie, pour former six régiments de chasseurs à quatre escadrons chacun.

deux derniers lieutenants), du régiment de Royal-Pologne; Breuillac, Lahaye (1), de Richemont, de Lombard (ce dernier lieutenant), des dragons de Flamarens; Bergeret, du régiment de Conti; chevalier de Bermondet, Cromières, de Royal-Dragons; Chambellain, de Girac, du régiment de la Reine; Castellanne (Antoine) (2), Gerber, Koblé, Prévost de Saint-Vast (ce dernier lieutenant), des hussards de Chamborant; Després et du Laur, lieutenants au régiment de cuirassiers; Dalzau, Saint-Nicolas, Lillet (ce dernier lieutenant), du régiment Dauphin; Davoust, de Condé (ce dernier lieutenant)(3), du régiment de carabiniers; Général, de Gibaudière, de Lissac, de Royal-Normandie;

Kaukol, Moranville, Schreyer, lieutenants, de Royal-Allemand; Luminy, lieutenant, Lorgeril, sous-lieutenant de la colonelle du régiment Colonel-Général-cavalerie; Roche-

à Sommery, en Normandie. Il fut page du roi (petite écurie) en 1741, capitaine au régiment de Royal-Pologne en 1745, obtint le rang de major en 1769 et celui de lieutenant-colonel en 1771. Compris en sa qualité de capitaine dans la formation de 1776, il se retira en 1779 avec des appointements de 1,800 livres. — En 1770, il lui fut accordé une gratification de 600 livres. — Officier du meilleur exemple, dit la note d'inspection de 1775. (*Registre de Royal-Pologne, de* 1776 *à* 1788.)

(1) Dénommé seulement La Haye sur les registres de l'ordre et sur le matricule de son corps, ses noms étaient Delahaye-Montbault (Jean-Baptiste-Antoine). Il se retira du service à la paix de 1763, et fut exécuté révolutionnairement le 30 octobre 1793, comme coupable d'avoir porté la cocarde blanche et la croix de Saint-Louis. Il devait d'abord être reçu par le prince de Soubise, mais, celui-ci n'étant pas à portée de remplir les fonctions de parrain, la croix fut envoyée à M. le prince de Condé, qui procéda à la réception. Il est inscrit sur les registres de l'ordre, d'abord à la date du 10 juin 1762, avec envoi de la croix à M. de Soubise, puis rayé et reporté à la date du 7 juillet, avec envoi de la croix à S. A. S. Mgr le prince de Condé, lieutenant général.

(2) D'après d'Hozier, un chevalier de Saint-Louis de ce nom, promu en 1740 (*voir* plus haut, page 317), était le comte de Castellane-Novejean, ambassadeur auprès de la Sublime-Porte, mort en 1782. (*D'Hozier*, t. II, page 335.)

(3) De Condé (Paul-Alexandre de Chabrignac), lieutenant en 1755, rang de capitaine en 1766, retiré en 1776 avec une pension de 800 livres. (*Registre du régiment des Carabiniers*, *de* 1763 *à* 1776.)

gude d'Aquerain, du régiment de cavalerie liégeoise; Milhe, de la Pascalie-Martignac, de Royal-Roussillon; de Fages-Lagarde, la Rocheribier, de Maussabré (François-Henri) (1) (ces deux derniers lieutenants), du régiment de Bourbon; Ravel, des dragons de Choiseul; la Tourailles, du régiment de Condé; de Pujey, de Push, de Merry, Pennet (ces deux derniers lieutenants), du régiment du Roi; de Mérinville (René de Pair), maréchal des logis aux gendarmes de la Reine; de Mézange, maréchal des logis aux chevau-légers d'Orléans; Morres, lieutenant au régiment de Fitz-James; chevalier de Montmoreau, Vantelet, de Fontenay (François Lézar), Saint-Auvant (ce dernier lieutenant), de Royal-Piémont; de Richebourg, maréchal des logis aux chevau-légers de Bourgogne; Saint-Paul, lieutenant au régiment Commissaire-Général de la cavalerie; Schmitz, capitaine de hussards aux Dragons-Chasseurs de Conflans; d'Houdan, capitaine de dragons aux volontaires de Soubise; Gobert, lieutenant de dragons aux volontaires du Dauphiné; de Mérinville (François-Augustin-Marie), capitaine au régiment de Royal-Picardie; d'Hérisson, capitaine, la Roche-Aymon et chevalier Lafitte, lieutenants au régiment de Royal-Navarre; Richemont (René-Pierre-Augustin), capitaine aux dragons de Flamarens; Béhague (Jean-Pierre-Antoine), lieutenant (réformé) de dragons.

(1) M. de la Bussière, commandant de bataillon au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis en 1695, porté plus haut, page 155, se nommait de Maussabré, seigneur de la Sabardière, de Bussières, etc. — D'Hozier cite comme chevaliers de Saint-Louis : de Maussabré (René-Michel), seigneur de Bussières et de la ville de Loches en partie, capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis avant 1715, tué au siége de Prague en 1742; de Maussabré (Charles), seigneur de Chamberlin, maréchal des logis des mousquetaires, deuxième compagnie, rang de mestre de camp, chevalier de Saint-Louis depuis 1740, mort en 1755; et de Maussabré (Jacques-Charles), capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis depuis 1715, mort au Port-au-Prince en 1765. (*Recueil de tous les chevaliers de Saint-Louis*, 2 vol. in-8°, 1817, t. II, pages 51, 171 et 450.)

Artillerie : Les capitaines Ganot de Récicourt, de la Villais, Lefebvre de la Donchamp, Carrière (Pierre), de Minardière, Pelletier, de Roquemaurel ;

Gillot d'Hon, lieutenant en second de la compagnie d'ouvriers d'artillerie de la brigade de Villepatour.

Commissaire d'artillerie : Descasseaux.

Ingénieurs ordinaires : Leveux, Larcher-Daubencourt.

Commissaire de la gendarmerie : Dalmay.

Commissaire des guerres : de Saint-Prin.

Le 10 février 1763 on signa le traité d'Aix-la-Chapelle, et de nouvelles promotions eurent lieu pour liquider l'arriéré. Furent nommés chevaliers de Saint-Louis : le chevalier de Nicolay, lieutenant général (1) ; le comte de Vibraye (Louis Hurault) (2), mestre de camp du régiment de cavalerie Dauphin-Étranger ; le duc de Villequier (Louis-Alexandre-Céleste

(1) De Nicolaï (Antoine-Chrétien, chevalier, puis comte), né en 1712, mousquetaire 2e compagnie en 1726, cornette, capitaine et mestre de camp des dragons de son nom de 1729 à 1731, brigadier en 1740, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748 ; pourvu du commandement du Haynault en 1760, s'en est démis en mars 1775 ; maréchal de France le 24 mars 1775, mort en mars 1777. (*États militaires*, 1777 et 1778.)

(2) Comte de Vibraye (Louis Hurault), né en 1733, capitaine aux dragons de Languedoc le ..., mestre de camp-lieutenant du régiment de cavalerie Dauphin-Étranger en 1759 (incorporé dans Dauphin en 1761), brigadier en 1770. — 1764, très-bon colonel, et tient fort bien son régiment. — 1766, aimé, estimé et craint. — 1767, son régiment lui fait honneur à tous égards. (*Registre du régiment de Dauphin-cavalerie, de* 1763 *à* 1776.) — Marquis, maréchal de camp et traitement de 3,000 livres. (*Registre de* 1776 *à* 1788.) — D'Aspect, t. II, p. 382, cite, au nombre des chevaliers de Saint-Louis nommés de 1701 à 1715, le marquis de Vibraye (Henri-Emmanuel Huraut), colonel du régiment de Boulonnais, brigadier en 1694, pour la manière dont il combattit à la Marsaille ; maréchal de camp en 1702, pour les prodiges de valeur qu'il fit au combat sous Nimègue, et lieutenant général en 1703, pour la distinction avec laquelle il servit au combat d'Eckeren. M. Mazas le cite aussi (*voir* plus haut, page 121) comme s'étant distingué à la Marsaille et comme ayant été fait chevalier de Saint-Louis postérieurement à 1694 ; mais il se trompe sur la date qu'il assigne au brevet de maréchal de camp de M. de Vibraye.

d'Aumont), mestre de camp du régiment de Royal-Pologne-cavalerie; le marquis d'Autichamp-Beaumont (1), mestre de camp du régiment de cavalerie d'Autichamp; le comte des Cars (Louis-François-Marie de Pérusse), mestre de camp réformé

(1) Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp, sert du 27 mai 1749; capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie du Roi en 1758, mestre de camp des dragons de son nom en 1761, brigadier en 1770. — 1766, gratification annuelle de 2,000 livres; il jouit d'une pension sur le Trésor. — 1770, capitaine-lieutenant des gendarmes anglais et commandant en second le corps de la gendarmerie. — 1764, très-bon officier, très-actif, très-intelligent, fort occupé du bien du service; excellent colonel. (*Registre du régiment des dragons d'Autichamp, ensuite la Rochefoucauld, et Mémoires concernant l'institution de l'ordre.*) — Commandeur de l'ordre en 1779, maréchal de camp en 1780. (*États militaires.*) — Entré au service en 1749, comme il vient d'être dit, à l'âge de onze ans (il était né en 1738), il fut fait sous-lieutenant au régiment du Roi en 1757, devint aide de camp du duc de Broglie et fit en cette qualité les campagnes de 1757 à 1760; il fit les campagnes de 1761 et 1762 à la tête de ses dragons, et se distingua à Filinghausen et à Minden. En 1788 il fut choisi par le maréchal de Broglie pour maréchal des logis sous la place de Metz, et en 1789 aux environs de Paris. A cette dernière époque il émigra avec le prince de Condé, et fut impliqué dans ce qu'on appela la conspiration de Juillet. En 1791 il se rendit à Coblentz, organisa le corps des *hommes d'armes à cheval*, et fit, à la tête de cette troupe, la campagne de 1792. En 1795 il commandait quinze cents Français émigrés, à Maestricht. En 1797 il fut nommé par Paul Ier commandant des chevaliers-gardes d'un régiment de dragons, et inspecteur de la cavalerie de l'Ukraine, de la Crimée et du Niester. Il est porté dans l'*Almanach royal de* 1817 comme lieutenant général, à la date du 20 mars 1790. Il fut nommé grand-croix de Saint-Louis en 1814, gouverneur de la dixième division militaire (Toulouse), et président du collége électoral du département de Maine-et-Loire en 1816, gouverneur du Louvre en 1818, et ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, qu'il accompagna à Paris. (*Dictionnaire des Dates*, publié en 1842, par M. d'Harmonville, t. I, p. 349, 2e colonne.) — Chevalier des ordres du roi, promotion du sacre, en 1825. — En juillet 1830, vieillard impotent et perclus, mais toujours calme, brave et dévoué, il se fit transporter dans son fauteuil sur le balcon du Louvre, façade de Saint Germain-l'Auxerrois, et là, impassible et les bras croisés, il assista à la lutte, partageant les dangers des Suisses de la garde royale (1er régiment), et encourageant de la voix ces héroïques défenseurs de la monarchie, sans se préoccuper des balles qui pleuvaient autour de lui. Il mourut en 1831 à Saint-Germain-en-Laye, âgé de quatre-vingt-treize ans, et couronna par une mort chrétienne une vie toute d'honneur et de gloire. Il était fils du marquis d'Autichamp, enseigne des gendarmes anglais, colonel-lieutenant

(son régiment avait été incorporé en 1761 dans le régiment de cavalerie de Penthièvre); le comte de Bérenger (Charles), colonel du régiment de Saintonge; de Rabodanges, colonel du régiment de Bourbon; le marquis de Bérenger, à la suite des Grenadiers de France (sans désignation de grade); le marquis de Joviac (1), colonel aux Grenadiers de France; le marquis d'Estampes, *idem;* le comte de la Luzerne (César-Henri) (2), *idem;* le marquis de Créquy (Charles-Marie), mestre de camp de Royal-Dragons; le comte de Peyre, colonel du régiment de la Sarre; le chevalier de l'Espinasse,

du régiment d'Enghien en 1744, tué à Lawfeld (*voir* plus haut, page 387), et chevalier de Saint-Louis. (*Registre du régiment d'Enghien, de 1734 à 1748.*)

L'absence des registres de 1695 à 1746 ne nous permet pas, malheureusement, de constater, d'après les documents ministériels, les nominations comme chevaliers de l'ordre, avant le 20 décembre 1723 (d'après les notes de la famille), du marquis d'Autichamp (Antoine de Beaumont), capitaine de cavalerie, lieutenant du roi en la province d'Anjou, commandant les ville et château d'Angers, et du comte d'Autichamp, brigadier de cavalerie, enseigne de la première compagnie française des gardes du corps du roi, mort à Versailles le 9 janvier 1739 (*Gazette de France* du 24 janvier). M. Mazas (*voir* plus haut, page 320) comprend dans la promotion de 1740 M. d'Autichamp, brigadier, commandant d'Angers. Nous ignorons les antécédents de cet officier, dont nous n'avons retrouvé aucune trace, mais l'*État militaire de* 1758 cite un d'Autichamp, brigadier en 1743, et le registre des brigadiers de 1716 à 1750 (*Archives administratives du ministère de la guerre*) contient la mention suivante : « Comte d'Autichamp, ci-devant exempt des gardes du corps.— Cadet en 1716, dans du Maine en 1717, mestre de camp en 1722 ; brigadier en 1743. est retiré. » Nous sommes également dans l'impossibilité de retrouver la nomination de cet officier général comme chevalier de Saint-Louis. Il disparaît, *État militaire de* 1760, sans que sa mort soit annoncée. En même temps on trouve sur l'*État de* 1760, comme sur ceux de 1758 et 1759, au gouvernement d'Anjou, M. d'Autichamp, lieutenant de roi de la province d'Anjou et lieutenant de roi de la ville d'Angers. Nous présumons que c'est Antoine de Beaumont dont il est question ci-dessus, et que le chevalier de 1740 est le brigadier de 1743. On voit, par le scrupule que nous avons apporté dans nos recherches, combien notre travail est difficile, et souvent sans résultat.

(1) Ensuite mestre de camp des grenadiers royaux du Lyonnais, brigadier en 1780 (*État militaire*, 1781), maréchal de camp en 1781 (*État*, 1783).

(2) Brigadier en 1762, maréchal de camp en 1770 (*État militaire*, 1773), lieutenant général en 1784 (*État*, 1785).

colonel aux grenadiers royaux; le marquis de Lambert (Henri-Joseph), mestre de camp du régiment de Berry-cavalerie; le marquis de Montmorency-Logny (André-Louis-François-Joseph), colonel du régiment de Touraine (1); le duc de Charost (Armand-Joseph de Béthune), mestre de camp du régiment du Roi-cavalerie (2); Pernant (Marc-Antoine-Charles Duplessis), aide-maréchal général des logis, rang de colonel; le chevalier de Toustain, colonel du régiment Royal-Lorraine, cavalerie; Dutertre de Sancé, capitaine réformé à la suite du régiment d'Autichamp-Dragons, rang de mestre de camp; le comte de Sparre, major au régiment Royal-Suédois, rang de colonel; de Béville, lieutenant-colonel à la suite des dragons de Nicolaï; Beaudouin, lieutenant-colonel à la suite de Royal-Italien; Denispen (Jacques-Henri), colonel d'infanterie; la Blache (sans désignation de grade ni de corps); d'Inglebert, major de Royal-Navarre; le baron d'Estat, lieutenant-colonel réformé, à la suite des dragons de Wurmser; le chevalier de la Ferronnays, major aux dragons de Chabot (3).

(1) Comte, brigadier en 1762 (*État militaire*, 1763), prince de Montmorency, maréchal de camp en 1770 (*État*, 1773).

(2) Mestre de camp, lieutenant du régiment du Roi-cavalerie, de 1762 à 1770; brigadier en 1766, maréchal de camp en 1770. (*État militaire*, 1773). D'Hozier cite comme chevaliers de Saint-Louis (depuis 1715) : 1° le duc de Charost (François de Béthune), capitaine des gardes du corps en 1725 (compagnie, depuis, de Beauvau), lieutenant général en 1734 (t. II, page 124); 2° le marquis de Charost (de Béthune), colonel-lieutenant du régiment de la Couronne en 1734 (t. II, p. 205); 3° le duc d'Ancenis (François-Joseph de Béthune), capitaine des gardes du corps, mort à Fontainebleau le 20 octobre 1739 (t. II, p. 210), que l'absence des registres ne nous a pas permis de retrouver.

(3) Le chevalier de la Ferronnays (Louis Féron), lieutenant au régiment d'infanterie de Bourgogne en 1748, lieutenant réformé à la suite de ce régiment-ci en 1749, capitaine en 1751, major en 1756, rang de mestre de camp en 1761; — 1763, colonel du régiment de Forez. (*Registre du régiment de dragons de Chabot, ci-devant la Ferronnays, de* 1763 *à* 1776.) Passé à un commandement à Saint-Domingue. — 1764, actif, zélé, rempli de soins pour le bien du service. — Bon colonel d'infanterie. (*Registre du régiment de Forez, de* 1763 *à* 1776)

Infanterie. — Maison du Roi. — Gardes-Françaises :

Le Mairat, le Gentil de Paroy (Guy), chevalier de Mandat, chevalier de Sainte-Marie, Boury, chevalier d'Artaignan (Louis de Montesquiou), de Flavigny (Charles-François) (1), sous-lieutenants; de Champigny, sous-aide-major;

Les capitaines : chevalier d'Allonville, du Blosset, Dondel de Faouédic, Duchamp, Dumont, chevalier du Trochet, de la Roche-Lambert, de Lannoy, Murat, de Montbeaugratien de Montalembert (2), du régiment du Roi; Belbèse, Dussat et Cardenier (lieutenants, rang de capitaine), Dupin, Monchat, des Grenadiers de France; la Borie (3), Justamond, Dumoulin-Monlezun, chevalier de Viel-Castel, du régiment d'Au-

(1) Cette famille, où les chevaliers de Saint-Louis sont nombreux, compte encore dans ses archives M. de Flavigny de Renansart (Louis), capitaine au régiment de la Marine, chevalier de Saint-Louis le 9 janvier 1745; mais cette nomination est antérieure à la reprise des registres.

(2) De Montalembert de Montbeau (Gratien), orthographe du nom.

(3) La Borie (Jean-André Vezon), né en 1733. Lieutenant en 1748, lieutenant en second de grenadiers, à la réforme, replacé en 1752, capitaine en 1756. — 1760, gratification de 400 livres. — 1767, *idem.* — 1769, promesse d'une lieutenance colonelle. — 1771, lieutenant-colonel du régiment de la Couronne. — Blessé en 1760 à Clostercamp d'un coup de feu au bras; d'un autre coup de feu à l'affaire du 15 juillet 1761; forte contusion le même jour. — 1763, a été capitaine de chasseurs, a fait les quatre dernières campagnes. — Officier de grande distinction. — 1764, propre à être avancé par la suite. — 1765, 1766, 1767, *idem.* — 1768, bonne tête, ferme, fait pour être un excellent lieutenant-colonel. — 1769, *idem*, a fait la guerre avec distinction. (*Registre du régiment d'Auvergne, de* 1763 *à* 1776.) — 1774, expectative d'une pension de 800 livres sur l'Ordre. — Colonel en second en 1776. — 1777, gratification extraordinaire de 2,000 livr. — 1777, les mêmes appointements qu'il avait comme lieutenant-colonel, à la nouvelle formation. (*Registre du régiment de la Couronne, de* 1763 *à* 1776.) — 1778, 1,000 livres de gratification. — Même année, 1,000 autres livres de gratification pour avoir été employé au camp de Vaussieux. — 1779, colonel des grenadiers royaux de Quercy; quitte ce régiment pour passer au commandement de la Grenade. — 1775, lettre de satisfaction. (*Même registre, de* 1776 *à* 1788.) — Porté au registre des pensions de l'Ordre pour 800 livres, du 1er octobre 1779, avec le grade de maréchal de camp. — Maréchal de camp, 3 mai 1790. (*État militaire*, 1792.)

vergne; Bourbon (1), Desflotte, Grangeneuve, la Caussade (2), de la Longue (3), Calvière (4), du régiment de Normandie; Broun, Kelly, White, du régiment irlandais de Dillon; de la Bizière, Dulot-Daucelle, du Perroux, de Rome, Lallemand de Villiers (Joseph-Bénigne) (ce dernier lieutenant), du régiment de Guienne; Bonnel, Deliot de Roblet, Dufayel de Bernay, chevalier de Maignol, de la Gorce (Joseph-François Guy de Merle) (5), du régiment Dauphin; Boyrie, Dreuil de Grand-champ, la Comté, chevalier de Maussé, de Saint-Blin, Tilly, du régiment de Navarre; Barneval, Boylan, Marrès, du régiment irlandais de Berwick; Brouss, Robert, Wibranowsky, Freytag, du régiment d'Anhalt; Bouillé, Caradieux, Duchaulet, Duchamp, Fortin, de la Pujade, Vandelin, du régiment de Royal-la-Marine; Bardou, d'Andigné (François), de la Rongère, Addée, du régiment d'Aquitaine; de Bermont (Jean-Baptiste-Joseph), Castelnau, de Montreau, Saint-Philip, Savignac, de Villiers, Duplessis-le-Noir, Dunédo, Gourdon, du régiment de la Marine; Barronnat, Dalègre de Beaupré, Forestier, de Morais, de Maisonrouge, de Maugiron, du régiment de Royal-Vaisseaux; Blanc, du régiment d'Angoumois;

(1) Bourbon de Venant (André), blessé à Clostercamp.

(2) Bécais (Henri), est de la Caussade, près Monflanquin. Lieutenant en second le 15 janvier 1745, lieutenant le 16 mai suivant, capitaine en 1748. — Passé capitaine commandant au régiment de Neustrie à la formation de 1776; retiré en 1777, avec 1,000 livres d'appointements de retraite. — Blessé de trois coups de feu à Fontenoy. — Bon capitaine, sage et rangé. — Très-bon capitaine, du meilleur exemple (*Registre de Normandie*, *de* 1763 *à* 1776, et *Registre de Neustrie, de* 1776 *à* 1788.)

(3) De la Longue (Pierre), blessé à Clostercamp.

(4) M. de Calvière (Philippe), n'est pas inscrit sur le registre de l'Ordre, mais il est porté au *Registre matricule de Normandie, de* 1763 *à* 1776, comme chevalier, nommé en 1763. — Blessé à Clostercamp.

(5) Volontaire en 1740, capitaine en 1747. — 1763, excellent officier. — 1764, propre à tout. — 1766, propre à être un bon major. — 1772, propre à la lieutenance-colonelle d'un régiment provincial. — 1773, demande sa retraite. — 1774, pension de 400 livres. (*Registre du Régiment-Dauphin, de* 1763 *à* 1776.)

chevalier de Bély, Cirol, la Boissière, Roger, Disson, du régiment de Beaujolais; Bigé, du Pille (1), Desais-Devegous (2), Lambertye, de l'Estrades (Claude) (3), chevalier de Longue-

(1) Du Pille (François), lieutenant en 1746, aide-major en 1754, rang de capitaine en 1756. — Très-bon aide-major, entend supérieurement la manœuvre et à placer les hommes sous les armes. Sera sous peu en état d'être major. — 1765, gratification de 400 livres. — 1766, gratification annuelle de 400 livres. — 1769, brevet de major, et pension de retraite de 400 livres, en conservant celle qu'il a. (*Registre du régiment de Lyonnais, de* 1763 *à* 1776.)

(2) Des Aix de Veigoux, orthographe du nom. Il était parent du général Desaix (Louis-Charles-Antoine), qui dans la Révolution ne fit qu'une syllabe des deux qui composaient son nom, et qui est dénommé des Aix de Veygoux sur le registre du régiment de Bretagne, où il entra comme sous-lieutenant en 1784. Le père du général Desaix se nommait Gilbert-Antoine des Aix de Veygoux et était gentilhomme d'Auvergne. Il avait épousé mademoiselle de Beaufranchet d'Ayat (Amable-Marie), dont le frère, aide-maréchal général des logis de l'armée du prince de Soubise, avait été tué à Rosbach. Une pension de 2,000 livres avait été accordée, à cette occasion, aux sieur et dame d'Ayat, père et mère de cet officier, à raison de 1,000 livres chacun, avec réversibilité de 500 livres, à la mort de chacun d'eux, sur la tête de leur fille, épouse de Gilbert-Antoine des Aix de Veygoux. Elle en jouit depuis 1775 jusqu'à la Révolution. (*Dossiers des pensions.*) — Le fils aîné de Gilbert-Antoine des Aix de Veygoux, né en 1759, fut cadet gentilhomme en 1777, sous-lieutenant au régiment de Beauvoisis en 1778, lieutenant en second en 1784, lieutenant en premier en 1787, et donna sa démission en 1791. (*Registre du régiment de Beauvoisis* [58e], *de* 1788 *à* 1793.)

(3) De l'Estrades (Claude de Roqueplan), lieutenant en second en 1747, lieutenant en 1748, réformé en 1749, replacé enseigne en 1752, replacé lieutenant en 1754, lieutenant de grenadiers en 1756, capitaine en 1757, de grenadiers en 1774. — 1767, gratification de 400 livres. — Passé au régiment du Maine en 1776. — 1763, excellent capitaine d'infanterie, officier de distinction pour la bravoure, la tenue d'une troupe, ainsi que pour l'intelligence de la guerre. — 1766, très-zélé, propre un jour à être major. (*Registre du régiment de Lyonnais, de* 1763 *à* 1776.) — Capitaine-commandant de chasseurs à la formation de 1776, de grenadiers même année. — Lieutenant-colonel du régiment de Gâtinais en 1777. (*Registre du régiment du Maine* [formé des 2e et 4e bataillons de Lyonnais], *de* 1776 *à* 1788.) — Brigadier d'infanterie par distinction le 5 décembre 1781, pour son action courageuse à New-York en Virginie. — Maréchal de camp le 9 mars 1788. — A été blessé à la guerre en 1747 et 1762. — 1781, 4 avril, gratification de 800 livres. — 1785, 10 août, pension de 600 livres sur l'Ordre. — 1787, 12 août, augmentation de pension de 200 livres sur l'Ordre. — 1788, 10 mars, traitement de 3,000 livres. — 1778, bon officier, a fait la guerre, très-propre à son état. — 1781, a eu les ac-

ville, de Lauzon, de Varrax, du régiment de Lyonnais; Arnaud, du Bourdois, du régiment de Beauvoisis; de la Mothe-Bessony, Bien, Droulens, de la Place, de Rottalier (Claude-Pierre) (1), chevalier de Rottalier (Alexis-Désiré) (2), Vauguymont, de Gensac (Louis-Pierre) (3), du régiment de Soissonnais, ci-devant de Briqueville; de Boussac, Kreff, du régiment de la Marche; chevalier de Belsunce, du Sauzay

tions les plus brillantes à New-York. (*Registre du régiment de Gâtinais* [devenu Royal-Auvergne en 1782], *de* 1776 *à* 1788.) Lieutenant général, 12 juillet 1792. (*États militaires*, 1793.) — Retraité, 5 ventôse an II. — 24 thermidor an II, pension de 10,000 livres, réduite provisoirement à 3,000 livres. — Fixée à 4,000 livres en vertu de la loi du 18 fructidor an VII; traité comme général de brigade, n'ayant pas deux ans de général de division. — Amable-Vincent, acte de naissance; Claude-Amable-Vincent, sur le titre du dossier. (*Dossier des services.*) — Voir plus loin à la prise d'York, en 1781. — Baron de l'Estrades. (*États militaires*, 1789.)

(1) Né en 1728 à Lons-le-Saulnier, lieutenant en second en 1745, lieutenant même année, capitaine en 1747, en second à la réforme, replacé à une compagnie en 1755, capitaine de grenadiers en 1774, capitaine-commandant de chasseurs à la formation de 1776. — 1763, officier intelligent, appliqué et d'une bonne conduite. — 1765, fait pour parvenir. — 1773, très-bon; désire une majorité de place. (*Registre du régiment de Soissonnais, de* 1763 *à* 1776.) — Capitaine de grenadiers en 1777. — Retiré, 29 décembre 1777, avec 1,000 livres d'appointements. — 1778, expectative d'une place, lorsqu'il en vaquera une de celles auxquelles il peut aspirer. (*Registre du même régiment, de* 1776 *à* 1788.) Rotalier, orthographe du nom.

(2) Né en 1726, est de Lons-le-Saulnier; lieutenant en 1745, capitaine en 1747, en second à la réforme en 1749, replacé à une compagnie nouvelle en 1755, réformé à la composition de 1763, replacé à une compagnie en 1765, est capitaine-commandant. — 1763, très-bon officier, ayant de l'esprit et de la volonté, d'une conduite excellente, et fait pour être major. — 1773, fort bon, demande sa retraite. — Retiré, 29 décembre 1777, avec 1,000 livres d'appointements. (*Registres du régiment de Soissonnais, de* 1763 *à* 1776 *et de* 1776 *à* 1788.) — Rotalier, orthographe du nom.

(3) Gensac (Louis de Gilbert), né en 1733, est de Die en Dauphiné.—Enseigne en 1744, lieutenant en 1745, capitaine en 1747, en second à la réforme, replacé à une compagnie en 1756, capitaine de grenadiers en 1769, brevet de major en 1773. — Retiré en 1774 avec une commission de lieutenant-colonel et 1,000 livres d'appointements de retraite. - 1763, de la plus grande espérance; jeune encore, mais a de l'esprit et une grande volonté, fait pour être avancé. — 1773, très-propre à une lieutenance-colonelle. (*Registre du régiment de Soissonnais, de* 1763 *à* 1776.)

(Jean-Marc), Doffroy, chevalier de la Mure, Montorcier de Sugny, de Saint-Germain, du régiment de Flandre; Bustoro, Macaferry, Rossy (Camille), Rossy (Antoine), du régiment Royal-Italien, ci-devant Royal-Corse; Aylmer, Fitz-Gérald, Ryan, du régiment irlandais de Clare; Beauvallon, Beaudean, Rostan, du régiment de Tournaisis; Bonnefous, de la Boullaye, de Voisines, de Gastebois (Jean-Baptiste), chevalier de Gastebois de Lauzenac (Louis) (1), du régiment de Vermandois; Faventine, capitaine réformé à la suite du régiment de Condé; Badany, Kappy, baron de Neustein, du régiment d'Alsace; Bellemarre, Kerguin du Boittier, du régiment de Rouergue; de Boisragon, Mesnard, du régiment d'Orléans; Bosredon, du Rivals, de Mourgon, du régiment de Chartres; Barat (Charles-Antoine), Betouzet, Grange, Jolly, Luscan, de Richery, Villeneuve, du régiment de Bourbonnais; Butter, Creagh, Nagle, Saint-André, du régiment irlandais de Lally; Burke, Stuart, du régiment irlandais d'O-Gilvy; Barailhon, Bessière, Fleurigny, Guy de Villars, de Mazades, de Luzi-Pelissac (Henri-Vincent), Gastebois (François Dessales) (2), du régiment de Bretagne; Chamisot, de Crenneville, de Di-

(1) Ces deux officiers, nés à Bardoully (Périgord), ne sont pas portés sur le registre de l'Ordre, mais leur décoration est inscrite sur le registre matricule du régiment à la date de 1763, et le chevalier de Gastebois de Lauzenac reçut en 1781 son frère, le chevalier de Gastebois (François). — Jean-Baptiste servit de 1744 à 1766, époque à laquelle il se retira avec une pension de 400 livres. — Homme de condition, disent ses notes de régiment, d'un mérite reconnu, fait pour parvenir à la tête d'un corps. — Louis, entré également au service en 1744, se retira en 1770, avec une pension de 400 livres. — Très-bon sujet, fait pour parvenir. (*Registre du régiment de Vermandois*, de 1763 à 1776.)

(2) Gastebois (François de Salles), né en 1733 à Bardoully (Périgord), lieutenant en 1745, aide-major en 1755 et rang de capitaine, pourvu d'une compagnie en 1756, capitaine de grenadiers en 1774. — 1763, bon capitaine, a soin de sa troupe, est fort entendu. — 1771, aimé et estimé, très-bon officier à tous égards, rempli de zèle. — 1772, propre à commander un régiment. (*Registre du régiment de Bretagne*, de 1763 à 1776.) — 17 juin 1776, appointements de retraite de 1,000 livres, et 400 livres de gratification annuelle sur les quatre deniers. (*Registre du même régiment*, de 1776 à 1788.)

vonne, la Guéronnière (1), de Moiron, du régiment de Champagne; Buffevaut, Dudechès, la Palue, des gardes de Lorraine; de Chorier, de Chamouin, chevalier de Pimont, du régiment de Vexin; Coquerelle, de Courcelles (Marie), de la Combe, Ducluzeau-Chabreuil, de Vignamont, du régiment de Berry, ci-devant de Montrevel; Dury, Dufort (Louis-Loup), d'Anthouard (2), Deroc, de Lusignan (3), Muller, Daverton,

(1) La Guéronnière (Marc-Antoine du Breuil-Hellion), né en 1726, est d'Usson en Poitou; cadet au régiment de Champagne en 1744, lieutenant en second et lieutenant même année, capitaine en 1755. — 1774, commission de colonel à la suite de l'infanterie, avec 800 livres d'appointements. — 1763, très-bon sujet. — 1764, a des talents et de la volonté. — 1765, très-intelligent, très-exact, propre à remplir un grade supérieur. (*Registre du régiment de Champagne, de* 1763 *à* 1776.)

(2) Né le 28 février 1728, est de Blois; lieutenant en 1745, capitaine en 1753, retiré en 1764 avec une pension de retraite de 300 livres. — Bon capitaine et de bon exemple. (*Picardie*, 1763.) — Il se retira à Verdun, et dans une requête adressée au ministre de la guerre en 1779 il signe d'Anthouard. Il était père du lieutenant général comte d'Anthouard, un des meilleurs officiers d'artillerie de l'Empire, chevalier de Saint-Louis en 1814. — Son acte de naissance est curieux. — Extrait du registre des mariages, baptêmes et sépultures de l'église paroissiale de Blois : « L'an 1728, le 13 juillet, a été présenté un fils né du légitime mariage de messire Pierre Anthouart, écuyer, mestre de camp de cavalerie, et de demoiselle Marie-Perrette de Vittener, ses père et mère, né le 28 février de la présente année, et ondoyé à la maison le même jour par moi, curé de Saint-Nicolas, avec pouvoir de monseigneur l'évêque; auquel j'ai administré les cérémonies du baptême dans la maison paternelle, en ayant aussi eu permission de mondit seigneur; auquel a été imposé le nom de Stanislas-Catherine. Le parrain a été Sa Majesté le roi Stanislas de Pologne; la marraine, Sa Majesté la reine Catherine, son épouse; lesquels ont signé le présent acte : Stanislas, Catherine; Belin, curé. »

Le Moniteur de l'armée de 1852, dans une biographie consacrée au lieutenant général d'Anthouard, dit que le père de Stanislas-Catherine avait été aide-de-camp général du roi Charles XII de Suède. Ainsi s'explique la présence à Blois du roi et de la reine de Pologne, et l'honneur qu'ils firent à un des serviteurs de ce roi Charles XII, auquel Stanislas avait dû le trône.

(3) Couhé de Lusignan (René), né en 1728, est de Saint-Phèle-de-Maillé, en Poitou; volontaire en 1745, lieutenant en second même année, lieutenant, *idem*, capitaine en 1755, capitaine de grenadiers en 1774. — 1777, major de Brest. — 1769, une majorité de place quand il en vaquera. — 1773, gratification de 400 livres. — 1774, assurance d'une majorité de place. — 1765 à 1768, excellent sujet, des lumières, des talents, propre à tout. — 1770 à 1773, très-propre à une ma-

du régiment de Picardie; Dassy, chevalier de Foucault, chevalier de Monts (1), de la Châsse-Vitry de Vérigny, du régiment d'Enghien; Heyssens, Le Moine de Launay, Parcé, Dorm Chweiller, Daverton, de Fermont, Folney, Girardet, de la légion du Hainaut; Dattel, du régiment de Piémont; Fustenhausen, Gunderode, Jacoby, du régiment Royal-Bavière; Huguenin, Houchard, Loret, Melchior, Rensonnet, Vandal, Blaire de la Bruyère, Barbier, de Cesseras, Gorcey, de la légion Royale; du Barroux, du régiment de Bourgogne; Jolly, Saint-Vincent, de Fresnoy, du régiment Royal-Roussillon; de la Coste, la Prunarède (2), Esquien, de Laurac, Lorgères,

jorité de place, a été employé à l'artillerie pendant toute la guerre. — 1775, *idem*, a servi avec distinction. (*Picardie, de* 1763 *à* 1776.)

(1) Le chevalier de Mont (Charles-François Domé), né en 1725, est d'Arbois; lieutenant en second en 1745, lieutenant en 1746, capitaine en 1748, en second à la réforme, pourvu d'une compagnie en 1753. — Blessé à Lawfeld d'un coup de fusil à la jambe, dont il est estropié. — 1766, gratification de 400 livres. — 1767, appointements de retraite de 800 livres. — 1763, fort honnête garçon, qui a bien servi; des mœurs; mais il est estropié, il faudrait le placer; il s'acquitterait très-bien de ses devoirs. — 1764, mérite les grâces du roi. — 1765, *idem*, officier de mérite. (*Enghien*, 1763.)

Le frère de cet officier, chevalier en 1757, à la suite de la bataille d'Hastembeck (*voir* plus haut, page 446), était entré au service en 1735, à l'âge de seize ans, comme cornette de dragons; cadet dans le régiment d'Enghien en 1737, lieutenant en second en 1740, lieutenant même année, capitaine en 1744, commandant de bataillon en 1760. On ne le retrouve ensuite ni sur les registres postérieurs, ni aux dossiers des pensions. Le nom de la famille est Domet, ainsi qu'il résulte de l'acte de baptême de Charles-François; il était fils de noble Étienne Domet, avocat général en la cour souveraine des Comptes à Dôle, seigneur de Mont, et de Jeanne-Françoise Girard. On trouvera, en 1790, le plus jeune des fils d'Étienne Domet de Mont, également chevalier de Saint-Louis.

(2) La Prunarède (Antoine Barberac), né le 28 septembre 1727, est de Montpellier; enseigne en 1746, lieutenant même année, capitaine en 1747, en second à la réforme, replacé à une compagnie en 1753. — 1769, gratification annuelle de 400 livres, au lieu de sa pension de 300 livres. — 1771, appointements de retraite de 800 livres, en supprimant sa gratification annuelle de 400 livres. — Blessé d'un coup de feu qui lui a emporté l'œil gauche, à l'attaque des retranchements de l'Assiette, en 1747. — 1763, bon officier, bonne conduite; homme de condition. — 1765, d'un bon exemple. — 1769, bon officier de guerre et de paix. —

chevalier de Moyencourt, de Plantade (1), du régiment de Touraine; Drumont, Nairne, Saint-Léger, Hurguhart, du régiment Royal-Écossais; Chavigny, de Chastel, Dumont de la Mothe, de Lyon, de Pèbre, de Pingré, de Rostaing (Hector), de Roussillon, de Savary, Simon, Trinquelague, chevalier de Vios, du régiment de Conti; de Gollancourt, Duvernay, de la Salle, de Vioménil (Joseph-François-Léopold), du régiment de Dauphiné; Kervert, Keralio, du Tertre, du régiment de Provence; Commerfort, d'Erby-Mahoni, Geoghegan, Magenis, du régiment irlandais de Bulkeley; Gironde, de Kernillien, Mercadier, du régiment de Périgord; Kergariou (François-Louis), du régiment de Brie; Cassagnard, de Champeaux, de Châtillon (Charles) (2), de Graveron, l'Ingendes, chevalier de Mutry, Courtin (3), Marcheau de Corbeil, de Villedon (Mathieu), du régiment Royal; Duchat, Saint-

1770, très-bon officier, de très-bon exemple; a une blessure affreuse. (*Registre du régiment de Touraine, de* 1763 *à* 1776.) — Cet officier n'est pas inscrit sur le registre de l'Ordre, mais le registre matricule de Touraine constate sa nomination à la date de 1763.

(1) Plantade (Henri-Camille), né en 1729, est de Montpellier. — Lieutenant en 1748, capitaine en 1755, aide-major en 1763, rang de major en 1769. — Major au régiment d'Auvergne, 10 septembre 1769. — 1763, gratification de 300 livres. —1768, *id.* de 212 livr., et augmentation de traitement de 300 livr. par an.—1763, bon officier, propre à devenir major et lieutenant-colonel; homme de condition.— 1764, 1765, *idem.* —1766, 1767, fait pour être major. — 1768, 1769, beaucoup d'intelligence et de détail. (*Registre, Touraine,* 1763.) — Rang de colonel en 1772. — 3 mars 1774, assurance d'une pension de 800 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — 1777, par Monseigneur (le comte de Muy, ministre de la guerre), à noter pour un emploi supérieur. — 1779, colonel du premier régiment provincial d'état-major. (*Registres, Auvergne,* 1763 et 1776.) — Brigadier en 1781, colonel des grenadiers royaux de Quercy en 1782. (*État militaire,* 1783.) — Maréchal de camp en 1788. (*État militaire,* 1790.) — Porté au registre des pensions de l'Ordre pour 800 livres, à dater du 1er octobre 1779.

(2) L'orthographe du nom est Chastillon. Cet officier venait du régiment de Cambis, incorporé dans Royal en 1762.

(3) Coustin (Louis), au matricule du corps. — Vient de Cambis, incorporé. Né en 1734; est de Rançon en Basse-Marche. Enseigne en 1745, lieutenant en 1746, capitaine même année. — Retiré en 1764, avec une pension de retraite de 300 li-

Ferréol, de Parfouru (Louis-Marcel), du régiment de Languedoc; Garderan, du régiment de Poitou; Lestibaudois, de Peyra, Dupin, du régiment de Hainaut; chevalier de Carrière (Jean-François) (1), de Courcelles (Louis), du régiment de Beauce; Dupeyrat, de Sorbez, de la Pomélie, de Marsac, Delapucin, Ravillon, de Seyssel, de Truchis, Villedon (Pierre-François) (2), Villatelle, de Saint-Sernin (3), du régiment d'Aunis; Dibaignette, Mostolac, Saint-André (ce dernier lieutenant), du régiment de Vivarais; de Soullier, Daquet, de Rochefort, de Saint-Éloi, du régiment de Limosin; chevalier de Maubeuge, du régiment Royal-Comtois; de

vres. — 1763, bon capitaine; marié, sert cependant très-exactement. — 1764, bon, demande sa retraite. (*Registre de Royal*, 1763 *à* 1776.)

(1) Durfort, chevalier de Carrière (Jean-François), est de Toulouse. Entré au service en 1743, capitaine en 1747, retiré le 29 décembre 1777 avec 1,000 livres de retraite et sa pension de 400 livres sur le Trésor. — Blessé d'un coup de feu au ventre à la bataille de Plaisance; à Minden, de plusieurs coups de sabre dont il est estropié; a trois doigts de la main emportés. — Très-brave, couvert de blessures. — 1775, officier de mérite, propre à une lieutenance-colonelle. (*Registre du régiment de Beauce*, *de* 1763 *à* 1776.) — De Carrière d'Albine (Jean-François-Ignace), d'après les renseignements de la famille.

(2) Un autre Villedon (Louis-Vincent de Gournay), capitaine au régiment de cavalerie d'Egmont, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 2 août 1754. (*Registre de l'ordre*, *de* 1746 *à* 1757.) Villedon de Gournay (Louis-Venant), né en 1719, est de Fontenay-le-Comte, en bas Poitou; page du roi en 1734, lieutenant réformé dans Dampierre-cavalerie en 1738, cornette en 1740, capitaine en 1745; retiré en 1760. (*Registre des capitaines de cavalerie et de dragons*, *de* 1731 *à* 1763, *régiment d'Egmont*.)

(3) De Saint-Sernin, ou de Saint-Cernin (ce nom est écrit des deux manières), (Pierre-Louis Saint-Estienne), né en 1731 à Palhières (Vivarais); lieutenant en second en 1742, enseigne en 1743, lieutenant en 1744, capitaine en 1747, en second à la réforme, replacé le ...., capitaine de grenadiers en 1763, rang de major en 1767, rang de lieutenant-colonel en 1768, major du régiment d'Aquitaine en 1777. — Blessé d'un coup de canon à la cheville du pied à l'affaire de Vandevachy, dans les Indes, en 1760. — 1764, pension de 500 livres sur l'Ordre. — 1765, gratification de six mois d'appointements. — 1774, gratification annuelle de 200 livres, jusqu'à ce qu'il soit chef de bataillon. — 1763, bon capitaine d'infanterie. — 1764, excellent officier, brillant, qui s'est distingué dans l'Inde, et par des actions de guerre, et par le mépris de propositions qui lui ont été faites;

Montfort, du régiment de Bourbon; Rostaing (Joseph-Louis) (1), Natten, baron de Wimphen, du régiment de la Marck (allemand); Redmont, du régiment irlandais de Roth; chevalier de Verrière, du régiment de la Couronne; de Lausière, Solers de la Drouille, Bourbon, Barroussel, Breaun, Duverger, Gaudard, de la légion de Flandre; chevalier de Perrin (lieutenant), du régiment de Lorraine; Rithier, Courvoisier (Jean), de la légion de Conflans; Rambert, Saint-Genest, Vallu, Baudeck, Franssu, des volontaires de Soubise; Sutaine, ancien capitaine du régiment de Cambresis, aide-de-camp du marquis de la Châtre, lieutenant général; de Cussy (Michel-Louis-Robert), du régiment de Médoc; Roger de Rougé (Jean-François), de Suze (Auguste Verdier), des grenadiers royaux de la Martinique; du Tertre (Philippe), du régiment de Provence; de Fournas (Antoine-Marie), du régiment de Penthièvre; de Goussancourt (Juste-Cyr), capitaine de grenadiers postiches du bataillon de milice d'Amiens; de la Peyrouse (Jean-Baptiste la Salle), capitaine de grenadiers du bataillon de milice de Clermont; Lascaze de la Caussade (François-Hyacinthe), capitaine de grenadiers du bataillon de milice d'Albi; de la Trésorière (Jean Barbot), capitaine de grenadiers postiches du bataillon de milice de Mortagne; de Saint-Simon (Simon Guérard-Ballet), capitaine de grenadiers postiches du bataillon de milice de Senlis; de Creny (Alexandre-Constant), capitaine au bataillon de milice de Rouen; Pluyette (Jean-Louis-Augustin), capitaine de grenadiers du bataillon de milice de Paris; Beaucousin, de Blair, des volontaires de Clermont; Ballet, des volontaires de Cambefort; Fourquin, commandant

propre à être à la tête d'un corps. — 1770, fait pour être un excellent lieutenant-colonel. (*Registre du régiment d'Aunis, de 1763 à 1776.*) — Lieutenant-colonel en 1780, brigadier même année, maréchal de camp et lieutenant de roi de Saint-Omer en 1784. (*Registre du régiment d'Aquitaine, de 1776 à 1788.*)

(1) Il fut reçu par son père, M. de Rostaing, commandant le bataillon de milice de Troyes.

du bataillon d'Étain, rang de lieutenant-colonel; Gouguet, de la compagnie franche du Mounet.

Cavalerie. — Maison du Roi :

Chevalier de Gramont (Christian-Joseph), exempt des gardes du corps, compagnie Beauvau.

Compagnie des gendarmes :

De Laubarède, de Lasparie, la Brousse de Belleville, Lafaure, de Lamballerie, de Marigny (Florent), Manoury de la Brunettière, de Pracontal, Prévost de la Brise, de Saint-Cyr, de Banne, Courtois, de Lorme, Dumeix, Duchâtenet, Dièche (de la Carsagne), Duchâteau, Desforges, Desmoulins, Dareau, de la Jaumarye, Graulhac (Turenne), de Glatigny, de Tourville (Frédéric de Marmande), gendarmes.

Compagnie des chevau-légers :

De Maysonnade, aide-major de brigade, de Traversac, Théroulde, chevalier de Bellefosse, de Hardivilliers (François-Henri) (1), Lincourt, Briot de Montremy, Salignac de la Maingottière, de la Poujade, chevalier de Regnier, de Saint-Hilaire, de la Tour-Vanteaux, de Vermandovillé, le Baillif, chevalier de Bourneuf, chevalier de Beauvillard, de Bandeville, Chauvenet, chevalier de Champagnac, Daret, chevau-légers.

Mousquetaires : Dambrun, mousquetaire.

Les capitaines ou lieutenants de cavalerie : baron de Saporta, Desvignes, Chaperon, de Grangeac (Henri de Charbonnier), Guilhemot, du régiment de la Reine; Lafolie, de Manègre, de Charnailles (2), des dragons de Chabrillant; La-

(1) On nous a signalé aussi un autre d'Hardivilliers (François), sieur de Sourdon, maréchal des logis des gendarmes de la garde, mort chevalier de Saint-Louis en 1717; mais nous n'avons pas pu, faute de registres, retrouver cette nomination.

(2) De Charnailles (Antoine Courtois), cornette aux dragons de la Reine en 1743, cornette au régiment de cavalerie des Cars en 1748, réformé même année, capitaine dans ce régiment en 1749, rang de lieutenant-colonel en 1767, lieutenant-colonel titulaire en 1772, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784. (*Registre*

faye, Chaumont, du régiment de Berry; Pasquier, de Cardès, Giraud, Guillot de Champfleur, du régiment Dauphin; Laudardière, Champeau, de l'Étang, Saint-Mandé, chevalier de Buzelet, d'André, du régiment Dauphin-Dragons; d'Hermeville, de Valtière, Caseau de Nevois, Dompierre, du régiment Royal; Dehaussáy, chevalier de l'Éperonnière, la Bruyère, André, Germigney (Charles-Joseph) (1), des dragons du Roi; de la Linière, Monnier, Roussel du Serret, d'Elville, du régiment Royal-Étranger; Labeseau, Arnaud, de Lormel, du régiment Commissaire-Général; Lavaud (Denis), Parisot (Claude), Penicaud, chevalier d'Argœuvre, du régiment de Chartres; de la Gattière, Monthaniac, Bourmaison, Coquerel, du régiment de Bourgogne; Loinville, Montmége, Dupont, du régiment du Roi; Lafonds, Laville-Bellanger, Serionne, Tubion, du régiment d'Orléans; vicomte de Coetlosquet, la Rochette, de Montgros, Salornet, d'Hawguits, des dragons de la Reine; Lamirande, Senevoy, Gondrecourt, des dragons de Chapt; de Lormière, Lecoq, Pioger (2), de Pontcharost, des dragons de Flamarens; de la Bourdine, Dauphin, du

des dragons de Monsieur [ci-devant Montécler, et auparavant Chabrillant], *de* 1776 *à* 1788.) — L'orthographe du nom est Cortois de Charnailles. Il était à la bataille de Parme en 1734 et à Saint-Cast en 1758. Il fut embarqué en 1759 avec son régiment sur l'escadre du Morbihan, pour rejoindre le maréchal de Conflans, et, en 1762, comme commandant de deux piquets de dragons aux ordres de M. d'Estaing. (Archives de la famille.)

(1) L'orthographe du nom est Germiney.

(2) Pioger de Santeuil (Dominique), né à Paris en 1729. Lieutenant en second au régiment de Cambis en 1745, enseigne en 1746, lieutenant en 1747, capitaine aux dragons de Flamarens en 1757, brevet de major en 1771. — Il a la promesse d'un régiment. — Retiré, en 1776, avec moitié des appointements de 2,200 livres dont il jouit. — Le 30 avril 1762 il a pris aux ennemis deux pièces de canon qu'il a présentées à M. le prince de Condé. — 1763, 1764, officier rempli de zèle, et qui, dans tous les temps, a tout sacrifié à sa troupe. Il joint, à son attachement au service, la douceur des mœurs. — 1765, fort bon sujet. — 1770, 1771, bon officier. (*Registre du régiment des dragons d'Artois* [ci-devant Coigny, et auparavant Flamarens], *de* 1763 *à* 1776.) — Cet officier fut reçu par le comte de Mailly, lieutenant général.

régiment Royal-Cravates; Laval, du régiment de Clermont; la Bastide, de Vrigny, du régiment Royal-Piémont; de la Varenne(1), Monspey, Perein de Saint-Aulaire, Daran-Darcaniac, de Tiercent, du régiment Royal-Normandie; de la Faure, Primetz de la Boyrie (major réformé à la suite), Richery-d'Allons, de Durfort (Louis Léobard), Darses, du régiment d'Artois; Lenchère (lieutenant-colonel réformé à la suite), Bernard de Marigny, Molière, de Boislambert, Deslandes, du régiment Mestre-de-Camp-Général; Madiol, comte de Reigecourt, Bourges, de Cessiat, d'Aigremont, des dragons de Bauffremont; Monin de Mourut, Dulau de Lusignan (Jean-Jacques), Furel de Villers, du régiment Royal-Roussillon; Sedilhac, de Bannieul, de Maillart (2) (major réformé à la

(1) Deschamps de la Varenne (Jacques-Antoine), né à Montluçon le 4 mars 1728, entra comme cornette, en 1743, dans le régiment d'Escouloubre (Royal-Normandie en 1761). Il fut réformé à la paix de 1749 et replacé en 1756. Nommé lieutenant en 1759 et capitaine en 1760, il fut réformé de nouveau à la paix de 1763. Replacé en 1768 comme capitaine commandant la compagnie du mestre de camp, il devint capitaine titulaire en 1770. A la formation de 1776 il reprit le commandement de la compagnie du mestre de camp, passa à une autre compagnie en 1777, eut le rang de major en 1785, et devint chef d'escadron à la réorganisation de 1788. — En 1777 il obtint une gratification extraordinaire de 600 livres, et en 1788, le 22 mars, une pension de 200 livres sur l'Ordre. (*Registre de Royal-Normandie, de 1776 à 1788.*) — Il fut nommé lieutenant-colonel du même régiment le 25 juillet 1791. (*Registre de 1791.*) — Colonel du 1er régiment de cavalerie, ci-devant Colonel-Général, le 5 février 1792. (*Registre du 1er régiment en 1791.*) — Général de brigade le 8 mai 1793. (Relevé manuscrit des officiers généraux, Archives de la Guerre.) Cette famille a fourni à l'armée vingt officiers, dont un général et deux officiers supérieurs, qui, tous, d'après les traditions, ont été chevaliers de Saint-Louis. Le défaut de renseignements précis ne nous a permis d'en retrouver que cinq. Le fils du général, M. Deschamps de la Varenne (Antoine-François-Gilbert), sous-lieutenant de remplacement au régiment de Royal-Normandie en 1785, lieutenant en 1792, capitaine le 8 février 1793, toujours dans le même régiment, devenu le 19e, a abandonné le 6 juin suivant. Il a été membre de la chambre des Députés et chevalier de la Légion d'honneur sous la Restauration.

(2) Maillart (Charles-François) de Villacourt, né le 24 juin 1728, est de Nancy. — Vient de Royal-Lorraine. — Cornette au régiment de cavalerie de Toustain en 1746, capitaine en 1748, réformé en 1749, replacé en 1750, major en 1759,

suite), du régiment de Lorraine; Mayrol, chevalier d'Argis, du régiment de Bourbon; Munez, Saint-Loo, Willem, Baldeck, d'Espy, baron de Termern, du régiment Royal-Allemand; de Maulaincourt, des dragons de la Ferronnays; Merger, de Ressigny, Blamont, Darcy de Complainville, des dragons de Nicolaï; Prudhomme, Saint-Ouin, de Blaru, de Bonne, d'Albert de Rioms, des dragons de Languedoc; Parisot (Antoine), du régiment Colonel-Général-Dragons; de Resel, du régiment de Noailles; Raclé de Chassé, du régi-

réformé à la nouvelle composition de 1763, replacé major de ce régiment en 1764, rang de lieutenant-colonel en 1765, rang de mestre de camp en 1770. — 1765, 15 juillet, pension de 500 livres sur l'Ordre. — Blessé d'une contusion à la bataille de Crevelt et a eu un cheval tué sous lui. — 1764, est fort bon. — 1765, excellent major pour toutes les parties. — 1768, serait un excellent lieutenant-colonel. — 1776, très-bon officier et très-propre à son emploi. — Chevalier de Saint-Louis, 8 mars 1763. (*Registre du régiment Royal-Cavalerie, de 1763 à 1776.*) — Maillart de Villacourt, lieutenant-colonel en 1779, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784. — 1781, d'un mérite si rare qu'il est impossible de le louer dignement. — A été considérablement contusionné à Crevelt. (*Registre du même régiment, de 1776 à 1788.*)

On lit, dans un *Extrait de l'Histoire du maréchal de Saxe*, par le baron d'Espagnac (2 vol. in-12, tome II, page 399, édition de 1775), à propos du siége de Berg-op-Zoom, en 1747 : « Il se passa au corps du comte de Clermont une action qui mérite d'être citée. M. de Bienville, capitaine au régiment d'Heudicourt (ci-devant Toustain), était de grand'garde vis-à-vis de Maestricht. Il n'avait avec lui que son cornette et vingt cavaliers, son lieutenant, son maréchal des logis et le reste de sa troupe étant détachés. M. de Bienville fut attaqué par cent hussards qui l'enveloppèrent. Malgré leurs efforts et leurs sommations de se rendre, cet officier opposa pendant près d'une heure une si vigoureuse résistance qu'il donna le temps de venir à son secours. Le roi récompensa cette action de valeur; il accorda une pension à M. de Bienville, une gratification au cornette et un louis à chaque cavalier. » Il y a dans ce passage une erreur de nom ; il s'agit de M. de Banville, et non de Bienville. Le cornette était M. de Maillart, alors âgé de vingt ans seulement. Dans une note manuscrite, mise par lui sur un exemplaire de cet ouvrage, il constate que le roi lui promit la première compagnie qui viendrait à vaquer, ce qui eut son effet dans le même régiment en 1748. Cette juste récompense n'eut guère de durée, car, réformé avec sa compagnie en 1749, M. de Maillart dut racheter une autre compagnie en 1750. — Mailliart, orthographe du nom. — De Mailliart de Villacourt. (*État militaire de 1785*, maréchaux de camp, page 83, 2e colonne, ligne 14.)

ment Mestre-de-Camp-Général-Dragons; Rossé, Reich, Devay, des hussards de Chamborant; Reinecke, Desingue, Treffa, des dragons de Schomberg; Sallan de Saboulie, Desessarts, Faget, du régiment Royal-Pologne; Marveille, Saint-Auban, de Ventillac, Dudressier, du régiment Royal-Picardie; Sabinet, Bagard, des dragons de Choiseul; Vignière, Devaux, Fortès de Vissec, du régiment Royal-Dragons; Villaines, Beauchamp, d'Elbée (Louis-Alexandre), Dumourier, Gourville, du régiment de Penthièvre; de Williers, Decourt, des cuirassiers du Roi; Berthy, d'Indy, de Flavigny (Jean-Philippe), d'Éon (1), des dragons d'Autichamp; Cappy, d'Apchier, du régiment Royal-Champagne; Chapelain, chevalier d'Espiès, des carabiniers du comte de Provence (2); Couche, des dragons de la légion du Haynaut; Dartaise (3), des dragons de la légion Royale; Fortelle, de Royal-Lorraine; chevalier de Captan (Joseph), du régiment de Condé (4); Courtais (Henri), du régiment de dragons de Conti (5);

(1) C'est le fameux chevalier d'Éon, dont les aventures firent tant de bruit au siècle dernier. Le registre porte : « 21 mars 1763 : D'Éon (Charles-Geneviève-Louis-Auguste-Timothée de Beaumont), capitaine réformé à la suite du régiment d'Autichamps-Dragons. — Reçu par le duc de Nivernois, ambassadeur du roi à Londres. »

(2) C'est le même régiment que celui de Fontenoy ; il avait pris en 1756 cette dénomination, du nom de son colonel, M. le comte de Provence, depuis le roi Louis XVIII.

(3) Dartaize (Louis-Alexandre), services de 1744. — Bon officier, brave à la guerre, bonne conduite. — Passé capitaine dans le régiment Colonel-Général-Dragons en 1776. — Rang de lieutenant-colonel, et commandant du bataillon de garnison d'Armagnac en 1778. (*Registre du régiment Colonel-Général-Dragons, de 1776 à 1788.*) Comte. (*État militaire de* 1777.)

(4) Il fut reçu par M. de Captan, son frère, chevalier de 1755 (*voir* plus haut, page 427). — D'après les archives de la famille, ont encore été chevaliers de l'Ordre : de Captan (Antoine), ancien capitaine de cavalerie, qui convoqua le ban de la noblesse en 1702, et de Captan (Étienne), lieutenant-colonel du régiment de Condé-Cavalerie, retiré avec le brevet de mestre de camp.

(5) De Courtais de Moreaux (Henri), né en 1730 à Doullens (Picardie), volontaire en 1742, cornette en 1743, réformé en 1748, capitaine en 1754, rang de major en 1773, capitaine-commandant à la formation de 1776, lieutenant-colonel

Champorcin, lieutenant aux dragons de la Reine (1).

Artillerie : les capitaines de Jaunaye, Hespon, de Bonnay-Renti, de Saint-Paul, Richecourt (Marc-Antoine Dagneau) (2), Regnauldot, de Romainville, Saint-Michel, chevalier de Missolz (Jacques), Saint-Michel de Missolz (Pierre), de Surmont, de Breuilly (Charles), de Breuilly (Pierre-François), d'Aboville (3), Desmarets, chevalier de Beaurains, chevalier de Tascher (4).

en 1780. — 1771, gratification de 400 livres. — 1772, *idem* de 300 livres. — 1785, *idem* de 800 livres, et, même année, pension de 600 livres sur l'ordre.) (*Registre du régiment de Conti-Dragons* [*ci-devant la Marche*], *de* 1776 *à* 1788.) — 1791, colonel du 18e dragons, ci-devant régiment du Roi. (*Registre du régiment, de* 1776 *à* 1792.) Son père fut chevalier de Saint-Louis en 1740. (Voir plus loin aux chevaliers retrouvés, de 1734 à 1748.)

(1) Champorcin (Henri-Jacques-René de Michel), cornette en 1744, réformé en 1748, lieutenant en second en 1750, lieutenant en 1754. — 1763, homme de condition, rempli d'honneur, avec des talents, des mœurs, mais d'une faible santé. — 1764, appointements de retraite de 300 livres. — Chevalier de Saint-Louis en 1763. (*Registre du régiment de la Reine-Dragons, de* 1763 *à* 1776.) Le nom de cet officier ne se trouve pas porté sur les registres de l'ordre, mais mention de sa croix, comme on vient de le voir, est faite sur le registre matricule du corps, et la famille possède le brevet et le certificat de réception signé par le parrain, M. de la Borie, lieutenant-colonel du régiment. L'orthographe du nom est Des Michels de Champorcin.

(2) De Richecourt (Marc-Antoine Dagneau), né à Laon en 1732, surnuméraire en 1744, officier pointeur en 1746, commissaire extraordinaire en 1752, lieutenant en premier le..., capitaine en second en 1760, chevalier de Saint-Louis le 28 avril 1763, capitaine en premier en 1765, capitaine de canonniers à 2,700 livres en 1772, chef de brigade en 1777, avec rappel de ce grade à compter du 14 septembre 1776. — Cinq campagnes, cinq siéges, deux expéditions. — 1769, pension de 400 livres sur le trésor royal. (*Registre : capitaines d'artillerie avant* 1789, tome Ier, fol. 130.) — Il fut reçu par M. de Richecourt, colonel d'artillerie.

(3) D'Aboville (François-Marie), né à Brest en 1730, surnuméraire en 1744, officier pointeur en 1746, commissaire extraordinaire en 1751, capitaine en second en 1758, chevalier de Saint-Louis le 28 avril 1763, capitaine en premier en 1765, capitaine à 2,700 livres en 1771, chef de brigade en 1777, avec rappel de ce grade à la date du 14 septembre 1776. — Six campagnes, treize siéges, cinq batailles ou affaires, une expédition. (*Registre : capitaines d'artillerie avant* 1789, t. Ier, fol. 118.)

(4) De Tascher (Alexandre-François), né à Souveray (Maine) en 1728. Lieute-

Gardes du corps du roi de Pologne : Virion, garde du corps.

Commissaire ordonnateur des guerres : de la Salle.

Commissaire ordinaire des guerres : de la Vallone.

Turpin (Laurent), capitaine des portes de la Rochelle.

Aide de camp : Gallande, aide de camp du chevalier de Soupire, lieutenant général.

De la Carrière, vicomte de Gamaches (sans désignation de grade); la Roche, capitaine dans la compagnie franche de... (*nom illisible*).

Les promotions aux dignités de grand'croix et de commandeur furent également nombreuses pendant la guerre de Sept-Ans.

Furent nommés, de 1756 à 1763 inclusivement :

Commandeurs.— Armée de terre : les lieutenants généraux ou maréchaux de camp : 1756, marquis de Brassac, marquis de Berville, comte de Rasilly, chevalier de Croismarre, marquis de Monteynard; 1759, de Baye; 1760, marquis de Cornillon, marquis de Montmort; 1761, marquis de Saint-Georges (1), baron de Bésenval, de Castella, marquis de

nant au régiment de Rouen en 1744, surnuméraire au corps royal d'artillerie même année, sous-lieutenant en 1747, lieutenant en second en 1748, lieutenant en premier en 1756, capitaine en second en 1762, chevalier de Saint-Louis le 1er février 1765, capitaine en premier de bombardiers en 1765, capitaine de canonniers à 2,400 livres en 1767. — Pension de 200 livres sur le trésor royal en 1761. — Pension de retraite de 800 livres sur les fonds de l'artillerie en 1771. (*Registre des capitaines d'artillerie avant* 1789, 1er volume, page 180). Il fut reçu par S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre. (*Registre de l'ordre, de* 1762 *à* 1781.)

(1) Marquis de Saint-Georges (Anne-Louis Pinon), mousquetaire en 1733, capitaine dans Colonel-Général-Cavalerie en 1735, rang de mestre de camp 22 mai 1745, mestre de camp d'une brigade de carabiniers en 1756, brigadier en 1758, maréchal de camp en 1761, grand-croix de l'ordre en 1773, lieutenant général en 1780. (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis.*) Un Saint-Georges, aide-major général des logis de la cavalerie, fut blessé à Fontenoy. La date du brevet de mestre de camp de ce commandeur semble indiquer qu'il s'agit de lui.

Lugeac, comte de Narbonne-Pelet-Fritzlar, marquis d'Auvet, marquis de Puységur, comte d'Archiac, comte de Fumel, comte de Manerbe, chevalier Pelletier, marquis de Lastic, de Meyronnet, Poisson du Petit-Bois, de Burlamarque, marquis de Narbonne-Pelet, chevalier de Beauteville; 1762, du Bourcet; 1763, comte de Chabo-Laserre, comte de Diesbach, baron de Closen, de Fillet, comte de Durfort.

Armée de mer : les chefs d'escadre ou capitaines de vaisseau : 1756, Périer de Salvert; 1757, chevalier de Foligny, de Montlouet, marquis de Vaudreuil-Cavagnal; 1758, marquis Duquesne-Menneville; 1760, comte d'Aché; 1761, de Bompar; 1760, vicomte de Bouville.

Grands-croix. — Armée de terre: les commandeurs : 1756, marquis du Châtelet (Duchâtelet-Lomont), comte de la Rivière, capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs (deuxième compagnie); 1759, comte de Courten; 1760, baron de Zurlauben; 1761, comte de la Serre, comte de Marcieu, de Chevert (1), de Crémille, vicomte de Suzy, marquis de Va-

(1) Cet illustre nom, l'orgueil de l'ordre de Saint-Louis, n'a pas besoin de commentaires. Chevert, simple soldat au régiment de Carné en 1706, fut nommé sous-lieutenant au régiment de Beaune en 1710, lieutenant même année, aide-major en 1719, capitaine en 1721, major en 1728, lieutenant-colonel en 1739, brigadier en 1741, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, commandeur de l'ordre en 1754, grand-croix par honneur en 1758, et titulaire en 1761. M. Mazas donne à sa nomination comme chevalier de Saint-Louis et brigadier la date de 1743. (Voir plus haut, p. 326.) L'*État militaire de* 1761, p. 88, donne à la nomination de brigadier la date du 10 décembre 1741. Quant à la croix de Saint-Louis, nous trouvons (*Registre, rang des capitaines*) qu'elle lui fut accordée dans la période de 1734 à 1748 ; mais il avait été signalé bien avant aux bontés du roi. On lit dans le registre de 1724 à 1731 : « M. de Marbourg a mandé, le 21 décembre 1727, qu'il (Chevert) était un des meilleurs officiers-majors qu'il y eût dans l'infanterie et qu'il méritait la croix de Saint-Louis. M. de Séchelles, intendant de Valenciennes, dit que c'est un excellent sujet. » Le maréchal de Saxe avait Chevert en grande estime, et un jour qu'il faisait à sa table l'éloge de cet officier, en appuyant sur le *de*, signe distinctif de la noblesse, il fut interrompu par un gentilhomme, qui s'écria : « Pardon, Monsieur le Maréchal, vous dites *de* Chevert : Chevert n'est pas noble, ce n'est qu'un officier de fortune. —

lori, marquis de Montmort (1), major général de gardes du corps; marquis de Chauvelin (2), comte des Montazet (3),

Ma foi, Monsieur, répondit Maurice, je l'ignorais, et je vous remercie de me l'avoir appris ; jusqu'ici je n'avais eu pour M. Chevert que de l'estime, à présent j'aurai du respect. » Le *Journal militaire de* 1784 (n° 1, page 82) cite, à propos de cet officier général, une autre anecdote qui se rattache à l'affaire de Lutternberg, en 1758. « M. de Chevert, dont l'ardeur comme l'expérience semblait croître avec les années, fut chargé de chasser l'ennemi des sommités d'une montagne couverte de bois. C'est en y pénétrant qu'il fixa sur le marquis de Bréhant des regards enflammés, et que, le saisissant par la main : « Jurez-moi, lui dit-il, que vous et votre régiment vous vous ferez tuer jusqu'au dernier plutôt que de reculer. » — Au moment de l'attaque, les officiers le firent prier de prendre sa cuirasse; mais il leur dit, en leur montrant les grenadiers : « Ces braves gens en ont-ils? » — Chevert mourut à Paris, le 24 janvier 1769, âgé de soixante-quatorze ans ; il avait servi pendant soixante-trois ans.

(1) Marquis de Montmort (François Redmont), maréchal général des logis de la cavalerie, rang de mestre de camp en 1735, chevalier de Saint-Louis le 29 décembre 1738, ensuite 3e, 2e, 1er enseigne des gardes du corps, compagnie de Villeroy, premier lieutenant, major du corps (D'Hozier, tome II, page 260.) — Brigadier en 1744, maréchal de camp en 1748, lieutenant général et commandeur par honneur en 1758. (*État militaire de* 1759.) D'Hozier, tome II, page 179, cite encore un M. de Montmort, gouverneur d'Ardres et chevalier de Saint-Louis en 1740. Cet officier doit être le brigadier porté plus haut, page 314.

(2) Marquis de Chauvelin (François-Claude), lieutenant au régiment du Roi-Infanterie en 1732, commission de capitaine en 1734, aide-major et commission de colonel même année, brigadier et colonel du régiment de Quercy en 1744, maréchal de camp en 1745, ministre plénipotentiaire de France à Gênes et commandant des troupes envoyées en Corse en 1749, lieutenant général même année, commandeur de l'ordre en 1751, ambassadeur en Sardaigne en 1753, grand-croix par honneur en 1756, titulaire en 1761, mort en 1773. (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis*, page 86.) — Agrégé au corps des nobles génois et inscrit dans le Livre d'Or, 6 mai 1753. (*État militaire de* 1760, pag. 106 et 107.) Un autre marquis de Chauvelin, député sous la Restauration, et reniant le passé glorieux de sa famille, s'est fait le plus cruel ennemi de la royauté que ses pères avaient servie avec honneur et dévouement.

(3) *La Gazette de France* du 17 février 1759 annonça que le roi avait envoyé à l'impératrice, reine de Hongrie, la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, pour en décorer le comte de Montazet, ministre plénipotentiaire de France près la cour de Vienne, et que l'impératrice, en remettant cette marque de distinction à M. de Montazet, lui fit présent de son portrait enrichi de diamants. Cet officier général fut donc grand-croix par honneur en 1759, et titulaire en 1761. (Renseignements

marquis de Cornillon, marquis de Villemeur (Riotor); 1763, chevalier de Montbarrey, marquis du Mespil.

Armée de mer : 1756, de Macnemara, comte de Vaudreuil; 1761, comte du Bois de la Motte; 1762, de Massiac; 1763, marquis de Vaudreuil-Cavagnal (1).

Lorsqu'il n'y avait pas de places vacantes dans les dignités de l'ordre, et que le roi voulait récompenser les services qui méritaient cette distinction, il faisait des grands-croix et commandeurs par honneur. Les officiers objets de cette faveur portaient les insignes de la dignité dont ils étaient revêtus, mais ils n'avaient point de pensions, et, quand ils devenaient titulaires, ils prenaient rang à la date du jour où ils avaient été nommés primitivement.

Les *États militaires de la France de* 1758 *à* 1762 inclusivement donnent la liste des dignitaires par honneur à la suite des titulaires.

A dater de 1763 les *États* ne font plus mention que des titulaires, et les deux services sont confondus dans une seule et même mention.

Nous croyons inutile de donner la liste des dignitaires par honneur portés aux *États militaires* que nous venons de citer et qui sont devenus titulaires; mais nous signalerons les officiers suivants, dont le nom ne figure pas sur la liste chronologique des grands-croix ou commandeurs, de 1693 à 1784, imprimée en 1785 :

retrouvés depuis l'impression des premières feuilles. Voir plus haut, pages 460 et 461.)

(1) Il y avait deux sortes de vacances dans les hauts grades de l'ordre de Saint-Louis : les vacances faites par la mort, et celles faites par la promotion à la dignité de chevalier des ordres du roi. Lorsqu'on était dignitaire de Saint-Louis et qu'on recevait le cordon bleu, on remettait le cordon rouge, en vertu de l'art. 13 de l'édit de 1719 : « Ceux qui seront honorés de l'ordre du Saint-Esprit ne pourront conserver les grand'croix, commanderies ou pensions de l'ordre de Saint-Louis, mais continueront de porter la croix dudit ordre de Saint-Louis avec celle du Saint-Esprit.

Grands-croix par honneur, service de terre :

1739, le comte de Sayve, lieutenant général des armées d'Espagne.

Commandeurs par honneur, service de terre :

1757. Le comte de Lally, lieutenant général (1). — Le marquis de Montcalm, lieutenant général (tué au Canada le 13 septembre 1759). Il venait d'être fait lieutenant genéral, car dans l'*État militaire de* 1759 il est porté comme maréchal de camp, à la date de 1756, et dans celui de 1760 il figure au nombre des lieutenants généraux morts (p. 111).

Commandeurs par honneur, service de la marine :

1748. Le chevalier de Pilles, chef d'escadre.

1750. De Clieux, capitaine de vaisseau (ensuite, de Clieu) (2).

De 1763 à 1770 il n'y eut que quelques promotions individuelles. Après avoir largement récompensé les services rendus pendant la guerre, on attendit avant de faire droit à ceux qui dérivaient du temps seulement, et les registres de la marine constatent que le roi suspendit tout travail relatif à la croix de Saint-Louis, afin de ne pas prodiguer une décoration que l'attente rendait encore plus enviable.

(1) Lally est inscrit dans l'*État de* 1763 avec le titre de comte. Dans l'*État de* 1765 il est porté comme grand-croix, à la date de 1757, ce qui prouve qu'il fut commandeur et grand-croix par honneur dans la même année. Il disparaît à dater de 1767, par suite de l'inique condamnation dont il fut l'objet. Il ne figure pas dans les *Mémoires concernant l'institution de l'Ordre*, publiés en 1785, mémoires contenant la liste générale des dignitaires depuis 1693 jusqu'en 1784, ce qui prouve qu'il ne fut jamais titulaire, de sorte que, sans les premiers *États militaires*, on ne connaîtrait pas les distinctions accordées aux honorables services de cette victime des passions parlementaires.

(2) Ces deux dignitaires ne sont plus portés dans l'*État militaire de* 1762, ce qui donne lieu de croire qu'ils sont morts en 1761, avant d'avoir été nommés titulaires.

dre; Bally (Fodoars-Éléonor), exempt des gardes du s, compagnie Beauvau, rang de mestre de camp (1).

769. Le duc de Lauzun (Armand-Louis de Gontaut), taine aux Gardes-Françaises (2); le marquis de Clert d'Amboise (Jean-Baptiste-Charles-François), brigadier fanterie; le baron de Halstatt (Jean-Jacques) (3), colonel a légion de Soubise; le comte de la Tour d'Auvergne olas-François-Julie), maréchal de camp; Durand d'Au- (François-Paul), major du régiment d'Auvergne; de re de Chabrignac (Jean-Baptiste-Joseph), lieutenant-co- l du régiment de Bourgogne (4); Dumas de la Rigale

Chevalier. (*État de* 1758.) Comte. (*État de* 1780.) Lieutenant, compagnie vau; maréchal de camp. (*État de* 1784.)

Au-dessous du nom du duc de Lauzun on lit sur le registre de l'ordre : n'avait pas le temps de service, et il a eu un ordre particulier pour avoir servi orse avec distinction. » — Dans ses *Mémoires*, le duc de Lauzun, qui s'était ivement très-bien battu en Corse, dit qu'il reçut la croix de Saint-Louis pour apporté la nouvelle de la soumission de cette île.

) Baron d'Achtadt. (*État militaire de* 1770.)

) Lieutenant en second au régiment de Champagne en 1748, réformé en 1749, é enseigne en 1752, lieutenant en 1754, capitaine en 1758, réformé de u en 1763, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne de 1766 à 1771, e colonel en 1771, colonel en second du régiment de Barrois en 1776, bri- r en 1780. — 1780, quitte sa place de colonel en second, et reste attaché au de l'infanterie, avec le traitement dont il jouit, et l'espérance d'un régi- lorsque les circonstances le permettront. (*Registre du régiment de Barrois*, 76 *à* 1788.) — 1765, très-bon officier. — 1766, excellent lieutenant-colo- onduit très-bien le régiment. (*Registre du régiment de Bourgogne, de* 1763 *à* .) — Marquis. (*État militaire de* 1777.) — Mort en 1782. (*État militaire de* .)

près les renseignements fournis par la famille, pendant la guerre de Sept- et officier, à la tête d'une compagnie de volontaires, prit d'assaut le fort de berg, défendu par trois cents hommes, et ce fait d'armes lui valut plus tard, 766, le grade de lieutenant-colonel. Il se distingua en Corse en 1769, et y ita ainsi la croix de Saint-Louis, qu'il reçut des mains de son oncle, M. de re de Chabrignac, sous-lieutenant en 1713 au régiment de Champagne, ca- ine en 1720, commandant de bataillon en 1744, lieutenant-colonel en 1757, ré du service en 1762, après quarante-neuf ans de service, avec le grade de adier. On ne comptait pas alors les campagnes. Roussel, dans son *Histoire du*

Parmi les chevaliers nommés dans cette période nous citerons :

1764. Le chevalier du Muy, lieutenant général (1); de Curlo, capitaine au régiment Royal-Italien, rang de colonel.

1765. Berne de Brassac (Thomas-Joseph), ci-devant capitaine au régiment de Condé-Infanterie (2).

1767. Le chevalier de Talaru (Louis-François), mestre de camp, ci-devant réformé à la suite du régiment Dauphin-Cavalerie; d'Hautpoul (François-Pierre) (3), capitaine au régiment d'Aquitaine; d'Aumale (Charles-François-Marie), colonel d'un bataillon du corps de l'artillerie et du génie.

1768. De Bauffremont (Charles-Roger), prince du Saint-Empire, brigadier de dragons (4); marquis de Jaucourt (Charles-Léopold Chazel), brigadier, colonel de la légion de

(1) Il fut reçu par le comte du Muy, lieutenant général.

(2) Cet officier avait obtenu la croix le 1er février 1765, mais il ne put être reçu à cette époque. (*Registre de l'ordre.*)

(3) Le chevalier d'Hautpoul (François-Pierre), né en 1728, est de Fangeaux, en Languedoc. — Lieutenant en second en 1742, enseigne en 1743, lieutenant en 1745, en second à la réforme en 1749, replacé à une compagnie en 1755, capitaine de grenadiers en 1766, retiré en 1767 avec 500 livres d'appointements de retraite. — 1765, a de l'esprit, de la naissance, et de l'éducation; bon capitaine de l'infanterie. (*Registre du régiment d'Aquitaine, de 1763 à 1776*, f° 56, verso.) — Marquis d'Hautpoul. (*État militaire de 1767*, page 196.) — La mise à la réforme a deux causes aujourd'hui : elle est la suite d'infirmités ou peine disciplinaire; en 1749 elle fut la conséquence de la paix, qui amena une réduction dans les régiments de l'armée, et la mesure porta sur les plus jeunes capitaines. C'est ainsi que, réformé en 1749, M. d'Hautpoul ne le fut pas en 1763, parce qu'alors il fut protégé par son ancienneté de grade. Il y a même, dans le registre de 1748 à 1765, dans le régiment de Piémont, par exemple, un des plus braves régiments de l'armée, une formule qui demande à être expliquée. Beaucoup de capitaines sont rayés avec ce mot : *cassés*. Cela ne veut pas dire qu'ils ont manqué à l'honneur, mais tout simplement que leurs compagnies ont été réformées par suite de la paix. Nous avons saisi avec empressement l'occasion d'épargner à de braves officiers l'injustice même d'un soupçon.

(4) Il fut reçu par M. de Bauffremont-Listenois, prince du Saint-Empire, lieutenant général des armées navales.

Flandre; Bally (Fodoars-Éléonor), exempt des gardes du corps, compagnie Beauvau, rang de mestre de camp (1).

1769. Le duc de Lauzun (Armand-Louis de Gontaut), capitaine aux Gardes-Françaises (2); le marquis de Clermont d'Amboise (Jean-Baptiste-Charles-François), brigadier d'infanterie; le baron de Halstatt (Jean-Jacques) (3), colonel de la légion de Soubise; le comte de la Tour d'Auvergne (Nicolas-François-Julie), maréchal de camp; Durand d'Augny (François-Paul), major du régiment d'Auvergne; de Geoffre de Chabrignac (Jean-Baptiste-Joseph), lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne (4); Dumas de la Rigale

(1) Chevalier. (*État de* 1758.) Comte. (*État de* 1780.) Lieutenant, compagnie Beauvau; maréchal de camp. (*État de* 1784.)

(2) Au-dessous du nom du duc de Lauzun on lit sur le registre de l'ordre : « Il n'avait pas le temps de service, et il a eu un ordre particulier pour avoir servi en Corse avec distinction. » — Dans ses *Mémoires*, le duc de Lauzun, qui s'était effectivement très-bien battu en Corse, dit qu'il reçut la croix de Saint-Louis pour avoir apporté la nouvelle de la soumission de cette île.

(3) Baron d'Achtadt. (*État militaire de* 1770.)

(4) Lieutenant en second au régiment de Champagne en 1748, réformé en 1749, replacé enseigne en 1752, lieutenant en 1754, capitaine en 1758, réformé de nouveau en 1763, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne de 1766 à 1771, rang de colonel en 1771, colonel en second du régiment de Barrois en 1776, brigadier en 1780. — 1780, quitte sa place de colonel en second, et reste attaché au corps de l'infanterie, avec le traitement dont il jouit, et l'espérance d'un régiment lorsque les circonstances le permettront. (*Registre du régiment de Barrois, de* 1776 *à* 1788.) — 1765, très-bon officier. — 1766, excellent lieutenant-colonel, conduit très-bien le régiment. (*Registre du régiment de Bourgogne, de* 1763 *à* 1776.) — Marquis. (*État militaire de* 1777.) — Mort en 1782. (*État militaire de* 1783.)

D'après les renseignements fournis par la famille, pendant la guerre de Sept-Ans cet officier, à la tête d'une compagnie de volontaires, prit d'assaut le fort de Carslberg, défendu par trois cents hommes, et ce fait d'armes lui valut plus tard, en 1766, le grade de lieutenant-colonel. Il se distingua en Corse en 1769, et y mérita ainsi la croix de Saint-Louis, qu'il reçut des mains de son oncle, M. de Geoffre de Chabrignac, sous-lieutenant en 1715 au régiment de Champagne, capitaine en 1720, commandant de bataillon en 1744, lieutenant-colonel en 1757, retiré du service en 1762, après quarante-neuf ans de service, avec le grade de brigadier. On ne comptait pas alors les campagnes. Roussel, dans son *Histoire du*

(Nicolas), capitaine à la légion de Lorraine; le chevalier de Guy (Antoine), major du régiment de Bretagne (1).

C'est à cette période que doit appartenir M. de Noue de Malmaison (Anne-Armand-Gaston Bidal de la Granche), capitaine au régiment du Roi (infanterie) (2).

régiment de Champagne, dit que cet officier fut fait chevalier de Saint-Louis, en 1734, pour blessures reçues à la bataille de Parme, et il est porté comme tel sur le registre de son régiment, dans la période de 1734 à 1748. En 1760 le roi lui accorda une pension de 600 livres sur l'ordre. Il mourut en 1781. (*État militaire de* 1782.) Il figure parmi les officiers blessés à Filinghausen.

Le fils de Jean-Baptiste-Joseph, sous-lieutenant en 1791 aux dragons de Condé, émigra, et fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1825. On le retrouvera à cette date. Il vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-sept ans, fidèle aux convictions de sa vie. Sous la Restauration il était représenté dans les rangs de notre armée par son fils, le comte de Geoffre de Chabrignac (Charles-Louis-Auguste), qui, garde d'honneur en 1813, sous-lieutenant en 1814 au 10e de ligne, présent à la Drôme en 1815, auprès de Monseigneur le duc d'Angoulême, passé avec son grade au 1er régiment de la garde royale (infanterie) à la formation, et capitaine au 52e de ligne en 1825, fut un des trois mille officiers qui, en 1830, brisèrent leur épée et refusèrent de servir le gouvernement de Juillet. Mais, s'il renonça à la carrière militaire, il n'enchaina pas la vocation de ses enfants. L'aîné, capitaine au 1er régiment de zouaves et chef du bureau arabe de Sétif, est chevalier de la Légion d'honneur. Le second, aspirant de marine, est mort à bord de la corvette *la Capricieuse*, à Macao (Chine), en 1851, et le troisième est lieutenant au 10e d'artillerie.

(1) Le chevalier de Guy (Antoine), né en 1735, est de Narbonne. — Lieutenant en second au régiment de Dauphiné en 1747, lieutenant même année, réformé en 1749, replacé enseigne en 1755, lieutenant en 1755, capitaine en 1758, aide-major en 1759, major de ce régiment-ci en 1767, rang de lieutenant-colonel en 1770, chevalier de Saint-Louis en 1769. — 1776, 8 décembre, gratification extraordinaire de 600 livres. — 1766, fait pour être un excellent major. (*Registre du régiment de Bretagne, de* 1763 *à* 1776.) — Chevalier de Saint-Louis le 7 novembre 1769, mort le 14 mars 1779. (*Registre du même régiment, de* 1776 *à* 1788.) — Le registre de l'ordre de 1762 à 1781 dit : Chevalier de Saint-Louis le 11 novembre 1769.

(2) Nous ne pouvons préciser la date de la nomination de cet officier, dont le nom ne figure pas sur les registres ; mais sa qualité est attestée par la pension qu'il obtint sur l'ordre. Lieutenant au régiment du Roi (infanterie) en 1745, capitaine en 1752, capitaine de grenadiers en 1769, rang de colonel en 1770, chef de bataillon en 1774, second lieutenant-colonel créé par ordonnance du... (cette ordonnance doit être de 1778, M. de Noue étant porté comme lieutenant-

En 1770 les nominations reprennent leur cours régulier, pour ne plus être interrompues. Parmi les chevaliers nommés dans le cours de cette année se trouvent :

Les brigadiers d'infanterie : de Choiseul-Meuse, major gé-

colonel, pour la première fois, dans l'*État militaire de* 1779) ; brigadier en 1780, premier lieutenant-colonel en 1781, colonel-lieutenant en second en 1783. — Maréchal de camp en 1784. — A refusé le grade de maréchal de camp pour conserver son emploi. — 4 janvier 1784, gratification extraordinaire de 1,200 livres. — 12 décembre, même année, *idem* de 1,200 livres. — 1785, 25 août, pension de 800 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — 1786, gratification de 1,200 livres. — 1787, *idem* de même somme. -- 13 janvier et novembre 1788, gratifications pareilles. — 1788, 12 novembre, le gouvernement d'Aigues-Mortes pour retraite et 12,000 livres de gratification sur les masses. (*Registre du régiment du Roi-Infanterie, de* 1776 *à* 1788.) — Porté à son rang de maréchal de camp, *État militaire de* 1789.

Nous avons indiqué sommairement plus haut, page 449, les services d'un autre chevalier du même nom, promu en 1757. Nous les rétablissons ici, parce qu'ils sont des plus honorables et prouvent avec quel dévouement alors on servait le roi. De Noue (Louis), né en 1729, est de Suzy, près Laon. — Mousquetaire, première compagnie, en 1739, lieutenant en second au régiment de Touraine en 1742, lieutenant en 1743, capitaine en 1747, en second à la réforme en 1749, capitaine aux dragons de Languedoc en 1752, major en 1755, rang de lieutenant-colonel en 1766, rang de mestre de camp en 1768, lieutenant-colonel en 1773. — 1772, promesse d'être fait brigadier à la première promotion, et pension de 2,000 livres sur le Trésor. — Pension de 800 livres sur l'ordre (inscrite au registre des pensions de l'ordre à la date du 1er mars 1765). — 1763, excellent sujet; il connaît bien la partie de la tenue, de la discipline, et de la manœuvre. — 1765, major de la plus grande distinction. — 1771, *idem*; il a sacrifié 60,000 livres de son bien pour réparer le régiment, la dernière campagne de la guerre de 1756. Il a été payé en effets de Nouette et se trouve ruiné par sa bonne volonté. Ils sont six frères au service. (*Registre des dragons de Languedoc de* 1763 *à* 1776*, articles : majors et lieutenants-colonels.*) — 1780, brigadier, remboursé du prix de sa compagnie. — 1779, susceptible du commandement d'un régiment de chasseurs à cheval. — Retiré le 5 avril 1780 avec 1,800 livres de pension ; conserve celle de 2,000 livres qu'il a, et tout ce qu'il peut avoir de grâces pécuniaires. — Jouit sur le trésor royal de 4,390 livres, et d'une pension de 800 livres sur l'ordre de Saint-Louis ; total, 5.190 livres. (*Même registre, de* 1776 *à* 1788.) — Comte. (*État militaire de* 1770) — Sur le registre des pensions de l'ordre M. le comte de Noue est qualifié maréchal de camp, et sur les *États militaires,* jusques et y compris l'*État de* 1793, il n'est porté qu'avec le grade de brigadier de dragons.

néral de la Martinique (1); le duc de Durfort (Emmanuel-Céleste-Augustin) (2); de Mesmes (Jean-Jacques).

Les colonels des régiments d'infanterie suivants :

Le comte de Tavannes (Charles-François-Casimir de Saulx) (la Reine) ; le marquis de Trans (Louis-Henri de Villeneuve) (Royal-Roussillon); le vicomte d'Adhémard de Montfalcon (Jean-Balthazar) (3) (Chartres); le marquis d'Avaray (Claude-Antoine de Béziade) (la Couronne); le chevalier de Bonneguise (Charles-Gratiat) (Eu); le marquis de Bouillé (Claude-François) (Vexin) (4); le marquis de Bouzols (Anne-Joachim Montaigu) (Lyonnais); le comte de Chabannes (Charles) (Bretagne) (5); le baron de Cadignan (Charles-Dupleix) (légion de Lorraine); le comte de Coigny (Gabriel-Augustin) (légion Royale) (6); le vicomte de Custines (Philippe-Blan-

(1) Comte de Choiseul-Meuse. (*État militaire,* 1770.)

(2) Il fut reçu par le comte de Noailles.

(3) Il fut reçu par M. le duc d'Orléans. (*Registre de l'ordre, de* 1762 *à* 1781.)— Vicomte d'Adhémar de Montfalcon (Jean-Balthasard), né en 1735, est de Nîmes; lieutenant en 1747, capitaine en 1755, aide-major en 1759, pourvu de la majorité de Nîmes en 1761, colonel de ce régiment-ci en 1765, a donné sa démission en 1776. — 1777, permission de porter l'uniforme du régiment. — 1769, gratification annuelle de 3.000 livres et celle du camp de 6,000 livres. — 1771, gratification de 2,000 livres. — 1772, *idem* de 3,000 livres. — 1777, gratification annuelle de 3.000 livres. — 1766, très-bon colonel. (*Registre du régiment de Chartres, de* 1763 *à* 1776.)

(4) Brigadier en 1769, gouverneur de la Guadeloupe, étant colonel du régiment de Vexin, maréchal de camp le 19 février 1777, pour prendre rang du 27 octobre 1778. (*État militaire de* 1780.)

(5) Il fut reçu par le marquis de Chabannes, maréchal de camp.

(6) Le comte de Coigny, mestre de camp en second du régiment Mestre-de-Camp-Général des dragons en 1758, mestre de camp-lieutenant du régiment de Bourbon-Cavalerie en 1761, mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom en 1762, colonel-lieutenant de cette légion-ci en 1765, brigadier de dragons en 1768. — 1774, a l'assurance d'être fait maréchal de camp à son rang de brigadier; donne sa démission de colonel de cette légion. — 1765, il a tous les talents que l'on peut désirer. (*Registre de la légion Royale, de* 1763 *à* 1776.) — Maréchal de camp en 1780. (*État militaire de* 1781.) — Il fut reçu par le duc de Coigny, chevalier des Ordres.

chard) (Rouergue) (1); le baron de Crussol (Henri-Charles-Emmanuel) (Berry) (2); le baron de Flachslande (Nassau); le comte de Guébriant (Louis-Jean-Baptiste de Bude) (Penthièvre); de Guibert (François-Appoline) (légion Corse) (3); le baron de Juigné (Louis-Marguerite Leclerc) (Soissonnais); le comte de Levis (Marc-Antoine) (Picardie) (4); le comte de Lons (Philippe-Mathieu-Marie) (Royal-la-Marine); le chevalier de Méade (Pierre) (Clare-Irlandais); le marquis de Montazet (Charles Malvin) (Enghien); de Nieul (François-Alexis Ponte) (Foix) (5); le marquis de Nesle (Joseph, comte de

(1) Il fut reçu par M. le prince de Condé.

(2) Le baron de Crussol (Henri-Charles-Emmanuel), colonel du régiment d'infanterie de Berry, né à Paris le 8 octobre 1741; sous-lieutenant au régiment du Roi-Infanterie en 1756, lieutenant en second en 1757; lieutenant réformé en 1759 à la suite du régiment de cavalerie de la Rochefoucauld, incorporé dans Royal-Champagne; capitaine le 11 octobre même année, réformé en 1763; colonel des grenadiers de France en 1765, colonel du régiment de Berry en 1770, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1781. — Gratification de 3,000 livres en 1781. — *Idem* en 1782. (*Registre du régiment de Berry, de* 1776 *à* 1788.)

(3) Il fut reçu par le comte de Guibert, maréchal de camp.

(4) Le comte de Levis, lieutenant au régiment du Roi (infanterie) en 1753, capitaine au régiment de la Reine (cavalerie) en 1758, capitaine au régiment du Mestre-de-Camp-Général de la cavalerie en 1761, colonel du régiment Royal-Roussillon (infanterie) en 1762, colonel du régiment de Picardie en 1763, brigadier en 1780. — 13 avril 1780, quitte sa place, et reste attaché, en sa qualité de brigadier, au corps de l'infanterie, pour rester en activité et obtenir le grade de maréchal de camp à son rang. — Beaucoup d'honneur, de vertu, de zèle et d'application. (*Registres du régiment de Picardie, de* 1763 *à* 1776 *et de* 1776 *à* 1788, le régiment devenu Colonel-Général le 5 avril 1780.) — Le comte de Levis fut reçu par le marquis de Levis, alors lieutenant général, chevalier de Saint-Louis de 1747. (*Voir* plus haut, page 408.) — Le marquis de Levis (Pierre-Gaston), né le 23 août 1720, fut lieutenant au régiment de la Marine en 1735, capitaine en 1737, employé dans l'état-major de l'armée de 1745 à 1748, brigadier en 1756, maréchal de camp en 1758, lieutenant général en 1761, gouverneur général de l'Artois en 1764, chevalier des Ordres en 1776, duc héréditaire le 1er avril 1781, maréchal de France en 1783, capitaine d'une des compagnies des gardes du corps de MONSIEUR, comte de Provence, à la création, en 1771, et mourut en 1787 ou au commencement de 1788. (*État militaire de* 1788.)

(5) Chevalier de Nieul, cornette dans la R

Mailly) (Royal); Donissant, marquis de Citran (Guy-Joseph) (Languedoc) (1); le comte Dulau-d'Allemans (Jean-Baptiste) (Aunis); le marquis de Fitz-James (Berwick) (2);

lieutenant en second au régiment du Roi-Infanterie en 1749, enseigne en 1752, lieutenant en 1753, capitaine en 1758, colonel du régiment de Foix en 1770, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784. — 1779, pension de 800 livres sur l'Ordre, et pension de 1,200 livres sur le trésor royal. — 1783, pension de 3,000 livres. — 1781, ancien et très-bon officier. (*Registre du régiment de Foix, de* 1776 *à* 1788.) — Comte. (*État militaire de* 1781.)

(1) Marquis de Donissant, ci-devant colonel aux grenadiers de France. (*État militaire de* 1771.)

(2) Cornette au régiment de cavalerie de Fitz-James en 1757, mestre de camp dudit régiment en 1759, réformé en 1762, colonel-commandant du régiment de Berwick en 1763, brigadier en 1769. — 1768, s'applique à son métier et montre beaucoup de zèle. (*Registre du régiment de Berwick, de* 1763 *à* 1776). — Duc de Fitz-James. (*État militaire de* 1776, page 288.) — Maréchal de camp en 1780. (*Registre du régiment de Berwick, de* 1776 *à* 1788.) — Il fut remplacé au régiment de Berwick, en 1780, par le chevalier de Fitz-James (Édouard), cadet pendant sept mois, rang de sous-lieutenant sans appointements en 1767, rang de capitaine en 1769, de colonel en 1773, colonel en second en 1776, mestre de camp-commandant en 1780, brigadier en 1784, maréchal de camp en 1788; il avait eu en 1758 une pension de 4,000 livres, et en obtint une autre de 6,000 livres en 1788, lors de sa promotion au grade de maréchal de camp. (*Registre du régiment de Berwick, de* 1776 *à* 1788.) — Le chevalier de Fitz-James ne fut pas chevalier de Saint-Louis parce qu'il était chevalier de Malte. (Voir l'*État militaire de* 1783, page 301.) — Le colonel, propriétaire du régiment de Berwick, était le maréchal duc de Fitz-James, né en 1712, mort en 1787, à l'âge de soixante-quinze ans. Charles, comte, puis duc de Fitz-James, né en 1712, gouverneur et lieutenant général du Limosin en 1729, mousquetaire en 1730, capitaine en 1732 au régiment de cavalerie de Vogué, incorporé dans Royal en 1761, mestre de camp en 1733 d'un régiment de cavalerie irlandaise de son nom, réformé en 1762, brigadier en 1740, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, chevalier des Ordres en 1756, colonel du régiment de Berwick en 1758, commandant en Languedoc et sur les côtes de la Méditerranée en 1761, en Guienne, Navarre et Béarn en 1765, en Bretagne depuis 1771 jusqu'en 1775, maréchal de France en 1775. (*État militaire de* 1783.) — Nous n'avons pu retrouver la date de sa nomination comme chevalier de Saint-Louis, antérieure à la reprise des registres en 1746, et prouvée du reste par la dignité de maréchal dont il fut revêtu. — Le lieutenant général de Berwick, porté par M. Masas comme chevalier de Saint-Louis en 1700 (*voir* plus haut, page 178), est Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, fils de Jacques II, roi d'Angleterre, maréchal de France en 1706, che-

De Clausonnette (Henri La Roque), colonel d'infanterie; le comte de Lannoy (François-Ferdinand), colonel aux grenadiers de France; Grant de Blairfindy, colonel attaché à la légion Royale; le comte de Gontaut, commandant pour le roi en Bigorre; La Muzanchère (François-Louis Mauclerc), Mesnil-Durand (Jean-François de Graindorge-Dorgeville), et Maisonthou (Jean-Louis de Broqua), colonels d'infanterie;

Chateigner de la Chataigneraye (Joseph-Charles), major du régiment de Vermandois, rang de lieutenant-colonel (1); d'Adhémard de Montfalcon (Marc-Antoine), major du régiment de Chartres (2); de Castéja (Stanislas Biaudos), major du régiment de Bourbonnais, rang de lieutenant-colonel (3);

valier des Ordres en 1724, tué au siége de Philisbourg en 1734, et l'un des plus grands capitaines du siècle de Louis XIV et du siècle de Louis XV.

(1) De Chateigner. (*État militaire de* 1770.)

(2) Chevalier d'Adhémar. (*Même État.*)

(3) Biodos de Castéja (Stanislas de), né à Namur en 1736, lieutenant en second au régiment de la Marck-Allemand en 1747, deuxième lieutenant en 1748, premier lieutenant même année, capitaine en second en 1754, en pied en 1761, major de Royal-Suédois en 1766, du régiment d'Alsace en 1767, de celui-ci en 1768, rang de lieutenant-colonel en 1769, colonel de Royal-Comtois en 1773. — 1768, sujet supérieur, excellent officier dans tous les points. (*Registre du régiment de Bourbonnais, de* 1763 *à* 1776.) — Brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784. — 1774, gratification de 6,000 livres. — 1775, gratification de pareille somme, et gratification annuelle également de 6,000 livres. (*Registre du régiment Royal Comtois, de* 1776 *à* 1788.) — Chevalier de Castéja. (*État militaire de* 1773.) — Comte de Castéja. (*État militaire de* 1774.)

Outre le gouverneur de Toul, commandeur à la création de l'ordre en 1693 (*voir* plus haut, page 44), et un autre Castéja, chevalier en 1750 (*idem*, p. 421), d'Aspect cite, comme nommé chevalier de Saint-Louis en 1700, « le marquis de Castéja (Jean de *Bioudos*, c'est Biaudos), colonel d'un régiment d'infanterie, dont le maréchal de Boufflers donne l'opinion suivante : il a quitté un régiment d'infanterie pour acheter la charge de guidon des gendarmes de Bourgogne. C'est également un galant homme, et un parfaitement brave et bon officier. Il le témoigna bien à la journée de Malplaquet par tout ce qu'il fit, entre autres choses en ne voulant jamais s'en aller, quoique blessé, et sollicité à le faire par le major, qui, voyant son zèle, dit hautement, pour l'exemple, qu'il en rendrait compte au roi. » (D'Aspect, t. II, p. 180.) — D'Hozier, de son côté, cite le marquis de Castéja (Jean-François de Biaudos), mousquetaire en 1694, capitaine au

Conway (Thomas), major du régiment de Clare-Irlandais (1).

Gardes-Françaises : D'Agoult de Saint-Michel (Louis Fouquet), lieutenant (2); de Roussy (Gabriel-François) (3), et du Cluzel (Antoine Marie) (4), sous-lieutenants.

régiment Royal-Cavalerie en 1696, colonel d'un régiment de son nom en 1702, colonel du régiment de Tournaisis en 1705, chevalier de Saint-Louis depuis 1715, gouverneur de Toul en 1718, gouverneur de Saint-Dizier quelques jours après, gouvernement dont il se démit presque immédiatement en faveur de son frère; brigadier en 1719, maréchal de camp en 1734, mort en 1740 (d'Hozier, t. I, page 191); et le comte de Castéja (Charles-Louis de Biaudos), colonel du régiment de son frère sur sa démission en 1705, guidon aux gendarmes de Bretagne en 1709, chevalier de Saint-Louis depuis 1715, ambassadeur en Suède, gouverneur de Toul à la mort de son frère, mort en 1755. (D'Hozier, t. I, page 221.) — Charles-Louis fut nommé sous-lieutenant des chevau-légers d'Orléans en 1731 (*Gazette de France* du 29 décembre), brigadier en 1734 (*Gazette de France* du 15 mars), maréchal de camp en 1738 (*Gazette de France* du 28 février). Enfin, Roussel (*État militaire de* 1761) cite le marquis de Castéja, colonel du régiment de Tournaisis en 1734; mais il ne fit que passer et eut pour successeur le marquis de la Chetardie, lequel fut remplacé en 1745 par un autre marquis de Castéja. Nous n'avons aucun renseignement sur ces deux officiers supérieurs. Le dernier céda, en 1747, le régiment de Tournaisis à M. de Cursay.

(1) Il fut reçu par M. de Conway, ancien lieutenant-colonel d'infanterie. — Conway (Thomas), services de 1747 dans le régiment de Clare, capitaine en 1765, major en 1769, rang de colonel en 1772, major du régiment d'Anjou à la formation, en 1775, brigadier en 1780. — Quitte la majorité en 1780, et conserve son activité de service, comme brigadier, avec le traitement qu'il a comme major et l'assurance d'être employé. (*Registre du régiment d'Anjou, de* 1776 *à* 1788.) — De Conway. (*État militaire de* 1770 *à* 1776.) Comte. (*État de* 1777.) Par ordonnance du 26 avril 1775 le régiment de Berwick avait été incorporé dans Clare, et, par suite de cette incorporation, le régiment était devenu régiment de Berwick. Cette circonstance explique le passage de M. de Conway dans le régiment d'Anjou, la place de lieutenant-colonel étant restée au major de Berwick. Il fut fait maréchal de camp en 1784 (*État de* 1785) et commandeur en 1788 (*État de* 1789).

(2) Ne figure plus sur l'*État militaire de* 1775.

(3) Lieutenant en 1775, capitaine en second en 1783, capitaine-commandant en 1785. (*État militaire.*)

(4) Lieutenant en second en 1777, lieutenant en premier en 1780, capitaine en second en 1787. (*États militaires.*) Plus tard maréchal de camp. — Comte du Cluzel, commandeur de l'ordre, ordonnance de 1816.

Gardes-suisses : D'Erlach (Philippe-Louis), brigadier, commandant la compagnie Générale (1).

Artillerie : Pillon de Saint-Paul (Laurent), chef de brigade (2); de la Pelouze (Abraham-Cornille Carfourt), capitaine au régiment d'Auxonne; le chevalier d'Aleyrac (Paul-Jean), capitaine au régiment de Toul.

Les capitaines des régiments d'infanterie suivants :

Saint-Gilles (Jean-Baptiste-Polycarpe-François-Paul-Angélique-René), de Bonvoust (Jean-Louis), La Roque-Menillet (Amable), Charitte (Michel-François), Lanans (François-Théodore-Isselin), Talhouet de la Grationnaye (Claude-René-Jérôme), Kerret de Kéravel (Pierre-Jacques) (3), de Marnésia (François-Adrien-Lezay), de Cardaillac (Bernard), de Fresnay (Jean-Baptiste-Joseph Bailly) (du Roi); du Petit-Thouars (Jacques-Auguste-Aubert de Rassay) (Aunis) (4); de Lusignan (René Couhé) (Picardie) (5); Grenier de Monlon (Guillaume) (Normandie) (6); Pons (Jean-Louis) (Touraine);

(1) La compagnie Générale était la compagnie attachée à la charge du colonel général des Suisses. — Comte d'Erlach, brigadier en 1767. (*État militaire de* 1770.) — Maréchal de camp en 1780. (*État de* 1782.)

(2) Il fut reçu par le roi le 16 octobre.

(3) Ces sept officiers furent reçus par le roi le 16 octobre.

(4) Chevalier de Rassay (Jacques-Augustin-Aubert), né en 1731, lieutenant en second en 1745, lieutenant en 1746, réformé en 1749, replacé enseigne en 1756, lieutenant en 1757, capitaine en 1759, devenu lieutenant à la formation de 1763, replacé à une compagnie en 1767. — 1767, bon capitaine. — 1770, très-appliqué. — 1772, de bon exemple. — Passé dans Bassigny en 1775. (*Registre d'Aunis, de* 1763 *à* 1776.) — Capitaine-lieutenant de la compagnie du lieutenant-colonel à la formation de 1776, capitaine de grenadiers en 1778, d'une autre compagnie en 1779. — 1779, commandant du bataillon de garnison de Touraine. — 1775, très-bon officier, fils d'un ancien lieutenant-colonel du régiment. (Voir plus loin aux chevaliers de 1734 à 1748.) — 1777, propre à une lieutenance de roi ou à une majorité de place. (*Registre du régiment de Bassigny, de* 1776 *à* 1788.) — Maréchal de camp en 1791. (*État militaire de* 1793.)

(5) Excellent sujet; des lumières et du talent; propre à tout. (*Registre du régiment de Picardie, de* 1763 *à* 1776.)

(6) Blessé à Clostercamp.

le chevalier d'Inguimbert (Antoine-Gabriel-François-Xavier) (Penthièvre); Holker (Jean) (Ogilvy-Écossais, réformé);

Pravier (Jean Deschamps), ci-devant capitaine au régiment de l'Ile-de-France (1);

Pasquier (Jean), lieutenant de grenadiers à la légion de Condé; Berrier (Jean), ci-devant lieutenant de grenadiers au régiment de Flandre; le chevalier Le Vicomte, ci-devant lieutenant au régiment d'Aunis;

Chambarlhiac (André), lieutenant de grenadiers au régiment du Roi (2); de Richemont (François Chaulet), sous-aide-major de la place de Calais.

Cavalerie : Maison du Roi : le chevalier de Lancre (Jean-Baptiste-François de Spens), exempt des gardes du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); La Lande (Pierre de Suc de Saint-Affrique), La Boissière (Jean), et Lanoy (Thomas-Henri-Alexandre Parent), gardes de la même compagnie; de Messey (Barnabé-Eugène) (3), enseigne des gardes du corps, rang de mestre de camp; de Croismare (Jean-Charles), exempt, rang de mestre de camp; de Bressolles (Jacques de l'Isle) et Boubée (Denis-Joseph), porte-étendard; Wissel de Paray (Jean-Baptiste), du Coudart de Châteaubodeau (Sil-

(1) Deschamps de Pravier (Jean), né en 1731, est de Moulins; lieutenant en second en 1745, lieutenant même année, capitaine en 1747, en second à la réforme en 1749, replacé à une compagnie en 1757, réformé à la nouvelle composition de 1763, replacé à une compagnie en 1767. — Retiré le 24 mars 1769 avec 400 livres d'appointements de retraite et l'assurance de la croix de Saint-Louis. — 1773, a toujours bien servi à la guerre. (*Registre du régiment de l'Ile-de-France, de 1763 à 1776*, f° 24.)

Il n'y a pas au registre de l'ordre une date positive de nomination; M. de Pravier est inscrit entre une nomination du 17 juin et une autre du 12 novembre 1770; il est dit que les ordres pour sa réception sont partis le 18 décembre, et qu'il a été reçu le 27 du même mois.

(2) Il fut reçu par le roi le 16 octobre.

(3) Comte. (*État militaire de* 1770.) — 1779, pension de 800 livres sur l'ordre. (*Registre des pensions.*) Maréchal de camp en 1781. (*État militaire de* 1783.)

vain), gardes, tous de la compagnie de Beauvau; du Hazey (Jacques-Guillaume-François), garde de la compagnie de Luxembourg;

De Noue (Charles-François), exempt (1), et La Vaissières (Arnault), brigadier des gardes du corps, compagnie de Villeroy; le comte de Toulongeon (Hippolyte-Jean-René) (2), enseigne des gendarmes de la garde; Marseille de Vintimilles (Charles-François-Gaspard-Fidèle), brigadier de cavalerie, mestre de camp (3); Desmoutis de Boisgautier (François-Jacques) (4), chevau-léger de la garde; Descourtils de Bessy (Antoine-Jean-Baptiste-Armand) (5), mousquetaire, première compagnie; Desperriers de Fresne (Jean-Baptiste-Antoine), mousquetaire, deuxième compagnie.

Gendarmerie : le comte de Faudoas (Augustin-Hervé), sous-lieutenant des gendarmes de Berry (6); le vicomte de Faudoas (Léonard), sous-lieutenant des gendarmes de Flandre (7); le marquis de Jaucourt (Alexandre-Charles-Bénigne),

(1) De Villiers-Denoue. (*État de* 1770.) — Il fut reçu par le vicomte de Sazy, lieutenant général, grand-croix.

(2) Marquis, né en 1740, mousquetaire, deuxième compagnie, en 1750, capitaine aux dragons de Caraman en 1751, guidon aux gendarmes de la garde, rang de mestre de camp, en 1752, enseigne, *idem*, en 1759, mestre de camp en second du régiment Dauphin-Cavalerie en 1776, mestre de camp-commandant du même régiment en 1780, maréchal de camp en 1781. — 1779, appointements de 4,000 livres. — A un brevet de retenue de 75,000 livres. — Blessé à Grunbergen. (*Registre de Dauphin-Cavalerie*, de 1776 *à* 1788.) — Il fut fait brigadier en 1780. (*État militaire de* 1781.)

(3) Brigadier en 1768, marquis, enseigne des chevau-légers de la garde. (*État militaire de* 1770.) — Maréchal de camp en 1780. (*État militaire de* 1782.)

(4) D'après les notes de la famille il était à Fontenoy.

(5) On nous a signalé un autre officier du même nom, lieutenant-colonel du régiment de Luxembourg, sous le nom de la Motte, et qui serait chevalier de 1705. Les contrôles de cette époque n'existent pas; toutefois dans un registre intitulé : Contrôle de l'infanterie pour la formation de l'armée en 1718, il est fait mention d'un M. de Lamotte, lieutenant-colonel du régiment du Luxembourg en 1703 et retiré en 1705. Il pouvait être chevalier de l'ordre, mais le registre n'en dit rien.

(6 *et* 7) Ils furent reçus par le marquis de Faudoas, leur père, brigadier de ca-

guidon des gendarmes de la Reine; le chevalier de Beaumont (François), maréchal des logis des gendarmes anglais.

Les mestres de camp des régiments de cavalerie suivants :

Le baron de Talleyrand de Périgord (Louis-Marie-Anne) (Royal-Piémont) (1); le vicomte de Clermont-Gallerande (Charles-Georges) (Orléans) (2); le marquis de Louvois (Louis-Joseph Le Tellier) (Royal-Roussillon); le vicomte de l'Huis (Jean-François-Drouin-Darquery) (Colonel-Général) (3);

Le marquis de Sheridan (Michel), mestre de camp, ci-devant réformé à la suite du régiment de Fitz-James; le comte de Saint-Simon (Claude-Anne), brigadier, mestre de camp; Thiroux de Gervilliers (André-Claude), mestre de camp de dragons, maréchal général des logis des armées du roi (4); le marquis de Valançay (Joseph-Hector d'Estampes), mestre de camp; Chaumont de Guitry (Antoine-Anne-François), mestre de camp; le comte d'Esterhazy (Valentin-Ladislas), mestre de camp des hussards de son nom (5); le comte de

valerie, dit le registre, et nous ne trouvons pas de brigadier de ce nom dans l'*État militaire de* 1770. Un marquis de Faudoas a été nommé chevalier en 1771, mais il ne pouvait recevoir en 1770.

(1) Né en 1739, chevau-léger en 1754, sous-lieutenant dans Dauphin-Dragons en 1756, capitaine réformé à la suite du même régiment en 1759, rang de mestre de camp en 1761, mestre de camp-lieutenant de Royal-Piémont en 1770. — A quitté en 1777, étant destiné aux affaires politiques. (*Registre de Royal-Piémont, de* 1763 *à* 1776.) — Brigadier en 1780 (*État de* 1781), maréchal de camp en 1781 (*État de* 1783). — Il fut reçu chevalier de Saint-Louis par le duc de Périgord, chevalier des ordres.

(2) Il fut reçu par M. le duc d'Orléans.

(3) Darquery, vicomte de l'Huis (Jean-François Drouin), mousquetaire, capitaine dans ce régiment-ci en 1757, mestre de camp-lieutenant en 1763. — 1768, quitte et demeure attaché à la cavalerie avec son rang de mestre de camp et 3,000 livres d'appointements. (*Registre de Colonel-Général-Cavalerie, de* 1763 *à* 1776.) — Brigadier en 1780. (*État militaire de* 1781.)

(4) Brigadier en 1780. (*État de* 1781.)

(5) Né au Vigan en 1740, lieutenant réformé en 1752, capitaine aux hussards de Bercheny en 1756, mestre de camp en second en 1761, colonel-commandant la légion royale en 1762, mestre de camp des hussards de son nom (nouvelle création) en 1764, brigadier en 1770, maréchal de camp en 1780, mestre de camp propri-

Loménie de Brienne (Paul-Charles-Marie), mestre de camp (1); de Béthune (Adrien-Joseph), mestre de camp d'une brigade de carabiniers (2).

Les mestres de camp des régiments de dragons suivants :

Le marquis de Vérac (Charles-Olivier de Saint-Georges) (Royal) (3); le comte de Vaudreuil (Joseph-Hyacinthe-François de Paul Rigaud) (Dauphin) (4); le comte de Jarnac (Charles-Rosalie de Rohan-Chabot) (Jarnac) (5);

Giraldin de Vauvré (Louis-René), mestre de camp de dragons;

Le comte de Vogué de Monlor (Florimond-Innocent), lieutenant-colonel d'une brigade de carabiniers (6); Pouilly

taire de son régiment de hussards en 1784. — 1766, gratification annuelle de 2,000 livres. — 1769, gratification de 6,000 livres. — 4,000 livres d'appointements et 2,000 livres de supplément, d'après l'ordre du 25 mars 1776. (*Registre des hussards d'Esterhazy, de* 1776 *à* 1788.)

(1) Il fut reçu par le comte de Brienne, maréchal de camp.

(2) Comte. (*État de* 1770.)

(3) Colonel aux grenadiers de France. (*État de* 1770.) — Mestre de camp de Royal-Dragons en 1770, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1781. (*États militaires de* 1770, 1781, 1782.)

(4) Brigadier en 1770. (*État de* 1771.) — Maréchal de camp en 1780. (*État de* 1781.)

(5) Vicomte de Chabot (ensuite comte de Jarnac) (Charles-Rosalie de Rohan), cornette au régiment Royal-Étranger en 1757, capitaine en 1759, mestre de camp de ce régiment-ci en 1762. — Titre de cousin (du roi) le 6 juin 1764. — 1764, très-occupé de son métier et de la tenue de son régiment ; il entre dans tous les détails. — 1765, promet beaucoup. — 1766, il veut le bien. (*Registre des Dragons de Chabot, ci-devant la Ferronnays, de* 1763 *à* 1776.) — Brigadier en 1780 ; blessé à Minden en 1759 et à Willehmstatt en 1762 ; a donné sa démission en 1780. (*Registre des Dragons des Deux-Ponts, ci-devant Jarnac, de* 1776 *à* 1788.) — Maréchal de camp en 1781. (*État militaire de* 1783.) — Il fut reçu par le prince de Beauvau.

(6) Cornette dans Dauphin-Dragons en 1747, sous-lieutenant au régiment du Roi (infanterie) en 1750, lieutenant en 1755, capitaine dans Vogué-Cavalerie en 1759, aide-maréchal général des logis des armées des maréchaux d'Estrées et de Soubise pendant la campagne de 1762, lieutenant-colonel d'une brigade de carabiniers en 1765, rang de mestre de camp en 1767, mestre de camp en second du régiment Royal-Pologne en 1776, mort le.... — Blessé de

(Albert-Louis), lieutenant-colonel du régiment Royal-Cravates (1); le chevalier de Saint-Pierre (Marc-Antoine Dupra de Belvèze), lieutenant-colonel du régiment Mestre-de-Camp-Général-Cavalerie;

Le marquis de Tocqueville (Bernard-Bonaventure) (2), major du régiment Commissaire-Général-Cavalerie, rang de mestre de camp; de Toustain-Viray (Louis), major du régiment Royal-Dragons, rang de mestre de camp (3); du Rocheret-Bazoncourt (Paul-François-Xavier), major du régiment de Jarnac-Dragons (4);

Le chevalier de Riencourt (Louis-François-Marie), capitaine au régiment du Roi-Cavalerie (5); de la Ferronnays (Ga-

deux coups de feu en 1759 à Minden, l'un au bras gauche, l'autre à travers le corps. (*Registre du régiment de Royal-Pologne, de* 1776 *à* 1788.) — Il mourut en 1777, époque à laquelle il fut remplacé par le comte de Durfort, colonel en second du régiment de Champagne (infanterie).

(1) Baron de Pouilly (Albert-Louis). — Services de 1746, capitaine en 1757, rang de mestre de camp en 1769, mestre de camp du troisième régiment de chevau-légers en 1779. (*Registre du régiment Royal-Cravates, de* 1776 *à* 1788.) — Brigadier en 1781, maréchal de camp en 1784. (*États militaires de* 1782 *et* 1785.)

(2) Chevalier de Tocqueville (Bernard-Bonaventure Leclerc), cornette au régiment de Chabrillant en 1747, réformé en 1748, replacé en 1757, capitaine au régiment de cavalerie de Bourgogne en 1759, pourvu d'une compagnie dans le régiment de Berry-Cavalerie même année, réformé en 1763, replacé aide-major même année, major dans ce régiment-ci en 1767, rang de mestre de camp en 1769. — 1774, appointements de 1,000 livres en restant attaché à la cavalerie comme mestre de camp. — 1776, officier de la première distinction, fait pour être un major excellent. (*Registre du régiment Commissaire-Général de la Cavalerie, de* 1763 *à* 1770.) — Comte. (*État militaire de* 1770.)

(3) Chevalier (*État de* 1770), comte, brigadier en 1780 (*État de* 1781), maréchal de camp en 1784. (*État de* 1785.)

(4) Services de 1747, rang de mestre de camp en 1773, lieutenant-colonel de son régiment en 1779, brigadier en 1784, maréchal de camp en 1788. — 1783, pension de 600 livres sur l'ordre. — 1788, traitement de 3,200 livres quand il est fait maréchal de camp. (*Registre du régiment de Deux-Ponts-Dragons, ci-devant Jarnac, de* 1776 *à* 1788.)

(5) Il fut reçu par M. de Riencourt, ancien capitaine au régiment d'Archiac-Cavalerie, chevalier de 1758. (*Voir page* 486.)

briel-André le Ferron), capitaine au régiment d'Orléans-Cavalerie (1); de la Villeléon (Louis-Aimé de la Villeloays), lieutenant au régiment Royal-Normandie; de Beaumont (Charles-François Marcan), lieutenant au régiment Royal-Champagne, rang de capitaine.

Chevaliers nommés en 1771 :

Brigadiers : le vicomte de Breteuil (Claude-Stanislas), colonel, ci-devant réformé à la suite du régiment de Clare; de Chamisot (François-Ulric); le baron de Galuccio-l'Hôpital (Dominique-Antoine-Nicolas) (2); le comte de Lowendal (François-Xavier), colonel d'infanterie allemande; d'Harambure (Louis-Charles), colonel de la légion de Flandre (3).

Colonels aux grenadiers de France : le marquis de Pardieu-d'Avremesnil (Louis-Élisabeth); le comte de Crillon (Louis-Pierre-Nolarque-Balbe-Berton) (4); de Chevigné (Au-

(1) Chevalier de la Ferronnays. — Né en 1730; est d'Angers, vient de Crussol, incorporé dans Orléans. — Cornette en 1748, capitaine en 1749. — A été blessé grièvement dans la guerre de 1756. — 1771, brevet de lieutenant-colonel et pension de 1,000 livres. — 1763, très-bon capitaine. — 1766, le plus grand zèle, la meilleure volonté; fort occupé de son métier; donne les plus grands soins à l'équitation du régiment, dont il est chargé. — 1770, mérite d'être bien traité en se retirant. (*Registre du régiment d'Orléans-Cavalerie, de* 1763 *à* 1776.)

(2) Il fut reçu par le marquis de l'Hôpital, chevalier des ordres.

(3) Vicomte d'Harembures. (*État militaire de* 1770.) — Il fut, reçu dit le registre, par M. d'Harambure, ancien major général des troupes de l'Inde.

(4) M. de Crillon servait depuis 1748; il fut colonel aux grenadiers de France en 1767, colonel au régiment provincial de Montpellier en 1771, colonel du régiment d'Agenais en 1775, puis du régiment d'Aquitaine même année, brigadier en 1780, et maréchal de camp en 1784. — 1782, 6,000 livres de pension, en attendant un gouvernement de son grade, à l'occasion du siége de Gibraltar. — 1779, sert avec distinction, suit les ordonnances avec la plus grande exactitude, et donne l'exemple à tous les officiers du régiment. — 1781, sert avec zèle et conduit son régiment avec fermeté. (*Registre du régiment d'Aquitaine, de* 1776 *à* 1788.)—Marquis. (*État militaire de* 1770, *et registre d'Aquitaine.*) A la page 317 ci-dessus, un Crillon, colonel du régiment de Bretagne, est porté chevalier de Saint-Louis, promotion de 1740. Voici les services que nous avons pu relever. — Marquis de Crillon (Louis de Berton), colonel du régiment de Bretagne en 1738, brigadier en 1745, colonel du régiment, ensuite la Tour du Pin (Béarn en 1762),

guste-René-Christophe) (1); le comte de Galard (Alexandre-Guillaume de Brassac de Béarn); le comte de Lanjamet (Pierre-Georges-Germain de Vaucouleurs); le comte de l'Espinasse-Langeac (Auguste-Louis-Joseph-Fidèle-Amand); le comte de la Queuille (Jean-Claude-Marie-Victor); le comte de Ludres (Gabriel-Florent-François); de Lescours (Charles Canolles-Dortelin) (2); le vicomte de Mailly (Alexandre-Louis); le marquis Dusson de Bonnac (Mathieu-Louis-Armand) (3); le comte d'Ailly (Louis-Joseph).

1744, maréchal de camp en 1746, lieutenant général en 1758, commandant en Artois et Picardie en 1761. (*État militaire de* 1764.) — 1757, blessé d'un coup de canon à la bataille de Rosbach. (*Gazette de France* du 19 novembre.) — Il n'est plus porté sur les *États* à dater de celui de 1767, et a dû passer au service d'Espagne en 1766. — Est rétabli sur les *États* à dater de 1776. — Duc de Crillon. (*État de* 1784.) — Duc de Mahon, pour la prise de l'île de Minorque en 1781. — Débarqué avec neuf mille Espagnols, il fut rejoint par les régiments français de Lyonnais, de Bretagne (qu'il avait commandé), de Bouillon et de Royal-Suédois. Le fort Saint-Philippe, dernier rempart des Anglais, capitula le 4 février 1782. Le duc de Crillon se rendit ensuite devant Gibraltar, et commanda les troupes franco-espagnoles employées à ce siége. (Voir, pour les détails, l'*Histoire de la dernière guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, la France, l'Espagne et la Hollande, depuis* 1775 *jusqu'en* 1783, 1 vol. in-4°, Paris, 1787.) — Le nom de Crillon est trop connu pour qu'il soit besoin d'appeler l'attention sur lui. Depuis le compagnon d'Henri IV jusqu'à nos jours, il a toujours été noblement, valeureusement et fidèlement porté. L'Église compte aussi des prélats de ce nom : François de Crillon, évêque de Vence en 1697 (*Gazette de France* du 18 janvier 1698), archevêque de Vienne en 1714 (*Gazette de France* du 7 avril), mort en 1720 (*Gazette de France* du 16 novembre) ; Jean-Louis de Berton de Crillon, évêque de Saint-Pons en 1713 (*Gazette de France* du 20 avril), archevêque de Toulouse (*Gazette de France* du 30 août) ; archevêque de Narbonne en 1739 (*Gazette de France* du 3 septembre), commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1742 (*Gazette de France* du 6 janvier), mort en 1751, âgé de soixante-quinze ans (*Gazette de France* du 27 mars). Un abbé de Crillon, évêque de Glandève en 1721 (*Gazette de France* du 8 janvier), est mort en 1747 (*Gazette de France* du 25 novembre). Enfin une sœur de l'archevêque de Narbonne, Louise Balbe de Berton de Crillon, abbesse de l'abbaye royale de Villiers pendant plus de quarante ans, mourut en 1763 (*Gazette de France* du 14 octobre).

(1) Comte. (*État militaire de* 1771.)

(2) Marquis de l'Escourt. (*État de* 1771.)

(3) Marquis d'Usson. (*État de* 1770.)

Les colonels des régiments d'infanterie suivants :

Le chevalier de Pardaillan (Pierre), grenadiers royaux de la Guienne (1); le comte de Styrum (Ferdinand-Othon), Royal-Bavière; le comte de Briey (Jean-Gabriel), La Marck-Infanterie allemande; de Kendall (Georges), Walsh-Irlandais; le chevalier de la Ferronnays (Paul), légion Royale (2); le comte de Maulde (Léon-Eugène), Forez; d'Elbhecq (Pierre Joseph Duchambge) (3), Bouillon; le comte de la Galissonnière (Augustin-Félix-Élisabeth Barrin), légion de Flandre.

Colonels d'infanterie : le chevalier de Carignan de Raconi (Victor-Amédée-Philibert), attaché au régiment Royal-Italien; Fortisson (Pierre); Hallet, colonel réformé; Leyssin (Louis-François); le vicomte de Maulde (Emmanuel-Gabriel); de Montholon (François) (4); le marquis de Faudoas

(1) Lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux en 1756, capitaine en 1761, colonel des grenadiers royaux de la Guienne en 1770, colonel en second du régiment de Chartres en 1776; a donné sa démission en 1777; brigadier en 1781, mestre de camp commandant le régiment de Penthièvre-Infanterie en 1782, maréchal de camp en 1788. (*Registre de Penthièvre-Infanterie, de* 1776 *à* 1788.) — Comte. (*État militaire de* 1772.)

(2) Cornette dans Royal-Cravates en 1761, capitaine aux dragons de Jarnac en 1763, réformé même année, replacé en 1765, colonel commandant cette légion en 1771. — 1774, expectative d'un régiment et gratification de 2,000 livres. — 1776, est attaché au régiment Mestre-de-Camp-Général des dragons avec ses appointements de 3,600 livres, et sera proposé pour un régiment, dont il a l'expectative depuis 1774. — 1777, gratification annuelle de 2,000 livres, jusqu'à ce qu'il ait un régiment sans finance. — 1770, excellent officier, qui s'applique et qui se rend digne d'avancement; est très-capable; sert bien. (*Registre de la légion Royale, de* 1763 *à* 1776.) — Il y a une erreur sur le registre de l'ordre; il y est dit que cet officier fut reçu par le comte de la Ferronnays, colonel de la légion Royale. Le colonel était le comte de Coigny, et le chevalier de la Ferronnays, le colonel-commandant. Il est probable que M. de Coigny fut le parrain.

(3) Baron. (*État militaire de* 1770.)

(4) Surnuméraire à l'école de Metz en 1748, sous-lieutenant d'artillerie en 1756, lieutenant en second en 1757, lieutenant en 1762, capitaine par commission en 1765, commission de colonel d'infanterie le 12 juin 1770, avec 1,500 livres d'appointements jusqu'à ce qu'il puisse être pourvu d'un régiment de gre-

(Bernard), commandant pour le roi dans les deux Armagnac;

Villaret (Jean), capitaine réformé au régiment de Saint-Chamond, premier ingénieur géographe des camps et armées du roi.

Les capitaines d'infanterie des régiments suivants :

Largenteaux de Jolibois (Dominique) (1), de Marsan de la Nux (Bertrand) (2), Dumas (Joseph), Pindré (Jean-Bonaventure-Girard) (3), Férand (François de Bécais) (4), Normandie; de Langle (Claude), Penthièvre; de Carrière (Joseph), de Sourniac (François Sartiges) (5), Royal-Comtois; Wrède (Ferdinand-Gaspard-Joseph) (6), Alsace; du Lau de Candale (Jacques), de Besse (Jean-Louis de Métivier), Bourbonnais; de Beaumont (Pierre), de Catillon (Henri), Berry; Batz (Antoine) (7), Navarre; du Verger de Cuy (Jean-Baptiste), Boulonnais; Desplas (Jean-François Beilliard) (8),

nadiers royaux. (*Registre : capitaines d'artillerie avant* 1789, t. I, page 319.) — Deux campagnes, trois siéges, quatre détachements de guerre. (*Registre : lieutenants d'artillerie avant* 1789, t. I, page 235.) Maréchal de camp le 1er mars 1791. (*État de* 1793.) — Comte de Montholon. — D'Aspect, t. II, page 416, cite comme chevalier de Saint-Louis, de 1701 à 1715, M. de Montholon, maréchal des logis de la seconde compagnie des Mousquetaires. — D'après les notes de la famille, il se nommait de Montholon, baron de Pluviers, et est mort officier général.

(1) Largenteau de Jolibois, blessé d'un coup de feu à la poitrine à Fontenoy. (*Registre de Normandie*, *de* 1763 *à* 1776.)

(2) Chevalier de Marsan de la Nux, lieutenant, blessé à Clostercamp, retiré en 1769 avec une pension de 500 livres et l'assurance de la croix de Saint-Louis. (*Même registre.*)

(3) De Pindray, blessé à Clostercamp. (*Même registre.*)

(4) Ferrand de Bécais, est de la Caussade, près Montflanquin; blessé à Clostercamp. (*Même registre.*)

(5) Comte, d'après les renseignements de la famille.

(6) De Wrède. (*État de* 1770.)

(7) De Batz. (*État de* 1770.)

(8) D Esplas, capitaine de grenadiers, blessé de deux coups de feu à l'épaule droite à Rosbach. (*Registre de Vivarais*, *de* 1763 *à* 1776.)

Vivarais; de l'Espinasse (Jean-Joseph), d'Ambrugeac (Gabriel-Louis du Boucheron), Lyonnais; chevalier de Montbel (Constant), Guienne; de la Coste (Pierre-Julien), du Tertre (Charles-Ambroise-Marie), Picardie; de la Chapelle (Antoine-Honoré Passerat) (1), grenadiers royaux de Bourgogne; chevalier de Corday (Jacques Bodrieux de Rivière), de Ladoux (Jean-Henri Vivens), La Fère; de Lavaux (François), légion Royale; du Pont du Chambon (Charles-François-Ferdinand), Foix; d'Abzac (Joseph), grenadiers royaux de la Guienne; des Essarts (Denis-Nicolas Fleuriot), Beaujolais; de Rouvray (François Barret) (2), grenadiers royaux du Poitou); Vouland (Alexandre) (3), grenadiers royaux du Languedoc; de Pandin (François), Guienne; de Roquefort (Louis-Pantaléon), grenadiers royaux de Quercy; Maron

(1) Sous-lieutenant au régiment de Vivarais en 1744, lieutenant réformé en 1745, capitaine en 1759, rang de major en 1775. — Famille militaire : a bien servi. — Retiré en 1780 avec une pension de 700 livres. (*Registre des régiments provinciaux, régiment d'Autun, de* 1771 *à* 1775.)

(2) Lieutenant en 1743, de grenadiers en 1746, commandant une compagnie en 1752, commission de capitaine en 1759, capitaine de grenadiers en 1771. (*Registre des milices, de* 1771 *à* 1775, *bataillon de Tours.*) — Il était, en 1782, capitaine au bataillon de garnison de la Reine. (*Registre, de* 1782 *à* 1788.) Figure sur les *États militaires* comme premier capitaine, jusqu'en 1791. — Au début de sa carrière, M. de Rouvray se fit remarquer au siége de Berg-op-Zoom. Son grand-père avait été distingué par le grand Condé. Le fils de M. de Rouvray entra à l'âge de quatorze ans dans le régiment de Commissaire-Général de la Cavalerie, et son petit-fils est le général de Rouvray, chef d'état-major du maréchal Magnan, commandant l'armée de Paris. D'Aspect, dans son histoire de l'ordre, cite un Rouvray, chevau-léger, chevalier de Saint-Louis de 1701 à 1715.

(3) Lieutenant en second dans Royal-Lorraine en 1747, réformé en 1749, lieutenant en second de grenadiers au régiment de l'Ile-de-France en 1754, lieutenant même année, capitaine en 1757, réformé en 1763 avec le régiment, employé dans les recrues de Besançon, capitaine de grenadiers royaux en 1771. (*Registre des milices, de* 1759 *à* 1770, *bataillon d'Anduze.*) — Passé au 5e régiment provincial d tat-major. — Retiré en 1782 avec une pension de 700 livres. (*Même registre, de* 1775.)

(Joseph-Alexandre) (1), de la Reine; de Pierreux (Claude-Thibault) (2), grenadiers royaux du Dauphiné; Monchan (Joseph de Castillon) (3), Aunis; Lamotte-d'Esbert (Jean-Jacques-Alexandre), de Lamotte-Ferrand (Hugues-Léon), Béarn; de Rafin (Jean-Louis) (4), Touraine; Chambarlhiac

(1) Marron (Joseph-Alexandre Lassée) est de Marron en Berry; lieutenant en 1746, capitaine en 1747, en second à la réforme, replacé à une compagnie en 1757. — Blessé à l'affaire de M. de Dieskau, en Canada, en 1755. — Retiré en 1757 avec 500 livres d'appointements de retraite et l'assurance de la croix de Saint-Louis. — 1763, bon officier. — 1764, a bien mérité la croix de Saint-Louis, a bien servi. (*Registre du régiment de la Reine, de* 1763 *à* 1776.) — Il fut reçu par M. de Poix, major du régiment, chevalier de 1760. (*Voir* page 518.)

(2) Lieutenant au bataillon de Montbrison en 1746, de grenadiers postiches en 1750, en premier commandant une compagnie en 1755, commission de capitaine en 1759, capitaine en second de grenadiers postiches en 1761, capitaine de grenadiers royaux en 1771. (*Registre des milices, de* 1759 *à* 1771, *province du Lyonnais.*) — Homme de condition, très-bon officier, rempli de zèle. (*Même registre, de* 1771 *à* 1775.) — Retiré en 1782. (*Registre des milices, de* 1782.)

(3) Castillon de Monchan (Joseph), lieutenant en 1756, capitaine en 1757, retiré en 1775 avec une pension de 500 livres. — A été blessé. — 1763, bon sujet, infirme. — 1764, profite des leçons de son oncle le major; il est à souhaiter qu'il puisse se rétablir de ses blessures. — 1766, annonce de grands talents. — 1771, sert bien et avec plaisir. (*Registre du régiment d'Aunis, de* 1763 *à* 1776.) — D'après les renseignements de la famille, c'est à Hastembeck qu'il fut blessé. D'Aspect, t. II, page 217, cite, comme ayant été nommé chevalier de Saint-Louis en 1700, un comte de Monchan (Jean de Castillon) (il écrit Mouchan par erreur), capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais, brigadier en 1705, et tué au siége de Tortose. C'était un des plus braves officiers de l'armée. « Il mourut, dit cet historien, comme étaient morts tant d'autres de sa famille, au champ d'honneur. Depuis plusieurs siècles nos armées sont remplies d'officiers de ce nom, dont la noblesse est bien ancienne. » Quant à Joseph de Castillon, ci-dessus porté, on le trouve, sous le titre de comte de Castillon, inscrit au registre des pensions de l'ordre de 1814 à 1830, avec une pension de 1,000 francs, à lui accordée le 1er juillet 1825, comme chevalier doyen. Il mourut en 1830.

(4) Il commença à servir en 1746, et devint lieutenant-colonel, puis colonel du régiment d'Angoulême. — 1784, c'est un des meilleurs officiers des troupes du roi. — 1785, il n'y a point d'officier plus distingué dans l'armée. — 1783, pension de 600 livres sur l'ordre. — Blessé à l'Assiette en 1747. (*Registre du régiment du duc d'Angoulême, ci-devant Savoie-Carignan, de* 1776 *à* 1788.)

(Louis-Joseph) (1), Auvergne; du Petit-Thouars de Saint-Germain (Hyacinthe-Augustin-Célestin Aubert) (2), Rouergue; Chadois (Étienne) (3), Médoc;

De Lort, ci-devant capitaine au régiment Royal-Bavière; de Vatry (Georges), lieutenant au même régiment; Marbou-

(1) Chambarliac, volontaire en 1745, lieutenant en 1747, de grenadiers en 1755, capitaine en 1758. — Blessé à Clostercamp. — Brave et honnête homme, bon capitaine, servant bien. (*Registre du régiment d'Auvergne, de* 1763 *à* 1776.) — Chambarlhac, capitaine de grenadiers en 1779. — Blessé d'un éclat de bombe au pied, au siége d'Anvers, en 1746. — 1779, gratification annuelle de 300 livres. — 1783, pension de retraite de 1,400 livres. (*Registre de* 1776 *à* 1788.)

(2) Né en 1735, est du Petit-Thouars, près Tours. — Lieutenant en 1747, capitaine en 1755, réformé en 1763, replacé à une compagnie même année, capitaine de grenadiers en 1774. — Contusion à Warbourg; blessé à Minden et en Corse. — 1765, très-bon capitaine d'infanterie, zélé. — 1771, bon sujet, a fait de belles recrues, y a mis du sien, n'a pas été dédommagé. — 1776, très-brave et bon officier, ayant reçu plusieurs blessures. (*Registre du régiment de Rouergue, de* 1763 *à* 1776.) — 1777, bon officier, exact, plein d'honneur. — Retiré en 1778 avec 1,000 livres d'appointements. (*Registre de* 1776 *à* 1788.)

M. du Petit-Thouars (Georges), major au régiment de Bresse, porté chevalier en 1715 par M. Mazas (plus haut, page 289), est chevalier de 1714, et fut reçu le 8 octobre par M. de Chamilly. Le brevet que possède la famille relate que cet officier fut blessé à Chiari en 1701, à Verceil en 1704, d'une balle à la tête, qu'il assista à sept siéges, et qu'il était au Quesnoy et à Denain. Son père fut gentilhomme à drapeau aux Gardes-Françaises et lieutenant de la grande-fauconnerie de France. Enfin Georges Aubert, seigneur de Saint-Georges, acquéreur en 1636 de la terre du Petit-Thouars, dont il prit le nom, était d'abord au service de l'empire et rentra en France en 1634. Il devint exempt des gardes du corps, et fut tué en 1648 d'un coup de feu, lors des barricades, en faisant faire place au roi, auprès duquel il se trouvait de service à une procession à la paroisse de Saint-Séverin. Cette famille remonte au douzième siècle, quoique sa filiation ne soit parfaitement établie qu'à partir du commencement du quatorzième. Elle porte d'azur au haubert d'or. (*Archives de la famille du Petit-Thouars.*)

(3) Enseigne en 1755, lieutenant en 1756, capitaine en 1770. — Chevalier de Saint-Louis, et retraité avec une pension de 300 livres, le 21 mai 1771. (*Registre du régiment de Médoc, de* 1763 *à* 1776.) — Il fut reçu par M. de l'Église, capitaine au régiment de Champagne. (*Registre de l'ordre, de* 1762 *à* 1781.) — D'après les renseignements de la famille, il fit la campagne de 1756 à Minorque, fut blessé à l'assaut du fort Saint-Philippe par l'explosion d'une mine, et fut envoyé ensuite en Amérique.

tin de Beauregard (Jean) (1), lieutenant au régiment de Normandie; Madaillan (Pierre Cuirol), capitaine réformé au régiment de la Marine;

De la Vergne de Saillac (Gabriel-Honoré), de Fontenay de Donnemarie (Louis-Arnould Royer), capitaines au régiment d'artillerie de Strasbourg; d'Agoult (Pierre-André-Nicolas), capitaine d'une compagnie d'ouvriers de l'artillerie (2); Thomassin (Louis-Joseph Le Comte), capitaine au régiment d'artillerie d'Auxonne (3);

De la Brunerie (André-Victor Colin) (4), commissaire des guerres; Marmier (François), commissaire provincial des guerres, à Nîmes.

(1) Blessé d'une pierre à l'épaule au siége de Tournay en 1745, de deux coups de feu au siége de Berg-op-Zoom en 1747. — Blessé à Clostercamp. (*Registre du régiment de Normandie, de* 1763 *à* 1776.)

(2) D'Agoult, né à Guise, en Picardie, en 1734. — Enseigne de la lieutenance-colonelle du régiment de la Vieille-Marine en 1747, sous-lieutenant dans Royal-Artillerie même année, lieutenant en second en 1756, en premier en 1759, capitaine par commission en 1762, capitaine en second en 1765, de sapeurs en 1767, chevalier de Saint-Louis le 26 juin 1771, capitaine de bombardiers en 1772, de canonniers même année, chef de brigade en 1777, avec rappel de ce grade à la date du 14 septembre 1776. — Six campagnes, quatre siéges, une expédition, trois blessures. (*Registre : capitaines d'artillerie avant* 1789, t. I, f° 221.) — Lieutenant-colonel par commission en 1781, colonel en 1791, destitué et remplacé en 1792, réintégré le 1er prairial an III. (*Registre : officiers supérieurs d'artillerie avant* 1789, t. II, f° 259.)

(3) Thomassin. — Le comte Thomassin (François-Joseph), né à Deguerdes, près Saint-Omer, en 1730. — Surnuméraire en 1746, cadet même année, sous-lieutenant en 1747, lieutenant en second en 1755, en premier en 1759, capitaine par commission en 1762, capitaine en second en 1765, capitaine en premier de sapeurs en 1765, de bombardiers en 1767, capitaine de canonniers en 1768, chevalier de Saint-Louis le 26 juin 1771, capitaine en premier détaché en 1778; retraité le 1er mars 1792 avec une pension de 2,400 livres. — Huit campagnes, trois siéges, sept batailles ou affaires, une blessure. — 1765, gratification de 300 livres. (*Registre : capitaines d'artillerie avant* 1789, t. I, page 199.)

(4) Baron de Ris-Chauveron. (Archives de la famille.) — Capitaine au régiment de Brie en 1744, commissaire principal des guerres en 1776. (*État de services.*)

Cavalerie :

Les mestres de camp des régiments suivants :

Le marquis de Noailles (Emmanuel-Louis-Marie) (1), Noailles; le prince de Croy-Solre (Anne-Emmanuel-Ferdinand) (2), Royal-Normandie; le marquis de Mailly (Louis-Marie), Royal-Pologne; le comte d'Hautefort (Armand-Charles-Emmanuel), Royal-Étranger; le comte d'Andlau (Antoine-Henri), Royal-Lorraine; le marquis d'Havrincourt (Anne-Gabriel-Pierre) (3), Royal-Étranger.

Les mestres de camp : chevalier de Noé (Dominique); de Rouillé (Louis-François); comte de Raugrave (Théodore); chevalier de Tourdonnet (Jean Joussinau); comte de Fontenoy (Louis-André Prudhomme); de Fains (Jean-François de Pré); marquis de Gouffier de Thoys (Louis-Guillaume-Angélique); Hue de Grais (Achille-François Ursin); Kersaintgilly de Saint-Gilles (Guy-Simon); de Landreville (Jean-Baptiste Maillard); marquis de Lange (Charles-Achille-Casimir-Hyacinthe), réformé à la suite de Royal-Roussillon.

Les mestres de camp des régiments de dragons suivants :

Marquis de Belsunce (Antoine-Louis), Belsunce; comte de

(1) Marquis de Noailles (Emmanuel-Marie-Louis), capitaine réformé à la suite de Noailles le ..., mestre de camp-commandant par ordonnance du 25 novembre 1766 avec 2,500 livres d'appointements. — Est employé dans les négociations. — 1774, donne sa démission; est conservé au service avec 2,500 livres d'appointements et son rang de mestre de camp. (*Registre de Noailles-Cavalerie, de* 1763 *à* 1776.)

(2) Mousquetaire en 1757, a quitté en 1759 pour faire la campagne comme aide de camp de M. le prince de Croy; rang de capitaine en 1760, mestre de camp-lieutenant de ce régiment-ci en 1767, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784. (*Registre de Royal-Normandie, de* 1776 *à* 1788.) — Il fut reçu, dit le registre de l'ordre, par le duc de Croy, chevalier des Ordres. — L'*État militaire de* 1771, chapitre des chevaliers des Ordres, dit : Le prince de Croy (c'est le parrain dont il vient d'être question), mestre de camp de Royal-Roussillon en 1738, brigadier en 1745, maréchal de camp en 1748, lieutenant général en 1759, et chevalier des Ordres dans la même année. La date de sa nomination comme chevalier de Saint-Louis est antérieure à la reprise des registres de 1746.

(3) Il fut reçu par M. le duc de Penthièvre.

Custines-Sarreck (Adam-Philippe), Custines; comte de Ludres-d'Afrique (Charles-Louis), Bauffremont (1); chévalier d'Isselin de Lanans (Claude-Henri-Maximilien), Lanans (2).

Les mestres de camp de dragons : Turpin (René); de Baye (Alexandre-Anne-Hyppolite) (3); de Collanges (François-Gaspard Meynaud); de Clerval (André-Marie Gaultier); Constant (Jacques); Caumont (Auguste-Marie); de la Borde (Joseph-Louis); de Miniac (Jean-François); chevalier de Murinais (Anne-Victor-Auguste d'Auberjon);

Le comte de Bercheny (François-Auguste), mestre de camp des hussards de son nom (4); Thumery (Jean-Jacques), mestre de camp, commandant du même régiment (5);

D'Hautpoul (Pierre-Henri), lieutenant-colonel du régiment Royal-Picardie (6); de Chabrillan (Laurent-Joseph Moreton), major du régiment de Conti; le comte de Moustier (Charles), major du régiment d'Artois, rang de mestre de camp.

Maison du Roi : D'Oilliamson, exempt des gardes du corps, compagnie Luxembourg (7); d'Andigné, garde de la

(1) Le mestre de camp du régiment était le prince de Bauffremont, maréchal de camp. M. de Ludres était mestre de camp-commandant. (*État militaire de* 1770.)

(2) Chevalier d'Isselin de Lanau. (*État militaire de* 1770.)

(3) Il fut reçu par M. de Baye, lieutenant général.

(4) Il fut reçu par le maréchal de Bercheny (Ladislas-Ignace de Bercheny), magnat de Hongrie, né en 1689, appelé d'abord comte de Bercheny, venu en France en 1712 après avoir servi dans les guerres de Hongrie dès 1708, mestre de camp des hussards de son nom en 1720, brigadier en 1734, maréchal de camp en 1738, commandeur de l'ordre en 1743 et inspecteur général des hussards, lieutenant général en 1744, démissionnaire de son régiment en en conservant la survivance en 1751, grand-croix de l'ordre en 1753, maréchal de France en 1758. (*État militaire de* 1770.) — Duc. (*État de* 1778.) — Mort en janvier 1778. (*État de* 1779.)

(5) Baron de Thumery. (*État militaire de* 1771.)

(6) Chevalier d'Hautpoul. (*État militaire de* 1770.)

(7) Marquis et mestre de camp (*État de* 1772), sous-lieutenant dans sa compagnie (*État de* 1777), brigadier de cavalerie en 1781 (*État de* 1782), lieutenant dans sa compagnie (*État de* 1784), maréchal de camp en 1788 (*État de* 1789),

Manche, compagnie de Noailles (Écossaise); Ganteaume (François) et Godefroy (Charles), gardes du corps, compagnie Villeroy; de Sourniac (Jean Sartiges), garde du corps, compagnie Beauvau; de Terrasson (Cyprien-Gabriel) et Tourneroche de Bourval (Philippe Isambart), chevau-légers de la garde; de Rostaing (Juste-Antoine-Henri-Marie-Germain), aide-major de la première compagnie des mousquetaires, rang de mestre de camp (1).

Gendarmerie : le marquis de Lambertye (Emmanuel-François), brigadier de cavalerie, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes bourguignons; le marquis de Panisse, sous-lieutenant, et La Vergne (Augustin), maréchal des logis de la même compagnie; Lubersac (Jean-Baptiste), enseigne des gendarmes de Flandre (2); de Loménie (François), et de la Bigne (Émery), maréchaux des logis des gendarmes de la Reine; le marquis de Cany (Anne-Louis Roger de Bec-de-Lièvre), Le Veneur de Tillières (François-Jacques Tanneguy), sous-lieutenants des gendarmes d'Orléans (3); Royer (François), maréchal des logis, et du Rocheret (Blaise), ancien maréchal des logis, de la même compagnie;

Le comte d'Ambly (Charles-Louis), aide-major dans la gendarmerie, rang de mestre de camp (4);

commandeur de l'ordre en 1814, lieutenant général, grand-croix en 1825, au sacre du roi Charles X. (*Registre des dignitaires, de* 1814 *à* 1830.)

(1) Cornette aux dragons d'Autichamp en 1760, sous-lieutenant en 1763, capitaine en 1765, brigadier à la première compagnie des mousquetaires en 1769, maréchal des logis aide-major, rang de mestre de camp, en 1770, colonel en second du régiment d'Auxerrois en 1776, colonel-commandant le régiment de Gâtinais en 1778; brigadier le 5 décembre 1781, pour s'être distingué à la prise d'York; — maréchal de camp en 1783, pour prendre rang à la première promotion. (*Registre du régiment de Royal-Auvergne* [*ci-devant Gâtinais*], *de* 1776 *à* 1788.) — Marquis. (*État militaire de* 1771, *et registres d'Auxerrois et de Gâtinais.*)

(2) Vicomte de Lubersac. (*État militaire de* 1772.)

(3) Comte Le Veneur. (*État militaire de* 1770.)

(4) D'Hozier cite le marquis d'Essaivello (Gaspard-Hardouin-François d'Am-

Duverger (Jean Cazette), lieutenant, rang de capitaine, au régiment de la Rochefoucauld-Dragons; la Pérouse (Louis), lieutenant au régiment du Mestre-de-Camp-Général de la Cavalerie; du Bouchage (Aubert), lieutenant au régiment Royal-Piémont; le baron Duleau (Joseph-Louis-Armand) (1), capitaine, et Vitry (Louis), lieutenant (2) au régiment Royal-Cravates; de Montmarin (Pierre-Marin), capitaine aide-major au régiment de Chartres-Cavalerie; Goulard (Philippe-Ignace) (3), lieutenant au régiment Royal-Picardie; Brocq de Fanières (Pierre-Louis-Thimothée), prévôt général de la maréchaussée de Champagne; de Kellermann (Christophe), capitaine de hussards dans la légion de Conflans (4).

bly), mousquetaire en 1714, capitaine au régiment d'Orléans-Dragons en 1719, comme ayant été nommé chevalier de Saint-Louis depuis 1715 (t. II, page 52), et le chevalier d'Ambly (François-Salomon), lieutenant aux Gardes-Françaises, tué à Dettingen en 1743, comme ayant été l'objet de la même distinction en 1735 (t. II, page 248).

(1) Baron Dulau. (*État militaire de* 1770.)

(2) 24 mars 1772, rang de capitaine et pension de retraite de 400 livres. (*Registre de Royal-Cravates, de* 1763 *à* 1776.)

(3) Chevalier de Goalard. (*Registre du régiment de Picardie, de* 1763 *à* 1776.) — Goulard. (*Même registre, de* 1776 *à* 1788.) — Chevalier Galard. (*État militaire de* 1776.) — De Galard, orthographe du nom. D'après les archives de la famille, un autre de Galard (on écrivait alors Goalard) (Gilles), capitaine au régiment de Fimarcon, a été nommé chevalier de Saint-Louis sous Louis XIV.

(4) De Kellermann (François-Christophe), né en 1736. Cadet dans Lowendal en 1752, enseigne dans Royal-Bavière en 1753, lieutenant aux volontaires d'Alsace en 1756, capitaine en second en 1758, réformé à la suite des volontaires du Dauphiné en 1761, avec 600 livres d'appointements, replacé à une compagnie dans la légion de Conflans en 1763. — Passé à une compagnie de hussards en 1769. — 1763, excellent officier à tous égards et très-propre à l'état-major de la cavalerie. (*Registre de Conflans (infanterie), de* 1763 *à* 1776.) — Rang de lieutenant-colonel en 1772, capitaine-commandant à la formation de 1776, major en 1779. — 1771, s'est distingué à la guerre. C'est à tous égards un excellent sujet. (*Même registre, cavalerie.*) — Lieutenant-colonel du régiment Colonel-Général des hussards en 1780, brigadier en 1784, mestre de camp en second du régiment même année, maréchal de camp en 1788, avec traitement de 3,600 livres. — 1784, 1,000 livres de gratification extraordinaire. — 1784, ses appoin-

En 1771 le roi porta les grands-croix de vingt-quatre à vingt-sept et les commandeurs de cinquante à soixante-deux; deux de ces nouvelles commanderies étaient affectées à la maison militaire du roi. La part de l'artillerie était fixée pour l'avenir à une dignité de grand-croix et une de commandeur ou à trois commanderies lorsqu'il n'y aurait pas de grand-croix; celle du génie, à une dignité de grand-croix ou deux de commandeurs. Une des nouvelles dignités de grand-croix et deux de commandeurs étaient accordées à la marine, ce qui lui donnait en tout quatre grands-croix et onze commanderies.

Dans le cours de cette année, le baron de Vioménil, maréchal de camp, fut envoyé en Pologne avec quelques officiers français, un petit corps de troupes et des subsides, pour aider les confédérés qui résistaient aux Russes. Parmi ces officiers se trouvaient deux chevaliers de Saint-Louis, MM. de Choisy et de Kellermann.

Le 1er février 1772, M. de Choisy, par un coup de main audacieux, s'empara du château de Cracovie, dont les Russes étaient maîtres. Le chevalier de Vioménil et M. de Saillant, capitaines, entrèrent les premiers dans le fort. « Depuis trente-deux ans que je sers le roi, écrivait le baron de Vioménil, je n'ai rien vu à la guerre d'aussi extraordinaire et d'aussi vigoureux. Mon petit parent (le chevalier de Vioménil était le frère du baron) avait tué trois sentinelles

tements portés à 4,000 livres jusqu'à ce qu'il ait un traitement plus fort. — 1785, 1786, 1787, gratification de 1,500 livres. — 1787, pension de 800 livres sur l'ordre de Saint-Louis. — 1788, gratification de 1,500 livres. (*Registres Colonel-Général des hussards, de 1776 à 1792.*) — 1792, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et commandant de l'armée de la Moselle. — Mis en jugement par le tribunal révolutionnaire en 1793, acquitté en 1794, commandant de l'armée des Alpes en 1795. — Membre du Sénat en 1799. — Président en 1801. — Maréchal d'empire en 1804. — Duc de Valmy, commandant toutes les réserves, en 1813. — Grand-croix de la Légion d'honneur en 1805, grand-croix de Saint-Louis en 1814; mort en 1820. (*Dictionnaire des Dates, publié en 1842.*)

et un capitaine russes avant qu'aucun de ses soldats eût encore fait un pas dans le château. »

Une fois dans la place, M. de Choisy, avec six ou sept cents hommes, lutta pendant quatre-vingt-cinq jours contre Suwarow et contre une armée entière. Il n'a pas de vivres, il n'a pas d'approvisionnements, et il ne veut rien entendre. Le 20 mars, étonné de cette résistance et voulant la vaincre, Suwarow écrit à M. de Choisy :

« Monsieur le Commandant,

« Je viens de recevoir un nouveau secours et j'en attends d'autres qui doivent m'arriver de tous côtés. Alors je me trouverai à la tête de quatre-vingt mille combattants. Conformément aux ordres précis de mon auguste souveraine, j'attaquerai vivement le château, et, sans avoir égard aux plus grandes pertes de mes soldats, je dois le prendre. Si vous persistez dans l'intention de vous défendre, je vous assure, Monsieur le Commandant, que je ne ferai quartier ni au rang ni aux conditions; mais, si vous vous rendez, mon auguste impératrice, pleine de magnificence, vous offre 100,000 roubles (400,000 francs de France) et le grade de général dans ses armées, avec une pension viagère de 30,000 roubles. J'attends votre réponse, et j'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, etc.

« Alexandre Suwarow. »

M. de Choisy répondit sur-le-champ, et voici ce que l'honneur dictait aux chevaliers de Saint-Louis du dix-huitième siècle :

« Monsieur le Général,

« Je sais bien que grands sont les trésors de S. M. l'impératrice de Russie, mais je sais mieux encore qu'ils ne sont point suffisants pour corrompre ma vertu et ma fidélité. Je

souhaiterais plutôt que, les largesses et la pension qu'elle m'offre aujourd'hui, elles les distribuât à l'un de ses généraux, qui, dans les événements actuels, sacrifient leur santé et leur vie à son service, ou qu'elle les offrît aux malheureux de l'Archipel; et je présume que ces largesses seraient mieux employées entre ces hommes que les fruits du prétendu gouvernement des Principautés qu'elle leur a offerts et qu'elle-même n'a pas encore en sa possession.

« Avant de m'enfermer dans le château je me suis résigné au sort dont vous me menacez aujourd'hui; mais je vous assure que, si j'étais à votre place et vous à la mienne, je serais maître du château dans trois jours, tandis que vous, Monsieur le Général, vous ne me prendrez que dans trois ans. Cependant, si la fortune vous met à même d'affaiblir le château, j'ai en mon pouvoir six moyens de défense pour éviter vos menaces et votre cruauté, et, si ceux-là ne me réussissaient pas, j'ai à mon service le septième; mais alors les morts ressusciteront.

« Je vous félicite sur les nouveaux secours que vous venez de recevoir, et j'attends sans peur votre attaque. »

A l'artillerie formidable des Russes M. de Choisy n'a que trois pièces de canon à opposer, et bientôt il ne lui en reste que deux. Il repousse les assauts qui lui sont livrés, donne le premier l'exemple des privations, et résiste toujours, entouré de morts, de mourants et de blessés, que l'on ne peut secourir faute de médicaments. Les complots, les désertions, rien ne peut le dompter. Enfin, quand il n'a plus de pierres à fusil, quand deux brèches sont praticables, quand il n'a plus pour ainsi dire que des blessés à opposer à l'ennemi, il cède; mais Suwarow n'est pas assez généreux pour lui accorder les honneurs de la guerre : l'héroïque garnison est déclarée prisonnière et transportée en Russie. M. de Choisy fut conduit à Smolensk. Il y résista aux menaces comme aux

séductions dont il fut entouré, et rentra en France vers la fin de 1773, toujours digne de l'admiration publique.

Ce fait d'armes si brillant jeta du moins quelque gloire sur la fin du règne de Louis XV.

Plus tard, et à la suite d'une invasion, en 1815, toute la France acclamait un autre défenseur de place. Le général Barbanègre avait, avec huit cents hommes, résisté pendant quelques semaines, à Huningue, aux trente mille soldats commandés par un prince autrichien. On déclarait ce fait sans exemple, et nul ne savait que, quarante-trois ans auparavant, au fond de la Pologne, un simple officier français, sans autre aide que son héroïsme, sans vivres, sans approvisionnements, avait exécuté un coup d'audace, s'était emparé du château de Cracovie, et s'y était maintenu, pendant près de trois mois, contre une armée bien plus forte, contre une armée de quatre-vingt mille hommes. Comme son successeur en gloire, il était sorti à la tête d'une poignée d'hommes, et s'était immortalisé par son courage et par sa probité. Personne ne songeait à opposer l'action ancienne à l'action nouvelle, à confondre ces deux gloires en une seule, et à montrer ainsi qu'en France tout passe, excepté la valeur française.

Trois promotions dans l'ordre de Saint-Louis récompensèrent la valeur déployée par ces glorieux enfants de la France.

A la nouvelle de la prise de Cracovie par M. de Choisy, des croix de chevalier furent envoyées au baron de Vioménil pour MM. de Saillant (d'Herbigny), ci-devant sous-aide-major à la légion de Lorraine, rang de capitaine; le chevalier de Vioménil (Léopold-Antoine), sous-lieutenant de dragons à la légion de Lorraine, rang de capitaine; de Valour, lieutenant d'infanterie, même légion, rang de capitaine. Ces nominations sont du 24 mars 1772.

Le 15 décembre suivant, une nouvelle ordonnance donna la croix de Saint-Louis à MM. le chevalier de la Serre, capi-

taine; de l'Epine (Mangin), lieutenant de dragons dans la légion de Lorraine, rang de capitaine; de Châteauneuf (Turet), capitaine d'infanterie, ci-devant lieutenant au régiment d'infanterie Royal-Roussillon; le chevalier d'Elliot, capitaine de dragons de la légion de Lorraine, rang de lieutenant-colonel; Héry, lieutenant d'artillerie au régiment de Besançon; de Menonville, lieutenant-colonel d'infanterie; Donnezac de la Ruscade, lieutenant d'infanterie, rang de capitaine, dans la légion de Lorraine.

Nous revenons maintenant à d'autres chevaliers de Saint-Louis faits également par Louis XV en 1772.

Infanterie : De Turgot (1); le prince de Craon (Ferdinand-Jérôme de Beauvau) (2), brigadier d'infanterie.

Les colonels des régiments provinciaux suivants :

Le marquis de Penhoet (Alexandre-Blewin) (Nantes); le marquis de Bullion (Charles-Thomas-Marie) (Blois); le marquis de Bartillat (Louis-François-Jules-Jehannot) (Châteauroux); le comte de Caulaincourt (Gabriel-Louis) (Péronne) (3); le marquis d'Entragues (Charles-Emmanuel Crémeaux) (Lyon); le comte Duhautoy de Gussainville (Louis-Joseph) (Bar-le-Duc); le comte Desnos (Charles-Louis) (le Mans); le comte de Gournay-Duc (Jean-Georges-Louis-Emmanuel) (Verdun); Lauzière, marquis de Thémines (Henri-Antoine) (la Rochelle); le marquis Desréaulx (François-Louis (4) (Troyes);

Bevy de la Berchère (Louis-Philibert-Joly), colonel; de Conway (Jacques), colonel, aide-major général à la Guadeloupe (5); le marquis du Guesclin (Michel-Henri-Bertrand), colonel de grenadiers royaux ; le comte de Dillon (Edouard), colonel attaché au régiment irlandais de Dillon;

(1) Chevalier de Turgot. (*État militaire de* 1772.) Marquis. (*État de* 1788.) — Mort en 1788. (*État de* 1789.)

(2) Il fut reçu par le prince de Beauvau, lieutenant général.

(3) Il fut reçu par le marquis de Caulaincourt, maréchal de camp.

(4) Marquis des Réaulx. (*État militaire de* 1773.)

(5) Il fut reçu par M. de Conway, lieutenant-colonel d'infanterie.

d'Aquitaine; de Brémont (Louis-Nicolas), lieutenant de grenadiers au régiment de Bourbonnais; Macdonald (Donnal de), Stuart de Ballerach, ci-devant capitaines au régiment Écossais d'Ogilvy (réformé en 1762); de Saint-Jullien (Antoine Daubery), ci-devant capitaine au régiment de Touraine; de la Cordaire, capitaine en premier d'une compagnie d'élèves de l'École spéciale militaire; Despans (Joseph Destignos) (1), commandant à Saint-Sever; Jensac (Jean-Auguste Colometz) (2), ci-devant capitaine au régiment de Guienne.

Les capitaines des régiments d'artillerie suivants :

De Beaumont (Jacques-Thomas Mauduit de Kerleau); le chevalier du Theil (Jean) (Strasbourg); de la Lande (Pierre-Roger), de Narbonne-Lara (Grenoble); de Saint-Périer (César-Joachim Poiloue de Saint-Marc) (3) (Metz);

De Beaumont (Pierre), aide-major de la citadelle d'Arras; de Montrepos (Henri-Dominique-Palys), ingénieur du roi à Saint-Venant (4);

(1) Il fut reçu par le chevalier Despens, ci-devant capitaine de grenadiers au régiment d'Auvergne, chevalier de 1762 (*voir* page 532). De Spens Destignols, orthographe du nom.

(2) De Gensac, orthographe du nom. Cet officier, entré au service en 1747, se retira en 1767, avec une pension de retraite de 300 livres et l'assurance de la croix. — Bon gentilhomme et bon officier, dont on ne saurait dire trop de bien. (*Registre du régiment de Guienne*, *de* 1763 *à* 1776.)

(3) Le chevalier de Saint-Périer. — Surnuméraire en 1747, officier pointeur en 1748, lieutenant en second en 1757, garçon-major en 1759. sous-aide-major en 1761, aide-major en 1762, capitaine par commission en 1763, capitaine de sapeurs en 1767, de bombardiers en 1768, de canonniers, à 2,400 livres, en 1774, major en 1779. — Trois campagnes, un siége, six batailles ou affaires, trois expéditions de guerre,une blessure. (*Registre*, *rang des capitaines d'artillerie avant* 1789, t. I, page 253.) — Poilloue de Saint-Mars, orthographe du nom. — Neveu du marquis de Saint-Périer, commandeur en 1744. (*Voir* plus haut, page 453.)

(4) A douze ans il était à Lawfeld, cornette dans le régiment Royal-Piémont. En 1761 il se jetta dans Cassel à travers les balles, et franchit les postes ennemis avec un seul homme, pour pénétrer dans la place, qui manquait d'ingénieurs. (Archives de la famille.)

Dujon de Beaussay (Gabriel-François-Jacques) (1), capitaine au régiment de grenadiers royaux de Poitou; le chevalier de Verdalle (Gilbert de Loubens), capitaine au régiment provincial de Moulins; Châteaucloux (Gabriel de la Celle) (2), capitaine de grenadiers provinciaux au même régiment; de Bombelles (Joachim), de Gennes (Hilaire), capitaines au régiment provincial de Poitiers; La Thuollays (René-Anne-Louis) (3), capitaine au régiment provincial de Rennes; Romieu (Jean-Baptiste), capitaine au régiment provincial de Pont-Audemer; Duval (François-Joseph-Jeunet), capitaine au régiment provincial de Péronne; Allon de Fresne (Louis) (4) et de Carné (Armand-Gilles-Agathon), capitaines au régiment provincial de Nantes (5).

(1) Dujon de Beaussay, enseigne en 1734, lieutenant en 1742, deuxième lieutenant de grenadiers en 1747, commandant une compagnie en 1754, commission de capitaine en 1759, aux grenadiers en 1771. — Bon officier, beaucoup de zèle et de bonne volonté. (*Registre : régiments provinciaux, services*, 1771 *à* 1775, *régiment provincial du Mans.*) — Gabriel-François-Jacques, né à Loudun, ... mars 1731. (*Registre : régiments provinciaux, services*, 1775 *à* 1782, *régiment provincial du Mans.*) — Par ordonnance du 4 août 1771, les cent quatre compagnies de grenadiers des régiments provinciaux furent détachées pour former onze régiments de grenadiers royaux, mais les officiers comptaient toujours dans leurs régiments. Dans les *États de* 1772 *et* 1773 ils sont portés aux régiments de grenadiers royaux; mais à dater de l'*État de* 1774 ils sont reportés dans les régiments provinciaux, avec le titre de grenadiers royaux. Plus tard, les bataillons des régiments provinciaux devinrent des bataillons de garnison, attachés aux régiments de ligne (*a*). Les *États de* 1773, 1774, 1775 *et* 1776 portent : Dujon, baron de Beaussay.

(2) Services de 1744, a fait la campagne de Flandre aux grenadiers. (*Registre des milices, de* 1771 *à* 1775, *régiment de Moulins.*) — Chateaucloux. (*Registre du régiment.*)— Le chevalier de Châteauclos. (*État militaire de* 1773.)— On trouvera en 1814 un vicomte de Châteauclos (de la Celle), chevalier de Saint-Louis.

(3) De la Tuollays, orthographe du nom. (*État militaire*, 1773.)

(4) Il fut reçu par M. Dallon ancien capitaine au régiment d'infanterie de Rohan.

(5) Né à Rennes en 1724, écuyer. Lieutenant en 1745, lieutenant de grenadiers

(*a*) Le régiment des grenadiers royaux de Poitou était composé de dix compagnies : trois du régiment provincial de Tours, trois de celui de Poitiers, deux de celui du Mans, et deux de celui de Limoges.

Cavalerie :

Le chevalier de Champlost (Charles-Jean-Marie-Quentin); Dangoste (Paul); le comte Digny (Jean-Louis-Guillaume de Kercadou); de Langle (Saurin-François), écuyer de Madame la Dauphine, mestres de camp;

Le comte de Montcalm (Pierre-Marie-Gilbert), mestre de camp d'un régiment de cavalerie (1);

Les mestres de camp de dragons : marquis d'Espinay Saint-Luc (Adrien-Joseph) (2); marquis de Lestorière (Armand-Prévost).

Maison du Roi :

Beaumont (Antoine), Chabrol (Jean), Flavigny (Louis-Aga-

postiches en 1745, capitaine en 1750, capitaine en second de grenadiers postiches en 1761. — A trois parents au service. — A fait les campagnes depuis 1745 jusqu'à la paix, et les campagnes de 1761 et 1762 en Allemagne. (*Registre, milices, services, de* 1759 *à* 1771, *bataillon de Redon, généralité de Bretagne*, f° 112, verso.) — Chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers provinciaux; — d'ancienne extraction noble, brave homme. (*Registre, régiments provinciaux, de* 1771 *à* 1775, *régiment de Nantes*, f° 266, verso.) — 1779, appointements de 600 livres pour retraite. (*Registre, régiments provinciaux, de* 1775 *à* 1782, *régiment de Nantes, devenu en* 1777 *bataillon de garnison de Royal-Vaisseaux et Royal-la-Marine.*) — Servait au bataillon de garnison de Royal-Vaisseaux. (*État militaire*, 1779, page 339.)

(1) On ne trouve sur les *États de* 1771, 1772, 1773, aucun régiment de cavalerie commandé par un comte de Montcalm; nous ne rencontrons qu'un comte de Montcalm, mestre de camp en 1749 d'un régiment de cavalerie, créé à cette époque, et réformé en 1762; nous ignorons quel était son degré de parenté avec le héros du Canada.

(2) Né en 1740. — Mousquetaire, deuxième compagnie, en 1750, a passé la revue en 1752; cornette dans Penthièvre-Cavalerie en 1757, capitaine en 1759 en attendant le retour d'un prisonnier de guerre, rang de mestre de camp en 1771, colonel en second du régiment de Beaujolais en 1776. — 1780, mestre de camp-commandant du régiment du Perche. — 1778, augmentation de traitement de 600 livres pour éteindre sa réforme de capitaine dans Penthièvre-Cavalerie. — 1779, pension de 1,600 livres. (*Registre du régiment de Beaujolais, de* 1776 *à* 1788.) — Brigadier en 1781, maréchal de camp en 1788. — 1783, gratification de 1,200 livres pour l'indemniser des pertes qu'il a faites pour l'embarquement qui devait avoir lieu. — 1781, chef très-occupé des intérêts de son régiment. (*Registre du régiment du Perche, de* 1776 *à* 1788.)

thon), de Nazelles (Victor Hérard), gardes du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); de Segonzac (Jean-Louis de Bardon) (1); d'Olliamson (Marie-Gabriel-Éléonore) (2), exempts; Bournonville (Charles-Jérôme), garde du corps, compagnie de Luxembourg; de Vareilles (Nicolas-Marie de la Broue) (3), mousquetaire, deuxième compagnie;

Duhamel (Charles-François) et de Boubers (Louis), maréchaux des logis de la compagnie des gendarmes de Flandre;

Bincourt (Louis-Marie Chamisot) (4), capitaine au régiment Royal-Étranger; d'Assas (Jacques-François), capitaine réformé du régiment de Condé; de Beaumont (Georges-Jean de Souligny) (5), ci-devant capitaine au régiment Mestre-de-Camp-Général; Villedon de Courson (Antoine), capitaine réformé du régiment de la Reine; Marquet (Louis-François), ci-devant aide-major, rang de capitaine, au même régiment.

(1) Mestre de camp en 1775 (*État*, 1776), marquis (*État*, 1777), sous-lieutenant dans sa compagnie (*État*, 1779), lieutenant (*État*, 1781), commandant d'escadron (*État*, 1783), brigadier en 1784 (*État*, 1785), maréchal de camp en 1788 (*État*, 1789.)

(2) Marquis, mestre de camp (*État*, 1772), sous-lieutenant dans sa compagnie (*État*, 1777), brigadier en 1781, lieutenant en 1787. Ne figure plus sur l'*État de* 1787. Maréchal de camp en 1788. (*État*, 1789.)

(3) Un de la Broue, ci-devant gouverneur de Castoigne, est chevalier de 1695 (*voir* plus haut, page 153). Ce doit être l'officier dont *la Gazette de France* du 14 juillet 1674 parle dans les termes suivants : « Le sieur de la Broue, capitaine de cavalerie, après avoir été blessé de trois coups de sabre, est fait prisonnier en poursuivant l'ennemi avec trop de chaleur dans l'affaire du 25 juin, contre les Espagnols, en Roussillon. » — Un sieur de Vareilles (la Broue), exempt des gardes du corps, compagnie du Luxembourg, fut fait brigadier en 1750, et enseigne dans sa compagnie, puis lieutenant, en 1762. Il avait été nommé maréchal de camp en 1759, et mourut en 1764, âgé de cinquante-six ans. *La Gazette de France* du 15 décembre 1759 lui donne le titre de comte, et donne à son fils le titre de marquis.

(4) Il fut reçu par M. de Bincourt, ancien lieutenant-colonel.

(5) Il fut reçu par M. de Beaumont, ci-devant lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Lénoncourt.

Les lieutenants des régiments suivants :

Duhazey (François-Odart) (1), carabiniers; d'Artois (Louis-Philippe) (2), Royal-Picardie; Arbogaste (François-Antoine), hussards de Chamborant; chevalier Duhamel (Louis), Dauphin.

Chevaliers de Saint Louis nommés en 1773.

Le marquis du Luc (Charles-Emmanuel-Marie-Madelon de Vintimille), colonel du régiment Royal-Corse; le vicomte de Damas de Marillac (Claude-Charles) (3), colonel du régiment provincial de Dijon; de Montfermeil (Jean-Baptiste-Hyacinthe Hocquart) (4), colonel à la suite d'un régiment de l'Inde; le comte du Masnadau de Courtin (5), colonel d'in-

(1) L'orthographe du nom est Odoard du Hazé. On trouvera en 1814 deux autres chevaliers de Saint-Louis de ce nom.

(2) Dartois Darvilfé, né en 1724, volontaire au régiment de cavalerie d'Orléans en 1744, cornette dans Royal-Picardie en 1746, réformé en 1749, replacé en 1757, sous-lieutenant à la composition de 1765, lieutenant en 1767 en la compagnie du mestre de camp. — Premier lieutenant à la formation de 1776, capitaine en second au 6e chevau-légers en 1785 (ce régiment devenu la Marche-Cavalerie en 1784). — Passé capitaine aux chasseurs du Hainault en 1788. — Retiré en 1789 avec une pension de 1,000 livres. (*Registre des chasseurs du Hainault* (5e), *de* 1788 *à* 1795.) — 1775, digne des grâces du roi. — 1778, on ne saurait être meilleur par son zèle, son intelligence et ses services. (*Registre de Royal-Picardie, de* 1776 *à* 1788.)

(3) Enseigne dans Beauce en 1748, lieutenant en 1752, aide-major en 1753, rang de capitaine en 1756, major en 1765, rang de lieutenant-colonel en 1766, lieutenant-colonel en 1767, rang de colonel en 1769, colonel du régiment provincial de Dijon en 1771. — 1772, gratification annuelle de 1,500 livres. — Blessé de plusieurs coups de sabre sur la tête et sur les bras à Minden en 1759. (*Registre du régiment de Beauce, de* 1765 *à* 1776.) — Colonel du régiment d'Auxerrois en 1776, brigadier le 27 octobre 1778, à l'occasion de la prise de la Dominique. — Maréchal de camp en 1782, pour prendre son rang à la première promotion (1784). — 1781, pension de 4,000 livres. (*Registre du régiment d'Auxerrois, de* 1776 *à* 1788.)

(4) Il servait dans l'Inde, car il fut reçu par M. de Saint-Césaire, lieutenant-colonel à Pondichéry. D'après les archives de la famille, M. Hocquart (Zacharie), brigadier, et M. Hocquart (Louis), lieutenant de carabiniers, ont été faits chevaliers de Saint-Louis en 1719 et 1741.

(5) De Coustin, orthographe du nom.

fanterie ; Grosberg-Bavière (Albert-François-Joseph-Hubert-Léonard) (1), colonel attaché au régiment Royal-Bavière;

De Richemont (Louis-François, chevalier d'Ozé) (2), major du régiment de Cambresis;

Du Theil (François-Jean-Gabriel La Porte), sous-lieutenant aux Gardes-Françaises.

Les capitaines des régiments d'infanterie suivants :

Le chevalier de Pons (Antoine) (Touraine); de Villedon (Gaspard-Pierre-André) (Piémont), ; de Rotalier (Gabriel-François-Petit-Jean) (3) (Forez); de Villette (Jean-Antoine-Joseph) (Conti); de Vauborel (René-Gilbert) (4) (Penthièvre); de Saint-Romans (François-Hippolyte) (la Couronne); le baron de Wimpffen (Georges-Félix) (5) (la Marck), rang de colonel; Barbot de la Trésorière (Jean-Saint-Marc) (6) Ile-de-

(1) Comte de Grosberg, mestre de camp de cavalerie, attaché au régiment Royal-Bavière en qualité de colonel, avec 3,000 livres d'appointements par an.— Brigadier en 1780. —Voir, 9 novembre 1772, ses lettres de *naturalité*. (*Registre du régiment Royal-Bavière, de* 1765 *à* 1776.)

(2) Enseigne au régiment d'Artois en 1751, lieutenant en 1754, capitaine en 1756, réformé en 1763, passé même année à une compagnie au régiment de recrues de Tours, replacé à une compagnie au régiment d'Artois en 1759, major dans Cambresis en 1770, rang de colonel en 1774. (*Registre de Cambresis, de* 1763 *à* 1776.)

(3) Lieutenant au régiment de Ségur en 1748, lieutenant dans celui-ci en 1752, capitaine en 1774. — 1764, excellent sujet. — 1771, bon officier, intelligent, de l'esprit, bonne conduite, fait beaucoup de recrues. (*Registre du régiment de Forez, de* 1763 *à* 1776.) — Capitaine-commandant en 1780. — 1785, pension de retraite de 1,100 livres. (*Registre du régiment d'Angoumois, de* 1776 *à* 1788 : Forez, réformé en 1776 et versé dans Angoumois.)

(4) Services de 1752, retiré en 1784 avec une pension de 700 livres. — A fait la guerre de Sept-Ans, s'y est distingué par son intrépidité et son intelligence. M. le comte de Marbeuf lui a donné les plus grands éloges. (*Registre du régiment de Penthièvre, de* 1776 *à* 1788.)

(5) Il fut reçu par le baron de Wimpffen, maréchal de camp, colonel en second du régiment de la Marck-Allemand.

(6) Lieutenant en 1748, réformé en 1749, passé à une lieutenance au bataillon

France); de Boyer (François-Raimond) (1) (Dauphin); de Neuville (Jean Secretain) (Saintonge); Barjac de Rochegude (Jean-François-Christophe) (2) (Auvergne); La Guehaye (Pierre) (3) (Normandie);

D'Auriol (Vincent) (4), aide-major au régiment de Bour-

de milices d'Angoulême en 1750, lieutenant de grenadiers postiches en 1755, replacé au régiment de l'Ile-de-France en 1757, capitaine en 1761, réformé en 1763, replacé à une compagnie en 1769, commandant la compagnie du lieutenant-colonel à la formation de 1776, capitaine d'une autre compagnie en 1779, de celle de grenadiers en 1781; retiré en 1785 avec une pension de 1,000 livres. (*Registre du régiment de l'Ile-de-France, de* 1776 *à* 1788.)

(1) Boyer (François-Raymond), enseigne dans Dauphin en 1748, lieutenant en 1752, capitaine en 1755, passé avec sa compagnie dans le régiment du Perche à la formation en 1776, attaché à l'infanterie comme lieutenant-colonel en 1779, lieutenant-colonel du régiment de Vexin en 1779, du régiment de Champagne en 1780, colonel du régiment de la Fère en 1788. — 1765, d'un mérite reconnu, brillant à la guerre. — 1785, bon lieutenant-colonel, a très-bien commandé son bataillon en Amérique; serait dans le cas, par son ancienneté, ses services et ses talents, d'être placé de préférence à la tête d'un régiment provincial. (*Registre du régiment de Champagne, de* 1776 *à* 1788.) Maréchal de camp pour retraite en 1791. Le 16 février 1789, le roi a décidé qu'il lui serait expédié un brevet de retenue de 40,000 livres, prix qu'il a payé le régiment. (*Registre du régiment de la Fère* (52e), *de* 1788 *à* 1793.) — Comte. (*État militaire*, 1781.) — A la rentrée du roi il obtint sa retraite de maréchal de camp par les bons soins d'un ancien sous-officier de son régiment, auquel il avait sauvé l'honneur en l'empêchant de comparaître devant un conseil de guerre. (Archives de la famille.)

(2) Blessé à Crevelt et à Clostercamp. — 1763, bon sujet. — 1766, bon capitaine. — 1771, sert bien. (*Registre du régiment d'Auvergne, de* 1763 *à* 1776.)

(3) La Guehaye (Pierre), enseigne en 1751, lieutenant en 1754, capitaine en 1757, réformé à la nouvelle composition en 1763, replacé à une compagnie même année, capitaine de grenadiers en 1774. — Blessé légèrement à Clostercamp en 1760. — 1763 à 1773, très-bon sujet, sage et appliqué. — 1775, *idem*, de très-bon exemple. (*Registre du régiment de Normandie, de* 1763 *à* 1776.) — 1783, pension de retraite de 800 livres. (*Même registre, de* 1776 *à* 1788.)

(4) Volontaire aux dragons de Septimanie en 1743, lieutenant au régiment d'infanterie de Bourbon en 1748, lieutenant de grenadiers en 1754, capitaine en 1755, pourvu d'une compagnie en 1757, réformé en 1763, aide-major en 1766, capitaine-commandant à la formation de 1776, major en 1779. — 400 livres de gratification en 1769, *idem* en 1770; 800 livres de gratification en 1782; *idem* en

bon, rang de capitaine; d'Aldiguier (Gabriel) (1), capitaine réformé du régiment de Poitou; du Blaisel (Louis-Gabriel), ci-devant lieutenant au régiment de Guienne, rang de capitaine; le chevalier d'Ambly (Nicolas-René Pichard), ci-devant capitaine aux grenadiers de France.

Les capitaines d'artillerie : le chevalier de Cabannes (Antoine) (régiment de Besançon); de Camas (Ambroise Fistol) (2), de la Coste (René) (3).

Les capitaines des régiments provinciaux suivants : de

1784. — Lieutenant-colonel du régiment d'Enghien en 1784. — Ses talents sont connus; il est fait à tous égards pour la place qu'il occupe. (*Registre du régiment de Bourbon, de* 1776 *à* 1788.) — Nommé colonel du 75ᵉ, ci-devant régiment de MONSIEUR, le 25 juillet 1791, dans le travail des ministres, pendant la suspension des pouvoirs du roi. — Lorsque Sa Majesté eut repris ses fonctions, le travail lui fut présenté, mais M. d'Auriol n'y fut pas compris, ayant donné sa démission le 27 août. — Pension de 500 livres sur l'ordre le 12 avril 1787. (*Registre du régiment d'Enghien et de Monsieur, de* 1788 *à* 1793.)

(1) De Lanzac (Guillaume Daldiguier) est de Toulouse; né en 1731, lieutenant en 1747, réformé en 1749, replacé enseigne en 1765, replacé lieutenant en 1754, capitaine en 1757, réformé en 1763. (*Registre du régiment de Poitou, de* 1763 *à* 1776.)

(2) De Camas (Ambroise Filhol), né à Saint-Geron de Montsempron, en Guienne, en 1729, surnuméraire en 1748, cadet même année, sous-lieutenant en 1750, lieutenant en second en 1757, en premier en 1762, capitaine en second en 1765, capitaine de sapeurs en 1770, capitaine de bombardiers en 1771, chevalier de Saint-Louis le 21 juillet 1773, capitaine de canonniers, à 2,400 livres, en 1775, chef de brigade en 1780. — Sept campagnes et deux batailles. (*Registre, capitaines d'artillerie avant* 1789, t. I, fᵒ 262.) — C'est un des ancêtres du brave colonel de Camas, tué devant Sébastopol en 1855.

(3) De la Coste (René), né à Angle (Poitou) en 1735. — Surnuméraire en 1748, cadet même année, sous-lieutenant en 1751, lieutenant en second en 1759, en premier en 1762, capitaine en second en 1765, capitaine de sapeurs en 1771, de bombardiers en 1773, chevalier de Saint-Louis le 21 juillet, même année, capitaine de canonniers, à 2,400 livres, en 1775, capitaine en premier, détaché, en 1780, capitaine en résidence de Besançon en 1787, décédé le 7 germinal an IV, en activité de service. — Six campagnes (en Allemagne, de 1757 à 1762), deux siéges, quatre batailles ou affaires, deux blessures. — 1759, gratification de 200 livres. — 1782, *idem* de 400 livres. — 1783, *idem* de 400 livres. — 1784, *idem* de 200 livres. (*Registre, capitaines d'artillerie avant* 1789, t. I, page 269.)

Beaufranchet (Mérion) (1) (Moulins); de Favier (Pierre), Jobard (Antoine) (2), (Montpellier).

Cavalerie :

Le marquis de Pezay (Alexandre-Frédéric-Jacques de Masson), mestre de camp de dragons, aide-maréchal général des logis de l'armée ; le marquis de la Briffe (Arnault-Barthélemy), mestre de camp en second des dragons de la Reine; le comte de Duras (Charles-Armand-Fidèle de Durfort), mestre de camp en second du régiment de Royal-Navarre (Cavalerie); de Montauzier (Pierre-Marie, vicomte de Crussol) (3), mestre de camp en second des dragons de Custines ;

Le baron de Turpin de Crissé (Louis-Lancelot-Urbain); d'Albignac de Castelnau (Claude-François); le chevalier du Barry (Jean-Baptiste-Guillaume); le marquis de Saint-Clair (Antoine-Nicolas-François Vidart) ; le comte de Mesnard (Alexandre-Bonaventure); d'Agoult (Étienne-Antoine), mestres de camp;

Le comte d'Auger (Pierre-Alexandre) (4), sous-lieutenant des gendarmes d'Orléans;

(1) Services de 1743, a fait les campagnes de 1746, 1747, 1748, s'est trouvé au siége de Berg-op-Zoom, a un frère dans les milices d'Auvergne, et un autre capitaine dans les dragons de Thianges. — A eu un cousin germain tué à Rosbach, étant aide-major général de l'armée. (*Registre des milices, de* 1771 *à* 1775, *régiment de Moulins.*)

(2) Le chevalier de Jobart, capitaine réformé du régiment de Hainaut et des recrues de Perpignan, capitaine au régiment provincial de Montpellier, bataillon de Carcassonne. (*Registre : contrôle des régiments de milices, de* 1762 *à* 1771, f° 169.) — Retiré en 1775 avec une pension de 500 livres. — Né en 1732, fils légitime de Joseph Jobart, écuyer, conseiller de S. A. R. (le duc de Lorraine) en sa chambre du conseil et des comtes de Bar. (*Dossier des pensions, acte de naissance.*)

(3) Vicomte de Montauzier, attaché aux dragons de Custine en qualité de mestre de camp, du 1er mai 1771, avec 1,800 livres d'appointements. — 5 février 1772, autorisé à servir à ce corps pendant juin, juillet, août et septembre. — 1775, 4 juin, peut aller servir à Saint-Domingue. (*Registre du régiment de dragons de Custine, de* 1763 *à* 1776.)

(4) Mestre de camp (*État militaire,* 1776), premier lieutenant des gendarmes

Puyberneau (Jacques-Henri-Salomon) (1), major du régiment du Roi-Cavalerie; du Rocher (Joseph), lieutenant aux dragons de la Rochefoucauld.

Maison du Roi :

Le prince de Guéménée (Louis-Marie de Rohan), capitaine-lieutenant en survivance des gendarmes de la garde; de Saint-Priest (Hilaire), garde du corps, compagnie de Noailles (Écossaise); de Champreux de Landon (Pierre-François) et de Neuville (Pierre-Claude Tessé) (2), gardes du corps, com-

du Dauphin (*Etats*, 1777), capitaine-lieutenant des gendarmes de MONSIEUR (*État*, 1781), brigadier en 1784 (*État*, 1785), maréchal de camp en 1788 (*État*, 1789). — Fils du comte d'Auger (Louis-Alexandre), commandeur en 1771, et dont nous n'avons pu retrouver la nomination comme chevalier, cette nomination étant antérieure à la reprise des registres de l'ordre en 1746.

D'Aspect cite, parmi les chevaliers de Saint-Louis depuis 1701 jusqu'en 1715, le comte d'Auger (Jacques), mort maréchal de camp en 1724. — Il était capitaine au régiment du Maine lorsque la valeur qu'il montra au siége de Mons et au combat de Leuse le fit distinguer par Louis XIV, qui lui donna une charge d'exempt dans les gardes du corps. Il combattit vaillamment à Steinkerque, à Nerwinde, à Nimègue, à Eckeren, à Ramillies et à Oudenarde. Le duc de Bourgogne fut si charmé de sa conduite à Oudenarde qu'il le recommanda au roi comme un officier de la plus grande distinction, et Louis XIV le nomma major de la gendarmerie. Il mérita, à la bataille de Malplaquet, que le maréchal duc de Boufflers écrivît au roi : « Je ne puis dire assez de bien de M. d'Auger, lequel s'est comporté dans cette action avec toute la valeur et la capacité possibles; il m'a même donné de bons avis, dont j'ai profité. Il a eu trois chevaux tués sous lui dans les différentes charges. » (D'Aspect, tome II, page 326.) — Il était fils de Guy-Aldonce d'Auger, lieutenant général, tué en 1691 à Leuze, où il commandait l'aile gauche, et qui avait la promesse du premier bâton de maréchal qui viendrait à vaquer. (Archives de la famille.)

(1) Chevau-léger de la garde en 1753, rang de capitaine en 1755, lieutenant à l'École royale militaire même année, capitaine dans Royal en 1759, réformé en 1763, replacé aide-major même année, passé à une compagnie en 1764, rang de major en 1765, major de ce régiment en 1766, rang de lieutenant-colonel en 1770, de mestre de camp en 1772. — 1766, sujet de la plus grande distinction. (*Registre du régiment du Roi-Cavalerie, de* 1763 *à* 1776.) — 24 juin 1780, quitte la majorité et reste attaché au corps de la cavalerie comme mestre de camp, avec 2,400 livres de traitement, en attendant qu'il puisse être employé utilement. — Ordre pour l'attacher à ce régiment comme mestre de camp. (*Registre de* 1776 *à* 1788.)

(2) Il fut reçu par le marquis de Scepeaux, maréchal de camp.

pagnie de Beauvau; Cabannes (Jean-Baptiste) et des Moutis (Charles-Henri) (1), gardes du corps, compagnie de Luxembourg; de Milon (Louis-Joseph), garde du corps, compagnie de Villeroy; d'Astorg (Claude-Marie), ci-devant mousquetaire de la seconde compagnie.

Gendarmerie : Bolinard (Jean-Baptiste), sous-brigadier des gendarmes de Berry;

Tillolois (Jean de Riencourt) (2), lieutenant au régiment Royal-Picardie;

Dijon (Édouard Tape de), lieutenant au régiment du Mestre-de-Camp-Général des dragons; d'Harenc (André-François) (3), capitaine au régiment de Languedoc-Dragons.

Chevaliers de Saint-Louis nommés par Louis XV en 1774.

Les colonels d'infanterie : comte de Troussebois (Jean-Jacques Baillard de la Motte); chevalier de Tschoudy (Henri); comte de Guébriant (Marie-Duplessis le Lay); comte d'Erbach (Gustave-Ernest), attaché au régiment Royal-Deux-Ponts; vicomte de Vibraye (Charles-François Hurault) (4), colonel du régiment provincial d'Argentan;

Le chevalier du Blaisel (Charles-Antoine) (5), lieutenant-colonel du régiment provincial de Senlis; Le Seigneur (Jules-Martin-Bonaventure), major du régiment provincial de Bar-

(1) Plus tard porte-étendard, d'après les renseignements de la famille.

(2) Riencourt de Tilloloy, commission de capitaine en 1777, commission de mestre de camp et 1,500 livres d'appointements pour retraite en 1779. (*Registre de Royal-Picardie, de* 1776 *à* 1788.)

(3) Comte d'Harenc. (*État militaire de* 1775.) — De Harenc, orthographe du nom.

(4) Brigadier en 1781 (*État militaire*, 1783), maréchal de camp en 1788 (*État*, 1789.)

(5) Baron. (*État*, 1774.) — Chevalier. (*État*, 1775.) — Commandant le bataillon de garnison de Soissonnais à la création. (*État*, 1779.) — Baron, brigadier en 1780. (*État*, 1781.) — Comte, maréchal de camp en 1784. (*État*, 1785.)

le-Duc; Martimpré de Milbert (Charles-Joseph-Alexandre) (1), capitaine au régiment de Lorraine; Villeléon (Mathieu-Louis de la), capitaine à la légion de Soubise; Trèves de Lanjoire (Pierre-Charles) (2), capitaine en second au régiment d'artillerie de Grenoble; Daguin (Pierre-Augustin), capitaine aide-major aux grenadiers royaux de Poitou (3); de Fransures de Villers (Antoine-Joseph-Didier) (4), capitaine général de la capitainerie des gardes-côtes de Seine en Normandie.

Les capitaines des régiments provinciaux suivants:

De Pons (Pierre) (Valence); Beaumont de Saint-Maurin (François) (5) (Aix); Beaumont (Antoine) (6) (la Rochelle); de Lard (Pierre), Bastard (François-Antoine) (Bordeaux) (7); de Croismare (Étienne) (Caen); Roque de Cumont (Louis-Ar-

(1) Martinpré de Milbert (le mot Milbert rayé et remplacé ensuite par le mot Villefont), enseigne en 1753, lieutenant en 1754, capitaine en 1759, sous-aide-major en 1763, pourvu d'une compagnie en 1764, aide-major en 1774. — 1764, très-franc, très-brave, sert avec zèle, bon esprit, a de l'intelligence, excellent sujet. — 1766, très-propre à une majorité. (*Registre du régiment de Lorraine, de 1763 à 1776.*) — Capitaine-commandant à la formation de 1776, capitaine de grenadiers en 1778, d'une autre compagnie même année, rang de lieutenant-colonel en 1779. — 1779, lieutenant-colonel d'un régiment de grenadiers royaux. (*Registre de 1776 à 1788.*)

(2) De Terves de Lanjoire (Pierre-Charles), né à Lanjoire, près Angers, en 1732. — Surnuméraire en 1749, cadet même année, sous-lieutenent en 1754, lieutenant en second en 1759, en premier en 1762, capitaine par commission en 1765, en second en 1766, chevalier de Saint-Louis le 13 avril 1774, capitaine en second de sapeurs en 1775, de bombardiers même année; retiré en 1777 avec 600 livres de pension. (*Registre, rang des capitaines d'artillerie avant 1789*, tome I[er], f° 290.)

(3) Un Daguin, lieutenant de cavalerie, mort en 1730, est qualifié chevalier de Saint-Louis dans l'acte de mariage de sa veuve.

(4) Lieutenant de vaisseau avant, et premier écuyer de S. A. S. madame la duchesse de Bourbon, d'après les renseignements fournis par la famille.

(5) De Beaumont Saint-Maurin. (*État*, 1774.)

(6) De Beaumont. (*État*, 1774.)

(7) De Bastard. (*État*, 1774.) — Il fut reçu par M. de Bastard, ancien capitaine du régiment de Foix, chevalier de 1746. [*Voir* plus loin aux chevaliers retrouvés depuis l'impression des premières feuilles (1734 à 1748).]

mand de la) (1) (Périgueux); Laurens (Henri) (Anduze); du Prat (Augustin) (2) (Auch); Sautereau (François) (3) (Limoges); Noir de la Cochetière (Jacques Le), capitaine de grenadiers provinciaux au régiment provincial du Mans (4);

Caroll (Daniel), capitaine au régiment de Bulkeley (5);

(1) Cumont (Louis-Armand de la Roque), né en 1731 dans le bourg de Cumont, en Périgord, lieutenant au régiment de Provence en 1746, réformé en 1749, lieutenant en pied commandant une compagnie dans le bataillon de Périgueux de la généralité de Bordeaux en 1750, commission de capitaine en 1759. — A fait les campagnes de 1747 et 1748. (*Registre des Milices, de* 1759 *à* 1771, *bataillon de Périgueux*, f° 229, verso.) — 5 août 1780, appointements de retraite de 600 livres. (*Registre du régiment de Périgueux, de* 1775 *à* 1782, dont les deux bataillons devinrent, en 1777, bataillon de garnison de Forez et bataillon de garnison de Bresse.) — La Roque de Cumont. (*État militaire*, 1772, page 327.) — De la Roque, capitaine de grenadiers. (*État militaire*, 1780, page 338, *bataillon de garnison de Forez.*) — Marquis de Cumont. (Archives de la famille.) — Il fut reçu par M. de la Roque, maréchal de camp, ancien lieutenant-colonel du régiment de Maugiron (cavalerie). (*État*, 1759.)

(2) Fils d'un chevalier de 1749 (*voir* plus haut, p. 416). Il servait sous le nom de Mézailles. (Renseignements donnés par la famille.)

(3) De Sautereau. (*État*, 1774.) — Il fut reçu par M. de Sautereau, ancien capitaine de grenadiers royaux.

(4) Le Noir de la Cochetière, volontaire dans Mortemart-Infanterie en 1743, lieutenant en second dans Vermandois en 1747, réformé en 1749, lieutenant de milice en 1750, commandant une compagnie de milice en 1759, commission de capitaine même année, aux grenadiers en 1771. (*Régiments provinciaux*, *services de* 1771 *à* 1775, *régiment provincial du Mans.*) — Son petit-fils, Jules le Noir de la Cochetière, garde du corps en 1814, rang de lieutenant, compagnie Raguse, accompagna le roi jusqu'à Béthune en 1815, rentra dans la compagnie de Noailles après les Cent-Jours, se retira du service en 1816, et mourut, dans la même année, d'une maladie de poitrine qu'il avait gagnée dans le trajet de Paris à Béthune. (Renseignements fournis par la famille.)

(5) Né en Irlande en 1730, cadet en 1748, sous-lieutenant en 1755, lieutenant en pied de grenadiers en 1757, capitaine commandant la compagnie du lieutenant-colonel en 1770. — 1769, fort appliqué. — 1771, très-bon, a toujours servi avec distinction. (*Registre de Bulkeley, de* 1763 *à* 1776.) — Retiré en 1779 avec 1,200 livres d'appointements par an. (*Registre du régiment de Dillon, de* 1776 *à* 1788, régiment dans lequel Bulkeley avait été versé en 1776.)

Nous avons relevé avec soin les chevaliers de Saint-Louis du nom de Caroll, en souvenir d'un pieux prélat, monseigneur Carroll, d'origine irlandaise, mort archevêque de Baltimore en 1815. Dans cette ville, alors de 90,000 âmes, dont

Deschamps de Verneix (Joseph) (1), capitaine au régiment provincial de Moulins, reçu par M. Deschamps-Desavennes (2), ancien capitaine de grenadiers au bataillon de milice de Montluçon (*registre de l'Ordre, de* 1762 *à* 1787) ;

De Riencourt (Armand-Charles-Marie), commissaire des guerres ; Bourret d'Egrigny (François) (3), commissaire provin-

20,000 à peine professaient la religion romaine, les protestants s'unirent à la douleur des catholiques, et, le jour des funérailles du vénérable prélat, tous les magasins et boutiques de Baltimore furent fermés en signe de deuil universel. Monseigneur Carroll avait trois nièces, misses Caton (Carroll par leur mère), dont les brillantes alliances constatent la noblesse de leur origine. L'une a épousé le marquis de Wellesley (frère du duc de Wellington), ancien gouverneur général des Indes, puis lord lieutenant d'Irlande, pair d'Angleterre ; la seconde, le baron Stafford, également pair d'Angleterre; et la troisième, le duc de Leeds, aussi pair d'Angleterre; toutes trois aussi remarquables par leur beauté, leur distinction et leur esprit, que par une charité sans bornes, qui rappelait les vertus du vénérable prélat leur oncle.

(1) Deschamps du Verneix, lieutenant en 1745, aux grenadiers en 1756, capitaine en 1760. — Ancienne famille noble, bon sujet, actif. (*Registre des régiments provinciaux, services*, 1771 *à* 1775, *régiment de Moulins*, f° 75, verso.) — Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1775 *à* 1782, *régiment de Moulins*, ensuite deuxième régiment provincial d'état-major, f° 56, verso.)

(2) Deschamps de Varennes, et non Desavennes, chevalier de Saint-Louis en 1749. (*Voir* plus loin aux chevaliers retrouvés depuis l'impression des premières feuilles, période de 1748 à 1763.)

(3) La nomination de M. Bourret d'Egrigny causa un scandale que *le Moniteur* a rappelé, le 14 janvier 1857, dans un article intitulé : *les Fermiers généraux.* « C'est contre Bouret d'Égrigny, » dit-il, « fermier général, marié à une cousine de madame de Pompadour, protégé du duc d'Aiguillon, et décoré de la croix de Saint-Louis, que fut faite cette épigramme :

D'un ordre militaire on décore un traitant !
A quel titre obtient-il ce ruban éclatant ?
Quels sont donc les exploits de sa valeur insigne ?
De la croix, par quel sang versé
Aujourd'hui s'est-il rendu digne ?
— Eh ! comptez-vous pour rien celui qu'il a sucé ? »

Ainsi, un grand seigneur, chevalier de Saint-Louis lui-même, aurait avili la décoration qu'il s'honorait de porter en abusant de son crédit pour la faire donner à un *traitant*, qui n'avait aucun droit à cette récompense des services ou du sang versé ! En présence de cette accusation rétrospective, exhumée de la poussière des temps par un journal que sa position condamne à être grave et à n'avancer que des faits positifs, le respect que nous portons à une distinction glorieuse nous a conduit à faire des recherches, pour arriver à la constatation de la vérité. Nous

cial des guerres; Bermont (Jean Douce du) (1), ingénieur en chef.

avons trouvé aux Archives de la guerre, dans le contrôle des commissaires des guerres pour l'année 1768, la mention suivante : « Bourret d'Égrigny, commissaire provincial des guerres, sans appointements, attaché à la généralité de Paris le 14 août 1768 ; est de plus fermier général ; a servi dans Royal-Infanterie. » Pour être commissaire provincial des guerres, il fallait avoir été capitaine. Nous avons compulsé les vieux registres matricules, et nous avons trouvé, dans celui intitulé : *Rang des capitaines d'infanterie, de 1734 à 1748, régiment Royal :* « Bourret, cadet en 1731, enseigne en 1732, capitaine d'une compagnie de nouvelle levée en 1733; a abandonné en 1743. » Ainsi M. Bourret a servi activement pendant douze ans, à une époque où Royal, un des meilleurs régiments de l'armée, eut des jours de gloire et de rudes épreuves. En 1733 Royal fit campagne sur le Rhin, et était au siége de Kehl en 1734; détaché d'abord par le maréchal de Berwick, sous les ordres du duc de Belle-Isle, il fut sans cesse aux prises avec les Pandours. Il était au siége et à la prise de Trèves et au siége de Philisbourg. A ce dernier siége il se trouvait exposé au feu de l'ennemi et souffrit beaucoup, parce que deux ingénieurs discutaient dans la tranchée, pendant qu'il attendait le résultat de la discussion. Berwick, apercevant ce sacrifice inutile, accourut pour y mettre fin et fut emporté par un boulet. Le duc de Duras, commandant la brigade de Royal, fut blessé à côté de lui. Royal fut dans cette même année envoyé en Italie; il y finit la campagne, et y fit celle de 1735 (qui se termina par la paix), et pendant laquelle il assista aux siéges et à la prise de trois places. En 1742 il servait en Allemagne, et se trouvait au siége d'Ellenbogen, où cinq mille hommes furent pris. Royal perdit dans cette campagne le tiers de son effectif, et l'hiver très-rude amena une épidémie qui réduisit encore les compagnies du régiment du tiers au-dessous de moitié. Les officiers moururent dans la même proportion. En 1743, à la retraite de Dingelfing, évacué après un rude combat, Royal perdit trois cents hommes et vingt-huit officiers. La retraite de Landau, aussi évacué, fut soutenue par lui, et il fit l'arrière-garde du duc de Broglie jusqu'à Spire. Là il se trouva trop décimé pour rester à l'armée, et il fut envoyé à Nancy pour s'y recruter. Tels sont les faits racontés par Roussel dans son *Histoire du régiment Royal-Infanterie*. Il est probable que M. Bourret d'Égrigny se retira alors, parce que la maladie ne lui permettait pas de continuer de servir, ou parce qu'après avoir levé une compagnie en 1733, et après l'avoir remise au complet à plusieurs reprises, pendant dix ans, il était à bout de sacrifices. Il eut sans doute le brevet de commissaire provincial, dont nous ignorons la date, pour compléter le temps qui lui manquait. En tout cas, il comptait au moins dix-huit ans de services quand il fut fait chevalier de Saint-Louis, et, s'il lui manquait quelques années, on se souvint d'un passé glorieux. L'ordre n'a donc point à s'affliger de cette nomination, et, si la malignité crut devoir agir en cette circonstance, c'est à l'histoire à combattre la perfidie calculée. Le devoir que nous avions à remplir fera excuser la longueur de cette note.

(1) Douce d'Ubermont. (*État militaire*, 1775.)

Cavalerie :

Les mestres de camp : comte O'Rourke (Jean); de Bermont (François-Hubert); du Boscage (Gabriel de Guillaumanche) (1); de la Beaume (Paul); marquis de Champier (Pierre-François Allemand); Forbin (François-Gaspard-Anne-Palamède, marquis de Forbin la Barben); comte de Franclieu (Jean-François-Anselme) (2); comte de Lauris (Louis-Joseph-Gabriel-Marie);

Le marquis de Tanna (Emmanuel-Frédéric) et Vernouillet (Anne-Denis de Longuet), mestres de camp de dragons; le chevalier de Chasteigner (Alexandre-Henri-Roch), lieutenant-colonel de dragons.

Maison du Roi :

Le comte de la Plesnoye (Charles-Marie) (3), exempt des gardes du corps, compagnie de Beauvau, rang de mestre de camp; de Noue (Jean-Baptiste-Leroy), chevau-léger de la garde; de Villedon de Gournay (Charles) (4), mousquetaire, deuxième compagnie;

Comte de Pleurre (Claude-Charles), capitaine aux carabiniers de Monsieur; Chenu (Pierre-Martin), capitaine au régiment Commissaire-Général-Cavalerie;

Charbonnier de la Guesnerie (Louis-François) (5), lieutenant, rang de capitaine, au régiment Colonel-Général-Dragons.

(1) Guillaumanches du Boscage, page de madame la Dauphine en 1757, lieutenant à la suite de Noailles-Cavalerie en 1760, cornette en 1762, capitaine au régiment de Royal-Piémont même année. — 1773, commission de mestre de camp attaché à la cavalerie. (*Registre de Royal-Piémont, de 1763 à 1776.*)

(2) Il fut reçu par M. le prince de Condé.

(3) Sous-lieutenant dans sa compagnie (*État militaire*, 1777), lieutenant (*État*, 1781), brigadier en 1784 (*État*, 1785); mort en 1786 (*État*, 1787).

(4) Il fut reçu par M. de Villedon, ancien capitaine au régiment d'Egmont-Cavalerie, chevalier en 1754. (*Voir plus loin, aux chevaliers retrouvés depuis le commencement de l'impression de ce volume.*)

(5) Page de la grande écurie en 1749, lieutenant réformé à la suite de ce ré-

Furent nommés commandeurs de l'ordre de 1764 à 1773:

Service de terre : les lieutenants généraux, maréchaux de camp ou brigadiers : 1764, de Gribauval, de Mouy, marquis de Vibraye (1), marquis de Broc (2), comte de Vaux; 1765, d'Ennery; 1766, le comte de Courten, le comte de Rocham-

giment en 1752, lieutenant en 1756, rang de capitaine en 1770; retiré en 1777 avec une pension de 400 livres. — 1763, brave, intelligent, sert bien. — 1766 à 1771, bon sujet, aimé et estimé de ses camarades. (*Registre du régiment Colonel-Général-Dragons, de* 1763 *à* 1776.)

Son fils, garde du corps en 1814, compagnie de Gramont, proposé pour le grade de capitaine, aide de camp de M. le général comte d'Autichamp en 1815, dans la Vendée, et à la seconde Restauration, puis capitaine du 13 novembre 1816, passé avec son grade au corps d'état-major, lors de la formation, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur au baptême de Monseigneur le duc de Bordeaux, en 1821, et entra au 4ᵉ régiment d'infanterie de la garde royale en 1823, où il servit jusqu'en 1830. Son ancienneté de grade lui donnait le brevet de chef de bataillon, au moment même de son arrivée dans ce corps d'élite. En 1823, en Espagne, toujours aide de camp du général d'Autichamp, il fut proposé pour la croix de Saint-Louis, qu'il désirait ardemment obtenir, parce qu'il eût été fier et heureux de pouvoir porter la croix que son père lui avait léguée, mais il ne reçut que la croix de Saint-Ferdinand de deuxième classe. Ses vœux toutefois auraient été exaucés sans les événements de 1830. En 1832, M. de Charbonnier de la Guesnerie, qui avait donné sa démission lors de la révolution de Juillet, fidèle aux leçons qu'il avait reçues de son père, subit une longue détention pour cause de royalisme; il fut même atteint dans sa fortune : on l'enveloppa dans un procès où il n'aurait pas dû figurer, afin de lui en faire supporter les frais. La persécution ni le temps n'ont point lassé sa constance, et, Vendéen pur sang, il est resté un de ces vieux serviteurs immuables dans leurs souvenirs. Cette famille de l'Anjou a des titres de noblesse qui remontent à l'an 1403. Elle possédait autrefois les seigneuries du Grez, de la Fauvelière, de Mézeray, Bedein, Monternault, la Guesnerie, la Roche, etc.

(1) Le marquis de Vibraye (Paul-Maximilien Hurault), mousquetaire, ensuite capitaine au régiment de cavalerie de Vaudrey en 1729, mestre de camp d'un régiment de dragons en 1734, brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant général en 1748, commandant dans la basse Alsace en 1761; mort en 1771. (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, 1 vol. in-4°, Paris, 1785.)

(2) Chevalier de Saint-Louis dans la période de 1734 à 1738, étant alors capitaine au régiment du Roi. — La famille a la date de cette nomination : 17 août 1738.

beau, le comte de Marbeuf, le marquis de la Saône, d'Héricourt, de la Serrée, le comte de Guilbert, de Lort de Saint-Victor, de Zuckmantel; 1767, de la Graulet; 1768, comte d'Aubigny (de Morell) (1), le marquis de Rostaing; 1769, le baron d'Espagnac, le comte de Nolivos; 1770, d'Espiès; 1771, de Raymond, comte de Montazet, marquis du Sauzay, comte de la Chèze, comte d'Auger (2), marquis de Ray, marquis de Talaru, comte de Flavigny (3), comte de Puységur (de Chasteuet), baron de Vioménil (Antoine-Charles Duhoux), marquis Dessalles, marquis de Gantès, vicomte de Sébourg (de Valfons), comte de Turpin de Crissé, marquis de Caulaincourt, marquis de Lemps, de Saint-Auban, de Villepatour (Louis-Philippe Taboureau), de Vallière, marquis de Tourny; 1772, de Pontécoulant (de Doulcet), Le Goux du Plessis, le comte de Vercel, de Vizé; 1773, le comte de

(1) Jean-Marc-Antoine de Morell, entré au service en 1719, capitaine au régiment depuis Egmont-Dragons, major en 1733, lieutenant-colonel en 1744, brigadier en 1745, maréchal de camp en 1758, lieutenant général en 1762, mort en 1777. (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis.*)

(2) Le comte d'Auger (Louis-Alexandre), mousquetaire en 1712, cornette au régiment de cavalerie Dauphin-Étranger en 1713, capitaine aux dragons de Rivarolles en 1714, reformé dans le régiment d'Espinay de la même arme en 1715, exempt des gardes du corps, compagnie de Charost, en 1717, rang de mestre de camp en 1722, brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745, enseigne de sa compagnie même année, lieutenant général en 1748, lieutenant de sa compagnie en 1753; mort en 1783. (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.*)

Le chevalier d'Auger (Louis-Philippe), commandeur et grand-croix, cité plus haut, pages 433 et 436, était entré au service comme mousquetaire en 1693. Il fut cornette au régiment de cavalerie de Villeroy en 1696, capitaine au régiment de cavalerie de Fiennes même année, exempt des gardes du corps, compagnie de Lorges, en 1698; il eut le brevet de mestre de camp en 1705, fut brigadier en 1719, enseigne de sa compagnie, puis lieutenant en 1720, maréchal de camp en 1734, commandeur en 1737, lieutenant général en 1730, grand-croix en 1750, et mourut en 1761. (*Mêmes Mémoires.*)

(3) Chevalier en mars 1746, étant sous-lieutenant aux chevau-légers d'Orléans, grand-croix en 1779.

la Coste (1), marquis de Blaru (de Tilly), marquis de Pusignieu (de Boffin d'Argenson).

Service de mer : les lieutenants généraux ou chefs d'escadre : 1765, du Chaffaut de Besné; 1766, comte de Courbon-Blénac; 1767, d'Aubigny (2); 1768, de Roquefeuil, Froger de l'Éguille; 1770, de Maurville; 1771, comte de la Rochefoucauld-Cousages, de Broves, chevalier de Fabry; 1772, de Sabran-Grammont, vicomte de Rochemore.

Grands-croix. — Service de terre : les commandeurs : 1764, comte de Beauteville; 1766, baron de Bésenval, comte de Moncan, marquis de Cernay, comte de Coëtlogon, chevalier de Croismarre; 1767, Foullon, conseiller d'État, secrétaire-greffier de l'ordre (3); 1768, comte de Vaux, marquis de Narbonne (de Narbonne-Pelet); 1769, de Castella; 1770, de Bourcet; 1771, marquis de Lugeac, de Baye, comte de Rochambeau, comte d'Ennery; 1772, comte de Narbonne-Fritzlar (de Narbonne-Pelet-Fritzlar); 1773, marquis de Saint-Georges (Pinon), comte de Chabo-Laserre.

(1) Le comte de la Coste, entré au service en 1741, capitaine au régiment de Talleyrand-Cavalerie en 1743, cornette aux chevau-légers de la garde en 1748, et rang de mestre de camp, enseigne *idem* en 1752, sous-lieutenant *idem* en 1765, brigadier en 1761, maréchal de camp en 1767; mort en 1778. (*Mémoires concernant l'institution de l'ordre de Saint-Louis.*)

(2) Le comte d'Aubigny (Jean-Marc-Antoine de Morell), garde-marine en 1713, enseigne de vaisseau en 1727, lieutenant de vaisseau en 1738, capitaine de vaisseau en 1746, chef d'escadre en 1757, lieutenant général en 1764, grand-croix en 1773, vice-amiral en 1780; mort en 1781. (*Mémoires concernant l'ordre de Saint-Louis.*)

(3) Baron de Doué, comte de Morangies, d'après les renseignements de la famille. Il avait le droit de porter la grand'croix, comme secrétaire-greffier de l'ordre, charge qu'il remplit de 1767 à 1769, époque à laquelle il la céda, en en conservant les honneurs. Le célèbre Réaumur (Ferchault de Réaumur), membre de l'Académie des Sciences, intendant de l'ordre de 1745 à 1757, époque de sa mort, avait les honneurs de commandeur; seulement il portait la croix « attachée à un ruban couleur de feu pendant au cou. » Les charges administratives créées par Louis XV en 1719 furent abolies par Louis XVI en 1779. La finance de ces charges était de 100,000 livres, et les appointements étaient de 4,000 livres, soit de l'argent placé à 4 pour 100.

Service de mer : les commandeurs : 1765, Périer; 1766, comte d'Aché; 1760, de Bompar; 1771, vicomte de Bouville; 1773, d'Aubigny.

Le 10 mai 1774, la foule, désertant les salons de Louis XV pour envahir ceux du Dauphin, apprenait au jeune prince qu'il était roi de France, et Louis XVI, s'agenouillant devant Dieu, lui demandait la force dont, hélas! il n'avait que trop besoin!

CHAPITRE VIII.

Chevaliers de Saint-Louis portés sur les registres des régiments pendant la lacune des registres de l'ordre, et retrouvés d'après les indications des familles (1).

Avant de parler des faits qui se rattachent au règne de Louis XVI et des nominations faites par le meilleur et le plus infortuné des rois, nous croyons devoir faire mention ici d'un certain nombre de chevaliers de Saint-Louis que l'absence des registres de l'ordre, pendant cinquante ans, ne nous aurait pas permis de signaler d'une manière certaine, mais que la bienveillance dont nous avons été l'objet aux Archives du ministère de la guerre nous a mis à même de retrouver.

Ces nominations ne peuvent être données avec leur date précise, et nous ne pouvons indiquer que la période à laquelle ces registres se rattachent.

Chevaliers relevés sur le registre intitulé : *Rang des capitaines d'infanterie, de* 1689 *à* 1720.

Mac-Mahon, capitaine au régiment de Bulkeley.

Chevalier de Saint-Louis, capitaine en 1702, rang du 15 février 1715, est né à Dublin, Irlande; a commencé à servir

(1) Voir dans la préface l'indication relative à ces registres.

en 1686, en Irlande; capitaine au régiment de Fitz-Gérald en 1692; a été blessé, n'a pas discontinué. Homme de condition, qui a reçu plusieurs blessures. (*Registre de* 1689 *à* 1720, *régiment de Lée*, folio 595, verso.) — M. le maréchal de Berwick dit que c'est un bon sujet. (*Registre de* 1724 *à* 1731, *régiment de Lée*, folio 352, verso.) — Vient du régiment d'O'-Donnell, et ne tient rang ici que du 15 février 1715, qu'il y a pris une compagnie d'augmentation. — Pension de 400 livres sur le trésor royal. (*Registre de* 1730 *à* 1734, *régiment de Bulkeley, ci-devant Lée*, folio 528.) Capitaine de grenadiers, retiré en 1742. (*Registre de* 1734 *à* 1748, *régiment de Bulkeley*, folio 448.)

Macarty, major du régiment de Berwick.

Macarty, capitaine en 1692, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, est né en Irlande; a commencé à servir en France en janvier 1692. — Capitaine au régiment d'Atlone; a été blessé, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720, *régiment de Berwick*, folio 664.) — A présent, major. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *même régiment*, folio 365.) — Mort en 1726. (*Registre de* 1724 *à* 1731, *même régiment*, folio 391.)

Mazelière, lieutenant-colonel du régiment Royal-Vaisseaux.

Né à Nérac. — A commencé à servir en 1681; cadet; lieutenant dans Royal-Vaisseaux en 1682, capitaine en 1684, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis. — A reçu trois grosses blessures, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720, folio 203.) — A présent commandant du fort Sainte-Croix, de Bordeaux. (*Registre de* 1718 *à* 1724, folio 123.)

Cabannes, capitaine au régiment d'Angoumois.

Est de Graulhet, diocèse de Castres. — Cadet en 1688. — Sous-lieutenant en 1690, lieutenant en 1692, capitaine en 1702, lieutenant-colonel; retiré en 1730. (*Registre de* 1724 *à* 1731.)

Chabrol, capitaine au régiment du Perche. — Né à Maringues (Auvergne); cadet gentilhomme en 1690, sous-lieutenant en 1691, lieutenant en 1693, capitaine en 1702. — A été blessé, n'a pas discontinué (1). — Major. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) Retiré en 1745. (*Registre de* 1734 *à* 1748.) — Cinquante-cinq ans de services.

Ducor, capitaine au régiment de Blaisois. — Mort en 1730.

Du Teil, capitaine aide-major au corps royal d'artillerie.

Du Hazé, capitaine au régiment d'Angoumois. — Est de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, en Normandie; cadet en 1690, lieutenant en 1691, capitaine en 1704, de grenadiers en 1709, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Lieutenant-colonel. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) — Homme de mérite, fort sage, propre à tout, bon gentilhomme. (*Registre de* 1730 *à* 1734.) — Retiré en 1741. (*Registre de* 1734 *à* 1748.)

Marmier, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux. Né à Bagnols (Languedoc); cadet en 1686, lieutenant en 1691, capitaine en 1695. A reçu des blessures; n'a pas discontinué. — Mort en 1722. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

Du Petit-Thouars, major du régiment de Bresse (porté plus haut, page 289). Né au Petit-Thouars, élection de Chinon (Touraine); cadet en 1692, sous-lieutenant au régiment de Viantais en 1696, lieutenant réformé audit régiment en 1698, enseigne dans Bresse (par incorporation du régiment de Viantais) en 1700, lieutenant en 1701, aide-major en 1704, capitaine en 1705. A reçu plusieurs blessures dont il est estropié; a discontinué de 1706 à 1707, à cause de ses blessures. — Major à Saumur. (*Registre de* 1724 *à* 1731.)

(1) Toutes les indications de services sont extraites du *Registre de* 1689 *à* 1720. Quand il y a lieu de suivre, les autres indications sont prises dans les registres postérieurs, et ces changements sont indiqués par ce signe : —. L'indication de la source a lieu également lorsqu'il s'agit de brevets communiqués.

De Merlemont, commandant le 2e bataillon du régiment de Miromesnil. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1709. La lettre d'avis est ainsi conçue : « 1709, 1er juin. Le Roi ayant bien voulu vous accorder une place dans son ordre de Saint-Louis, je vous en donne avis avec plaisir, et suis votre très-affectionné serviteur. *Signé :* Cany. Le sieur de Merlemont, commandant le second bataillon de Miromesnil. » En marge est écrit : « Vu et signé d'Hozier, 1761. » — Cet officier était capitaine de grenadiers au 1er bataillon de Miromesnil, en Espagne, lorsque, par ordre du roi du 13 août 1708, il fut nommé commandant du 2e bataillon. Un autre ordre du 22 septembre 1709 le fit passer capitaine au 1er bataillon et commandant dudit bataillon. — Tous ces brevets sont aux mains de la famille, et leur date indique que M. de Merlemont servait dans l'armée du duc de Vendôme, et fut un des braves officiers qui, à Villa-Viciosa, affermirent la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V.

De la Caze, major du régiment de Foix. Cadet...., sous-lieutenant en 1689, lieutenant en 1692, capitaine en 1693. A reçu plusieurs blessures, n'a pas discontinué. — Lieutenant-colonel, 400 livres de pension sur le trésor royal, 1,000 livres de pension sur l'ordre de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Brigadier ; a abandonné en 1735. (*Registre de* 1734 *à* 1748.) — Il était oncle de M. de Bastard, chevalier de Saint-Louis en 1746.

Lavergne, capitaine au régiment de Foix. Services de 1686 ; lieutenant au régiment de Normandie en 1688, au régiment de Foix en 1694, capitaine en 1703. A été blessé, n'a pas discontinué. — Mort en 1730. (*Registre de* 1724 *à* 1731.)

La Roque, capitaine au régiment d'Aunis. Est du diocèse de Bazas ; cadet en 1682, capitaine au régiment de la Reine en 1688, réformé en 1698, replacé dans Aunis en 1700,

classé capitaine à cette date. A reçu des blessures, n'a pas discontinué. — Retiré en 1730; est de Langoun, près Bordeaux. (*Registre de* 1730 *à* 1734.)

Bressolles, capitaine au régiment de Pons. Né à Moulins; a commencé à servir en 1689, capitaine réformé au régiment de Nettancourt en 1698, classé au régiment de Pons en 1701. A reçu plusieurs blessures, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Retiré en 1723. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

De Brézé, major du régiment d'infanterie de Chartres. Est de Clermont en Auvergne; a commencé à servir auprès de Son Altesse Royale (le duc de Chartres, plus tard duc d'Orléans, régent) en 1692; enseigne dans Chartres en 1696, lieutenant en 1698, capitaine en 1701. A été blessé, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720, régiment de Chartres.) — Pension de 600 livres sur l'ordre. (*Registre de* 1718 *à* 1724, le régiment devenu d'Estampes, du nom de son colonel.) — Lieutenant-colonel en 1732. (*Registre de* 1730 *à* 1734, le régiment devenu de la Ferté-Imbault.) — Retiré en 1741. (*Registre de* 1734 *à* 1748, le régiment redevenu de Chartres.)

De Jusses, capitaine au régiment de la Marche. Né près Castelnaudary; cadet en 1674, lieutenant au régiment Dauphin en 1676, capitaine au régiment de Nivernais en 1688; réformé dans la Marche en 1698, replacé en 1700. — Mort en janvier 1721. A été de l'autre guerre, commandant du 2e bataillon de Périgord. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Il s'appelait de Severac de Juzes, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 25 juin 1715. (Notes de la famille.)

Sasselange-Saniart, capitaine au régiment d'Auvergne. Services de 1688, capitaine en 1701. A été blessé, n'a pas discontinué. — Lieutenant-colonel et pension de 800 livres sur le trésor royal. (*Registre de* 1730 *à* 1734.) — Brigadier, retiré en 1739. (*Registre de* 1734 *à* 1748.)

Dubois, capitaine au régiment de Béarn (1). Mort en 1734 (*Registre de* 1734 *à* 1748.)

Franclieu, capitaine au régiment de Boufflers. Est d'Aire en Artois; cadet en 1682; vient du régiment de Senneterre (2).

Poliniac, major au corps royal d'artillerie. Mousquetaire en 1682, capitaine au régiment de Picardie en 1683, capitaine dans Royal-Artillerie en 1684. Est de la Martinie, en Périgord; a reçu plusieurs blessures; n'a pas discontinué.

La Bachelerie, aide-major au corps royal d'artillerie. Est de Coulombes, diocèse de Chartres; sous-lieutenant en 1695, lieutenant en 1696, capitaine en 1706. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Major. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) — Commandant d'un bataillon en 1742; mort en 1743. (*Registre de* 1734 *à* 1748.)

Souyn, capitaine au régiment Royal-Infanterie. Né à Reims; cadet en 1689, sous-lieutenant dans Royal en 1690,

(1) Dubois (François), reçu chevalier de Saint-Louis par Louis XIV, en 1714; tué à la bataille de Parme en 1734. Il fut présenté au duc d'Orléans, régent, comme un officier des plus distingués. Il était issu d'une famille militaire, dont les services datent de 1540. Un Dubois mourut, en 1557, à l'armée envoyée en Piémont par Henri II. Son fils servit d'abord comme homme d'armes, ensuite comme capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied. Un Dubois, attaché au service d'Henri IV, fut tué à la bataille gagnée devant Vinon, en Provence, contre le duc de Savoie, et un autre Dubois fut tué dans Verceil, lorsque ce même duc y envoya du secours contre les Espagnols. (Archives de la famille Dubois de Saint-Vincent.) On trouvera deux autres officiers du même nom, chevaliers de Saint-Louis, dans la période de 1730 à 1734 (*voir* plus loin), et en 1762 (*voir* plus haut, p. 556). Les services de François Dubois sont établis de la manière suivante sur les registres de la guerre : cadet en 1689, sous-lieutenant au régiment de Haynault en 1691, lieutenant au régiment de la Sarre en 1695, réformé dans Lorraine à la paix de Riswyck, replacé dans Béarn en 1702. A été blessé, n'a pas discontinué. Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1689 *à* 1720.)

(2) Retiré du service en 1724. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

lieutenant en 1692, capitaine en 1697; n'a pas discontinué (1).

Crèvecœur, capitaine au régiment du Roi-Infanterie. Cadet en 1682, sous-lieutenant au régiment de la Fère en 1686, lieutenant au régiment du Roi en 1687, capitaine en 1693. Commandant d'un bataillon.

De Menou (Louis-François), exempt des gardes du corps du Roi, compagnie de Villeroi (2).

(1) Major. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Lieutenant-colonel. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) — Feu M. le maréchal de Montesquiou a dit qu'il avait reçu plusieurs blessures. Officier de mérite. M. le comte d'Aubigné a mandé, le 5 septembre 1727, qu'il a une jambe de moins, qu'il a perdue par accident, et qu'il est absolument hors d'état de faire les fonctions de son emploi, au moins avec l'exactitude et la vivacité nécessaires; qu'il est honnête homme, et a servi avec application, et qu'il s'acquittera bien de la majorité d'une place. Retiré en 1724. Pension de 600 livres sur l'ordre. (*Registre de* 1730 *à* 1734.)

(2) Original (communiqué) de l'ordre du 5 novembre 1719, signé Louis, adressé à son père (chevalier de Saint-Louis de 1700, voir plus haut, page 178), chargé de le recevoir. — Comte de Menou (Louis de Menou de Cuissy). — Enseigne au régiment de Menou-Infanterie en 1703, cornette au régiment de cavalerie de Coulanges en 1704, était à la bataille de Cassano en 1705, lieutenant en 1706, capitaine par commission même année; commanda sa compagnie à l'armée du Rhin en 1707, à Oudenarde en 1708, à Malplaquet en 1709, aux siéges de Douai et du Quesnoy en 1712; exempt des gardes du corps du Roi, compagnie Villeroy, en 1713, rang de mestre de camp en 1718, troisième enseigne de sa compagnie en 1729, deuxième enseigne en 1731, fit la campagne de Philisbourg en 1734, brigadier de cavalerie et premier enseigne en 1734. — Employé comme brigadier à l'armée du Rhin en 1735, maréchal de camp en 1740; quitta sa brigade au mois d'avril 1742, et mourut quelques jours après. (*Chronologie militaire*, par Pinard, 8 volumes in-4°, t. VII, page 176.) Les actes suivants nous ont en outre été communiqués en originaux. « 1713, 18 avril, acte de décès de messire Philippe-Louis de Menou, comte de Charnisay, premier cornette de la compagnie d'hommes d'armes et d'ordonnance, sous le titre de chevau-légers d'Orléans, mestre de camp de cavalerie, chevalier de de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 17. Ont assisté: messire François-Charles de Menou, chevalier, seigneur, marquis de Menou et de Prunay, et autres lieux, sous-lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes et d'ordonnance, sous le titre de gendarmes anglais, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. — François-Charles, marquis de Menou-Charnisay, cornette aux chevau-légers de la Reine en 1693, mestre de camp de cavalerie en 1696, enseigne aux gendarmes écossais en 1698, sous-lieutenant des gendarmes anglais en 1708,

De Saint-Sauveur, capitaine au régiment de Maulevrier, chevalier de Saint-Louis en 1695 (voir plus haut, page 159), se nommait Joseph-Nicolas Millon de Saint-Sauveur (1).

Thaas, lieutenant-colonel des dragons de Lautrec (2).

Le Coudar, né à Villiers en Poitou (3). Cornette au régiment de cavalerie de Comminges en 1676, congédié à la paix de Nimègue; cadet dans Brisack en 1682, lieutenant au régiment de cavalerie de Chastillon en 1689, réformé à la paix de Riswyck dans le régiment de Duras, replacé à une lieutenance en 1702, capitaine audit régiment en 1703. Dit avoir reçu plusieurs blessures. M. de Chastillon dit qu'il est criblé

chevalier de Saint-Louis en 1710, brigadier en 1719, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou en 1723, mourut en 1731. (*Preuves de la maison de Menou*, 1 vol. in-4°.) — Le marquis de Menou-Charnisay eut, de son mariage, quatre filles, dont sont descendus les ducs de Richelieu, de Blacas et de Valembrose, le duc de Damas-Crux, grand-croix de l'ordre en 1814, le comte de Nantouillet, commandeur en 1814, le comte de la Ferronnays, commandeur en 1821, et le comte de Langeron, qui, après avoir fait la guerre d'Amérique, émigra, entra au service de la Russie, et fut gouverneur général de la Crimée et de la Nouvelle-Russie, et ensuite général en chef de l'armée de Valachie.

(1) La famille a le brevet, ainsi que celui de M. Dabemont de Millon, capitaine réformé à la suite du régiment de la Cheuelaye, chevalier de Saint-Louis du 5 juin 1715, nomination que nous n'avons pu retrouver. On a vu déjà plus haut, page 130, un Millon, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis en 1694. Joseph-Nicolas était fils de Millon, seigneur de la Morlière, capitaine dans un régiment de cavalerie étrangère, décoré du titre de chevalerie par lettres patentes (communiquées) de Louis XIII en 1636, « pour ses actions d'éclat, et notamment pour le siége de Corbie, où il monta le premier à la brèche d'une grosse tour, en tête de ses gens, s'en empara malgré une résistance opiniâtre et le feu qui déjà la consumait, et contribua par cette action intrépide à faire rentrer Corbie sous l'obéissance du Roi. » La famille de Millon revendique encore d'autres chevaliers de Saint-Louis, au sujet desquels nos recherches ont été vaines, par suite des lacunes qui existent dans les registres.

(2) Claude du Val, chevalier, seigneur de Thaas, a prêté serment entre les mains du Roi, à Versailles, le 28 février 1714, d'après les renseignements donnés par la famille, qui a le brevet.

(3) Jean-Baptiste de Chateaubodeau, seigneur du Coudart, vicomte de la Baume, chevalier de Saint-Louis le 7 avril 1705, d'après les renseignements donnés par la famille, qui a le brevet.

de coups et mérite les grâces. (*Services des officiers de cavalerie de* 1706, *registre n°* 4 *bis*, régiment de Villequier, folio 307.)

De Nancré, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Villequier. Cornette aux dragons de Nancré en 1678, capitaine audit régiment en 1679, capitaine, au régiment de Tallard (devenu Villequier), d'une compagnie qu'il a levée; a été depuis quatorze ans dans le régiment Royal-Carabiniers, d'où il est sorti en 1704, pour passer à la lieutenance-colonelle du régiment de Villequier. (*Registre* n° 4 *bis*, 1706, folio 307.) — Comte de Nancré. (*Registre de* 1706 *à* 1715.) — Dreux de Nancré, rayé. (*Registre de* 1715 *à* 1718.)

La Caussade, capitaine-lieutenant de la compagnie du mestre de camp du régiment de Villequier. Sert depuis 1686; cornette au régiment de Duras en 1690, lieutenant en 1696, capitaine en 1708. Blessé d'un coup de sabre. (*Services des officiers de cavalerie*, *registre* 1706, régiment de Villequier.)

De Toulmont, capitaine réformé au régiment d'Artois-Infanterie, chevalier de Saint-Louis en 1721 (1).

Lacger, lieutenant-colonel du régiment d'Auvergne. Cadet en 1680, cornette au régiment de cavalerie de Roussy en 1684, lieutenant au régiment de Boulonnais en 1685, capitaine réformé audit régiment en 1686, capitaine au régiment d'Auvergne en 1689. Pension de 660 livres sur le trésor royal. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Retiré en 1728. (*Registre de* 1724 *à* 1731). — Brigadier en 1719 (*État militaire de* 1758, page 86) (2).

(1) Lettre du Roi, du 5 octobre 1721, à M. de Cilly, lieutenant général, qui le charge de recevoir M. de Toulmont. (Communiquée.)

(2) Chevalier de Saint-Louis en 1709, lieutenant-colonel sur le champ de bataille de Cassano en 1705 par le duc de Vendôme, mort en 1758, âgé de cent ans. (Notes communiquées par la famille.) On ajoute que M. de Lacger obtint, le 24 novembre 1728, une pension de 1,000 livres sur l'ordre, mais il n'y a sur le registre

Le chevalier de Lacger, capitaine au régiment d'Auvergne. Sous-lieutenant en 1691, lieutenant en 1695, capitaine en 1704. A reçu une blessure considérable au visage, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — N'est que le cousin du lieutenant-colonel. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) — Pourvu du 2e bataillon en 1732, pourvu de la majorité en 1734. (*Registre de* 1730 *à* 1734.) — Lieutenant-colonel en 1739, retiré en 1743 (*Registre de* 1734 *à* 1748) (1).

Fromental, enseigne aux Gardes-Françaises. Provisions de chevalier de Saint-Louis (communiquées), du 25 avril 1713, *signées* Louis, en faveur du sieur de Fromental, enseigne aux Gardes-Françaises, relatant « ses bons et fidèles services pendant longues années dans les divers emplois de guerre qui lui ont été confiés, et mentionnant plusieurs blessures qu'il a reçues. » Au bas de ces provisions il est certifié que cet officier a prêté serment entre les mains du Roi le 3 mars précédent (2).

du régiment aucune trace de cette pension, accordée sans doute quand cet officier quitta le service, comme supplément de retraite.

(1) Blessé dangereusement à Chiari, en Piémont (c'est sans doute la blessure dont parle le registre matricule); blessé à la bataille de Guastalla; blessé à la défense de Prague, où il commandait le régiment, par suite de la mort de M. de Clermont-Gallerande, son colonel. (Notes communiquées par la famille.)

(2) D'après les notes de famille, M. de Fromental a servi comme mousquetaire, 2e compagnie, en 1695. Il est passé aux Gardes-Françaises comme enseigne en 1706, a été fait sous-lieutenant en 1716, et est devenu ensuite lieutenant. Il eut le brevet de colonel, grade relaté dans plusieurs actes publics. On nous a signalé encore M. de Fromental (Mathieu), seigneur de Villars, capitaine à la suite du régiment Royal-Dragons, aide de camp du duc de Vendôme dans la guerre d'Italie, qualifié chevalier de Saint-Louis dans des actes publics, et peint avec la croix dans un tableau de l'époque ; mais la lacune qui existe dans les registres de l'ordre ne nous a pas permis de le retrouver. Il en est de même de M. de Fromental (Joseph), seigneur de Montaudeux, major au régiment de Clermont-Prince, qualifié chevalier de Saint-Louis dans des actes notariés de 1748, 1759, 1768 et 1775. Mais ses sœurs, dans une lettre adressée au ministre de la guerre, le 10 janvier 1782, par laquelle elles réclamaient les arrérages dus de la pension de 708 livres dont leur frère jouissait, lui donnent la qualité de chevalier de Saint-Louis. (*Dossiers des pensions*.)

Le chevalier de Bordenave, capitaine au régiment de Bourbonnais. Cadet en 1693, sous-lieutenant au régiment de Cotentin en 1694, lieutenant en 1695, capitaine en 1703, de grenadiers en 1707, classé dans ce régiment en 1714, venant de Cotentin. A été blessé, n'a pas discontinué. Gentilhomme; est devenu sourd du côté gauche par un coup de canon. (*Registre de* 1689 *à* 1720, régiment de Bourbonnais.) — Retiré en 1722. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

Duprat, capitaine au régiment de Meuze. Né à Mirande, diocèse d'Auch; cadet en 1688, sous-lieutenant au régiment de Guiche en 1690, lieutenant en 1693, capitaine au régi- de Coesquen en 1697, capitaine de grenadiers en .... A été blessé, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720.)—Major; 400 livres de pension sur le trésor royal, 500 livres de pension sur l'Ordre; à présent major de Metz. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) — 25 mai 1728, lettres de 500 livres de pension sur l'ordre pour le sieur Duprat, capitaine de grenadiers au régiment de Meuse-infanterie. (*Registre de l'ordre*, 1719.)

Le chevalier de la Prunarède, capitaine au régiment de Dauphin-Dragons. Services de 1690. — Capitaine en 1704, chevalier de Saint-Louis. (*Registre des capitaines de cavalerie de* 1706 *à* 1715, *Contrôle*.) — La Prunarède, capitaine en 1704, chevalier de Saint-Louis. (*Registre, rang des capitaines d'infanterie, cavalerie et dragons, de* 1718 *à* 1724.) — La famille a la lettre de nomination, datée du 21 septembre 1714, et le certificat de réception, du 21 mai 1716 (1).

(1) Nous avons fait mention de cette nomination, plus haut, page 450 (notes), d'après les archives de la famille, et nous rétablissons ici la constatation officielle, retrouvée depuis le commencement de l'impression.

Officiers dont les provisions sont consignées sur le registre de 1719, ou auxquels il a été accordé des pensions sur l'ordre, comme chevaliers.

1718, 25 mars. Provisions de chevalier de Saint-Louis au sieur de Brémond, capitaine au régiment d'infanterie de Tallard.

1720, 5 novembre. *Idem* au sieur Franclieu, sous-brigadier des mousquetaires, première compagnie.

1721, 10 juin. *Idem* au sieur Vernois, chevau-léger de la garde.

1721, 18 mai. *Idem* au marquis de Sommery, mestre de camp d'un régiment de dragons.

1719, 28 avril. *Idem* au sieur de Scépeaux, brigadier d'infanterie.

1719, 22 mai. *Idem* au sieur Lapérouze, mousquetaire, première compagnie.

1718, 18 avril. *Idem* au sieur Bullioud, capitaine au régiment de Bigorre.

1720, 1er décembre. *Idem* au sieur Anjorrant, aide-major du château de Béfort.

1721, 8 mai. *Idem* au sieur la Suze, lieutenant-colonel d'infanterie, réformé.

1738, 1er mai. *Idem* au sieur la Bigne, chevau-léger de la garde.

Il portait un des étendards de sa compagnie à Fontenoy (il y en avait quatre). Il est indiqué dans l'*État militaire de* 1758 comme maréchal des logis des chevau-légers, rang de mestre de camp, et dut se retirer dans le cours de cette année, car il ne figure plus sur l'*État de* 1759.

1726, 11 octobre. *Idem* au sieur d'Épinay, chevau-léger de la garde.

1729, 10 mai. *Idem* au sieur de Cotte, capitaine de grenadiers au régiment de Touraine.

1729, 12 mai. *Idem* au sieur Flavigny, ci-devant capitaine au régiment de Normandie.

1726, 7 janvier. *Idem* au sieur de Cresney, lieutenant d'artillerie.

1732, 22 mars. Provisions de commandeur surnuméraire et sans pension au marquis de Beauharnois, gouverneur et lieutenant général dans la Nouvelle-Orléans.

1740, 19 août. Provisions de chevalier au sieur Carrière, chevau-léger de la garde.

1735, 20 juin. Honneurs de commandeur à M. de la Motte-Lapeirouse, maréchal de camp.

1735, 1er mars. Provisions de chevalier au sieur Daldeguier, lieutenant-colonel du régiment de dragons d'Harcourt.

1736, 12 novembre. *Idem* au sieur Dupont, porte-étendard des gardes du corps, compagnie de Noailles (écossaise).

1728, 25 mai. Lettres de 1,500 livres de pension à M. de Lutteaux, mestre de camp du régiment de Beaujolais.

1720, 1er février. Lettres de 1,000 livres de pension destinée à l'ancien chevalier, vacante par la mort de M. Dulignon (chevalier de 1694, voir plus haut, page 130), pour le marquis de Gramont, lieutenant général (chevalier de 1694, voir plus haut, page 130).

1730, 1er juillet. Lettres de pension de 1,500 livres à M. de Gramont, lieutenant général (le même que ci-dessus), vacante par la mort de M. Ferrand (chevalier de 1694, voir plus haut, page 129) (1).

1730, 1er mars. Lettres de pension de 2,000 livres au sieur de Crèvecœur, brigadier, lieutenant-colonel du régiment du Roi-Infanterie.

1730, 1er juillet. Lettres de pension de 2,000 livres au sieur de Monty, brigadier, mestre de camp réformé.

(1) Ce n'était pas une seconde pension, mais le passage à une classe supérieure.

1730, 1er juillet. Lettres de pension de 1,500 livres au sieur de Carracioly, lieutenant général, vacante par la mort du sieur Pelleport.

1730, 1er octobre. Lettres de pension de 1,500 livres au sieur Molé, lieutenant pour le roi à Calais, comme ancien chevalier.

1728, 25 mai. Lettres de pension de 800 livres au sieur Lally, lieutenant-colonel du régiment de Dillon-Irlandais.

1730, 1er octobre. Lettres de pension de 1,000 livres au même (1).

1730, 1er mars. Lettres de pension de 1,000 livres au sieur de Montalembert, brigadier, lieutenant-colonel du régiment de Nivernais.

1730, 1er octobre. Lettres de pension de 800 livres au sieur Lynche, capitaine de grenadiers au régiment de Dillon-Irlandais.

1731, 1er juillet. Lettres de pension de 1,000 livres au même, lieutenant-colonel du même régiment (2).

1734, 1er juillet. Lettres de pension de 1,000 livres au sieur du Chayla, maréchal de camp.

1737, 1er janvier. Lettres de pension de 1,500 livres au même, inspecteur général de la cavalerie et des dragons (3).

1738, 1er juillet. Lettres de pension de 600 livres à M. de Saint-Paul du Chayla, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie d'Ancezune.

1743, 15 mai. Lettres de pension de 1,500 livres au sieur de Chevert, brigadier, lieutenant-colonel du régiment de Beauce.

1743, 15 mai. Lettres de pension de 1,000 livres à M. d'Aultanne, major du régiment de cavalerie de Clermont-Tonnerre.

(1) Ce n'était pas une seconde pension, mais le passage à une classe supérieure.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

1743, 6 août. Lettres de pension de 600 livres à M. de Curzay, capitaine des carabiniers.

1744, 18 octobre. Lettres de pension de 1,000 livres au même (1).

1743, 15 mai. Lettres de pension de 600 livres au sieur de Rochechouart, capitaine de grenadiers au régiment de la Reine-Infanterie.

1743, 6 août. Lettres de pension de 600 livres au sieur de Narbonne-Pelet, lieutenant-colonel du régiment d'Orléans-Dragons.

1744, 12 mars. Lettres de pension de 1,000 livres au chevalier de Montmorency, mestre de camp-lieutenant d'une brigade de carabiniers.

1744, 1er novembre. Lettres de pension de 400 livres au sieur de Seilhac, capitaine de grenadiers au régiment de Beauce.

1745, 11 mai. Lettres de pension de 2,000 livres au sieur de Grassin, colonel d'un régiment d'arquebusiers.

1735, 1er mars. Lettres de pension de 800 livres au sieur Sainte-Marie, lieutenant-colonel du régiment Royal-Dragons.

1720, 21 février. Lettres de pension de 800 livres au sieur de Menou, colonel réformé.

1728, 25 mars. Lettres de pension de 800 livres au sieur du Raget, brigadier, lieutenant-colonel du régiment du Maine.

1730, 1er octobre. Lettres de pension de 800 livres au sieur Daubigny, major du régiment de dragons de Nicolaï (2).

1732, 1er novembre. Lettres de pension de 800 livres au

(1) Ce n'était pas une seconde pension, mais le passage à une classe supérieure.

(2) Daubigny, lieutenant en 1689, capitaine en 1690, major, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de 1718 à 1724, dragons de Plelo, ci-devant de Belabre.*) — Est de Paris; mousquetaire en 1685, lieutenant aux dragons de Caylus en 1689, capitaine en 1690, lieutenant-colonel, à présent major de Verdun. (*Registre de 1731 à 1763, dragons de Nicolaï, ci-devant Plelo.*)

sieur Destagnol, mestre de camp incorporé dans le régiment de cavalerie d'Anjou.

1730, 1[er] juillet. Lettres de pension de 1,000 livres au chevalier d'Erlack (Jacques), capitaine aux Gardes-Suisses, vacante par la mort de M. Dargous.

1745, 16 mars. Lettres de pension de 500 livres à M. de la Fontaine, ancien lieutenant aux grenadiers à cheval de la garde (1).

1728, 25 mai. Lettres de pension de 1,000 livres au sieur de Saint-Sernin, brigadier, mestre de camp réformé de dragons.

1728, 25 mai. Lettres de pension de 800 livres à M. le comte Daumale, mestre de camp réformé à la suite du régiment de Poitou.

1728, 25 mai. Lettres de pension de 800 livres au sieur Toqueville, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Bretagne.

Chevaliers de Saint-Louis relevés sur le registre : rang des capitaines d'infanterie, de cavalerie et dragons, de 1718 à 1724.

Pradel, capitaine au régiment de Saint-Germain Beaupré-Cavalerie. — Capitaine le 8 avril 1701, chevalier de Saint-Louis. (*Registre, rang des capitaines d'infanterie, cavalerie et dragons, de* 1718 *à* 1724.) — Est de Castillon sur Dordogne; cadet dans la compagnie du mestre de camp de Mélac

(1) La Fontaine est de Montreuil, en Picardie; enseigne en 1710; lieutenant en 1712, capitaine en 1715, à présent maréchal des logis aux grenadiers à cheval. (*Registre de* 1724 *à* 1731, *régiment Royal-Infanterie.*)— La famille a le brevet de chevalier de Saint-Louis de cet officier; il porte la date du 8 juillet 1735. — Il se retira des grenadiers à cheval avec le brevet de mestre de camp et une pension de 3,000 livres. (Archives de la famille.) — Il prit, en 1746, la charge de capitaine général des gardes-côtes de Verton (Picardie), dont son père était pourvu. (*Registre des officiers gardes-côtes de Normandie et Picardie.*) — Il se nommait de la Fontaine-Solare de Verton.

en 1686, maréchal des logis en 1690, cornette dans la compagnie du mestre de camp de Larrard en 1692, lieutenant de ladite compagnie en 1694, aide-major en 1696, capitaine en 1701 ; a vendu en 1734. (*Registre de* 1731 *à* 1763, folio 163, *régiment de Trasegnies.*) Ce régiment, créé Mélac en 1675, a été Larrard en 1690, Saint-Germain-Beaupré en 1704, Sassenage en 1722, Maugiron en 1740, Trasegnies en 1758, et a été incorporé dans le régiment de Chartres en 1761.

Macartie, capitaine en 1709 (*date du rang parmi les capitaines*), né en Irlande ; a commencé à servir en 1695, capitaine réformé au régiment Dorington en octobre 1701, capitaine en pied en 1709. A été blessé, n'a pas discontinué. (*Registre, rang des capitaines d'infanterie de* 1689 *à* 1720, *régiment Dorington* (1), folio 659 verso.) — Major, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *régiment de Rothe, ci-devant Dorington,* folio 363.) — Lieutenant-colonel en 1739, mort même année. (*Registre de* 1734 *à* 1748, *régiment de Rothe,* folio 503.)

Cantillon, capitaine au régiment de Rothe. Réformé en 1704, replacé en 1719, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *régiment de Rothe, ci-devant Dorington.*) — Est né en Irlande, a passé en France ; capitaine d'infanterie en 1691, volontaire aux gardes du corps du roi d'Angleterre en 1692, sous-lieutenant audit régiment en 1693, capitaine réformé en 1704. — M. le maréchal de Villars a marqué, en 1711, qu'il a servi avec beaucoup de distinction, et qu'ayant reçu plusieurs blessures à la bataille de Malplaquet il resta trois fois vingt-quatre heures sur le champ de bataille. (*Registre de* 1724 *à* 1731, *même régiment.*) — N'est

(1) Ce régiment était celui des gardes de Jacques II, roi d'Angleterre, à son arrivée en France en 1689. Il prit le nom de Dorington (nom de son colonel) lorsqu'il passa au service de France. (*Histoire des troupes étrangères au service de la France*, par M. Eugène Fieffé.)

plus porté au registre de 1730 à 1734, et doit avoir quitté le service en 1730.

De Menou, capitaine au régiment de Boufflers. Enseigne au régiment de Languedoc en 1702, lieutenant au régiment de Menou même année, capitaine en 1703, passé le 10 septembre 1712 au régiment de Brosse (plus tard Boufflers). A reçu des blessures, dont il est estropié; n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720, *régiment de Pons, ci-devant de Boufflers.*) — Est de Saint-Aignan, dans l'Orléanais. Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *régiment de Pons.*) — Pension de 1,060 livres sur le trésor royal. (*Registre de* 1730 *à* 1734.) — Capitaine de grenadiers en 1739, commandant de bataillon en 1743. Rayé; mort. (*Registre de* 1734 *à* 1748, *régiment de Mailly, ci-devant de Boufflers.*) Il se nommait Claude-Charles de Menou, et fut tué au mois de mai 1746; il était fils de Charles de Menou, brigadier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis en 1700 (voir plus haut, page 178), et frère de Louis-François de Menou, exempt des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis en 1719 (voir plus haut, page 645) (1). (Archives de la famille de Menou.)

Le chevalier de Boncourt, capitaine général de la capitainerie des gardes-côtes de Villers (pays d'Auge). Pourvu de cette charge le 21 mai 1719, chevalier de Saint-Louis en 1721, mort en 1730 (*Services des officiers gardes-côtes de Picardie et Normandie, registre de* 1730 *à* 1748) (2).

(1) Un autre de Menou (Robert), enseigne, puis capitaine au régiment d'Humières, ensuite lieutenant du grand-prévôt du Berry, a la qualité de chevalier de Saint-Louis dans son contrat de mariage, en 1734. (Archives de la famille de Menou.) — Charles de Menou, chevalier de Saint-Louis en 1700, dont il est question plus haut, page 178, eut une jambe emportée par un boulet de canon au siége de Turin, et devint gouverneur de la citadelle d'Arras. D'Aspect, t. II, page 355, a relaté les services de ce brave officier, l'un des meilleurs de l'armée.

(2) Grand-père maternel de M. le chevalier de Saint-Maclou (Gabriel-Antoine), chevalier de Saint-Louis en 1762. (*Voir* page 553.) Il se nommait Claude-Alexandre Moreau de Boncourt.

Destignols, capitaine au régiment Dauphin-Dragons (1).

Le chevalier de Menou, major du régiment de la Fère. Né à la Roche-d'Alais, en Touraine; cadet en 1698, lieutenant réformé au régiment de la Fère en 1701, lieutenant en 1702, capitaine en 1706. A été blessé, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Retiré en 1735. (*Registre de* 1734 *à* 1748.) Alexandre de Menou. (Archives de la famille de Menou.)

Fransure, capitaine au régiment du Commissaire-Général de la cavalerie. (*Registre de la cavalerie, de* 1718 *à* 1724.)

Faucheux, major du régiment de Lambesc-Cavalerie. — Le Faucheux (Jean), d'après les notes de la famille.

Le comte de Saumery, mestre de camp des dragons de son nom. (*Registre de la cavalerie de*, 1718 *à* 1724.) A vendu en 1731 (*Registre, capitaines de cavalerie et dragons, de* 1731 *à* 1763) (2).

Marmier, cadet, capitaine aide-major au régiment Royal-Vaisseaux. Services de 1695, capitaine en 1705. A reçu un coup de fusil à la mâchoire, qui lui a cassé plusieurs dents et le défigure. N'a pas discontinué. La croix de Saint-Louis a été demandée pour lui. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

Dantragues de Lacger, capitaine au régiment d'Auvergne. Prend le nom de Saint-Laurent. Capitaine en 1705. A été blessé, n'a pas discontinué. La croix de Saint-Louis a été demandée pour lui. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Retiré en 1734.

(1) Ses noms étaient de Spens-Destignols (James). — Il servait sous le nom de Destignols de Lancre. (Archives de la famille.) — Destignols, capitaine en 1702. (*Registre de* 1706 *à* 1715, *contrôle, régiment de la Lande.*) — Incorporé dans Dauphin. (*Registre de* 1715 *à* 1718, *contrôle.*) — Chevalier de Saint-Louis; a vendu en 1721. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

(2) Il n'y avait qu'un régiment de dragons de ce nom; cet officier supérieur doit être le même que le marquis de Sommery, porté page 650.

(*Registre de* 1734 *à* 1748.) Louis de Lacger, d'après les notes de la famille.

Du Blaisel, capitaine au régiment de Picardie en 1704, plus tard capitaine de grenadiers, major et lieutenant-colonel. Mort en 1734. La croix de Saint-Louis a été demandée pour lui par M. le prince de Montbazon. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Pension de 500 livres sur l'ordre. (*Registre de* 1730 *à* 1734.)

Boubée, capitaine au régiment de Lambesc-Cavalerie.

Ladoüe, capitaine aide-major au régiment de Luxembourg; capitaine de 1703 (1).

Cantillon, capitaine au régiment de Roth-Irlandais. Jacques de Cantillon, blessé à Malplaquet (d'après les notes de la famille).

Carrière, capitaine au régiment d'Angoumois. Est de Briatexte, en Languedoc; lieutenant en 1695, capitaine en 1705; retiré en 1725. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) De Carrière (François), seigneur de la Barthe (d'après les notes de la famille).

Du Teil, capitaine au régiment de Berry-Infanterie. Services de 1698, capitaine en 1707. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Capitaine de grenadiers en 1732. (*Registre de* 1730 *à* 1734.) — Du Teil de la Rode, lieutenant-colonel en 1739, mort en 1743. (*Registre de* 1734 *à* 1748.)

Lavaissière, major au régiment de Bretagne. Né à Saint-Thibéry, diocèse d'Uzès. Services de 1689; capitaine en 1707. A reçu plusieurs blessures, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Major. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — A reçu plusieurs blessures considérables. Major à Bergues. Rayé. (*Registre de* 1724 *à* 1731.)

(1) Un autre officier du même nom est porté sur le contrôle de l'armée, en 1718, comme lieutenant-colonel du régiment de Luxembourg de 1694 à 1703, deuxième lieutenant-colonel depuis la formation, mais sans autre explication, et sans indication de la croix de Saint-Louis.

Dumesnil, capitaine au régiment de Guienne. Est de Chaumont-en-Vexin. Sous-lieutenant en 1696, lieutenant réformé en 1701, enseigne en 1702, lieutenant en pied en 1703, lieutenant de grenadiers en 1707, capitaine en 1708. Il a eu l'épaule gauche fracassée à la bataille de Malplaquet, suivant le certificat de M. le maréchal (1). (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Outre cinq coups de baïonnette au corps, et un coup de sabre sur la tête, qu'il reçut à la même bataille, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille, d'où il ne fut retiré que le lendemain par les ennemis. (*Registre de* 1730 *à* 1734.) — Major en 1734. Lieutenant-colonel en 1742; mort en 1743. (*Registre de* 1734 *à* 1748.)

D'Aboville (Julien), commissaire provincial d'artillerie. Officier pointeur en 1705, commissaire extraordinaire d'artillerie en 1706, commissaire ordinaire en 1709, commissaire provincial en 1715, chevalier de Saint-Louis en 1720, lieutenant d'artillerie (2), brigadier en 1740, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, inspecteur général en 1759.—1739, pension de 600 livres sur l'ordre, portée ensuite à 1,500 livres. — Retiré en 1763 avec sa pension de 1,500 livres sur l'ordre et 10,000 livres d'appointements conservées sur les fonds de l'artillerie, dont 4,000 livres reversibles après sa mort sur madame d'Aboville, et 400 livres à chacun de ses trois neveux, capitaines au corps royal d'artillerie. Vingt campagnes, trente-quatre siéges, une bataille (Lawfeld), de 1705 à 1749. Blessé dangereusement en 1705, au siége de Chivas, d'un coup de fusil au haut de la côte. Contusion à la tête au siége de Turin en 1706. Blessé d'un éclat de bombe au siége de Fribourg. (*État des officiers du*

(1) Nous ne savons s'il s'agit ici du maréchal de Villars, qui commandait à Malplaquet et y fut blessé, ou du maréchal de Boufflers, qui couvrit la retraite et prit le commandement.

(2) Ce qu'on appelait lieutenant général d'artillerie ; titre qu'il ne faut pas confondre avec le grade de lieutenant général des armées du Roi.

corps d'artillerie, de 1700 *à* 1757, *inspecteurs, chefs de brigades, colonels et lieutenants-colonels.*)

Saint-Didier, capitaine au régiment de Saint-Simon. Né à Aimarques (Languedoc); cadet en 1700, lieutenant au régiment de Piémont en 1702, capitaine en 1704, passé au régiment de Sourches (ensuite Saint-Simon) en 1706. A été blessé, n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) —Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Retiré en 1725. (*Registre de* 1724 *à* 1731.)

Mathieu, major du régiment de cavalerie de Vaudrey. Capitaine aide-major. (*Registre des officiers de cavalerie de* 1715 *à* 1718.) — Chevalier de Saint-Louis, major en 1722. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

Franclieu, capitaine au régiment de Pons. Vient du régiment de Senneterre; cadet en 1682, lieutenant en 1690, capitaine en 1702. A été blessé, n'a pas discontinué. Est d'Aire en Artois. (*Registre de* 1689 *à* 1720, régiment de Pons, ci-devant Boufflers.) — Chevalier de Saint-Louis, retiré en 1724. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)

La Boissière, capitaine au régiment de Picardie. Services de 1693. M. le prince de Montbazon a demandé la croix de Saint-Louis pour lui. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Chevalier de Saint-Louis, retiré au mois d'août 1720. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) Cet officier se nommait Jean de la Fontaine-Solare de la Boissière; il devint commandant pour le roi de la ville et citadelle de Dieppe, après sa sortie du régiment de Picardie. (Notes de la famille.)

Le marquis de Gensac, colonel du régiment d'infanterie de son nom, de 1711 à 1734. Porté chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) Le régiment devenu Vivarais en 1762.

Le marquis de Fénelon (Gabriel-Jacques de Salignac). Né en 1688; mousquetaire en 1704, était à Ramillies; capitaine de cuirassiers en 1706, colonel du régiment de Bigorre en 1719, colonel du régiment de Poitou même année, devenu

lieutenant général, mort en 1746. (*Chronologie militaire*, par Pinart.)—Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, régiment de Poitou.)— Conseiller d'État d'épée en 1738. (*Gazette de France* du 20 septembre.) — Chevalier des Ordres en 1740. (*Gazette de France* du 6 février.)—Blessé mortellement à Rocoux (*voir* pages 368 et 370). Nous avons dit qu'il avait été ambassadeur en Hollande. Il avait été aussi ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons, et il était, à sa mort, gouverneur du Quesnoy (*Gazette de France* du 22 octobre 1746) (1).

(1) D'Hozier cite le comte de Fénelon (Jacques de Salignac), frère du lieutenant général chevalier de Saint-Louis sous Louis XIV, capitaine au régiment de Piémont, mestre de camp à la suite du régiment Dauphin-Cavalerie, chevalier de Saint-Louis en 1734, et commandeur de Saint-Lazare (t. II, page 248). Le marquis de Fénelon (François-Louis de Salignac), chevalier de Saint-Louis en 1740, (*voir* plus haut, page 318), fut, d'après d'Hozier, t. II, page 398, lieutenant en second au régiment du Roi-Infanterie en 1737, à l'âge de quinze ans, guidon aux gendarmes de Berry en 1740, et lieutenant-colonel de cavalerie en 1741. Là ne s'arrêtèrent pas ses services : l'*État militaire de* 1763, page 101, dit : colonel du régiment de la Fère en 1745, brigadier en 1747, maréchal de camp en 1759, lieutenant général en 1762 et gouverneur de la Martinique en 1763. Le nom de cette famille illustre est glorieusement inscrit dans nos annales. Un la Mothe-Fénelon fut blessé à Candie en 1669 (*Gazette de France* du 1er février), et, devenu colonel du régiment de Conti, mourut à Charleville, en 1674, de la blessure qu'il avait reçue à Senef, où il avait donné de grandes preuves de courage. (*Gazette de France* du 19 septembre.) — Le comte de Fontaine, fils du marquis de Fénelon, fut tué à Candie en 1769. (*Gazette de France* du 22 mars.) — Le marquis de Fénelon (François-Louis), cité plus haut, est porté au nombre des blessés de Lawfeld ; voir page 388 de ce volume.— Outre l'archevêque de Cambrai, dont les vertus suffiraient seules pour immortaliser le nom de Fénelon, l'évêque de Sarlat, mort en 1688, François de Salignac de la Mothe-Fénelon, était le sixième évêque de Sarlat de la maison de Salignac. (*Gazette de France* du 5 juin.) En 1735, l'abbé de Fénelon, grand-vicaire de Saintes, fut nommé à l'évêché de Pamiers. (*Gazette de France* du 15 octobre.) Un François Salignac de la Mothe-Fénelon est mort, en 1754, grand-archidiacre d'Avignon (*Gazette de France* du 30 mars), et un abbé de Fénelon, chanoine de Paris et vicaire général d'Évreux, fut nommé aumônier du Roi en 1763. (*Gazette de France* du 25 novembre.) Enfin, trois descendants de cette famille servent encore aujourd'hui la France, l'un comme ministre pléni-

La Garde, capitaine au régiment de Médoc. Né à Paicague, en Guienne; enseigne en 1697, lieutenant en 1699, capitaine en 1705. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)— Capitaine de grenadiers. (*Registre de* 1724 *à* 1731.) — Mort en 1734. (*Registre de* 1730 *à* 1734.) — Tué au siége de Tortone. (*Gazette de France* du 20 février 1734.)

Le chevalier de Maillac, capitaine aux dragons de Belabre. Capitaine en 1705, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *rang des capitaines d'infanterie, cavalerie et dragons.*) — Le chevalier de Maillac. Est de la Coste-Maillac, en Albigeois. Cornette en 1703, capitaine en 1705, major en 1735, rang de lieutenant-colonel en 1742, retiré en 1743. (*Registre de* 1731 *à* 1763, *rang des capitaines de cavalerie et dragons, dragons de Nicolaï, ci-devant Belabre, et ensuite d'Apchon*, folio 291.)

La Coste-Maillac, capitaine au régiment de Belabre-Dragons. Capitaine en 1706, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.)— La Coste-Maillac. Est de la Coste-Maillac, en Albigeois; cornette dans Vandeuil en 1695, garde du corps du roi en 1698, capitaine en 1706, major, lieutenant-colonel réformé dans Vandeuil en 1735, lieutenant-colonel en 1742, par le changement de M. de la Lande à la lieutenance de Roi de Gravelines; retiré en 1743. (*Registre de* 1731 *à* 1763, *dragons de Nicolaï*, folio 291, verso.)

Captan, capitaine au régiment de Condé-Cavalerie en 1706, chevalier de Saint-Louis, capitaine en second, rayé comme réformé. (*Registre, capitaines d'infanterie, cavalerie et dragons, de* 1718 *à* 1724.) — Captan (Étienne de Moncin), né en 1680, est de Saint-Sever; cavalier en 1697, cornette

potentiaire, le second comme colonel, et le dernier comme chef de bataillon d'état-major, aide-de-camp de S. Exc. le maréchal Vaillant, major général de l'armée d'Italie. Ainsi resplendit partout ce nom vénéré, auquel se rattachent la gloire des armes et la consécration de la religion.

en 1702, capitaine le 8 avril 1706 (en marge : *classé le 8 avril* 1705); était capitaine réformé quand il a été replacé ici à une compagnie en 1729; lieutenant-colonel en 1741, retiré en 1752. (*Registre, capitaines de cavalerie et dragons, de* 1731 *à* 1763.) — Brigadier le 1er janvier 1748. (*État militaire de* 1759, page 146.)

Lafont, capitaine au régiment de Condé-Cavalerie, capitaine en 1694, chevalier de Saint-Louis. (*Registre, capitaines d'infanterie, cavalerie et dragons, de* 1718 *à* 1724.) — Lafont la Plenoy. Est de Guise, en Picardie; cadet en 1685, cornette dans Girardin-Cavalerie en 1688, lieutenant dans la Valière-Cavalerie en 1692, capitaine en 1694, jusqu'à la paix de Riswyck qu'il a été entretenu à la suite de Condé-Cavalerie, où il a été replacé à une compagnie en 1702; major en 1706, lieutenant-colonel; pension de 500 livres sur le trésor royal, pension de 400 livres sur l'ordre de Saint-Louis; retiré en 1742 (*Registre, capitaines de cavalerie et dragons, de* 1731 *à* 1763, folio 96) (1).

Lafont Saint-Algis, capitaine au régiment de Condé-Cavalerie. Capitaine en 1706, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *capitaines d'infanterie, de cavalerie et de dragons.*)

Ferussac, lieutenant-colonel du régiment de Clermont-Cavalerie. Capitaine en 1702, major, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *régiment de Chartres-Cavalerie.*) — Est de Férussac, près d'Agen; cadet en 1693, cornette dans Mérinville en 1695, congédié à la paix de Riswyck; entré maréchal des logis dans Monreuil-Cavalerie en 1700, capitaine en 1702, major en 1708. — M. de Tarneau dit qu'il est très-appliqué. Lieutenant-colonel, retiré en 1735. (*Registre, capitaines de cavalerie et de dragons, de* 1731 *à* 1763, *régiment de Clermont, ci-devant Chartres*, folio 104.)

(1) Lafons, marquis de la Plesnoye, d'après les renseignements fournis par la famille.

Faucheux, capitaine au régiment de Lambesc-Cavalerie. Capitaine en 1705, chevalier de Saint-Louis. Rayé comme réformé (*Registre de* 1718 *à* 1724, *régiment de Lambesc*) (1).

Barville, capitaine au régiment de Saint-Pouanges-Cavalerie. Capitaine en 1703, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *régiment de Chambonas-Cavalerie, ci-devant Saint-Pouanges.*) — Barville. Est du Mesnil, élection de Valognes; mousquetaire en 1696, a acheté une compagnie dans Saint-Pouanges en 1703; lieutenant-colonel en 1743, retiré même année (*Registre de* 1731 *à* 1763, *capitaines de cavalerie et dragons, même régiment, devenu Prince-Camille*) (2).

Le prince de Lambesc, mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 à 1724.)

Nestier, lieutenant-colonel du régiment de Lambesc-Cavalerie. Capitaine en 1705, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-

(1) Le Faucheux (Robert), d'après les notes de la famille, neveu du major du même régiment, porté également chevalier de Saint-Louis. (Voir ci-dessus, page 657.)

(2) Du Parc de Barville (Bon-Thomas), d'après les notes de la famille. D'Aspect, t. II, page 395, cite un Barville, major du régiment de Bouillon, chevalier de Saint-Louis de 1701 à 1715, et t. III, page 297, un du Parc, capitaine de frégate légère, chevalier de Saint-Louis de 1701 à 1703. D'après les archives de la famille, un autre du Parc du Mesnil de Barville, né en 1639, mousquetaire en 1656, aide de camp du prince de Condé eut la hanche droite brisée par une balle à Senef, ce qui l'obligea de quitter le service, et fut plus tard capitaine général des gardes-côtes du Val de Cères et chevalier de Saint-Louis. Enfin un troisième du Parc de Barville, mousquetaire gris (première compagnie) en 1701, eut le bras droit cassé et son cheval tué sous lui à Malplaquet, fut enseigne aux Gardes-Françaises en 1710, chevalier de Saint-Louis le 14 septembre 1718, d'après les mêmes notes, et se retira en 1743, lieutenant de la compagnie la Varenne. Les registres nous manquant, nous ne pouvons, d'après l'ordre de notre travail, que faire mention des renseignements qui nous ont été fournis. Sur un contrôle général de l'infanterie, en 1718, nous trouvons M. de Barville, sous-lieutenant aux Gardes-Françaises, compagnie de Balzac, mais sans autre indication, et ce travail général ne fait d'ailleurs mention d'aucune croix.

Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Est de Nestier, près Monrejau, province de Guienne, diocèse de Comminges. Page du roi en 1693, cornette en 1702, capitaine en 1705, major en 1711, lieutenant-colonel, rang de mestre de camp, en 1731. Pension de 600 livres sur l'ordre de Saint-Louis. A présent enseigne aux gardes du corps du roi. (*Registre, capitaines de cavalerie et dragons, de* 1731 *à* 1763, *régiment de Beaucaire, ci-devant Lambesc.*)

De Boubée, capitaine au régiment de cavalerie de Lambesc. Capitaine en 1705, chevalier de Saint-Louis; rayé comme réformé. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Boubée. Est de Lectoure, en Gascogne; cavalier dans Roquépine en 1689, cornette en 1696, réformé à la paix de Riswyck, capitaine dans Mongon en 1705; a eu une compagnie. — M. de Boudeville (1), 1724 : « Bon officier, propre à monter une compagnie. » M. Poulletier (2), 23 décembre 1729 : « Il peut avoir 2,000 livres de rente; il est généralement estimé dans la province; très-bon sujet, propre à commander un corps. » Replacé en 1730 à une compagnie d'augmentation. Lieutenant-colonel en 1731. Pension de 660 livres sur le Trésor. Retiré en 1742. (*Registre de* 1731 *à* 1763, *capitaines de cavalerie et dragons, régiment de Beaucaire, ci-devant Lambesc.*)

La Lande, capitaine aux dragons de Belabre. Capitaine en 1703, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724.) — Est de Périgueux; aide de camp de M. le maréchal de Lorges pendant trois ans. Cornette dans Colonel-Général en 1692, lieutenant dans Estrades en 1693, capitaine en 1703, major, lieutenant-colonel, à présent lieutenant de Roi de Gravelines. Pension de 500 livres sur le trésor royal, et gratification annuelle de 400 livres sur le quatrième denier, plus la pension de

(1) Ce nom doit être celui de l'inspecteur général du corps.

(2) *Idem.*

600 livres attachée à l'emploi de lieutenant-colonel. (*Registre de* 1731 *à* 1763, *dragons de Nicolaï, ci-devant Plelo, auparavant Belabre.*)

Cardaillac, lieutenant-colonel du régiment Royal-Vaisseaux. Est de Montauban ; a commencé à servir en 1693; sous-lieutenant dans Royal-Vaisseaux, lieutenant en 1695, capitaine en 1705. A reçu plusieurs blessures dont il a été trépané; n'a pas discontinué. (*Registre de* 1689 *à* 1720.) — Chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, folio 123, verso.)—Capitaine de grenadiers, commandant (1). (*Registre de* 1724 *à* 1731, folio 123, verso.)—Lieutenant-colonel le 22 décembre 1731. (*Registre de* 1730 *à* 1734, folio 78.) — Retiré en 1735. (*Registre de* 1734 *à* 1748, folio 145.)

De Ville, capitaine au régiment de Languedoc en 1709, chevalier de Saint-Louis. (*Registre de* 1718 *à* 1724, *régiment de Languedoc*, folio 200.) — Est de Ponteaudemer, en Normandie; a porté le mousquet dans le régiment de Languedoc en 1690, sergent en 1693; officier en 1701, aide-major en 1705, capitaine en 1709, mort en 1734. (*Registre de* 1730 *à* 1734, *régiment de Languedoc*, folio 307.)

(1) Nous pensons que cette mention signifie qu'il commandait un bataillon.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

RÈGNE DE LOUIS XV.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

DEUXIÈME PARTIE (DE 1745 A 1830).

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

